

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 20
Voix favorables : 19
Voix défavorables : 0
Abstention : 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/09/2026

DELIBERATION
n°CA- 2026 - 69

relative au rapport d'évaluation de l'EPE UT Capitole pour la vague A

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation des statuts,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration approuve le rapport d'autoévaluation de l'EPE Université Toulouse Capitole – vague A, annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,




Hugues KENFACK *



RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

PARTIE 1

**Domaine 1 : pilotage stratégique et
opérationnel de l'établissement public
expérimental**

Référence 1. L'établissement public expérimental déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent.

C1. L'EPE a défini une stratégie pour la période d'expérimentation, en lien avec son ambition à long terme.

C2. L'établissement public expérimental analyse la manière dont chaque établissement composante et chaque composante contribue effectivement à son positionnement et à la mise en œuvre de sa stratégie institutionnelle. Il peut ainsi rendre compte de la valeur ajoutée effective, pour la conduite de ses activités d'un tel alignement stratégique.

L'EPE a pour ambition de devenir un établissement de référence internationale dans le domaine des sciences sociales en suivant le modèle de la London School of Economics and Political Science. Cette stratégie disciplinaire est rendue possible par le leadership de l'UTC en économie (15^{ème} établissement de recherche en économie dans le Monde par l'intermédiaire de son GE TSE), droit, management, sciences politique tout en confirmant son rayonnement dans les sciences d'appui comme les mathématiques, l'informatique et la communication. L'angle des sciences sociales innervent ainsi enseignement et recherche et constitue un vecteur d'unité permettant collaborations et interactions étroites en disciplines grâce à une tradition de collaboration étroite qui date de plus d'un demi-siècle. L'UTC étant l'héritière directe de l'Université des Sciences Sociales dont c'est le projet fondateur.

Afin que cette ambition commune soit concrète, l'EPE a recours à des indicateurs clairs qui lui permettent de mesurer la réalisation concrète de ses ambitions. Ces indicateurs sont une déclinaison concrète de sa stratégie. Chaque établissement composante (EC) et composante contribue effectivement à la mise en œuvre de cette stratégie.

NB : Les résultats obtenus sont développés dans le Domaine 2 du présent rapport.

INDICATEUR 1 : LA PROGRESSION DANS LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX DISCIPLINAIRES (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. Le leadership de TSE en la matière constitue un modèle que les autres membres de l'établissement souhaitent suivre afin de progresser ou d'intégrer les principaux classements thématiques en particulier ARWU-Shangai, THE et QS dans les domaines du droit, du management, des sciences sociales et de science politique, de l'informatique et d'améliorer son positionnement en économie. Depuis début 2025, l'EPE s'organise pour participer aux classements QS et THE. L'ensemble des équipes administratives, les unités de recherche et les directions des établissements-composantes et des composantes sont mobilisées pour préparer les données de classement. Une charte de signature scientifique a été conçue et adoptée par l'ensemble des instances représentatives et décisionnelles de l'EPE, en vue de faciliter et d'optimiser le repérage des publications. Signée en 2024, elle contribuera à améliorer le repérage des publications d'articles soumis à partir de 2025. Cette progression est le résultat d'une politique efficace mise en place par l'université.

Contribution des EC et composantes. Les succès multiples de TSE sont une contribution essentielle à la stratégie de progression de l'EPE dans les classements internationaux. Avant le début de l'expérimentation, si une réflexion était déjà engagée, la question de ses classements ne constituait pas une priorité d'action sauf en économie. Dès le début de l'expérimentation, chaque établissement composante et composante a mis en œuvre cet objectif commun en adaptant leur politique aux critères utilisés par les différents classements avec des résultats certains (voir tableau, partie 1 domaine 2, Référence 5 C4).

INDICATEUR 2 : LE RECRUTEMENT ET LA COLLABORATION AVEC LES CHERCHEURS INTERNATIONAUX (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. A l'échelle de l'établissement, l'EPE a mis en place des postes de CPJ (1 en économie, 1 en mathématiques, 2 en sciences sociales quantitatives, 2 en management et 2 en informatique pour attirer des jeunes talents ayant des profils internationaux. L'EPE, offre aussi aux composantes la possibilité de recruter des chercheurs invités, une trentaine chaque année. Enfin, l'établissement s'est engagé dans la démarche HRS4R afin de renforcer la visibilité et favoriser les recrutements de chercheurs internationaux. L'implication forte et continue de l'EPE dans l'alliance européenne Engage avec la co-direction des programmes doctoraux, post-doctoraux et de mobilité de chercheurs, réunit 10 universités du continent, ouvre l'EPE à une intensification des échanges et de mobilité des chercheurs et des personnels y compris administratifs.

Contribution des EC et des composantes. TSE contribue directement à cet indicateur puisque le GE ne recrute que dans le cadre du marché international des chercheurs en économie. Il s'agit d'un domaine dans lequel les composantes et Sciences po Toulouse ont le plus de retard. L'expérimentation a été un moyen pour les composantes de prendre conscience de la nécessité d'élargir leur recrutement de chercheurs titulaires au niveau international. En la matière, si TSM a recruté 5 chercheurs ayant fait leur Phd à l'étranger, Sciences po Toulouse, 2 l'École de droit, la faculté d'administration et communication et l'IUT de Rodez restent encore trop contraints par des recrutements nationaux liés aux postes relevant des concours de la fonction publique d'État. En revanche, Sciences po Toulouse accueille 6 chercheurs invités par an et les composantes disposent du volet de chercheurs invités alloué par l'EPE.

INDICATEUR 3 : L'INCITATION AU DÉPÔT DE GRANDS PROJETS DE RECHERCHE (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. L'EPE, a développé une politique, jusqu'alors quasi inexistante, d'incitation au dépôt de grands projets de recherche par l'accompagnement sur mesure de la nouvelle direction d'appui à la recherche. Les succès (ERC, IUF, ANR, Horizon, Tiris, AERODS) et les non-succès ont eu un effet certain d'apprentissage profitable à court et moyen terme. En outre, des dispositifs d'intéressement à la recherche, de décharges d'enseignement, de primes Ripec3 sont améliorés pour contribuer à l'attractivité de l'EPE.

Par ailleurs la direction d'un programme de recherche financé constitue un critère déterminant dans la promotion, par l'EPE des enseignants chercheurs relevant des composantes.

INDICATEUR 4 : LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICATIONS INTERNATIONALES (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. En économie, management, informatique, la publication internationale des chercheurs de l'EPE est une réalité. L'établissement veut en assurer la généralisation dans le domaine des sciences politiques et du droit en en faisant une priorité de son action. La Direction d'Appui à la Recherche soutient les publications internationales en offrant la possibilité de financer les traductions en complément des Unités de recherche. L'EPE s'est engagé dès 2023 dans une collaboration plus étroite avec la cellule OST-IPERU du HCERES en vue de participer aux enquêtes de publiant. Les résultats de l'enquête annuelle sont analysés, discutés en conseil de la recherche et avec les unités de recherche en vue de progresser. Cette démarche est articulée avec l'engagement de l'EPE dans l'amélioration de son positionnement dans les classements internationaux THE et QS.

Internationalisation des publications de l'EPE UT Capitole référencées dans le WOS

	Part (%) en co-publication nationale		Part (%) en co-publication européenne (UE27)		Part (%) en co-publication internationale		Indice d'internationalisation	
	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23
SH - Sciences humaines et sociales	26,7	23,7	13,6	14,4	60,3	66,0	3,6	3,0

Part des publications de l'EPE référencées dans le WOS, en accès ouvert

SH - Sciences humaines et sociales	Part de publications en accès ouvert		Indice d'accès ouvert normalisé	
	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23
	63,9	63,0	1,6	1,3

Base OST, Web of Science, calculs OST - compte entier. OST-IPERU 2025.

Contribution des établissements composantes et des composantes. TSE, TSM et la faculté d'informatique développent une politique de publication principalement internationale et de niveau absolument remarquable (voir DOMAINE 2 pour les résultats obtenus). Il en est de même du LEREPS à Sciences po TOULOUSE. En revanche, les publications internationales des chercheurs de l'EDT restent à un niveau peu élevé, même si l'un des effets de l'expérimentation a été d'accroître de manière tout à fait notable les publications dans les revues juridiques internationales. Il s'agit d'un développement prioritaire de l'EPE, par l'intermédiaire de sa composante Ecole de droit.

UT Publications - Sciences juridiques - Comparaison quinquennale			
	[2011-2015]	[2016-2020]	[2021-2025]
Nombre de publications en langues étrangères	23	47	109

Nombre de publications repérées dans OST-IPERU

Nombre de publications par établissement/laboratoire et par année											
Etablissement	Nom structure de recherche	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
UT Capitole	CDA			1		2	1	1	1		6
	CTHDIP	2		1					1		4
	IDETCOM	3		1	6	1	8	3	2	4	28
	IDP	2	1	2						2	7
	IEJUC		1		1	1			1		4
	IMH					1					1
	IRDEIC		3					1			4
	Total	7	5	5	7	5	9	5	5	6	54
Sc Po Toulouse	LASSP	1	9	7	4	9	6	14	6	2	58
	Total	1	9	7	4	9	6	14	6	2	58
Total		8	14	12	11	14	15	19	11	8	112

Publications internationales dans les sciences juridiques et politiques

INDICATEUR 5 : L'EXTENSION DES DOUBLES DIPLÔMES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. La double diplomation constitue l'un des grands succès de l'EPE tant au niveau national qu'international. Elle ne cesse de se développer et l'EPE dispose d'un volet de 32 doubles diplômes internationaux qui marquent l'attrait des étudiants étrangers pour l'établissement et 14 doubles diplômes nationaux interdisciplinaires.

A ce titre l'alliance européenne ENGAGE.EU a eu un impact transformateur majeur pour l'EPE. Elle a permis de créer plus de 500 cours internationaux, d'introduire des cours ENGAGE ouverts à tous les étudiants de l'EPE, de renforcer l'interdisciplinarité (ex : Joint Certificate Digital Transformation), l'inclusivité (mobilités courtes et en ligne), et l'engagement sociétal (ex : Expedition Week, challenge-based learning). Elle incite, en coopération avec les composantes et établissements composantes, les étudiants de toutes filières, tant au niveau Licence que Master, à participer à ses actions (Challenge Week, Summer School...). L'alliance européenne ENGAGE.EU renforce ainsi la stratégie d'internationalisation en favorisant l'interdisciplinarité, l'inclusion, l'innovation pédagogique et

l'engagement sociétal. Cette offre évolutive confère à l'université une visibilité et une attractivité accrues à l'échelle internationale.

L'internationalisation de l'offre de formation passe également par celle du personnel de l'Université Toulouse Capitole. À cet égard, outre le développement des « Job Shadowings » et des « Staff Weeks », une « Staff Academy » propose plusieurs cours en ligne, axés sur la formation linguistique et l'interculturalité. A titre d'illustration, nous sommes passés de 6 mobilités en moyenne avant l'expérimentation à 16 mobilités en moyenne pendant l'expérimentation

Au niveau nationale, 14 doubles diplômes sont mis en œuvre avec des projets de développements toujours plus larges

	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	
Intitulé indicateur	2024	2025	2026	2027	Valeur cible
DD interdisciplinaires (nombre de parcours)	10	10	14		15
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Droit Gestion	1	1	2		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Droit Sc Po (Licence)			1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Droit Economie	2	2	2		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Gestion MIASHS			1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Economie MIASHS	1	1	1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Sciences Po INSA	1	1	1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Sciences Po TBS	1	1	1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Sciences Po TSM	1	1	1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Sciences Po AES	1	1			
DD interdisciplinaires (Master) (nombre de parcours) - Sciences Po Droit	2	2	3		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Sciences Po ENAC			1		
DD interdisciplinaires (nombre de parcours) - Sciences Po PURPAN				1	

Contribution des EC et des composantes. Au niveau européen, l'European school of law, au sein de l'école de droit, a pour vocation principale d'assurer le développement des doubles diplômes internationaux. La composante dispose de deux licences bilingues, huit diplômes internationaux avec le Royaume Uni (Bangor, Essex), l'Irlande (Galway, Dublin), l'Allemagne (Mannheim, La Sarre, Passau), l'Espagne (Barcelone, Valence) et l'Italie (Milan, Naples, Sassari). L'internationalisation se prolonge au niveau master dans des parcours co-diplômants européens et nord-américains. Elle participe également activement à l'alliance européenne ENGAGE.EU sur des modules d'enseignements communs.

A la Toulouse School of Management, l'internationalisation est structurée autour de partenariats ciblés (93 au total, dont 35 accrédités EFMD, EPAS ou EQUIS), de la mobilité académique, de doubles diplômes (concernant 5 diplômes et impliquant 8 partenaires différents sur deux continents, l'Europe et l'Asie), de Summer Schools et de l'organisation des International Days. En 2024, 20 % des étudiants ont eu une expérience internationale. Chaque master propose au moins un parcours 100% en anglais, ainsi qu'une licence « bachelor », pour faciliter l'accueil d'étudiants étrangers et préparer les étudiants de l'école aux mobilités internationales (Erasmus, accords inter-établissements, stages et césures en entreprises).

La faculté d'administration et de communication propose des licences et masters délocalisés (notamment au Vanuatu), ainsi qu'un parcours international de licence « administration économique et sociale » (AES) incluant une mobilité entre la L2 et la L3.

En informatique, la MIAGE propose un double diplôme avec l'Université Laval (Canada) et un parcours 100% en anglais, dans un contexte fortement multiculturel (près de 50% d'étudiants internationaux venant principalement d'Asie et d'Afrique). Elle participe également activement à l'alliance ENGAGE.EU, notamment avec l'organisation de Summer School et le développement de double diplôme (Mannheim et Ramon Llull en étude) ainsi que le dépôt d'un Erasmus Mundus en intelligence artificielle.

TSE propose des masters internationaux 100 % en anglais depuis plusieurs années, accessibles aux étudiants internationaux et nationaux. Déjà Grand Établissement, elle lance des nouveaux Diplômes d'établissement à partir de septembre 2026, et vise notamment 50% d'étudiants internationaux pour son Bachelors et Masters of Finance and Data Science, qui doivent être lancés en 2027. 85% de ses étudiants

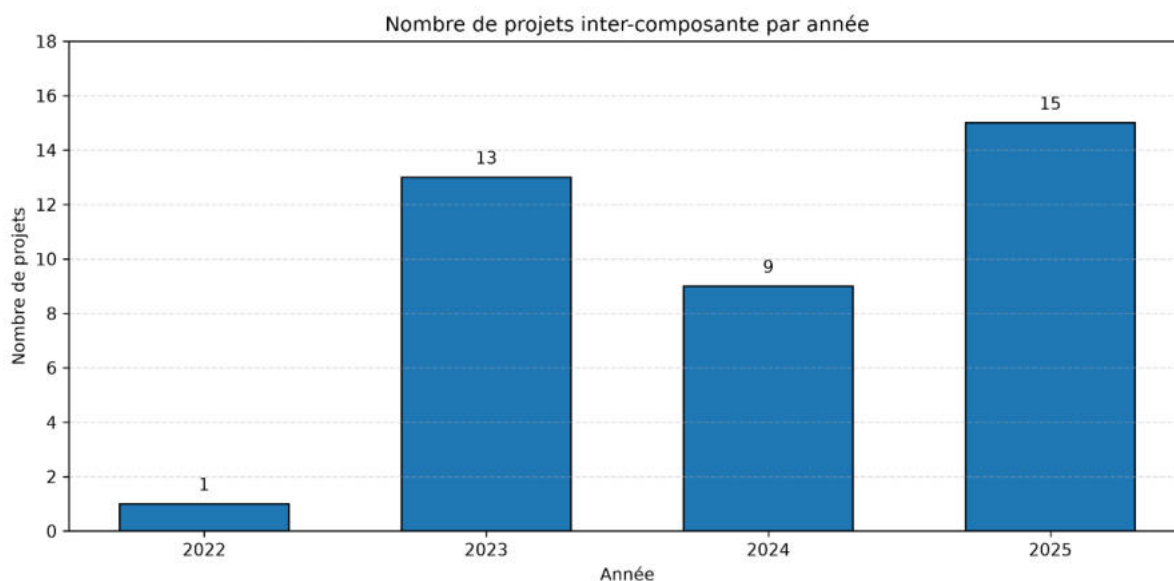
au doctorant viennent de l'international. Elle est parmi les 15 institutions françaises à être sélectionné pour accueillir des boursiers Lafayette.

Sciences Po Toulouse est signataire de 169 conventions d'échanges et de coopération consolidées, 89 avec des établissements d'enseignement dans le ressort d'Erasmus+ et 80 conventions avec des universités hors Erasmus+ allant de Maastricht à Pékin, de Buenos Aires à Reykjavik, de Mexico à Nottingham, de Berlin à Hong-Kong, de Galatasaray à l'Université Meiji au Japon. Sciences Po Toulouse développe un Double Diplôme complet en 6 ans avec l'Université Complutense de Madrid. Ces collaborations ont permis la mise en place de formations pluridisciplinaires, bilingues et alternées. Les étudiants inscrits dans ces formations peuvent obtenir leur diplôme dans les deux universités où ils sont inscrits.

INDICATEUR 6 : LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE DANS ET À L'EXTÉRIEUR DU SITE TOULOUSAIN (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. L'EPE ne se conçoit pas comme un établissement extérieur au site Toulousain, mais comme un établissement spécialisé ouvert à l'interdisciplinarité sur le modèle déjà fort réussi de l'Institute for Advanced Studies of Toulouse créé par le prix Nobel d'économie Jean Tirole. L'EPE se veut un acteur engagé dans la politique de recherche du site auquel il a pour ambition de contribuer afin d'être à l'initiative et au service des programmes communs de recherche et d'enseignement définis en commun dans le cadre de conventions bipartites. A ce titre, l'Université Toulouse Capitole est membre de la COMUE de Toulouse. Elle participe activement à tous les projets communs du site : Projet TIRIS (Toulouse Initiative For Research's Impact on Society) lauréat de l'AAP « Excelles sous tous ses formes-ExcellencES » du PIA, avec plus de 40 projets déposés aux différents AAP recherche de TIRIS depuis 2023 et 6 Projets Minor Program (Formation) dans lequel UT Capitole est partenaire. L'Université Toulouse Capitole est également partenaire fondateur, du Pôle Université d'Innovation, participe au projet européen ATOUT et Best Cofund (Cofinancement de thèses et de post-doc) et au projet STAR dont l'objectif est de développer les financements européens en favorisant la réponse aux AAP (Actions communes de sensibilisation, de détections etc...). Au niveau Européen, l'Université Toulouse Capitole est membre de l'Alliance ENGAGE EU réunissant 10 Université Européennes. Elle coordonne le WP recherche pour l'ensemble de l'Alliance, contribuant ainsi à son rayonnement européen et au développement de partenariats de recherche.

Un autre axe structurant est le développement de programmes de recherche inter-composantes ou inter EC :



Contribution des EC et des composantes. Les établissements composantes et les composantes participent déjà activement aux activités d'enseignement et de recherche du site.

En premier lieu, par leur intégration dans le programme *Toulouse Initiative for Research's Impact on Society (TIRIS)*, qui constitue le vecteur le plus structurant de la politique scientifique de site. Ce programme est doté d'un budget de 38,3 millions d'euros dans le cadre de France 2030, complété par 38,3 millions d'euros de la région Occitanie.

Les composantes et établissements composantes participent donc à de multiples programmes de recherche, non seulement au niveau régional avec le programme TIRIS, mais également au niveau national et international (PIAAPH pour l'amélioration de la prise en charge de l'agitation chez les personnes en situation de handicap, Nouveaux enjeux juridiques et éthiques en santé, Gestion durable du patrimoine bâti (Ecole de droit), Adaptation du tourisme de montagne aux changements environnementaux (TSM), OP-TICCS : Optimization of Interpretable Control policies for clinical support (Faculté d'Informatique), Better Optimization Theory for Machine Learning (TSE). Ainsi, à titre d'exemple, depuis le lancement de TIRIS en 2023, L'EPE UT Capitole a déposé 41 projets aux différents appels à projets recherche et a obtenu 8 projets financés, et participe 6 projets Minor Program dont 2 en tant que porteur. De plus, l'UT Capitole a obtenu avec l'ensemble de ses partenaires du site, deux projets européens : le projet ATOUT (visant à financer des post-doctorants) et le projet BEST COFUND (qui finance des doctorants). Ces 2 projets ont pour objectifs d'attirer sur le site toulousain des profils internationaux. UT Capitole est également membre fondateur d'UT Innovation (Pôle Universitaire d'Innovation) dont l'objectif est de favoriser le développement de partenariats fructueux entre le monde universitaire et le monde socio-économique afin d'accroître l'émergence de projets issus de la recherche publique, accompagnant les transitions majeures au cœur du projet d'excellence TIRIS et au profit de l'attractivité du territoire toulousain. De plus, UT Capitole est partenaire de 2 Défis clés : MIDOC (Mobilité Intelligente et Durable en Occitanie) et O3T (Observatoire de la Terre et Territoire en Transitions).

L'année 2026 a également vu la poursuite de ses collaborations de site avec le montage d'un projet de CARNOT territorial, CARNOT TOPIC impliquant l'ensemble des unités de recherche du site toulousain. De plus, TSE a également participé un autre projet CARNOT thématique (CARNOT CURE) dont le consortium est porté par l'Oncopôle/Unicancer. Enfin, l'IRIT est également partenaire du CARNOT SIRob (Systèmes Intelligents et robotique).

En deuxième lieu, par la création de diplômes communs comme le double diplôme Ecole d'ingénieurs de PURPAN (établissement composante de l'Université de Toulouse) et Sciences po Toulouse.

En troisième lieu, par l'intermédiaire de la faculté d'informatique qui participe au sein de l'IRIT à un centre à triple tutelle Université Toulouse Capitole, Université de Toulouse et CNRS, du LEREPS de sciences po qui accueille des chercheurs provenant de l'Université Jean Jaurès et de l'ENSFEA (Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole) ou du centre d'excellence AERODS en partenariat avec l'ONERA et l'ISAE-superaero.

INDICATEUR 7 : LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE DANS ET À L'EXTÉRIEUR DU SITE TOULOUSAIN (cf. annexe 1 Partie 1)

Positionnement de l'EPE. L'EPE ne se conçoit pas en dehors de sa mission de service public dont l'un des éléments est de fournir un enseignement de haut niveau voué à la professionnalisation pour le plus grand nombre des étudiants. A ce titre, l'établissement est ainsi particulièrement attaché à la professionnalisation des formations dispensées par l'IUT de Rodez qui développe le *bachelor* Universitaire de Technologie dont la quasi-totalité des étudiants en BUT 3 sont en alternance. Ce mouvement de l'alternance est également très avancé à l'école de management TSM dans les formations généralistes de licences et de masters, dont 22 parcours sur 62 sont en apprentissage, représentant 28% des étudiants fin 2024. De la même manière en informatique, 40 % des étudiants de Master sont des alternants.

Contribution des EC et des composantes. L'IUT de RODEZ et la faculté d'administration et de communication sont les deux composantes qui œuvrent le plus à une vocation première de service public de l'EPE qui ne se résume pas uniquement à la simple recherche de l'excellence académique et n'oublie pas que l'une des vocations de l'université est de contribuer à l'inclusion de l'ensemble de bacheliers. A ce titre, les formations en alternance de l'IUT de Rodez et la pluridisciplinarité de la faculté d'administration et de communication permettent d'ouvrir rapidement à un emploi ceux de nos étudiants

qui n'ont pas vocation à poursuivre les études universitaires les plus longues. Cette démarche s'étend à TSM qui délivre des diplômes de gestion, niveaux licences et masters en apprentissage, en coopération avec la CCI de Montauban, ou encore avec les CFA Banque et DIFCAM régionaux, ESQESE de l'Institut Catholique de Toulouse, etc, et les parcours de masters en alternance internes à TSM.

C3. Les activités conduites par et sous la coordination de l'EPE ont renforcé la cohérence du groupement, son intégration stratégique et fonctionnelle, ainsi que la complémentarité entre ses composantes qui se traduit par un décloisonnement mesurable.

COHERENCE. La cohérence de l'EPE tient à sa spécialisation en sciences humaines et sociales. A partir de ce socle historique, l'établissement mène une politique de développement vers d'autres domaines scientifiques en SHS – sciences de la communication, sociologie, psychologie et hors SHS – informatique, mathématiques, statistiques, biologie sur le modèle de l'IAST. Ces quatre derniers domaines scientifiques étant des fers de lance de l'interdisciplinarité. L'ambition de l'établissement est, à partir des SHS, de s'ouvrir et de coopérer au quotidien sur des thématiques transversales tout en gardant sa vocation scientifique unitaire première qui est de produire des connaissances scientifiques sur les phénomènes humains et sociaux afin de comprendre, expliquer et transformer les réalités sociales. Cet objectif scientifique se retrouve en matière d'enseignement. L'ambition prioritaire de l'EPE est aujourd'hui d'asseoir et d'élargir ses formations à la fois spécialisées dans le domaine des SHS, mais aussi pluridisciplinaires pour répondre aux nouvelles demandes du marché de l'emploi.

INTEGRATION. L'intégration du groupement est à la fois fonctionnelle et stratégique.

Intégration fonctionnelle, l'expérimentation a permis d'améliorer cette intégration de plusieurs manières.

En premier lieu, la fusion, depuis le 1^{er} janvier 2025 des 7 unités de recherche de l'École de droit de Toulouse pour créer l'École de Droit de Toulouse Recherche (EDT-R) permet la rationalisation des relations avec les unités de recherches TSE en économie et TSM en gestion management, l'IRIT en informatique et les deux équipes de recherche en sciences politiques de l'IEP de Toulouse dont l'une vient de fusionner avec une UMR CNRS de l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès au 1^{er} janvier 2026.

En deuxième lieu, au terme d'un apprentissage mutuel réalisé non sans difficultés mais qui tendent à être dépassées collégialement dans la dernière période, la gouvernance du comité de coordination permet, en son sein, au Vice-président recherche et au Vice-président CEVE, d'établir un dialogue permanent avec l'ensemble des directeurs de composantes et d'établissements composantes. Ce dialogue, qui a été dans un premier temps fragile, s'est construit autour d'échanges de manière à s'assurer d'une adhésion, d'une implication et d'un engagement de toutes les parties prenantes internes aux politiques de recherches et de formation. Lorsque les projets arrivent à maturité ou nécessitent d'un temps d'étude, ils sont discutés en comité de coordination, avant d'être amenés vers les instances de représentation des établissements composantes et composantes de l'EPE. Ce processus est agile et permet de progresser rapidement dans la prise de décision et les actions à mener.

Les établissements composantes et les composantes ont pu relever dans la dernière période des difficultés dans la mise en place du comité de coordination, la gouvernance centrale a mis en place un processus beaucoup plus structuré permettant de donner toute sa place au comité de coordination. Après une crise certaine, la situation est aujourd'hui stabilisée et, par leur participation au comité de coordination avec voix équivalente à celle des établissements composantes et de l'EPE lui-même, les composantes de l'UTC disposent d'une représentation au sein de la gouvernance centrale que l'on ne retrouve que de façon très exceptionnelle au sein des autres EPE, faisant d'elles, les composantes parmi les plus puissantes du paysage universitaire français.

La représentation de composantes au sein du comité de coordination constitue ainsi une originalité de l'EPE UTC et la preuve d'une volonté forte de développer une gouvernance participative qui, si elle a

été embryonnaire dans les premiers temps, devient aujourd'hui de principe et constitue, assurément, un modèle.

En troisième lieu, durant la phase d'expérimentation, la direction d'appui à la recherche (DAR) a été déployée et dotée de 4 ingénieurs d'études bilingues et trilingues dont la mission est de promouvoir l'implication et l'engagement des enseignants-chercheurs dans le montage de projets de recherche majeurs, européens (ERC et Horizon), nationaux (ANR, AMI, PEPR, Centre d'Excellence, IUF) et régionaux (TIRIS, ANITI, STAR). La volonté de la gouvernance de l'EPE est de faciliter l'accompagnement des enseignants-chercheurs dans le montage et le portage de tels programmes, grâce à une forte montée en compétence des personnels d'appui à la recherche.

L'action de la gouvernance de l'EPE s'est poursuivie par la création de l'IRSI (International Research for Society Institute). L'objectif assigné à ce nouvel institut vise à créer de l'interconnexion entre les chercheurs des différentes disciplines scientifiques de l'EPE, une dynamique de collaboration entre l'ensemble des unités de recherche de l'EPE, un sentiment d'appartenance à une communauté de chercheurs, de faciliter et permettre la coordination du montage de grands projets inter et multidisciplinaires et de développer des actions visant à soutenir les 3 axes de la stratégie de l'EPE en matière de recherche (3i : Interdisciplinarité, Internationalisation, Impact Sociétal). Pour conforter cette stratégie, la DAR priorise ses actions dans le soutien au montage de grands projets européens, nationaux et régionaux. La vision de la gouvernance est de considérer ces programmes de recherche et leur financement, comme vecteurs d'une production scientifique de haut niveau, qu'il convient de promouvoir, de soutenir et de reconnaître pour que l'engagement des chercheurs soit le plus large possible dans l'ensemble des unités de recherche. La promotion et le soutien relèvent des actions de la DAR et de l'IRSI, tandis que la reconnaissance est appuyée par la politique RH : décharges d'heures d'enseignement pour le montage et le pilotage de grands projets ; primes d'intéressement pour le pilotage de grands projets.

En quatrième lieu, l'action de l'EPE s'est également portée sur la participation de sa gouvernance à l'alliance européenne ENGAGE.EU, en nommant une vice-présidente déléguée à cette université européenne dont l'Université UT Capitole est co-fondatrice. ENGAGE-EU réunit 10 universités en sciences sociales, qui mettent en commun des programmes de formation, d'échanges d'étudiants, de personnels et d'enseignants-chercheurs. Cette université européenne anime également deux « work-package » en recherche, confiés à l'EPE UT Capitole. Cette alliance réunit : Hanken School of Economics (Finlande), Luiss Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli (Luiss University, Italie), NHH Norwegian School of Economics (Norvège), Ramon Llull University (Espagne), Tilburg University (Pays-Bas), Université Toulouse Capitole (France), University of Mannheim (Allemagne), University of National and World Economy (Bulgarie), WU Vienna University of Economics and Business (Autriche). L'alliance ENGAGE.EU a obtenu son renouvellement pour 5 ans et propose un projet attractif en mesure d'attirer un nouveau partenaire associé en 2024 : University of Saint-Gallen (Suisse).

En cinquième lieu, le comité de coordination et le CEVE de l'Université structurent de multiples doubles diplômes transversaux et intégrés qui sont destinés à offrir aux étudiants une double spécialisation qui leur permettra de répondre aux nouvelles attentes du marché de l'emploi qui ne suit plus les logiques disciplinaires traditionnelles.

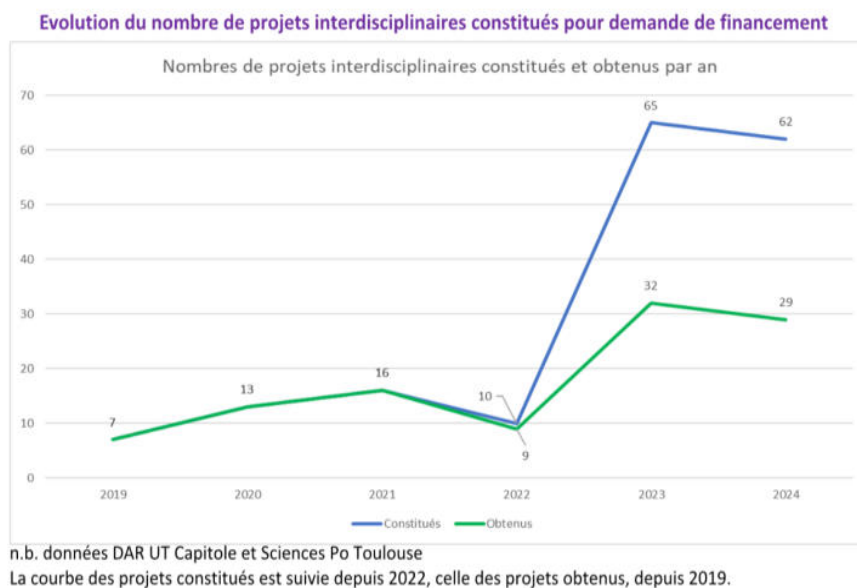
Intégration stratégique. La politique de recherche et de formation est coordonnée par la gouvernance de l'EPE et s'articule autour de trois axes visant à créer un environnement intégré, mobilisateur, stimulant, fédérateur, inclusif et facilitateur :

- Etendre et renforcer l'internationalisation de la recherche et de la formation
- Etendre et renforcer l'interdisciplinarité de la recherche et de la formation
- Etendre et renforcer la recherche à fort impact sociétal et les formations répondant aux nouvelles attentes du marché de l'emploi.

Cette stratégie intégrative est suivie par l'ensemble de la gouvernance de l'EPE qui s'assure de la cohérence des actions mises en œuvre au sein des établissements composantes, des composantes et des unités de recherche qui y sont rattachées.

DECLOISONNEMENT MESURABLE. L'expérimentation permet de mesurer les effets du décloisonnement en matière de recherche et de formation.

En matière de recherche, le graphique ci-après met en exergue la dynamique des projets interdisciplinaires émergeant depuis la création de l'EPE début 2023. La progression des projets interdisciplinaires obtenus est de 171% entre la période 2019-2022 et la période 2023-2025.



La DAR et l'IRSI ont conduit une première étude pour identifier les grands thèmes transversaux qui animent la recherche. Cette étude exploratoire est une première étape dans la compréhension des thématiques de recherche sur lesquelles l'EPE est positionné. Elle a conduit à identifier une cartographie de grands thèmes de recherche dans le but de mobiliser les chercheurs sur des projets interdisciplinaires. Ce travail a permis de mettre en lumière de nouvelles proximités entre unités de recherche et a fait émerger de nouveaux objets de recherche interdisciplinaires qui figurent dans la cartographie des priorités d'action à venir.



En matière de formation, le décloisonnement disciplinaire a conduit à la création et au renforcement des nombreux doubles diplômes précédemment évoqués qui sont la marque d'un enseignement interdisciplinaire considéré comme faisant partie de l'ADN de l'établissement. Tous les établissements composantes et la majorité des composantes disposent ainsi d'au moins un diplôme commun

C4. L'EPE et ses établissements composantes ont mis en commun de manière substantielle leurs stratégies partenariales structurantes.

La DAR assure une veille hebdomadaire des différents appels à projets pouvant intéresser les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'EPE. Cette veille est diffusée de manière hebdomadaire à l'ensemble des unités de recherche de l'EPE sous forme de « Flash Info ».

De plus, la DAR propose régulièrement des ateliers spécifiques dédiés au montage de certains appels à projets : atelier montage ANR, atelier montage dossier IUF, action de détection pour le montage et dépôt d'ERC, atelier montage projets Horizon. Pour ce type de grands appels à projets récurrents, ces ateliers ont lieu une fois par an. En parallèle, tout enseignant-chercheur qui sollicite la DAR bénéficie d'un accompagnement spécifique et personnalisé que ce soit sur le volet administratif et financier du projet ou sur le volet scientifique. En effet, le profil des chefs de projet en charge du montage permet d'apporter aux enseignants-chercheurs une vraie expertise scientifique permettant de renforcer la solidité des dossiers déposés.

La DAR et la Direction de la communication ont également mis en place depuis 2023 une lettre de la recherche trimestrielle de l'EPE mettant en valeur l'ensemble des projets de recherche de l'EPE.

Une cellule Presses Université Toulouse Capitole prolonge cette activité de valorisation scientifique. Chargée de l'édition d'ouvrages intéressant non seulement la communauté universitaire, elle vise aussi un public plus large soucieux d'enrichir ses connaissances. Les domaines concernés couvrent une partie de la recherche de l'Université Toulouse Capitole, notamment dans les disciplines juridiques, en science politique, sociologie, économie de l'éducation. Plusieurs ouvrages sont également issus de partenariats avec des établissements d'Afrique et d'Asie. Les publications font l'objet d'un référencement sur le site Internet des Presses de l'Université et d'une diffusion par les Éditions Lextenso après validation de son comité éditorial. De plus, des ouvrages des collections Actes de colloques, travaux collectifs et thèses sont également diffusés en version numérique sur la plateforme OpenEdition Books (et sur la plateforme Cairn.info pour une collection récente) et référencés sur l'archive ouverte institutionnelle. Sur la période 2019-2024, 162 ouvrages, actes de colloques et thèses ont été publiés aux Presses de l'Université Toulouse Capitole, dont 91 en support imprimé et 71 en support numérisé. Un appel à candidature a été lancé afin de créer un comité éditorial représentant l'ensemble des disciplines de l'EPE et diversifier ainsi les publications.

En premier lieu, les partenariats historiques entretenus par TSE avec les ONR ont bénéficié à l'ensemble de l'EPE. Ainsi, les ONR siègent au sein du conseil de la Recherche où le CNRS détient un siège avec droit de vote, et où l'INRAE a au moins un représentant membre de TSE-R siégeant avec droit de vote. Les UMR CNRS ont été renouvelées : TSE-R et TSM-R avec respectivement TSE et UT Capitole en tutelles et IMT, IRIT, avec l'Université de Toulouse en cotutelle principale. Le LaSSP de Science Po fusionne au 1^{er} janvier 2026 avec une unité de recherche de l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, tutelle principale, pour former une nouvelle UMR CNRS dénommée UTOPI. L'enjeu à venir pourrait consister à consolider ces UMR en cas de délégation globale de gestion, telle qu'envisagée par le CNRS.

Le partenariat ne se situe donc plus uniquement au niveau des établissements composantes, mais au niveau de l'EPE. Il a ainsi abouti à la sélection du projet CLIMACT, soumis à l'AMI SHS. Ce projet traite du thème *Société durable dans un contexte de changement climatique*. Il a été sélectionné au premier tour parmi 17 projets nationaux grâce à l'émergence d'un consortium composé des ONR présents sur le site toulousain (CNRS, INRAE, INSERM), des EPIC et EPSCP du site (ISAE-Supaero, Météo-France, INSA, ONERA), des collectivités territoriales (Région et Métropole), et des Universités (UT Capitole, Toulouse 2 Jean-Jaurès et CHU Université de Toulouse)

En deuxième lieu, les partenariats historiques entre Sciences Po Toulouse, le réseau des IEP et Sciences po Paris ont été mis au service du projet PRODEMO sur l'évolution des démocraties ; projet présélectionné par l'AMI SHS. Si le portage est assuré par Sciences Po Paris, deux work-Package sont assurés par l'EPE. Egalement sélectionné parmi les 17 finalistes du programme AMI SHS, il n'a finalement pas été retenu. Sciences Po Toulouse est toutefois partie prenante du projet DECRYPT lauréat de l'AMI SHS.

Par ailleurs, les effets d'apprentissage cumulés sur ces deux projets AMI SHS ont immédiatement servi à consolider le projet AERODS, sélectionné par l'ANR et retenu par le ministère des armées, en vue de créer un Centre d'Excellence interdisciplinaire dédié aux politiques et à l'économie de la défense nationale en matière aéronautique et spatiale, intégrant les champs scientifiques du droit, du management et de l'IA. De nouveau, les partenariats avec l'ONERA, l'ISAE-Supaero, mais aussi avec des industriels (Airbus, Thales, Safran), ont contribué au succès de ce projet financé pendant 5 ans par le ministère des armées (1,93M€), avec une ouverture au 1^{er} janvier 2026. Dans ce nouveau centre d'excellence participent tous les établissements composantes et les composantes de l'EPE, par le biais de leurs unités de recherche.

C5. L'EPE a suivi une trajectoire en deux phases au cours de son expérimentation.

La phase initiale était celle d'un établissement universitaire totalement intégré. En ce sens, l'expérimentation de l'EPE Toulouse Capitole est tout à fait spécifique puisqu'elle ne conduit pas à examiner la manière dont plusieurs établissements et écoles distinctes se réunissent pour trouver les moyens d'agir de concert, mais comment l'autonomisation d'une composante, anciennement école interne, ne nuit pas à l'équilibre intégré de l'ensemble et, au contraire, peut être un moteur de transformation institutionnelle. L'intégration de Sciences po Toulouse, établissement public avec lequel l'EPE entretient des liens historiques très étroits et dont le siège est situé en son sein, a contribué à une évolution positive de l'établissement. D'une université centralisée, il est devenu un établissement fédéral fondé sur le principe de subsidiarité et une autonomie de plus en plus accrue de ses composantes.

La première phase à court terme imposait de créer un tout nouvel établissement avec une nouvelle gouvernance destinée à assurer l'unité d'un EPE qui accueillait deux établissements-composantes, disposant de la personnalité morale et donc d'une très large autonomie : le Grand établissement TSE et Sciences po Toulouse, établissement public à caractère administratif. Il faut rappeler que l'EPE a été voulu par la ministre en charge de l'enseignement supérieur et discuté avec elle. Il était nécessaire pour faire exception à l'application des règles du code de l'éducation et intégrer au sein d'une Université, le GE TSE.

Le premier choix stratégique a été de reconsidérer l'EPE comme un établissement autonome à spectre restreint, partie intégrante du site Toulousain et partie prenante de la COMUE de Toulouse sans toutefois choisir d'intégrer l'EPE Université de Toulouse pour trois raisons principales.

D'abord, la stratégie de l'EPE fondée sur une interaction disciplinaire étroite avec des priorités marquées serait mise à mal par l'intégration au sein d'un établissement voué aux sciences dures, dont les spécialités offrent des prismes de collaborations certains, mais conduisent à une stratégie globale de recherche qui pourrait être marquée par une certaine artificialité.

Ensuite, parce que l'EPE UT Capitole a décidé de mettre en place une gouvernance de proximité, pragmatique, dont l'efficacité repose sur la souplesse et la rapidité de prise de décision grâce au dialogue immédiat et des facilités de compromis entre le président de l'EPE, les 2 établissements composantes et les 5 composantes. Le principe de subsidiarité se prolonge d'un mode de coopération fondé sur des ajustements permanents au sein du comité de coordination, décidés rapidement, avec agilité. Outre des réunions planifiées, dès qu'un sujet devient urgent, une réunion de ce comité est organisée.

La mise en place de ce système a fait naître des attentes qui n'ont pas été immédiatement remplies par la gouvernance centrale qui a critiquée pour une trop grande lenteur dans la transformation d'un système hypercentralisé encore en cours, dans lequel les composantes ne participaient pas véritablement à la gouvernance centrale hyper présidentialisée en un système fondé sur le principe de subsidiarité. En ce sens, les composantes de l'établissement ont fait part de leur insatisfaction à voir des statuts encore trop

centralisés. Une réflexion est donc en cours pour donner toute sa place et sa vigueur au principe de subsidiarité au profit des composantes.

Enfin, parce que l'EPE a pour objectif à moyen terme de propulser ses composantes au même niveau de compétence statutaire que ses établissements composantes en suivant un plan et une démarche progressive qu'il souhaite maîtriser pleinement, notamment en poursuivant la transformation de composantes en écoles, après celle de l'EDT, rejoignant TSM dans cette configuration structurelle et organisationnelle.

Le deuxième choix stratégique a consisté à élaborer une gouvernance progressivement plus efficace parce que plus confédérale prenant mieux en compte la dissymétrie statutaire ainsi que contraintes et responsabilités particulières, statuts et obligations de réseaux des deux établissements composantes tout en valorisant toujours plus les composantes. Cette collégialité au sein d'un comité de coordination progressivement redéfini constitue une force au service de la stratégie de l'établissement. La transformation de TSE en grand établissement était nécessaire pour prendre en compte la spécificité de l'école d'économie, de son classement international, de ses modalités de recrutement sur le marché mondial, de l'existence de sa Fondation propre.

Sciences po Toulouse dispose d'un statut réglementaire propre qui en fait nécessairement un établissement public autonome.

Cependant, cette dissymétrie n'a pas pu être abordée par les premiers statuts de l'EPE et leur pratique devrait être compensée par une évolution de plus en plus fédérale du mode de fonctionnement de l'EPE, ce qui implique une modification statutaire en cours que seule permettrait une transformation en grand établissement.

La deuxième phase de l'expérimentation est celle de la marche vers un statut de plus en plus fédéral

En premier lieu, dans les statuts, la gouvernance de l'EPE a été recentrée autour d'un comité de coordination regroupant les directeurs des établissements composantes et des composantes autour du Président de l'EPE. Comme nous le développerons plus loin en détaillant le mode de gouvernance de l'établissement, c'est au sein de ce comité de coordination qu'est finalement décidée en commun la stratégie générale de l'établissement et les modalités de mise en œuvre. A partir des délibérations du comité de coordination, l'EPE, les établissements composantes et les composantes, agissent dans leurs domaines de compétence respectives par application du principe de subsidiarité. TSE et l'IEP se sont historiquement construits sur l'interdisciplinarité et l'internationalisation de leurs formations. TSE est engagé depuis toujours dans la promotion de l'interdisciplinarité aux plus hauts niveaux. Parallèlement et en complément, l'EPE dispose d'une compétence naturelle pour organiser les actions interdisciplinaires au sein de l'établissement, sur le site Toulousain et à l'extérieur du site, selon une règle claire qui veut que lorsqu'une action concerne plus d'une composante ou d'un établissement composante, elle est coordonnée par l'EPE. Les établissements composantes disposent, quant à eux, d'une large autonomie pour agir dans leur domaine de compétence, ce qui n'est pas le cas, en l'état du droit universitaire, des composantes. C'est à leur égard que le principe de subsidiarité est mis en œuvre pour leur donner une autonomie réelle dans la gestion des activités d'enseignement et de recherche qui relèvent de leur spécialité. L'EPE constitue donc une université qui a vocation à devenir pleinement fédérale, par-delà la différence statutaire entre établissements composantes et composantes. Il s'agit d'une originalité dans le paysage institutionnel français.

En second lieu, le mouvement vers la fédéralisation de l'EPE suppose d'uniformiser les statuts des composantes en leur donnant davantage d'autonomie. L'EPE a donc incité et accompagné dans un premier temps TSM et la faculté de droit.

TSM était déjà une école, en tant qu'école interne, au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Une marche supplémentaire vers davantage d'autonomie de gestion a été permise par sa labellisation EQUIS, lors de l'expérimentation. Ce label international prestigieux délivré par l'European Foundation for Management Development constitue pour l'EPE un engagement d'assurer l'autonomie de TSM puisqu'il exige une stratégie propre, sous la responsabilité de son conseil d'administration, la maîtrise

de ses programmes d'enseignement et de recherche, la capacité à un recrutement autonome des chercheurs ainsi qu'une direction dotée de compétences propres.

La faculté de droit de Toulouse est, quant à elle, devenue la première École de droit en France au titre de l'article L. 713-9 du code de l'éducation par arrêté du 11 juillet 2024. Cette transformation correspond également à une préconisation du HCERES lors de l'évaluation précédente de l'université. En accompagnant ce processus, l'EPE a souhaité donner autonomie et visibilité à cette école dont le directeur est nommé par le ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace et dont le conseil d'administration dispose de compétences propres en matière d'enseignement et de recherche. Il s'agit d'un point de départ institutionnel qui devra évoluer vers une autonomie statutaire de plus en plus affirmée.

La transformation de la faculté d'informatique et de la faculté d'administration et de communication en écoles est aujourd'hui examinée par l'EPE dans le but de structurer son modèle fédéral original.

C6. L'EPE est doté d'une stratégie immobilière propre

La stratégie immobilière propre de l'EPE lui permet de programmer efficacement et de manière soutenable son développement immobilier. En effet, l'établissement dispose de l'entière propriété de ses bâtiments ce qui le conduit à avoir une totale autonomie de gestion de son patrimoine immobilier situé, à l'exception de l'IUT de Rodez et d'une antenne à Montauban, sur un seul site au cœur de Toulouse, contribuant à l'intégration de ses membres et à la coopération des chercheurs.

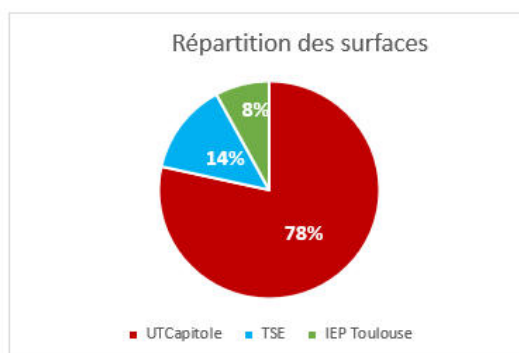
Aujourd'hui, la convention de dévolution du patrimoine de l'Etat à UTC affecte des bâtiments à ses deux établissements composantes. Ces bâtiments constituent le siège des établissements et le lieu de leur activité de recherche.

Les composantes TSM, faculté d'informatique et communication et l'IUT de Rodez, disposent, elles aussi, de bâtiments ou de locaux clairement identifiés qui constituent le siège de leur gouvernance et de leur recherche.

A moyen terme, l'École de droit disposera d'un bâtiment spécifique dédié à son activité de recherche.

La stratégie immobilière de l'établissement est d'asseoir une réalité existante qui fait du bâtiment de l'Arsenal le cœur de la gouvernance de l'établissement et le lieu principal des enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, en particulier pour les doubles diplômes, prolongé de bâtiments contigus constituant le siège des activités de recherche de chacun de ses membres.

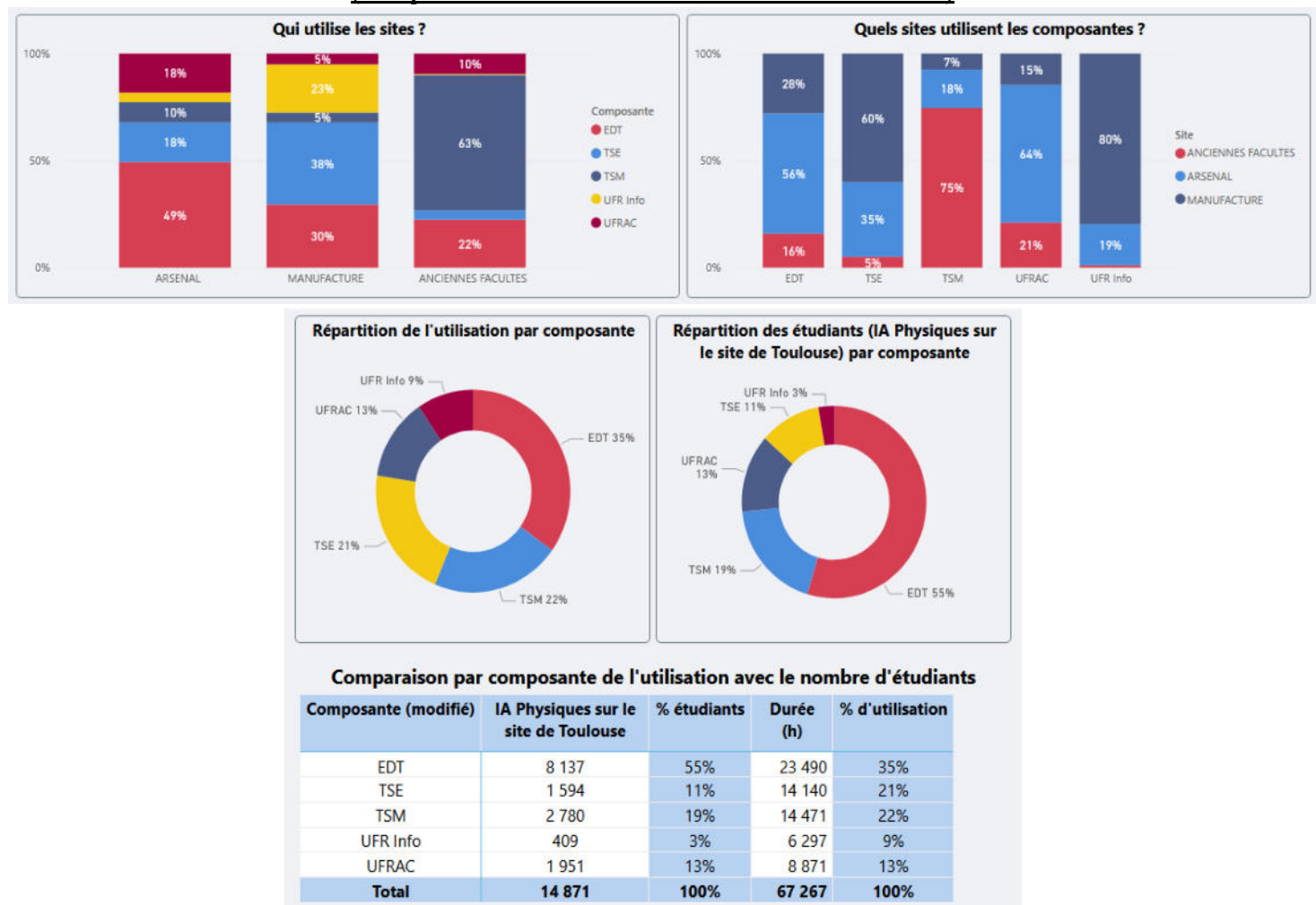
Cette stratégie immobilière est guidée par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière et un programme pluriannuel d'investissement immobilier qui a conduit, outre le bâtiment TSE, à la création d'un nouveau bâtiment REMPART voué à l'enseignement, aux activités sportives et à la santé des étudiants.



Une partie de la Manufacture des Tabacs mis à disposition de l'IEP (3 bâtiments) au terme de la dévolution héberge l'ensemble de ses activités.

Le bâtiment mis à disposition de TSE ne concerne pas ses activités d'enseignement qui se déroulent dans les autres bâtiments de l'université.

Utilisation des surfaces par composante
(hors partie de la Manufacture des tabacs réservée à l'IEP)



Référence 2. La gouvernance de l'établissement public expérimental s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie intégrative.

L'organisation et la pratique de la gouvernance de l'EPE a subi une crise qui a conduit le directeur général de l'enseignement supérieur à suspendre le processus de transformation de l'UTC en grand établissement.

Cette crise résulte de certaines incompréhensions sur la mise en œuvre de statuts expérimentaux qui sont le résultat de compromis, nés de la transformation de TSE en Grand établissement.

Un document de convergence a cependant été produit entre les établissements composantes et les composantes qui marque la volonté de trouver une solution à cette crise qui passera par une réforme statutaire.

Les critiques et les solutions constructives qui y ont été apportées figurent au point C5.

C1. Les missions et compétences propres de l'EPE, des établissements composantes et des composantes sont clairement définies, ainsi que les missions et compétences qu'il coordonne ou partage avec eux
C5. L'établissement public expérimental a identifié les éventuels dysfonctionnements de son organisation et de sa gouvernance, tant en termes de répartition de compétences, de mise en œuvre de ces dernières que des circuits de décision : il a remédié à ces dysfonctionnements ou identifie les améliorations nécessaires pour y remédier.

L'EPE dispose de statuts et d'un règlement intérieur permettant une distribution des compétences entre l'Université, les établissements composantes et les composantes qui tendent à se clarifier. La personnalité morale des établissements composantes leur permet d'exercer des compétences identiques à celle de l'EPE, en matière de stratégie, d'enseignement, de recherche, de vie étudiante, de recrutement, de ressources humaines ainsi que pour l'administration de leurs biens propres et du patrimoine dont ils ont un droit d'usage. A l'inverse, les composantes n'étant pas dotées de la personnalité juridique, leurs décisions doivent nécessairement être confirmées par les instances de l'EPE pour devenir obligatoires. Néanmoins, ce défaut tente d'être compensé par l'attribution d'un pouvoir de décision interne dont la validation par les instances de l'EPE devient naturelle, sous réserve de la conformité avec la stratégie de l'établissement et de toute réglementation validée par la direction des affaires juridiques de l'université (DAJI). Pour chaque grande catégorie de compétence stratégique, il existe une coordination efficace et effective des actions de l'EPE, des établissements composantes et des composantes. Si l'autonomie d'action est parfois très importante, en particulier pour les établissements composantes, il existe toujours une coordination à la politique générale de l'EPE.

Sur cette question, l'une des causes de la crise de gouvernance qu'a connue l'EPE résulte d'une difficulté de compréhension de la structure de l'établissement central. En effet, l'établissement central exerce à la fois les missions des composantes tout en étant une institution englobante. Il est donc à la fois composant et composante.

La gouvernance centrale considère que l'EPE constitue une fédération d'établissements. C'est-à-dire une structure Fédérale, composée d'établissements fédérés. En tant que structure fédérale, l'EPE dispose de compétences propres de gouvernement. Les établissements composantes participent au gouvernement de l'établissement fédéral, mais sont gouvernés par lui, dans les compétences qui sont les siennes.

En revanche, les établissements composantes restent totalement autonomes dans l'exercice de leurs compétences propres et exclusives. Par ailleurs, il dispose d'un droit de veto si le gouvernement administratif de l'instance fédérale conduisait à remettre en cause les éléments essentiels à leur statut ou de leur stratégie.

De leur côté, les établissements composantes considèrent que l'EPE constitue une confédération d'établissements. L'EPE constituant un espace commun dans lequel les établissements composantes et les composantes peuvent agir de façon autonome en fonction d'une stratégie mise en commun et des ressources humaines, matérielles et de services communs et partagés reposant essentiellement sur un plan d'action et une stratégie commune.

Les travaux actuels du groupe de travail relatif à la gouvernance de l'établissement doivent produire les moyens permettant de trouver une solution à cette divergence sur la nature même de l'EPE.

EPE garant de l'unité stratégique de l'établissement. Dans l'exercice de ses compétences propres, l'EPE est le garant de l'unité stratégique dans laquelle les établissements composantes et les composantes doivent placer leur propre stratégie et leurs actions. L'EPE dispose alors des moyens d'action permettant de valoriser ces actions et d'assurer la coordination entre établissements composantes et composantes.

S'agissant des établissements composantes, leurs stratégies sont définies par leurs conseils d'administration respectifs en regard mutuel de la stratégie de l'établissement.

S'agissant des composantes, les axes principaux de leur stratégie sont définis par les conseils de l'EPE en matière d'enseignement et de recherche. Toutefois, chaque composante développe une stratégie sectorielle propre, par application du principe de subsidiarité, qui est mis en œuvre par leurs conseils respectifs. Il faut insister sur le fait que les conseils de l'EPE émanent des personnels des composantes, lesquels ont un poids essentiel dans la fixation de leur stratégie au sein de l'établissement.

Cette organisation permet tout à la fois une structuration de l'EPE dans le respect du statut d'autonomie des établissements composantes, tout en assurant la coordination des actions communes entre les établissements composantes et les composantes.

Sur ce point les établissements composantes s'interrogent sur la possible hiérarchisation de la stratégie de l'EPE sur leur propre hiérarchie d'établissement. Les composantes elles-mêmes craignent un effet top-down qui conduirait à leur imposer une stratégie trop contraignante.

La gouvernance centrale de l'établissement considère que la stratégie de l'établissement est une émanation des stratégies des établissements composantes et des composantes de l'établissement. Elle est le produit de la fusion de ces stratégies. Toutefois, elle ne saurait admettre l'absence de prise en compte de la stratégie centrale par les établissements composantes et les composantes dans un rapport nécessaire de compatibilité.

La compétence budgétaire au service de la stratégie. L'EPE dispose d'une compétence budgétaire propre qui inclut le budget des composantes, mais pas celui des établissements composantes. Néanmoins, le budget sert à mettre en œuvre la stratégie générale de l'établissement et à soutenir la stratégie propre des membres, tout en les incitant à coordonner leur action dans un esprit interdisciplinaire.

A l'égard des composantes, l'EPE décide du montant des dotations nécessaires à l'exercice de leur mission en matière d'enseignement et de recherche. Tout particulièrement en matière de recherche, les unités de recherche de chaque composante disposent d'une allocation de moyens qui est librement utilisée sous le contrôle *a posteriori* du respect de la stratégie de recherche de l'établissement.

En matière de recherche, l'EPE soutient ses unités de recherche en attribuant la part de la dotation de fonctionnement de l'université (hors BAIM et Masse salariale) qui leur est allouée directement par vote du conseil de la recherche.

Evolution des dotations allouées aux laboratoires de recherche (hors TSE-R et IMT) par enveloppe

Somme de FMI Étiquettes de c				
Étiquettes de	Droit	Eco Gestion	Maths Info	Total général
Contrat quinquennal 2016-20				
2016	262 446 €	98 510 €	37 106 €	398 062 €
2017	281 750 €	100 200 €	37 100 €	419 050 €
2018	288 550 €	102 960 €	37 100 €	428 610 €
2019	287 828 €	105 745 €	35 245 €	428 818 €
2020	290 986 €	102 473 €	35 245 €	428 704 €
2021	290 987 €	95 299 €	35 245 €	421 531 €
Contrat quinquennal 2021-25				
2022	290 986 €	100 748 €	37 245 €	428 979 €
2023	299 248 €	104 613 €	36 446 €	440 307 €
2024	299 248 €	104 613 €	36 446 €	440 307 €
2025	299 248 €	104 613 €	36 446 €	440 307 €

Colonne Eco Gestion ne concerne que la Gestion / colonne Maths Info ne concerne que l'Info

Dotation	Allouée aux laboratoires de recherche	Allouée au fonctionnement (hors dépenses BAIM et masse salariale)	% dotation de fonctionnement allouée aux Labos Recherche
2023	440 307 €	3 788 279 €	11,6%
2024	440 307 €	3 886 260 €	11,3%
2025	440 307 €	3 602 300 €	12,2%

Part de la dotation (hors BAIM et Masse salariale) allouée aux équipes de recherche hors dotation à la DAR pour les actions communes

En matière d'enseignement, l'EPE soutient ses composantes par l'attribution d'une dotation de fonctionnement de l'université (hors BAIM et Masse salariale) allouée directement aux composantes.

Centre Financier - Niv 2	2023	2024	2025
⊕ 911 - UFR SC. JUR	95 029,00	95 029,00	95 029,00
⊕ 913 - UFR ADM ET COMM	34 238,00	34 238,00	34 238,00
⊕ 914 - UFR INFORMATIQUE	24 852,00	24 852,00	24 852,00
⊕ 915 - TSM	44 046,00	44 046,00	44 046,00
⊕ 916 - IUT RODEZ	145 474,00	119 774,00	187 074,00
⊕ 920 - DLC	50 643,00	50 643,00	50 643,00
Total	394 282,00	368 582,00	435 882,00

Part de la dotation (hors BAIM et Masse salariale) allouée aux composantes pour la formation

La transformation de l'école d'économie de Toulouse - TSE en grand établissement a fait l'objet d'un transfert direct de Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) en 2023 et 2024 à hauteur de 10,6M€. Par ailleurs, chaque année l'EPE prend en charge une grande partie des activités support pour le compte de TSE à hauteur de 2,6M€. Les activités sont détaillées dans les conventions de service et d'occupation des locaux entre les deux établissements et donnent lieu à refacturation annuelle. De la même manière, l'EPE met à disposition une partie de ses locaux, tel que prévu dans la convention de dévolution du patrimoine, et prend en charge certaines activités support pour le compte de Sciences po Toulouse avec refacturation sur la base de la convention d'association liant les deux établissements. Le COMP 2025-2027 a permis le financement de projets s'inscrivant dans la stratégie de l'EPE. Notamment 6 postes d'enseignants chercheurs ont été attribués à TSE pour développer son école de SHS quantitative.

En matière budgétaire, l'absence de personnalité morale des composantes leur ôte toute possibilité juridique d'autonomie dans leur gestion budgétaire. Les composantes souhaitent disposer de davantage d'autonomie.

L'établissement s'engagera certainement dans la voie d'une contractualisation sur un modèle apparenté à un contrat d'objectif et de moyens pluriannuel afin d'assurer un juste équilibre entre autonomie et responsabilité.

La détermination d'axes de recherches interdisciplinaires. L'EPE a compétence propre pour déterminer et financer les axes de recherches interdisciplinaires. Il entreprend, soutient, finance ou contribue à financer des programmes ou projets de recherche qui procèdent d'un travail commun entre les centres de recherches des établissements composantes et des composantes. Les établissements composantes conservent cependant une compétence propre en la matière.

Le soutien au développement de recherches interdisciplinaires. L'EPE a compétence pour déterminer financer les orientations au soutien de la recherche interdisciplinaire. Il s'appuie sur quatre leviers principaux. En créant l'IRSI fin 2023 (International Research for Society Institute), l'EPE a mis à disposition un financement (23K€ porté à 83K€ avec le COMP dès 2026), via le conseil de la recherche, et un ingénieur d'étude affecté à la DAR, pour mettre en place un appel à projet exploratoire visant à initier des recherches transversales entre les unités de recherche de l'EPE. Ce programme ELAN + (fonds d'amorçage) finance 6 projets interdisciplinaires (au moins 2 unités de recherche de l'EPE et internationaux) par an. L'ensemble des composantes et établissements composantes déposent des projets à cet AAP. De plus, l'IRSI organise des ateliers de networking sur des axes thématiques de l'EPE. Le premier atelier a eu lieu en 2025 sur la thématique IA et santé, réunissant environ 10 chercheurs de l'EPE et une dizaine d'entreprise du territoire afin de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations de recherche. Le prochain atelier portera sur les transitions et la RSE. Dans le même esprit, l'Université Toulouse Capitole a accueilli en 2025 le congrès du RIODD. Dans le cadre de cet événement réunissant des chercheurs du monde entier, l'IRSI a organisé un « speed dating » permettant aux chercheurs

présents de rencontrer des chercheurs de l'Université Toulouse Capitole afin d'envisager des axes possibles de collaboration de recherche.

Enfin, l'IRSI a également permis de soutenir des colloques interdisciplinaires et internationaux. Les jeunes chercheurs sont également au cœur des préoccupations de la stratégie recherche de l'EPE. C'est pourquoi, depuis 2023, en collaboration avec l'ensemble des écoles doctorales (accréditées et co-accréditées) de l'Université, un PhD Day (journée des doctorants) est organisé afin d'accueillir tous les nouveaux doctorants de l'Université. Cette journée est l'occasion de présenter l'offre d'accompagnement pour les doctorants, ainsi que l'ensemble de l'écosystème de la recherche présent sur le site toulousain. C'est également l'occasion pour des doctorants venant de disciplines différentes de se rencontrer et de confronter leurs problématiques.

Avec l'apport du COMP en 2026, l'IRSI prendra une toute autre ampleur, notamment en soutenant le montage de grands projets interdisciplinaires visant à candidater aux ERC, Horizon, ANR, et autres grands programmes majeurs de recherche. Un financement de 20K€ est ajouté au soutien aux mobilités internationales et aux événements visant à rapprocher les chercheurs de la société.

Un deuxième levier s'appuie sur la création de la DAR (Direction d'Appui à la Recherche) dont le premier objectif vise à développer les réponses aux appels à projets ERC, Horizon, ANR, TIRIS, AMI, PEPR et Centres d'Excellence, par un meilleur accompagnement des chercheurs. Ces projets impliquent le plus souvent d'adopter des démarches interdisciplinaires pour réussir. C'est pourquoi l'accompagnement des chercheurs au montage de ces projets intègre des équipes de recherche multidisciplinaires œuvrant à la transversalité par les thèmes abordés et la démonstration d'une interdisciplinarité dans les projets déposés. Deux succès illustrent cette démarche : ERC synergy sur IA et démocratie en 2024, portée par Umberto Grandi (IRIT « Capitole ») et César Hidalgo (TSE-R) ; centre d'excellence AERODS en 2025, porté par Florent Pouponneau (EDT-R) avec une équipe composée de chercheurs de l'ensemble de l'EPE.

Un troisième levier s'appuie sur le soutien à la création de postes en CPJ pour lesquels les profils recherchés mettent en avant les compétences et les expériences des candidats en matière de recherche interdisciplinaire et internationale. 5 postes ont été pourvus à ce jour sur les 6 attribués à l'EPE.

Chaires Professeur Junior R11C02						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Campagne CPJ - Nb nouvelles Chaires Professeurs Juniors obtenues (notification)	-	2	1	1	1	-
Nombre de CPJ obtenus (cumulatif)		2	3	4	5	5
NB CPJ en cours - Chaires Professeurs Juniors (loi LPR) - Université	-	1	1	2	3	4
Part de l'endo-recrutement des CPJ			8%	29%	29%	
% CPJ pourvus (taux de remplissage)		50%	33%	50%	60%	80%
NB CPJ en cours - Chaires Professeurs Juniors (loi LPR) - TSE	-	-	-	2	2	2
NB CPJ en cours - Chaires Professeurs Juniors (loi LPR) - Total EPE	-	1	1	4	5	6
CPJ - Chercheurs internationaux - EPE	-	1	1	3	3	3
% CPJ - Chercheurs internationaux - EPE	-	100%	100%	75%	60%	50%

Source des données : Notifications ; SIHAM ; T.H.E

Un quatrième levier s'appuie sur l'investissement de l'EPE dans le programme ENGAGE.EU dont il est co-responsable de deux work-packages dédiés à la recherche. L'ensemble des dispositifs de l'alliance européenne finance des projets de recherche portant sur des thèmes transversaux (RSE, transition écologique, recherche duale, urbanisation, etc.), permettant de relier interdisciplinarité et internationalisation de la recherche.

Enfin, la participation active d'UT Capitole dans le programme TIRIS, qui, par nature, ne finance que des projets interdisciplinaires du site, contribue à renforcer le développement des recherches interdisciplinaires et les liens avec les unités de recherche du site toulousain.

La compétence recherche. Les établissements composantes disposent d'une autonomie de compétence dans la détermination de leurs recherches disciplinaires dans le cadre de la stratégie générale de

l'établissement. Ils se joignent cependant au volet interdisciplinaire fixé par l'EPE dans le cadre des missions de l'IRSI, ainsi que dans le cadre de la gouvernance de ENGAGE.EU.

Les établissements composantes ont une compétence propre pour l'organisation et le financement de leurs unités de recherche, pour participer à la détermination des directions de laboratoires et à la fixation de leurs axes de recherche prioritaires dans le respect de la stratégie de l'établissement. Ils sont cependant tenus par les décisions des conseils de l'EPE pour tout ce qui est relatif à la recherche interdisciplinaire mettant en relation les laboratoires et les chercheurs d'un autre établissement composante et des composantes, impliquant des engagements de l'université.

S'agissant des composantes, il revient à l'EPE, *via* le conseil de la recherche, de déterminer la stratégie commune en matière de recherche qui sera réalisée par les unités de recherche. Cependant, si le cadre général est fixé par l'EPE, les unités de recherche des composantes disposent d'une autonomie réelle dans l'organisation de leur recherche. Ainsi, la structuration des unités de recherche, le choix des directions de laboratoire, la détermination des sujets et des priorités d'action, relèvent de la direction et des conseils des unités de recherche dont les directions des composantes sont membres. Le conseil de la recherche veille à la mise en œuvre des axes de la politique scientifique de l'EPE en affectant et en contrôlant les financements communs à leur réalisation : supports IRSI, Bonus Qualité Recherche, mobilités internationales des enseignants-chercheurs et des doctorants, etc. Il affecte et contrôle l'utilisation des ressources mises à disposition de la direction d'appui à la recherche (DAR) visant à accompagner les programmes qui s'inscrivent dans les trois axes de la politique scientifique. Il analyse et élabore des réflexions et des réponses visant à relever des défis posés par la politique scientifique de l'EPE.

Il revient à l'EPE de définir une politique de valorisation de la recherche des composantes. À ce titre, il émet des recommandations et des incitations afin de développer une politique de publication de haut niveau académique visant à permettre la reconnaissance internationale de l'établissement. Il assure la diffusion des résultats de la recherche par la réalisation d'ouvrages et de publications communes par la promotion, la diffusion et l'amélioration de la visibilité des publications scientifiques sur l'ensemble de l'université, *via* une signature et une dénomination utilisées par tous les chercheurs de l'EPE. La charte de signature scientifique a ainsi été votée par l'ensemble des établissements composantes et composantes de l'EPE en 2024. L'EPE définit la stratégie et le financement du Service Commun de documentation (BIU et ses différents centres), dont le soutien au développement de la science ouverte et des archives ouvertes Toulouse Capitole Publications, et à la protection et la gestion des données de la recherche. L'EPE définit également la stratégie et le financement des Presses de l'Université Toulouse Capitole, essentiellement dédiées aux publications de travaux en droit, sciences politiques et sciences de la communication. Une réflexion est menée pour étendre les presses aux autres disciplines de l'EPE, notamment avec l'essor de la science ouverte.

La compétence en matière de formation. Les établissements composantes disposent d'une compétence propre qu'ils exercent de manière autonome, en relation avec la stratégie de l'établissement pour les doubles diplômes notamment.

A l'égard des composantes, l'EPE *via* le conseil des études et de la vie étudiante, définit les conditions de mise en œuvre des principes des politiques de formation et de vie universitaire dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui leur est allouée conformément à la stratégie de l'établissement. A ce titre, il valide et donne un effet juridique aux propositions émanant des composantes de l'établissement. Plus généralement, il revient à l'EPE d'assurer pour l'ensemble des étudiants de l'EPE l'information relativement à leur orientation par la mise en place d'un service commun d'information, d'orientation, d'insertion professionnelle et de relation avec les entreprises.

Cependant, par application du principe de subsidiarité, ce sont les composantes qui ont l'initiative et proposent la carte générale et les modalités de formation dont elles assurent la gestion. Ainsi les conseils des composantes, définissent les programmes et les parcours de formation initiale et continue, les règles relatives aux examens, les modalités de contrôle des connaissances, l'évaluation des enseignements et des formations ainsi que l'orientation des étudiants. Le règlement des examens est quant à lui commun à toutes les composantes. L'EPE a produit pour ses composantes, dans le cadre de la prochaine accréditation, un cadrage (volume horaire des formations, temps de travail étudiant, blocs de compétences...) et soumet l'intégralité de son offre de formation au respect de la soutenabilité financière et bâtiminaire.

Lorsqu'une formation est commune à un établissement composante et une composante ou plusieurs composantes, l'EPE exerce une compétence de coordination afin de faciliter la mise en œuvre de la formation et les modalités de sa co-gestion. Il peut aussi avoir un pouvoir d'initiative.

Enfin, si les établissements composantes et les composantes disposent d'une autonomie dans la définition des modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des étudiants, l'unité de la qualité des diplômes sur l'ensemble de l'établissement est assurée par la signature du Président de l'EPE qui signe ou cosigne avec la direction des établissements composantes les diplômes délivrés par l'Université Toulouse Capitole (diplômes nationaux, diplômes d'établissement et diplômes délivrés par les établissements- composantes).

La compétence Vie étudiante. L'EPE exerce une compétence centrale en matière de vie étudiante. Les conditions de vie, de travail, la mise en œuvre d'un service commun de documentation et les ressources numériques mises à leur disposition relèvent de l'EPE.

L'EPE détermine aussi les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, même si les établissements composantes peuvent mettre en œuvre une politique sociale et associative qui leur est propre.

Par ailleurs, l'Université est fermement engagée dans une action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui conduit à la mise en œuvre de mesures concrètes permettant d'assurer une réalisation effective du principe d'égalité sans se borner à des positions de principe. Chaque année un rapport est établi et présenté au conseil d'administration.

La compétence Intégrité scientifique et Déontologie-alerte-laïcité. Le Président de l'EPE nomme un référent Intégrité scientifique ainsi qu'un référent déontologie-alerte-laïcité, il en va de même par obligation réglementaire pour les Etablissements-composantes. Chaque référent instruit les demandes internes à l'université et coopère avec leurs homologues respectifs des établissements composantes, mais aussi du second EPE de site, en matière d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Chaque référent établit un rapport d'activité annuel qu'il présente au CA de son établissement. Chacun d'eux met en œuvre la charte correspondante et en propose l'évolution lorsque les cadres réglementaires-légaux évoluent, ou lorsque les réflexions sur les bonnes-pratiques conduisent à proposer des évolutions.

La compétence statutaire. Même si les statuts de l'EPE donnent compétence à l'EPE pour valider l'intégration d'un établissement composante, cette compétence est en réalité partagée. Il apparaît en effet que sur une question aussi essentielle pour la structuration de l'organisation fédérale de l'EPE, les établissements composantes puissent avoir un droit de veto. Ce dernier est prévu par l'article 19 des statuts.

La modification des statuts est aussi une compétence propre de l'Université mais qui reste soumise à l'accord (avis conforme) des conseils d'administration des établissements composantes. Preuve de ce que l'organisation actuelle de l'EPE provient de la base et n'est pas imposée par l'EPE lui-même. C'est un choix commun des établissements composantes et des composantes au sein de l'EPE. Une volonté claire d'organiser ensemble leur stratégie, leur projet, leurs compétences et leur avenir.

C'est ce qui fait l'une des spécificités marquantes de l'EPE qui n'est pas une destinée imposée, mais voulue unanimement.

C2. Les conditions de délégation de compétences entre la gouvernance de l'EPE, les EC et les composantes sont précisément fixées et mises en œuvre en lien avec la stratégie.

La dissymétrie statutaire entre établissements composantes et composantes est pleinement assumée et constitue une force au service de la stratégie de l'établissement. La transformation de TSE en grand établissement était nécessaire pour prendre en compte la spécificité de l'école d'économie, de son classement international, de ses modalités de recrutement sur le marché mondial, de l'existence de sa Fondation. De même, Science Po Toulouse dispose d'une structure institutionnelle et statutaire propre, définie par décret tout en étant intégré dans les réseaux des Instituts d'études politiques et des Grandes écoles qui ont des contraintes spécifiques intégrées par l'EPE.

En conséquence, les délégations de compétences à l'égard des établissements composantes sont très limitées car leur autonomie est grande.

En revanche, les composantes disposent d'une large compétence déléguée en matière de formation et de recherche. Les statuts de l'EPE prévoient ainsi qu'elles coordonnent les activités de formation et de recherche dans les secteurs disciplinaires et interdisciplinaires qu'elles représentent et dont elles assurent la cohérence scientifique. Les modalités d'exercice de ces compétences déléguées sont décrites au point C4 parce qu'elles sont un élément clef des modalités d'élaboration des projets de décisions qui restent validées, en dernier lieu par l'EPE.

Plus spécifiquement, en matière de formation, les composantes gèrent et cogèrent directement l'offre de formation définie par l'établissement, selon les modalités décrites au point C4. Elles portent des diplômes d'établissement dans le respect de la stratégie de l'établissement.

En matière de recherche, les composantes disposent des unités de recherche et les chercheurs qui y sont affectés. Elles sont responsables de la politique de recherche, dans le respect de la stratégie et de l'orientation définie par le conseil de la recherche.

C3. L'établissement public expérimental a mis en place, dans le cadre de son activité de recherche et de celle de ses établissements-composantes, des règles et modalités claires de signature des publications scientifiques qui concourent à son rayonnement.

Signature

Dès 2023, un travail a été engagé afin d'établir une charte de signature commune à toutes les composantes et établissements composantes de l'EPE. Ce travail majeur, engagé de manière collective, a pour objectif de faire rayonner la production scientifique d'UT Capitole.

Une charte commune de signature a donc été adoptée en 2024 puis modifiée en 2025 pour tenir compte de la fusion des unités de recherche en droit au sein de l'EDT-R. L'Université Toulouse Capitole met en œuvre ces règles auprès de l'ensemble de ses unités de recherche et veille à leur bonne appropriation par les personnels concernés. La charte est diffusée par le conseil de la recherche, relayées auprès des directions d'unités et intégrées aux actions d'accompagnement des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants.

Cette harmonisation des affiliations contribue à assurer une identification fiable des productions scientifiques

L'établissement s'appuie sur les dispositifs de suivi de la production scientifique, notamment à travers les archives ouvertes et les outils de pilotage de la recherche, afin d'accompagner les unités dans l'application de ces règles et d'améliorer la qualité des données relatives aux publications.

Science Ouverte

La politique en faveur de la science ouverte a débuté dès 2006 avec un premier projet de mise en ligne des publications en science économiques qui a abouti à la création en 2012 de l'archive ouverte institutionnelle Toulouse Capitole Publications, plateforme ouverte à toutes les disciplines de l'université. Précédé par un comité de pilotage de l'archive ouverte, un comité de la science ouverte de l'université a été mis en place en mai 2024, placé sous la responsabilité du Vice-Président du Conseil de la Recherche. Il est animé par deux coordinateurs : un conservateur des bibliothèques et un enseignant-chercheur de TSE. Le comité est chargé de promouvoir la science ouverte au sein l'EPE, de faire des propositions en matière de politique et de stratégie de science ouverte et de les traduire en actions. La politique en la matière prend deux directions : (1) convaincre plutôt que contraindre, (2) accompagner et soutenir. Cette approche promeut le respect du cadre juridique en faveur du dépôt du texte intégral sur la plateforme « Toulouse Capitole Publications » reliée à Hal et à Hal-Thèses. Le comité en charge de ces questions travaille actuellement à des propositions sur des actions de sensibilisation et de formation autour du libre accès à la production scientifique et aux thèses soutenues à UT Capitole, au partage des données de la recherche, à la cession non exclusive des droits d'auteur aux éditeurs, à la meilleure connaissance et prise en compte des APC (article processing charge) à la reconnaissance des revues engagées dans le mouvement de la science ouverte. Une réflexion est

également engagée sur l'évolution des presses universitaires de Toulouse Capitole en vue d'intégrer sa production dans une logique « science ouverte ».

Depuis les premiers travaux en matière de science ouverte entre 2006 et 2012, l'accès ouvert des publications des chercheurs de l'EPE UT Capitole atteint des niveaux satisfaisants :

- 63% des publications référencées dans le Web of Science (rapport OST-IPERU 2025 de l'HCERES).
- Le tableau ci-après souligne qu'avec un indice d'accès ouvert de 1,3, sur la période 2021-2023, les publications de l'EPE UT Capitole sont plus souvent en accès ouvert que la moyenne mondiale des établissements en SHS (norme moyenne fixée à 1). Cet indicateur s'est un peu dégradé par rapport à la période précédente 2017-2019. La nouvelle politique d'établissement en la matière devra porter ses fruits lors de la prochaine enquête 2024-2026. L'objectif sera de revenir à l'indice de 1,6 déjà atteint dans un passé récent.

C4. Les modalités d'élaboration des projets de décision, de délibération et d'exécution des actions qui en résultent sont clairement établies au sein de l'établissement public expérimental. Celui-ci dispose des moyens effectifs de vérifier la conformité à ses statuts et à la politique générale de l'établissement des actions menées par les établissements composantes.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que l'ensemble des décisions, délibérations et actions de l'EPE sont directement dépendantes de la stratégie générale de l'établissement. Les processus de décisions sont parfaitement définis.

Deux situations doivent être distinguées selon que la décision concerne l'ensemble de l'EPE et donc les établissements composantes comme les composantes ou ne concerne que les composantes lorsque les établissements composantes disposent d'une compétence propre.

Selon les statuts, pour être votée, toute décision dont le champ concerne l'ensemble de l'EPE doit être mise à l'ordre du jour et examinée par le Comité de coordination (article 10 des statuts de l'EPE) et suit le processus suivant.

Phase 1 : Initiative de la décision mise à l'ordre du jour du Comité de coordination		
Décisions obligatoires	Initiative du Président	Initiative des établissements composantes ou des composantes
- La stratégie globale de l'établissement - Le plan d'action communes - La cohérence de l'offre de formation - Les cartes de formations communes - Les initiatives et moyens de formation et de recherche communs - Le règlement intérieur - L'intégration d'un établissement composante sur saisine obligatoire du Président - Le retrait d'un établissement composante	Le président décide de l'ordre du jour et y intègre toute question qu'il juge utile	Les établissements composantes et les composantes proposent au président de mettre une question non obligatoire à l'ordre du jour

Phase 2 : Vote du comité de coordination			
Vote à la majorité simple	Vote à la majorité qualifiée	Droit de veto	Vote pour avis
Le vote à la majorité simple est de principe	Vote à la majorité des 2/3 pour l'intégration d'un établissement composante	Exercé par les établissements composantes sur une ou plusieurs question qui les concerne.	- Sur les moyens mis à dispositions des établissements composantes et des composantes - Sur le règlement intérieur de l'Université - Sur le retrait de tout établissement composante
En cas de vote positif : transmission aux conseils centraux En cas de vote négatif : fin du processus			Transmission aux conseils centraux

Phase 3 : Délibérations des conseils centraux	
Vote par les conseils d'administration	Mise en œuvre par les conseils centraux
- Stratégie globale de l'établissement - Plan d'action communes - Règlement intérieur - Mise à disposition des établissements composantes et des composantes - Retrait et Intégration d'un établissement composante	- Cohérence de l'offre de formation - Cartes de formations communes - Moyens de formation et de recherche commun

Le processus de décision pour les questions qui ont un impact sur l'ensemble de l'établissement sont de l'initiative partagée de l'ensemble des membres de l'EPE, mais imposent une décision du comité de coordination avant d'être votées par le conseil.

Ce processus garantit tout à la fois une action collective des composantes et des établissements composantes, mais assure l'efficacité de la prise de décision par le recours à un vote qui a récemment été systématisé pour répondre aux attentes des composantes et établissements composantes

Ainsi, l'EPE ne peut imposer une décision stratégique sans avoir l'accord du comité de coordination, mais l'accord du comité de coordination ne dispense pas du vote des conseil centraux dans le respect de la démocratie universitaire. Ce système permet ainsi l'administration confédérale de l'EPE, imposant la recherche de compromis tout en assurant l'acceptabilité des décisions au sein des composantes et des établissements composantes.

Il est à noter que la place spécifique des établissements composantes est assurée par leur droit de veto, dont les composantes sont dépourvues. Ce veto, qui n'a jamais été mis en œuvre, leur assure que l'EPE ne prenne pas de décisions radicalement opposées aux éléments essentiels de leur stratégie ou de leur gouvernance propre.

Situation 2 : Décisions de l'EPE concernant les composantes

L'EPE porte juridiquement, du fait de sa personnalité morale, les décisions qui concernent les composantes. Mais, cette contrainte ne doit pas masquer la réalité du circuit de décision qui, pour l'essentiel, place les composantes au cœur de l'élaboration des décisions qui les concernent, lesquelles ne sont qu'amendées ou validées par l'EPE.

Le circuit de décision est le suivant :

Phase 1 : Cadre général de l'action des composantes définies par l'EPE

Fixation de la stratégie générale de l'établissement	Selon les modalités présentées précédemment
Contrats d'objectifs, moyens et de performance / dialogue de gestion	Fixé par le président après dialogue avec les composantes et délibération du conseil d'administration de l'EPE après association des composantes
Contrat de site	Conclu par le président de l'EPE et approuvé par le conseil d'administration de l'EPE après association des directeurs de composantes
Recherche	- Le CA fixe une enveloppe globale affectée à la recherche - Le Conseil de la recherche répartit l'enveloppe légale entre les unités de recherche des composantes et à destination de la recherche interdisciplinaire, internationale et à impact sociétal. - Le conseil de la recherche fixe le cadre général du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (concernant uniquement l'intéressement à la recherche).
Enseignement	- Le CEVE délibère sur les conditions de mise en œuvre des politiques de formation et de vie universitaire - Le CEVE fixe le cadre général de l'évaluation des enseignements et des formations - Le CEVE détermine les principes d'internationalisation des formations

Phase 2 : Pouvoir d'initiative et de proposition des composantes

En matière d'enseignement	Délibération du conseil d'administration : - Création de tout diplôme - Organisation des enseignements - Affectation des enseignements - Définit le montant des frais d'inscription - Valorisation des formations existantes - Aide à l'orientation, l'insertion et à la promotion sociale des étudiants
En matière de recherche	Délibération du conseil d'administration : - Création et organisation des unités de recherche - Désignation des directeurs de laboratoires - Renforcement de l'attractivité de la recherche
En matière de ressources humaines	Délibération du conseil d'administration : - Définition des profils de postes de recrutement des enseignants chercheurs - Répartition des emplois des personnels BIATSS

Phase 3 : Décision des instances de l'EPE

En matière d'enseignement	- Le président arrête les services des enseignants chercheurs - Le CA délibère sur les frais d'inscription - Le CA délibère sur les capacités d'accueil
En matière de ressources humaines	- Le président contrôle la composition des comités de sélection et le CA FR entérine les propositions des COS - Le président dispose d'un droit de veto sur l'affectation des personnels BIATSS par les composantes - Le CA en formation restreinte prend toute décision relative à la carrière et aux primes des enseignants chercheurs des composantes, y compris RIPEC3, décharges d'heures d'enseignement, congés recherche, mises en disponibilité, etc.
En matière de recherche	- Le conseil de la recherche délibère sur les propositions des conseils de composantes en matière de recherche - Le CA délibère définitivement

Situation 3 : Circuits de décision propres à l'EPE.

En matière budgétaire	- Initiative du budget : Président - Vote du budget : Conseil d'administration - Exécution du budget : établissements composantes et composantes (sous réserve de la signature du président, ordonnateur)
En matière immobilière	- Le président affecte les locaux - Le CA vote le schéma directeur pluriannuel - Le CA vote sur la création ou l'achat de nouveaux locaux
En matière d'emploi et de Ressources humaines	- Le CA fixe les grandes orientations en matière de politique d'emploi - Le CA FR délibère sur la création des postes d'enseignants chercheur, sur l'affectation des postes et la composition des comités de sélection - Le CA FR prend toute décision relative à la carrière et aux primes des enseignants chercheurs - Après avis du comité social d'administration de l'établissement, le président détermine les conditions d'organisation et de fonctionnement des services, la gestion des postes et de recrutement du personnel BIATSS et la gestion des emplois et de façon générale les modalités de gestion des ressources humaines de l'établissement

En matière de coordination entre EC et composantes	- Le président anime et coordonne les actions communes
Conventions nationales et internationales	- Le président : - o Négocie - o Signe - Le conseil d'administration approuve les contrats - Le président signe et contrôle l'exécution
Dans les relations avec l'Etat	Le président approuve le contrat d'établissement, y compris les volets concernant les établissements composantes. Ces derniers préparent leurs propres volets
Ordre public	Le président assure l'ordre public au sein de l'EPE à l'exception des 3 bâtiments attribués à l'IEP
En matière de RSE	Le CEVE définit et délibère sur la politique RSE de l'établissement Le CA délibère définitivement
Vie de l'établissement	Le CEVE définit et délibère sur les conditions de vie et de travail des étudiants, les accès aux ressources numériques, les interactions entre la science et la société, les activités culturelles et sportives Le CA délibère définitivement

C5. L'établissement public expérimental a identifié les éventuels dysfonctionnements de son organisation et de sa gouvernance, tant en termes de répartition de compétences, de mise en œuvre de ces dernières que des circuits de décision : il a remédié à ces dysfonctionnements ou identifie les améliorations nécessaires pour y remédier.

La principale difficulté dans l'organisation de la gouvernance de l'établissement tient à la dissymétrie entre les compétences des établissements composantes et les compétences des composantes.

D'un côté, la contrainte légale et réglementaire est forte puisque tant que les composantes ne disposent pas de la personnalité juridique, elles ne peuvent disposer ni d'un budget propre, ni de ressources humaines propres ni d'un libre pouvoir de décision. Le passage d'une université intégrée et centralisée à une université fédérale a été rapide, même si les composantes ne disposent pas encore d'une autonomie à la hauteur de leurs espérances. Le modèle des écoles intégrées constitue sans doute la meilleure solution. TSM et l'École de droit en disposent, l'IUT également et l'avenir est certainement à la transformation des autres composantes en écoles.

D'un autre côté, le statut de grand établissement conféré à TSE et l'autonomie de Sciences po Toulouse qui s'insère elle-même dans un réseau structuré d'Instituts d'Études Politiques lié par la Fondation Nationale des Sciences Politiques, par un concours et des événements nationaux communs, par le groupe des 9 « Sciences po des Régions de France » qui sollicite la création de son GIP, confère aux établissements composantes l'autonomie la plus large avec des compétences quasi identiques à celles d'une université. La difficulté est donc de les intégrer au sein d'une stratégie commune d'établissement. La solution est à la fois statutaire et conventionnelle. Statutairement, les deux établissements composantes restent liés à la stratégie générale de l'établissement qu'ils doivent mettre en œuvre en leur sein, tant en matière de recherche et d'enseignement. Conventionnellement, l'organisation des services communs, la mise à disposition des immeubles, la gestion des ressources humaines communes sont organisées par des conventions cadres qui sont régulièrement amendées.

Les premiers temps de l'EPE ont ainsi donné lieu à des frictions, consécutives à la mise en pratique du partage de compétence et de responsabilité avec les établissements composantes et les composantes. Pour les premiers, les établissements composantes se considèrent comme privés de leurs relations avec

la tutelle, les ONR et le HCERES et d'autres institutions nationales et donc de leurs capacités d'agir propre à l'échelle nationale comme du site.

L'une des missions du groupe de travail sur la gouvernance est de trouver les moyens de concilier l'existence, s'agissant des relations externes, de trois établissements sur le site.

Les composantes, qui participent pourtant directement à l'administration de l'EPE, via le comité de coordination, ont pu souhaiter une plus large déconcentration de l'exercice de leurs compétences. Cette déconcentration ne peut que résulter d'une pratique de gouvernance. En effet, en l'absence de reconnaissance d'une personnalité morale et juridique propre, qui relève de l'État, les compétences des composantes ne peuvent résulter que d'une pratique interne déconcentrée des pouvoirs de la gouvernance centrale de l'EPE.

Au niveau de la gouvernance interne, les directeurs de composantes et d'EC ont pu regretter également l'absence de plan d'actions communes, des prises de décision unilatérales sur des sujets pourtant communs ou la signature de conventions sans consultation préalable du comité de coordination. Ils ont pu considérer que les modalités de fonctionnement du comité de coordination étaient dépourvues de formalisme, avec une absence de vote ou de relevé de conclusions.

Suite à un inventaire lucide et partagé, plusieurs décisions ont toutefois été collégialement prises et mises en application en retour entre la présidence, les directeurs de composantes et EC, dont l'indispensable vérification du respect des statuts existants, le lancement d'une réflexion sur de nouveaux statuts mieux à même de développer le principe de subsidiarité, de réussir une GUER de rang international en posant des conditions unanimement acceptée, dont certaines se montrent originales dans l'université française (par exemple avec une présidence de CA élue parmi les personnalités extérieures à côté d'un Président exécutif enseignant-chercheur), dont la valorisation et la centralisation du comité de coordination, la signature d'un accord cadre UTC-UT précisant les relations institutionnelles entre les deux EPE-GE... aboutissant notamment à une note de convergence remise à sa demande à M. Olivier Ginez, DGESIP. Les EC ont repris leurs inscriptions directes et donc leurs sièges dans TIRIS et le système de tourniquet entre les trois chefs d'établissements de l'UTC pour la représentation de l'EPE UTC aux instances de l'ex COMUE devenue UT deviendra effectif.

C6 L'établissement public expérimental favorise la démocratie interne et la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement, qui ont contribué, dans le cadre de l'expérimentation, à fédérer la communauté universitaire

Depuis la récente réforme interne qui place le comité de coordination au centre du processus décisionnel pour toutes les actions communes, l'EPE UTC s'appuie sur une gouvernance de proximité, pragmatique, dont l'efficacité repose sur la souplesse et la rapidité de la prise de décision grâce au dialogue immédiat et aux facilités de compromis entre le président de l'Université, les 7 directeurs d'établissements composantes et composantes ainsi que les 7 directeurs de centres de recherche.

La gouvernance de l'EPE est marquée par les principes de démocratie interne et de participation. Cela se traduit au sein du comité de coordination et des conseils centraux.

Le comité de coordination réunit le président de l'université, qui le préside, les directeurs des établissements-composantes et des composantes qui ont, seuls, voix délibérative et les vice-présidents des conseils centraux.

Ce comité est en effet devenu en pratique le centre de gravité de l'unité de l'EPE. La diversité des statuts et des autonomies des établissements composantes et composantes a conduit à un nécessaire déséquilibre de la représentativité au sein des conseils centraux (*voir infra*). Le comité de coordination assure une représentation égale de tous les établissements composantes et composantes. Il se réunit au moins quatre fois par an et en pratique une fois par mois, voire davantage lorsque des questions de portée générale demande un examen urgent. C'est le lieu de définition de la stratégie commune de l'établissement, de la politique en matière de recherche et de formation, de la relation avec la tutelle ministérielle (COMP, évaluations), des axes de coordination, de la préparation des conseils ainsi que de la répartition des moyens aux politiques communes de recherche et de formation. En pratique tous les axes essentiels de la politique universitaire sont définis au sein de ce comité avant d'être délibérés dans les conseils d'administration. L'unanimité est toujours recherchée dans le cadre d'un compromis qui sera proposé

au vote des conseils. En cas de divergence, le directeur de l'établissement ou de la composante en fera directement part devant les administrateurs élus, ce qui n'est arrivé qu'une fois, pour l'utilisation de la marque « Université de Toulouse » par l'autre EPE du site toulousain.

Chaque EC ou composante dispose d'une voix lors des délibérations ce qui permet une participation directe et à égalité de tous les établissements composantes et composantes. La politique d'établissement est donc issue d'un compromis après information de chacun sur l'ensemble des éléments de débats préparés par la direction générale des services. Le comité de coordination ne se substitue pas aux compétences propres de chaque établissement composante ou composantes. En revanche il devrait permettre l'information de tous sur l'exercice de ces compétences, en particulier lorsqu'elles influent sur l'EPE dans son ensemble

Le Conseil d'administration de l'Université assure la représentation des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et des étudiants, tout en étant ouvert au monde institutionnel et socioéconomique. L'organisation dissymétrique de l'EPE Toulouse Capitole a nécessité l'adaptation du conseil d'administration. En effet, le conseil d'administration est à la fois l'organe de représentation de l'EPE central tout en délibérant de l'ensemble des questions qui concernent plus spécifiquement les composantes non dotées de la personnalité morale. Comme Sciences po Toulouse et TSE disposent de leur propre conseil d'administration traitant de leurs compétences propres, il n'était pas possible de leur assurer une égalité arithmétique de représentation au sein du conseil d'administration. Une telle égalité aurait conduit à ce que les établissements composantes se prononcent sur des affaires relevant des seules composantes sans que celles-ci puissent agir, parallèlement, au sein de leurs conseils d'administration. Toutefois, l'unité de l'ensemble est préservée. D'une part, parce que les délibérations du conseil d'administration sont préparées par le comité de coordination, lorsqu'elles concernent la stratégie de l'ensemble de l'établissement et les questions de ses relations avec la tutelle ainsi que de ses relations internationales. D'autre part, parce que les directeurs des établissements composantes disposent d'un représentant chacun au conseil d'administration avec voix délibérative.

L'unité n'interdit pas l'ouverture du conseil d'administration qui comporte deux collèges de personnalités extérieures. Le premier collège de 11 administrateurs est un collège d'ouverture vers des personnalités qualifiées désignées par les institutions qu'elles représentent et assurant l'ouverture vers les collectivités territoriales (région et métropole), les organismes de recherche et l'alliance ENGAGE, des institutions d'enseignement et de recherche étrangers, le milieu associatif ou des organisations non gouvernementales ainsi que le monde socio-économique. Le deuxième collège de 3 personnalités extérieures est désigné sur proposition du président afin de permettre la représentation d'une PME, d'un ordre professionnel (la relation avec les ordres étant particulièrement importante pour le droit et la gestion), ainsi que les établissements d'enseignement secondaire de l'agglomération de Toulouse.

La composition du conseil d'administration est donc ouverte sur l'extérieur et le conseil bénéficie ainsi de l'expérience des acteurs de terrain qui influent directement sur ses délibérations et la stratégie de l'université. 14 des 31 membres du conseil d'administration sont donc issus du monde socio-économique. Une réflexion stratégique a d'ores et déjà abouti à certaines conclusions que nous souhaitons mettre en œuvre par de nouveaux statuts.

L'EPE assure la participation de tous les acteurs de la vie universitaire aux délibérations. En premier lieu, les étudiants sont représentés pour 2 sièges à mettre en rapport aux 12 sièges des professeurs et enseignants. Chaque conseil permet d'assurer leur parole libre, d'écouter leurs avis et de les faire participer au vote des délibérations. En deuxième lieu, les établissements composantes participent directement au conseil d'administration. Ils peuvent ainsi se faire le relais des discussions du comité de coordination et s'assurer de la coordination de la politique de l'EPE avec la politique propre de leur établissement. Ils assurent à la fois la représentation des intérêts de l'EPE et celle de leur institution d'appartenance.

Le conseil de la recherche est lui aussi structuré par les mêmes grands principes d'ouverture et de participation avec une adaptation à la dissymétrie de l'EPE.

Un représentant de chaque établissement composante est membre du conseil de la recherche pour le collège des professeurs, un second pour le collège des HDR ou des personnels pourvus d'un doctorat.

4 personnalités extérieures désignées pour un mandat de cinq ans par la région (1), les organismes nationaux de recherche ayant des relations de coopération avec l'EPE (2) et une personnalité qualifiée désignée par le conseil à la majorité des suffrages, sur proposition du président assurent l'association avec le monde de la recherche externe à l'établissement.

Par ailleurs, le conseil de la recherche accueille des ingénieurs techniciens, des autres personnels administratifs et des doctorants dont le nombre est équivalent à celui des HDR (6). Enfin, les directeurs des unités de recherche, les directeurs des écoles doctorales, les directeurs de composante et le directeur du SCD participent directement, avec voix consultative aux séances du conseil

Le conseil des études et de la vie étudiante est, quant à lui, structuré sur le même modèle que le conseil de la recherche.

L'EPE associe les composantes et les établissements composantes à l'élaboration des orientations stratégiques qu'il se donne et s'assure du déploiement effectif de ces orientations en leur sein.

Cette participation, se déploie de manière naturelle, dans le cadre de la mise en œuvre du principe de subsidiarité.

La stratégie de l'EPE se fonde sur les résultats existants et l'état des ressources humaines en matière d'enseignement et de recherche qui sont apportés par les composantes et les établissements composantes. C'est à partir de ces résultats que l'EPE dresse un bilan de ses forces et de ses faiblesses pour définir sa stratégie de développement.

C7. La communication externe met en valeur l'identité de l'établissement public expérimental et participe à sa visibilité.

La communication externe de l'Université Toulouse Capitole constitue un levier stratégique de valorisation de l'identité de l'établissement public expérimental et de renforcement de sa visibilité auprès de l'ensemble de ses publics. Elle s'inscrit dans une logique de gouvernance intégrative, assurant la cohérence des prises de parole institutionnelles et la coordination des actions conduites avec les établissements-composantes et composantes.

Conscients des difficultés rencontrées sur ce point dans l'élaboration d'une charte commune de la communication, l'EPE s'engage dans une nouvelle réflexion et approche qui place plus encore les marques « écoles » au cœur de sa future stratégie...

Cette gouvernance repose sur un réseau métier structuré réunissant les 35 responsables et chargés de communication des membres de l'EPE, animé par la direction de la communication. Trois réunions de coordination annuelles en moyenne, complétées par des groupes de travail thématiques (communication institutionnelle, événementiel, newsletters, web et réseaux sociaux), favorisent la mutualisation des compétences, le partage des bonnes pratiques et l'harmonisation des messages à l'échelle du collectif.

En moyenne, chaque année, la direction de la communication produit une vingtaine de communiqués de presse générant près de 200 retombées médiatiques. Elle conçoit et actualise plus de 35 supports institutionnels (plaquettes, livrets, supports de présentation ou documents de valorisation), contribuant à la lisibilité de l'offre et à l'affirmation de l'identité de l'université.

Les réseaux sociaux constituent un vecteur majeur de rayonnement. Chaque année, plus de 1 300 publications sont diffusées sur les différents canaux institutionnels, permettant la couverture en direct d'une trentaine d'événements et l'acquisition de plus de 20 000 nouveaux abonnés. Cette dynamique témoigne du renforcement de la visibilité de l'établissement auprès des étudiants, des partenaires socio-économiques, des alumni et du grand public.

La présence numérique de l'établissement s'est également consolidée grâce au déploiement d'une vingtaine de projets web par an, incluant la création de nouveaux sites, des refontes stratégiques et des actions d'amélioration de l'accessibilité. Les sites institutionnels enregistrent plus de 4 millions de pages vues chaque année, illustrant l'attractivité des contenus relatifs à la formation, à la recherche et aux services proposés.

Par ailleurs, une trentaine de sujets institutionnels majeurs font l'objet d'un accompagnement spécifique, parmi lesquels l'inauguration du Rempart, la rentrée solennelle, les actions de la Fondation ou encore les initiatives liées à la transition énergétique. Cette capacité à accompagner les projets structurants de l'établissement contribue à renforcer la visibilité de l'EPE et à promouvoir une image cohérente, innovante et engagée.

C8. La communication interne contribue à l'information des personnels et des étudiants et au développement de leur sentiment d'appartenance.

La communication interne accompagne la structuration de l'établissement public expérimental en favorisant la circulation de l'information, la compréhension des transformations institutionnelles et le développement d'un sentiment d'appartenance partagé entre les différentes communautés de l'université. La dimension événementielle contribue à renforcer les liens au sein de la communauté universitaire. Chaque année, les événements internes organisés ou accompagnés par la direction de la communication rassemblent plusieurs milliers de participants, qu'il s'agisse de la Garden Party des personnels, du Forum Campus, des cycles de visites internes ou des matinées d'accueil des nouveaux arrivants. Ces temps de rencontre favorisent la connaissance mutuelle, la diffusion de la culture institutionnelle et l'appropriation du projet collectif.

La mobilisation des réseaux de contributeurs constitue enfin un facteur clé de réussite. Cette approche collaborative permet de développer une culture commune de la communication, fondée sur la participation des acteurs et la valorisation des initiatives locales.

Par son action transversale, la communication interne contribue ainsi à renforcer la cohésion de la communauté universitaire, à accompagner les évolutions de l'établissement et à faire émerger un sentiment d'appartenance à un projet collectif, dans le respect des identités propres des différentes composantes. Sur ce dernier point, un travail de fond reste cependant encore à accomplir.

C9. L'établissement s'oriente vers un système d'information intégré dont l'organisation et les moyens répondent à ses besoins de pilotage.

La stratégie d'intégration s'appuie sur la centralisation du Système d'Information (SI) de l'EPE au sein de la Direction du Système d'Information (DSI) de l'UT Capitole. Les moyens humains de la DSI ont été renforcés avec la création de trois emplois et le budget de la DSI a été augmenté à hauteur des annexes financières formalisées dans les conventions de services et d'association avec TSE et l'IEP.

La DSI pilote la gestion et la sécurité de l'infrastructure et du réseau à l'échelle de l'EPE. Elle assure le maintien en condition opérationnelle et l'évolution de l'ensemble des applications de l'UT Capitole et de TSE, ainsi que de la quasi-totalité de celles de l'IEP. Les équipes de support de proximité interviennent au plus près des usagers. A cette occasion, une irrégularité repérée de longue date puis signifiée par l'audit ERASMUS, la signature exclusive par le Président de l'UTC des certificats et relevés de notes de l'IEP générés par les services informatiques de l'UTC a pu être corrigée.

Pour aligner le SI aux objectifs stratégiques d'intégration, la DSI a engagé une refonte en profondeur de ce SI en deux étapes. La première consiste en la gestion d'un référentiel d'établissement unique. La seconde est la mise en place de flux de données, inter-applications et inter-établissements de l'EPE. Ils sont cohérents, fiables, traçables et efficaces grâce à ce référentiel unique. Les flux sont en constante évolution pour répondre aux besoins des métiers. Ce référentiel centralise aujourd'hui les personnes et l'offre de formation, et constitue le socle d'une harmonisation progressive des nomenclatures.

Tous les personnels et étudiants de l'EPE disposent d'un compte numérique unique, donnant accès à un ensemble de services, entre autres : authentification unique (locale et fédérée via EduGain et ProConnect pour les personnels), messagerie, services documentaires, intranet et Wi-Fi sur l'ensemble des campus

Un cadre de collaboration avec les métiers support a également été défini afin d'améliorer la qualité et la fiabilité des données relatives aux personnes.

Lors de ses développements, la DSI adopte systématiquement une approche globale à l'échelle de l'EPE, comme par exemple :

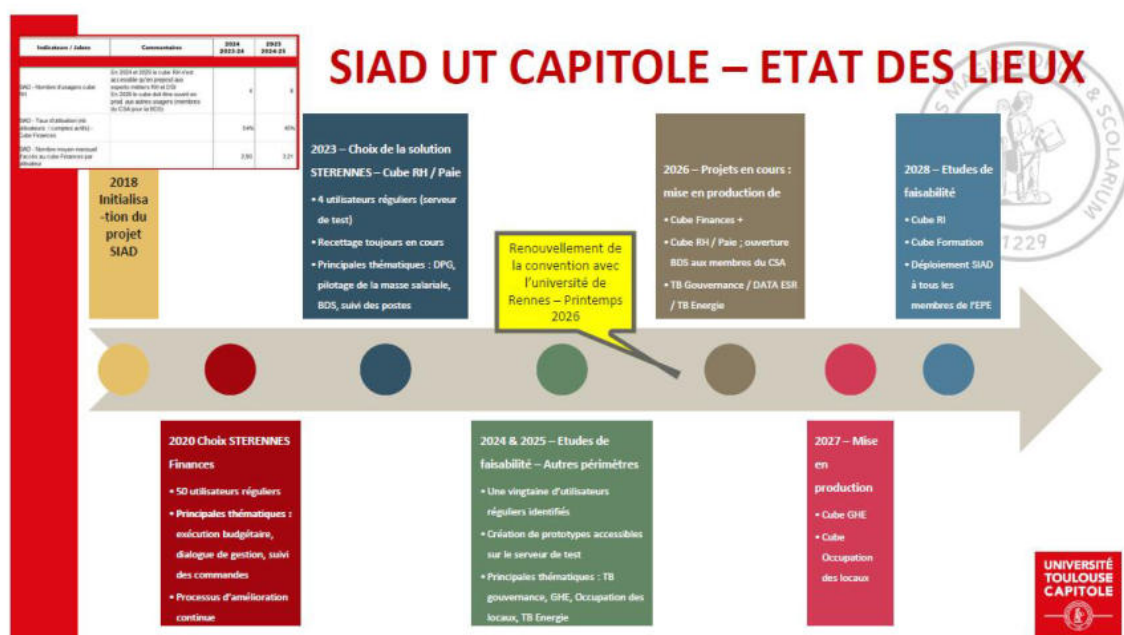
- « Hébergés » pour la gestion des personnes accueillies sous ce statut ;
- « Changement d'identité » en soutien à la politique d'inclusion.

La nouvelle organisation de l'EPE a été intégrée au dispositif de la carte étudiante et professionnelle, utilisée pour le contrôle d'accès pour tous les campus, l'accès aux bibliothèques, aux services du CROUS et à la gestion RH des temps.

Dans l'attente de la validation finale de sa Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) propre, la DSI applique la stratégie de sécurité de l'EPE dans le respect direct du cadre national défini par la PSSI de l'État. Le respect de ce cadre est complété par une charte informatique engageante et des mesures de sécurité opérationnelles conformes aux standards de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Le projet de PSSI spécifique à l'établissement est en phase d'élaboration pour prendre en compte les particularités des métiers de l'EPE.

Pour préparer les enjeux de transformation et d'évolution du SI, la DSI conduit actuellement une cartographie complète du système d'information à l'échelle de l'EPE. C'est l'étape obligatoire pour poursuivre la démarche d'urbanisation du SI. Ce travail répond aux cadres réglementaires et bonnes pratiques actuels et aux futures exigences comme celles de la future transposition de la directive européenne NIS2 (Network and Information Systems).

Le système d'information décisionnel (SIAD) est d'ores et déjà opérationnel, chaque établissement contribuant à l'alimentation des indicateurs. L'existence de référentiels communs facilite l'agrégation et la consolidation des données à l'échelle de l'EPE. Le comité de pilotage du SIAD a engagé une nouvelle phase visant une intégration complète.



Référence 3 L'établissement public expérimental pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle partagés, sur une programmation budgétaire intégrée et sur un dialogue de gestion interne structuré

C1. Le processus d'élaboration budgétaire de l'établissement public expérimental comporte un dialogue de gestion avec ses établissements-composantes et ses composantes, qui renforce ses capacités de pilotage stratégique et opérationnel

Le processus d'élaboration budgétaire de l'EPE met en œuvre pour chaque exercice budgétaire un dialogue de gestion structuré avec les composantes. A l'égard des établissements composantes, au regard de leur autonomie budgétaire réglementaire, le dialogue budgétaire est réalisé à travers la négociation de conventions cadres qui régissent les rapports budgétaires entre TSE, Sciences po Toulouse et l'EPE. Ces conventions donnent lieu à une annexe financière annuelle permettant un échange sur les différents points la constituant et de facto sur les flux financiers.

Le dialogue de gestion est une étape essentielle du pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement. La première phase du dialogue de gestion résulte de décisions politiques relatives aux actions disciplinaires menées par les composantes et aux actions interdisciplinaires de l'établissement. Elle permet l'identification précise des crédits à redéployer si un terme est mis à une action et des besoins nécessaires résultant des décisions du comité de coordination en matière d'interdisciplinarité et pour chaque discipline. La deuxième phase met en œuvre la stratégie de subsidiarité de l'EPE. Chaque membre identifie ses besoins nouveaux en motivant ses demandes par rapport à sa stratégie propre. Les demandes concernent des moyens financiers, immobiliers, matériels ou en ressources humaines classés par catégorie. Durant la troisième phase, les responsables budgétaires et les services opérationnels concernés élaborent une programmation budgétaire des actions demandées en analysant l'exécution de l'année antérieure par les composantes et celle de l'année en cours. Une étude contradictoire des demandes des composantes au regard des moyens de l'EPE et de la conformité de la demande à la stratégie de l'établissement est menée.

Un programme prévisionnel infra-annuel et pluriannuel des actions à mener est établi au cours de réunions stratégiques réunissant la gouvernance de l'établissement, la DGS, la DAF, la DRH (pour le recensement des besoins lors des campagnes d'emploi), le contrôle de gestion et la direction des études et de la vie étudiante, pour la projection des maquettes et des horaires, s'appuient sur des documents communs pour dialoguer avec les responsables de composantes afin d'affiner une programmation respectant les enjeux de chacun.

La dernière phase est celle de l'arbitrage par la gouvernance qui conduit à un accord, un refus définitif, au report de la demande parce qu'elle a été insuffisamment motivée ou parce que les crédits sont insuffisants.

C2. En cohérence avec sa stratégie, l'établissement public expérimental élabore une vision prospective de ses besoins et de ses ressources en s'appuyant sur les schémas directeurs appropriés, ainsi que sur une parfaite connaissance des déterminants de sa trajectoire financière, y compris de masse salariale, et de celle de ses composantes.

L'EPE met en œuvre un ensemble de mesures et de moyens de façon concertée avec les composantes et les établissements composantes pour s'inscrire dans une logique d'amélioration continue de la politique budgétaire et de faciliter l'atteinte de ses objectifs. Ce processus est initié par le contrôle interne comptable et budgétaire qui est une démarche d'analyse et d'évaluation des risques budgétaires et comptables.

Des instances de pilotage et de suivi ont été créées qui sont placées sous l'autorité d'un coordonnateur et animé par des référents de pilotage. Ce réseau est structuré autour de 7 centres identifiés comme étant à fort enjeux financiers ou stratégique :

- Masse salariale/Paye
- Dépenses/Achats
- SCSP/Ressources propres
- Immobilisations

- Construction budgétaire
- Contrats de recherches
- Clôture de comptes

L'EPE a choisi de structurer son dispositif de contrôle interne et budgétaire en associant l'ensemble des acteurs dont les rôles sont identifiés à chaque étape de la chaîne de décision, que ces acteurs relèvent de la gouvernance centrale, des composantes ou des établissements composantes. Le dispositif permet de recenser les processus porteurs de risques, de les hiérarchiser et de le maîtriser en planifiant des actions permettant d'améliorer les dispositifs existants.

Le Décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies prévoit qu'un débat a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice en préparation ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours ou envisagés. Ce débat d'orientation budgétaire permet ultérieurement de décliner la stratégie et les orientations arrêtées par le conseil d'administration par une lettre de cadrage technique transmise aux services. Le processus budgétaire de l'EPE repose sur le calendrier suivant :

- Septembre : débat d'orientation budgétaire et vote des enveloppes de subvention pour charges de service public (SCSP) de recherche et de formation ;
- Septembre/Octobre : vote en CR et CEVE des dotations de subvention pour charges de service public (SCSP) respectives des équipes de recherche et des composantes.

Ce travail est essentiel à l'élaboration au mois de septembre de chaque année d'une lettre de cadrage technique pour la préparation du budget dans laquelle figurent les indicateurs pertinents et les demandes exprimées à travers les dialogues de gestion. Cette lettre est transmise aux composantes et fait figurer un objectif de rationalisation des dépenses au regard des contraintes externes liées au montant de la SCSP, à la progression mécanique de la masse salariale (Glissement-Vieillesse-Technicité, Revalorisations catégorielles), à l'inflation, aux charges immobilières. A titre d'exemple, une rationalisation des dépenses de fonctionnement a été entamée en 2025, et un travail sur la diminution des heures d'enseignement en 2026.

L'objectif de l'établissement est par ailleurs d'accroître ses ressources propres *via* les droits d'inscriptions différenciés, la fixation de tarifs de formation pour les diplômes d'université, les ressources liées à la formation continue et à l'apprentissage, les recettes pour appel à projet et les recettes tirées de la valorisation de son patrimoine immobilier par le recours aux conventions d'occupation de son domaine public.

C3. L'établissement public expérimental a mis en place une gestion coordonnée des ressources humaines en son sein, notamment pour ce qui concerne le personnel académique.

La gestion des ressources humaines de l'établissement est pour la plus grande partie fortement intégrée. L'ensemble du personnel des composantes dépend statutairement et hiérarchiquement de la gouvernance centrale de l'université. Cela permet à la direction des ressources humaines d'orienter la gestion des postes suivant les demandes portées par composantes dans la phase de dialogue de gestion. Les établissements composantes disposant de la personnalité juridique, ils ont réglementairement la maîtrise de la gestion de leurs ressources humaines. Cependant, dans le cadre de la convention de services liant l'EPE à TSE, une coordination de la gestion du personnel affecté aux services de TSE est assurée, la gestion intégrée se faisant au niveau de la DRH centrale de l'EPE, en appliquant les mêmes procédures pour tous les personnels.

C4. L'établissement public expérimental a engagé des mutualisations de services support et soutien, qui lui permettent de bénéficier de nouvelles marges de manœuvre consécutives à ses choix organisationnels structurants.

L'ensemble des services centraux sont à disposition des composantes dans le cadre d'une gestion intégrée pour la plus grande partie des acteurs de l'EPE. Les établissements composantes bénéficient de services support et de soutien qui sont mis à leur disposition, conformément aux dispositions des

conventions de services et d'association conclues. A la différence d'établissements qui ont réalisé une fusion de leurs services et pour lesquelles la mutualisation de services support a pu poser difficulté, l'EPE résulte d'un établissement où les services support et soutien étaient déjà mutualisés (TSE) ou en partie mutualisés (IEP), et fortement centralisé pour les composantes. Il a pris en compte la transformation de TSE en grand établissement doté de la personnalité morale et l'adhésion de Sciences po Toulouse. A cette occasion, des conventions ont été passées pour assurer la permanence de certains services au bénéfice de TSE et de Sciences po.

En conséquence, il s'agit moins d'une politique de mutualisation qu'une politique de services opérée par l'EPE et qui concernent au premier chef la direction du patrimoine (gestion du patrimoine immobilier commun opérée par la DDP), la direction des systèmes d'information et le service commun de la documentation. S'y ajoutent, notamment, le département des activités physique et sportives, le département des langues et cultures, les actions culturelles et sociales. A l'égard de TSE, la direction des études et de la vie étudiante assure la coordination des activités de scolarité afin d'attribuer les locaux d'enseignement de l'EPE, assurer les inscriptions administratives (fin prévue au 1^{er} septembre 2026), ainsi que la gestion des diplômes.

Il est à souligner la forte intégration des services informatiques autour d'une DSI de l'EPE qui assure des systèmes communs interconnectés, protégés des cyber-attaques de manière très efficace jusqu'à ce jour, une gestion des équipements informatiques communs (homogénéisation des équipements informatiques et logiciels pour en assurer le déploiement, l'entretien courant et la fonctionnalité permanente, le renouvellement). Une ligne téléphonique est mise à disposition de tous les personnels pour le suivi des équipements et assure les dépannages dans la journée. Les serveurs de données sont protégés et gérés pour un usage commun.

C5. L'EPE, ses établissements-composantes et ses composantes déploient une stratégie concertée de développement de leurs ressources propres

L'action de la gouvernance de l'EPE a eu, dès janvier 2023, pour objectif de créer un environnement de recherche mobilisateur, stimulant et facilitateur en vue d'accroître les ressources propres. Il s'est d'abord traduit par la création d'une direction d'appui à la recherche, dotée d'une nouvelle direction ayant l'expérience d'une grande institution de recherche dans le domaine de la santé. 4 ingénieurs d'étude dotés d'un doctorat ont été recrutés pour mettre en œuvre la stratégie de recherche de l'EPE visant à promouvoir l'implication et l'engagement des enseignants-chercheurs dans le montage de projets de recherche majeurs, européens (ERC et Horizon), nationaux (ANR, AMI, PEPR, Centre d'Excellence, IUF) et régionaux-ANR (TIRIS, ANITI, STAR). La volonté de la gouvernance de l'EPE est de faciliter l'accompagnement des enseignants-chercheurs dans le montage et le portage de tels programmes, à forte captation de ressources propres, grâce à une forte montée en compétence des personnels d'appui à la recherche.

L'action de la gouvernance de l'EPE s'est poursuivie, dès juin 2023, par la création de l'IRSI (International Research for Society Institute). L'objectif assigné à ce nouvel institut visait à créer de l'interconnexion entre les chercheurs des différentes disciplines scientifiques de l'EPE, une dynamique de collaboration entre l'ensemble des unités de recherche de l'EPE, un sentiment d'appartenance à une communauté de chercheurs, de faciliter et permettre la coordination du montage de grands projets inter et multidisciplinaires et de développer des actions visant à soutenir les 3 axes de la stratégie de l'EPE en matière de recherche, mais aussi, d'accroître les ressources propres de l'EPE. Grâce à cette institution, l'EPE a pu s'organiser en un temps record et de manière parfaitement coordonnée dans le portage d'un projet pour l'AMI SHS en 2024, et d'un deuxième projet AMI SHS piloté par Science Po Paris, suivi immédiatement par un troisième projet visant la création d'un centre d'excellence financé par le ministère des armées (AERODS). Les deux projets AMI SHS ont été sélectionnés parmi les 17 projets d'excellence et n'ont pas abouti dans le dernier round de sélection des 6 projets retenus par l'ANR. Le projet AMI SHS porté par l'EPE UT Capitole reste actif et se prépare au second appel souhaité par le ministre de l'Enseignement supérieur. Quant au projet AERODS, il a été sélectionné par l'ANR et le ministère des armées. Il ouvre en janvier 2026 et bénéficie d'un financement de près de 2 millions d'euros pour une durée de 5 ans. L'ensemble de ces projets impliquent des partenaires publics et privés.

En matière de partenariats privés, des entreprises comme AIRBUS, THALES, ou SAFRAN, sont impliquées dans le projet AERODS qui se met en place en 2026. Parmi les objectifs assignés à court terme, la contractualisation de conventions CIFRE au niveau doctoral, et le développement de formations continues de courte durée en executive education, sont en cours de réalisation. L'accroissement des ressources propres se poursuivra à moyen terme par le développement de l'alternance de niveau master et l'élaboration de conventions de recherches sur projets. L'objectif sera de satisfaire la pérennisation de ce centre d'excellence et sa reconduction pour cinq ans en 2030-31.

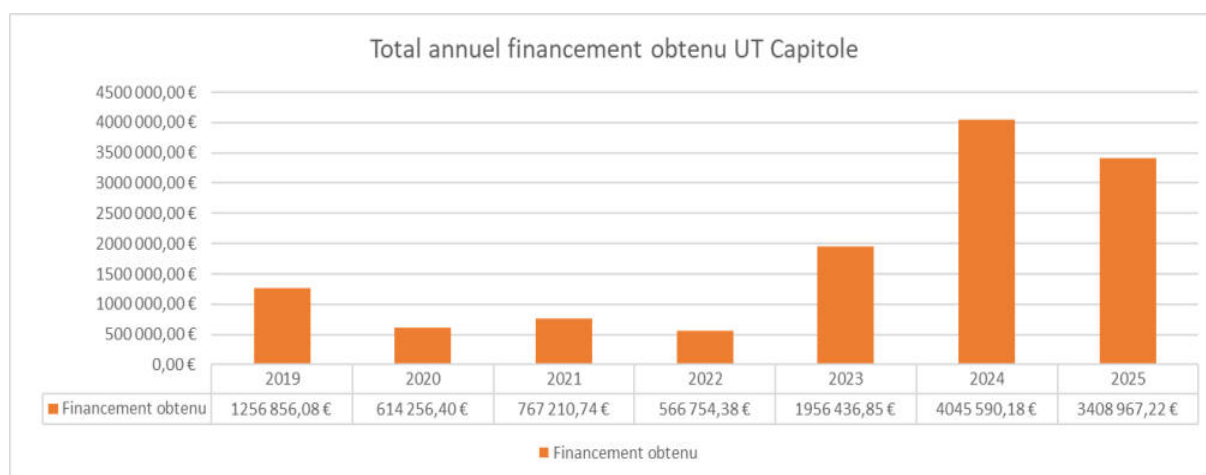
Pour conforter cette stratégie, la DAR priorise ses actions dans le soutien au montage de grands projets européens, nationaux et régionaux énoncés plus haut. La vision de la gouvernance est de considérer ces programmes de recherche et leur financement comme vecteurs d'une production scientifique de haut niveau, qu'il convient de promouvoir, de soutenir et de reconnaître pour que l'engagement des chercheurs soit le plus large possible dans l'ensemble des unités de recherche.

Cette vision stratégique de la recherche repose sur une vision partagée des effets d'une boucle de renforcement dynamique et vertueuse :

- Préparer des projets européens et nationaux majeurs impliquent de collaborer en mode pluridisciplinaire et autant que possible interdisciplinaire, pouvant faire appel à des collaborations internationales de haut niveau, visant à produire des résultats à fort impact sociétal.
- Obtenir des financements sur des projets européens et nationaux majeurs assure des ressources propres pour réaliser des projets d'envergure et implique un haut niveau d'exigence sur la restitution de résultats à fort impact sociétal, ouvrant sur des possibilités de publications scientifiques de haut niveau.
- Produire des publications dans les revues scientifiques de haut niveau assure la visibilité de résultats de recherche et la reconnaissance par la communauté universitaire, mais aussi suscite une attractivité de la part d'autres équipes de recherche internationales, ainsi que de partenaires publics et privés pour financer de futurs projets.
- Ces réussites en chaîne rendent ensuite plus aisée la constitution d'équipes projet de haut niveau, la perception positive des projets et de leurs porteurs par les jurys internationaux, puis l'accès aux financements de la recherche. Une boucle de renforcement dynamique et vertueuse se met alors en place.

La mise en œuvre de cette vision stratégique s'est accompagnée de la création d'une fondation partenariale en 2024 qui s'inscrit dans une volonté d'associer des partenaires privés, dans une relation plus durable et plus solide. Cette fondation construit actuellement les modalités de partenariat et de cohabitation avec la fondation Jean-Jacques Laffont propre à TSE et avec la FNSP commune aux Sciences Po. Ce projet vise à structurer à moyen et long terme des relations partenariales génératrices de ressources propres.

En matière d'accroissement des ressources propres par le développement de programmes de recherche, la figure suivante montre un effet EPE très positif dès 2023, et plus nettement encore, à partir de 2024.

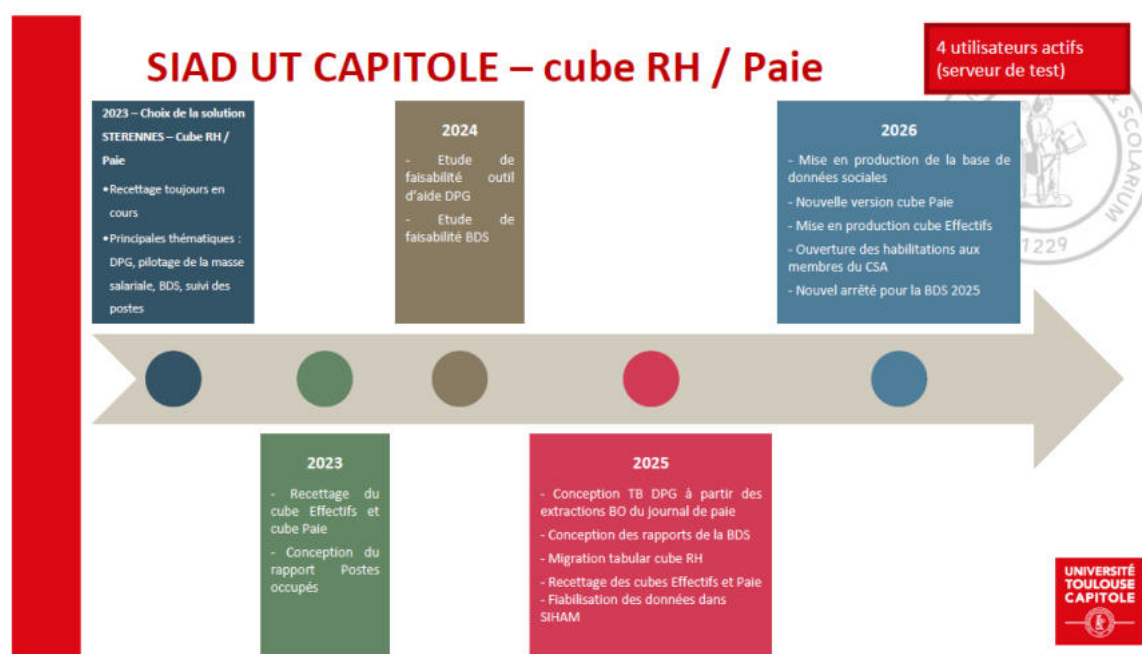


En matière d'accroissement des ressources propres par le développement de programmes de formation en alternance, les données suivantes montrent également un effet positif de l'EPE, qui devrait s'accroître rapidement avec la création d'un CFA UT Capitole en 2026.

Les ressources propres de l'EPE sont en constante progression comme le montre le tableau ci-après, autant sur la formation que sur la recherche.

	2023	2024	2025	Δ 2025/ 2024 (M€)	Δ 2025/ 2024 (%)
Ressources propres (M€)					
Droits d'inscription	3,88	3,30	4,14	0,85	26%
Formation continue et apprentissage	11,12	11,76	11,15	-0,60	-5%
Taxe d'apprentissage	0,39	0,61	0,82	0,22	36%
Sous-total Formation	15,39	15,66	16,12	0,46	3%
ANR hors investissements d'avenir	0,39	0,68	0,76	0,09	13%
ANR investissements d'avenir	0,29	0,30	0,43	0,13	45%
Valorisation (colloques)	0,13	0,11	0,15	0,03	30%
Sous-total Recherche	0,81	1,09	1,34	0,25	23%
Autres subventions	2,14	2,46	2,82	0,36	15%
Refacturations TSE	3,35	3,25	3,11	-0,14	-4%
CVEC	1,50	1,54	1,38	-0,16	-11%
Autres refacturations (IEP, JIL,...)	2,59	1,73	1,49	-0,24	-14%
Total	25,78	25,72	26,25	0,52	2%

Référence 4. La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie intégrative de l'établissement public expérimental.



Politique de ressources humaines

C1. L'établissement public expérimental porte une politique de recrutement et d'emploi des enseignants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnels techniques et administratifs cohérente avec son positionnement et sa stratégie ; elle conduit à une intégration effective de la gestion des ressources humaines entre le niveau central et celui des composantes.

Début 2024, la Direction d'Appui à la Recherche à UT Capitoles a créé une cellule qualité recherche afin de répondre à l'ambition d'excellence internationale de l'université. Un chef de projet est alors recruté afin d'accompagner l'Université vers l'obtention du label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers). Ce label, délivré par la Commission Européenne, vise à améliorer les pratiques des établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs - des doctorants aux professeurs d'université. Ce label constitue un atout majeur pour l'obtention de financements européens. Il doit aussi renforcer l'attractivité et la visibilité de l'établissement à l'échelle nationale et internationale. Ce projet essentiel est mené en collaboration avec la DRH de l'Université. Les groupes de travail ont été définis au sein des composantes de l'université.

Des dialogues de gestion annuels permettent aux composantes et aux services centraux de faire remonter à un même niveau d'information leurs demandes de recrutement pour l'année à venir. Les demandes sont traitées par la gouvernance avec une vue d'ensemble, en tenant compte des argumentaires de chacun afin de faire des choix de concours ou de CDIisation en équité sur l'ensemble de l'établissement.

C'est la DRH qui centralise les demandes, les retours, l'organisation des concours, des recrutements, l'arrivée et l'accueil de tous les nouveaux personnels.

Chaque agent, quelle que soit son affectation, reçoit les mêmes messages, les mêmes contenus et les mêmes informations et est reçu à son arrivée à la DRH.

C'est également la DRH qui assure l'information sur toute question pour l'ensemble des agents.

C2. Les modalités d'affectation et d'exercice de leurs fonctions par les agents de l'établissement public expérimental et de ses établissements-composantes sont clairement établies et participent d'une gestion fluide des ressources humaines au service de la stratégie globale.

Pour les personnels BIATSS : les fiches de poste sont ciblées par service et par composantes ou établissements composantes. En candidatant, les personnes connaissent l'affectation du poste. Les salaires sont les mêmes sur l'ensemble de l'Université, y compris pour les contractuels : la négociation reste à la marge et surtout pour des profils rares.

Les fiches de poste de TSE sont publiées sur le site de l'Université pour une meilleure visibilité.

Les modalités d'exercice sont les mêmes sur l'ensemble de TSE et de l'Université : ainsi, où que soit l'affectation, le temps de travail, les congés, le régime indemnitaire sont pour le moment les mêmes en fonction d'une cartographie commune RIFSEEP.

En revanche, les modalités de recrutement et de rémunération divergent pour les personnels contractuels, TSE ayant sa propre charte de gestion des agents contractuels.

Pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, les règles pour les titulaires sont gérées au national, donc modalités d'affectation et d'exercice communes.

Les règles d'attribution du RIPEC sont également encadrés par des textes nationaux.

Comme pour les BIATSS contractuels, les enseignants contractuels de TSE sont gérés dans le cadre d'une charte de gestion, qui est propre à TSE.

Un travail actuel au niveau de l'Université porte sur la volonté de produire une charte des agents contractuels plus lisible pour l'extérieur.

C3. L'établissement public expérimental formalise des procédures de recrutement, d'emploi et de promotion des enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels techniques et administratifs. Celles-ci articulent compétences de l'établissement public expérimental et compétences des établissements-composantes en la matière, au service de la stratégie globale.

Une politique de GPEEC est à retravailler au niveau de l'EPE, notamment pour avoir une vision pluriannuelle des recrutements, avec une projection plus sur le moyen ou le long terme des départs à la retraite notamment sur les postes particulièrement exposés ou/et stratégiques.

Un travail sur la qualité des fiches de poste et sur les procédures de recrutement des personnels administratifs est en cours, avec une modification des documents dans le cadre des dialogues de gestion annuels avec l'ensemble des services et des composantes (notions de pluriannualité).

Les promotions par tableau d'avancement ou liste d'aptitude sont accompagnées par des formations à la rédaction des dossiers et à la mise en place d'un comité de lecture pluridisciplinaire et une ouverture à des membres extérieurs permettant une lecture objective des dossiers est en cours.

Un travail est également à mener sur la politique de recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants pour ouvrir l'EPE à des profils plus internationaux : depuis deux ans, l'exigence de pouvoir dispenser des cours en anglais est apparue dans toutes les fiches de poste de l'Université.

La promotion des enseignants-chercheurs est garantie par une instruction objective des dossiers par des rapporteurs internes et externes à la section de rattachement

Par ailleurs, le déontologue intervient en amont de toute procédure pour valider les COS et les rapporteurs de chaque campagne de promotion (avancement, RIPEC 3).

Sciences Po Toulouse a ses propres procédures et le GE TSE était déjà bien ouvert sur l'international : il y a donc pour cet établissement composante et pour l'Université une volonté de faire apparaître une ouverture à l'international et aux recrutements externes.

C4. L'établissement public expérimental est en mesure de rendre compte de la qualité du dialogue social interne : il analyse l'impact de son organisation précise sur son fonctionnement (CT, CHSCT, comités paritaires communs ou séparés entre l'établissement public expérimental et les établissements-composantes).

Sciences Po Toulouse disposait de ses propres instances de dialogue social avant la mise en place de l'EPE.

TSE dispose de son propre CSA depuis le 1^{er} septembre 2025, ce qui a amené à des spécificités dans les procédures et les règles RH et a donc modifié un dialogue social jusque-là unique : mise en place de primes particulières, par exemple et charte des agents contractuels spécifique. Pour autant, TSE reste pour le moment sur les mêmes règles de gestion dans sa grande majorité : même temps de travail, même régime indemnitaire pour les titulaires, même congés, qui « garantit » une équité de traitement entre les personnels BIATSS de TSE et de l'EPE.

Le Service Commun d'Actions Sociales (SCAS) est commun à toutes les entités de l'EPE, avec une convention commune, ce qui permet de traiter avec équité pour ce domaine d'action les personnels de l'EPE dans son ensemble.

L'assistante sociale, la psychologue et la médecine du travail sont également des personnels pour l'ensemble de l'EPE. Les commissions d'action sociale sont mutualisées avec suivi financier des dossiers pour refacturation le cas échéant.



PARTIE 1

**Domaine 2 : Résultats significatifs obtenus
depuis la création de l'établissement public
expérimental**

Référence 5. L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation.

Impact, rayonnement et attractivité de l'établissement public expérimental

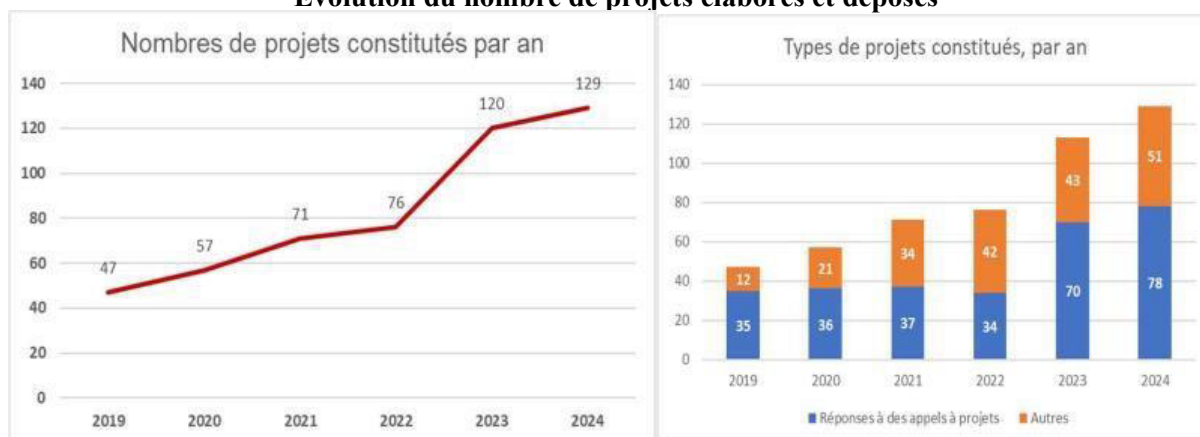
C1. L'expérimentation a permis à l'établissement public expérimental et à ses composantes d'accroître le rayonnement et la visibilité de leur production scientifique, tant sur le plan national qu'international.

A l'échelle de UT Capitole et de Sciences Po Toulouse, le nombre de projets élaborés par les chercheurs et les unités de recherche a augmenté de 174% entre 2019 et 2024, et de 58% entre 2022 et 2023, lors du passage en EPE.

Nous pouvons observer dans les différents graphiques venant à la suite, que le volume des AAP progresse de manière constante, affirmant la position de l'EPE UT Capitole comme université de recherche.

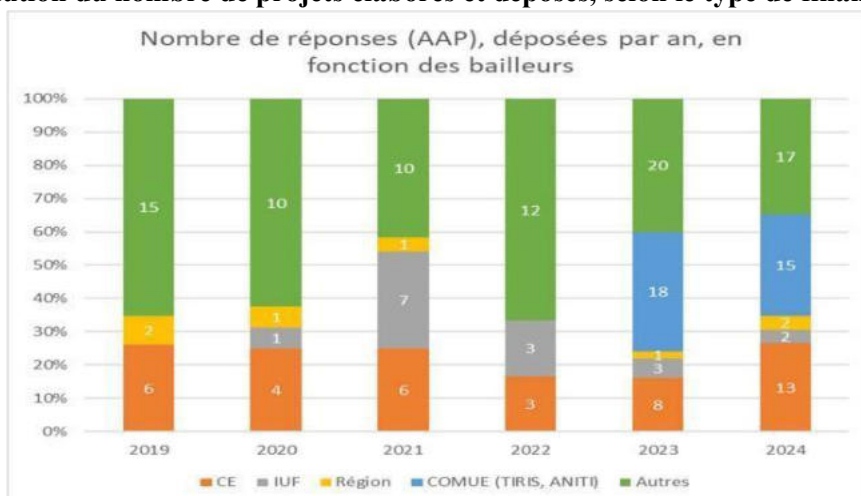
Nous pouvons également observer le nombre croissant et la part croissante de projets déposés hors AAP, sur la base de conventions de recherche avec des partenaires privés et publics. La volonté de l'EPE de promouvoir une recherche à impact sociétal, ancrée dans les problématiques intéressant l'ensemble de la société civile, se confirme par l'évolution positive de ces données.

Evolution du nombre de projets élaborés et déposés



n.b. données DAR UT Capitole & Sciences Po Toulouse

Evolution du nombre de projets élaborés et déposés, selon le type de financement



n.b. données DAR UT Capitole & Sciences Po Toulouse.

CE : ERC, Horizon, Erasmus+, Engage.EU

Autres : CNRS, INSERM, Ministères, MSHST, etc.

Les établissements-composantes TSE-GE et Sciences Po Toulouse disposent également de leurs propres services d'appui à la recherche, celui de l'école d'économie étant beaucoup plus dense, à la mesure de l'excellence de ses résultats de recherche et de son statut de 15^{ème} mondiale et 1^{ère} européenne continentale (ARWU-Shangai). L'exemple de ses actions en matière d'ERC est à souligner, notamment sur trois dimensions complémentaires. TSE alloue un personnel de catégorie A dédié à l'accompagnement au montage de ces dossiers. Le personnel administratif bilingue accompagne au montage des dossiers, à leur dépôt et leur suivi, dans toutes les tâches administratives, financières et d'audit (Commissaire aux comptes, audits aléatoires diligentés par l'agence ERC). Cet accompagnement à très haut niveau de qualité est décisif. Un dispositif incitatif est proposé aux chercheurs, combinant des décharges d'enseignement et des incitations financières. Mais surtout, une politique d'excellence des recrutements, en juniors internationaux à très haut potentiel, et de seniors de premier plan, permet à TSE de maintenir un vivier interne de candidats aux ERC. Ainsi, de 2019 à 2024, 10 ERC ont été obtenues par TSE. 9 autres ERC obtenues avant 2019 étaient en cours d'activité pendant la période d'évaluation, totalisant 19 ERC pilotées par cette structure interne à TSE.

L'ampleur de l'activité internationale en recherche, de l'EPE UT Capitole, peut être aussi appréciée à l'aune des résultats de l'enquête OST-IPERU 2025 de l'HCERES. Le tableau ci-après montre que les publications des chercheurs de l'EPE, référencées dans le Web of Science, sont largement réalisées en collaboration avec des chercheurs d'universités étrangères : 66% des publications sur la période 2021-2023, pour 60% sur la période précédente 2017-2019. Ces taux montent respectivement à 80,4% et 76,9% en incluant des collaborations de publication avec des chercheurs d'autres universités européennes. L'indice d'internationalisation des publications en collaboration avec des chercheurs internationaux et européens a diminué entre la période 2017-2019 et la période 2021-2023, restant toutefois très au-dessus de la moyenne mondiale, soit 3 fois au-dessus de l'indice moyen fixé à 1. Il sera important de suivre l'évolution de cet indicateur sur la période 2024-2026, avec l'objectif de revenir au niveau de la période 2017-2019 et d'amplifier les collaborations européennes, notamment sous l'impulsion des coopérations au sein de Engage.EU, et de participation aux projets d'ERC.

Internationalisation des publications de l'EPE UT Capitole référencées dans le WOS

	Part (%) en co-publication nationale		Part (%) en co-publication européenne (UE27)		Part (%) en co-publication internationale		Indice d'internationalisation	
	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23
SH - Sciences humaines et sociales	26,7	23,7	13,6	14,4	60,3	66,0	3,6	3,0

Base OST, Web of Science, calculs OST - compte entier, OST-IPERU 2025

C2. L'expérimentation a renforcé l'attractivité nationale et internationale de l'établissement public expérimental et de ses composantes, tant auprès des étudiants que des personnels qu'il a été amené à recruter.

C3. L'expérimentation a consolidé le rôle de l'établissement public expérimental en tant qu'acteur reconnu de la diffusion de la culture scientifique et du dialogue entre science et société.

C4. L'expérimentation a conduit à des résultats tangibles dans l'amélioration de la vie étudiante et de la vie de campus, au bénéfice des étudiants et des personnels.

L'expérimentation a permis à l'EPE et à ses composantes d'accroître le rayonnement et la visibilité de sa production scientifique tant sur le plan national qu'international.

L'EPE a souhaité étendre et renforcer l'internationalisation de sa recherche avec un ancrage plus visible et intense en matière de publications scientifiques, de communications dans les grands congrès académiques, d'invitations et mobilité entrantes et sortantes, de partenariats de recherche européens et

internationaux, notamment par le biais de programmes Horizon, ERC, ANR avec partenaires étrangers, AMI et centres d'excellence.

L'EPE a mis en place une évaluation de sa production scientifique à travers trois indicateurs :

- Les classements internationaux « ARWU-Shangai », « THE » et « QS World »
- L'enquête annuelle OST-IPERU (HCERES Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)
- L'auto-évaluation annuelle de la production scientifique par unité de recherche

Elle est également appréciée à l'aune des succès en matière de reconnaissances internationales et nationales de ses chercheurs depuis sa transformation en EPE.

- **ERC** : l'EPE a obtenu des résultats exceptionnels avec 5 ERC dans les deux dernières années qui s'ajoutent aux 15 ERC qui ont été ou qui sont encore pilotés au sein de l'EPE. Durant la dernière phase d'évaluation HCERES de l'EPE, 38 ERC ont été déposés par TSE, Sciences Po et l'EPE qui affichent un taux de succès de 29%.
- **IUF** : 4 lauréats sur les deux dernières années dont un junior et 3 seniors qui porte à 8 le nombre de membres actuellement actifs. (12 lauréats sur la période d'évaluation 2019-2024)
- **ANR** : 89 lauréats sur la période 2019-2024, dont 19 à Science Po Toulouse, 29 à TSE et 41 à UT Capitole
- Développement de **l'alliance européenne Engage.EU** qui est constituée d'une alliance de 9 universités européennes et une associée, financées par les programmes Erasmus+ et Horizon 2020 research and innovation.
- **Prix et distinctions scientifiques internationaux et nationaux majeurs** : 65 à UT Capitole, 4 à Sciences Po Toulouse et 68 à TSE (dont une médaille d'argent du CNRS en 2022) sur la période 2019-2024.

Durant la période d'expérimentation, l'EPE a amélioré plusieurs de ses classements internationaux : ARWU-Shangai, THE et QS et a participé pour la première fois à plusieurs d'entre eux à l'échelle des domaines disciplinaires. L'EPE commence depuis fin 2025 à collaborer avec le classement QS et prévoit d'en faire de même avec THE, fin 2026. L'enjeu est de communiquer à THE et QS des données pertinentes et de qualité en vue de progresser dans ces classements. Il est attendu une meilleure visibilité des formations de l'EPE à l'échelle mondiale, notamment en Asie.

L'EPE dispose de la première université de recherche en économie dans le monde « non anglo-saxon », la 1^{ère} au rang de l'Europe continentale dans le classement de Shanghai et la 15^{ème} au rang mondial en 2025.

La stratégie de l'EPE visant à promouvoir les classements internationaux dans toutes les disciplines a conduit à l'intégration ou la progression des autres composantes et de Sciences Po Toulouse. Cette présence assez conséquente des domaines disciplinaires principaux de l'EPE, dans au moins un des trois classements internationaux majeurs est le résultat de la culture d'évaluation et de la performance mise en place durant la phase d'expérimentation.

Évolution des classements internationaux de l'EPE UT Capitole — par domaine disciplinaire

Domaine disciplinaire de l'EPE UT Capitole		Composante	ARWU – Shangai			THE – Times Higher Education			QS World University Rankings		
			2020–2023	2024	2025	2020–2023	2025	2026	2020–2023	2025	2026
Économie		TSE & TSM (pour THE)	22ème (2020)	16ème	15ème 1er Europe continentale	88ème (2020) (domaine Bus. & Econ.)	63ème (domaine Bus. & Econ.)	59ème (domaine Bus. & Econ.)	82 (2023)	71	66ème
Gestion & Management		TSM & TSE (pour THE)	—	—	—	88ème (2020) (domaine Bus. & Econ.)	63ème (domaine Bus. & Econ.)	59ème (domaine Bus. & Econ.)	451-500 (2023)	551-600	601–650ème
Droit		École de droit de Toulouse	—	—	—	201–250ème (2023)	251–300ème	251–300ème	n.c.	301–350ème	351–400ème
Statistiques		TSE / IMT	151–200ème (2022)	151–200ème	201-300ème	—	—	—	—	—	Non classé (couvert par Math.)
Comptabilité & Finance		TSM	—	—	—	—	—	n.c.	n.c.	251–300ème	301–375ème
Mathématiques		TSE / IMT (UT Paul Sabatier)	301–400ème (2020)	301–400ème	non classée	—	—	—	—	451-500ème	501–600ème
Sciences sociales		UT Capitole & Sciences Po Toulouse	—	—	—	401–500ème (2020)	301–400ème	301–400ème	—	—	pas de classement
Informatique		Faculté d'informatique UT Capitole	—	—	—	301-400ème (2020)	401–500ème	401–500ème	n.c.	551–600ème	651–700ème

En matière de publication scientifique, l'EPE a mis en place un processus de suivi de la production des publications dans les revues internationales référencées dans le Web of Science. Toutes les unités de recherches y sont suivies. Si les UMR CNRS, TSE-R, TSM-R et IRIT-Capitole réalisent l'essentiel de la production scientifique dans les revues internationales, on constate durant la période d'évaluation une évolution positive du nombre de publications dans les laboratoires dépendant de Sciences po (notamment le LEREPS) mais aussi au sein du laboratoire de l'école de droit EDT-R alors que jusqu'alors, et comme toutes les autres facultés de droit en France, la recherche en droit, malgré une production intense, se limitait à des éditeurs essentiellement francophones qui ne désirent pas être référencés dans le web of science (ex. Dalloz, Lextenso, Lexis-Nexis). En science politique et plus largement en sciences sociales, on s'étonne surtout de ne pas voir référencées dans le WoS, les revues françaises les plus internationalement reconnues et citées, telles *Actes de la recherche en sciences sociales*, *Annales HSS*, *Politix*... Il y a là de toutes évidences un biais de non-représentativité qui discrédite l'indicateur.

**Nombre de publications de chercheurs de l'EPE UT Capitole
référéncées dans le Web of Science**

Unités de recherche	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Période 2019-2024
CDA		2	1	1	1		5
CTHDIP					1		1
IDETCOM	6	1	8	3	3	3	24
IDP						2	2
IEJUC	1	1			1		3
IFERISS	4	1	5	8	5		23
IMH		1					1
IRDEIC				1			1
IRIT-Capitole	44	24	44	14	18	34	178
TSM-R	35	24	21	24	29	27	160
Total UT Capitole	90	54	79	51	58	66	398
TSE-R	118	123	145	111	159	n.d.	656
IAST	60	76	58	56	78	n.d.	328
IMT-Tse	1	4	6	2	3	n.d.	16
Total TSE	179	203	209	169	240	n.d.	1000
LASSP	4	9	6	14	5	3	41
LEREPS	7	11	16	9	18	23	84
Total Sciences Po Toulouse	11	20	22	23	23	26	125
Total EPE UT Capitole	280	277	310	243	321	92	1523

n.b. : année 2024 - enquête interne 2025. Données TSE 2024 non disponibles au 28.05.2025 (n.d.). Le total 2019-2024 n'inclut pas les données TSE de l'année 2024.

Etablissement	Nom structure de recherche	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
UT Capitole	CDA			1		2	1	1	1	
	CTHDIP	2		1					1	
	IDETCOM	3		1	6	1	8	3	2	4
	IDP	2	1	2						2
	IEJUC		1		1	1			1	
	IFERISS	2		2	4	1	5	8	5	1
	IMH					1				
	IRDEIC		3					1		
	IRIT	25	30	20	44	26	45	15	28	23
	TSM R	17	17	21	37	30	23	30	34	32
	Total	49	52	48	92	62	82	58	72	62
TSE	IAST	36	45	53	60	76	58	59	78	51
	IMT	4	2	1	1	4	6	2	3	
	TSE R	114	145	133	119	124	146	112	154	176
	Total	149	188	179	169	194	198	165	219	212
Sc Po Toulouse	LASSP	1	9	7	4	9	6	14	6	2
	LEREPS	14	6	12	7	11	16	9	17	23
	Total	15	15	19	11	20	22	23	23	25
Total		209	253	246	272	274	300	241	311	293

Résultats de OST-IPERU – Campagne de repérage 2025

Enfin l'enquête OST-IPERU du HCERES menée en 2025 souligne que les publications de l'EPE faisaient souvent partie des publications parmi les 10% les plus citées à l'échelle mondiale. Plus précisément, cette étude couvrait les périodes 2017-2019 et 2020-2022, et observait un indicateur constant de 1.2 en SHS pour l'EPE. Ainsi, les publications de l'EPE classées dans le Top 10% des références les plus citées en SHS, le sont avec une fréquence de 20% au-dessus de la moyenne mondiale des universités.

Chaque année, l'EPE participe à l'enquête OST-IPERU pour suivre la production des publications dans les revues internationales référencées dans le web of science.

L'EPE dispose de 11 lauréats ERC dont 10 sont portés par TSE et 1 par l'EPE en collaboration avec TSE. De façon générale, ce sont 20 ERC qui sont pilotés au sein de l'EPE avec un taux de succès de 29% de ses dossiers déposés.

L'attractivité de l'EPE s'opère aussi tant auprès des étudiants que des personnels qu'il a été amené à recruter. TSE procède ainsi à un recrutement au sein du *job market* en économie et son classement international lui permet d'attirer les meilleurs chercheurs mondiaux même si la contrainte financière reste importante au regard du salaire moyen demandé par ces chercheurs. Depuis le début de l'expérimentation, TSE a procédé au recrutement de 5 professeurs (New York University, Columbia University, University of Notre Dame, ETH Zurich, VU Amsterdam) et de 13 post-docs (VU Amsterdam, Boston University, Max Planck Institute, Hertie School/Humboldt University, Université de Barcelone, NYU, University of Minnesota, Chicago, Kyoto, Arizona Sate, University College) quasi exclusivement à l'international. De son côté, TSM a recruté à l'international, sur cette courte période, deux enseignants chercheurs sur des postes de CPJ (HEC Montréal ; Vrije Universiteit Amsterdam).

INDICATEUR RELATIF AUX RECRUTEMENTS DE CHERCHEURS INTERNATIONAUX DEPUIS 2024 et des professeurs invités

Données personnels enseignants TITULAIRES (nombre de recrutements)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recrutements internationaux	0	0	0	0	0	0
Recrutements extérieurs à l'établissement	1	1	1	3	3	0

Données personnels enseignants CONTRACTUELS (nombre de recrutements)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recrutements internationaux	0	7	11	11	5	8
Recrutements extérieurs à l'établissement	12	9	11	11	7	10

Part des enseignants chercheurs internationaux (en ETP) rémunérés par l'EPE (université + établissements composantes)

Intitulé indicateur	Unité de Mesure du sous-indicateur	Date de Mesure du sous-indicateur	Champ de Mesure du sous-indicateur	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	Valeur cible
				2021	2022	2023	2024	2025	
ENSEIGNEMENT RECHERCHE INTERNATIONAL - Titulaire - Professeurs et assimilés	Volume en Nb d'ETP	Année civile	EPE	20,0	20,0	20,0	22,0	21,0	
ENSEIGNEMENT RECHERCHE INTERNATIONAL - Titulaire - Maîtres de conférence et assimilés	Volume en Nb d'ETP	Année civile	EPE	15,0	18,0	18,0	18,5	18,5	
ENSEIGNEMENT RECHERCHE INTERNATIONAL - Contractuel - Enseignant chercheur	Volume en Nb d'ETP	Année civile	EPE	18,5	19,5	16,0	21,7	31,2	
ENSEIGNEMENT RECHERCHE INTERNATIONAL - CPE - Enseignant chercheur	Volume en Nb d'ETP	Année civile	EPE	-	1,0	1,0	3,0	3,0	
ENSEIGNEMENT RECHERCHE INTERNATIONAL - Contractuel - Chercheurs en CDD	Volume en Nb d'ETP	Année civile	EPE	28,7	26,7	24,0	27,0	39,0	
TOTAL ETP Enseignants chercheurs et chercheurs	Volume en Nb d'ETP	Année civile	EPE	375,4	381,2	416,2	418,5	446,1	
% Enseignants chercheurs et chercheurs International	%	Année civile	EPE	21,90%	22,40%	19,00%	22,00%	25,30%	

Source : collecte T.H.E

S'agissant des étudiants internationaux, la part la plus importante se trouve au niveau du Master et du doctorat. Plus généralement, la stratégie de l'établissement repose sur le développement de partenariats internationaux durables avec des universités européennes et internationales.

L'EPE a renouvelé sa labellisation « Bienvenue en France » 3/3. Le directeur de l'IEP de Toulouse préside également la commission Europe du Forum Campus France.

L'EPE déploie ainsi une politique ambitieuse structurée autour de diplômes délocalisés, de formations en langue anglaise et de doubles diplômes internationaux. La mobilité entrante des étudiants internationaux est en constante augmentation notamment venant des pays hors de la zone Erasmus+.

Cette augmentation s'explique par trois facteurs. D'abord, par la reconnaissance internationale accrue des diplômes délivrés au sein de l'EPE. Reconnaissance facilitée par la notoriété des chercheurs, la place de l'établissement au sein des classements internationaux ainsi que par une politique structurée de partenariats internationaux. Ensuite, par l'amélioration qualitative de l'accueil des étudiants en échange grâce à plusieurs initiatives comme le financement de cours de FLE, le logement en cité universitaire ou des programmes de parrainage. Enfin, la structuration de l'EPE le mène à suivre une politique uniforme de développement des cours en anglais dans le catalogue de toutes les formations ce qui a conduit à une augmentation considérable des étudiants entrants.

Sortants		2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
Etudiants	Etudes	153	265	348	293	337	491
	Doubles diplômes	236	255	244	232	291	233
	Stages	25	77	69	62	51	53
	<i>Sous-total</i>	<i>429</i>	<i>597</i>	<i>661</i>	<i>587</i>	<i>679</i>	<i>777</i>
Personnels	Enseignants	0	16	27	24	32	21
	Administratifs	0	7	12	19	21	15
	<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>23</i>	<i>39</i>	<i>43</i>	<i>53</i>	<i>36</i>
Total		429	620	700	630	732	813

Entrants		2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
Etudiants	Etudes	69	194	205	233	218	226
	Doubles diplômes	8	48	52	68	61	64
	Stages	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	<i>Sous-total</i>	<i>77</i>	<i>242</i>	<i>257</i>	<i>301</i>	<i>279</i>	<i>290</i>
Personnel	Enseignants	0	1	16	7	15	6
	Administratifs	0	0	1	0	6	24
	<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>17</i>	<i>7</i>	<i>21</i>	<i>30</i>
Total		77	243	274	308	300	320

Périmètres : composantes + TSE

L'année 2025/2026 est incomplète

L'expérimentation a permis de renforcer le rôle de l'EPE en tant qu'acteur reconnu de la diffusion de la culture scientifique et du dialogue entre la science et la société.

En premier lieu, même si l'EPE est une université de sciences sociales, il conduit une politique de soutien à l'innovation au sein de la SATT (Société d'Accélération de Transfert Technologique de Toulouse). Il dispose d'une convention cadre relative à la valorisation des résultats de la recherche. Aujourd'hui, l'EPE est titulaire de **5 brevets**, **8 logiciels** et d'une **licence d'exploitation**. Les droits de propriété intellectuelle sont détenus avec d'autres universités, organismes de recherches ou entreprises ce qui souligne le dynamisme de sa recherche partenariale et interdisciplinaire. L'EPE a mis en place un processus de soutien à la création d'entreprise. Des start-ups ont ainsi été créées à la suite de travaux de recherche doctorale (création d'un outil utilisant l'IA sur les données RH pour mieux positionner leurs salariés en fonction de leurs compétences, start-up créée par une doctorante en droit en partenariat avec le CNES)

En deuxième lieu, l'EPE développe une recherche partenariale avec la société (entreprises, collectivités locales, État, associations, ONG...).

La fondation Jean-Jacques Laffont est la fondation de coopération scientifique historique de TSE. Cette fondation vouée à l'économie dispose d'un fond de 100 millions d'euros. Son activité est prolongée par la création de TSE-P qui lie le Grand établissement à ses entreprises et institutions partenariales. Sur ce modèle et dans le cadre de la création de l'EPE, l'Université Toulouse Capitole

a créé une fondation partenariale dans les domaines des sciences sociales, hors économie. Cette dynamique volontariste a pour but de structurer, pérenniser et accroître les relations partenariales avec les acteurs économiques et sociaux.

N°	Partenaire
1	Agence française de développement (AFD)
2	Association Finance Durable et Investissement Responsable (AFDIR) - Chaire FDIR
3	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
4	Autorité de Régulation des Transports (ART)
5	Autorités nationales de concurrence nordiques - Danemark, Islande, Finlande et Norvège
6	Banque centrale du Luxembourg (BCL)
7	Banque de France (BDF)
8	Banque de Maurice (BOM)
9	bioMérieux
10	Causality Link
11	Clinique Pasteur
12	Cour de cassation
13	Cour des Comptes
14	Cour des comptes régionales d'Occitanie
15	École nationale de la magistrature
16	Electricité de France (EDF)
17	ENGIE
18	EONA-X
19	Gaz Réseau Distribution France (GRDF)
20	Getlink – Initiative for Effective Corporate Climate Action
21	Groupe pour l'Élaboration et la Réalisation de Statistiques (GERS)
22	Huawei
23	Institut Europlace Finance (IEF) - Louis Bachelier
24	Institut National des formations notariales
25	Joint Research Centre (JRC) - European Commission
26	La Poste Groupe
27	Les Entreprises du Médicament (Leem)
28	Métropole de Toulouse

N°	Partenaire
29	Orange
30	Ordre des avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
31	Ordre des avocats au Barreau de Toulouse
32	Région Occitanie
33	SCOR Foundation for Science - Risk Markets and Value Creation Chair
34	SNCF Réseau
35	Sunrise
36	TotalEnergies

En troisième lieu, l'EPE apporte son expertise auprès d'instances nationales et internationales relevant de la Commission européenne, du GIEC, du commissariat général au développement durable, de l'Agence universitaire de la Francophonie, de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale, de l'ADEME, des régions de France, de l'Agences des Nations unies pour les réfugiés parmi de nombreux exemples.

Tout dernièrement, dans le domaine du spatial et de l'aéronautique, le centre d'excellence AERODS créé en 2026 en partenariat avec le ministère des armées bénéficie d'un fond de 1,93 millions d'euros dédié à l'analyse des dynamiques économiques, industrielles et stratégiques de l'aérospatial de défense en s'appuyant sur les analyses transversales issues de la science politique, du droit, de l'économie, de la gestion ou encore de l'intelligence artificielle bénéficiant de l'apport des chercheurs de l'Ecole de Droit, TSM, TSE, Sciences Po Toulouse et la faculté d'informatique avec un partenariat avec l'ONERA et l'ISAE Supaero.

En quatrième lieu, l'EPE mène des recherches à fort impact sociétal et transversales, ce qui le conduit à être un acteur reconnu de la diffusion de la science dans la société. A ce titre, on peut citer les travaux interdisciplinaires de l'IAST qui conduisent à la publication de centaines d'articles dans la presse française et internationale, portant sur des sujets allant de l'économie du cannabis à l'intelligence artificielle en passant par le bien-être animal. Les chercheurs participent à la série de podcasts *Crossing channels* abordant des questions de société telles que la démocratie, l'impact des algorithmes ou les inégalités de genre au travail. De même, Sciences po Toulouse prend part à de nombreuses actions sociétales (Festival Histoires à venir, atelier d'écologie politique de Toulouse, projet sur la mémoire musicale de quartiers en difficulté, recherche sur la vie culturelle et les gouvernances urbaines dans le cadre du projet CULTUR GOUV.).

En dernier lieu, de nombreux chercheurs sont sollicités régulièrement pour participer à des activités de dissémination scientifique, telle que la Nuit des chercheurs, activités art et science, nuit du droit, activités de médiation scientifique. Les chercheurs de l'EPE publient des centaines d'articles dans la presse française et internationale et constituent des relais d'experts reconnus pour les journalistes.

Référence 6. L'établissement public expérimental s'est donné les moyens de répondre aux objectifs singuliers ayant justifié sa création.

Les objectifs singuliers de l'EPE UT Capitole ne procèdent pas de la logique habituelle de rapprochement d'établissements dissociés : ils tiennent à la nécessité de préserver l'unité d'une

Université dont l'un des membres, TSE, se voyait doté d'une autonomie accrue par la reconnaissance du statut de Grand établissement.

C1. L'établissement public expérimental énonce clairement les objectifs singuliers qui lui ont été assignés à l'occasion de sa création et il explicite la manière dont il les a effectivement intégrés à sa stratégie.

C2. L'établissement public expérimental s'est attaché à traduire dans sa gouvernance les spécificités organisationnelles et fonctionnelles qu'induisent les objectifs singuliers qui lui incombent.

Une démarche de reconstruction. À la différence de la plupart des EPE, l'Université Toulouse Capitole n'a pas eu recours à la forme expérimentale pour rapprocher des établissements jusque-là dissociés. UT Capitole était déjà une université intégrée : la technique de l'EPE — réunir des établissements distincts, dont certains transformés en établissements composantes dotés de la personnalité morale — ne lui était pas, à l'origine, destinée. Le recours à cette forme a donc répondu à une nécessité juridique bien davantage qu'à une nécessité politique de regroupement.

Cette nécessité est née de la constitution de Toulouse School of Economics en grand établissement. En accédant à l'autonomie, le pôle économique s'est détaché de l'ensemble historique et a, de fait, scindé en deux une université jusque-là unitaire. L'objectif singulier assigné à l'EPE a précisément été de réintégrer ce que cette autonomisation avait désintégré : reconstituer, autour d'un TSE désormais autonome, l'unité d'une université complète autour des sciences sociales — droit, gestion, sciences politiques, informatique, management privé et public — sans dissoudre pour autant l'autonomie nouvellement acquise par le grand établissement. L'EPE n'a donc pas été l'instrument d'une convergence, mais celui d'une divergence maîtrisée.

Deux contraintes structurantes. Cette réintégration s'est opérée sous deux contraintes propres à l'établissement. La première tient à la coexistence, en son sein, de composantes non dotées de la personnalité morale — École de droit, TSM, faculté d'informatique, faculté d'administration et de communication, IUT de Rodez — aux côtés d'établissements composantes qui en sont, eux, pourvus (TSE-GE, Sciences Po Toulouse). UT Capitole occupe ainsi une position duale : établissement englobant qui coordonne des partenaires autonomes, il est en même temps l'établissement de rattachement direct de ses propres composantes internes, dont il porte la voix dans le dialogue avec TSE. La seconde contrainte tient au périmètre resserré de l'établissement : c'est précisément la cohérence et la dimension contenue de ce périmètre qui a rendu possible le rattachement d'un établissement tiers, Sciences Po Toulouse, déjà abrité dans les locaux de l'université.

À ces contraintes s'ajoute une caractéristique qui distingue l'EPE de la plupart des autres : un périmètre scientifique homogène, ordonné autour des sciences sociales. Là où d'autres EPE fédèrent des champs hétérogènes, UT Capitole rassemble des disciplines cousines. Cette homogénéité n'est pas seulement un acquis à préserver : l'objectif singulier comporte l'obligation de la développer, en transformant un voisinage disciplinaire de fait en un espace scientifique commun.

La traduction dans la gouvernance. Suite à la crise résultant de la période d'expérimentation, la gouvernance de l'EPE a été repensée pour tenir ensemble deux exigences que l'objectif singulier rend structurellement tendues : respecter l'autonomie des établissements composantes dotés de la personnalité morale, et assurer l'unité de l'établissement en renforçant l'autonomie de ses composantes internes. Plusieurs dispositifs assoient la coordination entre les membres. Le comité de coordination en constitue désormais le pivot : il réunit la gouvernance centrale — présidence et vice-présidences, au premier rang desquelles la vice-présidence recherche et la vice-

présidence CEVE — et l'ensemble des directeurs de composantes et d'établissements composantes. Lieu d'un dialogue permanent, ascendant et descendant, il est l'espace où les projets mûrissent avant d'être portés devant les instances délibératives propres à chaque membre. C'est là que s'opère, dans une même enceinte, la double fonction de l'EPE : coordonner des partenaires autonomes et fédérer ses composantes internes. Ce fonctionnement donne corps au principe de subsidiarité qui irrigue l'établissement et préserve l'agilité de la décision.

Cette coordination repose ensuite sur une répartition claire des compétences — propres, coordonnées ou partagées — qui distingue ce que l'EPE exerce directement pour ses composantes internes de ce qu'il coordonne avec les établissements composantes autonomes. Elle s'appuie également sur la technique du chef de file, qui confie à un membre l'animation d'une priorité commune — ainsi de TSE, placé en chef de file de la politique de classements internationaux — sans porter atteinte à l'autonomie des autres. Elle se prolonge enfin dans des structures transversales qui donnent une réalité fonctionnelle à l'intégration : l'IRSI, qui interconnecte les chercheurs des différentes disciplines ; la Direction d'appui à la recherche, mutualisée au service de tous ; ou encore la vice-présidence déléguée à l'alliance ENGAGE.EU. La représentation de TSE et de Sciences Po Toulouse au sein du conseil d'administration garantit, en contrepoint, le maintien de leur autonomie décisionnelle sur leurs compétences propres, tandis que l'EPE assure la cohérence de l'ensemble.

C3. L'établissement public expérimental analyse les principaux résultats qu'il est parvenu à atteindre, dans le cadre de l'expérimentation, relativement aux objectifs singuliers qui lui ont été assignés : ces derniers lui permettent d'objectiver l'évolution de son positionnement et de rendre compte des principaux aspects de son impact économique, social, culturel et sociétal.

Un objectif singulier et inversé. Pour la plupart des EPE, la question de l'évaluation est celle de la convergence : des établissements naguère séparés ont-ils appris à faire ensemble ? Pour UT Capitole, elle se pose de facto en sens inverse. L'objectif n'était pas de rapprocher des entités distantes, mais d'organiser une autonomisation — celle de TSE — sans qu'elle ne brise l'unité d'une université complète des sciences sociales. Le résultat à objectiver n'est donc pas la naissance d'une cohésion, mais la survie, puis la transformation en intégration délibérée, d'une unité que la création d'un grand établissement menaçait de fracturer. Lu sous cet angle, le bilan de l'expérimentation est celui de la résolution d'un paradoxe fondateur : avoir fait d'une ligne de fracture potentielle une articulation équilibrée et productive.

L'intégration a résisté à l'autonomisation — et s'en est nourrie. Le premier résultat est la démonstration que l'autonomie et l'intégration ne sont pas antinomiques. TSE a conservé, et même amplifié, son modèle de recherche internationale — l'établissement demeure le premier en économie dans l'Union européenne et concentre dix des onze ERC obtenues par l'EPE — sans jamais faire sécession. Mieux : sa présence au sein de l'ensemble a produit un effet d'entraînement sur les autres membres, par la transmission d'un modèle de recrutement et de publication internationaux. La généralisation, dès la campagne 2025, de l'exigence d'enseignement en anglais dans toutes les fiches de poste, ou la progression des publications internationales des composantes en sont les signes tangibles. L'autonomie du grand établissement est ainsi devenue une ressource pour l'ensemble, et non une force centrifuge.

La réintégration s'est muée en projet scientifique commun. Le deuxième résultat tient à ce que la réintégration, d'abord défensive, est devenue un projet offensif, structuré autour des trois axes de l'établissement — interdisciplinarité, internationalisation, impact sociétal. Le périmètre homogène des sciences sociales, simple fait à l'origine, est devenu un principe opératoire. La création de l'École de Droit de Toulouse Recherche, par fusion de sept unités, a rationalisé le dialogue avec les unités d'économie, de gestion, d'informatique et de science politique ; les

projets interdisciplinaires obtenus ont progressé de 171% entre 2019-2022 et 2023-2025 ; la cartographie des grands thèmes transversaux conduite par la DAR et l'IRSI a fait émerger de nouveaux objets partagés ; et un réseau dense de doubles diplômes internes lie désormais tous les établissements composantes et la majorité des composantes. L'espace scientifique commun n'est donc pas seulement préservé : il se développe.

Un repositionnement objectif. L'EPE existe désormais comme un acteur unifié dont le poids excède la somme de ses parts : sur le site toulousain comme au plan européen et international. Son impact se mesure aussi à des résultats à fort enjeu économique et sociétal — le centre d'excellence AERODS dans l'aérospatial de défense, en partenariat avec le ministère des armées, l'ONERA et l'ISAE-Supaero — sans négliger sa vocation de service public, ni sa contribution à la diffusion de la science dans la société.



PARTIE 1

Référentiel évaluation vague A ***Référence 4***

Politique développement durable et responsabilité sociétale

Référence 4. L'établissement mène une politique active dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale

Orientations générales

L'Établissement Public Expérimental (EPE) Université Toulouse Capitole a pleinement conscience du retard pris dans le pilotage global de la Transition Écologique et Sociétale. Si le sujet n'a pas été absent de l'établissement, les initiatives sont restées jusqu'ici cloisonnées, non coordonnées, dépourvues d'un pilotage centralisé et d'un niveau suffisant de formalisation.

Cette situation a généré un **niveau de maturité très hétérogène** au sein de notre communauté :

- Certaines structures (comme l'IEP de Toulouse, le Service Commun de la Documentation ou TSM) ont pris une avance notable, disposant parfois de personnels dédiés.
- De belles réussites locales témoignent de l'engagement et de la sensibilité de la communauté sur ces enjeux, mais l'établissement n'a pas encore atteint un niveau suffisant de formalisation et de mise en œuvre d'une stratégie globale **DD&RS** (Développement Durable et Responsabilité Sociétale).

Le cadre réglementaire initial posait pourtant les bases de cette ambition. L'article 27 des statuts de l'EPE (Décret 2022-1536 du 8 décembre 2022), intitulé « Développement soutenable », stipule que l'université doit mettre en œuvre les stratégies issues de la charte constitutionnelle de l'environnement et des conventions internationales.

Deux facteurs clés actent aujourd'hui le déclic et l'accélération de la démarche :

- **La gouvernance enfin opérationnelle** : Bien que prévue dès 2022 à un niveau d'importance égal aux trois vice-présidents statutaires des conseils, la désignation effective d'un Vice-Président délégué à la Transition Sociétale et Écologique n'a pu se faire qu'en septembre 2025. Ce rôle assure désormais la cohérence politique indispensable.
- **Les exigences institutionnelles** : Les attentes fortes de notre tutelle, les engagements liés au **COMP** (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) et les travaux de la prochaine accréditation ont imposé le lancement d'une démarche transversale et structurée.

La priorité absolue et le préalable à toute action future résident dans l'élaboration du **Schéma Directeur de Transition Écologique et Sociétale (SD-TES)**.

Pour mener à bien ce chantier d'envergure, une organisation administrative transverse, pilotée par la Direction Générale des Services, est en cours de déploiement :

- **Gouvernance de projet** : Mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL), d'un groupe projet et de groupes de travail dédiés.
- **Coordination opérationnelle** : une chargée de mission Qualité rattachée à la DGS assure cette coordination, en binôme avec la chargée de projets structurants, nouvellement nommée. Cette approche permettra de couvrir de manière globale des thématiques interconnectées : *égalité, handicap, gestion environnementale, mobilités douces, sobriété énergétique, qualité de vie au travail (QVT) et inclusion*.
- **Mesure de la performance** : consolidation et suivi des premiers indicateurs déjà existants pour mesurer l'impact des trajectoires retenues.

À l'issue de la phase de co-construction du Schéma Directeur, l'Université Toulouse Capitole déploiera une gouvernance pérenne pour piloter et ajuster sa stratégie DD&RS au fil de l'eau.

La finalisation du SD-TES, l'installation d'une gouvernance claire et la déclinaison d'actions concrètes constitueront la preuve tangible de l'engagement fort, mesurable et irréversible de notre établissement en faveur des enjeux sociétaux et environnementaux.

CI. L'établissement formalise un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS) comprenant un plan d'action et des indicateurs dont il assure le suivi régulier.

L'Université Toulouse Capitole inscrit le développement durable et la responsabilité sociétale dans sa politique institutionnelle, en lien avec ses 3 grands axes stratégiques, l'International,

l'Interdisciplinarité et l'Impact sociétal, et en cohérence avec les stratégies nationales.

La formalisation de sa politique DD&RS au travers d'un schéma directeur pluriannuel est en cours de construction. Ce dernier sera adopté dans quelques mois par les instances décisionnelles. A travers ce document, la gouvernance et les instances de l'Université souhaitent donner une impulsion forte à la démarche en fixant des grandes orientations présentées en axes stratégiques, déclinés en objectifs et actions, évaluées par des indicateurs dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Le schéma directeur se nourrira d'une démarche de co-construction interne et des actions déjà en place dans les composantes, établissements-composantes et services centraux. Il a vocation à embrasser la totalité des activités de l'établissement et il intégrera également les nouveaux chantiers à initier en priorité et à déployer progressivement autour de la transition sociale et environnementale à l'horizon 2030. Dans le cadre de la mise en place des actions prioritaires du schéma directeur, des groupes de travail réuniront enseignants, personnels administratifs et étudiants pour réfléchir collectivement aux améliorations à apporter et à déployer pour une université plus responsable, solidaire, inclusive, juste.

Une structuration pour piloter le suivi des actions DD&RS est en cours d'élaboration Elle prendra la forme d'un comité de pilotage rassemblant l'équipe projet, les directeurs de composante et établissement-composantes (ou leurs représentants) et d'un comité projet opérationnel. Cette organisation s'appuiera sur deux personnels dédiés, à savoir la chargée de mission Qualité et la chargée de mission projets structurants, toutes deux rattachées à la Direction générale des services. Ce positionnement atteste de la volonté d'un travail mené en transversalité au bénéfice de l'ensemble de l'EPE. Ultérieurement, la mise en place d'une cellule dédiée pourra être envisagée en concertation avec les établissements-composantes et les composantes.

Une fois que les actions prioritaires figurant dans le schéma directeur seront initiées, un effort devra être fourni pour en garantir la pérennité et le déploiement effectif pour l'ensemble des activités et services, avec l'appui et la participation des personnels enseignants, administratifs et des étudiants.

Les deux établissements-composantes Sciences Po Toulouse et Toulouse School of Economics ont déjà formalisé (IEP) ou sont en cours de formalisation (TSE) leur propre schéma directeur DD&RS, en lien avec la stratégie globale de l'EPE et le référentiel national. Le schéma directeur de l'EPE est construit en lien direct avec celui des établissements-composantes, en tenant compte de leurs attentes sur les sujets transversaux, comme celui de la gestion patrimoniale pour des campus responsables.

La structuration de ce pilotage dédié permettra de mieux articuler la stratégie DD&RS de l'EPE, d'une part en intégrant les schéma directeur des établissement-composantes, mais aussi avec la stratégie globale traduite dans les divers documents stratégiques, tels que le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), les autres schémas directeurs validés ou en cours de validation.

D'ores et déjà, même si le schéma directeur de l'EPE n'est pas encore finalisé (pour mémoire l'IEP a formalisé son propre schéma), des actions diverses sont mises en œuvre par le niveau central de l'EPE, par les établissements-composantes en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale. Des précisions seront données, notamment, dans les rubriques C2, C6 et C7.

On peut citer, par exemple, une action récente initiée par le service commun de la documentation en mai 2026 : le challenge « Mai à vélo ». Ce challenge national encourage la pratique du vélo au quotidien. À cette occasion, l'Université Toulouse Capitole a invité ses personnels et ses étudiants à participer à un défi à la fois collectif et individuel, et ainsi agir de manière concrète pour la transition écologique.

Autre exemple concret : la politique voyage de l'université, votée par le conseil d'administration, consacre le principe d'éco responsabilité. L'objectif de réduction des consommations d'énergie fixé

par le plan de sobriété national implique en effet de réduire de 20 % les déplacements professionnels. L'établissement s'inscrit dans cette stratégie globale de développement durable encourageant par ailleurs à choisir des modes de transports plus économes en CO2 par des mesures concrètes que les personnels de l'université doivent respecter.

Enfin, autre exemple concret : à travers les contrats de la commande publique, l'université assume sa responsabilité environnementale, sociale et économique par l'intégration systématique d'une clause environnementale. Ainsi, l'université favorise des achats durables auprès de structures engagées dans une démarche de transition écologique, de développement durable.

C2. Ce schéma s'inscrit dans le cadre du Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il comprend également une dimension sociale et sociétale qui se traduit par des actions stratégiques en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion, de la parité, de la qualité de vie, de la citoyenneté et du développement d'une société responsable. Il implique les composantes de l'établissement (dont les établissements composantes) et permet l'obtention de labellisations et de certifications particulières.

Conformément aux préconisations du Plan climat-biodiversité et transition écologique, l'établissement veille à intégrer progressivement les thématiques DD&RS dans ses programmes de formation, avec pour objectif de déployer un socle commun de formation aux enjeux de la transition écologique et sociétale à tous les étudiants à l'horizon 2027, à savoir pour sa nouvelle accréditation.

En parallèle, des actions de sensibilisation sont proposées à l'ensemble des parties prenantes. Ces actions sont initiées par certains services ou composantes internes ou par d'autres établissements universitaires du site toulousain. Elles ont vocation à être déployées plus largement, et intégrées notamment au plan de formation interne.

La politique de recherche de l'établissement intègre trois axes stratégiques, dont la volonté d'étendre et renforcer l'interdisciplinarité et la recherche à fort impact sociétal. La stratégie de l'EPE en matière d'inscription de la science dans la société prend appui sur ses expériences antérieures, sur sa capacité à mobiliser un ensemble de chercheurs sur des thématiques de recherche transversales à fort impact sociétal et sur son écosystème économique et social. Des thèmes relatifs à la santé, l'environnement, l'évolution durable de la société, la responsabilité sociale des organisations, l'urbanisation, l'IA et le numérique, l'avenir de la démocratie, le vieillissement de la population, la décarbonation de l'industrie et de l'agriculture, l'engagement individuel, ont donné lieu à la réalisation de programmes de recherche, de dépôt de projets, de construction d'alliances. Ces projets et ces réalisations ne peuvent que s'appuyer sur des ensembles de chercheurs en nombre suffisant et aux compétences diverses et affirmées.

L'établissement est par ailleurs fortement membre fondateur de l'alliance européenne Engage.EU. Cette dernière est une alliance d'universités européennes de premier plan dans les domaines du commerce, de l'économie et des sciences sociales, qui vise à fournir aux citoyens européens l'ensemble des aptitudes et des compétences nécessaires pour relever les grands défis sociétaux. Ces défis existants et nouveaux, tels que la digitalisation et l'intelligence artificielle, le changement climatique, le vieillissement des sociétés et la migration, doivent être relevés avec succès pour garantir un avenir durable et positif.

L'alliance exploite les synergies uniques de ses membres, en conférant aux collaborations déjà existantes une nouvelle dimension, issue d'une stratégie conjointe et d'objectifs communs. Chaque université membre apporte sa perspective individuelle, façonnée par ses domaines de spécialisation académique ainsi que par son contexte géographique et économique, dans le but de créer une valeur collective qui dépasse le potentiel des acteurs individuels.

L'alliance offre des possibilités uniques de former et d'inspirer une nouvelle génération de citoyens

qui contribueront à faire de l'Europe un référent mondial dans la manière de relever les défis sociétaux. Les universités partenaires veulent devenir un incubateur pour conduire le changement sociétal basé sur l'excellence académique et le travail avec la société. L'initiative a été sélectionnée pour faire partie de la stratégie des Universités Européennes 2020.

Le schéma directeur DD&RS en construction vient structurer pour l'établissement ses ambitions en matière de transition écologique et sociétale, en s'inscrivant dans le projet global d'établissement, en cohérence et synergie avec l'ensemble des documents d'orientation stratégique, parmi lesquels le schéma directeur de la vie étudiante (2025-2030), le schéma directeur Handicap (2024-2029), le plan égalité Femmes-Hommes (2025-2028), mais également le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (en attente de validation) et le schéma directeur des systèmes d'information (en cours de réalisation).

En matière de dimension sociale, l'EPE a créé un Service Commun d'Actions Sociales (SCAS) en juillet 2023 avec les 2 établissements-composantes.

Le Service commun d'action sociale (SCAS) est en charge de coordonner et promouvoir les actions sociales, culturelles, de loisirs et sportives.

Le SCAS informe, accompagne et soutient les personnels et leurs familles à travers :

- des actions et prestations sociales
- des dispositifs d'accompagnement
- des partenariats favorisant le bien-être et la qualité de vie au travail
- des projets évènementiels.

Le SCAS s'organise autour de trois axes :

- l'action sociale (restauration, aides et prestations sociales, webinaires thématiques sociales et financières...)
- les activités sportives, de bien-être, culturelles, de loisirs et de vacances en interne et en partenariat
- l'évènementiel.

L'EPE a également participé en 2024 à l'enquête sur les déplacements des personnels et de la communauté étudiante organisée par la COMUE de Toulouse, dont l'EPE est membre fondateur. La COMUE souhaitait connaître les pratiques de déplacements pour comprendre les usages, les contraintes et les attentes des étudiants et des personnels afin d'établir un diagnostic des mobilités, puis de concevoir le plan de mobilité de la COMUE. Ce plan de mobilité inter-établissements (PMIE) est un ensemble de mesures visant à rationaliser les déplacements liés au travail ou aux études, en favorisant les modes alternatifs (transports en commun, vélo, covoiturage, etc.). LE PMIE a pour objectifs d'améliorer et d'optimiser les déplacements des personnels et de la communauté étudiante (domicile/travail, domicile/études ou déplacements professionnels), et de réduire ainsi notre empreinte environnementale.

Pour relayer et mobiliser la communauté autour de ces enjeux et dispositifs, la direction de la communication appuie la gouvernance en diffusant des actions pédagogiques et de sensibilisation sur diverses thématiques : dispositifs portés avec le CROUS, notamment l'information sur les déchets alimentaires (audits, affichage des résultats, campagnes anti-gaspillage en restauration universitaire), valorisation des actions de la mission égalité (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences) via des campagnes dédiées et des temps forts, mise en visibilité des dispositifs du service handicap (accessibilité, accompagnement, inclusion), actions en faveur de la qualité de vie au travail (QVT) et de la qualité de vie étudiante. Ces communications contribuent à rendre plus visibles les engagements de l'établissement et à favoriser l'appropriation des enjeux par les publics.

Impact socio-économique et sociétal de l'établissement

C3. L'établissement apprécie l'impact socio-économique de ses activités et s'appuie, le cas échéant, sur des outils pour le mesurer.

L'université Toulouse Capitole développe une politique active de valorisation et de transfert des résultats de la recherche vers la société, en articulation avec ses missions de formation et de diffusion des savoirs. Cette dynamique vise à renforcer l'impact des travaux académiques auprès des acteurs socio-économiques, des institutions publiques et du grand public.

Elle s'inscrit dans une logique de science avec et pour la société (SAPS), en cohérence avec les initiatives nationales et territoriales.

Les actions de médiation scientifique et culturelle s'appuient sur plusieurs dispositifs et événements structurants :

- la participation au dispositif SAPS – Science avec et pour la société, porté à l'échelle du site toulousain par la COMUE de Toulouse, permettant de structurer les actions de médiation scientifique et de diffusion des savoirs sur le site toulousain
- l'implication dans des événements de valorisation scientifique tels que Futurapolis, coorganisé notamment avec *Le Point*, Toulouse School of Economics et Sciences Po Toulouse, favorisant le dialogue entre chercheurs, décideurs et grand public
- les activités (recherche et formation) de l'Institut de Recherche en Sciences Sociales et Innovation (IRSI), contribuant au rayonnement scientifique et à la diffusion des travaux de recherche
- la participation aux Journées Européennes du Patrimoine, permettant une ouverture de l'université et de ses savoirs au grand public.
- Le transfert des connaissances est accompagné par une stratégie de communication scientifique structurée :
 - diffusion d'environ 25 communiqués de presse par an, relayés auprès d'une base de journalistes régionaux et nationaux (environ 2 000 contacts presse). La direction de la communication de UT Capitole a dénombré 1200 retombées presse écrite entre 2021-2026, consécutivement à la parution d'articles de presse, ainsi que 220 retombées radio et 150 retombées télévisuelles.
 - valorisation des travaux de recherche via les sites institutionnels, les réseaux sociaux et les supports éditoriaux, représentant en moyenne 150 à 200 contenus éditoriaux par an (articles, mises en avant de projets scientifiques, portraits de chercheurs, actualités de recherche diffusées sur les canaux numériques de l'établissement et de ses composantes).
 - production de contenus de médiation scientifique (interviews, articles de vulgarisation, formats numériques), estimée à environ 40 à 60 contenus par an, contribuant à la diffusion des savoirs auprès du grand public et à la valorisation des travaux des équipes de recherche.

Cette stratégie de diffusion contribue à renforcer la visibilité des travaux de l'université et à positionner l'établissement comme un acteur académique engagé dans les débats de société.

L'Université Culture et Partage de l'Université Toulouse Capitole, en proposant des conférences et des ateliers ouverts à tous les publics sur inscription, répond à une mission essentielle, permettre à chacun de continuer à apprendre, découvrir, réfléchir et échanger tout au long de la vie.

Le cycle de conférences bi-hebdomadaires propose un programme renouvelé chaque année. Les conférences sont animées par des enseignants-chercheurs de l'université ou des professionnels en lien avec les thématiques. Elles accueillent 200 à 300 personnes en moyenne. Le programme en

cours propose notamment des conférences sur les thématiques de la laïcité, de l'histoire de l'écologie, de la biologie.

Le service de formation continue et formation à distance, Executive Education & Digital University, propose par ailleurs des formations courtes qui répondent à des besoins d'évolution et d'adaptation des compétences. Pour certaines d'entre elles, en lien avec des diplômes d'université de l'EPE, sont proposés des rencontres ou séminaires ouverts à tout public, où enseignants et professionnels ont l'occasion de diffuser la connaissance sur des thématiques retenues, et d'échanger avec les citoyens participants. Des séminaires sur les enjeux de la transition environnementale et sociétale seront organisés.

C4. L'établissement apprécie l'impact de ses initiatives en termes d'innovation sociale et s'appuie, le cas échéant, sur des outils pour le mesurer.

La dimension sociale et sociétale fait partie intégrante de la stratégie globale de l'EPE. Elle s'exprime dans les schémas directeurs, mais également dans les actions mises en œuvre par les services de l'EPE au bénéfice de sa communauté.

Au travers de son schéma directeur de la Vie étudiante, l'établissement formalise son engagement et ses actions en faveur d'une université inclusive, solidaire, durable et résolument tournée vers l'avenir, dont la prévention et le bien-être font partie intégrante.

On pourra également citer le programme d'égalité des chances DISPO mis en place par l'IEP de Toulouse. Depuis 2006, Sciences Po Toulouse développe ce programme, qui a pour mission de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves vers les études supérieures longues. Un défi quotidien qui vise à briser les représentations. Il s'adresse à des élèves en situation de défaveur, que ce soit pour des raisons économiques, sociales, familiales, culturelles, de handicaps, de sexe ou encore territoriales qui contribuent à produire des conditions d'inégalités des chances préjudiciables à la réussite scolaire et universitaire. Le programme, labellisé *Cordées de la réussite* en 2008, s'inscrit dans la politique de démocratisation nationale du réseau des sept IEP de région sous l'égide du programme IEPEI. Il est à noter que l'EPE est également membre de 3 autres *Cordées de la réussite*, dont 2 dans des villes d'équilibre (Montauban et Rodez).

Le schéma directeur Handicap-Inclusion intègre les engagements pris par l'Université pour l'ensemble de sa communauté, étudiants, enseignants et personnels administratifs, en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Une cellule dédiée est dirigée par une chargée de mission rattachée à la présidence et assure le pilotage de ces questions, ainsi qu'un bureau du handicap pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et aides personnalisées à disposition des étudiants et personnels à besoins spécifiques. L'Université Toulouse Capitole est membre du programme « Atypie friendly » et signataire de sa charte.

Une Mission Egalité-Diversité a été créée en 2022, pilotée par un chargé de mission enseignant, en appui avec un réseau de référents dans les services et composantes. Elle vise à promouvoir l'égalité professionnelle des genres, l'égalité de traitement entre les étudiantes et les étudiants, lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Elle s'adresse à l'ensemble de la communauté de l'université, personnels et étudiant(e)s.

Pour lutter contre toutes les formes de violences l'Université a mis en place un dispositif d'écoute « STOP VIOLENCES » des personnes victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, pour toute situation ou acte discriminant.

Sensible à l'enjeu d'égalité femmes - hommes, l'Université Toulouse Capitole s'est dotée d'un plan d'actions pluriannuel qui se décline en actions en faveur de l'égalité professionnelle, coconstruit en

concertation avec les représentants du personnel, les directeurs des composantes et des services centraux.

Le suivi des différents volets de la question égalité professionnelle femmes - hommes sont retracés dans les rapports sociaux uniques annuels.

Le SSE (Service de santé étudiante), service médical et social de l'Université réservé aux étudiants qui peuvent y prendre des consultations sur rendez-vous avec des médecins généralistes, des spécialistes et des assistantes sociales, a vocation à traiter toutes les dimensions de la santé et du bien-être étudiant, de l'écoute, de l'orientation à la consultation et au suivi. Le SSE, en lien avec le réseau des Etudiants Relais Santé (ERS) et la direction de la communication, organise de nombreuses actions informatives et ludiques de prévention et de promotion de la santé. Le SSE est porté par la COMUE de Toulouse pour les établissements du site qui y adhèrent.

Un focus particulier est fait sur les aspects de santé mentale.

L'EPE entretient des liens étroits avec le CROUS de Toulouse dans le cadre d'une convention-cadre, déclinée en conventions d'applications pour les différentes opérations menées conjointement au bénéfice des étudiants. Différentes thématiques sont traitées comme la question du logement et de la restauration. Ce partenariat vise à garantir aux étudiants les conditions d'accessibilité et de qualité au logement et à une alimentation responsable, au travers notamment de mesures d'aide dédiées.

L'EPE a également fait le choix d'abriter une épicerie solidaire dans ses locaux. En effet, engagée pour les étudiants, l'Université Toulouse Capitole accueille, depuis février 2022, sur son campus une épicerie sociale et solidaire, baptisée Le Rayon UT Capitole 31 et gérée par la Banque alimentaire de Toulouse et sa région. Elle est destinée aux étudiants toulousains en situation de grande précarité. Située en hypercentre, l'épicerie est ouverte à tous les étudiants toulousains, et pas uniquement aux étudiants inscrits à l'Université Toulouse Capitole. Elle leur permet de faire des courses à des tarifs préférentiels. Un large choix de produits frais, secs, surgelés et produits d'hygiène est en effet proposé en libre-service à des tarifs réduits. La mission de cette épicerie est d'apporter un soutien aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières durant leur parcours universitaire et de leur permettre ainsi de se concentrer avec sérénité sur leurs études.

Le Département des Activités Sportives (DAPS) proposent aux étudiants de l'EPE un panel d'activités sportives variées accessibles au plus grand nombre, du débutant à l'expert. Afin de favoriser l'inclusivité, le DAPS offre la possibilité aux étudiants en situation de handicap de participer aux cours ouverts à l'ensemble des étudiants ou à des cours spécifiques dédiés. Un accompagnement personnalisé est également proposé.

Les étudiants et les personnels de l'EPE bénéficient des actions menées par l'Espace Culturel. L'Université Toulouse Capitole développe une politique culturelle ambitieuse. L'Espace Culturel propose ainsi à la communauté universitaire d'enrichir son regard sur le monde contemporain et d'affûter son esprit critique à travers une approche différente, sensible et artistique. Il œuvre à ce que la culture devienne accessible à tous, pour faire de l'université un lieu de réflexion, de rencontres, mais aussi de débat et d'échange, que ce soit dans le cadre d'ateliers, d'expositions, de manifestations diverses et par l'accès à coût réduit à des spectacles.

En matière sociale, l'université a une politique forte envers ses étudiants. Outre des dispositifs d'aide (FSDIE), elle a lancé en 2021 un programme de mentorat. En effet, La crise sanitaire avait mis en exergue la situation difficile des étudiants : plus que jamais, ils avaient besoin d'être soutenus, accompagnés, guidés dans la construction de leur projet universitaire et professionnel.

L'EPE a souhaité créer une fondation partenariale qui facilite les collaborations avec le monde

économique et social en s'appuyant sur le mécénat. Parmi les différentes initiatives à impact de la fondation, cette dernière mène pour améliorer directement et rapidement les conditions d'étude et d'apprentissage des étudiants. La fondation soutient en priorité des projets dans les domaines suivants : précarité alimentaire des étudiants, santé mentale, bourses, projets d'aménagement d'espaces d'étude et d'apprentissage.

Des indicateurs sont produits pour ces différents aspects que ce soit en terme de suivi des actions des schémas directeurs, des informations à remettre à la tutelle, des enquêtes diverses et pour nos propres chiffres clefs (notamment pour le rapport annuel de performance).

Engagement dans la transition écologique

C5. L'établissement évalue son impact environnemental, en particulier sous la forme d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et se donne des objectifs chiffrés de réduction qu'il suit régulièrement.

Afin de formaliser ses ambitions et sa stratégie de trajectoire bas carbone, en conformité avec la stratégie nationale définie autour des accords de Paris, l'Université s'est engagée pour réaliser son bilan des émissions de gaz à effet de serre. L'établissement a fait le choix de se faire accompagner pour cet exercice par l'expertise d'un cabinet professionnel, avec pour objectif à terme de sensibiliser et faire monter en compétences les équipes en interne pour assurer le suivi du plan de transition et pouvoir ainsi renouveler, en autonomie et dans les délais réglementaires, le BEGES de l'Université.

La trajectoire bas carbone de l'établissement sera co-construite avec les composantes et établissements-composantes afin qu'elle reflète entièrement les ambitions communes de réduction de l'empreinte carbone pour l'établissement, en prenant en compte l'ensemble des activités et acteurs

C6. L'établissement, par sa politique de formation, contribue à un développement significatif des nouveaux métiers de l'économie verte et décarbonée.

L'EPE contribue partiellement à cet objectif. Actuellement, les enseignements contribuant au développement de nouveaux métiers sont très hétérogènes selon les établissements-composantes et composantes.

Un important travail a été entamé dans le cadre de la nouvelle accréditation (septembre 2027). La vice-présidente en charge des formations et de la vie étudiante, avec le soutien du service pilotage et ingénierie de l'offre de formation et de la cellule Egalité, ont organisé la mise en place d'un socle commun de connaissance obligatoire incluant les TEDS (avec ECTS) pour l'ensemble des étudiants de licence. Cette formation, en cours de construction, sera obligatoire pour tous les étudiants de licence (3 ECTS répartis sur les 3 années de licence).

Focus IEP :

L'IEP de Toulouse est de loin le plus avancé, au sein de l'EPE, en la matière avec une initiative forte pour la transition écologique et sociale. Ayant mis en place un Comité de la Transition Ecologique (CTE) dès 2020, remplaçant la commission du développement durable mise en place quelques années auparavant, ce dernier agit pour combiner une ambition forte en termes de respect de l'environnement et la faisabilité des mesures dans toutes ses dimensions économiques, techniques, pédagogiques et humaines.

Des objectifs de mise en œuvre de la transition socio-écologique ont été fixés dans un Plan de transition avec l'ambition à terme d'une certification DDRS, la mise en œuvre du nouveau Plan de Sobriété adopté fin 2022, la réalisation d'une économie d'énergie de 10 % d'ici 2 ans et d'une

réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à la Stratégie nationale « Bas Carbone ». En 2024, l'établissement a adopté son Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE).

Dans la dynamique de verdissement des enseignements à Sciences Po Toulouse, un module progressif de tronc commun sur les enjeux de la transition écologique est proposé. Il s'agit d'une formation pluriannuelle et pluridisciplinaire obligatoire. 40 enseignements théoriques, pratiques ou professionnalisant traitent directement des enjeux socio-environnementaux.

Le module transition obligatoire (80 heures)

Un module progressif de tronc commun sur les « enjeux de transition écologique » obligatoire de 80 heures a été mis en place.



La Rentrée du climat

Depuis 2020, la rentrée du Climat est mise en place lors de chaque rentrée afin de sensibiliser les étudiants aux enjeux environnementaux, avec différents événements proposés comme la Fresque du Climat, l'Atelier 2tonnes, conférence ayant comme objet la décroissance.

Le master TERS (Transition écologique, risques, santé)

Sciences Po Toulouse propose un master dédié à la transition écologique, à gérer les risques et les incertitudes liés aux enjeux environnementaux, sanitaires ou industriels et animer les instruments et les politiques qui en découlent.

Vadémécum sur les enseignements et la transition

Ce guide a été rédigé en décembre 2021 et mis à jour régulièrement par les membres du Comité de la transition écologique de Sciences Po Toulouse avec pour objectif principal de sensibiliser l'équipe enseignante sur les grands enjeux et défis de la transition écologique et solidaire. Il permet de donner des clés et pistes de réflexion sur les enseignements afin d'impulser une dynamique de verdissement des contenus enseignés au sein de l'école.

Les modules d'autoformation

L'établissement a mis en place 2 modules d'autoformation pour les étudiants et étudiantes et le personnel.

Le prix du mémoire transition

Depuis 2023, le CTE a mis en place un prix destiné à récompenser les mémoires réalisés en lien avec les enjeux environnementaux. L'objectif est d'encourager et de faire multiplier ce type de travail à l'IEP.

C7. L'établissement, par sa politique de recherche et d'innovation, concourt aux avancées technologiques et scientifiques (y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales) en faveur de la transition écologique et à la construction des politiques d'adaptation au changement climatique.

L'Université Toulouse Capitole, avec ses 5 composantes et ses 2 établissements-composantes, héberge environ 400 enseignants-chercheurs et près de 500 doctorants au sein de 3 écoles doctorales et de 5 unités de recherche.

La politique de recherche et innovation, définie au sein du comité de coordination de l'EPE et votée en conseil de la recherche, est déclinée selon 3 axes stratégiques, visant à étendre et renforcer l'internationalisation, l'interdisciplinarité et la recherche à fort impact sociétal.

Un comité de pilotage de la politique doctorale coordonne pour les 3 écoles doctorales les objectifs scientifiques affichés par l'EPE.

Le service DAR-Direction d'Appui à la Recherche et l'IRSI-International Research for Society Institut accompagnent soutiennent l'organisation de la recherche d'établissement et l'engagement des chercheurs dans des projets qui intègrent notamment les questions d'ordre sociétal à fort enjeux, tant d'un point de vue environnemental, que social, économique, de santé, de bien-être.

L'un des objectifs de l'IRSI, créé en 2023, est de contribuer au développement de l'innovation pour une recherche impactante pour la société, il organise ainsi annuellement une conférence prestige sur une thématique d'importance sociétale, associant des enseignants-chercheurs de l'université à des enseignants-chercheurs d'autres disciplines, ou des professionnels experts, nationaux et internationaux.

Une dynamique d'impulsion est donnée au sein de l'EPE pour accompagner les chercheurs dans des projets PIA (TIRIS, ANITI 1&2), des projets européens (ERC, Horizon, Engage.EU), des projets nationaux (ANR, AMI SHS, Centres d'excellence).

Les thématiques transversales de recherche sur lesquelles l'Université est positionnée sont à forte dominante SHS, s'élargissent pour certaines au champ du numérique ou de la santé. Dans les thématiques transversales en SHS, le champ de l'environnement et des transitions sociétales est représenté au travers notamment des sujets de résilience territoriale - transitions et gouvernances territoriales, enjeux écologiques et normes environnementales, transitions et engagements durables. L'Université développe depuis de nombreuses années des partenariats de recherche avec les ONR, les acteurs académiques nationaux et internationaux et les collectivités, accompagnés d'une forte participation des acteurs économiques locaux et des pôles de compétitivité inter-régionaux. La qualité de ces partenariats a permis à l'université de co-piloter 3 projets structurants pour la recherche interdisciplinaire, internationale et à fort impact sociétal, dont CLIMACT-AMI SHS qui traite du thème « Société durable dans un contexte de changement climatique ».

Membre de l'alliance ENGAGE.EU, l'Université y coordonne le work package Recherche dont les thématiques liées aux objectifs de développement durable des Nations Unies s'alignent avec celle de notre établissement. Ainsi le projet CELEST-Circular Economy and Land European Society Trajectory porté par un enseignant-chercheur de l'Ecole de Droit de Toulouse a été retenu par un jury en 2024. On peut également citer l'exemple d'enseignants-chercheurs de TSM et de l'Ecole de Droit de Toulouse qui ont pu participer à des séjours de recherche sur des thématiques sociétales comme les inégalités de genre en collaboration avec des enseignants-chercheurs issus d'autres disciplines au sein des universités européennes membres de l'alliance.

L'université Toulouse Capitole développe une politique active de valorisation et de transfert des résultats de la recherche vers la société qui s'inscrit dans une logique de science avec et pour la société (SAPS), en cohérence avec les initiatives nationales et territoriales.

Les actions de transfert reposent sur 3 leviers principaux : les partenariats de recherche avec les acteurs publics et privés, la participation des enseignants-chercheurs à des colloques et conférences

et événements scientifiques et les actions de médiation scientifique et culturelle à destination du grand public.

Si on fait un focus sur les activités de recherche de l'IEP, fortement impliqué dans la transition écologique, on peut citer :

8 projets de recherche sont financés actuellement sur les enjeux climatiques, d'accompagnement de la transition ou de la gouvernance de l'eau (l'expertise et les procès climatiques, accompagner la transition, gouverner l'eau).

La Charte des laboratoires engagés a été signée par le LaSSP (unité de recherche de l'IEP). L'objectif est de réduire l'impact environnemental de la recherche scientifique à travers une réflexion autour du fonctionnement interne des laboratoires, des déchets générés, des déplacements effectués, mais aussi de l'empreinte numérique causée par les nouvelles pratiques de la recherche. Les laboratoires s'engagent à participer à un effort de réduction de leur empreinte écologique, mais aussi à sensibiliser leurs membres.

Dans le cadre d'un partenariat avec le collectif Labos1.5, en 2020, l'empreinte carbone des laboratoires de l'IEP a été mesurée et un guide des bonnes pratiques dans les laboratoires de recherche universitaire a été réalisé.

TSE a pour ambition de faire progresser et de transmettre, à un niveau international, les connaissances en économie, en sciences sociales quantitatives et en mathématiques de la décision afin de relever les défis économiques et sociétaux d'aujourd'hui. TSE souhaite transmettre à ses étudiants, à ses partenaires et aux citoyens les connaissances scientifiques et les outils nécessaires pour identifier et mettre en œuvre des décisions éclairées et efficaces, conjuguant la liberté individuelle et la volonté de mener des actions coordonnées en vue de la poursuite du bien commun. Parmi ses différents départements de recherche, TSE a mis en place le département environnement et ressources naturelles. Ce groupe travaille sur l'économie de l'environnement et des ressources naturelles. Les principaux thèmes de recherche sont l'économie des ressources naturelles (notamment la gestion des ressources en eau, la croissance et le changement climatique, et la transition énergétique) ; l'évaluation de politiques publiques (dont la question du risque et de l'incertitude dans l'analyse coût-bénéfice) ; l'économie politique de l'environnement ; l'économie et la biologie (notamment les interactions homme-milieu) ; l'économie comportementale sur les questions environnementales.

C8. La politique immobilière de l'établissement s'inscrit dans les enjeux de la transition écologique, énergétique et environnementale, s'appuie à cette fin sur des dispositifs incitatifs et se traduit par une amélioration significative de la performance énergétique de ses bâtiments.

L'Université Toulouse Capitole est installée sur trois campus en Région Occitanie : à Toulouse, Montauban et Rodez. Bénéficiant de la dévolution du patrimoine depuis 2011, elle est propriétaire des campus de Toulouse et Rodez. Les formations proposées à Montauban sont installées dans des bâtiments mutualisés avec d'autres établissements et entièrement gérés par le conseil départemental du Tarn-et-Garonne.

La création de l'EPE en janvier 2023 et la structuration actuelle avec deux établissements composantes (Sciences Po Toulouse et TSE) n'a pas modifié la situation immobilière de l'Université. Elle héberge dans ses locaux les 2 établissements-composantes. Des conventions d'occupation ont été signées avec chacun de ces deux établissements, ainsi qu'avec la Fondation Jean-Jacques Laffont.

Pour offrir les meilleures conditions d'étude et de travail pour l'ensemble de sa communauté, L'EPE comprend : 26 amphithéâtres, 5 auditoriums consacrés à la recherche, 162 salles banalisées et salles de TD, 6 espaces de documentation (4 bibliothèques à Toulouse, 1 à Rodez et 1 mutualisée à Montauban), 64 salles spécifiques (informatique, langues, séminaires, halles technologiques et

salles de réunions à usage mixte enseignement/administratif), 963 bureaux pour les personnels administratifs et enseignants, 61 salles de réunion, 3 bureaux dédiés à la médecine de prévention, 3 cafétérias, 2 gymnases, une salle de sport, une salle d'escalade, de nombreux locaux à disposition des associations étudiantes.

L'EPE a fait le choix de recruter un energy manager au sein de sa direction du patrimoine. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des opérations immobilières de l'université, ainsi que la maintenance préventive et curative. L'energy manager est en charge de l'ensemble des activités liées à la politique énergétique de l'établissement et en particulier de la gestion énergétique du parc existant. Il assure ses missions sur la totalité du parc immobilier de l'Université Toulouse Capitole, soit 100.000 m². Il assure la mise en œuvre de la politique énergétique de l'établissement, le pilotage du suivi, des consommations et des équipements spécifiques, le pilotage de la politique CVC de l'établissement (investissement, exploitation, entretien) et le conseil pour la prise en compte de qualité environnementale dans tout projet. La création du poste d'energy manager s'est avérée stratégique pour la prise en compte des enjeux actuels et à venir sur les questions énergétiques. Grâce à l'état des lieux réalisé et aux préconisations émises, des économies d'énergie ont pu être réalisées. Des indicateurs, notamment pour le COMP, ont ainsi pu être mis en place.

Annexe IEP

Annexe au Rapport d'autoévaluation de l'Université de Toulouse Capitole (Vague A)

Domaine 1.

Positionnement institutionnel/stratégie institutionnelle/organisation interne et gouvernance/pilotage global

Rapport d'autoévaluation institutionnel HCERES de Sciences Po Toulouse (Institut d'Etudes Politiques de Toulouse) (vague A)

Description de l'établissement-composante Sciences Po Toulouse (1 p)

Sciences Po Toulouse fêtera ses 80 ans en 2028. Il est l'un des onze Instituts d'Etudes Politiques (IEP) et l'un des cinq « historiques » créés avec l'ENA (INSP), aux lendemains de la guerre pour « provincialiser », pluraliser et démocratiser le recrutement et la formation des futurs « élites de la Nation », selon les termes datés de l'époque. Le décret constitutif (art. D741-9 et -10 du code de l'éducation) pose que sa formation demeure un diplôme propre d'établissement de grade master en 5 ans (avec une fiche RNCP n°39136 commune aux IEP, réactualisée en 2024). Le Centre de Préparation à l'Administration Générale - CPAG - et la Prép'INSP - ex. ENA - sont également des formations spécifiques confiées à l'IEP de Toulouse par Décret, et l'IEP gère à ce titre 3 classes Prépa-Talents ainsi que la Licence d'Administration Publique (LAP) pour le compte de l'UTC. Les 7 Sciences Po du réseau Sc Po partagent un concours national commun ; ils se sont élargis au Groupement des 9 Sciences Po des régions qui dépose un projet de Groupement d'Intérêt Public (GIP Sc Po) et dispose d'un campus numérique national comme ils ont d'ores et déjà mutualisé cette année avec succès leurs parcours de niveau master.

Outre la formation par son diplôme propre, le Décret fixe depuis l'origine une seconde mission aux IEP : le développement, avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de la recherche en science politique et administrative. L'IEP de Toulouse assure la tutelle principale deux laboratoires interdisciplinaires en tutelle principale (UTOPI-CNRS et LEREPS) dont les travaux et résultats au meilleur niveau irriguent idéalement ses 16 parcours de formations de niveau master dont 8 exclusifs : Affaires européennes, Affaires internationales et stratégie d'entreprise, Carrières administratives, Communication et stratégies d'influence, Développement et solidarités internationales, Ecole de journalisme, Innovations sociales et inclusions, Transitions Ecologies Risques Santé ; 4 en double diplôme avec UTC dans le cadre du DNM : Conseil, Expertise et Action Publique, Gouvernance des Relations Internationales, Etudes Culturelles, Gouvernance des Systèmes Educatifs (formation continue) ; auxquels s'ajoutent les 4 Doubles Diplôme de niveau master avec l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), la Toulouse School of Management-UTC, la Toulouse Business School et l'Ecole d'ingénieur agronomique de Purpan (conférant le titre d'ingénieur agronome aux étudiants de l'IEP de Toulouse). Reste trois cursus en DD complets sur 6 ans avec l'INSA, l'Université Complutense de Madrid et avec l'Ecole de Droit-UTC en cours de finalisation (la troisième promotion sera recrutée à la rentrée 2026-2027).

Devenu le 1er janvier 2023 avec le Grand Etablissement *Toulouse School of Economics* (TSE), l'un des deux Etablissements-Composantes de l'EPE Université de Toulouse Capitole (UTC), Sciences Po Toulouse demeure un établissement public administratif (EPA) financièrement autonome doté de la personnalité morale et juridique avec l'ensemble des prérogatives et instances universitaires que cela implique (CA, CS, CSA, FS, SD, CFVE...) ayant pratiquement réussi à réaliser 23 des 26 jalons de son contrat quinquennal spécifique (2021-2026).

Depuis le 1er janvier 2022, l'IEP est installée dans trois bâtiments, dont nous sommes affectataire au terme de la convention de dévolution du patrimoine de l'Etat à l'UTIC du 13 mai 2011, du site de la manufacture des tabacs, propriété de l'UTC ; bâtiments que nous avons totalement équipés et aménagés sur nos fonds propres à hauteur de 3,75 millions d'euros. Ce déménagement était donc attendu depuis plus d'une décennie, nos anciens locaux vétustes ayant dramatiquement abimé nos conditions de travail et notre image publique. En raison du déménagement, de la création de nouvelles missions et formations comme de l'accroissement volontaire de ses effectifs étudiants, l'IEP a accusé un important déficit budgétaire structurel. Grâce au développement de nos ressources propres et des mesures d'ajustements indispensables, le compte financier 2025 présente un budget redevenu excédentaire.

Quelques chiffres clés :

- Plus de 1 600 étudiants inscrits chaque année dont 1300 dans le diplôme (+20% sur la période).
- Au moins 30% de boursiers chaque année
- 1400 lycéens et collégiens tutorés chaque année par nos 270 étudiants engagés dans nos cordées de la réussite PEI (DISPO)
- 320 étudiants en mobilité internationale sortante (académique) en 2025
- 219 étudiants internationaux de 41 nationalités accueillis à Sciences Po Toulouse
- 670k euros d'aides à la mobilité internationale versées en 2025
- 170 universités partenaires
- 1 572 entreprises accueillant nos stagiaires
- 13 parcours du diplôme valant grade de master
- 1 bilan carbone de l'établissement
- 2 laboratoires en tutelle principale (UMR UTOPI et LEREPS)
- 37 enseignants titulaires (17 MCF, 14 PR, 6 PRAG)
- 29 BIATSS titulaires sur titre 2, 68 personnels d'appui au total (avec le Titre 3)
- 470 intervenants extérieurs
- 450 m2 de bibliothèque
- Plus de 15 000 diplômés et 5 844 comptes actifs sur nos réseaux Alumni
- 2,35 M de SCSP (1400 e/étudiant SISE) pour un budget propre de 6,56 M de recettes (établissement hors RCE) :

Au 31/12/2025, la situation budgétaire de l'établissement fait état de :

- 6 196 235,81 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 3 585 014,93 € personnel
 - o 2 602 475,76 € fonctionnement
 - o 8 745,12 € investissement
- 6 091 265,09 € de crédits de paiement dont :
 - o 3 585 014,93 € personnel
 - o 2 485 176,24 € fonctionnement
 - o 21 073,92 € investissement
- 6 561 927,92 € de recettes
- +470 662,83 € de solde budgétaire.
- + 453 570,59 € de variation de trésorerie
- + 434 753,10 € de résultat patrimonial
- + 561 990,89 € de capacité d'autofinancement
- + 540 916,97 € de variation de fonds de roulement.

Suivi des principales recommandations du précédent rapport HCERES (4 p)

Lors de son précédent rapport, l'HCERES pointait les faiblesses suivantes de l'IEP de Toulouse : complexité organisationnelle que traduit un organigramme peu lisible ; une stratégie d'établissement comportant une programmation pluriannuelle des moyens peu développée ; faiblesse des effectifs de titulaires ; une politique de recherche et de valorisation peu développée ; des partenariats avec le secteur privé qui restent limités ; une communication à destination des étudiants peu développée ; une politique des relations internationales peu coordonnée.

Avant de lister des recommandations bienvenues : tirer parti du déménagement pour mettre en œuvre une politique de recherche d'établissement ; hiérarchiser les objectifs de l'établissement et mettre en place un pilotage pluriannuel de l'établissement ; accélérer la mise en place de l'alternance et poursuivre le développement de la formation continue ; poursuivre la politique de double-diplomation avec les établissements ; étendre la démarche qualité ; profiter davantage du réseau des anciens étudiants pour mobiliser des ressources supplémentaires.

L'ensemble de ces critiques et propositions du comité de visite du HCERES ont été prises en compte pour rédiger le contrat quinquennal 2021-2026 de l'établissement signé par Mme la Ministre Sylvie Retailleau et le Directeur de l'IEP de Toulouse. Il décline 10 objectifs stratégiques en 26 jalons opérationnels.

Sur ces 26 jalons actualisés, 3 seulement n'ont pas abouti : le développement de l'alternance, la création d'un master recherche, la reconnaissance par la profession de l'école interne de journalisme de Sciences Po Toulouse. Rappelons que le contrat quinquennal a été pensé dans un état antérieur de la configuration institutionnelle et pour tout dire largement dépassé de la situation de l'IEP (faisant face à une crise multiforme : institutionnelle, budgétaire, de croissance, de fortes mobilisations étudiantes autour des VSS dans les IEP - « #Sciences Porcs » - , de gouvernance, d'image et de conditions de travail dans des locaux vétustes) comme de la configuration institutionnelle locale (il n'existait bien sûr et notamment aucun projet d'EPE UTC ou UT en 2021 lors de la rédaction du contrat quinquennal). Le bilan doit donc en tenir compte pour s'adapter à ces nouvelles données.

1. Sciences Po Toulouse devait en 2021 co-signer son diplôme avec l'ex-Université Fédérale de Toulouse mais dans la nouvelle configuration institutionnelle créant le GE TSE par scission de l'ex UT1, il a été demandé à l'IEP de Toulouse d'accepter de devenir l'un des deux Etablissement-Composante de l'EPE UTC. Les premiers bilans de l'expérimentation apparaissaient au mieux mitigés en raison d'une part des relations problématiques entretenues par l'UTC avec l'ex COMUE devenue UT et d'autre part de difficultés de gouvernance interne ayant contraint l'IEP à solliciter la médiation du rectorat. Suivant ces désillusions partagées avec TSE, les résultats n'étant plus à la hauteur de nos attentes initiales pour l'UTC, l'IEP a envisagé dès lors de passer du statut d'établissement-composante à celui de partenaire de l'EPE UTC. Mais dans la dernière période une solidarité nouvelle, un constat malheureux partagé sur la gouvernance et un nouveau projet porté unanimement par les directeurs des composantes marqué par une amélioration visible autour d'un comité de coordination revalorisé et réuni a restauré l'espoir aboutissant à la rédaction d'une note de convergence commune et d'un projet de nouveaux statuts.

2. Toutes nos conventions sont à jour et opérationnelles ; suite au déménagement en janvier 2022, des comités de suivi des dépenses et investissements ont été mis en place entre l'IEP, TSE et l'UTC et pour l'IEP les soldes entre nos comptabilités ont été définitivement apurés en 2024. Du point de vue des échanges financiers, si l'IEP bénéficie depuis son déménagement d'une surface utile augmentée de 30% (4300m² de SU), les charges qui lui sont facturées par l'EPE UTC se sont accrues de 80% constituant une source d'inquiétude puisque les factures cumulées et reversées à l'UTC atteignent désormais 25% de notre SCSP. L'IEP a en effet reversé à l'UTC 260k au titre de la convention d'occupation et 297k au titre de la convention d'association. Le paiement des services rendus est bien sûr juste et normal, ce qui l'est moins, ce sont les insuffisances de justifications,

d'anticipations et de négociations préalables pour certaines augmentations, comme ce fut le cas l'an dernier. Bien que tardive parce que repoussée à plusieurs reprises, nous nous réjouissons de l'installation dans trois des quatre bâtiments du site classé de la Manufacture des tabacs dont l'UTC reste propriétaire. Nous regrettons toutefois plus de 4 ans après notre déménagement de ne toujours pas voir le nom de Sciences Po Toulouse inscrit sur la façade. Nous demeurons le plus à l'étroit des IEP et devons donc trouver de nouvelles solutions immobilières pour grandir mais en tant que membre de l'EPE UTC qui bénéficie de la dévolution de son patrimoine par l'Etat, nous ne pouvons plus émarger au CPER. Nous avons donc proposé à l'UTC de nous attribuer la mise à disposition d'au moins un niveau du quatrième bâtiment (C) entourant la cour de la manufacture des Tabacs directement connecté à l'un des bâtiment (D) qui nous est dévolu, en échange d'une nouvelle contribution financière de l'IEP à ses propres investissements immobiliers.

3. Le LASSP est devenu l'UMR CNRS UTOPI suite à sa fusion avec le laboratoire CERTOP de l'UTJJ. L'IEP en demeure tutelle principale. Sur le plan de la politique doctorale, les relations se montrent de fait constructives et mutuellement bénéfiques avec l'Ecole Doctorale Droit et Science politique et l'UTC qui attribue désormais chaque année au moins un CDU à la science politique.

4. Avec l'EPE UTC et *Toulouse Tech (CGE locale)*, des collaborations nouvelles tant sur les plans scientifiques que pédagogiques ont été engagées localement avec la création de plusieurs Double Diplômes, conformément aux recommandations de l'HCERES (DD INSA puis avec l'Ecole de droit, renouvellement des conventions avec TSM et TBS, mise en place du DD avec l'ENAC puis avec l'école d'ingénieur agronome de Purpan en 2025), d'autres projets devraient passer de la réflexion à la concrétisation (notamment avec la faculté d'informatique autour de l'IA, de TSE autour des relations internationales et d'une summer school et d'autres composantes de l'UTC).

5. Sciences Po Toulouse occupe une place centrale en tant qu'acteur scientifique SHS sur le site. Dans nos anciens locaux vétustes, les événements accueillant du public étaient interdits depuis de nombreuses années, pour des raisons de sécurité. Grace au LEREPS, l'IEP de Toulouse a obtenu en 2025 le renouvellement et gère désormais exclusivement la Chaire UNESCO Bernard Maris (auparavant avec la MSH Paris ; notre collègue Bernard Maris était un ancien élève, ancien MCF de Sciences Po Toulouse). Depuis, le déménagement, notre activité peut être qualifiée d'intense, sans doute trop. L'établissement a notamment organisé le plus grand événement scientifique de son histoire en 2023 : les joint-sessions de l'ECPR (*European Consortium for Political Research*, le congrès européen de science politique) ; membre fondateur avec ses deux laboratoires du Labex SMS et de son réseau de masters communs, l'IEP contribue activement à la plupart des principaux événements scientifiques internationaux interdisciplinaires toulousains en SHS (nombreux événements liés à la Chaire UNESCO B. Maris ; *Futurapolis* ; *Festival Histoire à venir* ; *Futurs Proches* ; Congrès EAIE à Toulouse en 2024 ; congrès de l'Association Française de Sociologie à Toulouse en 2025, par exemple ; l'IEP de Toulouse bénéficie désormais d'une reconnaissance exceptionnelle pour l'organisation d'événements scientifiques de grande ampleur, il est notamment sollicité pour l'organisation du prochain congrès de l'AFSP en 2028 et à nouveau par l'ECPR en 2029)

6. L'engagement de l'IEP de Toulouse dans les politiques partenariales à l'échelle nationale apparaît lui-même exceptionnel. Toulouse a pris la Présidence du réseau Sc Po en 2025-2026 avec le triple objectif réussi d'une dématérialisation du concours commun, d'une mutualisation à l'échelle nationale de l'ensemble des masters des 9 Sciences Po des régions de France et de l'élargissement du réseau Sc Po à 9, avec Bordeaux et Grenoble et le projet de structuration en GIP. Nous sommes présents à tous niveaux de nombreuses institutions nationales et internationales, le Directeur de l'IEP de Toulouse est par exemple également Président de la Commission Europe du Forum Campus France.

7. En terme d'attractivité, le concours national d'entrée commun en 1^{ère} année reste un incontestable succès avec 10000 candidats bacheliers de niveau exceptionnel inscrits et payants, malgré une légère baisse (-1000 candidats en 2025 ; -700 candidats en 2026) des candidatures, pour 1100 places environs dans les 7 IEP (70% des 160 lauréats admis à Sciences Po Toulouse ont par ailleurs obtenu une mention TB et 33% d'entre eux sont boursiers, tandis que ce concours, républicain par essence, sélectionne anonymement, à l'écrit et sur les mêmes épreuves pour tous les candidats). Mais le recrutement déçoit à l'international et nous devons envisager de nouvelles modalités d'organisation du concours en partenariat avec le MAE, Campus France ou l'AEFE. Le concours d'entrée en 4^e année demeure spécifique à chaque IEP, il été rénové avec succès à Toulouse et le taux de sélectivité demeure autour de 10%. La mutualisation en 2026 a offert à tous nos étudiants de 3^e année l'accès à plus d'une centaine de masters dans les 9 Sciences Po des Régions.

8. De nouveaux cours magistraux en anglais ont été introduits dans le diplôme depuis 2021, un doublement est prévu d'ici 2027.

9. Le DU anglophone a été réformé avec succès, la création d'un premier véritable parcours anglophone de niveau master est envisagée à l'horizon 2027.

10. Les bilans « carbone » des laboratoires ont été réalisés ainsi que celui de l'établissement depuis 2024 mais la certification DDRS espérée pour 2026 est retardée. Le Schéma Directeur DDRS voté en 2024 succédait au Plan pour la transition écologique (54 engagements) de 2022 avec pour objectif de mettre en application l'Accord de Grenoble de la COP2 étudiante dont nous étions déjà signataires. Les modules pluridisciplinaires sur la transition écologique ont été progressivement mis en place puis rendus obligatoires pour l'ensemble des promotions en 2023. Un nouveau système de tri des déchets et une semaine de l'écologie et des solidarités annuelle ont été instaurés. Ajoutons qu'avec au moins un cours dédié (dont une clinique du droit environnemental depuis 2019 avec Sciences Po Paris) chaque semestre à tous les niveaux et dans tous les parcours depuis plusieurs années, des activités de recherche soutenues et reconnues spécifiquement orientées vers le développement durable dans toutes les disciplines de nos laboratoires. L'IEP de Toulouse est sans doute aujourd'hui l'un des Sciences Po les plus avancé sur ce plan. Toutefois, ces réussites l'ont d'abord été grâce à un CTE très dévoué, et à un personnel administratif dédié financé sur des recettes fléchées dont nous ne disposons plus aujourd'hui. Nous avons proposé de partager nos avancées et de co-financer entre les trois établissements un poste contractuel d'IGE au niveau de l'EPE UTC, mais en vain à ce jour ; il est vrai que les retards de versement du COMP ont compliqué la mise en oeuvre.

11. Une enquête de grande envergure sur les conditions de vie et la santé des étudiants a été réalisée en 2022-2023 entraînant la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'actions dont les objectifs seront évalués en 2027 au travers d'une nouvelle grande enquête. Le SDDVE a été voté à l'IEP dès 2023. Si les équipes sportives de l'IEP exhibent désormais le logo de l'UTC sur leurs maillots, on attend de l'EPE UTC des solutions et équipements communs, l'ouverture d'un foyer étudiants sur le site de la Manufacture des tabacs commun aux étudiants des composantes de l'UTC, de TSE et de l'IEP est notamment fortement espérée.

12. Sciences Po Toulouse a certes ouvert une nouvelle formation en alternance, la LAP, à la rentrée 2025 ; mais le parcours communication également en alternance est hélas actuellement suspendu ; les moyens en personnel manquent cruellement pour développer tant l'alternance que l'approche par compétence et le renforcement de la formation continue et l'on espère ici également des synergies décisives avec l'EPE UTC comme pour la formation à distance (*Digital University*)

13. Au terme d'une réflexion collective poussée associant tous les personnels et les élus étudiants, la refonte complète du second cycle du diplôme est effective depuis la rentrée 2023. Les projets sur le DNM de science politique et de doubles diplômes avec les composantes de l'EPE UTC

continuent à être mis en œuvre à chaque rentrée (2023 avec TSM, 2024 avec Ecole de droit, 2025 avec l'EI Purpan, 2027 création du master recherche...).

14. La création dans le cadre de l'EPE d'une spécialité de master en recherche en sciences sociales du politique au sein du DNM science politique est reportée à la rentrée 2027 dans le cadre de la refonte de la mention à penser en bonne intelligence avec les collègues politistes de l'UTC après et selon les avis à venir de l'HCERES.

15. Une refonte complète de la maquette de notre Ecole de Journalisme de Sciences Po Toulouse s'est avérée nécessaire ainsi qu'une refonte institutionnelle avant le dépôt du dossier de reconnaissance par le CPNEJ courant 2027.

16. La création surprise de l'EPE UTC en 2022 impliquait d'abord de repenser la collaboration entre services pour l'organisation de manifestations d'envergure et de prestige à l'échelle du site et le cadre EPE autorise d'ores et déjà d'ambitieux projets en collaboration : forum des métiers en commun, journées de l'EPE, Futurapolis, Grandes conférences, actions culturelles..

17. Les membres des bureaux des associations sont désormais formés à la prévention des VSS et des risques festifs depuis 2022. La politique de lutte contre les VSS et toutes les autres formes de discriminations a fait l'objet de la plus grande attention et du plus grand soin, suite à l'inspection de tous les IEP qui a succédé aux affaires de VSS. Il s'agit toutefois de veiller à prolonger et améliorer continuellement les dispositifs mis en place. Nous étendons ces formations, communications et dispositifs à l'ensemble des collègues et publics.

18. Le renouveau bienvenu mais impressionnant en 2022 de la vie associative à Sciences Po Toulouse (triplément du budget) a eu pour conséquence une saturation immédiate du service de la vie étudiante nouvellement créé qui s'est avéré aussitôt en (sur)charge tout autant que le service communication lui-même renforcé ; la réflexion sur la valorisation de l'engagement étudiant se poursuit. Des collaborations sont attendues au niveau de l'EPE et notamment via un foyer étudiant commun et une politique sportive audacieuse et soucieuse de réserver des créneaux horaires stabilisés d'équipements sportifs pour l'AS de Sciences Po Toulouse (voir jalon 11 et *infra*).

19. L'intégration dans l'EPE impacte très directement notre plan pluriannuel d'investissement mais l'IEP n'a hélas guère été associé aux réflexions sur la politique immobilière du site en dépit de sa proposition d'occuper dans un futur proche un autre bâtiment de la cour moyennant une nouvelle et équitable contribution financière. Des avancées sont attendues, également pour mieux échanger sur les informations indispensables pour accélérer la transition écologique que nous appelons de nos vœux.

20. Les conventions sont désormais opérationnelles tout comme les statuts et le règlement intérieur, les instances de l'EPE fonctionnent mais non sans d'importantes difficultés du point de vue de l'IEP qui espère des améliorations substantielles en terme de gouvernance interne et externe -vis-à-vis de l'UT comme en terme de partage d'informations et de participation aux décisions nous concernant et nous impactant directement (*cf. supra*).

21. Suivant les recommandations de l'HCERES, un nouvel organigramme de l'IEP a été longuement discuté et repensé avec l'ensemble des agents puis voté dans les instances, avant d'être mis en place à la rentrée 2022. Il semble avoir fait ses preuves mais demeure amendable dans la perspective d'amélioration continue de l'établissement.

22. La rationalisation des procédures internes a significativement progressé tant pour les instances que pour les services (vote anticipé des maquettes...). Des progrès sont encore attendus en termes

de communication interne et de procédures de prises en charge des intervenants extérieurs notamment, la mise en oeuvre du plan QVCT est en cours mais non sans délais et difficultés.

23. La mensualisation des vacataires est effective mais n'a pas rencontré le succès escompté. Une politique RH et notamment indemnitaire a depuis été complètement repensée avec et pour l'ensemble des personnels aboutissant à un consensus.

24. La dématérialisation progresse significativement dans les services (*Avenir Pro* aux stages, *Move'on* aux RI, dématérialisation des concours...) sans être partout opérationnelle. Des collaborations et entraides comme des formations communes au sein de l'EPE sont notamment attendues, pas seulement pour le passage à PEGASE en 2027 ou SIFAC+ en 2029.

25. Plusieurs bilans QVT ont été réalisés depuis 2021, avec des prestataires extérieures et leurs conclusions ont été largement discutés dans les groupes de travail et les instances pour aboutir au plan d'action QVCT intégrant les RPS.

26. Si le plan d'action QVCT est bien établi, des retards sont toutefois à regretter dans sa mise en oeuvre en raison paradoxalement de la surcharge constante de travail des personnels qui peinent à trouver le temps pour s'investir dans le plan QVCT. L'IEP a par ailleurs assuré depuis 2022 une revalorisation des carrières des contractuels BIATSS et renforcé ses politiques indemnitaires. Des évaluations périodiques sont indispensables.

Pour conclure ce contrat quinquennal exceptionnellement réussi, l'IEP est parfaitement en mesure de relever les défis, de réussir de nouvelles mutualisations, de générer de nouvelles ressources et capacités d'investissement pour remplir toujours mieux ses missions de service public de l'ESR. Nous évoluons certes dans une configuration institutionnelle incertaine qui nécessite des clarifications décisives sur lesquels le HCERES peut aussi aider par un bilan réaliste, exhaustif, transparent, objectif et précis pour des pistes et perspectives tout aussi pertinents. D'évidence, l'IEP de Toulouse nécessite une plate-forme toulousaine partagée, fiable, démocratique, respectueuse de ses établissements-composantes comme de ses composantes, qui soit internationalement reconnue et robustes sur ses bases en appui à ses politiques de formation, de la qualité des services rendus à ses étudiants, de sa montée en puissance en recherche et à l'international. La sortie de l'expérimentation pour l'établissement public expérimental donnera lieu à une nouvelle évaluation du HCERES pour la sortie en GE, comme par les CA et instances des composantes et établissements-composantes. L'espoir d'une issue heureuse et collective est revenu après des expérimentations parfois douloureuses, des progrès sont visibles, tous se prononceront au final sur les avancées significatives permises grâce à l'EPE en voie de reconfiguration mutuellement bénéfique. Dans ce cadre, il importe tout particulièrement que cette évaluation du HCERES dans le cadre de la vague A considère aussi bien les efforts et impulsions stratégiques communes que les particularités des établissements-composantes. De telle sorte que nous puissions rebondir ensuite sur un projet de sortie en GE qui serve au mieux l'intérêt général, Toulouse et l'Occitanie, la France et l'Europe.

Analyse stratégique de Sciences Po Toulouse : positionnement, stratégie, articulation avec l'EPE et contribution à l'action commune (10 p)

Introduction

La période couverte par le contrat quinquennal a été marquée par une recomposition institutionnelle sans précédent du site universitaire toulousain. La création successive du Grand Établissement *Toulouse School of Economics*, puis des deux établissements publics expérimentaux Université Toulouse Capitole (UTC) et Université de Toulouse (UT), a profondément modifié les équilibres historiques du site. Au moment où est rédigée cette autoévaluation, cette recomposition demeure inachevée. Les modalités de gouvernance des deux EPE, leurs relations respectives ainsi que le cadre juridique applicable aux établissements-composantes font encore l'objet de discussions décisives, les incertitudes tant au niveau local que national appellent à un surcroît de vigilance pour tout responsable d'un service public de l'ESR.

Dans ce contexte, l'établissement poursuit une ligne stratégique constante. Il entend conforter son positionnement de Grande École universitaire de référence en sciences humaines et sociales, membre du réseau Sc Po récemment élargi aux neuf Sciences Po de région, reconnue pour la qualité de ses formations, l'intensité de son activité scientifique, son ouverture internationale et son engagement en faveur de l'égalité des chances, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et des transitions écologiques et sociétales. Cette ambition s'inscrit dans le nouveau projet collectif porté par l'EPE Université Toulouse Capitole tel qu'envisagé par de nouveaux statuts et annoncé par la nouvelle note de convergence du 30 juin 2026 rédigée à la demande du DGESIP suite à sa décision de suspension de la sortie en GE.

Par son histoire, ses réseaux scientifiques, ses partenariats de formation, son appartenance au réseau national des Sciences Po, à Toulouse Tech, à la Conférence des grandes écoles et à de nombreuses autres institutions de recherche, l'établissement développe nécessairement ses coopérations à l'échelle de l'ensemble du site universitaire toulousain. Quelle que soit l'évolution de l'architecture institutionnelle, cette capacité à travailler simultanément avec les deux futurs Grands Établissements constitue une condition essentielle de son développement scientifique, pédagogique et international.

L'analyse SWOT qui suit repose sur un principe d'autoévaluation réaliste. Elle met en évidence les principaux atouts de l'établissement, mais également les fragilités et les risques qui pèsent sur sa trajectoire de développement. L'objectif n'est pas seulement de dresser un état des lieux, mais d'identifier les conditions dans lesquelles Sciences Po Toulouse pourra conforter son rôle au sein de l'UTC comme du paysage national des Sciences Po et contribuer ainsi pleinement au développement du site toulousain.

I. Les forces : un établissement agile disposant d'atouts différenciants

1. Une identité académique forte portée par une marque-école et des réseaux d'excellence

Le premier atout stratégique de Sciences Po Toulouse c'est sa raison sociale partagée en réseau. L'établissement bénéficie d'une marque universitaire dont la notoriété dépasse de loin le cadre national et qui demeure associée à l'excellence des formations en sciences humaines et sociales, à un recrutement national sélectif et à une forte insertion professionnelle de ses diplômés. Cette marque constitue un actif stratégique majeur dans un contexte de concurrence croissante entre établissements d'enseignement supérieur.

Cette identité est renforcée par l'appartenance de Sciences Po Toulouse à plusieurs réseaux d'excellence qui structurent durablement son activité comme son avenir. Au-delà du concours commun des IEP, les coopérations n'ont cessé de s'intensifier au cours des dernières années : mutualisation de formations, développement d'un campus numérique commun, coordination croissante des politiques de formation continue, écoles d'été, réponses conjointes à des appels à projets, groupes de travail permanents entre services administratifs (COPIL), coopération des associations étudiantes et organisation d'événements nationaux communs. L'élargissement récent

du réseau aux neuf Sciences Po de région, sous la présidence de Toulouse, est irréversible, il est porteur de nouvelles perspectives de mutualisation et de visibilité décisives à l'échelle nationale et internationale.

À ces réseaux nationaux s'ajoutent les partenariats développés à l'échelle toulousaine, notamment au sein de Toulouse Tech, de la Conférence des grandes écoles et, depuis 2023, de l'EPE Université Toulouse Capitole. Cette pluralité d'appartenances constitue une richesse mais également une responsabilité. Elle suppose une capacité permanente à articuler des stratégies institutionnelles relevant d'échelles différentes — nationale, européenne, territoriale et universitaire — tout en préservant la cohérence du projet propre de l'établissement. Peu d'établissements de taille comparable disposent d'un tel niveau d'intégration dans des réseaux académiques complémentaires.

2. Une communauté professionnelle dévouée et agile

Le principal facteur de réussite de Sciences Po Toulouse demeure l'engagement de ses personnels. Malgré un taux d'encadrement objectivement parmi les plus faibles des Instituts d'études politiques, l'établissement maintient un niveau élevé de performance dans l'ensemble de ses missions : formation, recherche, internationalisation, démocratisation, responsabilité sociétale et qualité des services rendus aux étudiants.

Cette performance repose sur une implication collective forte mais non sans faille, taux d'encadrement désespérant oblige. Les enseignants-chercheurs assument presque tous, en complément de leurs missions d'enseignement et de recherche, d'importantes responsabilités administratives, pédagogiques ou scientifiques. Les personnels administratifs et techniques accompagnent simultanément les profondes transformations de l'établissement : développement de nouveaux et légitimes services aux étudiants, déploiement des politiques internationales, transitions numériques et environnementales, tout en assurant la continuité des missions quotidiennes.

L'attribution par la tutelle de trois « emplois pérennes » en 2023 (CDI sur titre 3) a constitué une avancée importante qui a permis d'accompagner plusieurs transformations engagées dans le cadre du contrat quinquennal tout en servant l'EPE. Cette amélioration n'a toutefois pas modifié un constat structurel : la capacité d'adaptation de Sciences Po Toulouse repose encore largement sur la polyvalence et l'engagement de ses équipes sous-dotées. Cette culture institutionnelle, fondée sur la responsabilité, la coopération et le sens du service public, constitue aujourd'hui l'un des principaux actifs immatériels de l'établissement.

Cette dynamique est renforcée par l'autonomie statutaire dont bénéficie Sciences Po Toulouse. Celle-ci lui permet de conserver une forte capacité d'initiative dans un environnement universitaire en constante évolution. Au cours de la période, cette agilité s'est traduite par l'adaptation régulière des maquettes pédagogiques, des recrutements ciblés, la réorganisation de plusieurs services, le développement de nouveaux partenariats, la création de doubles diplômes, la professionnalisation de la vie étudiante, la dématérialisation de nombreuses procédures ou encore la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale. Cette capacité à conduire rapidement des transformations constitue aujourd'hui l'un des principaux avantages comparatifs de l'établissement. Elle illustre concrètement les bénéfices d'une subsidiarité effective entre l'EPE et ses établissements-composantes et ses composantes.

3. Une offre de formation attractive conciliant excellence académique, professionnalisation et ouverture internationale

La qualité des formations constitue l'autre pilier de l'attractivité de Sciences Po Toulouse. L'établissement a progressivement construit une offre de formation qui associe une solide formation générale en sciences humaines et sociales à une spécialisation immédiate, dès le M1, au travers de parcours de master tubulaires sur deux ans fortement professionnalisants, adossés à la recherche et conçus en étroite relation avec les attentes des employeurs publics, privés et associatifs.

Cette stratégie repose sur un principe constant : la professionnalisation ne saurait se faire au détriment de l'exigence académique. Les douze parcours de master dont 4 avec l'UTC privilégient ainsi une approche transdisciplinaire qui permet aux étudiants d'acquérir simultanément des

connaissances théoriques de haut niveau, une véritable capacité d'analyse et des compétences directement mobilisables dans les organisations auxquelles ils se destinent. Cette articulation constitue l'une des spécificités historiques du modèle Sciences Po.

Tous les étudiants effectuent une mobilité internationale obligatoire au cours de leur cursus et plus des deux-tiers d'entre eux la réalise dans le pays de leur premier choix grâce à notre offre exceptionnelle. L'établissement s'appuie en effet aujourd'hui sur un réseau désormais consolidé de 170 universités partenaires réparties sur l'ensemble des continents et accueille chaque année près de deux cents étudiants internationaux. À la suite des observations formulées lors de la précédente évaluation HCERES, une profonde réorganisation du service des relations internationales a été engagée. Elle a permis de professionnaliser l'accompagnement des mobilités, de réussir la dématérialisation avec notamment le logiciel Move'ON, de rendre les procédures de choix moins anxiogènes parce que plus simples, anticipées et transparentes, de renforcer le suivi des partenariats et de réformer les dispositifs d'aide financière dans un sens socialement plus juste et équitable. Totalement intégré à son diplôme d'établissement, l'internationalisation constitue désormais l'un des principaux facteurs d'attractivité de Sciences Po Toulouse qui compte sur l'UTC et ENGAGE.EU comme pour aller plus loin encore.

4. Un engagement reconnu en faveur de la démocratisation, de l'égalité et des transitions

Sciences Po Toulouse se distingue depuis sa création aux lendemains de la guerre par la conception exigeante de ses missions de service public. L'établissement conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de l'égalité des chances, de la démocratisation de l'accès aux grandes écoles et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Les dispositifs d'ouverture sociale, son programme PEI DISPO, ses 3 Classes Talents, sa LAP en alternance, ses consultations psychologiques gratuites en accès libre, ses budgets sociaux et politiques d'accompagnement des étudiants, ou encore les nombreux partenariats culturels et associatifs témoignent d'une volonté constante de faire vivre concrètement les valeurs d'un service public de l'enseignement supérieur bienveillant et inclusif même si en la matière, nos objectifs vont encore au-delà.

Cette ambition s'étend désormais pleinement aux transitions écologiques et sociétales. L'adoption du Schéma directeur Développement durable et responsabilité sociétale, les bilans carbone, la généralisation des cours dédiés obligatoires, les actions conduites en matière de qualité de vie au travail, les dispositifs d'écoute et de prise en charge, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prise en compte des risques psycho-sociaux, ainsi que les démarches engagées avec l'UTC en faveur de la science ouverte traduisent une évolution profonde de la stratégie de l'établissement, qui sera poursuivie par une politique sociale volontariste et déterminée au sein de l'établissement.

II. Les fragilités : des contraintes structurelles qui limitent le développement de l'établissement

L'analyse stratégique de Sciences Po Toulouse fait apparaître plusieurs fragilités qui, sans remettre en cause les résultats obtenus au cours du contrat, limitent aujourd'hui les capacités de développement de l'établissement. Certaines relèvent de facteurs internes sur lesquels l'IEP peut agir directement ; d'autres résultent d'un environnement institutionnel, budgétaire ou territorial sur lequel son influence demeure plus limitée. Leur point commun est de peser progressivement sur les marges de manœuvre de l'établissement alors même que ses missions ne cessent de s'élargir.

1. Un sous-encadrement devenu extrêmement problématique

Le dernier rapport d'évaluation du HCERES le soulignait. Près de quatre-vingts ans après sa création, Sciences Po Toulouse demeure, avec l'IEP de Lille, l'établissement le moins doté en emplois titulaires par comparaison avec les EPA IEP. Cette situation constitue toujours la grande faiblesse structurelle de l'établissement, elle fait désormais peser des risques sur les conditions de vie au travail de l'ensemble des collègues. Alors que les missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur se sont considérablement diversifiées – internationalisation, recherche

sur projets, transitions environnementales, responsabilité sociétale, qualité, numérique, accompagnement renforcé des étudiants, développement de la formation continue ou encore réponse aux nouvelles exigences réglementaires –, les moyens humains n'ont pas progressé dans les mêmes proportions.

L'attribution par la tutelle de trois emplois pérennes en 2023 a constitué une avancée historique qui a permis d'accompagner plusieurs transformations engagées dans le cadre du contrat quinquennal et de l'EPE UTC. Elle n'a toutefois pas modifié le diagnostic général. Le taux d'encadrement demeure très inférieur à celui des établissements comparables (43 étudiants pour 1 enseignant titulaire), avec des conséquences désormais perceptibles sur l'organisation des services, la disponibilité des enseignants-chercheurs pour leurs activités scientifiques, les capacités d'innovation et, plus largement, sur les conditions de travail des personnels.

Cette situation explique en partie le recours à une forte polyvalence des équipes, qui constitue à la fois une force de l'établissement et une limite de son modèle actuel. La capacité d'adaptation de Sciences Po Toulouse repose aujourd'hui largement sur l'engagement individuel de ses personnels. Si cette mobilisation a permis de conduire avec succès les principales réformes de la période, elle ne saurait constituer durablement un mode normal de fonctionnement. La prévention des risques psychosociaux, l'amélioration de la qualité de vie au travail, le redimensionnement progressif de certaines fonctions constituent désormais des priorités absolues. Nous avons par ailleurs misé sur des mutualisations stratégiques au niveau d'un SCAS commun (comme pour le Plan Handicap) avec l'EPE UTC mais le bilan reste à ce jour très en deçà des attentes.

2. Une gouvernance institutionnelle de l'EPE en voie de stabilisation

L'intégration de Sciences Po Toulouse comme établissement-composante de l'EPE Université Toulouse Capitole constitue une évolution majeure dont les bénéfices potentiels sont importants, notamment en matière de recherche, d'internationalisation, de services supports ou de mutualisation des fonctions d'appui.

Pour autant, la période évaluée a également été marquée par de sérieuses difficultés de gouvernance qui ont pu grever la capacité de développement de nos projets collectifs comme ceux de l'IEP. Au niveau national, le feuilleton des crises institutionnelles toulousaines à répétition irrite avec quelques raisons et à l'échelle du site, l'UTC pâtit, suite aux oppositions à l'UT, d'une image dégradée qui pèse sur les relations avec les 23 autres institutions universitaires et les ONR, dont le CNRS au cœur de la stratégie recherche de l'IEP de Toulouse (ainsi que l'INRAE avec le LEREPS). On rappelle ici que pour sa part, l'IEP a historiquement toujours joué le jeu du collectif, projet UTC compris et jusqu'à aujourd'hui. L'articulation entre les compétences propres des établissements-composantes et celles de l'EPE est trop longtemps demeurée insuffisamment claire et précise. De même, la circulation des informations, les procédures de décision, les modalités de concertation et la place des établissements-composantes dans l'élaboration de la stratégie commune ont nécessité plusieurs ajustements successifs et jusqu'à la médiation du rectorat puis le projet de passage au statut d'établissement-partenaire pour l'IEP.

Ces difficultés ont notamment réduit la capacité d'agir et d'interagir de l'IEP dans plusieurs instances du site universitaire où l'établissement siégeait de droit avant 2023, elles ont compliqué certaines coopérations scientifiques et limité des accès. Elles ont également conduit l'établissement à consacrer une part trop importante de son temps et de son énergie à la clarification des procédures et au respect des statuts et instances plutôt qu'à la consolidation de l'institution et au développement de nouveaux projets.

Des évolutions plus positives sont toutefois intervenues au cours des derniers mois. La mise en place de plus de concertation institutionnelle entre chefs d'établissement, le renforcement, à nos yeux, essentiel, du comité de coordination associant les directeurs des composantes, la reprise des discussions avec les partenaires du site et les travaux engagés sur la révision ambitieuse des statuts témoignent d'une volonté partagée d'améliorer le fonctionnement et un projet collectif en bonne intelligence avec nos autres partenaires du site. Ces avancées sont en passe d'être consolidées dans la perspective de la sortie de l'expérimentation après cette évaluation institutionnelle vague A. Pour

Sciences Po Toulouse, la réussite durable de l'EPE suppose une gouvernance pleinement fondée sur le principe de subsidiarité concrètement précisé par l'élaboration collégiale d'un plan annuel d'actions communes à ce jour jamais réalisé, une reconnaissance explicite des contraintes et spécificités des établissements-composantes mais aussi des composantes qui gagneront à plus d'autonomie et une articulation plus fluide entre les stratégies d'écoles et celle de l'EPE, comme celles de l'ensemble du site universitaire toulousain.

3. Des menaces à contrecarrer et dépasser

Le développement de nos ressources propres ont permis la sortie du déficit structurel mais la situation budgétaire n'en reste pas moins préoccupante. Des dépenses nouvelles sont nécessaires pour la poursuite de nos ambitieuses et indispensables politiques sociales et environnementales, pour des investissements stratégiques pour la formation comme pour la recherche. Par ailleurs, des domaines apparaissent aujourd'hui insuffisamment développés au regard des ambitions de l'établissement. C'est notamment le cas de la formation continue, dont le potentiel demeure important dans une métropole et une région en forte croissance. Le développement de l'alternance constitue également un enjeu majeur, tant pour répondre aux attentes des étudiants que pour diversifier les ressources propres de l'établissement. On sait à l'inverse la réussite d'autres formations au sein même de l'UTC et l'on compte sur des nouvelles collaborations inter UTC pour transformer des essais jusque-là insuffisamment fructueux du côté de l'IEP.

La défense de l'image de Sciences Po Toulouse sur les réseaux numériques mérite une attention particulière dans un contexte où les campagnes de désinformation autour des Sciences Po vont croissantes et appellent des réponses ciblées et déterminées.

Enfin, les services rendus sont d'excellent niveau mais on peut et doit toujours progresser en plaçant toujours mieux l'utilisateur au cœur de l'institution. Les transformations engagées au cours des dernières années appellent une professionnalisation accrue de certaines fonctions de pilotage, de management et de démarche qualité. L'établissement a déjà engagé plusieurs évolutions dans ce domaine, mais celles-ci devront être poursuivies afin d'accompagner la croissance de ses activités, d'améliorer encore la qualité du service rendu aux usagers et de dégager davantage de temps pour les missions à plus forte valeur ajoutée, notamment en matière de relations de services aux usagers, de recherche et d'innovation pédagogique.

III. Les opportunités : les nouveaux leviers de développement

La recomposition institutionnelle du site toulousain, les transformations pédagogiques et numériques, le renforcement des coopérations nationales entre les Instituts d'études politiques ainsi que le développement de la recherche interdisciplinaire ouvrent des perspectives importantes de développement. L'enjeu consistera à transformer ces évolutions en leviers durables de consolidation du projet d'établissement.

1. La construction d'une Grande Université de Recherche

Si Sciences Po Toulouse entend demeurer souverain sur ses missions fondatrices, l'établissement n'ignore pas qu'il a impérativement besoin d'un vaisseau amiral, d'une plate-forme ambitieuse, efficiente et respectueuse sur laquelle s'appuyer pour s'adapter aux enjeux les plus actuels et développer son évident potentiel en matière de formations et de recherches interdisciplinaires et internationales.

Pour l'établissement, cette dynamique représente une opportunité majeure de renforcer encore la visibilité internationale de sa recherche, de développer des projets scientifiques de grande ampleur, d'accroître les réponses communes aux appels à projets nationaux et européens et d'élargir les coopérations avec les organismes nationaux de recherche au sein de l'EPE UTC comme avec l'UT. Les récentes collaborations engagées avec l'École de droit, TSM, celles en réflexion avec la Toulouse School of Economics, la faculté d'informatique ou ENGAGE.EU... illustrent le potentiel de cette stratégie lorsque et tant qu'elles sont également pensées en bonne intelligence avec les 23 autres établissements universitaires du site. On pense à nombre de dispositifs performants offerts

par l'UT, tel le *Welcome Desk* qu'il serait évidemment inutile et même contreproductif de doubler. La réussite de cette ambition suppose que la gouvernance future permette une pleine circulation des informations, la participation effective des composantes et établissements-composantes aux décisions stratégiques et reconnaisse la diversité des modèles académiques en présence. Il s'agit de bâtir un GE sur nos complémentarités et avantages comparatifs mutuels.

2. Les transformations pédagogiques, numériques et organisationnelles

L'approche par compétences, le développement des formations hybrides et à distance, les possibilités offertes par l'intelligence artificielle, la dématérialisation des procédures administratives ou encore les nouveaux outils numériques ouvrent des perspectives importantes d'innovation qui gagnent à être pensées au niveau d'un GE.

Ces transformations répondent à une double exigence : améliorer la qualité du service rendu aux étudiants tout en permettant aux personnels de recentrer progressivement leur activité sur les missions à plus forte valeur ajoutée. L'enjeu n'est pas uniquement technologique ; il est également organisationnel. Les gains d'efficacité attendus doivent contribuer à dégager du temps pour l'accompagnement des étudiants, le développement de la recherche et l'amélioration continue de la qualité des formations.

3. Le développement des coopérations nationales et internationales

La mutualisation nationale des masters des IEP ouverts à tous nos diplômés de 3^e année et l'élargissement aux neuf Sciences Po de région constitue des évolutions historiques. Il n'y aura plus de retours en arrière et la perspective de constituer un Groupement d'intérêt public des Sciences Po des Régions confortera des possibilités nouvelles de développement en matière de formation, de recherche, de coopération internationale, de numérique ou encore de formation continue.

Cette dynamique complète les opportunités offertes par l'internationalisation croissante des activités de recherche et de formation. La montée en puissance des programmes européens, le développement des alliances universitaires dont ENGAGE.EU au sein de l'EPE UTC, le renforcement des partenariats internationaux et les coopérations avec les organismes nationaux de recherche constituent autant de leviers susceptibles de renforcer durablement l'attractivité de Sciences Po Toulouse.

Ces mutualisations engagées au sein de l'EPE UTC comme avec les autres partenaires du site universitaire doivent être envisagées non comme une finalité, mais comme un moyen de renforcer la qualité du service public. Elles devront permettre de redéployer progressivement des moyens humains vers les activités de formation, de recherche, d'accompagnement des étudiants et d'innovation pédagogique, qui constituent le cœur de métier de l'établissement.

IV. Les défis : un environnement dont les évolutions devront être maîtrisées

Si certaines menaces relèvent d'évolutions nationales ou internationales sur lesquelles l'établissement dispose de peu de prise, leur anticipation constitue un enjeu majeur.

1. Une recomposition institutionnelle en cours

La sortie prochaine de l'expérimentation des établissements publics expérimentaux, les réflexions engagées sur leur gouvernance, les évolutions législatives relatives aux établissements-composantes ainsi que les relations entre les deux futurs Grands Établissements demeurent hélas aujourd'hui encore trop ouvertes.

Cette situation comporte un double risque. Le premier serait celui d'une instabilité durable des cadres de coopération, susceptible de menacer les projets communs et d'affaiblir la lisibilité de la stratégie du site. Les infrastructures notamment immobilières et services informatiques gérées par l'UTC pour le compte de l'IEP, comme de TSE, font l'objet de la plus grande attention suite aux difficultés rencontrées dans la première période d'expérimentation (avec notamment, d'une part notre nom Sciences Po Toulouse toujours absent sur la façade ou les 3 années qu'il a fallu attendre pour une régularisation pourtant urgente en mettant fin à la signature exclusive par le Président de

l'UTC des certificats et relevés de notes de l'IEP automatiquement produits par les services informatiques d'UTC). Le second résiderait dans une insuffisante prise en compte des spécificités des établissements-composantes et des réseaux nationaux auxquels ils appartiennent. À cet égard, l'appartenance de Sciences Po Toulouse au réseau national des Sciences Po, à la Fondation nationale des sciences politiques, à la Conférence des grandes écoles constitue une richesse pour l'EPE qui doit être comprise comme telle. Elle suppose en retour une gouvernance pleinement respectueuse de ses particularités.

2. Un contexte budgétaire durablement contraint

La poursuite de l'érosion des financements publics, la hausse continue des charges de fonctionnement, les investissements indispensables liés aux transitions numériques et environnementales ainsi que le maintien d'un sous-encadrement historique constituent autant de facteurs susceptibles de limiter les capacités de développement de l'établissement.

Cette situation appelle une vigilance particulière. Si Sciences Po Toulouse a démontré sa capacité à conduire de nombreuses transformations dans un contexte de ressources limitées, la soutenabilité de ce modèle ne peut plus reposer sur le seul dévouement de ses personnels. Le renforcement progressif des moyens humains passera donc par le développement de ressources propres et la poursuite de mutualisations pertinentes au niveau d'un GE constituent désormais des conditions essentielles de la réussite du projet d'établissement.

3. Les transformations des attentes étudiantes et de l'environnement international

Les évolutions démographiques, les transformations des attentes des nouvelles générations d'étudiants, la concurrence internationale accrue entre établissements, les effets de l'intelligence artificielle sur les métiers et les formations ou encore les difficultés persistantes d'accessibilité de la métropole toulousaine en défaut de LGV constituent des défis pour Sciences Po Toulouse comme pour l'ensemble des universités et écoles toulousaines.

Ces évolutions ne remettent pas en cause les fondamentaux du modèle des IEP qui a largement fait ses preuves et qui partout fait école. Elles invitent en revanche à poursuivre les adaptations engagées depuis plusieurs années : renouvellement des pratiques pédagogiques, renforcement de l'accompagnement des étudiants notamment sur l'extra-scolaire, développement de nouvelles formes d'internationalisation écologiquement plus responsable dont l'eupéanisation, amélioration continue de la qualité des services et affirmation d'un projet académique performant tant en matière de recherche que d'enseignements interdisciplinaires au meilleur niveau mondial.

Actualisation du RAE Formations

- Création dans le cadre de l'accréditation 2027 d'un parcours doctoral avec un nouveau parcours-type « Recherche et Expertises en sciences sociales du Politique » au sein du DNM de Science Politique d'UTC ;
- Maintien des parcours types « Conseil, Expertise et Action Publique » (CEAP) et « Gouvernance des Systèmes Educatifs » (GSE en formation continue exclusive) au sein du DNM de science politique d'UTC ;
- Les parcours-types du DNM « Gouvernance des Relations Internationales » (GRI) et « Etudes Culturelles » (EC) seront modifiés pour être intégrés à la rentrée 2027 à l'offre de masters de l'IEP de Toulouse ;
- Ouverture aux étudiants de 3A de l'IEP de Toulouse des parcours-types « Politique et sécurité » et « Relations internationales et Politiques de Sécurité et de Défense » du DNM de science politique géré par l'UTC ;
- Ouverture du second cycle master du DD Sciences Po Toulouse-Ecole de Droit d'UTC en 2027 ;
- Maintien de la prise en charge de la LAP par l'IEP.
- Les parcours de l'IEP Communication et Innovations sociales et inclusions sont suspendus.

- Les IEP demandent à la tutelle la possibilité de co-accréditer les DNM et le doctorat en science politique dont ils ont de fait la charge partagée avec les universités.

Actualisation du RAE Recherche

- L'UMRisation du LASSP devenu UTOPI suite à sa fusion avec le CERTOP est effective depuis le 1^{er} janvier 2026. L'IEP accueille d'ores et déjà dans ses locaux 1 DR CNRS et 1 CR CNRS. La consolidation du projet CNRS implique l'accueil de nouveaux personnels CNRS, donc de nouveaux bureaux et l'augmentation du nombre de contrats doctoraux en sciences politiques et sociales dont la science économique pour le LEREPS.

**ANNEXE AU RAPPORT D'AUTO-EVALUATION
DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
SPECIFIQUE A L'ECOLE TSE**

EVALUATION VAGUE A

ECOLE TSE

CHIFFRES CLÉS 2026

Caractérisation de l'offre de formation

Diplômes nationaux

- **Licence** : 1 mention (*Économie*), 4 parcours : Économie, Économie et Gestion, Double diplômant en Économie et Droit, Double diplômant en Économie et MIAHS
- **Master** : 4 mentions (*Économie, Économie appliquée, Économétrie et statistiques, Mathématiques appliquées et statistique*), 14 parcours diplômants au niveau Master dont 1 parcours doctoral

Autres formations : 3 diplômes d'université - 1 préparation

Effectifs Étudiants

2.430 étudiants avec 1.840 inscrits en L1-L2, dont 320 inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et 500 inscrits en L3-M2 (Cycle Ecole). 24% d'étudiants boursiers - 25% internationaux - 60% masculins. Taux d'insertion professionnelle à 30 mois : 96%. **90** doctorants - 85% internationaux - 75% masculins.

Recherche menée à l'École TSE

1 UMR TSE-R (Ecole TSE, CNRS, INRAe), 1 équipe locale de l'UMR IMT (4 EC et 2 chercheurs)

15e place au classement de Shanghai ARWU en économie, 8e au classement RePEc.

31 ERC obtenue depuis 2007 dont 11 en cours, 24 financements ANR, 4 CPJ dont 3 en cours, 8 délégations IUF en cours, 2 Chaires ANITI 2.0, 4 projets TIRIS dont un projet Choose France for Science ainsi que des contrats de recherche en sciences comportementales.

Ressources humaines

Ecole TSE : 75 enseignants-chercheurs (52 titulaires), 23 postdoc (contractuels), 47 contrats doctoraux, 2 ATER, 23 Enseignants (2 titulaires), 48 BIATSS (15 titulaires). ONR : 28 chercheurs (dont 2 contractuels), 7 Ingénieurs de recherche et 6 ITA (dont 1 contractuel).

SI et équipements scientifiques

L'Ecole TSE bénéficie du SI d'UTC et de l'administration des outils de gestion nécessaires à son fonctionnement. TSE dispose aussi de son propre SI à travers l'administration d'un parc informatique propre à ses besoins ainsi que de 55 serveurs dont 30 dédiés au calcul scientifique.

Patrimoine

Accueilli au sein du campus de l'Université Toulouse Capitole. Usage exclusif du Bâtiment TSE (10.000 m²) pour les activités de recherche (y compris pour ses

doctorants) et de direction. Recours aux salles de cours du campus pour les étudiants en L1-L2, jouissance d'une unité de lieu à la Manufacture des Tabacs (1 Amphi + 13 salles) pour les enseignements du Cycle Ecole (L3-M2) et usage de locaux pour les activités associatives des étudiants.

Budget et indicateurs financiers - 2026

26 M€ dont 7 M€ en fonctionnement et 19 M€ de MS avec un ratio de rigidité de 74%. Fonds de roulement libre d'emploi de 2,7 M€ (43 jours de fonctionnement) ; trésorerie libre d'emploi de 3,3 M€ (53 jours de fonctionnement). Ressources propres 7,9 M€ (31%) dont 3,4 M€ issu de la formation et 4,5 M€ de la recherche.

L'Ecole TSE étant créée au 1^{er} janvier 2023, elle ne dispose pas de recommandations spécifiques la concernant issues de la dernière évaluation HCERES. Pour autant, l'Ecole organise sa structuration et ses activités afin de maintenir, a minima, le même niveau d'activité et de résultats que ceux préexistants, tout en se donnant les moyens de développer son projet d'établissement lié à sa création.

Cette partie procèdera à une analyse synthétique de la gouvernance de l'Ecole TSE et des moyens spécifiques de pilotage dont elle dispose ainsi que de leur articulation avec l'organisation politique et administrative de l'université.

Création de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE (Ecole TSE)

Le décret du 8 décembre 2022 (n° 2022-1535) a érigé l'Ecole d'économie de Toulouse – autrefois école interne (art. L. 713-9 du code de l'éducation) de l'Université Toulouse-I – en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Cette évolution d'une composante 713-9 de l'Université Toulouse 1 Capitole à un Grand établissement, qui est toutefois un établissement-composante d'un EPE, est le résultat d'une évolution de longue durée qui a permis à TSE de devenir une institution de niveau international. Cette transformation est devenue nécessaire parce que TSE s'est trouvée freinée dans son évolution par un statut qui ne lui assurait plus la lisibilité notamment du point de vue du recrutement des enseignants-chercheurs et des politiques RH qui n'assuraient plus le maintien d'un corps académique de haut niveau. Si la collaboration avec la Fondation JJ Laffont a permis ce développement pendant la phase « école interne », il devenait indispensable d'aller au-delà.

La personnalité morale et juridique ainsi conférée s'est assortie de missions de formation et de recherche dans le domaine des sciences économiques, des sciences sociales quantitatives, des mathématiques et des méthodes de traitement de l'information associées. L'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE est administrée par un conseil d'administration, un conseil de la recherche et un conseil de la formation et de la vie universitaire et dirigée par un directeur élu par le conseil d'administration. Elle s'appuie en outre pour l'exercice de ses missions sur la Fondation de coopération scientifique Jean-Jacques Laffont, Toulouse sciences économiques.

L'Ecole TSE a intégré en tant qu'établissement-composante l'Université Toulouse Capitole, établissement public expérimental créé par décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 selon les dispositions de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. A compter du 1er janvier 2023, l'Université Toulouse Capitole s'est ainsi substituée à l'Université Toulouse-I et regroupe en tant qu'établissements-composantes conservant leur personnalité morale l'Institut d'études politiques de Toulouse et l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE.

Cette trajectoire inédite a confronté l'Ecole TSE à des enjeux de taille pour conduire et développer les missions dévolues à un EPSCP (art. L. 123-3 du code de l'éducation) en

prolongeant les bénéfices des actions engagées au cours des quarante dernières années qui ont permis de positionner TSE comme l'un des meilleurs départements d'économie en Europe, se classant parmi les trois premiers bénéficiaires en économie des bourses du Conseil européen de la recherche (ERC). À plus grande échelle, TSE se classe aujourd'hui au 8^{ème} rang mondial des départements d'économie selon le classement RePEc, et au 15^e rang du classement de Shanghai en économie.

Comitologie relative à l'administration de l'Ecole et nécessaire à la conduite des missions d'un EPSCP

Au-delà de la mise en place des organes de gouvernance du Grand établissement TSE à travers ses conseils centraux, son comité de direction et ses instances de consultations internes, une série de comités et de commissions ont été mis en place et des référents nommés afin de permettre à l'Ecole TSE d'exercer pleinement ses responsabilités liées à sa personnalité morale et juridique propre, de façon autonome.

A noter le choix retenu de conseils centraux composés d'un nombre peu élevé de membres (12 pour le Conseil de la recherche et le Conseil de la formation et de la vie universitaire ainsi que 19 pour le Conseil d'administration). Le Conseil d'administration, composé majoritairement de personnalités extérieures - 12 sur les 19 - est présidé par une personnalité extérieure qualifiée. Le Directeur de l'Ecole, chef d'établissement ayant les prérogatives d'un président d'université, est élu par le Conseil d'administration.

Afin de développer la dimension liée aux sciences sociales quantitatives figurant désormais dans la dénomination de l'Ecole TSE, trois départements ont été créés (Economie, Mathématiques et statistique, sciences sociales comportementales) permettant d'organiser les activités liées à la recherche et à l'enseignement de ces disciplines, au plus proche du terrain.

Le Conseil Pédagogique, le Comité enseignement des départements et le CFVU, éclairés notamment par les Conseils de perfectionnement, contribuent au pilotage dynamique de l'offre de formation sous la conduite du Directeur de l'Ecole et du Doyen de la Formation.

Un comité DD-RSE a été mis en place, commun à l'Ecole et à la Fondation, dont les travaux, accompagnés par un cabinet externe, doivent nous permettre d'obtenir le Label DD&RS à la fin de l'année 2026 et d'adopter le schéma directeur DD-RS de l'Ecole par son CA en décembre 2026.

Relations avec l'EPE UT Capitole

A sa création, les supports de poste des personnels académiques et administratifs impliqués dans les activités de l'École d'économie et du Département de mathématiques, interne à l'Université Toulouse 1 Capitole, ont été transférés à l'Ecole TSE ainsi que la masse salariale correspondante, permettant d'y accueillir les personnels concernés.

La version définitive de la convention cadre d'occupation immobilière entre l'Ecole TSE et UT Capitole n'a été signée que le 15 octobre 2025, sous le patronage de la rectrice de région académique et du préfet de la région Occitanie. Cette convention définit les conditions d'occupation du bâtiment TSE dévolu à l'Ecole TSE et de recours aux locaux

d'enseignement du campus pour les étudiants inscrits dans les formations de l'Ecole TSE de la première année de Licence jusqu'en dernière année de Master, avec une unité de lieu garantie jusqu'en 2032 pour les étudiants inscrits dans le Cycle Ecole (L3-M2), ainsi que des locaux dédiés aux activités associatives des étudiants de l'Ecole. La durée de cette convention est liée à celle établie entre l'Etat et l'Université régissant la convention de dévolution du patrimoine immobilier d'UT Capitole. Un volet financier prévoit le versement annuel d'environ 1 M€ de SCSP par l'Ecole à UT Capitole correspondant aux dépenses liées à l'exploitation du Bâtiment TSE, siège de l'Ecole TSE, disposant du statut d'hébergeur de l'UMR TSE-R et de l'antenne locale de l'UMR IMT-TSE.

En complément de la convention cadre immobilière, le ministère ayant encouragé une forte mutualisation des moyens et ressources entre l'Ecole TSE, auparavant composante interne, et UT Capitole, une convention de service entre les deux établissements a dû être établie, près de deux ans après sa création, en décembre 2024. Celle-ci prévoit la liste et les conditions de réalisation par les services de l'UT Capitole, de l'ensemble des activités et prestations nécessaires à l'Ecole TSE pour remplir ses missions. Ces services couvrent aussi bien des fonctions supports (patrimoine immobilier, système d'information, dTICE, gestion des ressources humaines, agence comptable, gestion des archives...) que des fonctions soutien aux activités cœur de métier (Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante, Relations internationales, orientation et insertion professionnelle, SCD, DAPS, DLC...). Avec, là aussi, un volet financier établi à partir du coût de fonctionnement et de la masse salariale des personnels impliqués dans ces missions au prorata du temps consacré aux besoins de l'Ecole TSE.

Les conditions de cette mutualisation et la bonne définition du périmètre des activités concernées étaient d'autant plus importantes que seuls six postes administratifs ont été créés au niveau des services centraux pour administrer l'Ecole. Il est à noter l'absence de moyens dédiés au pilotage de l'établissement notamment en termes de contrôle de gestion, de production de données statistiques et d'une comptabilité analytique (P2CA) nécessaires pour les besoins d'un EPSCP devant exercer pleinement ses responsabilités et compétences élargies.

Le coût des activités identifiées à travers ces deux conventions nécessaires à l'Ecole TSE pour réaliser ses missions au même niveau qu'avant sa création a été ainsi établi à 2.765.763 € couvert par la subvention de charge pour service public initialement notifié à UT1Capitole et désormais notifié à l'Ecole TSE qui reverse à UT Capitole la valorisation liée aux missions réalisées (hors activités ou charges internalisées). En complément de cette valorisation de 2.765.763 €, l'Ecole doit reverser à UT Capitole, chaque année, 360 k€ issus de ses ressources propres (frais de gestion et droits d'inscription aux diplômes nationaux) au titre de ce que percevait par le passé UT1 Capitole par l'Ecole interne d'économie correspondant à des services spécifiques qui restent encore à ce jour à identifier.

Au-delà du caractère inédit de la démarche, la mise en place de ces deux conventions a nécessité l'accompagnement étroit des services de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ainsi que des services déconcentrés en région académique. Les longues négociations et tractations ont porté sur le niveau de valorisation des prestations réalisées, l'Ecole TSE demandant une évaluation

au coût complet afin de voir apparaître dans ses comptes une valorisation juste et réaliste du coût de réalisation des activités concernées. L'Université, au contraire, minorant la valorisation de ces coûts afin de réduire l'impact sur sa SCSP. Le résultat correspond à un compromis peu satisfaisant pour l'Ecole TSE, bien en-dessous de ses attentes.

Si la majorité des services mutualisés tombent sous le sens et répondent à une réalité opérationnelle liée à l'implantation de l'Ecole TSE sur le campus de l'UT Capitole (Direction du patrimoine, DSI, dTICE, agence comptable ou service commun de documentation...), avec un niveau de prestation satisfaisant, pour autant, il n'en demeure pas moins que pour certaines missions, des difficultés sont apparues de façon chronique et suffisamment importantes pour conduire à leur internalisation.

Cette situation concerne plus particulièrement le volet lié à la gestion des ressources humaines dont la paie, activité pour laquelle la situation, loin d'être satisfaisante, est source d'importants dysfonctionnements récurrents et croissants avec un impact direct sur les conditions de rémunération des personnels de l'Ecole, tous statuts confondus. En effet, les besoins RH de l'Ecole TSE se distinguent progressivement de ceux de l'Université Toulouse Capitole, tant par leur périmètre que par leurs règles de gestion. Si le recours aux procédures de l'Université a facilité la phase de transition lors de la création de l'École, l'évolution de ses besoins propres rend désormais ce modèle de moins en moins adapté au caractère international des recrutements et aux mesures d'attractivité que l'Ecole souhaite développer.

Cette divergence croissante générant d'importantes difficultés organisationnelles et opérationnelles, avec un impact direct sur les conditions de rémunération des personnels de l'Ecole, accompagnées d'une dégradation du niveau de service, l'internalisation des activités RH de l'École, assortie d'un renforcement des effectifs nécessaires, est désormais en cours pour une gestion autonome de cette activité par l'Ecole TSE dès le mois de décembre 2026.

Certaines missions ou tâches liées à l'enseignement sont aussi concernées par une internalisation. Le service de gestion des formations par alternance, formation continue et formation ouverte et à distance ont été rapatriées à l'Ecole, en 2025, de façon à en maîtriser leur pilotage et leur gestion.

Durant l'été 2026, la chaîne d'inscription des étudiants, en distanciel et en présentiel, a été internalisée afin de maîtriser un moment clé dans la relation avec nos étudiants et l'accompagnement des équipes en charge de l'inscription des étudiants de la L1 au doctorat. Ce besoin étant d'autant plus important pour les étudiants s'inscrivant au nouveau diplôme de TSE.

Le lancement des nouveaux programmes de formation de l'Ecole, après une refonte approfondie des contenus et des modalités d'enseignement, privilégiant un parcours quasi-individualisé, a aussi nécessité l'internalisation de la modélisation des parcours de formations sur Apogée dès 2026, pour les formations relevant du cycle Ecole.

Le CSA a été internalisé très tôt, dès le mois de janvier 2025, après l'organisation d'élections professionnelles. En effet, la possibilité pour l'Ecole TSE de s'appuyer sur le CSA de l'UTC jusqu'aux élections professionnelles de 2026 n'a pas été retenue car les

limites de l'exercice ont été très vite atteintes dans l'organisation et l'association de l'Ecole TSE aux travaux du CSA de l'UT Capitole. Cela a aussi permis de partager les projets et décisions de l'Ecole avec les représentants de son propre personnel, directement concernés par les sujets examinés et non les membres d'un CSA étranger à l'Ecole.

D'autres activités liées aux missions du Pôle formation ou relevant du pilotage de l'établissement ont vocation à être internalisées dans les mois à venir, en fonction des situations et des opportunités opérationnelles, qu'il conviendra à instruire avec les services concernés et la direction générale des services d'UT Capitole.

Enseignement

Avec l'accession au statut de grand établissement, l'Ecole TSE entame une nouvelle étape de son histoire, dans l'objectif de préparer les meilleurs économistes, ingénieurs de la donnée et experts en sciences sociales de demain grâce à une offre de formation variée aux niveaux licence et master et une ouverture vers les études doctorales auprès des chercheurs de TSE. Plus de 2 300 étudiants bénéficient ainsi directement de l'expertise théorique et empirique du corps enseignant grâce à une approche scientifique basée sur l'observation, les expériences, la statistique et les techniques quantitatives avancées. Les étudiants de TSE évoluent dans un environnement cosmopolite et ouvert, fortement internationalisé (45 % d'étudiants internationaux au niveau du Cycle École et des études doctorales, 30 % du corps enseignant international, et un total de 90 nationalités sur le campus).

En raison de liens forts historiques avec les composantes de l'Université Toulouse Capitole, des doubles-diplômes sont proposés en Licence, en Economie et Droit ainsi qu'en Economie et MIAHS (Mathématiques et Informatique appliquées au SHS). Un parcours Economie-Gestion permet aussi aux étudiants une découverte disciplinaire additionnelle au profit de passerelles éventuelles. L'offre de masters de TSE est essentiellement structurée en Y dans une approche transdisciplinaire que les parcours double-diplômant organisés avec les écoles internes de l'Université Toulouse Capitole viennent compléter, illustrant la dynamique et le maillage locaux. Ces partenariats font l'objet d'un conventionnement avec l'Université Toulouse Capitole.

Au-delà de ces partenariats, des enseignements croisés sont maintenus afin de permettre aux différentes composantes et à l'Ecole d'assurer des enseignements avec les ressources disponibles au niveau de l'EPE UT Capitole.

Si les aspects liés à la vie étudiante, portant sur les activités sportives, récréatives ou celles liées à la santé, sont confiés à l'EPE UT Capitole pour des raisons évidentes de logique de campus, les questions liées à l'organisation de la vie associative et l'attribution des fonds dédiés aux étudiants sont suivies directement par l'Ecole TSE (en 2026, par exemple, les associations étudiantes ont été regroupées sous une seule association faîtière). Il en va de même pour la prise en compte de l'expérience étudiante dans les cursus de formation de ses étudiants, et pour les relations avec les diplômés.

A sa création, l'Ecole TSE a été contrainte, au vu de la solution juridique retenue pour le passage en GE, d'opter pour la délivrance des diplômes nationaux de licence et de master laissant l'accréditation pour la délivrance du diplôme de Doctorat sous la responsabilité

de l'UT Capitole. Néanmoins, l'histoire de l'Ecole TSE se conjuguant de manière consubstantielle avec la recherche, une place significative est accordée aux études doctorales. Deux programmes doctoraux sont déployés, et démarrés dès la deuxième année de master, en économie (parcours Economie théorique et économétrie) et en mathématiques appliquées et statistiques (Mathématiques et économie de la décision), ouvrant directement la voie au doctorat. Les chercheurs et enseignants-chercheurs de TSE encadrent ainsi près d'une centaine de doctorants chaque année, et les accompagnent durant la durée de leurs travaux de thèse en leur offrant des opportunités de publication de premier plan. La forte représentation des corps d'enseignants-chercheurs et l'exposition des étudiants aux enjeux et méthodes de la recherche qui caractérisent l'ensemble de l'offre proposée par l'Ecole TSE vient ici trouver son expression la plus significative.

La possibilité d'accréditation de l'Ecole TSE sur le 3e cycle représente un enjeu pour l'Ecole TSE, et viendrait logiquement reconnaître les actions portées au sein de l'école doctorale Toulouse Sciences Economiques (ED 171), et en lien avec l'école doctorale Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse (ED 475), conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (modifié par l'arrêté du 26 août 2022 - art. 5). L'extension du champ disciplinaire de l'Ecole TSE autour des sciences sociales comportementales venant en outre créer des opportunités de poursuite d'études en doctorat vers d'autres écoles doctorales toulousaines, la co-accréditation voire le partenariat offrirait le cadre à ces travaux.

Recherche

La part prépondérante de l'activité de recherche de l'Ecole TSE est menée, de façon historique, à la Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE. Au-delà de l'accompagnement au montage des projets (ERC, ANR...) avec un staff qualifié, au suivi durant la phase d'exécution et à la gestion des audits, les financements des PIA portant sur les activités de recherche sont logés à la Fondation (Labex, EUR) de même que les activités de valorisation de la recherche de TSE à travers sa fondation abritée TSE-Partenariat.

Avec la création de l'Ecole TSE, si une part significative des projets de recherche, notamment ERC et ANR génériques, continue à être gérée sur le budget de la Fondation TSE, les projets de recherche complémentaires sont développés désormais sur le budget de l'Ecole. Ceci concerne aussi bien des financements locaux prévus par le site toulousain ou ceux prévus par les CPJ, avec un soin particulier porté aux besoins spécifiques des chercheurs en sciences sociales comportementales.

La stratégie scientifique de l'Ecole menée à travers son UMR TSE-R se décline selon 3 axes stratégiques :

- L'intégration des sciences sociales quantitatives dans l'UMR TSE-R.
Depuis le 1er janvier 2026, l'UMR TSE-R s'est dotée d'un nouveau groupe thématique dédié aux sciences sociales quantitatives, franchissant ainsi une étape structurante de son histoire en élargissant formellement son périmètre scientifique au-delà de

l'économie, et des mathématiques / statistiques. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie globale de l'École, qui vise à faire de TSE un centre de référence mondial en sciences sociales quantitatives au sens large, en créant les conditions d'une interdisciplinarité profonde et durable.

- Un deuxième axe stratégique majeur pour TSE-R concerne le développement de l'intelligence artificielle et des méthodes mathématiques avancées appliquées aux sciences sociales, via son groupe MADS.
- Le troisième axe stratégique vise à consolider les deux infrastructures de support à la recherche que sont le cluster de calcul scientifique et le laboratoire expérimental de TSE. La consolidation de ces deux infrastructures conditionne directement la capacité de TSE à conduire des projets de recherche à la frontière des disciplines de ses chercheurs, notamment ceux financés par l'ERC.

Analyse stratégique des conditions de mise en œuvre de la vision TSE 2035 au sein de l'Établissement Public Expérimental Université Toulouse Capitole

Forces/Avantages	Faiblesses/Inconvénients
Le périmètre scientifique et la taille de l'EPE. TSE 15^e Dpt en économie au classement de Shanghai ARWU en 2025 Forte visibilité à l'internationale en recherche de TSE dans ses trois domaines : science économiques, mathématiques, et sciences sociales quantitatives Forte internationalisation du corps professoral de TSE, ainsi que la population étudiante (particulièrement en M1, M2 et doctorat) : contribue à la réalisation du projet stratégique de l'EPE Succès de l'École doctorale de TSE : visibilité internationale pour TSE et ainsi l'EPE. Réussite des programmes de double-diplômes (École de droit, Faculté d'informatique).	TSE ne dispose d'aucun bâtiment dédié à l'enseignement : les priorités actuelles d'UTC en matière de patrimoine ne sont pas alignées avec les besoins de TSE. Le partenariat ENGAGE.EU qui répond bien aux besoins de certaines composantes n'apporte pas de plus-value à TSE (qui participe plutôt au réseau ENTER, une initiative commune menée par huit départements d'économie européens de premier plan, situés à Barcelone, Bruxelles, Londres, Madrid, Mannheim, Stockholm, Tilburg et Toulouse). Gros dysfonctionnements à répétition dans la gouvernance de l'EPE – absence de signaux forts quand a une éventuelle amélioration substantielle, notamment au quotidien. Le traumatisme créé auprès de certains collègues à UTC suite à la création du GE TSE nourrit un narratif selon lequel TSE devrait réintégrer UTC en tant que composante, alors qu'il serait souhaitable, au contraire, de proposer aux composantes une plus grande autonomie, et nourrir leurs ambitions scientifiques et de transformation institutionnelle.

Campus au centre-ville : attractif pour les étudiants et pour le corps académique. Bon ancrage de l'EPE (en particulier, TSM, École de droit) dans le bassin toulousain.	Malgré une réputation scientifique excellente du site toulousain, difficultés de gouvernance et relations dégradées entre UTC et certaines ONR.
--	--

Opportunités	Menaces
Stratégie de l'Ecole TSE qui souhaite développer ses activités de recherche et de formation par rapport aux sciences sociales quantitatives et en mathématiques : avec les informaticiens, nous avons le monopole du quantitatif sur le site, et donc peu de potentiel pour des conflits 'territoriaux'. TSE lance un nouveau programme de Bachelor à l'automne 2027 qui peut inclure des majeures et mineures proposés par les composantes ou d'autres établissements-composantes – augmenter les spécialisations possibles peut rendre le Bachelor plus attractif. Besoin d'obtenir la mention 'valant grade de License'. Volonté partagée des Directeurs des composantes et des établissements-composantes à mettre en place une gouvernance résolument moderne, capable d'appuyer un projet scientifique ambitieux. Volonté de l'EPE à monter dans les classements internationaux : plus l'EPE est reconnue, plus TSE sera attractive.	L'ambition de l'équipe de leadership à mettre en place un projet scientifique ambitieux et une gouvernance moderne peut ne pas être suivie par la communauté au sens large. Souhait des ONR à mettre en place une signature commune à travers le site toulousain, avec une pression particulière sur TSE. TSE souhaite délivrer son propre diplôme de doctorat Risque d'enlisement par rapport à la préparation des nouveaux statuts

1. Une ambition scientifique renouvelée dans un contexte institutionnel en évolution

La présente analyse stratégique examine les conditions dans lesquelles la Toulouse School of Economics (TSE) est en mesure de mettre en œuvre sa stratégie « TSE 2035 » au sein de l'Établissement Public Expérimental (EPE) UT Capitole (UTC).

L'ambition portée par TSE dépasse aujourd'hui celle d'une école d'économie de rang mondial. À l'horizon 2035, l'École entend devenir une institution de référence à l'interface de l'économie, des mathématiques, de l'intelligence artificielle et des sciences sociales quantitatives, capable de produire une recherche à la frontière des connaissances, de former une nouvelle génération de décideurs et de contribuer directement à la compréhension des grands défis contemporains. L'objectif n'est pas de juxtaposer des disciplines, mais de favoriser une interdisciplinarité profonde permettant l'émergence de nouveaux objets scientifiques, de nouvelles méthodologies et de nouvelles réponses aux enjeux sociétaux.

Cette évolution est indissociable d'une ambition renouvelée en matière de formation : nous souhaitons que nos programmes d'étude jouissent du même rayonnement international que nos réalisations en recherche, et que TSE soit internationalement reconnue comme un pôle d'excellence en sciences sociales quantitatives, attirant des jeunes esprits brillants du monde entier. À courte échéance, la refonte du Master of Science de TSE, le déploiement progressif du Bachelor (qui va proposer des majeures et mineures en économie, en mathématiques, et en sciences sociales quantitatives), le développement de nouveaux programmes professionnalisants – tel que le Master of Finance and Data Science - intégrant les sciences des données et l'intelligence artificielle, ainsi que le renforcement de l'internationalisation des cursus participent d'une même stratégie : former des diplômés capables de maîtriser les outils analytiques les plus avancés tout en développant les compétences nécessaires pour qu'ils façonnent le monde de demain et contribuent au bien commun. Dans cette perspective, les étudiants de TSE sont appelés à devenir non seulement des experts reconnus dans leur domaine, mais également des acteurs capables d'influencer durablement les politiques publiques, l'innovation et le débat économique et sociétal.

La stratégie TSE 2035 repose également sur une ambition affirmée en matière d'impact. Au-delà de la production scientifique, l'École entend renforcer son rôle d'interface entre la recherche et la décision publique, développer des partenariats de long terme avec les acteurs économiques et institutionnels, contribuer à l'amélioration du débat public et accroître son influence auprès des organisations internationales.

Enfin, cette ambition scientifique s'accompagne d'une réflexion sur le modèle institutionnel lui-même. Le projet TSE 2035 affirme explicitement que la préservation de l'intégrité scientifique, de l'indépendance académique et de l'autonomie institutionnelle constitue une condition essentielle du maintien d'une recherche de rang mondial. L'autonomie n'est pas envisagée comme une finalité institutionnelle mais comme un levier permettant de recruter les meilleurs chercheurs, de développer des programmes innovants, de diversifier les sources de financement, de renforcer les partenariats internationaux et d'assurer la pérennité du projet scientifique.

Ce constat conduit à une lecture particulière de la matrice SWOT. Les enjeux auxquels TSE est confrontée aujourd'hui ne relèvent pas principalement de la consolidation de son excellence scientifique, largement reconnue, mais de la capacité de son environnement

institutionnel à accompagner ce changement d'échelle. Il faut souligner que TSE souhaite que les autres composantes, ainsi que l'autre établissement-composante, aient la possibilité de se développer sur le plan scientifique : TSE sera plus attractive, sera plus forte si les autres partenaires dans l'EPE UTC peuvent devenir, eux aussi, des centres de recherche mondialement reconnus. Nous croyons fermement que l'avenir de TSE va être plus brillant comme établissement-composante d'une grande université d'enseignement et de recherche. Or, le périmètre scientifique de l'EPE UTC – largement concentré sur les sciences sociales, et disposant de la taille critique nécessaire pour développer une vraie force de frappe – ainsi que les liens historiques de TSE et son implantation sur le campus de l'UTC, rendent logique sa participation à l'EPE UTC.

Cette question revêt une importance particulière dans le contexte actuel. Les difficultés de gouvernance rencontrées depuis la création de l'Établissement Public Expérimental ont conduit le DGESEP à reporter la sortie de l'expérimentation. Sans préjuger des évolutions à venir, cette situation souligne que les principaux défis ne sont pas scientifiques mais institutionnels. Ils concernent la capacité de l'EPE à offrir un cadre de gouvernance suffisamment stable, lisible et agile pour permettre à chacune de ses composantes de poursuivre sa propre trajectoire de développement tout en contribuant à une stratégie collective.

La présente analyse est organisée autour de cette grille de lecture. Elle examine successivement les facteurs internes qui soutiennent ou limitent la mise en œuvre de TSE 2035, les évolutions de l'environnement susceptibles de créer de nouvelles opportunités ou de nouveaux risques, avant d'identifier les principaux enseignements stratégiques pour la poursuite du projet de l'EPE et la contribution que TSE est en mesure d'y apporter.

2. Les forces et opportunités potentiels pour TSE associé à sa participation à l'EPE UTC

La première force de TSE réside dans la reconnaissance internationale acquise au cours des deux dernières décennies. Son positionnement parmi les meilleures institutions mondiales en économie témoigne de la qualité de sa recherche, de sa capacité à attirer des chercheurs de très haut niveau et de son insertion dans les principaux réseaux académiques internationaux. Cette reconnaissance constitue un actif stratégique majeur, non seulement pour TSE mais également pour l'EPE, dont elle renforce la visibilité et l'attractivité à l'échelle internationale.

La réussite de cette ambition repose sur la qualité exceptionnelle de la communauté académique réunie par TSE. L'internationalisation du corps professoral, des étudiants et des doctorants constitue l'une des principales caractéristiques de l'École et l'un des moteurs de son développement. Elle favorise le recrutement de profils scientifiques de premier plan, stimule les collaborations internationales et contribue à maintenir un environnement intellectuel particulièrement exigeant.

TSE porte plusieurs projets de formation qui sont destinés à rehausser sa visibilité à l'international et qui ont pour finalité de rendre TSE un pôle important de formation en sciences économiques, en mathématiques et en sciences sociales quantitatives.

Depuis l'accession à la personnalité morale et juridique, TSE est en capacité à piloter directement son offre de formation dans un souci de rationalisation et de soutenabilité tout en restant en phase avec son projet d'établissement. TSE engage depuis sa création une évolution ambitieuse de son modèle de formation afin de préparer ses diplômés aux transformations économiques, technologiques et sociétales qui marqueront les prochaines décennies. L'objectif est de former des professionnels capables de s'adapter à des environnements en mutation, en développant à la fois des compétences disciplinaires de haut niveau, des capacités d'analyse quantitative avancées et des aptitudes comportementales favorisant l'agilité et la résilience.

Cette stratégie a été mise en application avec le nouveau diplôme d'établissement – TSE Master of Science – qui a réduit le nombre d'heures de cours par semaine mais a allongé le nombre de semaines d'enseignement afin de favoriser les opportunités pour les étudiants à participer dans des activités parascolaires. Nous avons également renforcé la participation des employeurs à des moments clés, et avons introduit des activités pédagogiques – tel qu'un Data Challenge en septembre – qui vont favoriser l'intégration des connaissances, le développement des compétences professionnelles, et la construction des liens sociaux solides entre les apprenants. En complément, l'établissement consolide son attractivité par une politique d'internationalisation d'excellence (partenariats stratégiques, doubles diplômes, mobilité diplômante) et par une amélioration continue de l'expérience étudiante intégrant les enjeux de bien-être, de réussite académique et de transition écologique.

Un projet phare est l'ouverture d'un Bachelor, qui va offrir aux étudiants des opportunités de personnalisation de leurs parcours, notamment puisqu'il est construit avec une architecture de majeures et mineures, et des cours au choix ; TSE est actuellement engagée dans une démarche de reconnaissance du 'grade de licence' pour ce nouveau diplôme d'établissement. Le projet de Bachelor présente une opportunité particulière pour l'EPE. En ouvrant la possibilité d'intégrer des majeures et des mineures proposées par d'autres composantes ou établissements-composantes, il offre un cadre susceptible de renforcer les coopérations pédagogiques et d'élargir les parcours proposés aux étudiants, ce qui peut rehausser également l'attractivité du diplôme aux étudiants potentiels. En outre, puisque ce diplôme sera payant, la participation au Bachelor offre aux composantes la possibilité de générer des ressources propres, tout en profitant de la force de la marque TSE.

TSE compte développer également un portefeuille de programmes hautement professionnalisants, destinés à attirer des talents internationaux qui peuvent par la suite être intéressés à poursuivre un parcours professionnel en France, et ainsi contribuer à sa prospérité future (un objectif d'autant plus important étant donné le défi démographique). Le premier de ses programmes sera un Master of Finance and Data

Science, mais d'autres vont suivre, ouvrant de nouvelles possibilités de collaboration avec d'autres composantes ou établissements-composantes de l'EPE UTC. Par exemple, un programme qui intégrerait un volet relations internationales pourrait être développé avec Sciences Po Toulouse, ou un programme davantage orienté vers l'IA pourrait miser sur une collaboration avec la Faculté d'informatique. Ces initiatives devraient donc être bénéfiques à l'EPE.

Enfin, les ambitions affichées par l'EPE en matière de visibilité internationale convergent avec celles de TSE. Le renforcement de la réputation du site toulousain, l'amélioration de son positionnement dans les classements internationaux et le développement de projets scientifiques d'envergure sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble des composantes et des établissements-composantes à condition que ces objectifs s'accompagnent de modalités de gouvernance permettant de valoriser pleinement leurs atouts respectifs.

3. Les principales faiblesses et risques

Si l'émergence récente d'un projet scientifique ambitieux au sein de l'EPE UTC apparaît largement favorable à la stratégie de TSE, il reste de nombreux défis à relever, et notamment des gros enjeux en ce qui concerne les modalités d'organisation du paysage institutionnel.

Le premier enjeu – et de loin le plus important – réside dans la capacité de l'EPE à mettre en place une nouvelle gouvernance. Les ambitions exprimées par les Directeurs des composantes et des établissements-composantes en faveur d'un pilotage modernisé et d'un projet scientifique partagé constituent un signal positif. Leur concrétisation dépendra toutefois de leur appropriation par l'ensemble de la communauté universitaire et de la capacité à instaurer des mécanismes de décision stables, transparents et qui appuient une gestion au quotidien fluide. Aujourd'hui, il y a clairement un risque important d'enlisement (et donc d'un éventuel arrêt de l'expérimentation) car bien que la note de convergence soumise au DGESIP le 30 juin prévoit que les nouveaux statuts de l'EPE UTC doivent être adoptés en octobre-novembre 2026, les débats lors du CA de l'UTC, tenu le 29 juin 2026 pour valider le contenu de la note de convergence, ont laissé suggérer l'idée que ce processus de validation des nouveaux statuts nécessiterait de longs mois, ce qui est en parfaite contradiction avec le calendrier proposé dans la note de convergence. Lors de ces débats, il a aussi été rappelé que de simples engagements ne peuvent en aucun cas se substituer aux réalisations attendues, qu'il y a nécessité à non seulement mener un travail important sur la rédaction de nouveaux statuts mais également à appliquer les statuts actuels, au quotidien, sans quoi l'EPE UTC sera incapable de donner au nouveau projet scientifique les moyens de se concrétiser.

Un autre élément important de la pratique d'une nouvelle gouvernance c'est la volonté – et la capacité – d'UTC à apaiser les tensions au quotidien, tout autant avec les composantes qu'avec les établissements-composantes. Il faut reconnaître que depuis la création de l'EPE UTC, peu d'attention a été portée au respect des statuts de l'EPE (absence de délibérations du Comité de Coordination ; réunions du Comité de

Coordination annulées à répétition ; préparation des Ordre du jour sans consultation avec les Directeurs des établissements-composantes, ...), avec également une micro-gestion des activités des composantes, et des relations beaucoup trop souvent conflictuelles avec les établissements-composantes. Dans son courriel qui annonçait sa décision de suspendre le processus de sortie de l'expérimentation, le DGESIP a souligné ces tensions, et l'importance d'un apaisement. Or, depuis le 1^{er} juin, on constate des tensions importantes entre la gouvernance de Sciences Po Toulouse et le Président de l'EPE UTC, ainsi qu'entre le Directeur de l'École de droit et le Président de l'EPE UTC. Tout ceci confirme l'importance d'un remaniement en profondeur de la gouvernance de l'EPE non uniquement au niveau statutaire, mais également au niveau de la mise en application.

Un second enjeu concerne la lecture du site toulousain par les organismes nationaux de recherche. Tandis que TSE bénéficie depuis longtemps de bonnes relations avec les ONR, qui ont été des partenaires importants du projet scientifique ambitieux porté par TSE, la relation entre UTC et les ONR est plus compliquée. Les ONR annoncent clairement leur souhait de miser sur l'EPE Université de Toulouse (UT) et certains, comme le CNRS, ont ouvertement indiqué que TSE aurait « tout intérêt » à rejoindre l'autre EPE. *A minima*, les ONR souhaitent que toutes les institutions toulousaines signent UT. TSE se trouve alors dans une situation particulièrement compliquée : tandis que nous croyons que nos affinités intellectuelles, les opportunités de collaboration autour des formations, le rapprochement géographique et le projet scientifique ambitieux qui a émergé au cours de la crise de l'EPE UTC en 2026 justifient notre décision de rester rattaché à l'EPE UTC, nous ne voulons pas que nos relations propres avec les ONR soient les victimes des relations dégradées entre les ONR et UTC, ni qu'une analyse pragmatique de la meilleure stratégie de signature à l'échelle du site toulousain soit entachée par une rivalité entre les deux EPE toulousains. L'enjeu n'est donc pas d'opposer identité de site, identité d'EPE et identité de TSE, mais de construire une articulation permettant à chacune de renforcer l'autre.

Trois autres défis doivent être mentionnés. Le premier concerne les infrastructures immobilières. L'absence d'un bâtiment spécifiquement dédié aux activités d'enseignement de TSE constitue une contrainte importante dans la perspective de l'extension – et la modernisation pédagogique – de son offre de formation. Nous avons besoin de nouvelles salles de cours, capables d'accueillir une population étudiante plus importante, et adaptées aux nouveaux cursus qui préconisent une stratégie pédagogique axée sur l'expérientiel. En outre, notre ambition d'attirer des étudiants brillants et exigeants du monde entier nous oblige à être compétitifs par rapport aux autres éléments des offres de nos concurrents, en particulier ceux liés aux conditions d'accueil des étudiants internationaux, et notamment par rapport à l'offre de logement étudiant, les installations sportives, etc. Les priorités patrimoniales actuelles de l'Université Toulouse Capitole sont tournées, pour des raisons stratégiques et compréhensibles, plutôt vers les besoins de l'École de droit (le bâtiment occupé par TSE, et qui est destiné aux activités de recherche, date de 2019). Par conséquent, nous devons porter notre propre projet immobilier. Bien qu'il n'y a aucune raison de supposer que la poursuite de notre projet devrait constituer un problème pour UTC (au contraire, sa réalisation devrait être un

atout pour l'EPE), les relations conflictuelles de longue date suggèrent qu'il y a un risque significatif que la mise en œuvre de notre projet soit rendue compliquée par un manque de coopération d'UTC sur ce dossier.

Un deuxième dossier concerne la volonté de TSE à délivrer le diplôme de doctorat. Tel qu'expliqué ci-haut, TSE ne délivre actuellement que les diplômes de premier et deuxième cycle. Les étudiants en doctorat sont inscrits à UTC, qui porte à ce stade l'accréditation de l'Ecole Doctorale TSE. Or, tel que noté par l'HCERES lors de sa visite à l'hiver 2026 pour l'évaluation de l'UMR TSE-R, l'école doctorale TSE est entièrement portée par le GE TSE, 15^{ème} département d'économie au classement de Shanghai. Le succès de ce programme doctoral est indéniable et fait partie de la signature de TSE. Il est donc logique que TSE, en tant qu'École de renommée mondiale avec la volonté à devenir un véritable pôle d'attraction international pour les formations en sciences économiques, mathématiques et sciences sociales quantitatives, puisse délivrer les diplômes du premier, deuxième et troisième cycle. TSE lance actuellement des démarches dans ce sens. Toutefois, nous craignons de ne pas être appuyés dans cet objectif par UTC.

Enfin, un troisième défi porte sur la déclinaison de la stratégie internationale. Il faut souligner que TSE se retrouve globalement dans la stratégie internationale de l'EPE. Nous souhaitons nous impliquer pleinement dans les efforts de l'EPE à monter dans les classements QS et THE, et nous appuyons sans réserve les efforts de recrutement à l'international pour les postes d'enseignant-chercheur (et nous sommes également ouvert à des co-recrutements, notamment avec TSM et la Faculté d'informatique). Mais tant, tous les établissements-composantes et composantes partagent une même ambition à poursuivre l'internationalisation, tant nos points de départ sont très différents, et certains éléments de nos stratégies à court terme doivent forcément être modulés en conséquence. TSE a depuis longtemps (même avant de devenir GE) recruté à l'international, porte un programme doctoral avec 85% d'étudiants internationaux, et accueille des centaines de visiteurs internationaux chaque année pour des événements scientifiques. La Fondation Jean-Jacques Laffont sur laquelle s'appuie TSE est dotée d'un Conseil scientifique, constitué exclusivement de membres externes, composé presque intégralement d'éminents scientifiques internationaux et quelques chercheurs français tout aussi reconnus sur le plan international. TSE diffuse sa recherche massivement dans des revues internationales, y compris dans les revues les plus prestigieuses dont *Nature*, *Econometrica*, etc. Notre classement Shanghai incarne notre niveau d'internationalisation, et nos préoccupations au quotidien portent plutôt sur les stratégies à mener pour poursuivre le recrutement international au meilleur niveau (étude de la possibilité de création de chaires dotées, ou de postes en IA partagés avec l'industrie). Le lancement de nouveaux doubles-diplômes avec des institutions prestigieuses, ou la consolidation des opportunités de mobilité pour nos doctorants dans les institutions les plus prestigieuses au monde, sont au cœur de nos réflexions. Dans ce cadre, nous notons que certaines alliances (tel que « ENGAGE.EU »), tout en étant globalement bénéfiques pour l'EPE, ne rencontrent pas bien nos besoins spécifiques (nous nous investissons plutôt dans ENTER, qui réunit des départements d'économie européens d'excellent niveau), et nous constatons que nous avons plus de succès à nouer

de nouveaux partenariats si nous pilotons nos relations internationales sous notre propre marque, plutôt que celle de l'EPE. Pour l'ensemble de ces raisons, nous comptons piloter davantage nos relations internationales, et nous allons par conséquent demander à disposer de notre propre Charte Erasmus.

4. Enseignements stratégiques : les conditions de réussite de TSE 2035 au sein de l'EPE

Deux conditions apparaissent déterminantes pour permettre à TSE de réaliser pleinement son projet stratégique tout en contribuant au développement de l'Établissement Public Expérimental.

La première condition concerne la stabilisation de la gouvernance de l'EPE. Les ambitions scientifiques portées par TSE 2035 supposent un cadre de décision lisible, réactif et partagé, permettant d'accompagner des projets de transformation à long terme. Mais les difficultés rencontrées depuis la création de l'EPE – qui ont abouti à la décision du DGESIP à suspendre le processus de sortie de l'expérimentation – montrent que ce cadre n'est pas gagné d'avance, et c'est donc un enjeu prioritaire.

La seconde condition réside dans la capacité à articuler l'autonomie des établissements composantes – dont TSE – ainsi que les composantes avec les ambitions collectives de l'EPE.

Le projet TSE 2035 affirme que l'intégrité scientifique, l'indépendance académique et l'autonomie institutionnelle sont des conditions nécessaires au maintien d'une recherche de rang mondial. Cette autonomie ne constitue pas une fin en soi ; elle permet à l'École de recruter les meilleurs chercheurs, de développer rapidement de nouveaux programmes de formation, de diversifier ses ressources et de nouer des partenariats internationaux dans un environnement particulièrement compétitif. Nous croyons qu'il est d'ailleurs essentiel d'accorder aux composantes de l'EPE un niveau d'autonomie maximal, pour qu'elles puissent, à leur tour, poursuivre leurs ambitions scientifiques et d'innovation institutionnelle. La mise en place d'une structure davantage fédérale, qui a pour finalité de hisser les composantes plutôt au niveau d'un établissement-composante (sans dépasser les limites imposées par l'absence de la personnalité morale et juridique), tel que proposé dans le document stratégique actuellement en rédaction par l'EPE, nous semble une stratégie institutionnelle porteuse pour l'EPE.

Le développement d'une structure fédérale, ayant pour vocation à créer les conditions d'émergence d'une future grande université d'enseignement et de recherche, suppose une confiance durable entre ses membres, une reconnaissance mutuelle de leurs trajectoires respectives et une capacité à construire des objectifs communs sans remettre en cause les facteurs d'excellence propres à chacun. Dans ce contexte, TSE entend contribuer pleinement au projet collectif en mettant au service du site son rayonnement scientifique international, son expertise dans les sciences sociales quantitatives, son attractivité auprès des étudiants et des chercheurs étrangers ainsi que sa capacité à développer des partenariats avec les acteurs publics et privés. Réciproquement, la réussite de cette contribution suppose un environnement institutionnel stable, prévisible

et fondé sur un dialogue permanent entre les composantes et les établissements-composantes, et une approche de la gestion du quotidien qui incarne ces valeurs.

5. Conclusion générale

L'analyse stratégique met en évidence une situation singulière. Les objectifs stratégiques de TSE – qui cherche non seulement à maintenir son excellence en science économiques, mais aussi à développer une réputation semblable pour ses recherches en mathématiques et en sciences sociales quantitatives, et à faire rayonner ses programmes de formation au même titre que ses réalisations en recherche – sont plus facile à atteindre si elle fait partie d'une grande université d'enseignement et de recherche. Tandis qu'il n'existe pas aujourd'hui une telle institution sur le site toulousain, le (nouveau) projet scientifique de l'EPE UTC est très certainement aligné avec les ambitions de TSE. Si ce projet se réalise, l'institution qui va se construire durant les prochaines années va contribuer fortement à la capacité de TSE à maintenir son excellence scientifique, va renforcer son attractivité internationale et va appuyer sa capacité à poursuivre des objectifs en matière de recherches interdisciplinaires, d'une offre de formations de pointe et avec un fort impact sur les politiques publiques.

Les principales incertitudes identifiées ne concernent donc pas la pertinence de cette stratégie scientifique, ni le projet ambitieux et disruptif d'innovation institutionnel qui est envisagé, mais les conditions institutionnelles permettant de l'accompagner. Dans cette perspective, le principal défi des prochaines années sera de faire avancer les ambitions scientifiques et institutionnelles de TSE tout en consolidant le projet collectif porté par l'EPE. Cette convergence suppose une gouvernance stabilisée, des investissements adaptés, une articulation équilibrée entre autonomie et intégration, ainsi qu'une vision partagée du rôle que peut jouer TSE dans le rayonnement international du site.

L'ambition de TSE 2035 est de construire des ponts : entre les disciplines, entre la recherche fondamentale et les politiques publiques, entre les communautés scientifiques internationales et les acteurs économiques, entre la formation et l'innovation, entre les générations de chercheurs et de décideurs. Pour que cette ambition se concrétise pleinement, il importe que le cadre institutionnel permette lui aussi de construire des ponts durables entre les établissements-composantes et les composantes de l'EPE, dans un esprit de confiance, de complémentarité et de responsabilité partagée. C'est à cette condition que l'EPE pourra pleinement bénéficier de la dynamique portée par TSE, tout en renforçant sa propre visibilité comme grande université de recherche de rang international.

Analyse du fonctionnement et du développement des services portés par UTC dans le cadre de l'organisation actuelle de l'Ecole TSE en tant qu'établissement-composante de l'EPE UTC.

Forces/Avantages	Faiblesses/Inconvénients
Le fait que la totalité des services étaient mutualisés avec UTC au moment de la création de TSE en tant que GE a conduit à une internalisation (« démutualisation ») d'une partie des activités après une analyse approfondie des besoins de TSE et du constat que ces besoins sont mieux pris en compte en les internalisant à l'École TSE. Services mutualisés entre UTC et UT, notamment le Welcome Desk et la Toulbox, fonctionnent très bien. Excellente collaboration avec la DSI de l'UTC.	Impact des frictions institutionnelles sur la qualité de service proposé à TSE depuis sa transformation en GE. Nécessité de développer l'infrastructure informatique d'UTC (y compris des outils de gestion) pour répondre aux besoins des composantes et établissements-composantes. Frictions et divergences dans les pratiques RH : conduisant TSE à internaliser la gestion RH. Le Département de sport d'UTC ne maximise pas l'accès au Bâtiment Rempart (fermé le weekend) : les étudiants de TSE ont du mal à avoir accès à ces installations même en semaine.
Opportunités	Menaces
Développer une stratégie à l'échelle de l'EPE pour renforcer la cybersécurité. Modernisation des outils de gestion pour optimiser l'attribution des salles d'enseignement et/ou la communication avec les étudiants à l'échelle de l'EPE. Obtenir une Charte Erasmus propre à TSE. Construire une résidence universitaire, au prix du marché, afin d'améliorer l'attractivité de TSE.	Intégration de la COMUE à l'EPE UT, sans qu'un protocole soit négocié entre les deux EPE, menace la qualité de service offerte à l'EPE UTC, et donc à TSE. L'insuffisance des moyens de TSE limite fortement l'adoption d'outils de gestion qui pourraient améliorer la productivité du personnel administratif et améliorer l'expérience étudiante. La faible trésorerie de TSE compromet fortement la poursuite de ses projets patrimoniaux.

Préambule

Il est à noter, tel que souligné dans le Rapport principal, que l'EPE UTC est née non d'un regroupement d'institutions autrefois indépendantes, mais de l'émancipation de TSE qui était auparavant une école interne d'UTC. De ce fait, de nombreux services étaient d'office mutualisés. Dans l'analyse SWOT qui suit, on parlera donc plus souvent d'internalisation ou de « démutualisation », plutôt que des mutualisations à réaliser.

Analyse des forces et des opportunités

Partant d'un état initial caractérisé par une mutualisation largement complète des services, les premières années d'expérimentation de l'EPE ont permis à TSE à faire la part entre les services qui devraient clairement continuer à être mutualisés et celles que nous avons déjà, ou que nous envisageons prochainement, à internaliser à TSE. Chaque fois que l'internalisation d'une activité a été envisagée, le niveau de service que nous souhaitons offrir à nos étudiants (inscription, admissions, vie étudiante...), à nos collègues (ressources humaines), ou à notre École (projet d'aménagement de salles à la Manufacture, projet de construction d'un bâtiment voué à la formation) n'était pas aligné avec les capacités actuelles d'UTC.

Plusieurs services mutualisés apportent une satisfaction élevée. Le Welcome Desk et la Toulbox – qui sont mutualisés à l'échelle du site toulousain - répondent efficacement aux attentes des usagers. De même, la collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information de l'UTC est jugée très satisfaisante et constitue un facteur facilitant pour le fonctionnement quotidien de l'établissement.

Analyse des faiblesses et des menaces

En revanche, plusieurs limites sont identifiées. Depuis la transformation de TSE en Grand Établissement, les frictions au niveau institutionnel semblent avoir trouvé un écho au niveau des services qui sont restés mutualisés. La notion (TSE) client-prestataire (UTC) à distinguer de la relation entre UTC et ses composantes n'a pas encore été pleinement intégrée. Cette situation inconfortable pour les deux parties découle du fait que les processus n'ont pas été repensés pour identifier les défis liés à une offre de service à un établissement-composante plutôt qu'à une composante. Il est également indéniable que le sous-financement chronique des universités rend de plus en plus difficile le maintien des niveaux de service historique.

Au-delà des frictions entre les équipes de TSE et d'UTC, des divergences dans les pratiques de gestion des ressources humaines ont également conduit TSE à internaliser cette fonction afin d'assurer une gestion plus réactive et mieux adaptée à ses spécificités. Il était peut-être inévitable que nous assumions cette fonction : même avant sa transformation en Grand Établissement, les besoins de TSE en matière de gestion des ressources humaines (par exemple, lorsque nous avons mise en place les *tenure-track*) ont représenté un défi considérable pour l'équipe RH d'UTC. Il faudrait donc lire la démutualisation comme une réussite de l'EPE, plutôt qu'un échec, puisque cela répond à un réel besoin.

Le sous-financement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche impacte également la capacité des institutions qui participent à l'EPE UTC à s'offrir des infrastructures informatiques de qualité. Sans parler des besoins spécifiques des mathématiciens de TSE, ou des informaticiens de l'IRIT, au niveau des institutions il est certain que les logiciels métiers dont disposent l'EPE sont aujourd'hui insuffisamment adaptés aux besoins de développement de l'établissement. Enfin, les modalités d'accès aux installations sportives, notamment au bâtiment Rempart, ne permettent pas une utilisation optimale par les étudiants de TSE en semaine et encore moins le week-end, le bâtiment étant inaccessible.

Plusieurs opportunités de développement sont identifiées. À l'échelle de l'EPE, la définition d'une stratégie commune en matière de cybersécurité permettrait de renforcer la résilience des systèmes d'information tout en mutualisant les compétences et les investissements. Le déploiement de nouveaux logiciels de gestion contribuerait à améliorer l'attribution des salles d'enseignement, la communication avec les étudiants et la performance des processus administratifs. L'obtention d'une Charte Erasmus propre à TSE renforcerait l'autonomie de l'École dans la conduite de sa politique internationale. Enfin, la réalisation de logements étudiants à proximité du campus constituerait un levier important d'attractivité, notamment pour les étudiants internationaux.

L'analyse met également en évidence plusieurs risques. L'intégration de la COMUE au sein de l'EPE UT, en l'absence d'un protocole définissant les modalités de coopération entre les deux établissements publics expérimentaux du site, pourrait affecter la qualité des services actuellement proposé aux usagers de l'EPE UTC. Par ailleurs, les contraintes budgétaires limitent les capacités d'investissement dans les outils numériques nécessaires à l'amélioration de la qualité de service et de la productivité des équipes administratives.

Enfin, la faible trésorerie de l'École TSE constitue un facteur limitant pour la réalisation des projets patrimoniaux inscrits dans sa stratégie de développement. En effet, les ressources propres issues des programmes de formation de l'Ecole TSE durant la période à venir seront consacrées principalement au développement des services vis-à-vis des étudiants et l'amélioration des conditions de travail des enseignants et du personnel administratif. Dans le même temps, les ressources de la Fondation TSE parviennent à peine à maintenir le niveau d'accompagnement de l'activité de recherche (conditions salariales, infrastructure de recherche, financement des doctorants, ...) par rapport à la concurrence internationale féroce à laquelle TSE doit faire face.

Dans son ensemble, cette analyse montre que le modèle actuel repose sur une articulation équilibrée entre mutualisation et autonomie. Les principaux enjeux identifiés concernent désormais le renforcement des outils numériques, la sécurisation des moyens financiers, l'amélioration des services aux étudiants et la consolidation du fonctionnement de l'EPE dans un contexte institutionnel en évolution.

*

*

*



Rapport auto-évaluation

Partie 1 **Annexes**

RAPPORT D'AUTOEVALUATION DE L'EPE

	Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
1	Pilotage de l'offre de formation										
	Transformer l'offre de formation pour augmenter la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants (cible d'étudiants impactés par la transformation : 1 500) Renforcer le pilotage de l'offre de formation pour améliorer la réussite des étudiants et l'insertion professionnelle	Soutenabilité financière de l'offre de formation	Indicateur national commun R17C02A-001 - Nombre de formations transformées parmi les moins performantes	Cible fixée par le ministère dans le cadre du COMP (Contrat d'objectifs de moyens et de performance)			-	-	NC		6
		Soutenabilité financière de l'offre de formation	R17C02A-002 - Rationalisation de l'offre de formation - Volume horaire en HETD	Cible fixée dans le cadre du COMP pour l'université. Le volume HETD concerne l'ensemble de l'offre de formation de l'université hors ex-composante TSE			195 872	196 089	197 162	181 711	171 000
			R17C02E-002 - Réduction des HCC (Heures complémentaires) - Volume horaire en HETD				50 702	49 560	49 771		-10,0%
		Double diplômes	R14C07C-001 - DD interdisciplinaires (nombre de parcours)	Dénombrement des parcours de formations (ensemble EPE)				10	10	14	15
			R14C07B-001 - DD internationaux - EPE (nombre de partenariats)	Dénombrement des partenariats : un DD est comptabilisé autant de fois qu'il y a de partenariats différents (ensemble EPE)				31	34	33	40
		Développement de l'offre de formation	R14C01A-001 - Nombre de diplômés de Master à TSE				175	135	149		150
		Attractivité de l'offre de formation	R16C02A-001 - Capacités d'accueil en M1	Données issues de l'open data du ministère sur le périmètre de l'université		2 453	2 677	2 130	2 176	2 212	
			R16C02A-002 - Nombre de candidatures à l'entrée en M1			35 099	29 931	40 850	45 515	55 716	
			R16C02A-003 - Taux de pression moyen en M1 (Nb candidature / Capacité d'accueil) en phase principale			14,31	11,18	19,18	21,11	25,19	
			R16C02A-004 - Taux de saturation (Nb admis / Capacité d'accueil)					83,2%	94,7%	89,4%	
		Attractivité internationale de l'offre de formation	R14C10A-003 - Part des étudiants issus d'un système éducatif étranger (EPE)		7,5%	8,4%	9,2%	8,5%	9,3%	8,4%	

	Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
2	Recherche et Innovation										
	Augmenter le nombre de dépôt de projets	Appels à projets nationaux	R11C04B-001 - Nombre de projets ANR déposés	Source : DAR - Chiffres clés recherche			27	30	34		<20%
			R11C04B-002 - Nombre de projets ANR obtenus	Source RAE Recherche (DAR)	12	15	23	25	24		
		Appels à projets européens	R11C04B-003 - Nombre de projets Horizon déposés	(En cours d'actualisation)			7		9		
			R11C04B-004 - Nombre de projets Horizon obtenus (tous programmes par année d'AAP)	Source RAE Recherche (DAR)	5	3	6	3	1		
		Nombre de réponses	R11C04C-004 - Nombre de réponses, déposées par an, en fonction des bailleurs - COMUE (TIRIS, ANITI)		-	-	18	15	30		
	Développer la recherche et l'innovation au niveau européen et international	Pilotage RH de la recherche	R11C02A-001 - Recrutement Maîtres de conférences + Chaires Juniors (Effectifs) + EC CDI	Périmètre université	8	12	7	10	5		
			R11C02A-002 - Part endorecrutement des MFC et assimilés	Le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement	13%	8%	29%	10%	40%		
			R11C02B-001 - Recrutement Professeurs des universités		5	7	6	5	6		
			R11C02B-002 - Part endorecrutement des professeurs d'université et assimilés	Le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement	40%	71%	50%	50%	50%		
			R11C02C-002 - Nombre de CPJ en cours à l'échelle EPE			1	1	4	5	6	
			R11C02C-006 - % CPJ - Chercheurs internationaux - EPE	Chercheurs internationaux = de nationalité étrangère et dernier diplôme obtenu à l'étranger	0%	100%	100%	75%	60%	50%	

Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
Développer la recherche et l'innovation au niveau européen et international	Production scientifique	R10C16B-001 - Dépôts de l'année - Nombre de notices déposées dans l'année	Source UT Publications ; périmètre EPE	1 728	1 990	1 499	1 223	1 007		1,5
		R10C16B-002 - Dépôts de l'année - Part en texte intégral des notices déposées dans l'année		28,0%	48,0%	27,0%	35,0%	29,0%		
		R10C16B-003 - Dépôts de l'année - Nombre de téléchargements		316 353	295 697	298 621	340 370	279 369		
		R10C16C-001 - Nombre de publications de chercheurs de l'EPE UT Capitole référéncées dans OST IPERU	Campagne de repérage des publications 2025 - OST IPERU	303	244	312	297			
		R10C16D-001 - Indice d'activité dans le top 10% des publications les plus citées (en SHS) (périmètre EPE)	Données issues de l'enquête OST-IPERU (mise à jour mai 2025 pour la période de publications 2020 à 2022)	1,2	1,2	1,2	1,2			
		R10C16E-001 - Nombre de publications en langues étrangères en sciences juridiques (cumul sur 3 ans, glissant)	Source UT Publications (articles, notes de jurisprudence, actes de colloques, ouvrages, chapitre d'ouvrages en langues	39	45	58	69	63		
		R12C01A-001 - Brevets dont l'université est co-propiétaire						5	5	
		R12C01A-002 - Licences dont l'université est co-propiétaire						6	7	
		R01C01 - Classement international - ARWU - Economics & Econometrics						15		
	Projets Internationaux	R10C13A-001 - Nombre de projets internationaux constitués par an		21	20	36	28			12
		R10C13A-002 - Nombre de projets retenus par des AAP		22	18	32	24			
		R13C05A-007 - Nombre de projets ERC déposés en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)						8		
		R13C05A-007 Nombre de projets ERC lauréat en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)		5	6	7	7	6		

Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
	Echanges Internationaux	R10C13C-005 - Doctorants - Nb mobilités sortantes	Source : MoveOn Université + TSE		5	5	2	15	9	
		R10C13D-004 - Enseignants - Nb mobilités sortantes			16	27	24	17	15	
	International - Recherche	R11C02F - % Enseignants chercheurs et chercheurs Internationaux	Source : collecte T.H.E ; périmètre EPE	21,90%	22,40%	19,00%	22,00%	25,30%		
Développer la recherche et l'innovation au niveau européen et international	Evénements	R11C05A-001 - Evénements scientifiques	Source : chiffres clés EPE					143		
		R11C05A-003 - Part Evénements scientifiques internationaux						29%		
Interdisciplinarité		R10C03A-001 - Evolution du nombre de projets interdisciplinaires constitués pour demande de financement	Source : RAE Recherche (DAR)	16	10	65	62			
		R10C03A-002 - Evolution du nombre de projets interdisciplinaires obtenus pour demande de financement		16	9	32	29			
Doctorat	Doctorants	R14C09A-001 - Nombre total de doctorants	Source : enquête SIREDO				478	448	435	
		R14C09A-002 - Part des doctorants internationaux					6,1%	10,0%	11,5%	
		R14C09A-003 - Nombre de cotutelles internationales (en cours)					3	7	8	
	Thèses	R14C09A-004 - Nombre de thèses soutenues				78	61	60		
		R14C09C-001 - Financement des thèses (quelle que soit l'année de thèse) - Nombre de conventions CIFRE		19	21	22	64,9% 28	51,2% 25	62,8% 27	

	Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
3	Transition écologique et développement soutenable										
	Sensibiliser les étudiants aux enjeux de DDRS transition écologique et de développement soutenable		Indicateur national commun R14C06B-001 - Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	Indicateur imposé à tous les établissements d'enseignement supérieur			0%	0%	10%		100%
			R14C06B-002 - Nombre d'étudiants ayant suivi un Mooc TEDS au cours de leur cursus						5 155		12 000

	Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
4	Bien-être et réussite des étudiants										
	Insertion professionnelle	Insertion professionnelle	R14C20F-001 - Evolution du taux d'emploi en France (18 mois) - LPRO - MNESR (cohorte diplômés 2023)	Données issues d'Inser-sup sur la cohorte des diplômés de 2023 (inscrits en 2022-23), situation à 18 mois. Périmètre restreint au taux d'emploi en France		86,5%	78,0%	81,4%			
			R14C20F-002 - Evolution du taux d'emploi en France (18 mois) - MASTER - MNESR (cohorte diplômés 2023)			72,7%	72,9%	67,7%			
			R14C20E-001 - OFIP - Evolution du taux d'emploi (18 mois) - LPRO (cohorte diplômés 2023)	Données issues des enquêtes de l'OFIP. Périmètre global		96,0%	nd	91,0%			
			R14C20E-002 - OFIP - Evolution du taux d'emploi (18 mois) - MASTER (cohorte diplômés 2023)			nd	nd	84,0%			
			R14C20D-001 - OFIP - Evolution du taux d'insertion (18 mois) - LPRO (cohorte diplômés 2023)			97,0%	nd	92,0%			
			R14C20D-001- OFIP - Evolution du taux d'insertion (18 mois) - MASTER (cohorte diplômés 2023)			94,0%	nd	90,0%			
		Aide à l'orientation professionnelle	R16C01A-003 - Alumni - Nb de comptes activés				29 000	34 000	40 000		
			R16C01A-004 - Alumni - Nb d'Entreprises référencées				8 500	12 000	13 000		
			R16C01A-005 - Alumni - Nb d'Offres en ligne				450	500	500		
	Bien-être étudiant	Schéma Directeur	R18C01A-001 - Mise en place d'un Schéma Directeur de la Vie Etudiante		-	-	-	-	-	1	
			R18C01A-002 - Présence d'un Schéma Directeur de la Vie Etudiante au niveau National		-	-	41%	56%			
			R18C01A-003 - Mise en place d'un Schéma Directeur du Handicap		-	-	-	1	1	1	
			R18C01A-004 - Présence d'un Schéma Directeur du Handicap au niveau National		-	-	60%	64%			
		Associations	R18C03A-002 - Nb de projets d'associations subventionnées FSDIE				-	21	19		
			R18C03A-003 - Montant de subvention accordé				-	51 616	51 078		21

	Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
5	Gestion et pilotage										
	Maîtrise de la trésorerie		R07C01A-001 - Ratio Dizambourg = charges de personnel / produits encaissables***		74,0%	76,0%	75,0%	77,4%	82,3%	82,8%	< 85%
			R07C01A-002 - Trésorerie en jours de crédits de paiement hors investissement de l'exercice		219	208	178	201	163	95	> 30 jours
			R07C01A-003 - Fond de roulement (FdR) en jours de crédits de paiement hors investissement de l'exercice		181	180	154	175	142	83	> 15 jours
			R07C01F-002 - Part des ressources propres dans produits encaissables - UTCapitole				26,0%	27,0%	28,0%		> 0,15
			R07C01F-003 - Part des ressources propres dans produits encaissables - TSE				38,3%	25,8%	26,5%		> 0,15
			R07C01F-004 - Part des ressources propres dans produits encaissables - IEP Toulouse*			57,9%	61,6%	61,5%	66,0%		> 0,15
	Gestion Immobilière		R09C02H-002 - Répartition des surfaces sur le campus de Toulouse - UTCapitole en m²				61 534	61 534	69 223	69 223	
			R09C02H-003 - Répartition des surfaces sur le campus de Toulouse - TSE en m²				12 005	12 005	12 005	12 005	
			R09C02H-004 - Répartition des surfaces sur le campus de Toulouse - IEP Toulouse en m²			7 002	7 002	7 002	7 002	7 002	
			R09C02H-005 - Répartition des surfaces sur le campus de Toulouse - EPE en m²			80 541	80 541	80 541	88 230	88 230	

Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
Modernisation du SI		R05C10A-001 - SIAD - Cube Finance - Nombre d'utilisateurs		35	115	128	144	150		140
		R05C10A-002 - SIAD - Cube Finance - Taux d'utilisation (nb utilisateurs / comptes actifs)		0%	36%	41%	54%	45%		100%
		R05C10A-003 - SIAD - Cube Finance - Nombre moyen mensuel d'accès aux rapports / usager		-	1,61	2,14	2,93	3,21		>15
		R05C10A-004 - SIAD - Cube Finance - Nombre d'indicateurs produits (nb de pages de rapports)		20	33	37	96	114		>100
		R05C10A-005 - SIAD - Cube Finance - Nombre de tableaux de bord		3	6	7	9	10		>10
		R05C10B-001 - SIAD - Cube RH - Nombre d'utilisateurs	En 2024 et 2025 le cube RH n'est accessible qu'en preprod aux experts métiers RH et DSI En 2026 le cube doit être ouvert en prod. aux autres usagers (membres du CSA pour la BDS)	-	-	-	4	8		30

	Catégorie	Sous-Catégorie	Indicateurs / Jalons	Commentaires	2021 2020-21	2022 2021-22	2023 2022-23	2024 2023-24	2025 2024-25	2026 2025-26	Valeur Cible
6	Stratégie propre à l'établissement										
	Développer la mobilité internationale	Mobilité étudiante et internationalisation	R14C12G-001 - Mobilité sortante - Nombre d'étudiants et doctorants ayant effectué une mobilité sortante	Tous types de mobilités ; périmètre Université + TSE	429	597	661	587	679	777	
			R14C12G-003 - Mobilité sortante - Nombre d'étudiants et doctorants ayant effectué une mobilité sortante	Tous types de mobilités ; périmètre EPE				811	918		
			R14C12D-001 - Mobilité entrante - Nb d'étudiants accueillis (inscrits)	Tous types de mobilités ; périmètre Université + TSE		243	233	233	278	289	
			R14C05A-001 - Nb étudiants en mobilité (étudiants EPE Toulouse Capitole) - ENGAGE	(En cours d'actualisation)		28	59	124	219	302	
			R14C05A-002 - Nombre de mobilité virtuelles (étudiants EPE Toulouse Capitole)	(En cours d'actualisation)		6	21	90	149	217	
			R14C05A-003 - Part de la mobilité virtuelles (étudiants EPE Toulouse Capitole) - ENGAGE	(En cours d'actualisation)		21,4%	35,6%	72,6%	68,0%	71,9%	
	Développer l'EEDU	Développement de l'EEDU	R15C08A-001- Nb alternants inscrits - Apprentissage	Périmètre EPE	976	1 033	1 231	1 377	1 426	1 577	
			R15C08A-002 - Nb alternants inscrits - Contrats Pro	Périmètre EPE	456	344	183	176	180	69	
			R15C08A-003 - Nb alternants inscrits - Total Alternants	Périmètre EPE	1 432	1 377	1 414	1 553	1 606	1 646	
			R15C09B-001 - Part de l'EEDU dans l'alternance					32%	36%	57%	
			R15C08B-001 - Nombre d'apprentis diplômés (diplôme terminal)		664	665	780	928	946		

RAE UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

DONNEES DE CARACTERISATION



Document de travail CAP – 08/06/2026

CHIFFRES CLES EPE



EPE TOULOUSE CAPITOLE

5 composantes

2 établissements composantes



2 campus



155 M€



**1527
agents**



**797 enseignants
et/ou chercheurs**



**22 000
étudiants**



**7 laboratoires
de recherche**



**33 double diplômes
internationaux**



**1600
alternants**



6 ERC en cours



**4 nouvelles
nominations IUF**

TB FINANCIER – RESSOURCES DE L'EPE

Passage au RCE

Etablissement	RCE
IEP Toulouse	
TSE	2023
UT Capitole	2009

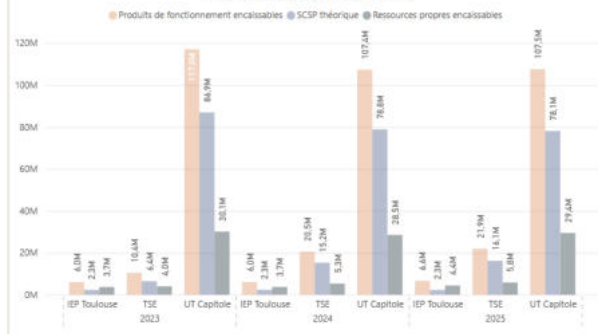
Evolution de la SCSP

Exercice	IEP Toulouse	TSE	UT Capitole	Total
2023	2 298 225	6 412 250	86 926 790	95 637 265
2024	2 325 493	15 236 660	78 842 381	96 404 534
2025	2 250 000	16 139 303	78 095 496	96 484 799

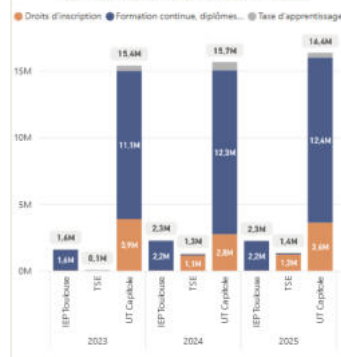
Etudiants : évolution des inscrits hors CPGE

Année	IEP Toulouse	TSE	UT Capitole	Total général
2022-23	1 635	2 087	15 242	18 964
2023-24	1 628	2 002	16 393	20 023
2024-25	1 638	2 031	18 578	22 247

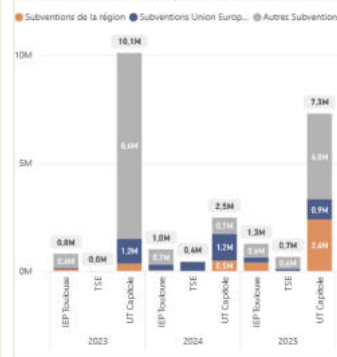
Produits de fonctionnement encaissables, SCSP et Ressources propres encaissables par établissement et par année (M€)



DI, FC et TA par établ. et exercice (M€)



Subventions hors SCSP par établ. et exercice (M€)



Contrats et ANR par établ. et exercice (M€)



Produits encaissables : Produits de l'exercice qui se traduisent par un encaissement, ceux-ci n'incluent pas les subventions d'investissement.

Les produits encaissables sont divisés en deux parties recalculées dans le DATAESR

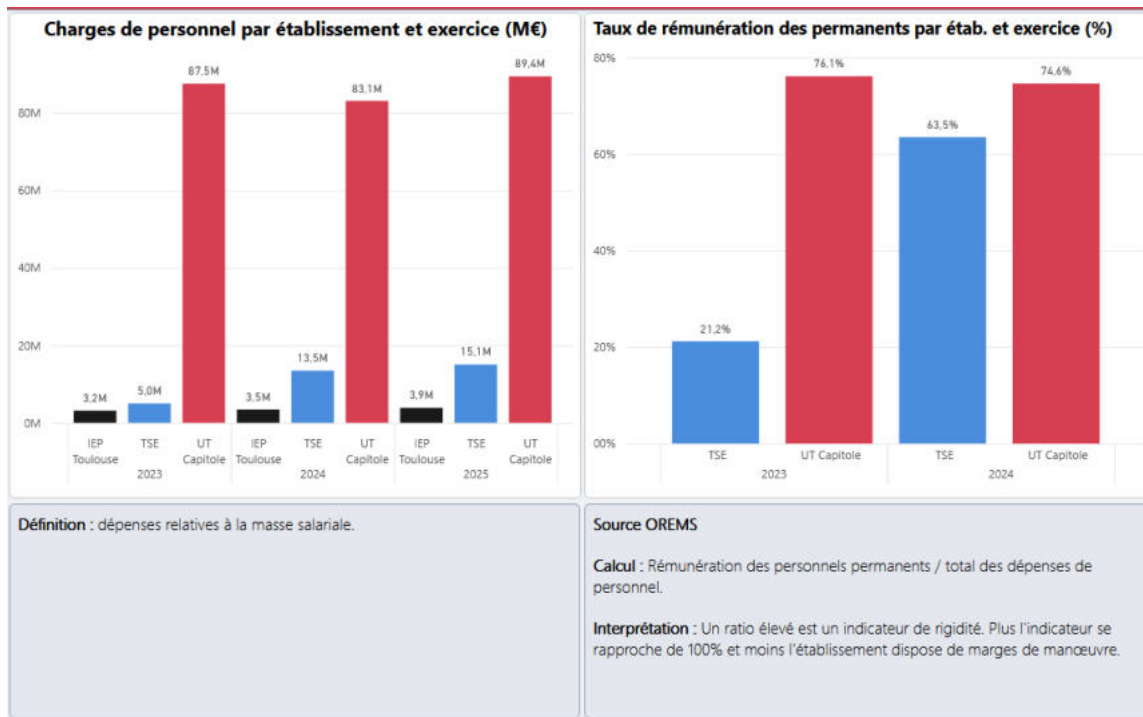
- SCSP : Subvention pour Charges de Service Public versée par l'Etat (le ratio du DATAESR exclut les écritures comptables de fin d'exercice)
- Ressources Propres encaissables calculées: Produits encaissables - SCSP

Source : DATA ESR – TB Financier et TB Inscriptions hors CPGE

UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE

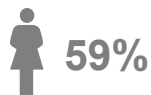


TB FINANCIER – DEPENSES



EPE – MOYENS RH

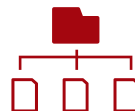
Agents	Effectifs 2024	ETP 2024	Effectifs 2025	ETP 2025
Enseignant chercheur et assimilés	428	418,5	462	446,1
Enseignant chercheur et assimilés	333	332,3	335	334,1
Enseignants chercheurs contractuels et CPJ	56	47,2	77	62,2
Chercheurs contractuels	39	39,0	50	49,8
Enseignant du second degré et assimilés	123	104,3	139	119,9
Enseignant du second degré et assimilés	67	66,3	67	66,1
Enseignants contractuels du 2nd degré et autres catégories	28	22,0	46	40,0
PAST et invités	28	16,0	26	13,8
ATER et doctorants	216	182,8	196	169,0
ATER et doctorants	216	182,8	196	169,0
BIATSS	712	701,0	730	717,8
AENES	65	64,4	66	65,4
Bibliothèque	63	59,8	63	60,2
ITRF	274	270,4	272	267,8
Autres personnels administratifs - Contractuels	310	306,4	329	324,4
Total général	1479	1406,6	1527	1452,8



59%

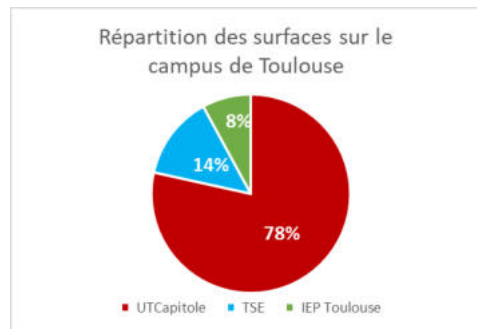
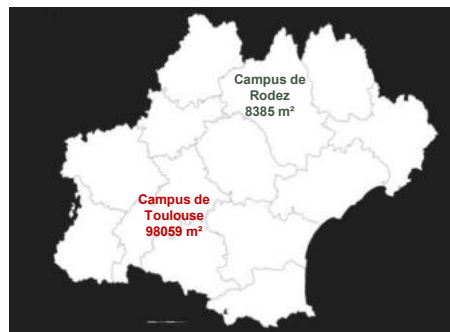


275 personnels
internationaux



52,8% d'agents
titulaires

EPE – PATRIMOINE IMMOBILIER



Taux d'occupation en 2024-25 (Toulouse)

Heures réservées (h)

162 582

Nombre de salles

177

Taux d'occupation annuel

82,01 %

Taux d'occupation en 2024-25 (Toulouse, par type d'activités et type de salles)

Type de salle	Activité	Durée (h)	01-Amphis		02-Salles banalisées	
			Nombre de salles	Tx d'occ. annuel	Nombre de salles	Tx d'occ. annuel
Administration	1 016	22	4,12 %	9 890	110	8,03 %
Colloques/Conférences	890	22	3,61 %	633	46	1,23 %
Enseignement	21 475	21	91,30 %	89 373	113	70,62 %
Maintenance/Travaux	1 376	16	7,68 %	2 616	65	3,59 %
Manifestation/Évènement	1 199	21	5,10 %	1 611	65	2,21 %
Non renseigné	415	22	1,68 %	2 004	84	2,13 %
Recherche				6	3	0,18 %
Total	26 370	22	107,02 %	106 132	113	83,86 %

VERSITÉ
LOULOISE
CAPITOILE



ANALYSE SWOT - FORMATION



 **THOTIS - Economics & Econometrics 3ème**

 **+ de 160 formations professionnalisantes**

 **+ de 3500 entreprises recrutent emploi ou stages les diplômés de l'EPE**

 **33 double diplômes internationaux**

S

13% taux de pression en L1 

107% taux d'occupation annuel des amphis dont plus de 82% pour l'enseignement 

92 étudiants par ETP enseignant 

4 337 € de SCSP / étudiant 

3 salles d'innovations pédagogiques 

W

 **57% des formations ouvertes à l'alternance à l'EEDU**

 **59 cours hybridés en 2023-24 via AMI**

 **Création de la cellule PIFOR pour développement de l'APC**

 **200 étudiants participant au cours ENGAGE**

O

11,3 HETD / Etudiant 

59% HCC et vacances d'enseignement 

25% taux de pression en M1 

2232 capacité d'accueil en M1 

T

ANALYSE SWOT - RECHERCHE



S

-  **ARWU - Economics & Econometrics**
15ème
-  **14 IUF sur la période**
-  **Partenaire ENGAGE.EU**
-  **25% enseignants chercheurs (et assimilés) internationaux**

W

- 32% des publications repérées dans OST IPERU en dehors de TSE** 
- 2 139 € de SCSP / ens ch des UR de l'EPE** 
- 10% (3/30) taux de réussite ANR en 2025** 

O

-  **6 recrutements de CPJ**
-  **7 projets recherche France 2030 sur la période**
-  **Création de l'IRSI pour développer l'interdisciplinarité**
-  **5 UMR**

T

- 20% de la SCSP attribuée à la recherche** 
- Incertitude maintien des dotations ministérielles** 
- 3% départ ens ch en mutation (10 en 2024)** 
- Début de carrière MCF < 30k€ annuel** 

PARTIE 2

Référentiel évaluation vague A

Domaine 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

Présentation générale

L'EPE Université Toulouse Capitole est historiquement une université de sciences sociales dédiée à l'enseignement et la recherche en Droit, Sciences Economiques et Sciences de Gestion et du Management. Ces dernières décennies, d'autres domaines scientifiques sont venus élargir ses champs de compétences : Science Politique, Informatique, Mathématiques, Statistiques, Sciences de la Communication, Langues étrangères, Sociologie. Plus récemment, des chercheurs en psychologie, ou encore, en biologie, sont venus renforcer ses champs de compétences.

Au 31 décembre 2024, 411 enseignants-chercheurs et chercheurs étaient affectés dans les établissements composantes et composantes de l'EPE, dont 376 étaient membres d'une de ses unités de recherche. Quant aux 68 personnels d'appui à la recherche de l'EPE, titulaires et contractuels, ils sont membres de la Direction d'Appui à la Recherche de l'Université (15), des 13 unités de recherche (35), des 3 écoles doctorales (7) et du département des services à la recherche attaché au Service Commun de la Documentation – le SCD (11).

L'activité de la recherche est organisée au sein de 13 unités de recherche et de 2 instituts de recherche.

Unités de recherche de l'Université Toulouse Capitole :

CDA : Centre de Droit des Affaires (EA 780)

CTHDIP : Centre Toulousain d'Histoire du Droit, des Institutions, Idées Politiques (EA 789)

IDETCOM : Institut de Droit de l'Espace, des Territoires de la Culture et de la Communication (EA 785)

IDP : Institut de Droit Privé (EA 1920)

IEJUC : Institut d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement (EA 1919)

IMH : Institut Maurice Hauriou (EA 4657)

IRDEIC : Institut de la Recherche en Droit Européen International et Comparé (EA 4211)

TSM-R : Toulouse School of Management Research – UMR 5303 CNRS

IRIT-UT Capitole : Institut de Recherche en Informatique de Toulouse – UMR 5505 CNRS (UPS tutelle principale)

Unités de recherche de Sciences Po Toulouse :

LaSSP : Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (EA 4175)

LEREPS : Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux (EA 4212)

Unités de recherche de Toulouse Sciences Economiques – TSE Grand Etablissement :

TSE-R : Toulouse School of Economics Research – UMR 5314 CNRS & 1415 INRAE

IMT-TSE : Institut de Mathématiques de Toulouse – UMR 5219 CNRS (UPS tutelle principale)

Instituts de recherche :

IAST : Institute for Advanced Study in Toulouse (TSE)

IRSI : International Research for Society Institute (UT Capitole)

Enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants au 31.12.2024

Effectifs	UT capitole	TSE-GE	Sciences Po	EPE
Professeurs d'université	108	39	14	161
Maîtres de Conférences	139	32	17	188

EC sous contrats (<i>dont CPJ</i>)	14 (2)	2 (2)	-	16 (4)
DR et CR CNRS	3	11	-	14
DR et CR INRAE	-	15	-	15
Autres statuts d'EC ou chercheurs <u>affectés</u> dans un établissement composante (EHESS, IAST, FJIL, autres)	-	17	-	17
Effectif total (hors EC en disponibilité ou détachement)	264	116	31	411
Effectif rattaché à une unité de recherche de l'EPE	229	116	31	376
MCF HDR	40	8	1	49
EC en disponibilité ou en détachement	13	-	1	14
EC ou chercheurs <u>affiliés</u> d'établissements d'enseignement et de recherche <u>avec convention</u> (UT2J, UPS, ENSFEA, autres)	-	1	15	16
Post Doctorants	4	3	3	10
Doctorants	375	77	33	485

Référence 10. La politique de recherche de l'établissement définit des orientations structurantes.

Choix stratégiques

Des axes stratégiques structurés et partagés au sein de la communauté

La politique de la recherche de l'établissement définit des axes stratégiques adaptés aux ambitions des établissements-composantes et composantes de l'EPE, de leurs 13 unités de recherche et de leurs deux instituts de recherche. Elle est définie au sein du comité de coordination de l'EPE, puis discutée et votée en conseil de la recherche. Elle vise à donner des orientations très générales afin que les unités de recherche puissent les décliner de manière adaptée aux domaines scientifiques qu'elles recouvrent. L'EPE étant spécialisé en sciences humaines et sociales, avec une forte dominante historique en sciences sociales, les domaines scientifiques concernés couvrent, le droit, les sciences économiques, les sciences de gestion et du management, et les sciences politique et administrative. L'évolution de l'établissement a vu le développement au cours des dernières décennies, d'autres domaines scientifiques en SHS - sciences de la communication, sociologie, psychologie – et hors SHS – informatique, mathématiques, statistiques, biologie. Ces quatre derniers domaines scientifiques étant des fers de lance de l'interdisciplinarité, leur développement au sein de l'établissement trouve leur origine dans le besoin des SHS de s'ouvrir et de coopérer au quotidien sur des thématiques transversales (ex. santé – biologie ; environnement – climat ; Homme et Société ; Espace et Aéronautique ; Agronomie ; Patrimoine ; Urbanisme ; Responsabilité Sociale des Entreprises ; IA-Numérique et Société). L'institut IAST, créé en 2011 au sein de TSE, organise, structure et dynamise cette interdisciplinarité entre SHS et Sciences du vivant notamment. Quant à l'institut IRSI, créé en 2023 au sein de UT Capitole, il vise à faciliter, initier et dynamiser l'interdisciplinarité au sein de l'ensemble de l'EPE. L'IRSI n'accueille pas de chercheurs pour produire de la recherche ; son rôle est de créer de l'interconnexion et une dynamique de collaborations entre l'ensemble des unités de recherche de l'EPE. Enfin, la stratégie d'UT Capitole accorde une place centrale à notre engagement au sein de l'alliance européenne ENGAGE.EU. La création d'une vice-présidence spécifiquement dédiée à cette alliance en témoigne, tout comme notre rôle de coordinateur sur le volet Recherche de l'alliance. Ainsi, en tant de co-fondateur de cette université européenne en 2020, notre participation à ENGAGE.EU a activement contribué à l'interdisciplinarité et à l'internationalisation de notre recherche, en renforçant les réseaux de chercheurs européens, en facilitant la mise en œuvre de projets transdisciplinaires, et en dynamisant les échanges entre doctorants des universités partenaires.

Dans le but de faciliter la transversalité dans la conduite des travaux des unités de recherche de l'EPE et les coopérations entre elles, trois axes stratégiques généraux ont été définis :

- **Etendre et Renforcer l'internationalisation de la recherche**, par un ancrage plus visible et intense internationalement de notre activité de recherche en matière de publications scientifiques, de communications dans les grands congrès académiques, d'invitations et mobilité entrantes et sortantes, de partenariats de recherche européens et internationaux notamment par le biais de programmes Horizon, ERC, ANR avec partenaires étrangers, AMI, et Centres d'excellence.
- **Etendre et Renforcer l'interdisciplinarité de la recherche**, en impulsant et facilitant les interactions entre toutes les disciplines représentées dans l'EPE, mais surtout, en offrant un cadre propice à l'élaboration et la conduite de projets de recherche qui intègrent les dimensions économiques, juridiques, managériales, numériques, politiques, sociologiques, psychologiques du thème et de la problématique étudiés. L'interdisciplinarité nous conduit à élargir les frontières aux autres sciences bio-physiques, spatiales, agronomiques, de santé, ingénierie, histoire, etc.
- **Etendre et Renforcer la recherche à fort impact sociétal**, en vue d'être performant sur le plan international, et sur le plan interdisciplinaire, l'organisation de la recherche tente d'identifier et se concentrer sur des questions d'ordre sociétal à fort enjeux, tant d'un point de vue environnemental, économique, social, politique, culturel, de santé, de bien-être, jusqu'aux innovations de rupture (en facilité l'émergence, la conduite, l'évaluation, la faisabilité économique, juridique et sociale).

Les objectifs communs d'internationalisation croissante de la recherche, de développement de l'interdisciplinarité et de projets à fort impacts sociétaux sont considérés par l'EPE Université Toulouse

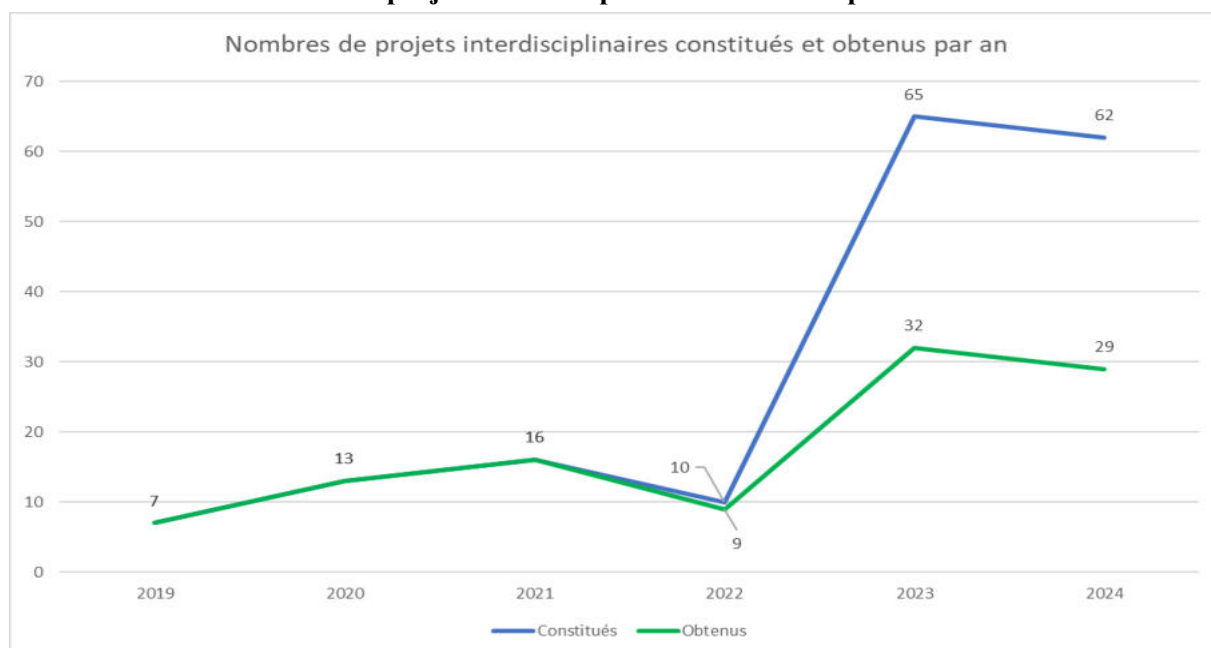
Capitole comme devant être abordés de manière synergique, afin d'éviter d'être traités en silo. C'est pourquoi l'organisation de la recherche de l'établissement (DAR & IRSI) soutient fortement, par l'accompagnement et une dynamique d'impulsion, l'engagement des chercheurs dans des projets PIA4 : TIRIS, ANITI 1&2 ; des projets européens : ERC, Horizon, Engage.EU (Horizon-Erasmus+) ; des projets nationaux : ANR, AMI SHS, Centres d'excellence. L'établissement s'appuie également sur ses quatre UMR CNRS (dont deux en cotutelle principale) pour partager leur expérience en matière de pratiques de recherche internationale et interdisciplinaire et être moteurs de ce mouvement général. Il en est de même avec l'institut IAST qui incarne toutes les qualités définies dans les trois axes stratégiques de la recherche au sein de l'EPE. Cet ensemble d'unités de recherche sert d'aiguillon pour entraîner les autres unités de recherche dans ce mouvement, en l'occurrence, celles de Sciences Po Toulouse et de la faculté de droit (devenue Ecole de droit de Toulouse, EDT, au 1^{er} janvier 2025). Cette dernière décide de fusionner ses sept unités de recherche au sein d'une unité commune « Ecole de droit de Toulouse Recherche » (EDT-R), dans le but de participer pleinement à cette stratégie.

L'EPE se dote également d'un comité de pilotage de la politique doctorale depuis 2024, qui sera pleinement opérationnel en 2025. Ce comité de pilotage sera en charge de la coordination des objectifs scientifiques propres à l'EPE déclinés à l'échelle des trois écoles doctorales. Sans attendre la mise en place de cette nouvelle structure de coordination, les directeurs des trois écoles doctorales se coordonnent et partagent ensemble des modalités de mise en œuvre de pratiques visant à rendre opérationnelle l'atteinte des objectifs communs. Vision internationale des travaux de recherche en doctorat, ambition interdisciplinaire et d'impact sociétal sont promus, sans délaisser les travaux de spécialité qui ont fait le succès de ces écoles et qui répondent toujours aux besoins du marché de l'emploi des docteurs. Un effort conséquent est engagé en matière de mobilité internationale des doctorants pour des séjours d'au moins trois mois, mais aussi dans les co-tutelles internationales. Des progrès peuvent être encore accomplis en facilitant les mobilités internationales des doctorants en science politique dont les travaux sont très souvent de nature comparative. L'organisation du programme pédagogique de l'école doctorale Droit et Science Politique ne permet pas actuellement les mobilités internationales aux contrats doctoraux de première année. Par ailleurs, une implication forte de notre EPE dans l'alliance européenne Engage.EU dont nous dirigeons le « work package Etudes Doctorales » facilite la réalisation de travaux interdisciplinaires et sur des thèmes à fort impact sociétal (Responsabilité sociale des organisations, environnement, IA). Enfin, deux des écoles doctorales délivrent une formation 100% en anglais de manière à faciliter l'attractivité internationale des programmes et la préparation à des travaux de recherche de dimension internationale (ED-TSE et ED-TSM).

Cet effort se traduit également par une implication renforcée dans le volet « doctorants et chercheurs en début de carrière » d'Engage.EU que notre université coordonne. Les dispositifs mis en place permettent de développer les collaborations en proposant notamment deux événements annuels, en ligne ou en présentiel. Plus spécifiquement, les rencontres en présentiel offrent aux doctorants et jeunes chercheurs l'opportunité de recevoir des retours constructifs sur leurs travaux, tout en élargissant leur réseau professionnel à travers des échanges avec des chercheurs issus de disciplines et d'horizons variés. Par ailleurs, les doctorants d'UT Capitole ont accès à un portefeuille d'une trentaine de cours partagés, dispensés par les universités partenaires membres de notre université européenne Engage.EU. Enfin, l'alliance facilite et encourage les séjours de recherche des doctorants au sein des établissements membres (41 doctorants concernés entre 2021 et 2024).

Le graphique ci-après met en exergue la dynamique de projets interdisciplinaires qui émerge depuis la création de l'EPE, début 2023. L'organisation de la recherche mise en place et l'orientation stratégique fixée par l'établissement ont contribué à créer un climat propice à cet engagement des chercheurs et des unités de recherche, multipliant le nombre de projets portés par des équipes le plus souvent multidisciplinaires, sur des thèmes interdisciplinaires. La progression moyenne des projets interdisciplinaires obtenus est de 171% entre la période 2019-2022 et la période 2023-2024.

Evolution du nombre de projets interdisciplinaires constitués pour demande de financement



n.b. données DAR UT Capitole et Sciences Po Toulouse

La courbe des projets constitués est suivie depuis 2022, celle des projets obtenus, depuis 2019.

Au sein de l'EPE, la Direction d'Appui à la Recherche (DAR) et l'International Research for Society Institute (IRSI) ont conduit une première étude pour identifier les grands thèmes transversaux qui animent la recherche. Cette étude exploratoire est une première étape dans la compréhension des thématiques de recherche sur lesquelles l'EPE est positionné. Commencée en mai 2024, elle a pris fin en mars 2025. 165 enseignants-chercheurs et chercheurs y ont participé en répondant à un questionnaire d'enquête en ligne, soit 44% des 376 membres des unités de recherche de l'EPE. Des travaux complémentaires seront menés pour consolider ces résultats et possiblement les faire évoluer, notamment en économie. D'ores et déjà, nous disposons d'une cartographie de grands thèmes de recherche transversaux en vue de faciliter la mobilisation des chercheurs sur des projets de type AMI, PEPR, Horizon, ERC, ANR, Centres d'excellence, TIRIS, ANITI, cibles principales de notre politique de développement de la recherche. Cette cartographie est présentée en suivant.

Sur les sept thématiques transversales présentées dans cette cartographie, cinq sont à forte dominante SHS, alors que deux autres s'ouvrent sur une interdisciplinarité élargie aux champs du numérique, et de la santé. Parmi les cinq thématiques transversales en SHS, l'une d'elle intègre le champ de recherche sur l'environnement et les transitions sociétales (Résilience territoriale), deux autres intègrent des travaux sur l'innovation (Dynamiques et structures des entreprises ; Circulations – capitaux, cultures, normes).

Ce travail cartographique met en lumière de nouvelles proximités entre unités de recherche, ouvrant la voie à l'émergence d'objets de recherche interdisciplinaires là où les articulations restaient jusqu'alors peu formalisées.

Cartographie de thèmes interdisciplinaires de l'EPE Université Toulouse Capitole étude exploratoire 2024-2025

Dar
UT



Capitole & IRSI, enquête 2024-2025

Evolution de la production scientifique et succès majeurs

L'évolution de la production scientifique de l'établissement est suivie à travers trois indicateurs :

- les classements internationaux « ARWU-Shangai », « THE » et « QS World »
- l'enquête annuelle OST-IPERU (HCERES)
- l'auto-évaluation annuelle de la production par unité de recherche (UT Capitole et TSE)

Elle est également appréciée à l'aune des succès en matière de reconnaissances internationales et nationales :

- **ERC : 11 lauréats entre 2019 et 2024** (3 starting grants, 5 advanced, 2 consolidator, 1 synergy), dont 10 portées par TSE et 1 par UT Capitole en collaboration avec TSE. 9 autres ERC étaient en cours pendant la période, toutes obtenues par TSE. C'est donc **20 ERC** qui ont été ou qui sont encore pilotées au sein de l'EPE, dont 19 à TSE. Avec 38 ERC déposées pendant la période, TSE, UT Capitole et Sciences Po Toulouse affichent un taux de succès de 29%.
- **IUF : 12 lauréats** sur la période, dont 9 « junior » et 3 « senior », 2 à Sciences Po Toulouse, 5 à TSE et 5 à UT Capitole.
- **ANR : 89 lauréats sur la période**, dont 19 à Sciences Po Toulouse, 29 à TSE et 41 à UT Capitole.
- **Co-fondateur de l'alliance européenne : Engage.EU** - alliance de 9 universités européennes financée par deux programmes européens : Erasmus+ et Horizon 2020 research and innovation.
- Renouvellement des UMR CNRS : TSE-R, TSM-R, avec respectivement TSE et UT Capitole en cotutelles principales ; et IMT, IRIT, avec UPS en cotutelle principale.
- Prix et distinctions scientifiques internationaux et nationaux majeurs : 65 à UT Capitole, 4 à Sciences Po Toulouse et 68 à TSE (dont **une médaille d'argent du CNRS** en 2022).

L'EPE UT Capitole participe aux principaux classements internationaux : ARWU-Shangai, THE, QS. Ses établissements-composantes et principales composantes figurent en bonne place. Le classement le plus élogieux est celui en économie (TSE-GE) qui place UT Capitole au 1^{er} rang du « monde non anglo-saxon » et

au 1^{er} rang de l'Europe continentale, dans le classement dit de Shangai et au 16^{ème} rang mondial en 2024. D'autres domaines disciplinaires sont en progression : Gestion-Management et Economie (TSM & TSE) et Sciences sociales (UT Capitole & Sciences Po Toulouse) ; plusieurs maintiennent leur position (Statistiques, Mathématiques, UT Capitole en global). Enfin, d'autres domaines intègrent pour la première fois un classement international à partir de 2024 et poursuivent en 2025 dans QS : Comptabilité et Finance ; Informatique. Quant au Droit, il intègre un premier classement en 2023 (THE), puis un second en 2024 et 2025 (QS). Cette présence assez conséquente des domaines disciplinaires principaux de l'EPE, dans au moins un des trois classements internationaux majeurs, illustre une culture de l'évaluation de la performance inaugurée au tout début des années 2010 et soutenue dans le cadre de la création de l'EPE depuis 2023. L'EPE se fixe comme objectif de progresser continuellement dans l'ensemble de ces classements.

Evolution des classements internationaux des principaux domaines disciplinaires de l'EPE UT Capitole

Domaine disciplinaire de l'EPE UT Capitole	ARWU-« Shangai », THE, QS 2020-2023	ARWU-« Shangai », THE, QS 2024-2025
Economie (TSE)	22 ^{ème} ARWU 2020	16 ^{ème} ARWU 2024, 1 ^{er} en Europe continentale
Gestion-Management et Economie (TSM & TSE)	88 ^{ème} THE 2020	63 ^{ème} THE 2025
Droit (Ecole de Droit)	201-250 ^{ème} THE 2023 n.c. QS	251-300 ^{ème} THE 2025 301-350 ^{ème} QS 2025
Statistiques (TSE)	151-200 ^{ème} ARWU 2022	151-200 ^{ème} ARWU 2024
Comptabilité et Finance (TSM)	n.c. QS	251-300 ^{ème} QS 2025
Mathématiques (TSE)	301-400 ^{ème} ARWU 2020	301-400 ^{ème} ARWU 2024
Sciences sociales (UT Capitole & Sciences Po Toulouse)	401-500 ^{ème} THE 2020	301-400 ^{ème} THE 2025
Informatique (Faculté d'informatique)	n.c. QS	551-600 ^{ème} QS 2025
UT Capitole	301-400 ^{ème} ARWU 2020	301-400 ^{ème} ARWU 2024

n.b. : chaque classement est basé sur la collecte de données de l'année antérieure (n.c. : non classé)

ARWU : Academic Ranking of World Universities (classement de Shangai). THE : Times Higher Education (UK).

QS : QS World University Rankings (Quacquarelli Symonds, UK).

Chaque année, l'EPE UT Capitole participe à l'enquête OST-IPERU de l'HCERES pour suivre la production des publications dans les revues internationales référencées dans le Web of Science. Cette enquête permet d'évaluer la production et son évolution au cours de la période. Toutes les unités de recherche sont suivies, y compris les deux unités de recherche dont la tutelle principale se trouve à l'Université Paul Sabatier de Toulouse : « IRIT-Capitole » et « IMT-Tse », ainsi que l'institut IAST rattaché à TSE, et l'Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société - IFERISS (fermé depuis 2023). Concernant les unités de recherche de UT Capitole, la production d'articles référencés dans le Web of Science a connu un pic en 2019, pour connaître ensuite des effets variés ne permettant pas de dresser une tendance claire. Au sein de UT-Capitole, les deux UMR CNRS, TSM-R (management) et IRIT-Capitole (informatique), réalisent l'essentiel de la production scientifique dans les revues internationales référencées dans le Web of Science. Les unités de recherche en Droit ont une production intense chez des éditeurs essentiellement francophones non référencés dans le Web of Science (ex. Dalloz). Quant à la production d'articles des unités de recherche de TSE dans des revues internationales, elle épouse une tendance croissante, avec un repli en 2022, compensé par une année 2023 exceptionnelle (mise en place du Grand-Etablissement TSE et de l'EPE UT Capitole). Ces résultats de TSE permettent à UT Capitole de figurer à la première place en Europe continentale dans le domaine des sciences économiques. Enfin, si les unités de recherche de Sciences Po Toulouse publient largement en dehors de ce cadre de référence, elles ont doublé leur production dans les revues référencées dans le web of Science. A l'image des unités de recherche en droit, elles sont très présentes dans la production d'articles chez des éditeurs non référencés dans le web of science, généralement francophones.

**Nombre de publications de chercheurs de l'EPE UT Capitoile
référéncées dans le Web of Science**

Unités de recherche	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Période 2019-2024
CDA		2	1	1	1		5
CTHDIP					1		1
IDETCOM	6	1	8	3	3	3	24
IDP						2	2
IEJUC	1	1			1		3
IFERISS	4	1	5	8	5		23
IMH		1					1
IRDEIC				1			1
IRIT-Capitoile	44	24	44	14	18	34	178
TSM-R	35	24	21	24	29	27	160
Total UT Capitoile	90	54	79	51	58	66	398
TSE-R	118	123	145	111	159	n.d.	656
IAST	60	76	58	56	78	n.d.	328
IMT-Tse	1	4	6	2	3	n.d.	16
Total TSE	179	203	209	169	240	n.d.	1000
LASSP	4	9	6	14	5	3	41
LEREPS	7	11	16	9	18	23	84
Total Sciences Po Toulouse	11	20	22	23	23	26	125
Total EPE UT Capitoile	280	277	310	243	321	92	1523

n.b. : année 2024 - enquête interne 2025. Données TSE 2024 non disponibles au 28.05.2025 (n.d.). Le total 2019-2024 n'inclut pas les données TSE de l'année 2024.

Dans le tableau suivant, nous pouvons observer l'indice d'impact des publications en SHS, de l'EPE UT Capitoile à l'échelle mondiale. Cet indice repose sur le nombre de citations par publication relevé dans le Web of Science (WOS). L'enquête OST-IPERU de l'HCERES menée en 2025, souligne que les publications de l'EPE UT Capitoile étaient citées de manière satisfaisante, exactement au niveau moyen des universités mondiales, sur la période 2020-2022. Sur la période précédente, 2017-2019, nos publications étaient citées à hauteur de 10% au-dessus de la moyenne mondiale. Il conviendra de suivre les résultats à venir pour la période 2023-2025 en visant un retour de cet indicateur à un niveau plus favorable (1,1 ou plus).

Impact des publications de l'EPE Université Toulouse Capitoile référéncées dans le WOS

Indice d'impact		
SH - Sciences humaines et sociales	2017-19	2020-22
	1,1	1,0

n.b. La valeur neutre de l'indice d'impact est 1. Si l'indice d'impact est égal à 1,2 le nombre de citations par publication de l'établissement est 20% supérieur à la moyenne mondiale.

Base OST, Web of Science, calculs OST - compte entier. OST-IPERU, 2025.

Dans le tableau suivant, nous pouvons observer l'indice d'activité des publications en SHS, de l'EPE UT Capitoile à l'échelle mondiale. Cet indice exprime la part des publications de l'EPE UT Capitoile parmi les 10% des publications les plus citées en SHS dans le Web of Science (WOS). L'enquête OST-IPERU de l'HCERES menée en 2025, souligne que les publications de l'EPE UT Capitoile faisaient souvent partie des publications parmi les 10% les plus citées à l'échelle mondiale. Sur la période 2020-2022, mais aussi sur la période

précédente, 2017-2019, nos publications étaient classées dans le Top 10% des références les plus citées en SHS, avec une fréquence de 20% au-dessus de la moyenne mondiale des universités. Il conviendra de suivre les résultats à venir pour la période 2023-2025 en visant au moins un maintien de cet indicateur à ce niveau.

**Indice d'activité dans le Top 10% des publications les plus citées dans le WOS,
pour l'EPE Université Toulouse Capitole**

Indice de référencement dans le Top 10%		
SH - Sciences humaines et sociales	2017-19	2020-22
	1,2	1,2

n.b. La valeur neutre de l'indice d'activité est 1. Si l'indice d'activité est égal à 1,2 la part des publications de l'établissement dans la classe des Top 10% des publications les plus citées dans le WOS est 20% supérieure à la moyenne mondiale.

Base OST, Web of Science, calculs OST - compte entier. OST-IPERU, 2025.

Le dernier tableau souligne la volonté de l'Université Toulouse Capitole de s'appuyer sur une auto-évaluation annuelle interne de la production de publications académiques pour apprécier la performance de ses unités de recherche. Cette enquête interne permet également de déterminer les dotations annuelles affectées aux unités de recherche. Procédure mise en place dès l'année 2010, elle a connu quelques adaptations depuis, et reste maintenue pour les unités de UT Capitole. Ce tableau permet notamment de mettre en exergue la production académique dans les unités de recherche en droit, à travers un taux de publiant particulièrement élevé. Pour calculer ce taux, il convient d'évaluer le nombre d'enseignants-chercheurs de l'unité de recherche, employés de UT Capitole, qui produisent au moins 5 publications sur 5 ans. Sont retenues les publications dans des revues de droit juridique à comité de lecture, dans un ouvrage individuel ou collectif. En sciences de gestion et du management, le taux de publiant reflète une stratégie très sélective de supports de publication, en cohérence avec l'implication de TSM-R au sein du CNRS. Est retenu comme publiant, un enseignant-chercheur employé par UT Capitole, qui publie au moins 2 articles scientifiques dans une revue de rang 1 ou 2 du classement FNEGE le plus récent au cours des 5 dernières années. Sont également retenues, les publications dans les revues référencées par le classement de TSE, ou encore, parmi les premiers 30% d'un domaine du Journal of Citation Reports (JCR) selon le critère « Article Influence Factor ». Enfin, est considéré comme publiant, un enseignant-chercheur qui publie sur les 4 dernières années, au moins un article de revue scientifique de rang 1 du classement FNEGE, ou de revue référencée dans les groupes 1 et 2 du classement TSE, ou encore, référencée dans un domaine du JCR, parmi les 15% des meilleures revues (critère Article Influence Factor). Concernant la discipline informatique (IRIT « Capitole »), est considéré comme publiant, un enseignant-chercheur de UT Capitole qui publie sur 5 ans, au moins 2 articles scientifiques dans une revue à comité de lecture. Sont également retenues les communications dans des congrès scientifiques internationaux et les ouvrages académiques.

**Pourcentage d'enseignants-chercheurs publiant par unité de recherche
Evaluation annuelle de la DAR et Cellule Aide au Pilotage**

Unité de recherche		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Faculté de droit et science politique	CDA	88	90,9	77,3	68	84	91,7
	CTHDIP	100	100	75	63,6	81,8	81,8
	IDETCOM	92,6	92,6	72,4	73,3	86,7	87,5
	IDP	90	90	93,1	90	90,9	85,7
	IEJUC	92,9	93,3	92,3	92,3	92,3	92,3
	IMH	95,8	91,7	87,5	91,3	86,4	90,9
	IRDEIC	100	100	100	100	100	94,7
Faculté Informatique	IRIT Capitole	95,8	92	92	95,7	100	95,7
Ecole de Management TSM	TSM-R	92,5	85	89,7	84,6	81,4	88,4

	Unité de recherche	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ecole d'économie TSE	TSE-R	69,1	70	67,7	64,1	-	-
	IMT-TSE	100	100	100	100	-	-

n.b. depuis 2023 TSE est devenue Grand Etablissement et ne participe plus à l'enquête interne à UT Capitole.

Partenariats institutionnels et inscription dans le territoire

Cohérence entre les partenariats avec les ONR et les universités et la stratégie de recherche

Les partenariats avec les ONR, mais aussi avec d'autres institutions académiques, prennent des formes diverses. Avec les ONR, les partenariats s'inscrivent dans la durée et dans le cadre d'un dialogue régulier au sein du Conseil de la Recherche (5 séances par an), où le CNRS et l'INSERM détiennent chacun d'entre eux, un siège avec droit de vote. Nos partenaires sont ainsi consultés et prennent part aux votes sur l'ensemble des questions et projets intéressant la recherche. Ce partenariat intègre en plus une réunion annuelle sur le dialogue objectifs – Résultats dans le cas des UMR. Il se complète de réunions bi-mensuelles au sein du bureau des vice-présidents et directeurs de la recherche des établissements membre de la COMUE. Cette instance facilite les échanges et la coordination sur des projets de site avec l'ensemble des ONR représentées, dont le CNRS, l'INRAE, l'INSERM, l'ONERA, le CNES. Ce mode de fonctionnement permet des échanges dans le montage de projets : AMI, Centre d'Excellence, ERC, ANR, PIA4-TIRIS-ANITI2 – pouvant aboutir à la mise en place d'un partenariat.

En 2024, l'EPE a pu ainsi porter trois projets structurants interdisciplinaires à l'échelle de l'ensemble de l'établissement, simultanément, et en collaboration étroite avec des partenaires académiques extérieurs. Un projet a été soumis à l'AMI SHS. Intitulé CLIMACT, il traite du thème « Société durable dans un contexte de changement climatique ». Il fut sélectionné au premier tour parmi les 17 projets nationaux retenus par l'ANR. Le consortium monté en l'espace d'un mois et demi a permis de réunir la plupart des ONR présentes sur le site toulousain. Ont été intégrés aussi les plus grands EPIC et EPSCP du site (ISAE-Supaero, Météo-France, INSA), collectivités territoriales (Région Occitanie, Toulouse Métropole), Universités (Toulouse 2 Jean-Jaurès, CHU de Toulouse). La qualité et la régularité du dialogue avec l'ensemble de ces partenaires a favorisé cette réactivité et le montage d'un projet ambitieux et fédérateur apprécié par le SGPI de l'ANR (direction générale des grands programmes d'investissement de l'état). Cette agilité a permis parallèlement de participer à un second projet de l'AMI SHS présélectionné (PRODEMO, porté par Sciences Po Paris, pilotage de deux work-package par l'EPE UT Capitole), et à porter un troisième projet en cours d'évaluation pour un Centre d'excellence en SHS du ministère des Armées (AAP ANR-Ministère des Armées). Dans les deux projets portés par l'EPE Toulouse Capitole (CLIMACT-AMI SHS, et AERODS-Centre d'excellence en SHS du ministère des Armées), la qualité et la régularité des échanges avec les partenaires académiques du site toulousain ont permis la réalisation de montages de consortium en des temps très contraints. Nous soulignons aussi qu'une forte participation des entreprises met en exergue la qualité des partenariats réguliers avec les acteurs économiques des secteurs de l'industrie spatiale et aérospatiale (Airbus, Thales, Safran, Ariane, etc.), agro-alimentaire (Nutrition et santé), informatique (Scalian), etc., ainsi que les pôles de compétitivité inter-régionaux (Eurobiomed dans le secteur de la santé ; Agri Sud-Ouest Innovation ; Aerospace Valley – les représentants de ces pôles étant membre votant (1 siège) et invités du Conseil de la recherche. Pour la première fois de son existence, l'EPE a pu piloter et co-piloter simultanément trois projets structurants pour la recherche interdisciplinaire, internationale et à fort impact sociétal à l'échelle de l'ensemble de ses 13 unités de recherche. Les deux projets participant à l'AMI SHS n'ont pas été retenus en sélection terminale mais se préparent pour un second appel. Ils ont néanmoins permis de réunir les unités de recherche de l'ensemble de l'EPE et de travailler en mode interdisciplinaire, en interne, mais aussi en externe avec la plupart des partenaires du site toulousain. De son côté, Sciences Po Toulouse est partie prenante de l'AMI SHS lauréate DECRYPT portée par l'INALCO. Quant au projet de Centre d'excellence AERODS, il reste en cours d'évaluation par l'ANR et le ministère des armées. Avec le CNRS, notre coopération a également contribué au succès de l'ERC synergy grant de Umberto Grandi (IRIT « Capitole ») et de César Hidalgo (TSE-R), en 2024.

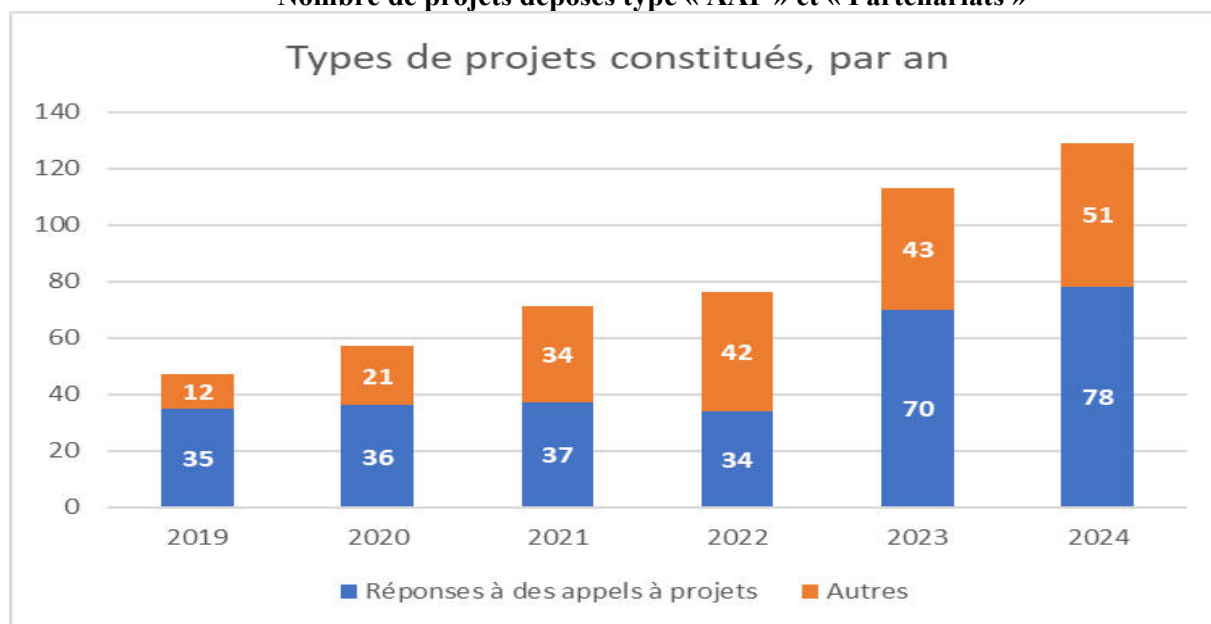
L'Université Toulouse Capitole développe depuis de nombreuses années des partenariats de recherche avec les ONR, les acteurs académiques et des collectivités. Ainsi depuis 2019, 12 projets ont été réalisés et financés en partenariat avec des ONR (CNRS, INSERM, CEA), 14 projets ont été financés par les collectivités (Région Occitanie et Métropole de Toulouse notamment). Les partenariats recherche avec les ONR sont impulsés par

les UMR de UT Capitole et de TSE. Cependant, la consolidation des relations entre l'EPE et les ONR sous la forme par exemple d'un document de planification stratégique reste un enjeu pour l'établissement. Le projet de fusion du LaSSP (Sciences Po Toulouse) avec l'UMR Certop (UT Jean-Jaurès), pour janvier 2026, pourrait être l'occasion de s'orienter vers la préparation d'un tel document avec le CNRS.

Les partenaires académiques de l'EPE sont également européens, UT Capitole étant membre de l'alliance Engage.EU. Celle-ci réunit neuf universités et un partenaire associé tous issus de dix pays différents. Cette alliance s'inscrit dans le cadre de programmes Erasmus+, Horizon 2020 et France 2030. Au sein de cette alliance, UT Capitole coordonne le pilier recherche, en apportant un soutien actif aux chercheurs, jeunes chercheurs et aux doctorants. Les priorités thématiques d'UT Capitole en matière de recherche sont ainsi alignées avec les thématiques de l'alliance, liées aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. De ce fait, ce cadre international et pluridisciplinaire favorise le développement de projets de recherche en cohérence avec la stratégie scientifique de l'EPE. Par exemple, des enseignants-chercheurs de TSM et de l'École de droit de Toulouse (EDT) ont pu participer activement à des séjours de recherche sur des thématiques telles que les inégalités de genre, ou, la transformation numérique, en collaboration avec des collègues issus d'autres disciplines au sein des universités partenaires Engage.EU.

Les deux tableaux ci-après mettent en exergue la dynamique de projets partenariaux qui émerge depuis la création de l'EPE. Le nombre de projets constitués par les chercheurs et les unités de recherche de l'EPE a progressé de 49% entre 2022 et 2023 (données hors TSE), et poursuit sa progression en 2024, de sorte qu'en moyenne annuelle, la progression a été de 101% entre la période EPE 2023-2024, et la période antérieure 2019-2022. Ces données regroupent les projets élaborés et déposés avec des partenaires, lors de réponses à Appel à Projets (AAP), et les projets élaborés avec des partenaires publics et privés dans le cadre de conventions de recherche. La volonté de l'EPE UT Capitole d'être **une université de recherche** se concrétise ici par un engagement plus important des chercheurs dans les réponses aux AAP (ERC, Horizon, ANR, etc.) par rapport aux conventions de recherche avec des partenaires publics et privés.

Nombre de projets déposés type « AAP » et « Partenariats »



n.b. Données DAR-UT Capitole & Sciences Po Toulouse

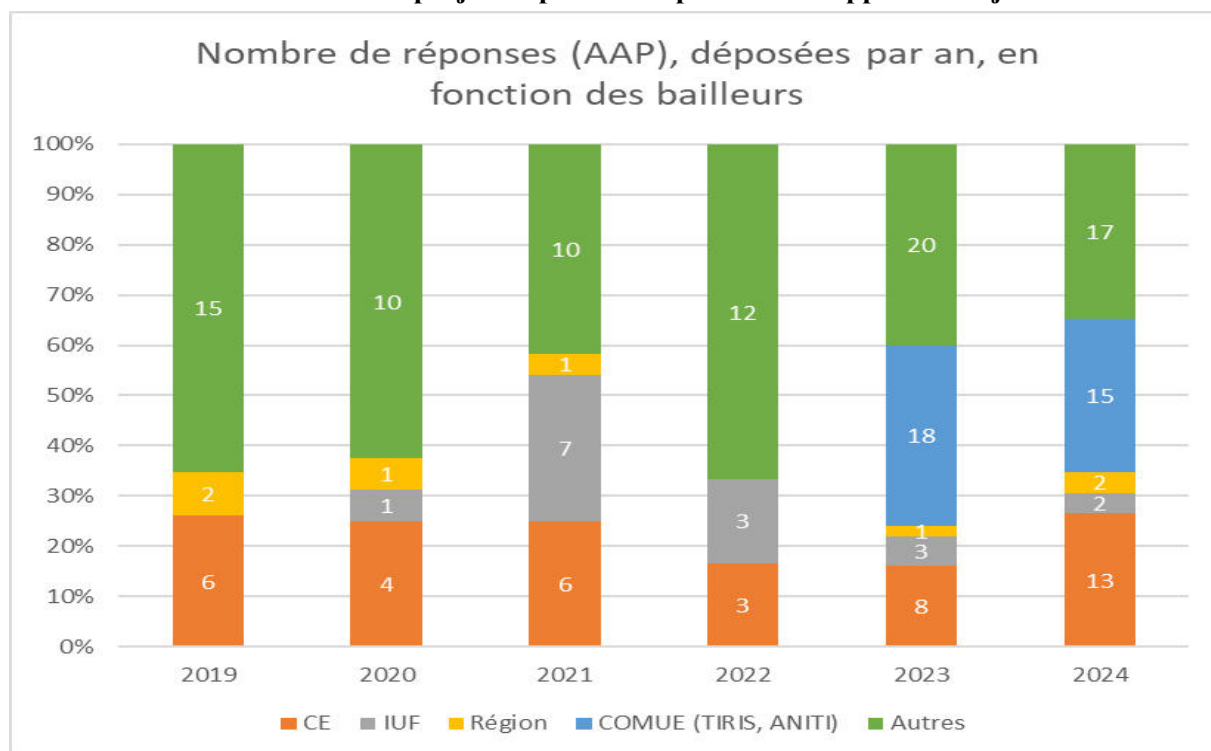
AAP : projets déposés en réponse à des Appels à Projets (ANR, Ministère, Régions, etc.)

Autres : projets déposés dans le cadre de conventions de recherche avec des partenaires privés et/ou publics

Le graphique suivant précise l'évolution des projets élaborés et déposés au titre des AAP. Nous observons que depuis la création de l'EPE, le nombre de projets déposés à l'Europe (ERC, Horizon, Engage.EU-Erasmus+) a progressé en volume, mais pas en proportion (données hors TSE). Le premier point est très positif, le second souligne la nécessité de poursuivre et d'accélérer cet effort entrepris par l'établissement. De plus, cette dynamique globale de l'EPE souligne l'émergence de réponses à des AAP de la COMUE de Toulouse. Par leur nature, ces projets sont élaborés nécessairement en équipes pluridisciplinaires, adoptant des approches interdisciplinaires et inter-sciences, ainsi qu'une organisation inter-établissements au sein du site de Toulouse. Cette activité montre que les relations entre établissements du site toulousain sont fécondes, et que la création de deux EPE sur le site s'appuie sur des échanges renforcés, produisant une réelle motivation collective à

collaborer et à coopérer. Ce mouvement est confirmé en 2024 par le projet AMI SHS déposé à l'ANR, présélectionné pour la phase finale. En l'espace de quelques mois, la plupart des équipes de recherche du site impliquées sur les questions de changement climatique, d'environnement et de transition sociétale ont pu être mobilisées autour du projet de l'EPE UT Capitoile. Enfin, les rubriques « Autres » et « CE » montrent qu'avec le volume croissant de projets déposés aux AAP, la priorisation donnée aux AAP Europe et France est effective, en cohérence avec la stratégie de l'EPE. Notamment, le nombre d'ANR déposé suit une tendance clairement positive (rubrique « Autres »). Des progrès doivent être encore faits, mais la dynamique est en place, grâce aux AAP de la COMUE qui constituent des projets préparatoires aux ANR et aux projets européens.

Nombre de projets déposés en réponse à des Appels A Projets



n.b. Données DAR UT Capitoile & Sciences Po Toulouse

CE : Conseil de l'Europe (ERC, Horizon, Erasmus+)

Autres : ANR, ONR, ministères, collectivités locales dont métropole de Toulouse

Internationalisation de l'activité de recherche

Partenariats européens et internationaux : UT Capitoile co-fondatrice de l'Université européenne Engage.EU

L'EPE est engagé dans plusieurs programmes européens Horizon mêlant Recherche et Formation. Le plus important dans sa dimension et son ambition est l'Alliance Engage.EU¹, créée en 2020.

Partenaires ENGAGE.EU

Hanken School of Economics, Finlande

Luiss Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli (Luiss University), Italie

NHH Norwegian School of Economics, Norvège

Ramon Llull University, Espagne

Tilburg University, Pays-Bas

¹ Alliance de 9 universités européennes financée par deux programmes européens : Erasmus+ et Horizon 2020 research and innovation. 1 membre associé est rentré dans cette alliance en 2024 (University of Saint-Gallen, Suisse).

Université Toulouse Capitole, France
University of Mannheim, Allemagne
University of National and World Economy, Bulgarie
WU Vienna University of Economics and Business, Autriche

Associée : University of Saint-Gallen, Suisse.

Les succès aux actions Marie Skłodowska-Curie², et chaires Jean Monnet³, sur la période 2019-2024, concourent également à cette inscription de l'EPE dans les partenariats européens.

Dans chacun de ces partenariats européens, le volet Recherche prend moins de place que le volet Formation. Cependant les actions y sont actives et significatives sur le volet recherche de l'alliance Engage.EU. Chaque année, un appel à projet est lancé afin de soutenir des initiatives collaboratives et exploratoires, à hauteur de 4000 à 8 500 euros par projet. Ces projets doivent être pluridisciplinaires, en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et impliquer au moins deux partenaires de l'alliance. À titre d'exemple, le projet CELEST - circular economy and land European sobriety trajectory - porté par une chercheuse de l'École de Droit de Toulouse, a été retenu lors de l'appel à projets du printemps 2024 par un jury européen. Ce projet mobilise quatre partenaires : des chercheurs de la Hanken School of Economics (Finlande), de la WU Vienna University of Economics and Business (Autriche), de l'Université UNWE (Bulgarie), et de l'Université LUISS (Italie). Ensemble, ils présenteront les résultats en décembre 2025 lors d'une conférence ouverte, entre autres, aux acteurs du monde socio-économique.

Par ailleurs, au sein de cette alliance, les chercheurs d'UT Capitole peuvent participer à des séjours de recherche européens annuels (Think Tanks), et ainsi bénéficier d'une excellente plateforme d'échanges pluridisciplinaires. À ce jour, 12 chercheurs de l'université UT Capitole y ont déjà pris part. Afin de faciliter les collaborations entre les établissements membres, plusieurs outils numériques ont été également développés : alors qu'une première plateforme recense les publications des universités partenaires, classées selon les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, une seconde plateforme met en relation les chercheurs autour de thématiques communes, en diffusant actualités et opportunités liées à l'alliance Engage.EU. Ces outils réunissent d'ores et déjà 615 membres actifs.

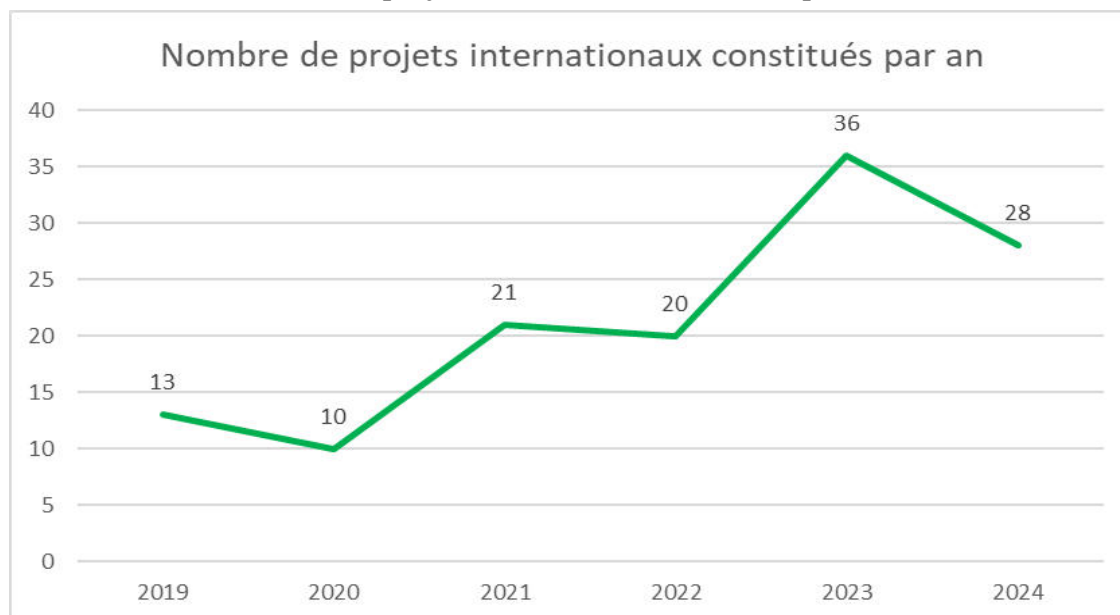
Enfin, les partenariats d'Engage.EU ont eu un impact significatif pour les doctorants d'UT Capitole puisqu'ils ont maintenant accès à une trentaine de cours de nos partenaires, chaque semestre, et, à des propositions d'ateliers interdisciplinaires et européens, avec la possibilité d'obtenir une bourse pour y participer en présentiel.

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de projets internationaux déposés (ERC, Horizon, Engage.EU, principalement). Nous observons une progression du nombre de projets élaborés et déposés depuis la création de l'EPE : +115% entre 2019 et 2024, +80% entre 2022 et 2023 – à l'échelle de UT Capitole et de Sciences Po Toulouse (hors données TSE). Cette orientation devra être plus soutenue et devrait produire davantage de résultats dans les prochaines années, grâce aux effets d'apprentissage et d'expérience accumulés. En effet, nous considérons ces projets comme des vecteurs d'une production potentielle d'articles scientifiques, pouvant répondre aux standards internationaux. Or, être acteur et performant dans cette trajectoire est cohérent avec la volonté de l'EPE UT Capitole d'être plus visible dans les classements internationaux. Un cercle vertueux est enclenché dans l'ensemble de l'établissement.

² Pilier 1 « Science d'excellence » du programme Horizon Europe

³ Programme européen Erasmus+

Nombre de projets internationaux constitués par an

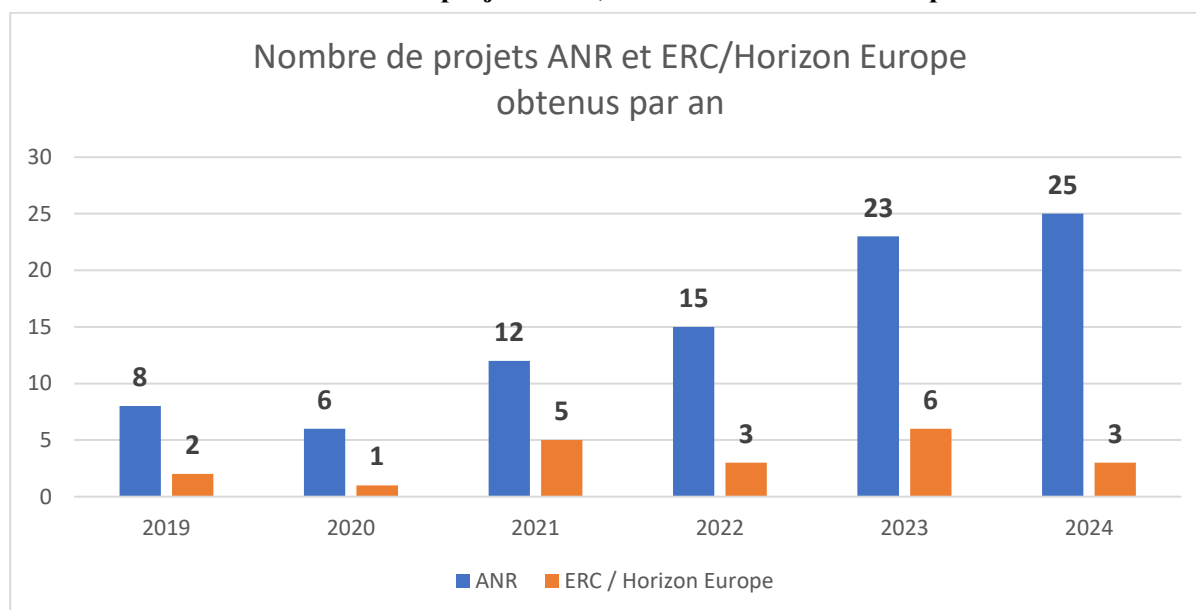


n.b. données DAR UT Capitole & Sciences Po Toulouse

Parmi les projets constitués, nous faisons un focus sur les lauréats ERC et horizon, dans le graphique suivant. Celui-ci montre que le nombre de projets obtenus progresse de 63,7% en moyenne annuelle, entre la période antérieure à l'EPE et depuis sa mise en place en 2023. Parmi les projets Lauréats, les ERC dominent (11 obtenues) et sont très largement portées par TSE-GE (10 d'entre elles). Dans les années à venir, l'ensemble de l'EPE devra progresser sur les projets Horizon, alors que les disciplines de sciences de gestion, science politique et droit devront également progresser sur les ERC.

Les ANR sont également présentées dans ce graphique car elles sont un enjeu pour l'EPE dans le cadre de sa politique visant à progresser sur la recherche interdisciplinaire et internationale. Les ANR sont un atout dans cette perspective. Au cours de la période antérieure à 2019, si de nombreuses ANR obtenues offraient des dotations situées entre 50 et 150 K€, au cours de la période écoulée, de nombreuses ANR obtenues ont permis de recevoir des dotations situées entre 200 et 500 K€. Ces ANR intègrent souvent des collaborations de recherche avec des partenaires étrangers, rendues plus faciles grâce au niveau de financement octroyé (séjours à l'étranger, accueil de chercheurs visitant, échanges de données, séminaires de recherche, etc.). Depuis 2023, on peut observer une hausse du nombre d'ANR obtenues : + 134% en moyenne annuelle entre la période 2019-2022 et la période 2023-2024. Cette progression peut être mise en relation avec la montée en compétence et en effectif de la DAR et de l'ensemble des personnels de recherche de l'EPE, l'amélioration des dispositifs d'intéressement à la recherche, la politique de décharge d'heures d'enseignement pour pouvoir monter et gérer de tels projets, l'attractivité et la sélection dans le recrutement d'enseignants-chercheurs, une prise de conscience collective de progresser par la recherche de ressources propres adaptées aux enjeux scientifiques, une politique scientifique qui pousse dans cette direction. Nous ne perdons pas de vue aussi, que la période « Covid » a joué un rôle dans la baisse des résultats sur les ANR et les ERC, en 2020.

Nombre de projets ERC, Horizon et ANR obtenus par an



n.b. données DAR UT Capitole, Sciences Po Toulouse & TSE

L'ampleur de l'activité internationale en recherche, de l'EPE UT Capitole, peut être aussi appréciée à l'aune des résultats de l'enquête OST-IPERU 2025 de l'HCERES. Le tableau ci-après montre que les publications des chercheurs de l'EPE, référencées dans le Web of Science, sont largement réalisées en collaboration avec des chercheurs d'universités étrangères : 66% des publications sur la période 2021-2023, pour 60% sur la période précédente 2017-2019. Ces taux montent respectivement à 80,4% et 76,9% en incluant des collaborations de publication avec des chercheurs d'autres universités européennes. L'indice d'internationalisation des publications en collaboration avec des chercheurs internationaux et européens a diminué entre la période 2017-2019 et la période 2021-2023, restant toutefois très au-dessus de la moyenne mondiale, soit 3 fois au-dessus de l'indice moyen fixé à 1. Il sera important de suivre l'évolution de cet indicateur sur la période 2024-2026, avec l'objectif de revenir au niveau de la période 2017-2019 et d'amplifier les collaborations européennes, notamment sous l'impulsion des coopérations au sein de Engage.EU, et de participation aux projets d'ERC.

Internationalisation des publications de l'EPE UT Capitole référencées dans le WOS

	Part (%) en co-publication nationale		Part (%) en co-publication européenne (UE27)		Part (%) en co-publication internationale		Indice d'internationalisation	
	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23
SH - Sciences humaines et sociales	26,7	23,7	13,6	14,4	60,3	66,0	3,6	3,0

Base OST, Web of Science, calculs OST - compte entier, OST-IPERU 2025

Pratiques responsables

Intégrité scientifique, déontologie et science ouverte

Depuis 2019, UT Capitole s'est dotée **d'une charte intégrité scientifique et d'une charte de déontologie**. Ces chartes sont en conformité avec les pratiques recommandées par l'OFIS et l'HCERES, notamment en suivant le référentiel Resint de traitement des procédures. Leur mise en œuvre suit la politique de l'établissement, placée sous la responsabilité du Référent à l'intégrité scientifique (RIS) et celle du Référent Déontologue-alerte-laïcité (RD). Cette politique s'inscrit d'une part dans la démarche d'excellence dans la recherche et l'enseignement que l'établissement a toujours promu et développé, d'autre part, dans une démarche de bienveillance et d'amélioration de la qualité des conditions de travail, intégrant des actions à l'attention des personnels (enquête sur les conditions de travail). Une attention particulière est portée aux doctorants, en collaboration avec les centres de recherche et les écoles doctorales, de l'Université et de la Comue.

Les missions du **Référent à l'intégrité scientifique** suivent trois orientations politiques. (1) Anticiper, Prévenir : il forme chaque année depuis 2020, l'ensemble des nouveaux maîtres de conférences recrutés, aux questions d'intégrité, en appui de la Charte de l'intégrité de la recherche scientifique adoptée par UT Capitole en 2019. Il veille au respect de la charte en étant à l'écoute des demandes internes. (2) Réguler, résoudre par la médiation : il intervient pour réguler les conflits interpersonnels, les demandes d'arbitrage ou de médiation en la matière. (3) Evaluer et Proposer : il rend compte de l'ensemble de ces activités dans le cadre d'un rapport annuel remis au président de UT Capitole, et contribue à des réflexions internes pouvant aboutir à l'évolution du règlement interne, ou encore, la mise en place de procédures et d'outils. A titre d'exemple, le RIS est membre du groupe de réflexion sur la prévention du plagiat, en coordination avec les directions des techniques de l'information et de la communication pour les enseignants (TICE) et de la bibliothèque universitaire (BU), dont les travaux ont abouti à la mise en place d'une campagne de prévention du plagiat à destination des étudiants et d'une mise en ligne de cette démarche sur le site internet de UT Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/accueil/campus/univertice/plagiat>

Quant au **Référent Déontologue-alerte-laïcité** (RD), ses missions suivent également trois orientations politiques cohérentes et complémentaires avec les missions du RIS. (1) Conseiller, assister : il apporte du conseil et de l'assistance à l'institution, aux personnels et aux étudiants qui le consultent sur le respect de principes déontologiques définis par les articles 25 à 28 de la loi 83-684 du 13 juillet 1983 (droits et obligations des fonctionnaires). (2) Vigilance et régulation : il endosse le rôle de référent alerte en matière d'alertes éthiques (décret n°2017-564 du 19 avril 2017), et de signalement de conflits d'intérêts, (3) Régulation et médiation : il endosse le rôle de référent laïcité. Ces trois missions donnent lieu à des consultations institutionnelles et des saisines individuelles, plus nombreuses entre 2021 et 2023 (respectivement : 6, 16, 8). Le RD est alors engagé dans une démarche de vigilance et de prévention (dont la formation des nouveaux maîtres de conférences), de partage de connaissances et d'expérience au sein du réseau national des déontologues des universités, de représentation de l'université dans les instances appelant aux conseils et analyses du déontologue. Depuis 2019, il est saisi très régulièrement sur des questions relatives à la laïcité, l'impartialité, la lutte contre les situations de conflits d'intérêt, etc., et des questions apparues dans les années récentes. Par exemple, il est consulté pour faire des recommandations internes sur l'usage par les enseignants-chercheurs de leur compte personnel sur la toile – type « réseau X », au regard du respect de la marque UT Capitole. Le RD achève actuellement un code de conduite Enseignants/Étudiants (intégrant les questions sur l'écriture inclusive), destiné à venir compléter le règlement intérieur. Le RD contribue également à la rédaction de la procédure de recueillement et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte, également destinée à être inscrite dans le règlement intérieur.

Les bibliothèques universitaires de l'EPE contribuent à la mise en œuvre de la politique en faveur du respect de la déontologie, notamment par des formations au plagiat et au droit d'auteur. Elles sont engagées dans des actions de formation pour la recherche - dès le niveau M2 par des formations documentaires intégrées dans les cursus - et avec les écoles doctorales. Des ateliers sont également proposés en français et en anglais abordant les questions liées au droit d'auteur, aux règles de citations, au plagiat et l'explication des exceptions pédagogiques et de recherche (Intitulées "Droit d'auteur pour l'enseignement et la recherche/Copyright for teaching and research") sont intégrés au catalogue des formations de l'école doctorale droit et science politique. Des séances "ad hoc" ont également été proposées pour les autres écoles doctorales. Pour l'année universitaire 2024/2025, un nouvel atelier pour les doctorants "IA et sciences juridiques" vient d'être ajouté au catalogue de formation à destination des juristes, qui sera décliné ensuite en anglais et adapté aux besoins des autres écoles doctorales.

Les trois écoles doctorales de l'EPE s'attachent à former leurs doctorants à l'éthique et à l'intégrité scientifique, soit en s'appuyant sur des ressources internes, soit en ayant recours aux enseignements proposés par l'école des docteurs de la COMUE de Toulouse. Par exemple, dans l'ED TSM, les étudiants de MSc (formation pré-doctorale) reçoivent une première demi-journée de formation sur l'intégrité scientifique suivie en première année de thèse par un cours de 15 h sur la propriété intellectuelle et l'éthique de la recherche. Les doctorants de l'ED Droit Science Politique suivent quant à eux la formation d'une journée dispensée par l'école des docteurs de Toulouse. Les doctorants réalisant des expérimentations impliquant la personne humaine (principalement au sein de l'ED TSE et l'ED TSM) soumettent leur protocole de recherche pour approbation à l'IRB (Institutional Review Board) de TSE ou au CER (Comité d'Éthique de la Recherche) de la COMUE de Toulouse. Les trois ED de l'EPE ont mis en place les comités de suivi des doctorants, mais la pratique démontre que bien que ces comités annuels soient efficaces pour le suivi scientifique et professionnel des doctorants, ils ne sont pas le meilleur lieu pour que les doctorants puissent sereinement exprimer des doutes

ou des questions en matière d'intégrité scientifique et de déontologie. Aussi, les ED de l'EPE ont fait le choix de renforcer la communication auprès des doctorants afin qu'ils connaissent et se sentent libres de se tourner vers le référent intégrité scientifique, le référent Déontologue-alerte-laïcité ou la Mission égalité, de l'EPE. Concernant la **Mission égalité**, une cellule d'écoute a été mise en place pour accompagner et protéger les victimes de violences et de discriminations, cellule ouverte aussi aux témoins de ces agissements – pour les étudiants et personnels de l'université.

Concernant la **politique en faveur de la science ouverte**, elle a débuté dès 2006 avec un premier projet de mise en ligne des publications en science économiques qui a abouti à la création en 2012 de l'archive ouverte institutionnelle Toulouse Capitole Publications, plateforme ouverte à toutes les disciplines de l'université. Précédé par un comité de pilotage de l'archive ouverte, un comité de la science ouverte de l'université a été mis en place en mai 2024, placé sous la responsabilité du Vice-Président du Conseil de la Recherche, il est animé par deux coordinateurs : un conservateur des bibliothèques et un enseignant-chercheur de TSE. Il est composé de 10 membres représentant les unités de recherche des composantes et établissements-composantes de l'EPE, ainsi que la direction d'appui à la recherche et la direction des bibliothèques. Ce nouveau comité a immédiatement repris le chantier de la charte interne en faveur de la science ouverte. Il a rapidement abouti à un résultat consensuel puis à sa présentation devant les instances concernées : comité de coordination de l'Université, Conseil de la Recherche, Conseil d'Administration. Cette charte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le comité est chargé de promouvoir la science ouverte au sein l'EPE, de faire des propositions en matière de politique et de stratégie de science ouverte et de les traduire en actions. La politique en la matière prend deux directions : (1) convaincre plutôt que contraindre, (2) accompagner et soutenir. La charte est rédigée en ce sens, les actions viennent en appui, en faveur du partage et de la publication en accès ouvert des produits de la recherche. Cette approche promeut le respect du cadre juridique en faveur dépôt du texte intégral sur la plateforme « Toulouse Capitole Publications » reliée à Hal et à Hal-Thèses. Le comité en charge de ces questions travaille actuellement à des propositions sur des actions de sensibilisation et de formation autour du libre accès à la production scientifique et aux thèses soutenues à UT Capitole, au partage des données de la recherche, à la cession non exclusive des droits d'auteur aux éditeurs, à la meilleure connaissance et prise en compte des APC (article processing charge) à la reconnaissance des revues engagées dans le mouvement de la science ouverte, et à l'accompagnement à la création d'identifiants ORCID et IdAHL en vue d'en assurer la généralisation au sein du corps des enseignants-chercheurs de l'EPE. Une réflexion est également engagée sur l'évolution des presses universitaires de Toulouse Capitole en vue d'intégrer sa production dans une logique « science ouverte ».

D'autre part, un ingénieur d'étude, chargé de mission pour les données de la recherche, a été recruté en 2022. Ce poste est pérennisé depuis 2025. Le chargé de mission est en charge de l'ouverture et de la bonne gestion des données de la recherche, sous la responsabilité de la direction de la bibliothèque universitaire et en étroite collaboration avec le comité de la science ouverte ainsi que la direction d'appui à la recherche. Il assure la formation et l'accompagnement des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants en vue de faciliter l'accès aux données de la recherche dans le cadre de leur cycle de vie et de mettre en place le plan de gestion des données pour y parvenir. Il s'appuie sur une démarche FAIR (Findability, Accessibility, Interoperability, and Reuse of digital assets) visant à rendre les données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. Cette démarche intègre des actions pour promouvoir la diffusion de travaux de recherche sous licence libre des codes sources, et pour consolider une culture de la donnée au sein de l'EPE. Le chargé de mission apporte son expertise dans le volet formation aux données, en contribuant avec des experts des universités partenaires Engage.EU à la mise en place d'ateliers et de webinaires sur cette thématique. Il a pu également contribuer, au sein de ce groupe d'experts, à des échanges de bonnes pratiques entre les différents universités partenaires d'Engage.EU comme l'événement de 3 jours organisé à Bergen en 2024 intitulé *"AI Crossroads in Research Support: Data, Ethics, and Grants"*.

Depuis les premiers travaux en matière de science ouverte entre 2006 et 2012, l'accès ouvert des publications des chercheurs de l'EPE UT Capitole atteint des niveaux satisfaisants : 63% des publications référencées dans le Web of Science (rapport OST-IPERU 2025 de l'HCERES). Le tableau ci-après souligne qu'avec un indice d'accès ouvert de 1,3, sur la période 2021-2023, les publications de l'EPE UT Capitole sont plus souvent en accès ouvert que la moyenne mondiale des établissements en SHS (norme moyenne fixée à 1). Cet indicateur s'est un peu dégradé par rapport à la période précédente 2017-2019. La nouvelle politique d'établissement en la matière devra porter

ses fruits lors de la prochaine enquête 2024-2026. L'objectif sera de revenir à l'indice de 1,6 déjà atteint dans un passé récent.

Part des publications de l'EPE référencées dans le WOS, en accès ouvert

SH - Sciences humaines et sociales	Part de publications en accès ouvert		Indice d'accès ouvert normalisé	
	2017-19	2021-23	2017-19	2021-23
	63,9	63,0	1,6	1,3

n.b. La valeur neutre de l'indice d'accès ouvert est 1. Lorsque l'indice est supérieur à 1, les publications de l'établissement sont plus souvent en accès ouvert que la moyenne mondiale à structure disciplinaire égale.

Base OST, Web of Science, calculs OST - compte entier. OST-IPERU 2025.

Référence 11. L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.

Politique de ressources

Cohérence entre la politique de recrutement, la répartition du budget de la recherche et la stratégie scientifique – capacité d'attractivité et de fidélisation des personnels scientifiques et techniques de haut niveau

En vertu des cadres institutionnels de l'EPE et de ses établissements-composantes, les budgets de la recherche de UT Capitole, de TSE et de Sciences Po Toulouse sont distincts des uns des autres. Une approche commune à ces trois établissements-composantes est d'élaborer des budgets de la recherche permettant d'assurer un service et une performance de qualité. En terme de service, chacune des 13 unités de recherche de l'EPE est en mesure d'assurer le fonctionnement quotidien et annuel de son activité, sans incidents, et de permettre à ses chercheurs de réaliser leurs projets. En terme de performance, les unités de recherche sont clairement orientées vers la recherche de progrès et de succès en matière de publications internationales et nationales, d'obtention de financements sur de grands projets européens, nationaux et régionaux. Ces deux dimensions, service et performance, rendent l'EPE UT Capitole visible et attractif en matière de recherche, tant à l'échelle européenne qu'au-delà. Le recrutement d'enseignants chercheurs et de chercheurs étrangers est dès lors continu et très diversifié, en provenance de plusieurs continents, avec une dominante européenne (Allemagne, Italie, Espagne notamment). Au 31.12.2024, l'EPE comptait plus de 50 enseignants chercheurs et chercheurs titulaires, de nationalité étrangère, dans ses effectifs.

La récente politique de mise en place de CPJ permet l'octroi de postes destinés à attirer des chercheurs étrangers ou nationaux à fort potentiel : 4 CPJ obtenues en 3 ans, dont deux pourvus en 2022 et 2024 à l'échelle de UT Capitole. TSE a également obtenu 2 CPJ pendant la période. Les recrutements en CPJ incarnent la politique de recherche de l'EPE en visant à attirer des chercheurs à potentiel de publications internationales, ayant l'expérience de la recherche interdisciplinaire, et positionnés sur des thèmes à fort impact sociétal (IA appliqués aux SHS, Environnement et société durable, santé et bien-être au travail, etc.).

De manière générale, les recrutements sur les postes de Professeurs et de Maitres de Conférences sont réalisés selon quatre objectifs : (1) réduire l'endo-recrutement à des situations rares (< 20% des maîtres de conférences dès 2026 à UT Capitole), (2) faciliter l'attractivité nationale et internationale sur les postes à pourvoir, (3) prioriser le recrutement de chercheurs publiant ou à fort potentiel, (4) trouver une adéquation entre la satisfaction des composantes et établissements-composantes tant en matière de besoin de formation que de besoin de recherche. Malgré de réels succès, le recrutement international ou national de chercheurs de haut niveau reste un défi permanent. La concurrence des grandes écoles en France, et des universités étrangères, est bien connue, tant sur les rémunérations que sur les conditions générales d'organisation de la recherche. Sur ces deux volets, nous essayons de réduire les écarts qui nous séparent par un ensemble de mesures :

- politique de décharge d'heures d'enseignement et de plafonnement des heures complémentaires ;
- politique de rémunération : RIPEC 3, primes d'intéressement et de reconnaissance ;
- attractivité des chercheurs juniors : CPJ ; et des MCF : décharge de cours sur 1 à 3 ans et budget LPR affecté (5K), en plus de la revalorisation salariale nationale ;

- encouragement, accompagnement et/ou incitations à candidater aux ERC, ANR et Horizon (30h CM de décharge possible pour le montage projet), aux IUF, AMI, PEPR, Centres d'excellence, PIA4 (TIRIS, ANITI 2) ;
- encouragement et appui aux mobilités internationales entrantes et sortantes et aux délégations CNRS ;
- accueil de professeurs invités rémunérés : 113 sur postes statutaires (*données Sciences Po Toulouse, TSE, TSM*) ;
- Direction d'appui à la recherche : qualité de service dans l'accompagnement au montage de projets et de réponses à AAP. 15 personnes dont 5 ingénieurs (3 titulaires d'un doctorat) dédiés à l'accompagnement au montage de projets (européens, nationaux, régionaux, partenariaux, Cifre, allocations doctorales, etc.), à leur suivi et à leur gestion ;
- cellule internationale dédiée au montage, à l'accompagnement et au suivi des ERC à TSE ;
- Ouverture du nouveau bâtiment de TSE, fin 2019, pour accueillir sur un même site, les UMR TSE-R et IMT-TSE, ainsi que l'IAST. Déménagement entre 2020 et 2022 de Sciences Po Toulouse, de l'UMR IRIT « Capitole » et de 4 unités de recherche en droit (CDA, IMH, IEJUC, IRDEIC) dans les locaux de la Manufacture, anciennement occupés par TSE.
- Aménagement des bureaux dans les unités de recherche, services communs assurant l'entretien, la mise aux normes des locaux et le gardiennage, centre de documentation propre à chaque unité de recherche, salles de réunions, de détente, équipement informatique et logiciel, direction des services informatiques assurant une qualité d'interventions et la sécurité du réseau filaire et des bases de données hébergées ;
- Calibrage des dotations des unités de recherche en fonction de leurs ambitions, performances et contexte disciplinaire ;
- Personnel administratif affecté aux unités de recherche : minimum 1 agent permanent ou en CDD en charge de la gestion administrative et financière ;
- Numérisation des réservations pour la gestion des déplacements et des frais attenants ;
- Bibliothèques et service commun de la documentation : 69 agents titulaires et 8 en CDD pour trois bibliothèques sur site ;
- Offre documentaire, vaste, adaptée et évolutive.

Concernant l'offre documentaire évolutive, elle accompagne la politique de la recherche en direction de l'interdisciplinarité. L'offre documentaire s'est ouverte à des disciplines hors du champ des thématiques phares de l'université - abonnement à BNDS et PsychArticles en 2021 – et à des ressources pluridisciplinaires - abonnement à la Core collection de Cambridge University Press prévu pour 2025. La politique documentaire s'attache à accompagner les axes de recherche de l'établissement et ceux des chercheurs qui le rejoignent. L'exigence de qualité accrue depuis 2023 a amené les bibliothèques à réaliser une étude approfondie de l'offre et des besoins des chercheurs de TSE en 2024, cette analyse se poursuivra en 2025 pour les autres disciplines de l'EPE. Un passage au « tout numérique » pour les revues en économie et en sciences de gestion est en cours d'étude pour 2026. La part des dépenses documentaires pour la recherche ne cesse de croître : elle était de 46,9 % en 2019, elle atteint 54 % en 2021 puis 55,7 % en 2023 et 2024.

Parmi les mesures citées précédemment, la politique en matière d'attribution de la RIPEC C3 montre qu'elle tente de s'adapter à la structuration de la population interne à chaque établissement-composante, en fonction de ses spécificités disciplinaires. Le point commun aux trois entités institutionnelles est de veiller à une attribution de cette prime à la mesure de l'engagement des enseignants-chercheurs, dans l'enseignement, la recherche et les responsabilités administratives et collectives. Un suivi est mis en place pour en analyser l'efficacité et l'équité selon le genre et le corps principal (tableau ci-après).

Attribution RIPEC C3 selon le corps principal et le genre

RIPEC C3 – EPE – 2022 à 2024	Université Toulouse Capitole	Sciences Po Toulouse	TSE - GE	EPE
Nbre total Ripec C3 (% Ripec C3 / effectif PR et MCF)	73 (29,1%)	11 (35,5%)	15 (30,6%)	99 (29,9%)
Nbre Ripec C3 professeurs (PR)	50	3	11	64
Effectif PR	108	14	30	155
% Ripec C3 sur effectif PR	46,3%	21,4%	36,7%	41,3%
% Ripec C3 PR sur nbre Ripec C3	68,5%	27,3%	73,3%	64,6%
Nbre Ripec C3 maître de conférences (MCF)	23	8	4	35
Effectif MCF	139	17	19	175
% Ripec C3 sur effectif MCF	16,5%	47,1%	21,1%	20%
% Ripec C3 MCF / nbre Ripec C3	31,5%	72,7%	26,7%	35,4%
Nbre Ripec C3 Hommes (H)	40	6	12	58
Effectif H	134	20	33	187
% Ripec C3 sur effectif H	29,8%00000	30%	36,4%	31%
% Ripec C3 H sur nbre Ripec C3	54,8%	54,5%	80%	58,6%
Nbre Ripec C3 Femmes (F)	33	5	3	41
Effectif F	113	11	16	140
% Ripec C3 sur effectif F	29,2%	45,5%	18,8%	29,3%
% Ripec C3 F sur nbre Ripec C3	45,2%	45,5%	20%	41,4%

n.b. lecture : 29,9% des professeurs et maître de conférences de l'EPE ont reçu une RIPEC C3 depuis 2022. 41,6% des professeurs de l'EPE ont reçu une RIPEC C3, représentant 64,6% des RIPEC C3 attribuées au sein de l'EPE. 28,9% des professeurs et maîtres de conférences femmes ont reçu une RIPEC C3, représentant 41,4% des RIPEC C3 attribuées au sein de l'EPE.

Politique de soutien

Modalités d'allocation des moyens aux unités de recherche

L'enveloppe budgétaire de la recherche de UT Capitole est stabilisée depuis 2023 à 625 110€ (675 110€ en intégrant la LPR). Entre 2019 et 2022, le budget évoluait entre 780 169€ et 836 092€, mais intégrait celui de l'établissement-composante TSE devenu Grand Etablissement en 2023. Depuis la mise en place de l'EPE (2023), le budget de la recherche est consacré aux dotations des 9 unités de recherche de UT Capitole (440 307€) et aux dotations communes (184 803€) - Direction d'Appui de la Recherche, activités communes de la recherche, Presses Université de Toulouse, IRSI (International Research for Society Institute). L'organisation budgétaire des établissements-composantes est pleinement autonome. TSE alloue 356 970€ à TSE-R, et met à disposition de la recherche un ensemble de moyens complémentaires pilotés depuis la

Fondation Jean-Jacques Laffont. Sciences Po Toulouse affecte annuellement 100 000€ (103 350€ en 2024), en dotation à ses deux unités de recherche et à son fond de valorisation de la recherche. Elle affecte également 2 IGE et 2 agents contractuels en soutien à la recherche.

La dotation des 9 unités de recherche de UT Capitole est reliée à une procédure d'évaluation de leur performance, mise en place au tout début des années 2010 et affinée au cours du temps. Cette procédure présente une démarche commune : (1) évaluation du nombre de chercheurs de UT Capitole publiant sur les 5 années précédant l'année d'évaluation, (2) évaluation organisée chaque année, au printemps, sous la responsabilité de la direction d'appui à la recherche. Cette démarche présente deux points d'adaptation pour chacun des trois domaines scientifiques des unités de recherche (Droit – Gestion/Management – Informatique) : (1) un second critère d'évaluation peut être introduit dans le processus d'évaluation, ce qui est le cas en Droit, et en Gestion/Management, (2) la définition de publiant est adaptée à chacun des trois domaines scientifiques cités.

Pour la faculté de droit, devenue Ecole de Droit de Toulouse au 1^{er} janvier 2025, les sept unités de recherche sont évaluées sur la base de deux critères : (1) nombre de chercheurs ayant au moins cinq publications d'articles scientifiques sur les cinq années civiles précédentes, dans une revue juridique à comité de lecture, dans un ouvrage individuel ou collectif, ou dans une note de jurisprudence, (2) nombre de chercheurs HDR. Pour TSM-R (UMR CNRS), unité de recherche de l'école de management (TSM), deux critères d'évaluation sont utilisés : (1) nombre de chercheurs ayant au moins deux publications sur les cinq années civiles précédentes dans une revue de rang 1 ou 2 du classement FNEGE le plus récent, ou dans une revue d'économie du classement TSE, ou dans une revue classée au Journal of Citation Reports (JCR) parmi les 30% premières d'un domaine (indicateur : « Article Influence Factor »), (2) nombre de chercheurs ayant au moins une publication de rang 1 dans le classement FNEGE le plus récent sur 4 ans, ou dans une revue des groupes 1 ou 2 du classement TSE, ou dans une revue classée au Journal of Citation Reports (JCR) parmi les 15% premières d'un domaine (indicateur : « Article Influence Factor »). Pour l'IRIT Capitole (UMR CNRS), unité de recherche de la faculté d'informatique, un seul critère d'évaluation est retenu : au moins deux publications dans des revues à comité de lecture (référéncées dans le Web of Science) ou des ouvrages ou chapitres d'ouvrages, ou des congrès internationaux (référéncés dans le CORE), sur les cinq années civiles précédentes.

Concernant les deux établissements composantes TSE et Sciences Po Toulouse, la démarche d'affectation des dotations budgétaires est reliée à une clé de répartition interne fondée sur le nombre de chercheurs membres d'une unité de recherche.

Concernant les ressources mises à disposition par les ONR, CNRS et INRAE, celles-ci sont négociées entre les unités de recherche et leur co-tutelle. Les dotations progressent en fonction de la capacité de ces unités à attirer et à recruter des chercheurs CNRS ou INRAE. Deux UMR ont pour tutelles des établissements composantes de l'EPE : (1) TSE-R (établissement-composante TSE, école d'économie, co-tutelles : CNRS et INRAE), et, (2) TSM-R (composante TSM, école de management, co-tutelle : CNRS). Deux UMR ont plusieurs tutelles et pour tutelle principale l'Université Paul Sabatier (EPE Université de Toulouse) : (1) IRIT « Capitole » (composante Faculté d'informatique UT Capitole, co-tutelles : Université Toulouse Capitole et CNRS), et, (2) IMT-TSE (établissement-composante TSE, co-tutelles, TSE et CNRS). Ces deux UMR en co-tutelles avec plusieurs universités et le CNRS, sont très soutenues par les établissements-composantes de l'EPE, tant en termes de recrutement d'enseignants-chercheurs, de CPJ que de ressources affectées (dotations annuelles, bureaux, personnel administratif, logistique) et d'accompagnement au montage de projets.

Structuration et organisation de l'aide au montage de projets et aux réponses aux appels à projets

La Direction d'Appui à la Recherche (DAR) a été créée en 2020, avec l'objectif de renforcer l'accompagnement des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans le développement de projets de recherche. En 2023, à la création de l'EPE, la DAR a renforcé ses effectifs et réorganisé ses services. Un fort accent a été mis sur un accompagnement de proximité et de qualité. Ainsi, la DAR est actuellement composée de 15 agents, dont 5 ingénieurs d'étude, 3 étant titulaires d'un doctorat, en capacité d'interagir avec les chercheurs et des partenaires extérieurs sur des dossiers complexes, internationaux et d'envergure. La DAR intègre un Service Partenariats et Valorisation, composé de 7 agents, dont les missions sont :

- assurer la veille et la diffusion des AAP auprès des laboratoires de recherche de l'EPE ;
- assurer la sensibilisation des nouveaux MCF et PU recrutés, au dépôt de projets et aux différents AAP ;
- assurer la rédaction et la négociation des contrats de recherche ;
- accompagner les chercheurs et enseignants-chercheurs dans la valorisation des résultats de la recherche en lien avec la SATT (voir plus loin) ;
- accompagner les doctorants dans la recherche de financement, notamment le développement des contrats CIFRE ;
- assurer la mise œuvre et la réalisation du WP recherche d'Engage.EU dont l'Université Toulouse Capitole est pilote.

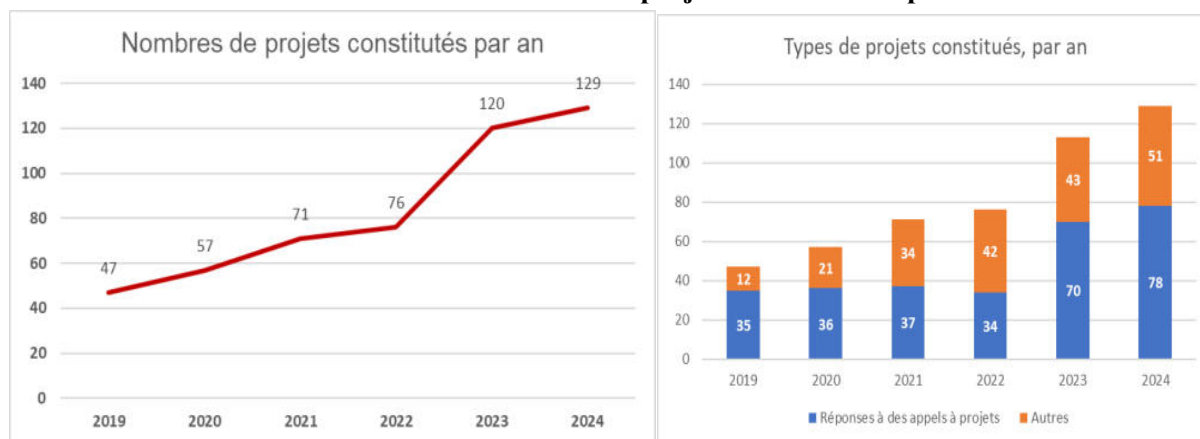
Afin de renforcer l'accompagnement personnalisé des chercheurs, la DAR a mis en place une permanence décentralisée sur différents sites de l'Université et laboratoires (IRIT/TSM-R) afin de répondre en proximité aux chercheurs et permettre un suivi personnalisé. De plus, le renforcement et la professionnalisation des agents de la DAR, doublée d'une montée en compétences avec 5 ingénieurs d'étude dédiés à l'accompagnement des enseignants-chercheurs au montage de projets (préparation et dépôt des projets type AAP, négociation de partenariats publics-privés), a permis d'augmenter de manière significative le nombre de projets élaborés et suivis par an. La DAR a été renforcée début 2023 d'un juriste chargé de valorisation, mais aussi en charge des activités contractuelles, de l'accompagnement des doctorants pour répondre aux bourses de thèse et aux candidatures CIFRE. En 2024, un ingénieur d'étude bilingue anglais a été recruté pour accompagner les projets ERC, Horizon, Erasmus+ et internationaux divers.

A l'échelle de UT Capitole et de Sciences Po Toulouse, le nombre de projets élaborés par les chercheurs et les unités de recherche a augmenté de 174% entre 2019 et 2024, et de 58% entre 2022 et 2023, lors du passage en EPE.

Nous pouvons observer dans les différents graphiques venant à la suite, que le volume des AAP progresse de manière constante, affirmant la position de l'EPE UT Capitole comme **université de recherche**.

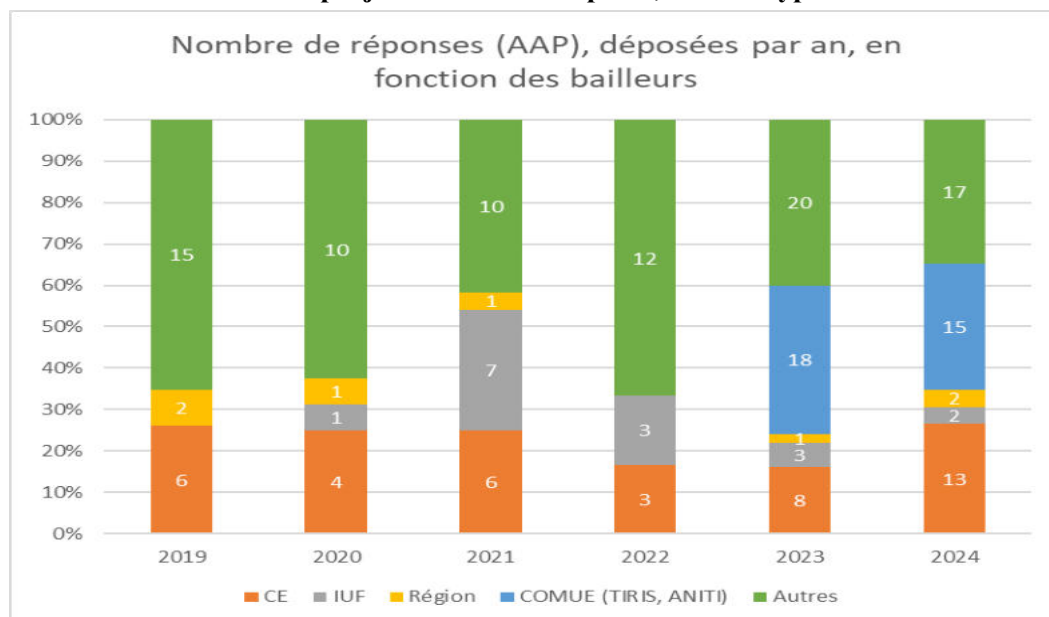
Nous pouvons également observer le nombre croissant et la part croissante de projets déposés hors AAP, sur la base de conventions de recherche avec des partenaires privés et publics. La volonté de l'EPE de promouvoir une recherche à impact sociétal, ancrée dans les problématiques intéressant l'ensemble de la société civile, se confirme par l'évolution positive de ces données.

Evolution du nombre de projets élaborés et déposés



n.b. données DAR UT Capitole & Sciences Po Toulouse

Evolution du nombre de projets élaborés et déposés, selon le type de financement



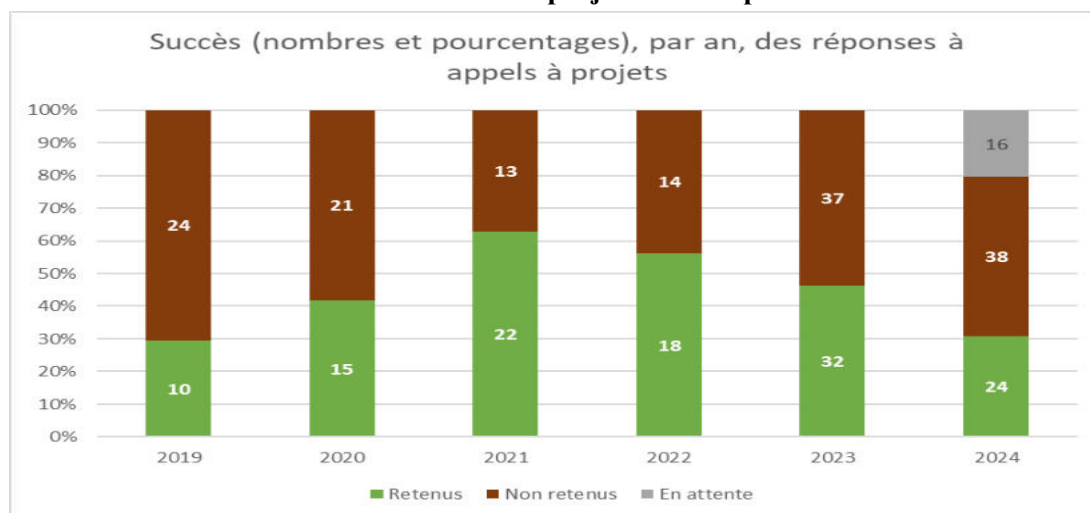
n.b. données DAR UT Capitole & Sciences Po Toulouse.

CE : ERC, Horizon, Erasmus+, Engage.EU

Autres : CNRS, INSERM, Ministères, MSHST, etc.

Le graphique suivant rend compte du nombre de projets élaborés et déposés par UT Capitole et par Sciences Po Toulouse, qui ont été retenus pour financement, dans le cadre des Appels à Projets (AAP). Pour l'année 2024, 16 projets sont en attente de réponse et ne permettent pas encore de tirer des conclusions. Pour l'année 2023, première année de fonctionnement de l'EPE, la progression du nombre d'AAP sélectionnés et retenus a progressé de 78% par rapport à l'année 2022, et de 220% par rapport à 2019. La progression des projets retenus et financés est considérable sur un an d'existence de l'EPE. Cette donnée sera suivie continuellement pour que cette tendance positive se confirme et se poursuive.

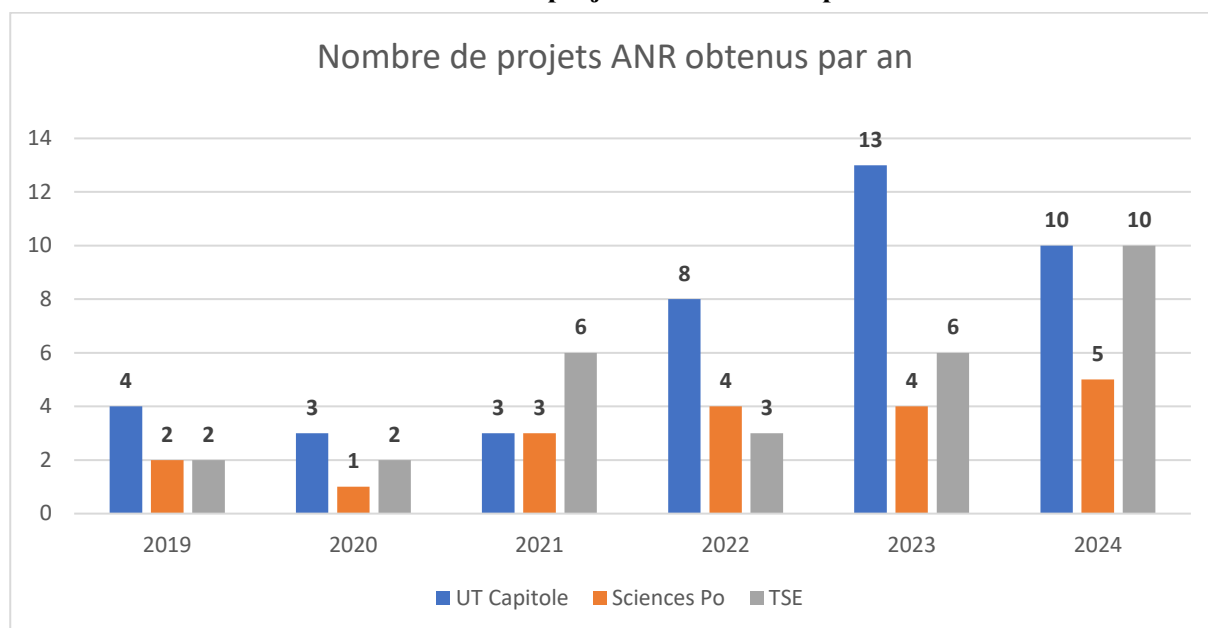
Evolution du nombre de projets retenus par des AAP



n.b. données DAR UT Capitole & Sciences Po Toulouse.

Le graphique suivant propose un focus sur les ANR obtenues entre 2019 et 2024. La progression du nombre de lauréats est de nouveau confirmée en 2023 et 2024 avec la création de l'EPE, et ce, pour chaque établissement-composante et pour UT Capitole. Cette progression sera suivie avec attention, en tant qu'indicateur clé du succès de la dynamique enclenchée par la création de l'EPE et son objectif de sortie en grand établissement.

Nombre de projets ANR lauréats par an



n.b. données DAR UT Capitole, Sciences Po Toulouse & TSE.

Les établissements-composantes TSE-GE et Sciences Po Toulouse disposent également de leurs propres services d'appui à la recherche, celui de l'école d'économie étant beaucoup plus dense, à la mesure de l'excellence de ses résultats de recherche et de son statut de 16^{ème} mondiale et 1^{ère} européenne continentale (ARWU-Shangai). L'exemple de ses actions en matière d'ERC est à souligner, notamment sur trois dimensions complémentaires. TSE alloue un personnel de catégorie A dédié à l'accompagnement au montage de ces dossiers. Le personnel administratif bilingue accompagne au montage des dossiers, à leur dépôt et leur suivi, dans toutes les tâches administratives, financières et d'audit (Commissaire aux comptes, audits aléatoires diligentés par l'agence ERC). Cet accompagnement à très haut niveau de qualité est décisif. Un dispositif incitatif est proposé aux chercheurs, combinant des décharges d'enseignement et des incitations financières. Mais surtout, une politique d'excellence des recrutements, en juniors internationaux à très haut potentiel, et de seniors de premier plan, permet à TSE de maintenir un vivier interne de candidats aux ERC. Ainsi, de 2019 à 2024, 10 ERC ont été obtenues par TSE. 9 autres ERC obtenues avant 2019 étaient en cours d'activité pendant la période d'évaluation, totalisant 19 ERC pilotées par cette structure interne à TSE.

Début 2024, la DAR à UT Capitole crée une cellule qualité recherche afin de répondre à l'ambition d'excellence internationale de l'université. Un chef de projet est alors recruté afin d'accompagner l'Université vers l'obtention du label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers). Ce label, délivré par la Commission Européenne, vise à améliorer les pratiques des établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs - des doctorants aux professeurs d'université. Ce label constitue un atout majeur pour l'obtention de financements européens. Il doit aussi renforcer l'attractivité et la visibilité de l'établissement à l'échelle nationale et internationale. Ce projet essentiel est mené en collaboration avec la DRH de l'Université. Les groupes de travail ont été définis au sein des composantes de l'université, avec pour objectif un envoi de la lettre de candidature à la Commission Européenne en septembre 2025.

Intégré à la DAR, le CSP-recherche, Centre de Service Partagé recherche, contribue aux activités d'appui à la recherche. Constitué de deux agents, il a pour mission d'accompagner les unités de recherche de l'établissement, dans le suivi de l'exécution budgétaire de leurs crédits en coordination avec la direction des affaires financières. Le CSP assure également le suivi financier des conventions de recherche - en moyenne une soixantaine de conventions sont en cours de suivi par an. Il assure aussi le suivi des colloques (plus de 100 colloques annuels). Il assure le reporting auprès des laboratoires de leur consommation budgétaire, et assure au besoin, le remplacement des gestionnaires des laboratoires en cas d'absence, permettant ainsi d'assurer une continuité de service dans l'activité des unités de recherche.

De plus, pour répondre à nos objectifs de développement de la recherche internationale, interdisciplinaire et à impact, il a été décidé de créer en 2023 l'International Research for Society Institute (IRSI). L'IRSI anime et soutient le rapprochement entre les divers domaines disciplinaires de la recherche de l'EPE, en favorisant les échanges entre chercheurs académiques, mais aussi, avec les partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Trois objectifs guident l'IRSI :

- développer l'attractivité de l'EPE au niveau local, national et international ;
- décloisonner et créer des synergies entre chercheurs de différentes disciplines au sein de l'EPE et hors EPE, pour favoriser de nouvelles collaborations ;
- accélérer l'innovation pour une recherche impactante pour la société.

L'IRSI organise ainsi annuellement une conférence « prestige », sur une thématique sociétale importante, incluant des chercheurs de l'EPE mais également des chercheurs d'autres disciplines et internationaux afin de proposer une réflexion croisée et comparée. Il s'associe également à l'organisation de conférences mises en place par des unités de recherche. D'autre part, il pilote un appel à projets annuel, visant à soutenir des projets de recherche strictement émergents, interdisciplinaires et internationaux, dans le but de préparer les chercheurs à poursuivre vers des projets type ANR. Enfin et toujours dans le but de décloisonner la recherche académique, d'accompagner l'émergence et le développement de projets à partir de l'expérience des enseignants-chercheurs et des acteurs du monde socio-économique, l'IRSI est conçu comme un incubateur de projets. Des mises en réseau, ateliers de networking et d'émergences sont organisés, complétés par d'autres activités type, visite de la MSHST, Networking avec les entreprises d'Eurobiomed sur la thématique IA&Santé, etc. Depuis début 2025, un Chef de projet a été recruté pour assurer l'ensemble des missions de l'IRSI aux côtés des deux co-directeurs scientifiques. Une structuration des liens entre l'IRSI et la nouvelle fondation partenariale de l'Université Toulouse Capitole se met également en place.

L'EPE propose également un accompagnement à la réponse aux appels à projets européens grâce au « Grant Desk » d'Engage.EU. Ce groupe d'experts européens, qui accompagne au montage des projets, se réunit mensuellement pour identifier et diffuser les différents appels à projets pertinents dans le cadre de l'Alliance. Ce Grant Desk a déjà pu accompagner une réponse à un appel à projet Horizon Europe « WIDERA ». Un dispositif « Label » proposé par Engage.EU permet d'apporter un soutien aux projets de chercheurs. Il s'agit d'un appel à projets annuel qui offre aux chercheurs d'UT Capitole un financement pour un projet de recherche émergent, collaboratif et pluridisciplinaire européen. UT Capitole est membre de trois projets lauréats en 2024 : l'organisation d'une SummerSchool « Activism in and with Academia: Methodological Skills for Navigating a Complex Relationship » pour les doctorants ; CELEST, un projet de recherche sur l'économie circulaire ; et, une publication avec pour thématique « *influence of female directors on corporate, social and environmental performance* ». Pour assurer le succès de ces projets de recherche, l'équipe Engage.EU de l'UT Capitole fournit un soutien significatif en facilitant la mise en réseau personnalisée des chercheurs au sein de l'alliance européenne. Elle offre également un accompagnement administratif, couvrant les aspects financiers, organisationnels et de communication de ces manifestations scientifiques.

Quant au soutien à la valorisation des activités de recherche, il prend appui sur une cellule communication et diffusion de la recherche, créée en 2023. Elle met en place « la lettre de la recherche », avec pour objectif de mettre en valeur l'ensemble de l'activité de la recherche de l'EPE. Deux à quatre numéros par an sont réalisés. Ils sont diffusés en format papier et en format numérique. Réalisés en lien étroit avec la Direction de la Communication, ils mettent en valeur des chercheurs de l'EPE, incluant des doctorants. Cette activité de valorisation est prolongée par la direction de la communication qui répond aux sollicitations de médias, en mettant les chercheurs en lien avec la presse.

Une cellule Presses Université Toulouse Capitole prolonge cette activité de valorisation. Chargée de l'édition d'ouvrages intéressant non seulement la communauté universitaire, elle vise aussi un public plus large soucieux d'enrichir ses connaissances. Les domaines concernés couvrent une partie de la recherche de l'Université Toulouse Capitole, notamment dans les disciplines juridiques, en science politique, sociologie, économie de l'éducation. Plusieurs ouvrages sont également issus de partenariats avec des établissements d'Afrique et d'Asie. Les publications font l'objet d'un référencement sur le site Internet des Presses de l'Université et d'une diffusion par les Éditions Lextenso après validation de son comité éditorial. De plus, des ouvrages des collections Actes de colloques, travaux collectifs et thèses sont également diffusés en version numérique sur la plateforme *OpenEdition Books* (et sur la plateforme *Cairn.info* pour une collection récente) et référencés sur l'archive ouverte institutionnelle. Sur la période 2019-2024, 162 ouvrages, actes de colloques et thèses ont été publiés aux Presses de l'Université Toulouse Capitole, dont 91 en support imprimé et 71 en support numérisé.

Une réflexion s'engage sur l'orientation des presses au regard des enjeux de la science ouverte, de manière à élargir le spectre des disciplines impliquées.

Antérieurement à l'EPE, l'IFR de droit (institut fédératif de recherche), a constitué une structure active jusqu'à fin 2022. Structure transversale, son objet était l'organisation d'une activité de recherche commune aux sept unités de recherche en Droit. Il rapprochait ces équipes sur des thèmes transversaux touchant à l'évolution des normes juridiques. Les décisions stratégiques étaient prises par un Comité de Direction associant les directeurs des équipes. L'IFR coordonnait des travaux de recherche dans plusieurs thématiques : Propriété intellectuelle, Études des libertés, Études fiscales, Éthique et compliance, Patrimoines culturels et naturels. Les réflexions et travaux au sein de chaque thématique étaient structurés autour de colloques, conférences ou analyses partagées sur des sujets liés à la thématique. En 2025, l'Ecole de Droit de Toulouse – Recherche (EDT-R) prend le relai en unifiant l'ensemble des sept unités de recherche pour apporter une organisation plus structurée, ambitieuse et transversale.

Le tableau ci-après examine le niveau de financement obtenu par UT Capitole, hors TSE et Sciences Po Toulouse, sur des réponses à Appel à Projet et sur des conventions de recherche. Pour la période 2022-2024, UT Capitole totalise plus de 4,7 millions d'euros de financement obtenu sur réponses à AAP et sur contrats de recherche. Les équipes de recherche sont soit porteuses de projets, soit partenaires de projets extérieurs. A ce titre, sur la période 2022-2024, elles contribuent à l'obtention de près de 31,9 millions d'euros de financement pour UT Capitole et pour ses partenaires extérieurs. Sur l'ensemble de ces financements, UT Capitole en obtient 14,74%. Ce pourcentage augmente année après année, sur cette courte période d'observation. Cette tendance devra se poursuivre dans les années à venir pour parvenir à accroître les ressources propres de l'université en matière de recherche.

Total annuel financement global et financement obtenu par UT Capitole			
Année	Total financement	Total financement obtenu par UT Capitole	Pourcentage
2022	7 504 087,71 €	904 872,84 €	12,06%
2023	13 783 969,44 €	1 878 286,40 €	13,63%
2024	10 611 499,63 €	1 919 324,34 €	18,09%
TOTAL GLOBAL	31 899 556,78 €	4 702 483,58 €	14,74%

n.b. données DAR UT Capitole.

Référence 12. Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes.

Politique d'innovation

L'EPE Toulouse Capitole étant une université principalement de sciences sociales, l'activité en matière d'innovation ne bénéficie pas d'une politique à part entière qui lui est dédiée. Elle bénéficie d'un soutien fort au montage de projets, de valorisation, et de protection des brevets, assuré par la DAR. Dans ce cadre, l'Université Toulouse Capitole est membre du Conseil d'Administration de la SATT Toulouse Tech Transfert (Société d'Accélération de Transfert Technologique de Toulouse). A ce titre, elle dispose d'une convention-cadre qui régit l'ensemble des questions liées à la valorisation des résultats de ses recherches. Ainsi, la SATT assure aux côtés de l'Université Toulouse Capitole les missions de sensibilisation, de protection et de valorisation des innovations issues des projets de recherche de l'EPE. Bien que la nature même des sciences sociales se prête moins que les « sciences dures » au transfert de technologie et à la création de start-up, l'activité reste toutefois notable avec 13 titres de propriété intellectuelle déposés et protégés depuis 2019, dont 5 brevets, 8 logiciels, ainsi qu'une licence d'exploitation signée. L'ensemble des titres de propriété

intellectuelle est détenu en copropriété avec d'autres universités, ONR, ou entreprises, ce qui souligne le dynamisme de la recherche partenariale et interdisciplinaire. Quelques projets ont pu être portés et mis en place, notamment dans les domaines de l'informatique avec l'IRIT « Capitole », ainsi que dans les domaines juridiques. Quelques start-up ont aussi émergé issues de travaux de recherche de doctorants - à titre d'exemples : une start-up créée par une doctorante en droit à partir de ses travaux de recherche en partenariat avec le CNES ; une start-up créée par un doctorant en science politique pour la création d'un outil utilisant l'IA sur les données RH, permettant aux entreprises de mieux positionner leurs salariées en fonction de leurs compétences. Un soutien à la création d'entreprise (et de start up) est actionnable dès qu'une demande est déposée à la DAR par un enseignant chercheur.

Au-delà de la SATT, l'université est également attentive aux structures dédiées au transfert de technologie, tels des pôles de compétitivité régionaux et transrégionaux (Eurobiomed, Agri Sud-Ouest, et Aerospace Valley), et en collaborant avec ces institutions dès que des opportunités se présentent.

L'innovation sociale est également un enjeu important pour l'EPE, notamment au regard de l'inscription de la science dans la société. Les travaux en droit, en gestion, en économie ou en science politique contribuent à résoudre les questions qui interpellent la société. C'est le propre de l'activité scientifique des 13 unités de recherche de l'EPE. Nous citerons à titre d'exemples ceux du LaSSP à Sciences Po Toulouse, contribuant à :

- mise en place de l'Observatoire de la mixité sociale et scolaire dans les écoles du Rectorat de l'académie de Toulouse ;
- création de la Clinique de recherche juridique en vue de traiter des questions de justice climatique, dans le domaine de la transition environnementale ;
- mise en place du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Demos), dans le domaine de l'action publique culturelle en collaboration avec de nombreuses collectivités.

Impact des relations partenariales sur les activités de transfert et sur le monde socio-économique

L'EPE Toulouse Capitole se fixe pour objectif de concilier le développement de la recherche fondamentale en sciences sociales et humaines, et, le développement de la recherche partenariale avec la société (entreprises, collectivités régionales et locales, ministères, associations, ONG, institutions publiques et parapubliques). Le pont qui permet de rapprocher ces deux enjeux, est d'orienter l'engagement des chercheurs et des unités de recherche vers des programmes de recherche à fort impact sociétal, interdisciplinaire et à dimension internationale. Pour concrétiser ces objectifs, l'Université Toulouse Capitole met en place fin 2024 une fondation partenariale qui vise à organiser et à structurer les nombreux liens qui sont tissés par les composantes et les unités de recherche, avec les entreprises, ainsi que les institutions publiques et privées. Une première fondation partenariale est déjà active, et se trouve dédiée aux recherches partenariales de l'école d'économie (TSE). Celle qui ouvre actuellement sera déployée pour l'ensemble des autres composantes et établissements-composantes de l'EPE. Cette dynamique souligne la démarche volontariste de l'ensemble de l'EPE pour structurer, pérenniser et accroître des relations partenariales en matière de recherche. Ainsi les relations réciproques entre chercheurs et partenaires de la société se structurent et se consolident.

De 2019 à 2024, les principales réalisations en matière de relations partenariales se sont traduites par :

- Un essor de l'enseignement en alternance porté par les enseignants-chercheurs de l'EPE : le nombre d'étudiants en alternance dépasse 1550 aux niveaux L3 à M2. Ce résultat traduit la qualité des relations nouées entre les enseignants-chercheurs et les composantes, avec les entreprises et institutions de la région et au niveau national. L'essor des formations en alternance permet de consolider des liens avec les partenaires, de créer une relation de confiance, d'obtenir une crédibilité qui aboutit ensuite à des collaborations de recherche : plus de 40 doctorats en CIFRE, ouverture de terrains de recherche pour conduire des enquêtes de terrain et des études de cas, mise en place de conventions de recherche partenariales (cf. graphiques précédents).
- Un fort soutien aux colloques recherche – entreprises – institutions ; à titre d'exemples, « Les Chemins de Compostelle » (IDETCOM), Colloque annuel de l'ordre des experts comptables (TSM), « les préfets de la 1ere Guerre Mondiale France/Europe » en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et l'IDHES (Sciences Po Toulouse), « Espace européen des données de santé et IA : enjeux juridiques et défis de mise en œuvre »

co-financé par l'Union Européenne et l'IODE (Institut de l'Ouest Droit et Europe UMR CNRS 6262) et ANITI (UT Capitole), etc.

- Le développement d'échanges et d'invitations dans les conseils centraux, dont le conseil de la recherche, avec les pôles de compétitivité inter-régionaux Eurobiomed, Agri Sud-Ouest, et Aerospace Valley. La qualité de ces échanges permet d'intégrer Eurobiomed et Agri Sud-Ouest dans le projet AMI SHS Climact porté par l'EPE UT Capitole, ou encore, Aerospace Valley dans le projet de Centre d'Excellence AERODS.
- Le développement d'échanges avec les structures partenariales, de type SATT, qui sont consultées dans le montage de programmes de recherche, tels l'AMI SHS.
- De collaborations étroites dans le montage de programmes de recherche. Dans le cadre de l'AMI SHS présélectionné par l'ANR en 2024, mais non lauréat, les partenaires entreprises se sont engagés avec l'EPE pour porter ce projet : Airbus, Nutrition & Santé, Scalian ainsi qu'un partenaire institutionnel : Toulouse Métropole. Des parties prenantes se sont impliquées dans le montage du projet en restant sur une coopération moins exigeante – entreprises : L'Oreal, ATR, Eurécia, Nataïs ; institutions : Région Occitanie, Agglomération d'Albi, département du Lot, Clinique Pasteur, Fondation pour la Nature et l'Homme, Institute for sustainable aviation ; pôles de compétitivité : Eurobiomed, Agri Sud-Ouest Innovation ; Associations : ADEME, Arseaa, Anras, Asei, Instant Sciences.
- L'apport d'expertise auprès d'instances nationales et internationales relevant de la Commission européenne, du GIEC, le Commissariat général au développement durable, l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, l'ADEME, les différentes Régions de France, le Cabinet Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, l'Agence nationale du Service public d'Ukraine, l'Ecole nationale d'administration publique de la Croatie, l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), etc. pour ne citer que quelques exemples.

L'inscription de la science dans la société

La stratégie de l'EPE en matière d'inscription de la science dans la société prend appui sur ses expériences antérieures, sur sa capacité à mobiliser un ensemble de chercheurs sur des thématiques de recherche transversales à fort impact sociétal et sur son écosystème économique et social. Des thèmes relatifs à la santé, l'environnement, l'évolution durable de la société, la responsabilité sociale des organisations, l'urbanisation, l'IA et le numérique, l'avenir de la démocratie, le vieillissement de la population, la décarbonation de l'industrie et de l'agriculture, l'engagement individuel, ont donné lieu à la réalisation de programmes de recherche, de dépôt de projets, de construction d'alliances. Ces projets et ces réalisations ne peuvent que s'appuyer sur des ensembles de chercheurs en nombre suffisant et aux compétences diverses et affirmées.

C'est donc en s'appuyant sur ses compétences clés que l'EPE Toulouse Capitole peut avancer sur des recherches à fort impact sociétal et transversales. L'IFERISS (Institut fédératif d'études et de recherches interdisciplinaires santé et société) a été une expérience de 2011 à 2022, fondée sur l'interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales, la santé, et la biologie, notamment. Il a permis de constituer des équipes de recherche ou de réunir des chercheurs qui ont consolidé leur expertise dans les domaines aux frontières de ces disciplines et clairement tournés vers des questionnements sociétaux en lien avec la santé.

A l'échelle de notre EPE, les travaux en droit de la santé, en économie de la santé, en politique de la santé, en informatique au service de la santé ont pu être consolidés, et pérennisés au point de produire des résultats remarquables. Par exemple, les travaux en informatique de l'IRIT sur Santé, Autonomie et Bien-être ont été structurés autour d'un axe de recherche, dont les travaux de Sylvain Cussat-Blanc ont été remarquables. Il développe avec une équipe de l'Oncopole de Toulouse un nouvel algorithme qui apprend à segmenter les images biomédicales à partir de jeux de données de petite taille, résultats qui ont été présentés dans *Nature Communications* ("Evolutionary design of explainable algorithms for biomedical image segmentation", 6 novembre 2023).

Dans le domaine du spatial et de l'aéronautique, des chercheurs de l'ensemble de l'EPE sont réunis autour d'un projet de Centre d'excellence déposé à l'ANR, fin 2024. Il sera évalué courant 2025. Intitulé AERODS (Aérospatial, Défense et Sciences Sociales) il fédère des chercheurs en science politique, droit, économie, gestion et informatique pour répondre à la demande de l'ANR et du ministère des Armées de développer des

centres d'excellence nationaux en matière de recherche en SHS sur les industries de la défense. L'EPE participe également en tant que membre partenaire, à l'ISA (Institute for Sustainable Aviation) où les travaux sur l'avenir du transport aérien et de son industrie sont à l'étude.

Globalement, la stratégie de l'établissement se veut agile et capable de s'adapter à son écosystème économique et social. Cet écosystème est d'ordre local et régional.

A l'échelle locale, la ville de Toulouse est en passe de devenir la troisième ville de France en population avec plus de 511 684 habitants en 2024, au cœur d'une agglomération de 832 348 habitants et d'une unité urbaine de 1 086 726 habitants (4^{ème} de France). Toulouse Métropole figure parmi les 15 « pôles régionaux supérieurs » en Europe. Elle accueille 122 000 étudiants et une population salariée à fort niveau de qualification, 53% des 25-64 ans sont diplômés du supérieur, 30,2% sont cadres et professions supérieures, 28,9% sont professions intermédiaires. Toulouse Métropole est ainsi devenue la seconde métropole nationale en niveau de salaire (moyenne, médiane, déciles, quartiles).

Son tissu économique est diversifié, avec des dominantes autour de l'aéronautique, du spatial, de l'électronique, de l'IA-informatique, de la santé, des bio-tech. L'enjeu de la métropole est de continuer à attirer des entreprises à faible bilan carbone. 4 campus sont organisés en ce sens pour dynamiser cette diversification économique. Nos partenaires économiques, tant en matière de capacité d'emplois de nos étudiants, que de développement des formations et de programmes de recherche sont clairement identifiés, en l'occurrence :

- Campus Toulouse Aerospace (site Montaudran: recherche, ingénierie, développement)
- Campus Santé du futur-Oncopole (Lutte contre le cancer, santé du futur, biotechnologies – bio-médicaments)
- Campus Franczal (nouvelles mobilités, transports innovants et décarbonés, techno-campus hydrogène)
- Campus Grand Matabiau (campus du numérique, IA, cyber sécurité)

A l'échelle régionale, notamment avec la région Occitanie et à l'échelle inter-régionale avec la région Grande Aquitaine, les quatre campus socio-économiques toulousains irriguent des emplois et une dynamique de création d'entreprises. Viennent s'ajouter l'industrie agro-alimentaire, l'économie agricole, l'économie logistique, l'économie du tourisme (Mer – Montagne – Campagne – Villes), celle des nouvelles énergies (filières hydrogène et électrique).

L'ensemble de ces caractéristiques environnementales façonne en partie l'organisation des filières de formation et l'orientation de la recherche vers de grands sujets sociétaux. Il offre aussi l'opportunité d'être en cohérence avec les grands défis nationaux, européens et mondiaux. En prenant un à un les grands secteurs économiques et sociaux de notre environnement, ils sont tous acteurs majeurs à l'échelle nationale et très souvent mondiale (spatial, aéronautique, santé, nouvelles énergies, bio-technologies, agro-alimentaire). Cette faculté raisonne favorablement dans un environnement universitaire qui se veut ouvert sur l'Europe et le Monde. Membre participant et majeur de l'alliance Engage.EU, regroupant 9 universités européennes et une associée, l'un des thèmes sociétaux clés étudié est celui de l'évolution d'une société plus durable.

Au sein de l'EPE, l'IRSI assure notamment cette mission d'ouverture de la science vers la société en organisant de manière annuelle, une grande conférence interdisciplinaire sur une thématique d'importance sociétale. Ainsi, depuis sa création en 2023, l'IRSI a organisé deux grands conférences/débats, avec plus de 200 inscrits réunissant à la fois des professionnels, des chercheurs mais également des personnalités de la société civile.

D'autre part, de nombreux chercheurs sont sollicités régulièrement pour participer à des activités de dissémination scientifique telle que la nuit des chercheurs, mais également des activités art et science, des activités de médiation scientifique (ex. participation au procès de l'IA) en partenariat avec le quai des savoirs (Université de Toulouse). Les doctorants sont aussi invités à participer à des activités de dissémination scientifique non seulement à travers l'événement annuel « Ma thèse en 180 secondes » (deux finalistes au cours de la période), mais également à des événements plus spécifiques. Ainsi, un doctorant en droit a remporté le grand Prix « Espace », lors du « Scientific Game Jam 2023 » organisé par le Quai des savoirs et le CNES pour la création d'un jeu « Bureaucratère ». De même, une doctorante réalise des chroniques juridiques sur Campus FM contribuant ainsi à faire connaître les sciences juridiques à un plus large public.

Ainsi, tant au niveau local qu'international, la recherche s'organise et produit des résultats en vue d'avoir un ancrage fort au sein de la société.

Référence 13. L'établissement mène une politique de ressources et de soutien qui bénéficie à ses activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société.

Politique de ressources

Potentiel en capital humain et inscription de la science dans la société

Compte tenu de son potentiel en ressources humaines, soit 411 enseignants-chercheurs et chercheurs permanents et contractuels, l'EPE Toulouse Capitole produit un ensemble de résultats satisfaisant pour inscrire son activité de recherche dans la société. Avec 19000 étudiants en formation chaque année (données hors Sciences Po Toulouse), le ratio nombre d'enseignants pour 100 étudiants est de 1,99, pour une moyenne de 3,74 au niveau national (66^{ème} rang sur 69 en 2022) et de 3,97 BIATSS pour 100 étudiants, la moyenne nationale étant de 4,90 (57^{ème} rang sur 69 en 2022) [données DatESR 2022, MESR]. En terme de dotation budgétaire par étudiant (SCSP, subvention pour charge de service public), avec 4591€ par étudiant en 2022, UT Capitole est une des cinq universités françaises les plus mal dotées (64^{ème} rang sur 69 en 2022 – moyenne nationale : 7509€) [données DatESR 2022, MESR].

Au regard de ces données nationales, nous jugeons le bilan satisfaisant avec 11 ERC et 12 IUF obtenues entre 2019 et 2024, ainsi que des programmes Horizon et ANR en nombre croissant (cf. graphiques précédents). Ces indicateurs de performance sont utilisés ici car les évaluateurs externes, européens et nationaux, sont très attentifs à la qualité des travaux de recherche des candidats dans la sélection des lauréats, notamment en termes d'apport à la connaissance scientifique, de rayonnement international et d'impact potentiel de leurs travaux pour la société. A la lumière de cette appréciation externe, les travaux de recherche de UT Capitole ont une portée reconnue, soulignés dans les classements ARWU-Shangai, THE et QS World, dont un élogieux en économie (TSE, 16^{ème} rang mondial ARWU).

Pourrait-on encore optimiser cette performance ? Probablement. Le facteur humain est ici essentiel. Pour conduire l'activité d'une université, avec l'ensemble de ses obligations qui dépassent le cadre de la recherche scientifique, un net accroissement des effectifs d'enseignants-chercheurs et du personnel d'appui à la recherche et administratif serait nécessaire. Quantitativement et qualitativement. Nous essayons ainsi de recruter davantage de personnels d'appui à la recherche de haut niveau, doté d'un doctorat pour former une équipe d'ingénieurs projets aptes à accompagner davantage encore de projets européens, internationaux et nationaux de grande ampleur. Il en est de même pour renforcer les partenariats avec les entreprises, les institutions publiques, para-publiques et privées, les collectivités, les ministères. Tous ces axes de progrès sur lesquels nous tentons de progresser, exigent des équipes supports hautement compétentes et efficaces. Dans ce contexte, obtenir ces résultats relève d'une performance satisfaisante. Consacrée par l'obtention d'un premier prix nobel d'économie en 2014, avec Jean Tirole, cette réussite mérite d'être poursuivie et renforcée pour aller chercher de nouveaux prix nobel. La volonté est là, les ressources font défauts pour tendre à court et moyen termes vers de tels objectifs. Aussi, nous sommes contraints à être sélectifs dans l'accompagnement de projets, en priorisant ceux à fort impact sociétal, aptes à nous conduire vers des succès européens (ERC, Horizon) et nationaux (IUF, ANR, AMI, PEPR, Centres d'excellence). Il nous reste à concrétiser cet effort dans trois directions : (1) élargir la réussite aux ERC pour les disciplines Droit, Sciences de Gestion et Science Politique de l'EPE (les sciences économiques et l'informatique étant déjà avancées), (2) passer le cap au-delà des présélections pour être lauréats des AMI SHS ou autres grands projets nationaux, (3) intégrer et porter des PEPR et centres d'excellence nationaux.

Au-delà de ces objectifs de progression sur de grands projets académiques à fort enjeu sociétal, l'EPE Toulouse Capitole ouvre une fondation partenariale qui viendra compléter la structure existante et propre au grand établissement TSE. Cette nouvelle fondation a pour vocation d'élaborer avec des partenaires privés et publics, des projets de recherche et de formation sur objectifs, dont l'ancrage dans la société sera validé par ces partenaires.

Les bibliothèques universitaires de l'EPE prennent part à cet élan d'inscription de la science dans la société. Pour favoriser l'accès des chercheurs au patrimoine scientifique, les bibliothèques de l'EPE Toulouse Capitole mènent des actions en faveur de la préservation et de la valorisation de leurs collections :

- Participation au Plan de conservation partagée des périodiques en droit et au Plan de conservation partagée des périodiques en sciences économiques et de gestion (plans nationaux).
- Mise en œuvre d'un processus de numérisation et de diffusion de documents : un plan de numérisation des thèses de droit de Toulouse du 19^{ème} siècle a démarré en 2023 ; un projet de déploiement d'une plateforme de diffusion de documents numérisés est en cours d'étude.

Un Plan de sauvegarde des biens culturels pour les collections des bibliothèques sera finalisé en 2025. Préconisé par une note de la DGSIP de juin 2024, les bibliothèques d'UT Capitole avaient engagé ce travail dès 2020. Enfin, au-delà d'une nouvelle charte sur le développement de la science ouverte, des actions devront être conduites avec intensité, pour faire en sorte qu'elle entre dans le quotidien du travail des enseignants-chercheurs.

Politique de soutien aux activités de transfert

Gestion de la propriété intellectuelle, recherche partenariale et innovation

Les activités de gestion de la propriété intellectuelle et de projets d'innovation, bien qu'existantes, n'étaient pas suffisamment en cohérence avec les activités de recherche en sciences sociales de l'EPE pour en faire un axe privilégié de politique de la recherche. Cependant, une évolution est amorcée et la politique de l'établissement vise à court terme à se doter de structures et de moyens qui permettraient de définir une politique de recherche plus ambitieuse à ce sujet. En premier lieu, la DAR est chargée d'accompagner les projets qui se présentent en apportant toute l'expertise nécessaire pour assurer leur réussite. Par ce biais, UT Capitole collabore de manière étroite avec la SATT Toulouse Tech transfer pour bien connaître l'écosystème local et régional en vue d'enrichir son expertise, et d'établir des coopérations avec des partenaires privés et publics. Des actions de sensibilisation et de détection au sein des unités de recherche sont régulièrement menées.

La SATT est invitée aussi à participer à l'organisation du PhD-Day, événement destiné aux doctorants de première année de l'EPE, afin de présenter notamment les dispositifs d'accompagnement des doctorants travaillant dans le cadre de leur thèse sur un sujet à potentiel de valorisation, en proposant un programme de coaching tout au long de la thèse pour permettre soit le transfert des résultats vers une entreprise existante soit la création de start-up.

De plus, l'EPE est membre du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI). A ce titre, il envisage de travailler plus activement avec l'ensemble des acteurs du site, à la définition et à la construction d'actions communes dans le but de développer les actions de transfert en matière de recherche et d'innovation.

L'EPE soutient la DAR dans ces démarches et envisage de progresser en ce sens. Ainsi, un poste de Juriste, chargé de valorisation au sein de la DAR a été créé début 2023. Ce chargé de valorisation a notamment pour mission de développer les partenariats avec le monde socio-économique mais également d'assurer la détection des projets à potentiel de valorisation. La formation de juriste du chargé de valorisation permet de garantir que les droits notamment en matière de propriété intellectuelle, de l'Université mais également des enseignants-chercheurs, soient garantis dans les projets.

Depuis 2019 plusieurs innovations ont fait l'objet de mesure de protection : 5 brevets ont été déposés et 5 logiciels ont été protégés. De plus, une licence d'exploitation a été signée en 2022, concédant à la Société Polymny une Licence d'exploitation sur un logiciel développé par l'équipe de l'IRIT « Capitole », et ayant fait l'objet d'un programme de maturation par la SATT. L'équipe de l'IRIT est en effet le principal producteur d'innovations notamment technologiques à UT Capitole, l'ensemble des titres de propriété intellectuelle provenant de cette unité de recherche. Il est à noter que les brevets et logiciels sont tous protégés en copropriété avec d'autres institutions (universités, ONR - Inserm, CNRS). Cela souligne le fort dynamisme et l'apport des sciences informatiques en matière d'innovation, par leurs collaborations avec d'autres disciplines (santé, environnement, mécanique...).

Depuis la mise en place de cette organisation, l'université a signé deux accords-cadres intitulés « programmes lanceurs d'étoiles » dans les « med tech » et les « green tech » avec l'ensemble des partenaires du PUI du site toulousain. L'objectif est d'accompagner l'émergence de start-up dans ces domaines. L'université s'est engagée à mettre à disposition de la communauté des moyens humains et matériels pour favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets (mise à disposition du lab d'innovation, accompagnement à l'idéation, actions de sensibilisation...).

Enfin, l'Université s'est aussi positionnée pour coordonner l'action 9 du PUI, à savoir les actions de sensibilisation et de formation des chercheurs et enseignants-chercheurs du site à la valorisation et aux enjeux de la propriété intellectuelle.

Enfin, la création de la nouvelle fondation partenariale de l'Université depuis fin 2024, vise à mettre en place une structure qui facilitera le déploiement de projets de coopération avec des partenaires économiques, sociaux et culturels, privés et publics. Il s'agit de bénéficier d'une structure juridique et organisationnelle apte à piloter des projets impliquant des chercheurs, des unités de recherche et des partenaires de la société.

Dissémination de la culture scientifique

Les moyens mobilisés par l'EPE pour soutenir la dissémination de la culture scientifique sont de différentes natures :

- Directions et services de la communication installés à UT Capitole, Sciences Po Toulouse, TSE, et TSM. Des personnels permanents et contractuels sont mobilisés pour produire des supports de communication papiers et numérisés, de type Lettres de la Recherche, Journal de l'école. A ces supports classiques ont été ajoutés les outils de communication sur les réseaux sociaux, reliés au site internet de l'EPE. Ils mettent en connexion les enseignants-chercheurs et chercheurs, avec les journalistes des différents médias.
- Accords de collaboration avec des organes de presse ou des journalistes scientifiques. TSE et TSM ont mis en place ce type d'accord, de longue date, en vue de coopérer avec la presse télévisuelle, radiophonique et papier, nationale essentiellement. TSE collabore avec Le Point, Challenges et la Tribune, tout en étant active sur les autres médias papiers et audio-visuels nationaux les plus influents. TSM collabore avec la presse écrite nationale la plus impactante avec l'aide d'une journaliste scientifique (Le Monde, La Tribune, Les Echos, notamment). Sciences Po Toulouse et l'Ecole de Droit de Toulouse sont également très actives dans l'ensemble des médias papiers et audiovisuels nationaux et régionaux.

La direction de la communication de UT Capitole a dénombré 1109 retombées presse écrite entre 2019-2024, consécutivement à la parution d'articles de presse, ainsi que 222 retombées radio et 148 retombées télévisuelles.

- UT Capitole est membre de l'association *Instant Science*. Engagée dans le dialogue science-société, l'objectif de cette association est d'accompagner les citoyens dans la compréhension du monde et l'envie d'agir pour un avenir durable. Cela inclut la diffusion des avancées scientifiques, leur explication et leur mise en débat auprès du public. Un autre enjeu est de lutter contre les fausses informations scientifiques. Enfin, les projets réalisés contribuent à l'essor de la culture pour tous et à l'innovation pédagogique. L'ensemble de ces animations est généralement présenté au Quai des Savoirs, lieu emblématique au centre de Toulouse, en bordure du jardin des plantes, du Muséum de Toulouse et du théâtre Sorano, entre autres. Donnant sur les allées Jules Guesdes, fréquentée par la population de la métropole de Toulouse, ce lieu permet les rencontres entre les scientifiques et le grand public autour d'expositions, de conférences, de débats. Les universitaires de UT Capitole se sont impliqués dans des animations sur les thèmes « inventez la ville ... dont vous êtes le héros ! », « Code Alimentation », « Les découvrades » (thèmes « Toujours plus vite ? », « La Science en action », « Pop Cult' – Soirée Cult' »). D'autres événements ont été organisés sur la chaîne Youtube d'Instant Science, notamment sur des portraits de cinq chercheurs « Qui cherche ... cherche ».
- Le campus de l'université Toulouse Capitole est situé au centre-ville de Toulouse, à deux pas du Capitole. Ouvert sur la ville, il accueille tout le long de l'année, de tout temps, des événements dans son grand hall, dans ses amphithéâtres, dans ses bibliothèques : expositions sur la science, expositions artistiques, concerts classiques et de musique urbaine, expositions littéraires, etc. L'université accueille le public toulousain, échange avec lui. Ses grandes conférences accueillent tout le long de l'année, les plus hautes personnalités de l'Etat, gouvernementales, européennes, scientifiques de toute discipline, des ONG, de la vie civile, de France et de l'étranger. Les grands thèmes sociétaux, en prise avec l'actualité, sont discutés avec le public.
- Production de contenus vulgarisés sur les sites web ou les réseaux sociaux de l'université : portraits de chercheurs, vidéos explicatives sur des thèmes, sur la connaissance scientifique.
- Université du temps libre : elle permet aux enseignants chercheurs d'aller à la rencontre d'un large public.
- Nuit de la recherche – Fête de la science : participation de chercheurs à cet événement annuel depuis 2019, permettant d'aller au contact du grand public (stands, conférences grand public, visites guidées).

- Formations de cadres, dirigeants, experts, professions indépendantes et libérales. Dans le cadre de « l'executive education » et de la formation continue. Plus de 1170 personnes sont inscrites dans 51 formations de UT Capitole.
- Presses de l'Université de Toulouse Capitole. Publication d'ouvrages destinés à un public essentiellement académique.
- Activités propres aux unités de recherche. A titre d'exemple, le Lereps (Sciences Po Toulouse) contribue aux blogs scientifiques (Mondes Sociaux, Exploreur, VoxEU, SUERF Policy Briefs), la presse étrangère (Corriere della Sera), la vulgarisation scientifique auprès du grand public à partir de sa chaire UNESCO Bernard Maris (CBM).

Forces	Faiblesses
• Spécialisation et excellence reconnue dans les sciences sociales (économie, droit, gestion-management, science politique). • Positionnement international fort via TSE (1ère université en économie en Europe continentale, 16e mondiale en 2024), et via l'alliance ENGAGE.EU. • Interdisciplinarité structurée avec la création de l'IRSI et le rôle de l'IAST. • Reconnaissance internationale (11 ERC) et nationale (12 IUF, 1 médaille argent CNRS) obtenues sur la période. • Recherche à fort impact sociétal encouragée (projets sur climat, IA, numérique, santé, etc.). • Capacité de réponse rapide à des appels à projets structurants nationaux et européens. • Soutien administratif fort via la Direction d'Appui à la Recherche (DAR) et dispositifs d'accompagnement (montage de projets, valorisation, science ouverte). • Ecole de Management TSM certifiée par EQUIS. • Attractivité d'EC et chercheurs internationaux (plus de 50 titulaires) et CPJ.	• Inégalités de publication entre disciplines (droit et science politique moins visibles dans le Web of Science). • Concentration des publications internationales dans quelques unités UMR (TSE-R, TSM-R, IRIT « Capitole »). • Manque de moyens : une des cinq plus faibles dotation ministérielle de France ; et un des quatre plus faible ratio étudiants par enseignant. • Défi de recrutement international face à la concurrence des grandes écoles et universités étrangères. • Nombre limité de projets structurants interdisciplinaires financés à ce jour ; manque de présence sur les programmes AMI, PEPR. • Présence insuffisante sur les projets Horizon 2030 recherche. • Difficultés à tendre vers une simplification administrative.
Opportunités	Risques
• Fusion des unités juridiques en une école de droit recherche (janv. 2025) pour mutualiser les efforts et renforcer la visibilité. • Ambition de sortie de l'EPE UT Capitole en Grand Etablissement ; élargissement de l'autonomie de l'établissement. • Développement de nouveaux champs interdisciplinaires (IA, numérique, environnement, santé). • Politique scientifique claire fondée sur le renforcement de l'interdisciplinarité, l'international et l'impact sociétal. • Objectif de croissance des projets Horizon Europe, ANR, TIRIS, ANITI, avec une stratégie de ciblage renforcée. • Création d'une fondation partenariale visant à développer les ressources propres et une agilité dans les relations/collaborations avec la société civile. • Partenariats stratégiques avec les ONR (CNRS, INRAE, INSERM), entreprises (Airbus, Thalès, Safran, etc.), et collectivités (Région, Métropole, etc.). • Label HRS4R en préparation pour renforcer l'attractivité et les financements européens. • Montée en puissance des projets ENGAGE.EU (Think Tanks, cours partagés, soutien doctorants), alliance européenne de 9 universités attractive (arrivée de Saint-Gallen en 2024). • Projections de Sciences Po Toulouse : Fusion du LaSSP avec l'UMR CNRS CERTOP de UT2J au 01.01.2026 et progression du LEREPS en publications internationales (WOS). • Ecosystème local dynamique. • Toulouse en passe de devenir 3^{ème} ville de France ; métropole structurée autour de 4 campus d'avenir - Aérospatial, Santé-biotech, IA-Numérique, Nouvelles	• Risque de dilution des moyens face à la diversification des domaines couverts. • Rétention des talents difficile face à une concurrence accrue sur les rémunérations et les conditions de recherche. • Absence de perspectives de croissance à court et moyen termes en dotations budgétaires et en personnels (Ministère) • Plafonnement des capacités d'accueil d'étudiants (patrimoine immobilier, coût des équipements et personnels)



PARTIE 2

Référentiel évaluation vague A

Domaine 3 : Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Référence 14. L'établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

Caractérisation et déclinaison de l'offre de formation

C1. L'établissement définit ses ambitions, ses orientations et ses priorités thématiques dans le domaine de la formation, en lien avec son identité, lesquelles structurent son offre de formation et sont déclinées, en termes opérationnels, par ses composantes.

À la suite d'un changement de gouvernance en début de période de référence, l'Université Toulouse Capitole a affirmé une ambition forte articulée autour de trois axes stratégiques : l'internationalisation, l'alternance, et la pluri- et l'interdisciplinarité, notamment à travers le développement de doubles diplômes. Devenue établissement public expérimental (EPE) en janvier 2023, elle a poursuivi et renforcé cette dynamique en y ajoutant un quatrième axe : la formation continue et la formation à distance. Cette nouvelle orientation s'est concrétisée par la création du service *Executive Education et Digital University* (EEDU), dont les missions ont été redéfinies pour répondre aux attentes des acteurs socio-économiques, avec lesquels les partenariats sont appelés à se densifier. Cette stratégie implique pour l'université une plus grande agilité organisationnelle ainsi que la mise en place d'outils de pilotage adaptés.

Cette stratégie est construite et déclinée en coordination avec et entre les composantes et établissements-composantes en toute subsidiarité. Une attention toute particulière et des moyens ont été mis en œuvre pour évaluer la soutenabilité humaine, financière et bâtementaire.

Ainsi, l'Université Toulouse Capitole propose une offre de formation riche, cohérente, pluri et interdisciplinaire, adaptée aux évolutions du marché du travail et ouverte à la mobilité étudiante, à l'internationalisation, à l'alternance et à la formation tout au long de la vie.

C2. L'offre de formation de l'établissement est construite en veillant à sa cohérence globale, tant au sein de l'établissement qu'au regard de son environnement institutionnel, socio-économique et culturel, à son articulation entre les cycles de formation et à son déploiement effectif au sein de ses composantes.

Structurée autour des trois cycles de formation, l'offre de formation de l'université Toulouse Capitole est portée par ses cinq composantes et deux établissements-composantes dans le domaine Droit-Économie-Gestion, avec des spécialisations en droit, science politique, gestion, économie, sciences sociales quantitatives et informatique des organisations.

L'ensemble de l'offre de formation est construit en partenariat étroit entre composantes et établissements-composantes, avec les acteurs académiques du site, avec les acteurs du monde socio-économique, ainsi qu'en cohérence avec les politiques de son environnement institutionnel, dont les collectivités territoriales.

Chaque composante développe une offre spécialisée et ciblée.

La Faculté de Droit (devenue école de droit le 1^{er} janvier 2025, statut d'école interne art. L. 713-9 du code de l'éducation) propose des formations en droit privé, droit public, science politique et histoire du droit, incluant des parcours pluridisciplinaires et des doubles diplômes, aux niveaux licence et master, en droit et gestion, droit et science politique, économie et droit, ainsi que droit et numérique.

La Toulouse School of Management (TSM), labellisée EQUIS en 2023, se spécialise en gestion, avec une stratégie axée sur l'internationalisation, l'alternance et la recherche sur ses champs de spécialité : finance, gestion des ressources humaines, marketing, stratégie et comptabilité-contrôle-audit.

La faculté d'administration et de communication offre des formations pluridisciplinaires en droit, administration, économie et gestion, complémentaires à celles des autres composantes. De nombreuses passerelles existent avec les autres filières vers ou de ses formations pluridisciplinaires. Chaque année, ces passerelles sont réinterrogées et donnent lieu à des échanges entre les composantes et les établissements composantes. Le répertoire de ces passerelles donne lieu à un vote en CEVE.

La Faculté d'Informatique articule ses formations autour de l'informatique et du pilotage des organisations, et innove avec une double licence MIASHS-Gestion à compter de septembre 2023.

L'IUT de Rodez, acteur académique et territorial, sur un territoire éloigné des métropoles, propose des formations en proximité avec le tissu économique, et en cohérence avec les domaines disciplinaires et de recherche de l'Université Toulouse Capitole : gestion, informatique, communication, qualité et droit. De nombreuses collaborations et passerelles existent avec les autres composantes.

TSE (Toulouse School of Economics), établissement composante depuis le 1^{er} janvier 2023, sous statut de grand établissement, forme des économistes, économistes-juristes et data scientists capables d'apporter des réponses pertinentes aux questions complexes auxquelles sont confrontés les différents acteurs économiques et sociaux. Les formations offertes en licence puis en master permettent aux étudiants d'obtenir de solides compétences en économie, en économie appliquée, en économétrie, en mathématiques appliquées et statistiques. Elles les préparent également à la recherche en économie ou en mathématiques appliquées en intégrant un programme doctoral. TSE s'inscrit pleinement dans un axe tourné à l'international.

Sciences Po Toulouse, établissement composante de l'EPE depuis le 1^{er} janvier 2023, grande école universitaire en Occitanie, a pour mission de former les cadres supérieurs et experts de haut niveau, généralistes et spécialisés, à même de tenir les divers emplois dans les organisations publiques, parapubliques, associatives et privées, concourant à la construction de l'intérêt général et de la croissance économique, sociale et environnementale durable et juste de notre pays, ainsi que de l'Union Européenne.

Ainsi, chaque composante et établissement composante de l'EPE propose des formations cohérentes et articulées avec les autres composantes, permettant aux étudiants de parfaire leurs compétences dans une discipline donnée (de la licence jusqu'au doctorat) ou de changer d'orientation entre les différentes filières.

L'Université Toulouse Capitole entend poursuivre dans cette voie dans le cadre de la nouvelle accréditation, en renforçant les liens entre composantes et établissements composantes, en développant des double-diplômes et en internationalisant davantage son offre de formation. C'est un des axes stratégiques de la construction de l'EPE Toulouse Capitole. La synergie entre les différentes entités préexistait, mais elle s'est trouvée renforcée par la création de l'EPE.

L'Université Toulouse Capitole fait face à une difficulté majeure dans le développement de son offre de formation : le manque de ressources humaines, tant enseignantes qu'administratives. Cette contrainte limite sa capacité à diversifier les parcours, à renforcer l'accompagnement pédagogique et à répondre aux besoins variés des publics.

Pour y remédier, l'université met en œuvre plusieurs solutions : mutualisation des enseignements, déploiement d'outils numériques, amélioration de la gouvernance (notamment via l'Executive Education and Digital University, fusion des services FCV2A et FOAD, crée au 1/09/2024), et développement de partenariats externes. Ces actions permettent de rationaliser les efforts tout en maintenant l'ambition d'une offre de formation attractive, inclusive, internationalisée et professionnalisante. Elles témoignent d'une stratégie centrée sur l'innovation pédagogique, la lisibilité des cursus et l'adaptation aux profils diversifiés des apprenants.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante, sous la direction de sa vice-présidente, examine l'ensemble de l'offre de formation chaque année, par le vote des modalités de contrôle des connaissances. Des discussions riches, en présence de représentants des établissements composantes et des directeurs de composantes, s'y tiennent. Bien évidemment, le niveau stratégique est également discuté en comité de coordination (instance décisionnelle avec les directeurs d'établissements composantes et composantes, les vice-présidents...). De nombreux échanges préparatoires sur ces sujets ont également lieu que ce soit dans les instances respectives des établissements composantes et composantes ou dans des réunions dédiées. La Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) est le service central coordinateur de tous ces sujets, apportant conseil, expertise et chargé ensuite de la déclinaison opérationnelle des décisions prises.

L'Université Toulouse Capitole s'est emparée du sujet de la soutenabilité de l'offre de formation depuis maintenant plusieurs années. Nous partons du constat que l'offre n'est plus soutenable tant au niveau humain, que bâtiminaire et financier. En effet, le total des heures réalisées dans l'établissement depuis quelques années est en moyenne de 195 000hTD (toutes les heures consommées soit FI, FA, FC, alternance, DU, heures de responsabilités) pour un potentiel d'enseignement octroyé à l'université de 84 000hTD. Chaque année, c'est environ 50 000hTD d'heures complémentaires de cours pour nos titulaires et environ 60 000hTD de vacances. La prise de conscience est réelle en interne et un effort de rationalisation en cours. La nouvelle offre accréditée pour septembre 2027 intègrera bien évidemment cet effort. Dans ce cadre, un travail conséquent a été mené pour établir une caractérisation précise de l'offre de formation, accompagnée d'indicateurs nombreux permettant une étude précise de l'offre et éclairant les choix à opérer. C'est un long travail à mener en concertation entre les parties prenantes. La mise en place de la comptabilité analytique nous permet dorénavant d'objectiver les prises de décision.

C3. L'offre de formation de l'établissement inclut des formations construites dans le cadre de partenariats académiques locaux, régionaux et nationaux structurants et pertinents.

L'université Toulouse Capitole développe de nombreux partenariats institutionnels avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et lycées, locaux, régionaux et nationaux, afin d'élargir son offre de formation centrée sur le domaine Droit-Economie-Gestion, favoriser l'interdisciplinarité, favoriser la réorientation et proposer des doubles diplômes. Ces collaborations concernent toutes les composantes et établissements-composantes, avec des conventions solides et souvent de longue date.

Ainsi des partenariats existent avec plusieurs acteurs académiques locaux ; d'une part les universités Paul Sabatier (Toulouse 3, devenue EPE Université de Toulouse le 1^{er} janvier 2025), Jean-Jaurès (Toulouse 2), l'Institut National Universitaire Champollion (INUC) et d'autre part les grandes écoles et écoles d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, ENAC, INP-ENSEEIH, INP-ENSIACET, Toulouse Business School (TBS). Ces différents établissements sont par ailleurs membres de la COMUE de Toulouse, comme l'EPE Toulouse Capitole, depuis de nombreuses années.

Plus spécifiquement, l'école de Droit de Toulouse entretient également des partenariats avec les universités Bordeaux Montaigne et Lyon 3, ainsi qu'avec le lycée Ozenne (prépa D1). La Toulouse School of Management travaille avec les grandes écoles d'ingénieurs toulousaines pour proposer une double formation ingénieur-manager (avec l'INSA Toulouse). La faculté d'administration et de communication est en partenariat avec les lycées Berthelot, Agricole Auzeville (pour les licence professionnelles) et Ozenne (CPGE et ATS économie-gestion) pour offrir des parcours adaptés à ces profils. L'École TSE coopère avec l'ENAC (double diplôme ingénieur-économiste) et l'Université Paul Sabatier (partage d'enseignements en mathématiques appliquées et économie), favorisant la mobilité et la réorientation des étudiants. Enfin, l'IEP a développé ses doubles diplômes avec l'ENAC, l'INSA et Universidad Complutense de Madrid, en plus de ceux développés avec les autres composantes de l'université Toulouse Capitole. L'IUT de Rodez propose dans le cadre d'un Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Industrie du Futur une licence professionnelle mutualisant ainsi l'utilisation de plateformes technologiques.

L'EPE porte également, depuis de nombreuses années, l'accréditation de l'offre de formation de l'Institut Catholique de Lille et de l'Institut Catholique de Toulouse. Pour ces établissements, ce sont 3358 inscriptions administratives. Un lourd travail de gestion est nécessaire dans ce cadre et une renégociation de la convention-cadre s'avère dorénavant nécessaire, ainsi qu'une communication plus fluide et des règles de gestion plus harmonisées. Les données issues de ces inscriptions (et comprises dans SISE) faussent les indicateurs de notre établissement.

Ces partenariats académiques renforcent l'attractivité et la pertinence de l'offre de formation de l'établissement. Ils favorisent la pluridisciplinarité, les doubles parcours, la mutualisation des compétences, ainsi qu'une meilleure adaptation aux évolutions du marché de l'emploi.

C4. L'établissement structure son offre de formation en prenant en compte la réforme de l'entrée dans les études de santé et l'universitarisation des formations paramédicales.

L'information à l'automne 2019 de l'ouverture de LAS dans l'établissement a été très tardive, juste avant la saisie des capacités d'accueil dans parcoursup et les journées Infosup (salon toulousain d'orientation). La communauté universitaire a été prise de court et n'a reçu que très peu d'informations pour faire face aux questions. Il n'y a pas eu le temps nécessaire à l'élaboration d'une stratégie réelle au niveau de l'établissement. La mise en place de cette réforme s'est réalisée dans la plus totale précipitation.

Une négociation à échelle du site toulousain a été entamée avec la tutelle pour une répartition des places dans différentes filières. Les établissements ont été incités à faire tous leurs meilleurs efforts pour ouvrir des places. En interne, la gouvernance de l'université a souhaité ouvrir des parcours, notamment en droit (historiquement cette UFR recevait les reçus-collés de médecine en 2^{ème} année de droit qui se révélaient des étudiants de bon niveau). Les directeurs de composantes ont été sollicités par la gouvernance (elle-même fortement incitée par la tutelle) et, sur la base du volontariat, certains ont accepté la création de places de LAS dans leurs composantes (en remplacement de places existantes, donc places « repeintes »).

L'Université Toulouse Capitole a ouvert une PASS mineure Droit en septembre 2020. La capacité d'accueil est de 150 étudiants en 2023-2024. Ce nombre est stable sur la période de référence.

L'Université Toulouse Capitole a ouvert trois LAS en septembre 2020, en licence droit (Toulouse et Montauban), en licence Administration Economique et Sociale (AES) et en licence Economie.

La LAS Droit, dont la capacité d'accueil était de 100 étudiants en LAS 1 en 2023-2024, est en diminution sur la période de référence. Un groupe de LAS 1 a été ouvert en Montauban en 2023-2024 avec une capacité de 10 étudiants. Ce nombre est stable depuis.

La LAS Administration Economique et Sociale (AES) dont la capacité d'accueil était de 50 étudiants en LAS 1 en 2023-2024, est également relativement stable sur la période de référence.

Une LAS a été mise en place sur le parcours « Économie et Gestion » jusqu'en 2020-2021 puis, ensuite, dans le parcours « Économie » lorsque celui-ci a été créé en 2021 à la suite de la réforme du baccalauréat. A la rentrée 2025, l'École TSE procède à la fermeture de la LAS Economie. Cette fermeture est motivée d'une part par le constat, du côté de la faculté de santé de Toulouse, d'une inadéquation des profils formés pour intégrer la 2ème année des études de médecine et de la volonté de réduire le nombre de filières LAS qui lui sont rattachées.

Jusqu'à récemment encore, le dialogue avec notre partenaire l'Université Toulouse 3, concernant les LAS et PASS, était vraiment minimaliste. Notre établissement a rencontré des difficultés de calage des calendriers avec l'Université Toulouse 3. L'Université Toulouse Capitole s'est sentie très isolée pour gérer ces parcours et disposer d'un niveau satisfaisant d'information. Nos échanges avec l'Université Toulouse 3 n'étaient ni cadrés ni formalisés. Nous ne disposions clairement pas d'information suffisante au vu des questions soulevées qui n'avaient pas été envisagées en amont (mise en œuvre dans l'urgence sans avoir pris le temps de détailler la mise en œuvre et les questions que cela pouvait soulever).

Il est à noter que, désormais, les échanges sont beaucoup plus nourris et fluides, permettant une meilleure circulation de l'information et une meilleure organisation.

Les étudiants ont également manqué d'informations claires sur les parcours de formation. Les étudiants de PASS mineure droit ont également connu des difficultés durant la 1^{ère} année en raison de l'absence de coordination entre les deux établissements.

Le constat sur les LAS à l'université Toulouse Capitole est en définitive très mitigé au regard d'une part de la stratégie des étudiants qui s'y inscrivent (qui ne poursuivent pas dans la licence thématique quand ils n'ont pas le concours) et d'autre part du nombre d'étudiants qui se présentent au concours (et de la moindre réussite à ce dernier).

La mise en œuvre de cette réforme ne semble pas aboutie et maîtrisée dans tous ses aspects. Nous constatons des taux de réussite faibles (cf. annexe 1), nous manquons de directives claires et d'indicateurs quant à la diversification des profils.

Les taux de réussite en LAS1 sont faibles, sans doute en partie lié au fait qu'un certain nombre d'étudiants s'inscrivent en LAS1 sans intention de continuer en MMOP.

La mise en œuvre de cette réforme a été précipitée et les choix retenus à Toulouse n'ont peut-être pas été propices à l'atteinte des objectifs initiaux de la réforme. Des ajustements ont été faits ou restent à faire.

C5. L'établissement, à travers sa politique, son pilotage et les dispositifs mis en place, se positionne sur les enjeux de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité.

L'université Toulouse Capitole a misé, dans sa stratégie formation, sur le développement de la pluri et de l'interdisciplinarité. Elle a ainsi mis en place une politique et des moyens pour la création de doubles diplômes et de cursus bi ou interdisciplinaires, en licence comme en master.

Chaque établissement composante et composante de l'université décline cette stratégie selon ses spécificités. L'école de Droit multiplie les doubles diplômes (cf. annexe 2) (Droit-Gestion, Économie-Droit, Droit-Science politique) dès la licence et jusqu'au master. Elle offre également des double-diplômes internationaux intégrant une mobilité, et une approche pluridisciplinaire dès les premières années (gestion, science politique, économie). TSM propose des diplômes de Licence et Master en formation initiale et en alternance, dans les principales disciplines du management : comptabilité-contrôle, finance, gestion des ressources humaines, marketing, stratégie. TSM vise l'excellence au niveau international et encourage le dialogue interdisciplinaire afin de contribuer aux grands défis sociétaux, plusieurs doubles diplômes sont d'ailleurs portés avec l'école de droit et la faculté d'informatique (droit et gestion de la licence au master et une licence numérique et gestion). La faculté d'Administration et de communication valorise une formation pluridisciplinaire articulée autour du droit, de l'économie, de la gestion, de l'informatique, et d'une culture générale renforcée (sociologie,

mathématiques, langues). Le master prolonge cette logique. La faculté d'informatique propose les licences MIASHS et le master MIAGE, qui allient informatique et sciences sociales, avec des enseignements en sociologie, économie ou gestion. L'IUT de Rodez est une composante travaillant pleinement l'interdisciplinarité, chacun des diplômes est par nature pluridisciplinaire et des convergences sont encouragées. Des domaines sont transversaux comme l'informatique et la gestion. Des synergies ou des rapprochements sont effectués entre l'informatique et la filière industrielle, entre la gestion et le droit. L'école TSE (Toulouse School of Economics) propose des formations intégrant économie, mathématiques appliquées, statistique, droit, gestion et sciences sociales. Grâce à ses partenariats internes à l'UT Capitole, elle offre des parcours combinés double-diplômants (Économie et Droit, Économie et MIASHS) ou bi-disciplinaires (économie et gestion), et encourage l'apprentissage par projet en mobilisant plusieurs disciplines. Enfin, Sciences Po Toulouse porte un diplôme et participe à des cursus de licence et master pluridisciplinaires par essence. Il s'est d'ailleurs associé avec l'école de Droit pour porter un double-diplôme en droit et science politique.

L'Université Toulouse Capitole renforce son engagement en faveur de la pluri et de l'interdisciplinarité grâce à son implication dans l'alliance européenne ENGAGE.EU ([cf. annexe 3](#)). Cette collaboration permet aux étudiants, de la licence au doctorat, d'accéder à une offre variée de cours en ligne et en présentiel, souvent créés spécifiquement dans le cadre de l'alliance avec les 8 établissements partenaires en Europe. Parmi ces dispositifs, l'initiative « Online Exchange » propose une trentaine de cours par semestre sur des thématiques comme l'IA ou le droit européen. D'autres formats, tels que les universités d'été et d'hiver, favorisent une approche interdisciplinaire autour de grands enjeux sociétaux. Environ vingt formations interdisciplinaires sont ainsi proposées chaque année, témoignant de la volonté de l'UT Capitole d'élargir l'horizon académique de ses étudiants.

Outre le fait que la pluri et l'interdisciplinarité apportent aux étudiants des compétences et connaissances diversifiées qui donnent une plus-value à leur profil, elle favorise la poursuite d'études, notamment en licence, en offrant la possibilité aux étudiants de découvrir leur appétence pour différentes disciplines et choisir vers laquelle se spécialiser dans la suite de leur cursus. Elles favorisent également l'insertion professionnelle avec des profils à double-compétence extrêmement recherchés.

C6. L'établissement sensibilise ses étudiants aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale, ce qui se traduit par des formations spécifiques et par un cadre de certification adapté et reconnu.

L'Université Toulouse Capitole intègre la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans ses cursus de formation à des niveaux et à des titres différents (cf. annexe 2).

Au sein de l'école de Droit, le sujet est abordé à travers les contenus de cours et des projets ponctuels en lien avec des associations. La Toulouse School of Management intègre dans ses programmes de licence une sensibilisation au développement durable créditant de 3 ECTS, au-delà du simple cadre de la formation, une personne dédiée et une association étudiante ont pour mission de sensibiliser l'ensemble de la communauté aux pratiques DD&RS. La faculté d'administration et de communication inscrit ces enjeux notamment en L3, à travers des matières dédiées au développement durable en entreprise. La faculté d'informatique propose des enseignements spécifiques comme le cours de Green IT en master et une sensibilisation créditée dans la double licence MIASHS-Gestion. L'IUT dispose de programmes nationaux qui intègrent pour chacune des formations une sensibilisation au développement durable et de la responsabilité sociétale, et de nouveaux programmes en 2027 accroîtront cette sensibilisation. La composante organise une journée TEDS chaque année. À l'École TSE, les étudiants sont formés via des cours en économie de l'environnement dès la licence, avec des parcours spécialisés en master. Tous les étudiants de L3 participent également à un atelier Fresque du climat, favorisant une approche systémique des enjeux climatiques. Sciences Po Toulouse intègre des cours de sensibilisation et de spécialisation au développement durable dans l'ensemble de ses cursus avec une maquette dédiée aux enjeux de la transition écologique de la première à la cinquième année.

Enfin, grâce à sa participation à l'alliance européenne ENGAGE.EU, l'Université Toulouse Capitole propose à ses étudiants une offre de formation variée centrée sur les grands défis sociétaux, notamment le développement durable. Cette offre comprend des cours collaboratifs en ligne, comme les signature courses sur l'intelligence artificielle, ainsi que des formats présentiels, tels que les Study Tours sur les objectifs de développement durable de l'ONU, et des programmes plus longs comme le Joint Master in Global Sustainable Management.

L'Université Toulouse Capitole reconnaît ne pas avoir pu, jusqu'ici, mettre en place de façon systématique un module obligatoire pour tous ses étudiants de licence. Dans le cadre des travaux pour la nouvelle accréditation, ce sujet fait partie intégrante de la réflexion menée.

C7. La politique de formation de l'établissement s'appuie sur les moyens obtenus dans le cadre des projets du Programme d'investissements d'avenir, qui ont une incidence sur la structuration de l'offre de formation.

Le développement de l'offre formation de l'Université Toulouse Capitole s'appuie activement sur les financements du Programme d'investissements d'avenir (PIA), qui ont permis de structurer et enrichir plusieurs cursus de formations en droit, en économie, en mathématiques appliquées et statistique, ainsi qu'en informatique. Ces financements s'avèrent fondamentaux pour innover.

L'université Toulouse Capitole est partenaire de l'institut d'Intelligence Artificielle (3IA) [ANITI](#) (de 2019 à 2024, aujourd'hui Cluster ANITI, phase 2 des 3IA) et du projet [AMI CMA EFELIA](#) (« école française de l'IA ») porté en réseau (depuis la rentrée 2022) avec les 3 autres 3IA français, EFELIA-ANITI étant la déclinaison toulousaine.

Plusieurs formations de l'université sont labellisées ANITI, 95 cours dans 12 parcours de formation (essentiellement en master) et 3 parcours de formations complets, à savoir les parcours de master « Statistique et Econométrie », « Data Science for Social Sciences » et « Mathematics and Economic Decision » (portés par l'école TSE). Sont par exemple concernés par la labellisation de cours les parcours Droit du numérique « Droit, Numérique, IA », MIAGE « Innovative Information Systems » et « Ingénierie des Données et Apprentissage », Economics « Econometrics and Empirical Economics ». Cette labellisation a permis d'en accroître la visibilité et l'attractivité. En complément, ANITI soutient le développement de l'intelligence artificielle dans les cursus de formation par la mise en place de 2 écoles de printemps en IA, L'école « IA - Mathématiques et Informatique pour les SHS » destinée aux étudiants de L1 et L2 MIASHS (parcours Eco-maths et MIAGE) et l'école « IA aspects légaux, éthiques et sociologiques » destinée aux étudiants de L3 et master en droit. Enfin, le financement de postes d'enseignants contractuels, pour renforcer l'encadrement pédagogique autour des thématiques IA.

L'université Toulouse Capitole est partenaire du projet [TIRIS](#) (PIA4), porté par la COMUE de Toulouse, et participe activement à son [programme Formation \(Minor Programs\)](#) qui a pour objectif de développer des formations (type certificats) inter-sciences et interdisciplinaires innovantes en mobilisant les expertises variées des établissements du site de Toulouse. Ces formations, complémentaires à l'offre existante, visent à renforcer les compétences face aux grands enjeux sociétaux. L'université Toulouse Capitole, via ses composantes et établissements-composantes porte à ce jour un certificat « Monde en/de Transition (**MODET**) et prend une part active à l'organisation du certificat « Transition écologique et sociale : pour un avenir désirable » (**SEEDS**), parmi les 12 certificats accessibles à l'ensemble des étudiants de l'académie de Toulouse.

L'université Toulouse Capitole participe, avec les autres universités de l'académie, au [projet PIA3 ACORDA](#) pour renforcer l'orientation vers l'enseignement supérieur. Le projet comprend :

- Des actions de formation des accompagnateurs (enseignants du secondaire, étudiants ambassadeurs, famille), prescripteurs auprès des lycéens. Ex : immersions croisées entre enseignants du secondaire et du supérieur, journées de formation des trinômes.
- Des actions à destination des lycéens pour se projeter et mieux comprendre comment fonctionne les études supérieures et découvrir les métiers (ex : [Premier Campus](#) qui permet aux lycées de bénéficier de journée immersions à l'université avec des étudiants ambassadeurs. 442 immersions lycéens ont réalisé une immersion à UT Capitole en 2023-2024). Ainsi que des actions pour lutter contre les déterminismes sociaux (ex : mon projet dans le Sup)

Le développement d'outils : création d'une [cartographie de l'offre de formation](#) dans l'Académie et de [mallettes numériques](#) à destination des enseignants du secondaire et des familles.

Ces actions prennent place dans un ensemble de dispositifs qui conduisent l'Ecole de droit de Toulouse à développer les échanges avec les lycées afin de favoriser l'orientation des étudiants mais également leur intégration (Cordées de la réussite, Conventions avec des lycées du bassin, etc.) Parmi ces dispositifs l'Ecole de droit de Toulouse participe également au [diplôme interuniversitaire "droit et enjeux du monde contemporain"](#) avec les universités de Paris Panthéon Assas, Nantes, Lyon 3 et Strasbourg.

Enfin, l'École TSE a fortement structuré son offre via plusieurs projets PIA : un [IDEFI FREDD](#) (PIA1, 2012-2021), qui a apporté quelques moyens d'encadrement enseignant et administratif et introduit des pratiques pédagogiques innovantes, et une [EUR Challenges in Economics and Quantitative Social Sciences CRESS](#) (PIA 3 vague 1) débutée en 2018, à l'origine de nouveaux parcours de master spécifiques en lien avec

l'économie des risques globaux, l'écologie ou la décision économique. Ces moyens ont également renforcé l'encadrement pédagogique (3 ETP enseignants, encadrement de projets...), soutenu la professionnalisation (108 HTD/an en master, préparation au marché du travail systématique pour les doctorants en fin de thèse...) et alimenté le programme doctoral (bourses d'étude – 21/an en moyenne – dès l'entrée dans le programme doctoral, bourses de mobilité internationale des étudiants en années 4 et 5 pour plus de 50k€/an en moyenne...). L'établissement a mis en œuvre un programme d'hybridation des enseignements, grâce à des financements obtenus dans le cadre des Dialogues stratégiques et de gestion 2021 et 2022, du **PNRR** (action "Formation des enseignants chercheurs au numérique", 2021), et du **FEDER** (programme REACT-EU, 2021). Ces financements ont permis d'aménager des salles de cours adaptées à l'enseignement hybride, d'améliorer les équipements numériques pour la pédagogie, et d'accompagner des enseignants dans une démarche d'hybridation de leurs enseignements. Ces dispositifs financés par l'**AAP France Relance** a notamment permis de développer les dispositifs d'innovation pédagogique, notamment, en Licence de droit par la transformation de 12 cours en grands groupes (avec et sans travaux dirigés) pendant la période de référence, et près de 100 autres cours en licence et en masters sur la période de référence.

Internationalisation des formations

C8. L'établissement développe une offre de formation internationale en accord avec son positionnement et sa stratégie, en s'appuyant sur ses partenaires internationaux. Il rend compte de la manière dont sa participation éventuelle à une université européenne labellisée influence sa politique de formation dans sa structuration, sa mise en œuvre, les résultats et la valeur ajoutée significative qu'elle lui permet d'obtenir.

L'Université Toulouse Capitole déploie une politique ambitieuse d'internationalisation de son offre de formation, structurée autour de **diplômes délocalisés**, de **formations en langue anglaise** et de **doubles diplômes internationaux**. Cette politique s'inscrit dans sa stratégie d'accélération de l'ouverture à l'international. Elle est portée par le service commun des relations européennes et internationales de l'université en coopération avec les référents ou services relations internationales des composantes et des établissements-composantes, pour la prospection des institutions, l'établissement des conventions harmonisées sous la forme d'un accord cadre et de conventions d'application par diplôme concerné.

Chaque composante et établissement-composante contribue activement à cette dynamique via des partenariats mondiaux, des parcours spécifiques et une forte mobilité étudiante.

En droit, l'offre internationale repose sur deux licences bilingues et huit doubles diplômes internationaux, au sein de la [European School of Law \(ESL\)](#), avec le Royaume Uni (Bangor, Essex, Jersey), l'Irlande (Galway), l'Allemagne (Mannheim), l'Espagne (Barcelone, Valence) et l'Italie (Milan, Naples). L'internationalisation se prolonge au niveau master dans des parcours co-diplômants européens et nord-américains. Elle participe également activement à l'alliance ENGAGE.EU, en particulier via l'ESL.

À la Toulouse School of Management, l'internationalisation est structurée autour de partenariats ciblés (93 au total, dont 35 accrédités EFMD, EPAS ou EQUIS), de la mobilité académique, de doubles diplômes (concernant 5 diplômes et impliquant 8 partenaires différents sur deux continents, l'Europe et l'Asie), de Summer Schools et de l'organisation des International Days. En 2024, 20 % des étudiants ont eu une expérience internationale.

La faculté d'administration et de communication propose des licences et masters délocalisés (notamment au Vanuatu et en Grèce) ainsi qu'un parcours international de licence « administration économique et sociale » (AES) incluant une mobilité entre la L2 et la L3.

En informatique, la MIAGE propose un double diplôme avec l'Université Laval (Canada) et un parcours 100 % en anglais, dans un contexte fortement multiculturel (près de 50% d'étudiants internationaux venant principalement d'Asie et d'Afrique). Elle participe également activement à l'alliance ENGAGE.EU.

L'Ecole TSE propose des masters 100 % en anglais, accessibles aux étudiants internationaux et nationaux. Elle développe également des doubles diplômes en partenariat avec des universités en Colombie (Rosario), Allemagne (Mannheim) et Espagne (Pompeu Fabra), tout en participant activement à l'alliance ENGAGE.EU. Sciences Po Toulouse est signataire de **88 conventions d'échanges et de coopération avec des établissements d'enseignement dans le ressort d'Erasmus+** et **80 conventions avec des universités hors**

Erasmus+ allant de Maastricht à Pékin, de Buenos Aires à Reykjavik, de Mexico à Nottingham, de Berlin à Hong-Kong, de Galatasaray à l'Université Meiji au Japon.

Grâce à ces accords, **164 étudiantes et étudiants ont étudiés à l'étranger en 2021-2022.**

Sciences Po Toulouse est **partenaire de l'Université de Computense de Madrid en Espagne et de l'Université de Bologne en Italie.** Ces collaborations ont permis la mise en place de formations pluridisciplinaires, bilingues et alternées.

Les étudiants inscrits dans ces formations peuvent **obtenir leur diplôme dans les deux universités où ils sont inscrits.** En 2022-2023, **52 personnes sont inscrites dans le cursus double diplôme.**

À l'échelle institutionnelle, l'université propose 28 doubles diplômes internationaux répartis sur toutes les composantes, avec des partenaires en Europe, Amérique du Nord, Asie, et Afrique. Les formations en anglais se multiplient.

L'**alliance européenne ENGAGE.EU** a eu un impact transformateur majeur. Elle a permis de créer plus de 500 cours internationaux, d'introduire des options ENGAGE dans les maquettes, de renforcer l'interdisciplinarité (ex : Joint Certificate Digital Transformation), l'inclusivité (mobilités courtes et en ligne), et l'engagement sociétal (ex : Expedition Week, challenge-based learning). Des initiatives sont également développées pour la formation du personnel. Elle incite, en coopération avec les composantes et établissements-composantes, les étudiants de toutes filières, tant au niveau Licence que Master, à participer à ses actions (Challenge Week, Summer School...). L'alliance européenne ENGAGE.EU renforce ainsi la stratégie d'internationalisation en favorisant l'interdisciplinarité, l'inclusion, l'innovation pédagogique et l'engagement sociétal. Cette offre évolutive confère à l'université une visibilité et une attractivité accrues à l'échelle internationale.

L'internationalisation de l'offre de formation passe également par celle du personnel de l'Université Toulouse Capitole. À cet égard, outre le développement des « Job Shadowings » et des « Staff Weeks », une « Staff Academy » propose plusieurs cours en ligne, axés sur la formation linguistique et l'interculturalité.

En conclusion, l'Université Toulouse Capitole s'inscrit pleinement dans une dynamique d'ouverture internationale grâce à une offre de formation diversifiée, structurée et valorisée par sa participation à l'alliance ENGAGE.EU. L'une des ambitions affichées par l'Université Toulouse Capitole est de devenir un laboratoire pour les doubles diplômes, notamment les doubles diplômes internationaux, et devenir la première université française en termes de doubles diplômes internationaux. Cette stratégie renforce l'attractivité de l'université, son engagement sociétal et son rôle de leader dans l'enseignement supérieur international.

C9. L'établissement développe les mobilités entrantes et sortantes des étudiants, en s'appuyant sur ses partenariats internationaux et sur des dispositifs de soutien financier.

L'Université Toulouse Capitole, via le service commun des relations européennes et internationales, en relation étroite avec les composantes et établissements-composantes mène de nombreuses actions spécifiques afin de promouvoir et de permettre la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs par des invitations de chercheurs étrangers, ainsi que la mobilité des doctorants.

Pour ce faire, l'Université Toulouse Capitole s'appuie sur un large réseau de partenaires européens (environ 382 accords Erasmus+ pour la période étudiée) et internationaux (environ 80 accords de mobilité internationale pour la période étudiée) pour l'organisation de mobilité entrante et sortante.

Concernant la mobilité entrante et sortante, nous organisons de la mobilité semestrielle ou annuelle, pour certaines obligatoires (par exemple dans les licences bilingues de l'école de Droit ou encore la formation en anglais de l'école de management). Les mobilités entrantes et sortantes s'effectuent également dans le cadre de stage. Il existe 3 caractéristiques majeures dans l'organisation de ces mobilités : une information renforcée avant le départ et une préparation linguistique et pédagogique, un accompagnement et un suivi pédagogique pendant la mobilité, ainsi qu'une reconnaissance automatique des acquis (ECTS) ainsi que la valorisation de l'expérience après la mobilité.

De plus, depuis 2021 et la nouvelle programmation Erasmus+, l'Université Toulouse Capitole s'est saisie des nouvelles opportunités offertes par le programme. Cela a permis d'augmenter les mobilités et de toucher un public traditionnellement peu mobile. L'Université Toulouse Capitole a ainsi pu développer :

- Les mobilités virtuelles : voir ENGAGE.EU ;

- Les mobilités hybrides : les programmes intensives hybrides (ou Blended Intensive Programme – BIP) allient des sessions pédagogiques en ligne et des sessions pédagogiques en présentiel pour des mobilités de courtes durées (5 à 30 jours). Depuis leur création, l'Université Toulouse Capitole envoie des étudiants et en reçoit chaque année. Cela a permis d'ouvrir à l'international plusieurs cohortes d'étudiants notamment de l'IUT de Rodez ou des masters en Droit. Cet instrument est largement utilisé dans le cadre de l'alliance européenne ENGAGE.EU ;

Ces mobilités sont soutenues par des dispositifs financiers de différents bailleurs pour la mobilité sortante :

- L'aide à la mobilité du MESRI à destination des étudiants boursiers du CROUS ;
- L'aide à la mobilité de la Région Occitanie (Mouv'Occitanie) à destination des étudiants boursiers du CROUS ou ayant un quotient familial inférieur à 20 000 euros ;
- Les aides Erasmus+ (KA 131): l'UT Capitole a profité du nouveau programme Erasmus+ pour mettre en place des aides forfaitaires pour les étudiants ayant moins d'opportunité (boursiers du CROUS échelon 6 ou 7, ayant un handicap ou habitant dans une zone de revitalisation rurale ou quartier prioritaire de la ville). De plus, dans le cadre de sa politique DDRS, l'UT Capitole incite les étudiants à la mobilité durable à l'aide des transports éco-responsables avec un forfait financier supplémentaire.

À cela s'ajoutent des aides de certains bailleurs pour des programmes spécifiques comme les aides de l'Université Franco-allemande pour les doubles diplômes avec l'Allemagne (La Sarre et Ingolstadt) ou encore les programmes de Mobilité Internationale de Crédits (Erasmus + KA171).

L'Université Toulouse Capitole a disposé de fonds de Mobilité Internationale de Crédits (Erasmus+ KA171) pour financer de la mobilité entrante.

L'alliance ENGAGE.EU a permis à l'Université Toulouse Capitole d'augmenter de 25 % les mobilités entrantes et sortantes en 2023/2024, grâce à de nouveaux formats (mobilités en ligne ou de courte durée) et à des aides financières complémentaires, équivalentes aux bourses Erasmus+, assurant un soutien adapté aux étudiants.

Tous ces dispositifs bénéficient à l'ensemble des étudiants et personnels de l'Université Toulouse Capitole. Toutefois, chaque composante peut les adapter ou en proposer de nouveaux selon ses spécificités. L'École TSE, par exemple, encourage la mobilité internationale en offrant la possibilité de réaliser une année de césure, avant l'année de M1 ou avant l'année de M2. Elle accompagne les étudiants, dans la définition de leur projet et dans sa mise en œuvre. L'École TSE participe également avec les étudiants à la réflexion d'ensemble sur le coût d'une année de césure à l'international et privilégie les projets mêlant un séjour dans une université partenaire avec un stage à l'international ce qui permet de favoriser la construction du projet professionnel tout en limitant le coût financier pour l'étudiant. Une réflexion est menée dans les autres composantes dans ce sens, notamment avec l'ouverture en 2022 d'une licence « parcours international » (Licence en 4 ans avec une mobilité accompagnée en L3) pouvant s'adosser à toute licence, expérimentée actuellement en licence droit et en licence administration économique et sociale.

Sciences Po Toulouse développe, depuis plusieurs décennies, une politique internationale très ambitieuse, fondée à la fois sur les mobilités entrantes de nombreux étudiants internationaux accueillis dans le cadre de nos deux diplômes d'université dédiés : les DU anglophones et francophones. Cette politique inclut également une politique de mobilité sortante au profit de l'ensemble des étudiantes et étudiants de notre province, qui sont appelés à se rendre pour un semestre de mobilité académique et un semestre de stage dans l'un des établissements partenaires de notre IEP sur les divers continents. Un dispositif spécifique d'aide à la mobilité sortante de nos étudiants, complétant celui du Conseil Régional Occitanie, a été récemment rénové pour être encore plus efficace et juste.

L'Université Toulouse Capitole évalue le degré d'internationalisation de ses formations à travers une série de critères et indicateurs visant à mesurer à la fois l'attractivité internationale de son offre et l'ouverture des parcours étudiants. Les principaux critères portent sur la présence de formations en langues étrangères, la mobilité internationale des étudiants, l'accueil d'étudiants étrangers, l'implication d'enseignants internationaux, l'existence de partenariats internationaux, ainsi que l'insertion professionnelle à l'étranger. Ces critères sont traduits en indicateurs quantitatifs (cf. annexe 2) tels que les taux de mobilité, le nombre de diplômes internationaux, le volume d'accords de coopération, ou encore la proportion d'étudiants et d'enseignants internationaux. Cette démarche alimente les bilans pédagogiques et oriente les actions de renforcement de l'internationalisation dans une logique d'amélioration continue.

Pour la mobilité sortante, nous constatons une chute des mobilités pour la période post-covid (2020/21) et notamment pour la mobilité hors de la zone Erasmus+. Les chiffres reviennent à la normale à partir de 2021/22 : 508 mobilités, ce qui est similaire à la période pré-covid (498 mobilités en 2019/20). A partir de 2021/22, la mobilité sortante se stabilise autour des 500 étudiants. Ce chiffre est notamment aidé par la mobilité obligatoire dans le cadre de formations internationales comme les licences bilingues ou anglophones ou encore dans le cadre des doubles diplômes.

Plusieurs facteurs rendent difficile l'augmentation au-delà du cap de 500 étudiants : le message porté par certaines composantes concernant la sélection en master 1, les aides à la mobilités limitées, l'attractivité des formations en alternance peu compatible avec la mobilité. Pour contourner cela, nous avons mis en place plusieurs campagnes de sélection pour attirer des nouveaux publics (L3 Informatique et les master1), nous attendons encore les résultats de ces efforts. Nous avons également développé l'offre internationale avec les mobilités courtes et les mobilités virtuelles (non présentée dans ce tableau).

Pour la mobilité entrante, nous constatons également une diminution des mobilités pour la période post-covid. Toutefois, la mobilité entrante a repris dès 2021/22. Depuis cette date, nous constatons que la mobilité entrante est en constante augmentation, notamment sur des destinations hors de la zone Erasmus+.

Cette augmentation s'explique par deux facteurs. D'une part, l'amélioration qualitative de l'accueil des étudiants en échange avec plusieurs initiatives comme le financement grâce à l'enveloppe Erasmus de FLE, le logement en cité universitaire le programme de parrainage et des efforts de la part des équipes administratives. D'autre part, cette augmentation est d'autant plus visible dans les composantes qui proposent des cours en anglais. En effet, dans ces composantes la mobilité entrante a augmenté de manière considérable depuis l'ouverture de ces cours dans le catalogue.

Cette augmentation est encourageante. Toutefois, elle se confrontera rapidement à des problèmes systémiques : des composantes peu enclines à ouvrir des cours en anglais ou à mettre à disposition des syllabi et un problème signalé à plusieurs reprises sur les places physiques disponibles pour accueillir les étudiants en échange.

Les chiffres donnés ne concernent que la mobilité étudiante (LM) physique en échange classique ou en double diplôme.

Direction	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
Sortants	355	508	507	494
Entrants	152	254	265	274

Politique de formation à et par la recherche

C10. L'établissement définit un cadrage de la formation à et par la recherche dans les 1er et 2e cycles.

L'Université Toulouse Capitole n'a pas défini de cadrage unique en matière de formation par et à la recherche, mais veille à son intégration progressive via une sensibilisation aux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques dès la licence, en conformité avec les textes règlementaires (arrêtés de licence et de master).

Chaque composante et établissement-composante décline cette orientation selon ses spécificités.

En droit, la formation à la recherche est offerte dès la licence via l'UE « compétences informationnelles » (bases de données juridiques, méthodologie, droit d'auteur). La L3 propose aussi des activités du [Collège supérieur de droit](#). En master, la formation à et par la recherche est de la responsabilité des responsables de parcours orientés recherche des masters.

A la Toulouse School of Management, les masters intègrent des méthodologies de recherche dès la première année. Le [parcours doctoral](#) (MSc + MPhil), accrédité par l'EFMD, est fortement internationalisé (70 doctorants de 33 pays). Les masters à dominante recherche sont structurés selon les normes internationales et intégrés au sein de l'école doctorale Sciences de Gestion (ED478). Ils correspondent à la première année de formation à la recherche (Master of Science in Management) dont les effectifs sont stables, à 25 étudiants, sur la période de référence. Ces formations s'appuient sur les recherches développées au sein de l'unité de recherche TSM-R (UMR CNRS 5303).

En administration et communication, comme en droit, une introduction à la recherche est proposée dès la L1 via l'UE « compétences informationnelles ». Bien que professionnalisantes, les formations de l'UFRAC n'en demeurent pas moins fortement adossées à la recherche.

En informatique, bien que les formations soient professionnalisantes, la recherche est de plus en plus présente et des sensibilisations à la recherche sont proposées en licence et des projets de recherche sont intégrés aux masters MIAGE. Ces formations reposent sur les recherches développées par l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (UMR CNRS 5505) et reconnues par l'école doctorale Mathématiques, Informatique, Télécoms de Toulouse (ED475).

A l'IUT, les formations sont aussi professionnalisantes et la recherche est pratiquée sous un angle méthodologique notamment pour l'accès à l'information,

Au sein de l'école TSE, la formation par la recherche est centrale. Elle permet de transmettre aux étudiants, dès la licence, des connaissances pointues et récentes dans tous les domaines enseignés, que ce soit en économie, en mathématiques appliquées ou en statistique. Elle s'appuie pour cela sur les enseignants-chercheurs de haut niveau de l'Ecole ainsi que sur les chercheurs de TSE-R (UMR CNRS 5314, INRAE 1415). Elle favorise l'esprit critique, la créativité et les compétences transversales.

Sciences Po Toulouse a développé, depuis plusieurs années, une formation à et par la recherche. Il s'agit, d'une part, d'ateliers qui sont offerts par plusieurs des enseignants-chercheurs de l'établissement autour de thèmes de réflexion et d'études collectives proposées aux étudiants qui réalisent des travaux de groupe, des mini-enquêtes de terrain, etc. Il s'agit plus spécifiquement d'une maquette dédiée dénommée "supplément recherche", qui permet aux meilleurs chercheurs de notre établissement de partager avec les étudiants l'état le plus récent de leurs recherches en cours, et de les motiver ainsi pour les carrières du doctorat et de l'ESR.

C11. L'établissement comprend une formation doctorale articulée avec sa politique de formation et de recherche et avec ses priorités stratégiques en matière d'identité et d'attractivité.

Les formations doctorales de l'Université Toulouse Capitole sont alignées avec sa politique de formation et de recherche, ainsi que sur ses priorités stratégiques notamment en matière d'internationalisation et d'interdisciplinarité.

Chaque composante et établissement-composante décline la formation doctorale selon ses propres spécificités et exigences scientifiques et met en oeuvre ses propres stratégies d'internationalisation et d'interdisciplinarité. Par exemple, en économie et en gestion, où le parcours doctoral est construit de manière progressive depuis le Master 2 jusqu'à la thèse. Ceci permet un encadrement renforcé et un environnement de recherche structuré, garantissant une spécialisation de haut niveau sur des domaines de pointe et une préparation efficace au marché académique et professionnel.

L'identité et l'attractivité de ces formations doctorales s'en trouvent renforcées.

C12. L'établissement met en place, dans le cadre des écoles doctorales et, le cas échéant, d'un collège doctoral et en lien avec les unités de recherche, une coordination et une harmonisation des pratiques de formation, d'accompagnement et d'encadrement des doctorants en vue de leur réussite et de leur poursuite de carrière. L'établissement soutient et garantit en particulier la qualité des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants, notamment des doctorants dans les unités de recherche.

L'Université Toulouse Capitole a mis en oeuvre une politique structurée et ambitieuse en matière de formation doctorale, portée par les trois écoles doctorales dont elle est l'établissement principal (ED de droit et science politique, ED Toulouse Sciences Économiques ED des Sciences de Gestion) et quatre écoles doctorales co-accréditées, coordonnée par son Comité de pilotage de la politique doctorale, et avec les unités de recherche.

L'École doctorale Toulouse Sciences Économiques (ED TSE) illustre cette dynamique à travers une gouvernance intégrée, un accompagnement scientifique individualisé, des infrastructures de recherche de haut niveau et des actions ciblées en faveur du bien-être, de la mobilité internationale et de la professionnalisation des doctorants. Elle entretient également des partenariats avec des institutions de recherche prestigieuses à l'échelle mondiale. Il en est de même pour l'ED des Sciences de Gestion. En ce qui concerne l'Ed Droit et Science Politique, l'accompagnement et le suivi sont plus conventionnels et du fait que toutes les thèses ne soient pas financées, ils s'en trouvent différenciés. Une attention toute particulière reste encore à apporter au cas de ces thèses non financées.

C13. En cas de collège doctoral co-porté et d'écoles doctorales co-accréditées, l'établissement formalise les partenariats mis en place avec les autres établissements et identifie leur plus-value pour la formation doctorale.

UT Capitole s'inscrit également dans une logique de co-accréditation pour quatre écoles doctorales : (ED Mathématiques Informatique, Télécoms, ED Temps, Espaces, Sociétés, Cultures, ED Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication et l'ex ED Aéronautique, Astronautique) avec les autres établissements toulousains. Dans ce cadre, les responsabilités sont formalisées via des conventions, permettant un pilotage partagé et une plus-value pour les parcours doctoraux. Ces co-accréditations traduisent la diversité disciplinaire et l'ouverture inter-établissements des formations doctorales, en lien avec les thématiques de recherche de l'université.

C14. L'établissement s'assure de l'adossé à la recherche de ses formations par la participation des enseignants-chercheurs aux enseignements et il favorise celle de chercheurs.

L'Université Toulouse Capitole garantit l'adossé de ses formations à la recherche grâce à l'implication massive d'enseignants-chercheurs (cf. annexe 2) (internes ou externes) dans les enseignements de licence, elle veille également à impliquer largement des chercheurs (membres de laboratoires internes ou externes), plus particulièrement en master.

Les composantes et établissements-composantes de l'université valorisent cette articulation entre enseignement et recherche, essentiellement dans les cours magistraux, selon les spécificités de leurs thématiques de spécialité.

La forte implication des chercheurs dans les formations contribue à la qualité scientifique des enseignements et à la préparation des étudiants à la recherche (fondamentale ou appliquée). Grâce en particulier au 3IA ANITI et à l'EUR CHESS, l'implication de chercheurs a pu être facilitée et renforcée (par une rémunération spécifique ou un dispositif de compensation) en droit, à l'école TSE et en informatique. La mise en œuvre de cette implication se heurte toutefois à des difficultés posées par les règles de cumul d'activité restrictives et instables des tutelles (CNRS, INRAE).

L'attractivité de l'Université Toulouse Capitole a fait un bond en avant sur la période de référence, en particulier grâce à la politique volontariste d'internationalisation des formations, à la qualité de l'offre de formation proposée par et pour la recherche et à la visibilité des équipes de recherche. L'université Toulouse Capitole a obtenu plusieurs chaires de professeurs juniors (CPJ – cf. annexe 2)) menant à des recrutements de grande qualité.

C15. L'établissement met en place une formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique, en particulier en direction des doctorants.

L'Université Toulouse Capitole met en œuvre une sensibilisation progressive à l'intégrité scientifique, à l'éthique et à la déontologie tout au long des cursus.

En **licence**, des modules spécifiques sont intégrés dans l'Unité d'Enseignement « compétences Informationnelles », visant à former les étudiants au respect du droit d'auteur, à la citation des sources et à la rédaction de bibliographies. Les enseignants et les étudiants ont accès à un logiciel anti-plagiat (*Compilatio*), ainsi qu'à des ressources pédagogiques dédiées. L'École de Droit propose également une formation à l'usage responsable de l'intelligence artificielle.

En **master**, les parcours recherche offrent une formation complémentaire à l'intégrité scientifique sous la responsabilité des équipes pédagogiques. À l'École TSE, cette sensibilisation est continue, renforcée par des cours spécialisés dans les parcours internationaux de master (notamment en droit des données et en éthique des sciences sociales).

Enfin, une formation obligatoire à l'intégrité scientifique et à l'éthique est assurée au niveau **doctoral**, conformément à l'arrêté des études doctorales. Cette formation est proposée dans le cadre de l'école des docteurs de Toulouse (COMUE de Toulouse), pour tous les doctorants du site toulousain. Toutefois certaines écoles doctorales présentes à l'université Toulouse Capitole ont choisi de développer leur propre formation par des chercheurs des spécialités de chacune d'elles, ceci afin qu'elles soient en plus grande adéquation avec les disciplines concernées.

Politique de documentation

C16. La politique documentaire est intégrée à la politique de formation à et par la recherche de l'établissement, notamment en termes d'acquisition de ressources, d'accès des publics à celles-ci et de

contribution des personnels des services de documentation aux contenus de formation.

L'intégration de la politique documentaire à la politique de formation à et par la recherche à l'université est assurée par une gouvernance participative (conseil documentaire, présence au sein des conseils d'UFR), des échanges réguliers entre le Service Commun de la Documentation (SCD) et les composantes et établissements composantes, et une organisation interne permettant le pilotage et l'évaluation annuelle de la politique documentaire. Les relations entre le SCD et l'IEP sont formalisées depuis de nombreuses années. TSE étant passé du statut d'école interne à grand établissement, les relations entre TSE et le SCD ont donc également été formalisées.

Un nouveau projet de service est en cours d'élaboration pour 2025, et une révision de la charte documentaire est prévue pour 2026/2027.

Les acquisitions documentaires reposent sur des plans disciplinaires, les besoins pédagogiques et scientifiques, les suggestions des enseignants-chercheurs. Le SCD de l'université est régulièrement sollicité, qu'il s'agisse, pour les enseignants-chercheurs d'organiser, de travailler le contenu des enseignements dispensés dans les formations (références ponctuelles qui peuvent être faites à des travaux de recherche), qu'il s'agisse de solliciter l'acquisition d'ouvrages ou de ressources indispensables pour la construction des enseignements ou pour les travaux de recherche afférents, ou bien encore qu'il s'agisse pour les étudiants d'accéder à des ouvrages et travaux divers pour approfondir leurs connaissances et préparer les travaux dirigés.

Les ressources documentaires sont renforcées par l'usage de [Leganto](#) depuis 2021. La part du numérique dépasse désormais celle de l'imprimé (52 % en 2023). Les enquêtes montrent une forte satisfaction des usagers. L'université est dotée d'un catalogue exhaustif des collections imprimées et numériques proposées aux usagers. Depuis l'opération de réinformatisation menée à l'échelle du réseau des bibliothèques universitaires toulousaines en 2018, le catalogue Archipel permet un accès unifié aux ressources imprimées et numériques. L'usage des ressources numériques et le prêt de documents sont en progression stable depuis 2022.

Côté formation, la bibliothèque joue un rôle clé dans l'acquisition des compétences informationnelles (CI). Grâce à deux projets AMI remportés en 2019 et 2021, des dispositifs de formation ont été modernisés. Le projet « Flexi'CI : intégration des CI - Compétences Informationnelles - dans les enseignements disciplinaires de licence » (AMI 2019) a permis, dès la rentrée 2021, d'intégrer les compétences informationnelles dans tous les cursus de licence. L'AMI 2021 a lui permis par la suite d'intégrer ces compétences au niveau master, en présentiel et à distance. En 2023/24, 2 500 heures de formation ont touché près de 6 700 étudiants. Un tutorat personnalisé, assuré par des étudiants avancés, complète le dispositif, avec des effets positifs sur la réussite des étudiants.

Les bibliothèques collaborent également avec l'université européenne ENGAGE.EU pour l'organisation d'événements et la conduite de réflexions à l'échelle de l'alliance.

La politique documentaire de l'Université Toulouse Capitole soutient la formation et renforce le lien avec la recherche en s'appuyant sur une stratégie d'acquisition et d'accès adaptées aux besoins pédagogiques et scientifiques des composantes et établissements-composantes, des étudiants et des chercheurs. Elle favorise la réussite étudiante via des services d'accompagnement documentaire, et s'adapte aux différents formats d'enseignement (présentiel, à distance, hybride). Cette politique encourage l'initiation des étudiants à la démarche scientifique dès le master 1, voire même dès la licence dans certains cas.

C17. La configuration des espaces physiques et des ressources numériques des bibliothèques, et leur accessibilité répondent aux besoins des publics accueillis et sont améliorées, le cas échéant, par des partenariats.

Les bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole offrent un total de 1.662 places assises réparties dans quatre sites, mais la bibliothèque de l'Arsenal, avec 850 places, est jugée insuffisante en période de forte fréquentation. Elles proposent également 23 salles de travail en groupe, totalisant 212 places, réparties entre les bibliothèques de l'Arsenal et la Manufacture des Tabacs. Ces bibliothèques sont largement ouvertes au public (de 8h à 22h de septembre à mai), avec des heures d'ouverture élargies et la mise en place d'un projet d'ouverture le dimanche qui n'a pas pu être mené à bien en raison de contraintes budgétaires.

Les bibliothèques de la manufacture et de l'arsenal ont évolué en learning centers, offrant des espaces équipés pour la recherche et la formation. Cependant, il y a des problèmes de connectivité Wi-Fi et de nombre de prises électriques à la bibliothèque de la Manufacture des Tabacs et à la bibliothèque Boutaric. Le Centre de Documentation de l'IUT de Rodez offre un accès physique et numérique aux ressources documentaires sur une plage horaire optimale. Des efforts sont menés pour sensibiliser les étudiants avec des ateliers en début d'année sur l'accès à l'information.

Pour améliorer l'accessibilité, la bibliothèque a obtenu l'agrément PLATON, ce qui permet de procurer à des personnes en situation de handicap des documents numériques adaptés à leur besoin.

Toutes les ressources numériques des bibliothèques sont accessibles à distance à tous les étudiants, enseignants, chercheurs et personnels de l'université.

Les bibliothèques mutualisent également l'acquisition de certaines ressources numériques partagées par plusieurs établissements, et le service de navette interuniversitaire a évolué pour permettre la réservation et le retrait de documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Le Service Commun de Documentation travaille en collaboration étroite avec différents services de l'université pour améliorer sa connaissance des publics et la qualité de ses services. De plus, il est engagé dans une démarche d'amélioration continue et suit les engagements du programme Services Publics +. Un premier plan d'action a été mis en œuvre en 2024, et un nouvel autodiagnostic sera réalisé en 2025. Une étude est en cours pour déterminer la possibilité et la faisabilité d'une démarche de labellisation.

Politique de professionnalisation des formations

C18. L'établissement prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir son offre de formation. Il prévoit en conséquence la participation des acteurs sociaux, économiques et culturels à sa construction et aux activités pédagogiques, et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles il forme.

Au cours de la période de référence, l'Université Toulouse Capitole a significativement renforcé ses liens avec le monde professionnel en développant des formations professionnalisantes, notamment en alternance, de niveau licence (L3) et master. Ces formations ont été créées ou adaptées en réponse directe aux besoins exprimés par des entreprises, institutions, syndicats ou associations, sur le plan national ou local. Des partenariats solides ont permis de co-construire les cursus (ex. MAIF, ANGIC, CPME 31, Chambre des Commissaires de Justice, etc.), avec une implication notable des professionnels dans les contenus pédagogiques, l'évaluation et l'encadrement. Les acteurs socio-économiques sont également présents dans la gouvernance de l'Université et de ses composantes (représentants d'entreprises, du MEDEF...) ce qui favorise également les échanges directs et la prise en compte des besoins de formation.

Cette collaboration se traduit par la participation active des professionnels aux enseignements (jusqu'à 60 % dans certains masters) ; la création de nouvelles formations en alternance, répondant à des métiers en tension ou émergents ; l'élaboration conjointe de programmes pédagogiques précis et adaptés aux compétences recherchées (notamment participation à l'élaboration des blocs de compétences, le développement des mises en situation), et enfin une pédagogie innovante mêlant théorie universitaire, mise en situation professionnelle (cas pratiques, simulations) et développement des soft skills (gestion du stress, prise de parole, etc.).

L'IUT, situé dans une ville universitaire d'équilibre, est quant à lui ancré dans le tissu économique local et régional. Caractéristique intrinsèque des formations de BUT, chaque formation correspond à un besoin économique fort et les ouvertures de formation sont systématiquement étudiées sous l'angle du soutien qu'apportent ces entreprises ou institutions.

Chaque composante et établissement-composante de l'établissement mobilise ces partenariats de manière spécifique.

Ces initiatives favorisent l'insertion professionnelle, améliorent l'attractivité des formations et renforcent la contribution de l'université au développement socio-économique.

L'Université Toulouse Capitole considère que le volume actuel des parcours professionnalisants est globalement adapté à sa stratégie de développement, en particulier en ce qui concerne l'alternance.

Elle mobilise activement ses partenaires socioéconomiques à plusieurs niveaux. Les parcours professionnalisants sont souvent coconstruits avec des entreprises, des institutions ou des organisations professionnelles, qui participent à la définition des compétences visées, à l'élaboration des maquettes pédagogiques et à l'identification des débouchés. Les professionnels interviennent également dans les enseignements, siègent dans les jurys et comités de perfectionnement, et soutiennent les formations via des lettres d'appui. Par ailleurs, des forums, conférences et événements métiers (cf. annexe 4) permettent de renforcer les liens entre étudiants et employeurs, facilitant ainsi l'insertion professionnelle et l'adéquation des formations aux besoins du marché. Le SUIO-IP, service commun, joue un rôle central dans ce domaine.

C19. L'établissement définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec son positionnement et il la traduit dans son offre de formation.

L'Université Toulouse Capitole place la professionnalisation de ses formations au cœur de sa stratégie, notamment à travers le développement de l'alternance et de la formation continue. Cette orientation s'est traduite par la création du service « Executive Education and Digital University » (EEDU), né de la fusion des services « Formation Ouverte et à Distance » (FOAD) et « Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage » (FCV2A), et par la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de formation tout au long de la vie.

Ainsi, l'offre de formation a évolué au cours de la période de référence pour mieux répondre aux besoins socio-économiques du territoire. Des professionnels sont intégrés aux enseignements et participent aux conseils de perfectionnement et à des événements pédagogiques afin d'enrichir les formations par des apports concrets issus du terrain. Ce lien étroit avec le monde professionnel favorise une meilleure insertion des étudiants sur le marché du travail, notamment en fin de master.

L'alternance est en forte croissance (cf. annexe 2 indicateurs nb formations en alternance en master) avec une part significative des étudiants en Master y ayant recours. Il faut toutefois noter qu'à l'IUT de Rodez, la 3^{ème} année de BUT est à 100% en alternance, pour tous les BUT. Elle constitue une réponse adaptée à la fois aux attentes des étudiants, désireux d'acquérir une expérience professionnelle, et à celles des entreprises, en recherche de jeunes diplômés déjà formés aux réalités du métier. Le constat est plus mitigé sur les licences professionnelles (réflexion en cours pour des fermetures), et sur la L3 MIASHS MIAGE (moins 10%) pour plusieurs raisons identifiées : s'agissant des étudiants, pas de possibilité de poursuite directe en master ; s'agissant des entreprises, pour les L3 préparatoires à un master, la limitation du contrat en 2 ans les conduit à privilégier le niveau master (L3 MIASHS) ; et plus généralement la concurrence des bachelors des écoles privées qui bénéficient d'une réglementation différente.

Evolution des recettes de l'apprentissage et de la FC (en M€) :

2020	2021	2022	2023	2024
9,8	9,9	11,64	11,12	12,3

Des ajustements dans la gouvernance de l'alternance sont préconisés afin de renforcer la lisibilité de l'offre de formation et assurer une gestion plus cohérente entre les dispositifs de formation initiale et continue.

Il s'avère très complexe de mêler les publics FI/FA (cf. annexe 2), notamment pour des raisons de contraintes de calendrier des étudiants en FA. Cependant, dupliquer un parcours en FI et FA est coûteux.

Parallèlement, le chantier relatif à la formation tout au long de la vie est en cours de développement, notamment sur le volet formations courtes (1/2 journée ou journée) et des DU (par exemple DU médiation, DU contrôle des exportations et sanctions économiques, DU commande publique qui rencontrent un grand succès). Ces formations sont proposées sous plusieurs formats : présentiel, hybride ou entièrement digitalisé. Ce dernier format a vocation à être systématisé car il correspond aux besoins des apprenants. A cette fin un chef de projet université numérique a été recruté.

L'Université Toulouse Capitole dispense également depuis de nombreuses années un programme UCP3A (université du temps libre) qui consiste en une démarche de diffusion des savoirs tout au long de la vie (660 participants par an, effectif stable sur la période de référence).

Enfin, l'Université Toulouse Capitole étudie la possibilité d'ouvrir un CFA en propre. A ce jour, les CFA avec lesquels nous travaillons sont Juriscampus, MIDISUP, CFPPA Rodez, INFN, CFPPA Auzeville.

C20. L'établissement structure sa politique de préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat tout au long des parcours d'études.

L'Université Toulouse Capitole met en œuvre une politique active d'accompagnement à l'insertion professionnelle de ses étudiants tout au long de l'année universitaire, en mobilisant de nombreux dispositifs, combinant événements, formations et accompagnement individualisé.

Parmi ceux-ci figurent des rencontres professionnelles majeures, telles que le **Forum des métiers**, le [Business Networking Day](#) (TSE) ou encore des forums spécialisés par composante. Plus de **150 ateliers et conférences** sont organisés chaque année par le SOIP, abordant des thématiques variées : élaboration du projet professionnel, techniques de candidature, soft skills, valorisation des compétences, ou encore l'alternance.

Un **module "vie professionnelle"** est intégré dans de nombreux cursus de Licence et Master 1, et des **interventions ciblées** sont menées en Master 2 à la demande des enseignants.

Un **événement annuel**, « **On vous tire le portrait** », permet aux étudiants de bénéficier gratuitement de photos professionnelles pour leurs CV, en complément d'un accompagnement personnalisé par des conseillers (via le SOIP ou les formations elles-mêmes).

L'université soutient également l'**entrepreneuriat étudiant**, via des concours (PEPITE, CRECE), des cycles de sensibilisation et l'accès au statut d'étudiant entrepreneur, valorisable par un diplôme délivré par la COMUE de Toulouse.

Un **réseau alumni** actif de 38 000 membres, incluant 3 100 recruteurs, propose des offres de stage, d'emploi et d'alternance, et héberge un programme de mentorat lancé en 2022. Ce réseau permet également la gestion dématérialisée de plus de 3 500 conventions de stage par an.

Enfin, l'intervention de professionnels, l'alternance, la formation continue et les stages (obligatoires dans les masters et facultatifs la plupart du temps en L3 et en M1) contribuent à une professionnalisation progressive.

En somme, l'université offre un accompagnement structuré, dès la Licence jusqu'au Master, pour préparer ses étudiants à intégrer efficacement le marché du travail. Cet accompagnement est poursuivi au niveau doctorat où il est effectué par les directeurs de thèse et via des séminaires ou formations spécifiques aux disciplines.

Référence 15. L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation.

Organisation pédagogique des formations

C1. L'établissement fixe un cadre de définition des programmes de formation favorisant l'alignement pédagogique. Il appuie sa démarche sur une approche programme et une approche par compétences, et il suit l'avancement de sa mise en œuvre.

L'Université Toulouse Capitole a structuré son offre de formation autour d'une approche hybride, entre programme et approche par compétences, visant un alignement pédagogique à tous les niveaux. Cette stratégie est coordonnée par la vice-présidence en charge de la formation et mise en œuvre en collaboration avec les composantes et établissements-composantes. Dans ce contexte, un cadre général a été défini au niveau de l'université, les composantes ont développé ces approches de manière différenciée, dans le respect du cadre général. L'approche par compétences est mise en œuvre de façon systématique pour les formations en alternance et la formation continue depuis plusieurs années. Un travail rigoureux reste à opérer sur la formation initiale dans le cadre de la prochaine accréditation.

Dans l'ensemble des composantes et établissements-composantes, une cohérence pédagogique est assurée par des équipes d'enseignants-chercheurs et des réunions régulières (jurys, conseils pédagogiques, conseils de perfectionnement). Ainsi, l'établissement veille à une progression pédagogique cohérente (disciplinaire et inter-disciplinaire) et adaptée aux référentiels nationaux et aux attentes des milieux socio-économiques, en s'appuyant sur une coordination inter-composantes et des mécanismes d'amélioration continue.

Toutefois, même si les formations sont en totalité présentées en blocs de compétences, l'approche développée reste une approche hybride, entre approche programme et approche par compétences, à des degrés divers selon les composantes. Les formations qui ont adoptées le contrôle continu intégral (en informatique notamment) sont plus proches d'une approche par compétence dans les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences. Une démarche est en cours de déploiement pour la construction de l'offre de formation de la prochaine accréditation en totale approche par compétences avec une réflexion sur les modalités d'évaluations des compétences, le développement des situations d'apprentissage et d'évaluation, ainsi que le temps de travail étudiant.

TSM, tout comme l'IUT, a généralisé l'approche par compétences. Les conseils de perfectionnement constituent des moments privilégiés d'échange entre les équipes pédagogiques, les entreprises et les étudiants contribuant à une amélioration continue des pratiques pédagogiques. La Journée Pédagogique de l'IUT où participe chaque année en juillet plus de 50% des effectifs enseignants et enseignants-chercheurs nourrit de vertueux échanges (les TEDS en 2024, l'IA dans les pratiques pédagogiques en 2025).

L'Université Toulouse Capitole évalue la qualité et l'efficacité de son organisation pédagogique à travers des dispositifs structurés d'évaluation des formations (pour le Droit, Administration et Communication, Informatique). Ces dispositifs reposent sur les retours des étudiants, l'analyse de données quantitatives (taux de pression, réussite, insertion professionnelle), et le travail des commissions pédagogiques et des conseils de perfectionnement. L'Université a souhaité renforcer le dispositif d'évaluation en recrutant un personnel dédié, chargé de mettre en œuvre dorénavant l'évaluation des enseignements de façon systématique. Les écoles TSE et TSM pratiquent depuis de nombreuses années l'évaluation des enseignements.

Sur les cinq dernières années, ce suivi a conduit à plusieurs évolutions notables : refonte de maquettes pour mieux les adapter aux évolutions des métiers et des pratiques, ouverture et fermeture de formations, développement de formats hybrides, renforcement des compétences transversales.

C2. L'établissement met en place des dispositifs de valorisation des compétences acquises par ses étudiants dans les cursus ou en dehors de ceux-ci.

L'Université Toulouse Capitole met en place plusieurs dispositifs pour valoriser les compétences acquises par ses étudiants, tant dans le cadre des cursus que dans des activités extracurriculaires. Parmi ces dispositifs qui permettent de donner une visibilité accrue aux expériences diverses des étudiants dans leur parcours :

- La reconnaissance de l'engagement étudiant : des bonifications peuvent être attribuées dans ce cadre pour des activités associatives, citoyennes, sportives ou entrepreneuriales, notamment via l'UE Engagement (en licence et master).
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : reconnaissance officielle de compétences acquises en dehors des formations, dans un cadre professionnel ou personnel.
- Les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle : ateliers, entretiens personnalisés, conférences métiers ou simulations d'entretien, pilotés par les services d'orientation et d'insertion de l'université.
- Les formations complémentaires et transversales : modules ou certificats axés sur les compétences transversales (numériques, communication, langues, gestion de projet...) intégrés ou adossés aux cursus principaux. Par exemple les certificats (ou Minor Programs labellisés TIRIS).

Deux dispositifs restent à mettre en œuvre : (i) le supplément au diplôme (en cours d'étude pour la prochaine accréditation) et (ii) le portefeuille d'expériences et de compétences (un test a été effectué en MIAE et en droit mais n'a pas pu faire l'objet d'un déploiement plus large dans l'attente d'un outil reconnu nationalement).

Développement et diversification des pratiques pédagogiques y compris alternance

C3. L'établissement construit ses dispositifs d'aide au développement des méthodes pédagogiques et à la diversification de celles-ci en vue de la réussite des étudiants et il se mobilise pour rechercher des financements sur projets, notamment des moyens émanant du Programme d'investissements d'avenir ou de France 2030.

L'Université Toulouse Capitole a déployé depuis 2021 une politique volontariste d'hybridation et d'innovation pédagogique, structurée autour d'un dispositif incitatif piloté par une cellule dédiée Innovation et Transformation Pédagogique (ITP). Ce dispositif permet aux enseignants volontaires de concevoir des cours hybrides avec un accompagnement par des ingénieurs pédagogiques (réduction de moitié du présentiel, en contrepartie d'une scénarisation active de l'enseignement). Environ 70 cours ont été transformés sur la période 2021-2024. Les composantes et établissements-composantes bénéficient ainsi de l'appui de la cellule ITP et s'engagent dans des transformations pédagogiques adaptées à leurs contextes.

Des incitations (primes et heures de suivi pédagogique) sont attribuées aux enseignants qui s'engagent dans cette transformation, financées en partie par des appels à projets nationaux et européens (PNRR, IDEFI FREDD, EUR CHESS, REACT-EU). Une réponse à l'AMI CMA enseignement et numérique n'a

malheureusement pas abouti. Ces efforts collectifs traduisent une volonté d'adaptation, de modernisation et d'ouverture des enseignements, en lien avec les évolutions du numérique et les attentes des étudiants. Il faut souligner que la réponse aux appels à projets est chronophage pour les équipes pédagogiques qui s'engagent davantage dans ces démarches en recherche qu'en formation. La gestion administrative par la suite s'avère également lourde et nous nous heurtons à notre sous-dotation en matière de ressources humaines.

Parallèlement, l'université a mis en place trois espaces d'innovation pédagogique permettant de tester des modalités diversifiées (présentiel, synchrone à distance, bimodalité) dont les activités sont coordonnées par la DTICE (Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour les Enseignements), l'alliance ENGAGE.EU et la cellule ITP.

De nombreuses approches pédagogiques innovantes telles que classes inversées, apprentissages par projets, outils de travail collaboratifs et interactifs, évaluation à distance, sont mises en œuvre depuis quelques années dans quasiment tous les cursus. Ces approches sont soutenues par des plateformes spécifiques comme TSM Academy et ChallengeMe (peer-feedback), ou des outils comme Kahoot, Wooclap ou Padlet. L'obtention de la certifications internationale (EOCCS - « Online Course Certification System ») par la Toulouse School of Management atteste de la qualité de ces pratiques. L'IUT investit également régulièrement dans la création d'espaces pédagogiques novateurs tels les learning lab.

C4. L'établissement diversifie ses modalités d'enseignement. Il définit une politique d'enseignement partiellement ou entièrement à distance, et il se dote des infrastructures et des outils numériques de diffusion et d'enseignement adaptés à celle-ci.

L'Université Toulouse Capitole a développé une stratégie institutionnelle d'hybridation et de diversification des modalités d'enseignement, articulée autour de dispositifs techniques, pédagogiques et organisationnels intégrés. Le dispositif d'hybridation piloté notamment par la cellule ITP, repose sur l'alternance d'activités synchrones (en présentiel ou en ligne) et asynchrones, soutenues par des outils numériques comme Moodle, Wooclap, Wooflash, Zoom ou BigBlueButton.

La création de l'EEDU (Executive Education and Digital University), dotée d'un site dédié et d'un LMS propre, est également un des axes principaux de développement de la stratégie de diversification des modalités d'enseignement et d'ouverture à la formation tout au long de la vie. Un important travail de médiatisation des contenus a été mené via la chaîne éditoriale Scenari (Opale, Topaze), avec l'appui de prestataires spécialisés. Par ailleurs, un large réaménagement des amphithéâtres et des salles a été mené pour la bimodalité, le streaming et l'interactivité, tout en mettant à disposition un environnement numérique complet (GitLab pour Moodle, plateformes H5P, Scenari, Diviscreen, etc.).

Enfin, dans le cadre du projet ENGAGE.EU, l'université a élargi ses formats de cours (en ligne, hybride, bimodal) en créant des espaces d'innovation pédagogique ouverts aux expérimentations. L'accompagnement des enseignants se traduit par des guides pratiques, la mise à disposition d'équipements (écrans mobiles, salles configurées), et un soutien technique dédié. Ce maillage inter-services favorise une évolution continue vers une pédagogie numérique diversifiée, flexible et inclusive.

L'Université Toulouse Capitole dresse un bilan globalement positif de sa politique d'innovation pédagogique en formation initiale. Passée la période post-covid durant laquelle les enseignants chercheurs étaient réticents à la bimodalité, la démarche d'accompagnement à l'hybridation des enseignements a porté ses fruits, même si elle reste à consolider (on rencontre encore des réticences dans certaines disciplines). Le développement de dispositifs hybrides (cf. annexe 2), l'intégration croissante du numérique et la création d'espaces dédiés à l'expérimentation pédagogique ont été un facteur d'ouverture. Cette dynamique, soutenue par des financements externes et une coordination interservices, a permis une transformation progressive des pratiques d'enseignement, en lien avec les besoins des étudiants. Le développement des formations en alternance est pleinement intégré à cette stratégie : il a favorisé une adaptation des contenus pédagogiques, un renforcement des liens avec les milieux professionnels et une diversification des modalités d'enseignement, contribuant ainsi à une approche plus professionnalisante et flexible des parcours de formation.

C5. L'établissement développe des types variés d'espaces d'enseignement en cohérence avec les objectifs et les modalités d'enseignement et d'évaluation des formations.

Au travers des trois Espaces d'Innovation pédagogique ouverts à tous les enseignants-chercheurs et du réaménagement des équipements numériques et audiovisuels de amphithéâtres et salles de cours, l'Université Toulouse Capitole a voulu affirmer sa volonté de favoriser les pratiques d'enseignement hybrides et collaboratives. Dotés de mobiliers et d'équipements numériques adaptés, ces espaces permettent de tester des scénarios pédagogiques innovants, notamment en bimodalité, tels que arbres de choix de dispositifs pédagogiques, DiviScreen (pour l'élaboration et le test à distance de scénarisations de cours sur les supports présents dans les salles d'enseignement), etc. Ces dispositifs s'accompagnent d'outils supports (tels qu'un GitLab Moodle pour la pérennisation des développements spécifiques, d'une approche Système d'Informations Formation pour garantir l'interopérabilité des applications) et d'une procédure commune d'évaluation des formations.

Ouverture et adaptation de l'offre de formation à l'international

C6. L'établissement cadre les modalités d'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère dans les cursus de formation, ainsi que les modalités de passation des certifications étrangères et de leur articulation avec les cursus.

L'Université Toulouse Capitole encadre de manière structurée l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère dans ses cursus, en lien avec sa politique d'internationalisation. Le Département de Langues et Cultures (DLC) joue un rôle transversal, intervenant à tous les niveaux de formation (Licence, Master, enseignements en ligne, apprentissage, formation du personnel), et coordonne environ 20 000 heures équivalent TD. Des cours sont proposés dans plusieurs langues (anglais, espagnol, FLE, allemand, italien) et organisés par niveaux à partir de tests de positionnement (ELAO), notamment dans les filières à forts effectifs (en droit, économie, gestion, administration économique et sociale).

L'offre est assez hétérogène selon les filières et les composantes : certaines imposent deux langues (UFRAC, TSM), d'autres développent une forte offre en anglais (TSM, TSE, Droit via l'ESL, Informatique), avec des cursus entièrement anglophones ou des doubles diplômes internationaux.

Des enseignants titulaires coordonnent des programmes communs en anglais et en espagnol pour uniformiser la formation et en préserver la qualité, malgré la forte présence d'enseignants vacataires.

Des plateformes numériques (autoformation, remédiation) et des initiatives comme les formations « Teacher Talk », « Shadowing » et « Take The Challenge » pour les personnels ou « Global Exam » pour les étudiants, soutiennent l'enseignement en anglais et la préparation aux certifications. Le Département des langues et Cultures (DLC) accompagne également certains concours nationaux et propose des certifications (cf. annexe 2) (Linguaskill, TCF), tout en renonçant à une préparation intégrée dans les maquettes, privilégiant des dispositifs hors cursus.

Enfin, l'accès aux parcours internationaux requiert une certification et un score minimum en langue anglaise pour tous les étudiants non anglophones, quelle que soit leur provenance (y compris pour les étudiants de filières de l'université).

Malgré des avancées notables (meilleure qualité pédagogique, appui à l'internationalisation, outils numériques), des difficultés persistent, notamment en matière de coordination et de prise en compte budgétaire. L'université maintient toutefois une stratégie progressive pour intégrer les compétences linguistiques à ses objectifs de formation et d'ouverture internationale.

Pour améliorer son attractivité, l'établissement a mis en place plusieurs dispositifs visant à renforcer la visibilité de son offre de formation (généralisation de la diffuse systématique des catalogues de cours et des syllabi dans plusieurs langues) et l'accompagnement des mobilités étudiantes. Dans sa stratégie, l'Université Toulouse Capitole soutient l'internationalisation de ses cursus à travers le développement de formations dispensées en anglais à tous les niveaux (Licence, Master, Doctorat) et la mise en place de doubles diplômes internationaux avec des universités partenaires. Dans ce cadre, l'intégration de l'alliance ENAGEGE.EU constitue une réelle valeur ajoutée : elle permet de renforcer la dimension interculturelle et interdisciplinaire des parcours, de faciliter les mobilités intégrées et de promouvoir des innovations pédagogiques à l'échelle européenne, et contribue à la compétitivité de l'université à l'international.

C7. L'établissement développe des dispositifs pédagogiques de préparation de la mobilité entrante et sortante des étudiants.

L'Université Toulouse Capitole met en place un accompagnement complet pour les étudiants en mobilité entrante. Avant leur arrivée, des réunions d'information en visioconférence sont organisées, et les étudiants peuvent bénéficier d'un échange personnalisé avec les gestionnaires de mobilité. Le service compétent assure également la gestion des chambres CROUS et fournit des ressources pour la recherche de logement. Un conseiller pédagogique est attribué à chaque étudiant entrant, et un suivi régulier est assuré. À leur arrivée, une semaine d'accueil est organisée avec des ateliers pratiques, pédagogiques et culturels. Des cours de Français Langue Étrangère (FLE) (cf. annexe 5) sont proposés gratuitement, ainsi qu'un programme de parrainage pour faciliter leur intégration.

TSE, TSM et l'ESL, dispensant des masters internationaux, organisent un accueil spécifique et des activités à destination des étudiants internationaux visant à faciliter leur intégration.

Pour les étudiants internationaux, le Département Langues et Cultures organise des ateliers et des cours de Français Langue Étrangère (FLE) ouverts à tous les étudiants et doctorants internationaux de l'EPE.

Au Centre de Ressources en Langues, 2 ateliers de FLE sont ouverts à tous les étudiants. Ces ateliers sont d'une durée d'1h30 sur 9 semaines par semestre.

Les modules de LCF, déclinés sur 5 niveaux, permettent d'obtenir 3 ECTS (sous réserve de l'accord de l'établissement d'origine). Ces modules comptent 24 heures d'enseignement et sont offerts aux étudiants sur chaque semestre.

Le Service commun des relations européennes et internationales finance également des ateliers de FLE de spécialité (juridique, entreprise, débat) dont le seuil d'ouverture est de 15 étudiants inscrits. Les étudiants peuvent obtenir 1 ECTS (sous réserve de l'accord de l'établissement d'origine) – en 2024-2025.

En plus des cours, le CRL organise une soirée internationale en début de chaque semestre afin d'accueillir et faire se rencontrer les étudiants du site toulousain et les étudiants internationaux.

Pour les étudiants en mobilité sortante, l'université propose un accompagnement renforcé avec des réunions d'information, des vidéos explicatives disponibles sur Moodle, et un espace dédié sur le réseau alumni pour le partage d'expériences. En partenariat avec la COMUE de Toulouse, les étudiants sont informés sur les aspects pratiques du départ (budget, logement, assurances, etc.). Une semaine de la mobilité internationale permet de valoriser les programmes. Une semaine intensive de préparation linguistique (anglais, espagnol, catalan) est proposée, combinant aspects linguistiques et culturels. Enfin, les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé dans la préparation de leur projet pédagogique et la valorisation de leur expérience à leur retour. En plus de ces dispositifs coordonnés par le service des relations européennes et internationales, le [centre de ressources en langues](#) propose des ateliers de conversations animés par des enseignants en huit différentes langues tout au long de l'année universitaire ainsi que deux soirées internationales (une par semestre) et des soirées Tandem et Jeux pour favoriser les échanges linguistiques entre étudiants.

Le module Mobilang a été créé en 2022 pour les étudiants souhaitant partir en mobilité dans le cadre de la licence internationale en 4 ans ou dans le cadre d'une mobilité classique en L3.

L'Université Toulouse Capitole, en partenariat avec Sciences Po Toulouse, l'École TSE, et la COMUE de Toulouse, et sous son autorité, a accueilli à Toulouse, en septembre 2024, le plus important salon mondial de l'enseignement supérieur, l'EAIE, qui a permis la signature de très nombreux nouveaux partenariats avec des universités du monde entier. En outre, Sciences Po Toulouse, spécifiquement, a une politique ambitieuse d'accueil de 6 à 12 professeurs invités étrangers par an. Ces professeurs viennent enrichir les maquettes de nos parcours et masters, donner des conférences sur des sujets importants des sciences sociales et travailler à des projets communs de recherche avec les enseignants-chercheurs de nos deux laboratoires, le LASSP et le LEREPS.

Ouverture et adaptation de l'offre de formation aux publics de formation continue

C8. L'établissement facilite l'accès à l'offre de formation accréditée aux publics de formation continue et en alternance, par la mise en place de modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation.

L'Université Toulouse Capitole facilite l'accès de ses formations accréditées aux publics de la formation continue et de l'alternance en mobilisant une ingénierie de formation spécifique, un encadrement renforcé, et individualisé, et des modalités d'accueil adaptées.

Sous la coordination de l'EEDU (fusion de 2 services : FOAD et FCV2A), chaque établissement-composante et composante adapte ses dispositifs aux besoins de ses publics. Par exemple, les rythmes d'alternance (construits avec les entreprises partenaires) entre milieu académique et milieu professionnel sont assez différenciés selon les cursus (jours, semaines, mois), ainsi que le suivi des étudiants (réunions régulières, livret électronique, etc.). L'école TSM et la faculté d'informatique en particulier, fortement engagées dans l'alternance, maintiennent une collaboration active avec les entreprises et un tutorat renforcé (les conseils de perfectionnement et le livret électronique de l'alternance permettent de mieux comprendre les besoins de entreprises). L'IUT est également très actif, et organise aussi chaque année un forum de l'alternance.

Il s'avère très complexe de mêler les publics FI/FA, notamment pour des raisons de contraintes de calendrier des étudiants en FA. Cependant, dupliquer un parcours en FI et FA est coûteux.

C9. L'établissement développe une offre de formation spécifique aux publics de formation continue en s'appuyant sur une ingénierie de formation adaptée.

La politique de formation continue de l'Université Toulouse Capitole est mise œuvre par l'Executive Education & Digital University (EEDU). Elle s'adresse à un large public, incluant les salariés, les demandeurs d'emploi, les professions libérales, les fonctionnaires, ainsi que les employeurs souhaitant développer les compétences de leurs collaborateurs. L'EEDU propose une offre de formation adaptée aux rythmes et aux besoins spécifiques de ces publics, avec des parcours personnalisés permettant d'obtenir des diplômes ou des certifications, dans le but de sécuriser l'employabilité des apprenants. Elle s'appuie en ce sens sur une ingénierie de formation spécifique. On dénombre actuellement 20 DU en formation continue en 2024-2025.

Sciences Po Toulouse propose une formation à l'origine de type DU, devenue un master de formation continue dédié aux cadres de l'Education Nationale.

Le développement de la formation continue est un axe stratégique majeur de l'Université Toulouse Capitole. Cette orientation s'est concrétisée au cours des cinq dernières années par la création de l'Executive Education & Digital University (EEDU), structure dédiée à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de formation tout au long de la vie (regroupement de 2 services, la FOAD et le FCV2A). L'objectif est de renforcer le rayonnement de l'établissement, de nouer des liens solides avec les acteurs socio-économiques (entreprises, institutions, collectivités) et de développer des ressources propres.

L'EEDU s'appuie sur une ingénierie de formation adaptée aux spécificités des publics de la formation continue, en proposant des formats pédagogiques innovants et flexibles (présentiel, hybride, à distance). L'université a renforcé son engagement dans la co-construction de parcours diplômants ou certifiants en lien étroit avec les besoins du marché de l'emploi, en collaboration avec les composantes et les partenaires socio-économiques. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans une stratégie de professionnalisation et de valorisation des compétences, contribuant à renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'université aux échelles régionale, nationale et internationale. Toutefois, le développement de l'alternance se heurte à une difficulté majeure : la coordination des calendriers pédagogiques entre les étudiants en formation initiale et ceux en alternance, qui requiert des ajustements importants pour garantir la cohérence des parcours et une répartition pertinente des temps de formation.

Référence 16. L'établissement mesure et analyse l'attractivité, la performance et la pertinence de son offre de formation, et favorise la réussite des étudiants depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle.

Attractivité des formations

C1. Les dispositifs d'information-orientation et ceux de communication sur l'offre de formation, mis en place par l'établissement, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité des formations, ainsi que la qualité de l'orientation et du recrutement des différents types de publics.

L'Université Toulouse Capitole déploie une stratégie active et diversifiée pour accompagner les publics dans leur orientation et leur réorientation. Elle participe à de nombreux événements d'information (salons comme Infosup, interventions dans les lycées, Journée Portes Ouvertes, Soirée virtuelle des masters), et met à disposition des ressources numériques (site internet, fiches diplômes, vidéos de présentation). Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) assure un accueil permanent, propose des entretiens individuels avec des psychologues de l'Éducation nationale, et organise des actions spécifiques pour accompagner la construction du projet d'études.

Par ailleurs, dans le cadre du projet PIA3 ACORDA (avec la COMUE), l'université agit pour renforcer l'orientation vers l'enseignement supérieur en développant des actions à destination des lycéens (immersions, lutte contre les inégalités d'accès), des accompagnateurs (formations croisées), et en créant des outils pédagogiques innovants (cartographie de l'offre, mallettes numériques).

Le SOIP joue également un rôle clé dans la réorientation et la préparation à la candidature en master (ateliers, relectures individualisées), consolidant ainsi l'accompagnement tout au long du parcours étudiant.

L'inscription du concours de Sciences Po Toulouse sur Parcoursup a permis de très fortement augmenter le nombre de candidatures de lycéens au concours du Réseau ScPo sur la période d'évaluation (+40% de candidatures).

L'IUT organise quant à lui 2 journées Portes Ouvertes dans l'année, accueillant environ 1000 personnes sur le site de l'IUT à Rodez. De plus, en partenariat avec le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Industrie du Futur, il mène différentes actions de sensibilisation et de valorisation (hackathon, jeux de rôle) de la filière industrielle auprès de publics de lycéens et même de collégiens.

L'IUT participe aux immersions croisées, aux conseils du continuum bac-3/bac+3. Via le réseau régional des IUT d'Occitanie, il conventionne avec le rectorat et participe à des actions de sensibilisation auprès des professeurs principaux notamment.

Depuis la mise en place de la plateforme Monmaster, l'université a consolidé ses dispositifs d'accompagnement à la candidature en master : en plus des ateliers collectifs, des relectures individuelles lors des dernières semaines de candidatures. Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram, TikTok) jouent un rôle non négligeable à ce niveau.

Enfin, dans certaines composantes ou établissements composantes, comme à l'école TSE, des entretiens individuels sont réalisés dès les premières semaines de cours (pour les étudiants en difficultés) et semestriels afin de présenter les poursuites d'études et débouchés professionnels, et de sensibiliser les étudiants sur les réorientations afin d'éviter l'échec.

Les résultats des analyses sont discutés dans les conseils de composantes compétents, et dans les conseils de perfectionnement qui en tiennent compte pour ajuster les capacités d'accueil, la communication et améliorer les dispositifs d'accueil.

C2. L'établissement mesure l'attractivité de son offre de formation en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des différents types de publics.

Dans une logique d'amélioration continue et de pilotage stratégique de l'attractivité de son offre de formation, l'établissement a mis en place deux dispositifs complémentaires de suivi et d'analyse des candidatures.

1. Un suivi en temps réel des candidatures est assuré sur les plateformes nationales Parcoursup et MonMaster, ainsi que sur l'application interne Ecandidatures. Les données des candidats sont relevées quotidiennement afin de permettre une réactivité dans l'ajustement des appels, en fonction des dynamiques observées. Pour Ecandidatures, les enseignants examinent les dossiers au fil de l'eau, avec un bilan consolidé à la fin de chaque période de candidature. Ce suivi opérationnel est porté par les établissements composantes eux-mêmes et régulièrement partagé avec les composantes pour faciliter un pilotage décentralisé et éclairé.

2. Une exploitation statistique annuelle des données ouvertes du MESR issues de Parcoursup et MonMaster est réalisée via le Système d'Information d'Aide à la Décision (SIAD). Ce dispositif permet d'alimenter des indicateurs avancés tels que l'évolution du nombre de candidatures, les taux d'attractivité et d'accès, ou encore

le rang du dernier candidat appelé. Ces données permettent de mieux objectiver l'attractivité de chaque formation, d'identifier des tendances, et d'éclairer les décisions stratégiques liées à l'offre de formation. Les analyses portent ainsi à la fois sur les données quantitatives (issues des plateformes) et qualitatives (provenance des candidats, diversité des profils). Celles-ci sont complétées par des suivis de cohorte pour chaque parcours de licence et master, réalisés par la cellule d'aide au pilotage (de l'université et des établissements-composantes) et l'OFIP. Cf. annexe 6 Exemple d'étude menée en annexe pour les masters de droit.

La politique d'attractivité a permis une hausse du nombre de candidatures, un meilleur classement des derniers appelés et un renforcement de la visibilité des formations grâce à des actions ciblées d'orientation, d'accompagnement et de suivi des cohortes.

Toutes les données collectées servent au travail important de caractérisation de l'offre de formation. Ce travail vise à réduire l'offre de formation, désormais non soutenable, en objectivant les décisions au maximum. L'ensemble des données est porté à la connaissance des directeurs de composantes pour les aider dans leur prise de décision, en lien avec la stratégie de l'EPE.

Performance des formations

C3. L'établissement veille à la qualité de la réussite en suivant l'évolution des taux de réussite et analyse l'impact sur ceux-ci des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études.

L'Université Toulouse Capitole accorde une attention constante à la qualité de la réussite étudiante (cf. annexe 7), en assurant un suivi rigoureux des taux de réussite et en évaluant l'impact des dispositifs d'accompagnement (cf. annexe 8), d'aide à la réussite et d'aménagement des études.

Chaque composante et établissement composante met en œuvre des actions ciblées, adaptées aux besoins de ses publics : généralisation du contrôle continu (Informatique, IUT), dispositifs pédagogiques renforcés dès la première année de licence (école de Droit, Faculté d'administration et communication, IUT), accompagnement individualisé des étudiants en difficulté ou en situation de handicap (Faculté d'administration et communication, école TSE), tutorat personnalisé (écoles TSE et TSM), année de réussite à Toulouse en Économie, ARTE (école TSE). L'efficacité de ces dispositifs fait l'objet d'une analyse régulière à partir d'indicateurs produits et partagés par [l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle](#) (exemple GAINS cf. annexe 9), dans une logique d'amélioration continue. Les progrès constatés en termes de réussite académique (notamment en licence droit et administration économique et sociale) et les très bons résultats en matière [d'insertion professionnelle](#) dans une très grande majorité des masters, illustrent concrètement l'effet positif de cette politique.

Le Service commun de la documentation (cf. annexe 10) recrute chaque année une vingtaine de tuteurs (cf. annexe 11) pour accompagner les étudiants et le SOIP recrute des ambassadeurs (cf. annexe 12). Cet accompagnement est très apprécié. L'Université souhaiterait augmenter le nombre de tuteurs, mais ce n'est malheureusement pas soutenable financièrement.

L'Université Toulouse Capitole évalue la performance de ses formations à partir d'un certain nombre d'indicateurs, dont les principaux sont : la réussite académique (incluant le taux de réussite, le taux de passage, validation des ECTS), l'insertion professionnelle (le taux d'emploi à 6 mois et 18 mois, le type de contrat, l'adéquation emploi/formation), ainsi que la pression et l'attractivité (nombre de candidatures, taux d'accès, rang du dernier appelé, profils des candidats). Ces données sont mobilisées par les responsables de formation, les composantes et la gouvernance de l'université afin de prendre toute décision qui s'imposerait.

Pertinence des formations

C4. L'établissement veille à la qualité du devenir des étudiants en analysant la qualité de l'insertion professionnelle et, le cas échéant, la nature des poursuites d'études au regard des objectifs de la formation et de la réalité du marché de travail.

L'Université Toulouse Capitole suit attentivement la qualité de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études de ses étudiants en lien avec les objectifs de ses formations. Cette évaluation repose sur les enquêtes menées par l'[OFIP](#) (à 30 mois, puis dorénavant à 18 mois), complétées dans certaines composantes et établissements composantes par des enquêtes internes (ex. Faculté d'informatique, école TSE, TSM) à 6 mois coordonnées par les responsables des formations eux-mêmes ou par la composante/établissement composante. L'IUT de Rodez assure des enquêtes sur le devenir des diplômés grâce au réseau des IUT qui chaque année interroge les diplômés de BUT.

L'insertion immédiate est élevée dans plusieurs masters (jusqu'à 60 % d'embauche dès la diplomation).

Chaque composante et établissement-composante adapte son suivi en fonction de ses spécificités, évalue et ajuste les formations en fonction des besoins du marché, des évolutions des profils et des parcours étudiants. Elles vérifient en particulier l'adaptation des cursus aux métiers en tension (ajustement des effectifs et des programmes) et aux métiers en devenir (par exemple : justice prédictive, éco-responsabilité). Les conseils de perfectionnement donnent lieu à des discussions sur ces sujets.

L'Université Toulouse Capitole porte une appréciation positive sur la pertinence de son offre de formation, fondée sur plusieurs indicateurs : de bons taux d'insertion professionnelle et poursuite d'études, l'adéquation des parcours aux besoins du marché du travail, et une orientation progressive vers les métiers émergents.

L'évolution de l'offre est ainsi continue, pilotée à partir de données d'insertion, d'attractivité et d'expertise disciplinaire, afin de répondre aux défis actuels et futurs. Les évolutions concernent la structuration de formations professionnalisantes, intégrant les évolutions scientifiques, numériques et sociétales, ainsi que la prise en compte des enjeux de transition (écologique, numérique, juridique).

Il s'avère souvent difficile de fermer une formation. Cette démarche peut prendre plusieurs années.

Référence 17. L'établissement suit l'évolution de son offre de formation et s'assure de sa soutenabilité, en s'appuyant sur une politique de ressources humaines cohérente avec sa politique de formation et en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue.

Politique de ressources, d'accompagnement et d'incitation

C1. La politique de ressources humaines tient compte des besoins des formations, dont celles en tension ou relevant des disciplines rares. Elle contribue, par ses critères de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités pédagogiques, à la valorisation et à l'amélioration de la qualité de ses activités de formation.

L'Université Toulouse Capitole oriente ses recrutements depuis quelques années sur deux évolutions de sa pédagogie : l'enseignement en langue anglaise et l'enseignement digital. Les derniers enseignants recrutés ont pour la plupart un niveau d'anglais au moins C2 et des sensibilités pour élaborer des formations et des enseignements au sein de l'EEDU.

Elle articule sa politique de ressources humaines autour des besoins de ses formations, notamment en disciplines rares, en tension, ou en lien avec les évolutions pédagogiques stratégiques. Bien que la qualité des activités scientifiques reste un critère majeur de recrutement et de promotion (par ex : excellence scientifique privilégiée par l'école TSE), l'université accorde une importance croissante à la qualité pédagogique.

L'engagement pédagogique (hybridation des enseignements, enseignements en langue étrangère, investissement pédagogique dans l'alliance ENGAGE.EU) est par ailleurs valorisé par des primes spécifiques (RIPEC C3, promotions, référentiel des activités pédagogiques spécifiques), et intégré comme critère majeur de reconnaissance institutionnelle.

En raison de la difficulté à soutenir l'offre de formation, un plafonnement plus important des heures complémentaires de cours est prévu à compter de septembre 2025.

L'amélioration de la qualité de l'offre de formation s'appuie sur un dialogue régulier avec ses composantes, articulé autour d'engagements réciproques. Ce dialogue associe les dimensions ressources humaines,

financières et pédagogiques, et permet d'ajuster les moyens alloués aux priorités stratégiques définies conjointement (nouvelles formations, réponse à des tensions d'encadrement, développement de l'internationalisation ou du numérique pour la pédagogie, etc.).

Des actions incitatives ont été mises en place, notamment par : un soutien ciblé aux formations innovantes ou professionnalisantes ; la valorisation des engagements pédagogiques dans l'attribution des primes (RIPEC C3) ou dans les parcours de carrière ; l'accompagnement de projets portés par les composantes, incluant le financement d'équipements, la création de postes contractuels, ou le recours à des vacataires professionnels. Ces dispositifs ont permis des résultats concrets tels que le développement de parcours en anglais ou hybrides, l'amélioration du taux d'encadrement dans certaines filières (notamment à TSE et UFRAC), et le renforcement du lien formation-recherche. Ils favorisent une dynamique d'amélioration continue au plus près des réalités de chaque composante.

C2. La politique de l'établissement en matière d'accompagnement et de formation des enseignants et des enseignants-chercheurs inclut un volet relatif au métier d'enseignant et un soutien aux projets pédagogiques.

Les Maîtres de Conférences (MCF) stagiaires bénéficient d'une modulation de service de 96 heures et bénéficient d'un plan de formation adaptée. 50% de ces modules sont assurés en interne et 50 % à la COMUE (par l'URFIST de Toulouse).

Tous les enseignants et enseignants-chercheurs peuvent bénéficier de cours d'anglais.

Ils peuvent également bénéficier des ateliers de formation de la Cellule Transformations et innovations Pédagogiques pour les sensibiliser aux évolutions des pratiques pédagogiques. Cette cellule peut les accompagner également dans la transformation de leurs pratiques pédagogiques et une hybridation de leurs enseignements (dispositif d'hybridation labellisé et valorisé : scénarisations, cours synchrones et asynchrones. Modes d'évaluations des compétences, tutorat ...).

Les composantes et établissement-composantes déclinent également ces dispositifs et organisent à leur convenance et selon leurs spécificités, des ateliers (par exemple sur les IA génératives) et des journées pédagogiques (échanges de bonnes pratiques, mise en perspective du déploiement de méthodes et outils pédagogiques, etc.).

Par ailleurs, l'EPE propose à ses enseignants chercheurs des CRCT et des CPP (en moyenne 3 par an).

Pilotage du coût des formations au regard de leurs objectifs et de leurs résultats

C3. L'établissement assure le suivi et la maîtrise de la soutenabilité de l'offre de formation, en mettant notamment en place des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations. Il analyse notamment en fonction du nombre d'étudiants accueillis et de leurs profils, ainsi que de des moyens disponibles, sa capacité à assurer la soutenabilité pédagogique et la réussite effective des étudiants.

En plus du SIAD formation introduit dans un critère précédent, l'Université Toulouse Capitole a mis en place une comptabilité analytique tout récemment. Elle permet de mesurer la soutenabilité d'une formation en tenant compte des effectifs des différents publics (FI, FA, FC), des coûts de réalisation des maquettes (volumes horaires, heures statutaires, heures complémentaires, etc.). Cette nouveauté permet notamment de s'assurer de la soutenabilité financière des formations auto-financées (alternance, DU, FC...).

La non soutenabilité de l'offre de formation a été développée précédemment. D'ores et déjà des efforts importants ont été engagés pour réduire cette offre en apportant un cadrage interne d'ouverture/fermeture des formations, en réduisant l'enveloppe horaire des composantes, en apportant divers indicateurs aux directeurs de composantes pour une aide au pilotage et à la réduction de l'offre de leur composante.

C4. Le pilotage de l'offre de formation s'inscrit dans un fonctionnement cohérent, efficace des formations en respectant la répartition des compétences entre les différents niveaux de responsabilités.

Le pilotage de l'offre de formation à l'Université Toulouse Capitole repose sur une répartition claire et efficace des responsabilités entre les différents niveaux (composantes et leurs conseils, instances centrales, dialogue de gestion).

Les établissements-composantes ont quant à eux une entière autonomie sur leur propre offre de formations et travaillent en totale coordination pour les formations partagées. Bien évidemment, ils doivent se concerter avec le niveau central de l'EPE afin de s'assurer de la soutenabilité bâtiminaire de leur offre.

Chaque composante développe sa stratégie en cohérence avec la politique institutionnelle, tout en bénéficiant d'une autonomie encadrée pour l'ouverture, la fermeture ou l'adaptation des formations. L'Université applique un réel principe de subsidiarité tout en donnant un cadre à respecter (cadre formalisé pour la prochaine accréditation).

Le dialogue de gestion annuel constitue un moment de négociation entre l'établissement et chaque composante. Les ressources propres générées par les DU et les formations en alternance permettent à des formations à plus faible effectif d'être soutenables financièrement.

Ce fonctionnement global favorise une gouvernance cohérente et adaptée aux enjeux de chaque champ disciplinaire.

L'établissement réalise une analyse de la soutenabilité pédagogique de son offre de formation ainsi que des coûts associés. Cette analyse permet de définir des capacités d'accueil adaptées aux ressources disponibles et d'assurer des conditions d'encadrement pédagogique satisfaisantes, essentielles à la qualité des formations. Cependant, l'université a bien identifié que ses effectifs de licence, notamment de L1, sont trop importants en termes de soutenabilité. Or, lors des échanges chaque année avec le Rectorat, l'université n'obtient pas de les diminuer ou très peu. Un dialogue de gestion annuel entre chaque composante et la gouvernance permet de négocier la répartition des moyens, bien que des tensions persistent concernant le sous-encadrement des étudiants par les équipes pédagogiques et administratives.

Dispositifs de pilotage et d'amélioration continue de l'offre de formation

C5. L'établissement définit un cadre et un processus d'évaluation interne, et il se dote d'outils de pilotage permettant de faire évoluer l'offre de formation dans une démarche d'amélioration continue.

L'Université Toulouse Capitole a initié la mise en place d'un cadre structuré d'évaluation interne et d'amélioration continue de son offre de formation, avec des outils de pilotage partagés entre composantes et instances centrales. Chaque composante complète ces outils par des données qualitatives issues des conseils pédagogiques et de perfectionnement.

La Toulouse School of management a quant à elle instauré un service Qualité dédié, appuyé par une équipe administrative (7 personnes), et mobilise l'ensemble des acteurs dans une démarche collective. L'école bénéficie de plusieurs accréditations nationales et internationales (Qualicert, EFMD, EQUIS, Qualiopi) qui confirment sa politique d'amélioration continue et la qualité de ses formations.

C6. L'établissement organise, en lien avec les composantes ou les équipes pédagogiques, l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants et il s'assure que les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans l'évolution des formations.

L'établissement a mis en place un dispositif structuré d'évaluation des formations par les étudiants, organisé annuellement et de manière dématérialisée. Supervisée par la DEVE et les responsables de formation dans chaque composante (droit, UFRAC, UFR Informatique), cette évaluation était centralisée par la DEVE et dorénavant par l'OFIP et les résultats sont transmis aux instances concernées (responsables de parcours, composantes, CEVE) avant d'être discutés en conseil de perfectionnement, incluant les représentants du monde socio-économique et des étudiants. L'IEP, l'IUT, TSE et TSM procèdent de leur côté à une évaluation des enseignements depuis de nombreuses années à chaque semestre.

Un dispositif analogue est en cours d'élaboration pour l'évaluation des enseignements pour l'école de droit, l'UFRAC et l'UFR d'Informatique afin que celle-ci intervienne de manière systématique à partir de la rentrée 2025/2026. Un recrutement à l'OFIP a été réalisé dans ce sens et des réflexions sont menées sur un outil dédié. L'IUT de Rodez a quant à lui mis en place des dispositifs d'évaluation des enseignements à chaque semestre, donnant lieu à des échanges entre les délégués étudiants et les responsables de formation. Le résultat de ces évaluations est discuté en Conseil de Département et en Conseil de Perfectionnement.

L'École TSE a également mis en œuvre un processus d'évaluation complet de tous les enseignements via questionnaires en ligne, suivis de discussions avec les étudiants et de mesures correctives intégrées dans le pilotage pédagogique.

L'évaluation des formations par les étudiants a été largement généralisée à l'Université Toulouse Capitole sur un format commun. La plupart des composantes ont mis en place des enquêtes systématiques de satisfaction et d'évaluation des cours, intégrées dans un processus régulier. Ces évaluations fournissent des retours précieux sur la qualité pédagogique et les contenus, permettant d'identifier les points à améliorer. Les résultats sont pris en compte dans les conseils de perfectionnement et les instances de pilotage des formations, favorisant ainsi une amélioration continue de l'offre.

C7. L'établissement coordonne la mise en oeuvre et le suivi du fonctionnement des conseils de perfectionnement des formations, ou des instances en tenant lieu.

L'Université Toulouse Capitole veille à l'organisation des conseils de perfectionnement pour ses formations de licence et master afin d'assurer leur qualité et leur adéquation aux objectifs visés. La périodicité de leur organisation est plus ou moins régulière et systématique selon les composantes (l'IUT par exemple en organise 2 par an). L'organisation de commissions pédagogiques est quant à elle plus systématique et ces commissions se substituaient encore dans certains cas aux conseils de perfectionnements.

L'Université Toulouse Capitole a pris en compte les remarques du HCERES lors de sa dernière évaluation sur ce sujet. Il reste encore des efforts substantiels à fournir, essentiellement en Droit.

De ce fait, une note de cadrage commune à l'ensemble des composantes a été votée en CEVE et publiée pour la première fois l'année dernière avec comme objectif que toutes les formations aient un conseil de perfectionnement sur un modèle commun et partagé par tous. Ce cadrage préexiste au sein des établissements composantes et TSM.

Référence 18. L'établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l'engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant.

Politique de la vie étudiante et de campus

C1. La politique de développement de la vie étudiante et de la vie de campus est organisée à travers un schéma directeur. Elle s'inscrit dans des partenariats appropriés et organisés. Elle se décline, en termes opérationnels, sur les différents sites de l'établissement et dans ses composantes.

Un Schéma directeur de la vie étudiante est en cours de rédaction (finalisation et vote en juin 2025), applicable à tous les sites de l'établissement selon 4 grandes thématiques : Les mobilités étudiantes (Transport, Mobilité internationale) ; L'accueil, l'orientation, l'accompagnement (Logement / restauration) , les études (l'engagement étudiant, le réseau d'ancien, le numérique, les bibliothèques) ; Dynamiser sa vie de campus (Vie de campus, culture, sport, vie étudiante) ; la Prévention et la santé (les actions sociales, les luttes contre les discriminations la prévention / soins).

Par ailleurs, l'université est partenaire du [Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante portée par la COMUE](#) au niveau du site pour tous les établissements.

L'Université Toulouse Capitole travaille en partenariat étroit avec le CROUS, notamment sur les volets logement, restauration, aides sociales et animation culturelle, dans le cadre d'une complémentarité clairement définie par convention. Le CROUS gère ainsi les services qui relèvent de ses prérogatives nationales, tandis que l'université conserve une responsabilité directe sur les dimensions stratégiques et transversales de la vie étudiante. L'Université Toulouse Capitole travaille également en lien étroit avec le SIMMPS (COMUE) sur tous les aspects liés à la santé.

L'Université a également œuvré avec le CROUS à l'ouverture de la [résidence Duportal](#) en 2021. En intégrant cette résidence, les étudiants bénéficient du dispositif pour les réussites, porté par le commissaire de prévention et de lutte contre la pauvreté et par le Crous Toulouse-Occitanie, en partenariat avec l'Université Toulouse Capitole et Sciences Po Toulouse. Un encadrement par 12 tuteurs logés sur place est également organisé. Elle a également une convention avec la Banque Alimentaire et héberge une épicerie solidaire.

L'établissement pilote directement les actions en lien avec l'engagement étudiant, la prévention (notamment en matière de VSS), l'inclusion (accompagnement du handicap, égalité, diversité), la culture et la cohésion de campus. Il assure également la coordination des financements CVEC (FSDIE social et projets notamment) en partie (en propre dans les établissements composantes), le soutien aux initiatives étudiantes, ainsi que le suivi de dispositifs internes (cellule d'écoute, Bureau Vie Étudiante, référents égalité, etc.).

Cette répartition garantit à la fois une mutualisation efficace des ressources avec les partenaires et un pilotage stratégique autonome des enjeux liés à la qualité de vie étudiante et à l'animation de ses campus.

C2. La politique de développement de la vie étudiante en matière de conditions de vie et d'études, d'aide sociale et d'animation des campus contribue à l'amélioration de la réussite étudiante.

L'Université Toulouse Capitole met en œuvre une politique de développement de la vie étudiante axée sur la réussite académique, le bien-être et l'inclusion. Cette politique repose sur trois piliers : les conditions de vie et d'études, l'aide sociale et l'animation des campus.

Des initiatives pour l'amélioration des conditions d'études sont mises en œuvre : comme le prêt d'ordinateur, des horaires d'ouverture étendus dans les bibliothèques (ouverture dès 8h et jusqu'à 22h), des tuteurs pour un accompagnement méthodologique, des cours de soutiens dans certaines matières et des journées de remise à niveau avant d'entrée en L1. 9 Étudiants solidaires (financés par la Région) formés accompagnent les étudiants en les informant sur les droits étudiants et les aides disponibles, offrant un soutien personnalisé et inclusif.

Pour lutter contre la précarité étudiante, l'Université propose plusieurs dispositifs, comme le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) Social qui soutient financièrement les étudiants en difficulté ou en situation de précarité (montant annuel = 80 000€), l'Épicerie sociale et solidaire et la distribution de paniers alimentaires (2000 repas distribués) et de produits d'hygiène. Une convention avec le CROUS permet la mise en place de repas à 1€ (étudiants boursiers) dans les restaurants universitaires. Des assistantes sociales sont disponibles pour écouter, orienter et accompagner les étudiants rencontrant des difficultés. Le Bureau Vie étudiante (cf. annexe 13) accompagne également les étudiants dans les différentes démarches et accès aux aides. Il gère également les commissions FSDIE (social et projets, les établissements composantes ayant leur propres commissions) et est l'interlocuteur privilégié des associations étudiantes hébergées à l'université.

L'Université Toulouse Capitole inscrit la vie étudiante et de campus comme un axe stratégique majeur de sa politique, autour de priorités telles que l'inclusion, l'engagement étudiant, le bien-être, la réussite et l'animation des campus (schéma directeur finalisé et voté en juin 2025).

Le déploiement s'appuie sur des dispositifs de financement (dont fonds CVEC), une coordination active sur tous les sites (dont Rodez et Montauban), des instances de dialogue (commissions, comités, concertation avec les associations étudiantes), et des outils de suivi (bilans, enquêtes). L'ensemble permet une mise en œuvre cohérente, participative et territorialisée de cette politique, en phase avec les enjeux sociétaux et les attentes étudiantes.

L'Espace culturel (annexe 14) et le Département des activités physiques et sportives (cf. annexe 15) complètent l'animation des campus avec une offre riche, diversifiée et accessible à tous les étudiants de l'EPE, y compris sur les sites délocalisés.

Les crédits CVEC sont déterminants pour financer les actions vie de campus, y compris les actions pour les étudiants en situation de handicap de plus en plus nombreux.

C3. La politique de développement de la vie étudiante s'appuie sur la participation effective d'associations étudiantes qui bénéficient d'un soutien de l'établissement.

L'Université Toulouse Capitole encourage activement une vie associative dynamique et diversifiée, avec environ 115 associations étudiantes investies dans des domaines variés tels que la culture, le sport, la solidarité, ou encore l'accueil des étudiants internationaux.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) constitue un levier essentiel de soutien à cette dynamique, portée au niveau de l'Université et dans ses établissements composantes. Doté d'un budget annuel de 80 000 €, il permet de financer des projets portés par les étudiants, visant à animer la vie du campus et à renforcer la cohésion entre les étudiants.

De nombreuses associations de filières, tant en licence qu'en master, participent activement à la vie étudiante à travers l'organisation de conférences, de débats et d'événements variés. Elles bénéficient, pour le développement et la concrétisation de leurs projets, de l'accompagnement des équipes pédagogiques et administratives de l'établissement. Elles bénéficient également de subventions de leur composante/établissement composante de rattachement.

C4. L'établissement développe une politique d'accueil de qualité à destination des publics internationaux en particulier, qui participe de son attractivité.

L'université Toulouse Capitole développe une politique d'accueil de qualité à destination des publics internationaux. Cette politique s'est développée en 2019 avec l'obtention du label « Bienvenue en France ». L'UT Capitole dispose d'une labellisation 3 étoiles. Sur la période étudiée, la politique d'accueil s'est intensifiée notamment en vue du renouvellement du label.

Cette politique s'appuie sur une plus large intégration des cohortes internationales à la vie de campus. Cette instauration d'une politique d'accueil structurée est notamment possible par des investissements sur certaines actions notamment sur la formation des personnels et sur la mise en place d'un programme de parrainage assorti d'ateliers interculturels et des activités sociales et culturelles afin de faciliter leur intégration.

Dans le cadre d'une démarche qualité, des efforts ont été faits sur le suivi de cohorte, notamment à travers les enquêtes pour dégager les axes d'amélioration de la politique d'accueil.

La politique de l'université Toulouse Capitole est ainsi coordonnée avec celle de ses composantes et établissements composantes au sein desquelles des responsables pédagogiques enseignants-chercheurs et les équipes administratives accueillent et suivent les étudiants en mobilité entrante. Elle est également coordonnée avec la COMUE qui propose un dispositif spécifique (Toul'Box) pour les aider dans les démarches (ouverture d'un compte bancaire, recherche d'un appartement) et leur offrir un accueil personnalisé.

Les établissements-composantes disposent également de dispositifs d'accueil et de suivi complémentaires. L'école TSE, en particulier, porte une attention particulière aux étudiants de master internationaux en les accompagnant pour préparer leur venue (contact régulier avec le service admissions-promotion de l'école, informations pédagogiques sur les pré-requis des programmes de master via un espace en ligne dédié) et les accueillir dans les meilleures conditions à leur arrivée (math camp, enseignements de Français Langue Étrangère, échanges entre étudiants, et animations spécifiques).

C5. L'établissement agit en faveur de la participation effective des étudiants à la gouvernance et à la vie démocratique de l'établissement, en particulier à travers les élections étudiantes pour les différentes instances.

L'Université Toulouse Capitole œuvre en faveur d'une participation effective des étudiants à la gouvernance et à la vie démocratique de l'établissement. En premier lieu, le Vice-Président étudiant fait partie intégrante de la gouvernance de l'EPE, associé à tous les dossiers relatifs à la vie étudiante, mais également en charge, en propre, de dossiers.

L'Université organise régulièrement les élections étudiantes permettant de désigner les représentants dans les conseils centraux (Conseil d'administration, Commission de la formation et de la vie universitaire, Commission recherche) ainsi que dans les conseils de composantes et les commissions pédagogiques. Afin d'augmenter le taux de participation aux différents scrutins, le recours au vote électronique a été institué, augmentant significativement ces taux.

Des moyens de communication institutionnels (site web, ENT, réseaux sociaux, affichage sur les campus) sont mobilisés pour informer les étudiants sur les modalités de vote et les enjeux de leur participation. Les listes étudiantes peuvent faire campagne et bénéficier de locaux ou de supports dédiés. La représentativité étudiante est également renforcée par la formation des élus en début de mandat et leur participation active aux différentes instances où leur voix est prise en compte dans les décisions relatives à la vie académique, pédagogique, et à l'amélioration des conditions d'études.

Au-delà des élections, les étudiants sont associés à la vie de l'établissement via leur participation aux conseils de perfectionnement, conseils pédagogiques, et autres instances consultatives, ainsi que des groupes de travail, où ils peuvent faire remonter leurs besoins, attentes et propositions. Ces dispositifs participent à renforcer l'ancrage démocratique de l'établissement et l'implication concrète des étudiants dans son fonctionnement. Ils participent également aux 2 commissions annuelles CVEC, aux commissions FSDIE... Ils ont également été très impliqués et sollicités dans la rédaction du schéma directeur de la vie étudiante dans le cadre de groupes de travail.

Les étudiants participent également à la vie des instances des établissements composantes et composantes. Dans certaines écoles, des délégués sont élus pour chaque parcours et sont sollicités à la fin de chaque semestre pour un retour « qualitatif » lors d'une discussion avec les responsables du parcours et la direction de l'école.

C6. L'établissement reconnaît, encourage et valorise l'engagement étudiant dans une diversité de missions, en particulier au service de la transition écologique.

L'Université Toulouse Capitole valorise et soutient activement l'engagement étudiant dans diverses missions : tutorat méthodologique (20 contrats par an), étudiants ambassadeurs (projet ACORDA, cordée DISPO...), représentants élus dans les conseils centraux, conseils de facultés et d'écoles, etc.

Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) propose un atelier dédié à la valorisation de l'engagement associatif, accessible à tous les étudiants. Ceux inscrits au module « vie pro » peuvent choisir cette modalité pour obtenir une bonification en fin de L3 ou de M1. Par ailleurs, le SOIP accueille chaque année deux volontaires en service civique, formés à l'université, qui participent pleinement aux actions menées en faveur des lycéens et des étudiants, intégrés pleinement aux équipes de travail. Ce dispositif permet de reconnaître l'engagement comme un levier d'enrichissement personnel et professionnel.

Une charte de l'engagement étudiant rédigée par les élus du conseil des études et de la vie étudiante (CEVE), coordonnée par le vice-président étudiant (VPE), est en cours de validation par les instances (l'université n'en disposait pas jusqu'alors). Certaines composantes (TSM) accueillent également des associations étudiantes dédiées aux transformations DD& RS.

C7. La politique de la vie étudiante et de la vie de campus de l'établissement intègre les enjeux de parité, d'inclusion, de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Depuis 2020, l'Université Toulouse Capitole a engagé une structuration progressive et ambitieuse de sa politique en matière d'égalité, de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (VSS) coordonnée par une chargée de mission enseignante. L'établissement a adopté un « Plan d'action pour l'égalité professionnelle » (cf. annexe 16), mis en place une « Mission égalité » (cf. annexe 17) directement rattachée à la présidence, et instauré un « Dispositif d'alerte et d'écoute » (cf. annexe 18) interne ouvert à toute la communauté universitaire. Ce dispositif s'accompagne d'une « Cellule d'écoute pluridisciplinaire », de référents formés sur les différents campus, d'une campagne de communication continue (marque-pages, stickers, réseaux sociaux, stands, affichages, présentations en amphi), de présentations lors des journées de rentrée, ainsi que d'un module d'autoformation aux VSS pour les étudiants de L1 et M1.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation (ciné-débats, théâtre forum, expositions, rencontres) sont régulièrement menées en partenariat avec les associations étudiantes, les composantes et les structures culturelles, notamment en collaboration avec l'Espace culturel pour la sensibilisation aux questions d'égalité, de parité et de diversité.

Une enquête bien-être (cf. annexe 19), menée auprès de plus de 1900 étudiants, a permis d'identifier des axes d'amélioration concrets.

L'augmentation des signalements traités par la cellule témoigne d'une meilleure visibilité et d'une confiance accrue dans le dispositif. L'université poursuit ses efforts pour renforcer la prévention, améliorer l'accompagnement, et agir efficacement contre toutes formes de violences ou discriminations.

Dans une logique de solidarité et de lutte contre la précarité, l'établissement s'est associé à la Banque Alimentaire et héberge une épicerie solidaire. Enfin, la distribution régulière de paniers solidaires (alimentation et hygiène) à destination des étudiants en situation de précarité, initiative portée par les associations étudiantes, complète un engagement global.

Politique de ressources

C8. L'établissement structure et pilote son offre de service à l'étudiant et aux personnels en interne et avec ses partenaires.

L'Université Toulouse Capitole pilote de manière coordonnée et stratégique l'ensemble de son offre de services à destination des étudiants et des personnels, en s'appuyant sur une gouvernance interne claire, des dispositifs transversaux, et des partenariats structurants. En s'inscrivant dans une logique d'écosystème partenarial (COMUE, rectorat, collectivités, associations étudiantes, acteurs du champ social et médico-

psychologique), l'Université Toulouse Capitole affirme sa volonté de garantir à l'ensemble de ses usagers un environnement de travail et d'étude favorable, inclusif et soutenant.

Le pilotage de cette offre est assuré par la Vice-Présidence en charge de la vie étudiante et de la vie de campus (VP CEVE), en lien étroit avec la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), la Direction des ressources humaines (DRH), la Direction des affaires financières (DAF), et les services communs, notamment le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS) et le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP).

L'établissement a structuré un ensemble de services répondant aux besoins identifiés de ses usagers : accompagnement social, soutien à la santé mentale et physique, accès aux droits, intégration sur les campus, vie associative et culturelle, transition écologique, égalité, prévention des violences sexistes et sexuelles. Ces services sont articulés avec les dispositifs nationaux ou territoriaux, en particulier grâce à une collaboration étroite avec le CROUS, acteur majeur du logement, de la restauration, des aides financières et de la vie étudiante.

Le pilotage est renforcé par une logique de transversalité et d'amélioration continue. Des outils de dialogue et d'évaluation sont mis en place (enquêtes de satisfaction, retours d'expérience, groupes de travail thématiques), permettant d'adapter l'offre aux évolutions des besoins des publics, qu'il s'agisse d'étudiants, de doctorants, ou de personnels. L'université veille également à la cohérence entre ses politiques sociales, éducatives, sanitaires et culturelles, en lien avec ses orientations stratégiques (égalité, inclusion, bien-être).

C9. Les processus d'allocation des moyens financiers, matériels et humains à l'offre de service à l'étudiant et aux personnels traduisent les engagements de l'établissement en matière de développement de la qualité de la vie étudiante et de la vie de campus.

L'Université Toulouse Capitole traduit ses engagements en faveur de la qualité de la vie étudiante et de la vie de campus par des processus structurés d'allocation de ses moyens financiers, humains et matériels sous un pilotage partagé entre gouvernance (Président, vice-présidente et chargés de mission, DGS et DGSA) et les instances spécifiques (conseils centraux, commission CVEC, conseils de facultés et d'écoles).

La Commission CVEC joue un rôle central dans la validation des financements alloués aux projets étudiants et aux dispositifs sociaux, via les Commissions FSDIE "projets" et "social". Ces fonds, issus de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) soutiennent les initiatives associatives, culturelles, sportives et solidaires, ainsi que les aides individuelles aux étudiants en difficulté (environ 270k€/an).

L'université assure également le financement pérenne de la Mission culture qui contribue activement à l'animation du campus et à l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, ainsi que les activités physiques et sportives offertes à tous les étudiants. L'Université a également mis des moyens financiers dans sa politique de lutte contre le handicap (recrutement de personnels dédiés notamment). Le [schéma directeur du handicap](#) a été adopté en décembre 2023. Le Bureau Handicap actuel (4 ETP) veille à l'égalité d'accès aux études pour les étudiants en situation de handicap ou empêchés. Une restructuration de la Mission handicap est en cours visant à la création d'un service regroupant la gestion des personnels et des étudiants du handicap, sous la houlette d'un chargé de mission, afin d'améliorer et d'étendre les services rendus en matière de sensibilisation, d'accroître le nombre d'actions spécifiques et de les rendre plus efficaces.

Sur le plan des ressources humaines et de l'accompagnement, la Direction des Etudes et de la Vie Étudiante (DEVE), via le Bureau Vie Étudiante, constitue un point d'appui central pour l'accueil, l'information et le soutien des étudiants.

La Cellule d'écoute, composée de personnels formés incarne l'engagement de l'université dans la lutte contre les violences, les discriminations et le harcèlement.

Analyse SWOT

FORCES

- Excellence disciplinaire reconnue
- Adossement à la recherche solide
- Large gamme de formations professionnalisantes
- Partenariats avec le monde socio-économique
- Déploiement de formations en anglais et de doubles diplômes internationaux, soutenu par la participation à l'alliance ENGAGE.EU

FAIBLESSES

- Tension sur les capacités d'accueil, notamment en première année de licence
- Tension sur les capacités d'encadrements pédagogique et administratif
- Manque de lisibilité externe de l'offre de formation
- Inégale diffusion des innovations pédagogiques
- Pénurie d'espaces pédagogiques adaptés à l'évolution des pratiques et plus largement problème de soutenabilité bâtiminaire.

OPPORTUNITÉS

- Dynamique d'établissement public expérimental
- Développement de l'approche par compétences
- Plan de transformation de la formation : soutien à la pédagogie innovante, hybridation, flexibilité des formats.
- Développement de la formation tout au long de la vie
- Montée en puissance des enjeux RSE dans les formations

MENACES

- Contraintes budgétaires, bâtiminaires et humaines persistantes, freinant l'innovation et le soutien à la transformation pédagogique
- Concurrence accrue entre établissements, notamment avec les établissements du secteur privé
- Pression sur les capacités d'accueil, pouvant nuire à la qualité de l'accompagnement
- Évolution rapide des attentes des étudiants et employeurs nécessitant une adaptation constante



Rapport auto-évaluation

Partie 2 **Annexes**

ANNEXES

Chapitre 3 - Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Annexe 1

Taux admission en MMOP des étudiants inscrits :

	2020			2021			2022		
	NB_IA	NB RECU MMOP (2021)	% ADM	NB_IA	NB RECU MMOP (2022)	% ADM	NB_IA	NB RECU MMOP (2023)	% ADM
DROIT LAS	94	9	10%	106	28	26%	183	30	16%
AES LAS	40	1	3%	47	4	9%	59	5	8%
ECO LAS	31	2	6%	37	0	0%	42	7	17%
TOTAL	165	12	7%	190	32	17%	284	42	15%
PASS	136	20	15%	146	47	32%	159	37	23%

Taux de réussite par année de LAS :

	2020			2021			2022		
	NB_I A	NB_AD M	%	NB_I A	NB_AD M	%	NB_I A	NB_AD M	%
LAS 1 DROIT	94	53	56 %	74	30	41 %	133	37	28%
LAS 2 DROIT	NC	NC		32	26	81 %	49	42	86%
LAS 3 DROIT	NC	NC		NC	NC		1	1	100 %
LAS 1 AES	40	19	48 %	41	15	37 %	49	26	53%
LAS 2 AES	NC	NC		6	4	67 %	8	6	75%
LAS 3 AES	NC	NC		NC	NC		2	2	100 %
LAS 1 ECO	31	12	39 %	30	5	17 %	40	10	25%
LAS 2 ECO	NC	NC		7	5	71 %	2	1	50%
LAS 3 ECO	NC	NC		NC	NC				

Annexe 2

RAE Formation - Annexe indicateur

Réf RAE	Critères RAE	Rapport associé	Intitulé de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Source des données	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	Cible COMP / PAPET
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie	PAPET	Nombre d'étudiants ayant validé un double diplôme	EPE (hors IC)	Diplômés L3 + M2	PAPET	297	349	271	nd	
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie	PAPET	Nombre d'étudiants d'inscrits un double diplôme	EPE (hors IC)	Totalisation des in BO-APOGEE		1107	1074	1159	1592	
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie	PAPET	Nombre de double diplômes	EPE (hors IC)	Double diplôme	Nomenclature des form	15	15	17	17	
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie	PAPET	Nombre de niveaux ouverts (L1 à M2) en double diplômes	EPE (hors IC)	Nombre d'années	Nomenclature des form	31	33	38	39	
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C19 - FC et alternance C9 - Adaptation de l'OF à des publics variés	DAE formation	Nb alternants inscrits - Apprentissage - Contrats pro	EPE (hors IC)	Apprentissage et c	DAE Formations	1183	1278	1535	1437	
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C19 - FC et alternance C9 - Adaptation de l'OF à des publics variés	DAE formation	Nb formations en alternance (focus Master au parcours)	EPE (hors IC)	Nombre de format	DAE Formations	35	41	44	48	
R14 - Offre de formation	C1 - Stratégie										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C19 - FC et alternance C9 - Adaptation de l'OF à des publics variés	DAE formation	dont Nb formations en alternance (focus Master au parcours) - Public mixte FI+ALT	EPE (hors IC)	Nombre de format	DAE Formations	20	17	19	36	
R14 - Offre de formation	C2 - Cohérence OF	Dialogue stratégique	Taux d'encadrement (Nb étudiants / EC titulaires)	EPE (hors IC)	Nombre étudiants	SIAD DataESR	51	48	49	50	
R14 - Offre de formation	C2 - Cohérence OF	COMP	Réduction des HCC	EPE - Université	HCC en HETD	SIAD GHE	53 137	50 702	49 560		45 000
R14 - Offre de formation	C5 - Interdisciplinarité	PAPET	Nombre de niveaux ouverts (L1 à M2) en double diplômes interdisciplinaires	EPE (hors IC)	Nombre d'années	DAE Formations	14	15	18	19	
R14 - Offre de formation	C5 - Interdisciplinarité	ENGAGE	Nombre d'étudiants UT Capitole en mobilité sortante programme ENGAGE	EPE (hors IC)	Nombre de partici	suivi ENGAGE	28	52	90	158	
R14 - Offre de formation	C6 - Transition écologique	COMP	Nombre d'étudiants ayant suivi un module sur la transition écologique	EPE (hors IC)	Nombre d'étudian	DDR&S	0	217	250		12 000
R14 - Offre de formation	C6 - Transition écologique	ENGAGE	Nombre d'activités ENGAGE ciblé DDR&S	EPE (hors IC)	Nombre d'activité: suivi	ENGAGE	4	8	11	9	
R14 - Offre de formation	C7 - PIA	TIRIS / CHESS	Nombre d'étudiants ayant participé à TIRIS / CHESS	EPE (hors IC)	Nombre de projet: DDR&S						
R14 - Offre de formation	C7 - PIA	PAPET	Nombre de nouveaux cours hybridés par AMI	EPE (hors IC)	Nombre de nouve: ITP		21	52	59		
R14 - Offre de formation	C8 - Internationalisation de l'OF										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C6 - langues étrangère	DAE formation	Part des heures étudiant maquette de la discipline en langue étrangère - Master	EPE (hors IC)	Part des heures ét	DAE Formations			18%		
R14 - Offre de formation	C8 - Internationalisation de l'OF	DAE formation	Nombre étudiants internationaux en master	EPE (hors IC)	Etudiants de natio	DAE Formations	332	359	392		
R14 - Offre de formation	C8 - Internationalisation de l'OF	PAPET	Nombre de double diplômes internationaux	EPE (hors IC)	Double diplôme	Nomenclature des form	10	10	11	11	
R14 - Offre de formation	C8 - Internationalisation de l'OF	COMP	DD internationaux - EPE (nombre de partenariats)	EPE (hors IC)	Nombre de conver	COMP			31	29	40
R14 - Offre de formation	C9 - Mobilités entrantes et sortantes	DAE formation	Nb étudiants ayant bénéficié d'une mobilité SORTANTE	EPE (dont IC)	Nombre de mobili: DAE Formations		760	735	778		
R14 - Offre de formation	C9 - Mobilités entrantes et sortantes	DAE formation	Nb étudiants ayant bénéficié d'une mobilité ENTRANTE	EPE (dont IC)	Nombre de mobili: DAE Formations		253	277	295		
R14 - Offre de formation	C9 - Mobilités entrantes et sortantes	DAE formation	Part de la mobilité virtuelle	EPE (dont IC)	Nombre de mobili: DAE Formations		-	-	1%		10%
R14 - Offre de formation	C9 - Mobilités entrantes et sortantes	BO-APOGEE	Nombre d'étudiants de M1 en année de césure	EPE (hors IC)	Nombre de césure	BO-APOGEE	62	72	50	40	
R14 - Offre de formation	C9 - Mobilités entrantes et sortantes	BO-APOGEE	Nombre d'étudiants de en année de césure en Master	TSE	Nombre de césure	BO-APOGEE	179	205	102	84	
R14 - Offre de formation	C12 - Doctorat	PAPET	Taux d'encadrement des thèses	EPE (hors ED co-	Nombre de doctor	ADUM					
R14 - Offre de formation	C13 - ED co-accréditées	PAPET	Nombre de thèses soutenues par les étudiants de l'EPE dans les ED co-accréditées	EPE (ED co-accré	Nombre de thèses	ADUM					
R14 - Offre de formation	C14 - Adossement de la formation à la recherch	DAE formation	Part heures étudiants maquette assurées par enseignants-chercheurs	EPE (hors ICL, BL	Nb heures étudiant	DAE Formations			51%		
R14 - Offre de formation	C14 - Adossement de la formation à la recherch	COMP	Nombre de CPJ obtenues (cumul)	Université	Nombre de CPJ obtenues		2	4	5		9
R14 - Offre de formation	C16 - Politique documentaire	PAPET	Part des dépôts en texte intégral (archive ouverte UT Capitole)	EPE (hors IC)	Nombre de dépôts: AO UT Capitole		26%	30%	30%		40%
R14 - Offre de formation	C18 - Adaptation de l'OF aux besoins socio-éco	DAE formation	Part heures étudiant maquette assurées par les professionnels	EPE (hors IC)	heures étudiant m	DAE Formations			32%		
R14 - Offre de formation	C19 - FC et alternance										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C9 - Adaptation de l'OF à des publics variés	DAE formation	Nb formations continues tout au long de la vie	EPE (hors IC)	Nb étapes de FC	BO-APOGEE		33	36	39	
R14 - Offre de formation	C19 - FC et alternance										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C9 - Adaptation de l'OF à des publics variés	DAE formation	Nb formations en alternance	EPE (hors IC)	Nb étapes alt	BO-APOGEE		43	47	50	
R14 - Offre de formation	C19 - FC et alternance										
R15 - Dispositifs pédagogiques	C9 - Adaptation de l'OF à des publics variés	DAE formation	Nb formations ouvertes à distance	EPE (hors IC)	Nb étapes FOAD	BO-APOGEE		47	48	34	
R14 - Offre de formation	C20 - Préparation insertion professionnelle	DAE formation	Nb étudiant suivant un stage non obligatoire	EPE (hors IC)	Nb étudiant suivar	DAE Formations			1653		
R14 - Offre de formation	C20 - Préparation insertion professionnelle	Bilan SOIP	Nb étudiants inscrits au module vie professionnelle	EPE (hors IC)	Nb étudiants inscr	Bilan SOIP			633		

RAE Formation - Annexe indicateur

Réf RAE	Critères RAE	Rapport associé	Intitulé de l'indicateur	Périmètre	Mode de calcul	Source des données	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	Cible COMP / PAPET
R15 - Dispositifs pédagogiques	C5 - Espaces d'enseignement	Cube Occup locaux	Taux d'utilisation des salles d'innovation pédagogique	EPE (hors IC)	Nombre d'heures	Cube occupation des salles	73,50%				
R15 - Dispositifs pédagogiques	C6 - langues étrangère	DAE formation	Nombre d'étudiants ayant passé une certification en langue étrangère (obtenu dans le cadre de l'université)	EPE (hors IC)	Nombre d'étudiant	DAE Formations	116	40	111		
R15 - Dispositifs pédagogiques	C7 - Préparation mobilité étudiante	DAE formation	Nombre de professeurs invités intervenant dans la formation (en mobilité ou à distance)	EPE (hors IC)	Nombre de profs	DAE Formations			13		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C1 - Attractivité des formations	DAE formation	Effectifs étudiants en L1 - hors IC	EPE (hors IC)	Nombre d'étudiant	DAE Formations	4768	4719	5168		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C1 - Attractivité des formations	DAE formation	Nb néobacheliers inscrits en L1	EPE (hors IC)	Nombre d'étudiant	DAE Formations	3342	3148	3568		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C1 - Attractivité des formations	DAE formation	Capacité d'accueil en L1 - hors IC	EPE (hors IC)	Capacité	Parcours	4143	4169	3984		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C1 - Attractivité des formations	PAPET	Taux de pression à l'entrée en Master	EPE (hors IC)	Taux de pression	à TMM			19,2%	21,1%	
R16 - Mesures attractivité et réussite	C2 - Analyse des candidatures	PAPET	Taux de passage de L1 en L2	EPE (dont IC)	Part des inscrits	er DATA ESR	47,4%	57,2%	42,9%		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C3 - Analyse de la réussite	PAPET	Licences obtenues en 3 ans	EPE (dont IC)	Etudiants inscrits	€ DATA ESR	42,8%	42,3%	42,3%		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C3 - Analyse de la réussite	PAPET	Taux d'insertion 30 mois après l'obtention du master	EPE (Droit, Econ)	Taux d'insertion	3€ DATA ESR	92,80%	93,20%	94%		
R16 - Mesures attractivité et réussite	C4 - Analyse de l'insertion professionnelle	PAPET	Nb étudiants répondants à l'évaluation des formations ou enseignements	EPE (hors IC)	Nb étudiants répo	DAE Formations			4 091		
R18 - Vie étudiante	C1 - schéma directeur	Enquête vie étudiant	Nombre d'étudiants ESH	EPE (hors IC)	Nb SDH	Enquête vie étudiante	400	492			
R18 - Vie étudiante	C1 - schéma directeur	DAE formation	Nombre d'étudiants avec aménagements (ESH + SHN)	EPE (dont IC)	Nombre d'étudiant	DAE Formations	556	720	844		
R18 - Vie étudiante	C2 - conditions de vie	Enquête vie étudiant	Nombre de tuteurs	EPE (hors IC)	nombre d'étudiant	Enquête vie étudiante	20	43			
R18 - Vie étudiante	C2 - conditions de vie	Bilan SOIP	Nombre de participation aux ateliers SOIP	EPE (hors IC)		Bilan SOIP					
R18 - Vie étudiante	C2 - conditions de vie	Bilan SOIP	Nombre d'ateliers (orientation, construction projet pro, connaissance de soi, recherche de stage, alternance, emploi, candidature internationale)	EPE (hors IC)		Bilan SOIP	178		185		
R18 - Vie étudiante	C2 - conditions de vie	Bilan SOIP	Nombre d'étudiants présents aux ateliers	EPE (hors IC)		Bilan SOIP	660		1161		
R18 - Vie étudiante	C4 - Accueil étudiants internationaux	COMP	Digitalisation des actes de gestion des relations internationales (Université et TSE)	EPE (hors ICL et % accord ERASMU	COMP		0%	0%	19%		100%
R18 - Vie étudiante	C6 - Engagement étudiant	Enquête vie étudiant	nb total d'étudiants ayant obtenu une reconnaissance de leur engagement (ECTS, bonus, autre, etc.)	EPE (hors ICL et nb total d'étudiant	Enquête vie étudiante		17	49			
R18 - Vie étudiante	C9 - Allocation des moyens	Enquête vie étudiant	Nombre d'ETP dédiés à la vie étudiante : BVE, cellule d'écoute, bureau handicap					6	7	7	



ENGAGE.EU est une alliance d'universités européennes de premier plan dans les domaines du commerce, de l'économie et des sciences sociales, qui vise à fournir aux citoyens européens l'ensemble des **aptitudes et des compétences nécessaires pour relever les grands défis sociétaux**. Ces défis existants et nouveaux, tels que la digitalisation et l'intelligence artificielle, le changement climatique, le vieillissement des sociétés et la migration, doivent être relevés avec succès pour garantir un avenir durable et positif.

L'alliance **exploite les synergies uniques de ses membres**, en conférant aux collaborations déjà existantes une nouvelle dimension, issue d'une stratégie conjointe et d'objectifs communs. **Chaque université membre apporte sa perspective individuelle**, façonnée par ses domaines de spécialisation académique ainsi que par son contexte géographique et économique, dans le but de créer une valeur collective qui dépasse le potentiel des acteurs individuels.

L'alliance offre des possibilités uniques de former et d'inspirer une nouvelle génération de citoyens qui contribueront à **faire de l'Europe un référent mondial dans la manière de relever les défis sociétaux**. Les universités partenaires veulent devenir un incubateur pour conduire le changement sociétal basé sur l'excellence académique et le travail avec la société.

L'Établissement Public Expérimental (EPE) UT Capitole a renforcé l'internationalisation de ses formations grâce à son engagement au sein de l'alliance ENGAGE.EU. La création de nouveaux formats de mobilités courtes, le développement d'une offre de cours en ligne et l'internationalisation de certains cours existants ont permis aux étudiants d'UT Capitole de vivre une expérience internationale et pluridisciplinaire, principalement axée sur les enjeux du développement durable.

Les formats de mobilités courtes, tels que les Summer Schools, Winter Schools, Expedition Weeks, Study Tours, Student Conferences ou Bootcamps, offrent aux étudiants l'opportunité de partir en mobilité pour une à deux semaines, leur permettant ainsi de s'ouvrir à l'Europe et à différentes cultures. Par exemple, le format des Expedition Weeks les amènent à collaborer avec des acteurs du monde socio-économique sur des défis concrets, sous la supervision d'enseignants-chercheurs issus de plusieurs universités partenaires. Travaillant en équipe avec des étudiants de neuf nationalités différentes, ils doivent concevoir des prototypes de solutions innovantes. UT Capitole a notamment collaboré sur ces formats avec Toulouse Métropole, Capgemini ou encore des associations engagées dans le développement durable, comme Hector le Collector.



Par ailleurs, l'offre de mobilité virtuelle d'UT Capitole s'est enrichie grâce à un catalogue de cours en ligne proposé par l'ensemble des universités partenaires d'ENGAGE.EU. Ce catalogue, qui compte près de 50 cours par semestre, permet aux étudiants d'explorer de nouvelles disciplines et de découvrir des approches pédagogiques variées tout en restant à Toulouse.

Enfin, l'internationalisation des formations passe également par la transformation de certains cours existants dans les parcours de formation d'UT Capitole, en les proposant en anglais et coanimés par des enseignants issus des universités partenaires. Par exemple, dans le cadre du master Droit du numérique, le cours "*Opportunities and Risks of AI*" a été coconstruit par deux enseignants de l'Université Toulouse Capitole, et deux autres enseignants d'universités en Allemagne et en Bulgarie.

Depuis 2021, près de 400 étudiants d'UT Capitole ont ainsi pu bénéficier de ces expériences internationales et pluridisciplinaires grâce aux initiatives portées par l'alliance ENGAGE.EU. A noter que cette mobilité ne cesse de croître, avec une augmentation de 50 % entre 2023 et 2024.

L'EPE UT Capitole continuera à développer son offre internationale avec l'alliance ENGAGE.EU, en multipliant les offres de mobilité courtes et les opportunités de mobilités virtuelles mais, de nouvelles offres seront également proposées, avec notamment l'ouverture en 2025/2026 d'un programme conjoint de niveau master sur la thématique « Global Sustainable Management ». Les structures numériques et les formats innovants seront également renforcés avec la création d'un campus Virtuel dans le métavers.

Les Partenaires



ENGAGE.EU est un consortium de neuf universités partageant les valeurs européennes et une perspective mondiale :

- [Université of Mannheim](#) (Allemagne) – Université coordinatrice,
- [Luiss Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli](#) (Italie),
- [NHH Norwegian School of Economics](#) (Norvège),
- [Tilburg University](#) (Pays-Bas),
- [University of National and World Economy](#) (Bulgarie),
- **Université Toulouse Capitole** (France)
- [WU Vienna University of Economics and Business](#) (Autriche)
- [Universitat Ramon Llull](#) (Espagne)
- [Hanken School of Economics](#) (Finlande)

Partners





FORUM

des métiers

2025



CONFÉRENCES
&
STANDS

ARSENAL

OUVERT À TOUS



PROGRAMME



INFOS
CONTACT

SERVICE D'INFORMATION, D'ORIENTATION
& D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

TÉL. : 05 61 63 37 28 / suio-ip@ut-capitole.fr
www.ut-capitole.fr/orientation-insertion

PROGRAMME

09h
-
17h

ACCUEIL ET INFORMATION

Professionnels : Salle Gabriel Marty (accueil, espace détente et buffet)
Etudiants : Grand Hall (stand SUIO-IP / Module Vie Professionnelle)

9h30
-
16h

CONFÉRENCES MÉTIERS

▶ *Programme détaillé des 60 conférences en page 4 et 5.*

Amphis : Despax, Hébraud, Ourliac, Montané, Raynaud, Maury, Dauvillier
Salles : AR 112, 128

11h
-
16h

STANDS – GRAND HALL – CARREFOUR DES AMPHIS

Défense - Sécurité : Police nationale, Gendarmerie nationale, Armée de terre, Armée de l'air et de l'espace, Marine nationale, Commissariat des Armées, Légion étrangère.

Justice : Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), Ecole des Avocats, Greffes, Administration pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Fonction publique d'Etat : Sénat, Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), Sécurité Sociale (CPAM, CAF, URSSAF, MSA, CARSAT), Préfecture de Région, Douanes, Académie de Toulouse.

Fonction publique territoriale : Toulouse Métropole, Conseil Départemental Haute-Garonne, La Région Occitanie, CDG31.

Mentorat - Coaching - Entrepreneuriat : Association Française des Juristes d'Entreprise (mentorat), NQT (coaching), PEPITE-ECRIN (entrepreneuriat étudiant).

Services UT Capitole : Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), Executive Education & Digital University (EEDU), Service Formation professionnelle (TSM), CIFRE - Recherche (DAR).

16h
-
17h

CONFÉRENCES PROFESSIONNALISATION ET FORMATIONS

Amphi HEBRAUD :

Emplois et Insertion des Diplômés de Masters - Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP).

Être accompagné par un mentor professionnel - Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion professionnelle (SUIO-IP).

Amphi OURLIAC :

Choisir l'alternance à UT Capitole - Executive Education & Digital University (EEDU) - Service Formation professionnelle (TSM).

Amphi DESPAX :

Préparer les concours et examens professionnels avec l'IEJ - Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), Ecole des Avocats.

Amphi MONTANE :

Préparer les concours de la fonction publique avec l'IEP - Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG), PrepA+ et Talents, Sciences Po Toulouse.

EXEMPLES DE QUESTIONS

PRÉSENTATION DU/DES INTERVENANT(S)

- Quelles formations avez-vous suivies avant d'arriver sur ce poste ?
- Quelles ont été vos expériences professionnelles auparavant ? ...

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Quelle est l'activité de votre structure ?
- Comment est-elle organisée ?
- Comment évolue votre secteur d'activité ? ...

PRÉSENTATION DU/DES MÉTIER(S)

- Quelles sont vos missions et activités principales aujourd'hui ?
- À quoi ressemble votre quotidien professionnel ?
- Quelles sont les qualités essentielles pour exercer ce métier ?
- Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier ?
- Quelles sont les contraintes et difficultés à prendre en compte ?
- Avec qui travaillez-vous principalement ?
- Quelle est l'évolution professionnelle possible ? ...

MODALITÉS D'ACCÈS

- Comment avez-vous trouvé votre emploi ?
- Quels conseils donneriez-vous à un étudiant ? ...



RECOMMANDATIONS AUX ÉTUDIANTS

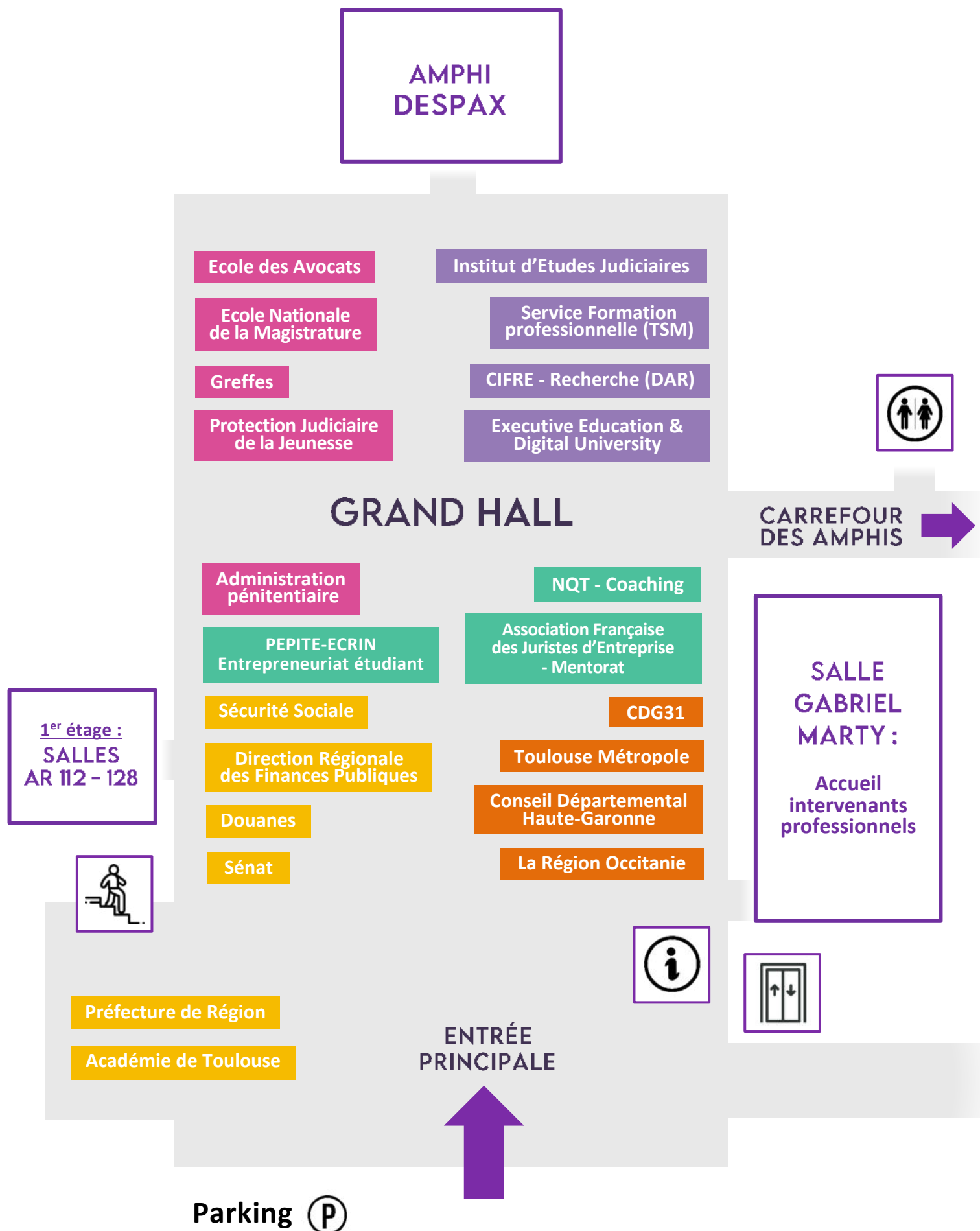
- ▶ Afin de ne pas perturber les conférences, veuillez à respecter les horaires et ne pas changer de salle pendant la présentation.
- ▶ Pour les étudiants concernés, vous pouvez valider votre présence dans le cadre du Module Vie Professionnelle à partir de 10h30 sur le stand dédié (SUIO-IP) dans le Grand Hall.

FORUM DES MÉTIERS

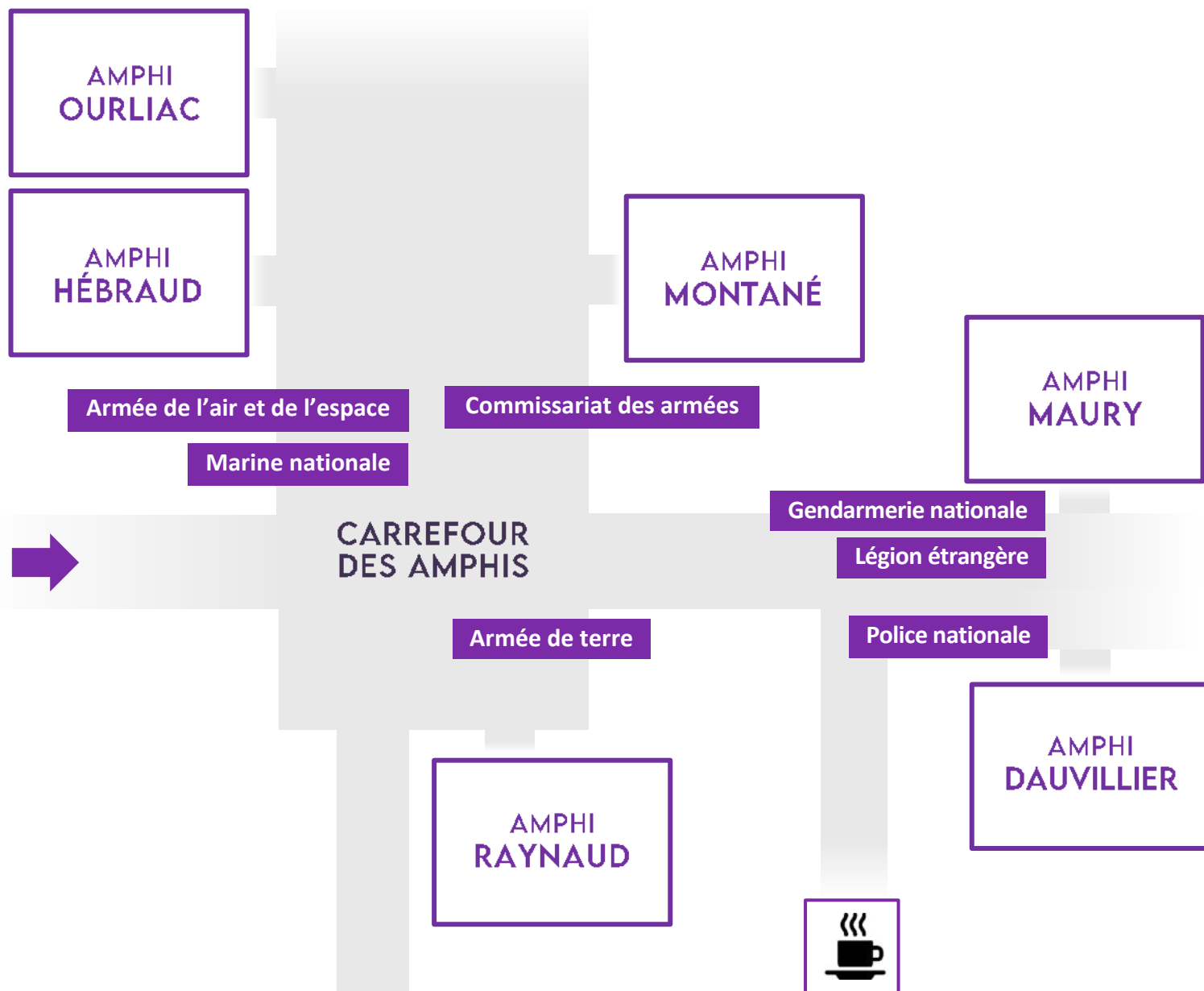
	SALLE AR 112	SALLE AR 128	AMPHI MAURY	AMPHI OURLIAC	AMPHI DESPAX
9h30 - 10h30	M^{me} Lucie SOURZAT M^{me} Romy SUTRA Maitres de conférences Métiers de l'Enseignement et de la Recherche UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE	M^{me} Gabrielle REURER Consultante en Stratégie Territoriale Climat - Energie Métiers du Développement durable ALGOE	M^{me} Sylvie LAPEYRE Directrice de l'Expertise de la Relation Client M. Thamar DELUBAC Consultant junior en RH et Finances publiques Métiers du Conseil, de la Relation Client, des RH et des Finances ADELYCE	M^{me} Lucie KLETKE Directrice M. Nicolas MAMBELLA Directeur adjoint M^{me} Helen BRUGGEMAN Juriste Métiers du Droit des personnes et des familles FRANCE VICTIME 31	Me Audrey ASSEMAT Juge d'instruction M. Grégory SINGER Juge au pôle civil général Métiers de la Magistrature TRIBUNAL JUDICIAIRE TOULOUSE
10h30 - 11h30	M^{me} Pauline CONDOMINES M^{me} Jean Vincent DELPONT Avocats - Droit rural CAB. LA CLE DES CHAMPS M^{me} Marie BARET Responsable RH - Conseil et expertise comptable Métiers en Droit & Gestion agricole CERFRANCE	M^{me} Elsa BERNARD Chargée de mission Innovation sociale Métiers de l'Economie sociale et solidaire PREMIERE BRIQUE – TOULOUSE METROPOLE	M^{me} Camille GRAVE M. Julien RABAT Co-fondateurs - Conseillers en gestion de patrimoine et Ingénierie patrimoniale Métiers de la Gestion du patrimoine SOCIETE A MISSION - STRATERA CONSEIL	M^{me} Alix MURAT Juriste senior – Contentieux et Arbitrage - Litiges commerciaux M. Alexis BABIN DE LIGNAC Juriste - Commercial, Opération & Finance Métiers du Droit des affaires AIRBUS	M^{me} Adrien LEGUEVAQUES Avocat (conseil) - Droit des affaires Me Jean-François ESCOURROU Avocat (procédure) Métier d'Avocat CABINETS D'AVOCAT
11h30 - 12h30	M. Clovis MARTIN Inspecteur régional des douanes M. Louis CHABBERT Inspecteur des douanes Métiers des Douanes DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE TOULOUSE	M^{me} Solenn PECCHIOLO Directrice des services de greffe judiciaires Métiers des Greffes COUR D'APPEL DE TOULOUSE	M. Laurent DUMONT Responsable du Pôle Concours M. Christine DOMINICI Responsable service emploi territorial Métiers et Concours de la Fonction publique territoriale CDG 31	M^{me} Audrey BOUGETTE M^{me} Anne-Gaël MASSIEU Médiatrices familiales & intervenant juriste Métiers de la Médiation et du Droit de la famille et du travail CENTRE D'INFO. POUR LE DROIT DES FEMMES & DES FAMILLES (CIDFF 31)	M^{me} Florence BOUBAY Juriste senior M. Benoît LE MERRE Responsable Conformité & Contrôle des exportations M^{me} Sarah BEAUJOUR Juriste - Droit aérien Métiers du Droit des affaires AVIONS DE TRANSPORT REGIONAL (ATR)
12h30 - 13h30	M. Damien COQUILLAT Chargé de com., programmation culturelle et vie associative MAIRIE DE VENERQUE M^{me} Fiona CORDIER Chargée de diffusion, Freelance événementiel et communication Cie ROUGES LES ANGES Métiers de la Communication et de la Culture	M^{me} Olivia CATALAN DUPIN Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Toulouse spéc. gestion d'immeuble et copropriété Métiers de l'Immobilier CABINET D'EXPERTISE CATALAN DUPIN	Directeur & équipes RH – Emploi Métiers, évolution professionnelle & sens au travail MAIRIE DE TOULOUSE – TOULOUSE METROPOLE	M^{me} Rose GHAFOURIAN Juriste en Contrats internationaux - Sales Contract Manager M^{me} Julie LECHAT Juriste & Gestion des assurances et de la fiscalité Métiers du Droit des affaires NEWREST	M. Xavier PASTUREL Vice procureur M. Pierre ALLIMANT Juge des enfants Métiers de la Magistrature TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
PAUSE					
14h - 15h	M^{me} Isabelle ARNAUD-ROY Directrice gén. Adjointe M^{me} Maryline MICHEL Directrice des RH Métiers de la Culture et de l'Administration ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAPITOLE (Opéra National, Orchestre National du Capitole, La Halle aux Grains)	M^{me} Maëla LANGLADE M^{me} Cécile FRERY Chargées d'attractivité et mobilité carrière M^{me} Maria BRUNI Conseillère RH Métiers de la Fonction publique PREFECTURE DE REGION	 En direct de Londres M^{me} Yasmeen DUFILS Juriste senior – Associée Droit immobilier - Secteur financier FIDUCIAM (Londres)	M. Raphael BLANC CEO, Juriste DICE Dr Véronique FAURE Spécialiste Data / IA M. Vincent BOUCHARD Expert-comptable et Commissaire aux comptes L'IA au service des professions juridiques et comptables JURIA	M. Alexandre FAYÛSSE Directeur juridique M^{me} Jessy HAMEL Responsable Douane et Transport M. Arnaud RIOS Responsable du contrôle des exportations Métiers du Droit des affaires SAFRAN ELECTRICAL & POWER
15h - 16h	M^{me} Emilie CAZARD Cheffe du pôle concours, recrutement et conseil M^{me} Carole ANSELME Chargée des concours Ministère Territoires Ecologie Logement : organisation, métiers et opportunités MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES	M. Jean-Philippe CROUZET Dir. gén. des services Métiers des Collectivités territoriales COMMUNE DE PORT-SAINTE-MARIE	En direct de Tampa, Floride M^{me} Stéphanie ESPADA Juriste senior - Avocat Propriété, Intellect. Marketing, Protection des Données KNITWELL GROUP (Tampa) M^{me} Elsa MEHDIZADEH Juriste senior – Avocat Droit des affaires, tech. & IT, cloud, AI - WORKDAY (Paris) AVOCATS AU BARREAU DE NY	M^{me} Samantha DRAY Manager de projet AIRBUS M. David EGLEM Manager de projet SOPRA STERIA Relations internationales, Cybersécurité & Transformation digitale	M^{me} Marie-Christine VIALA Responsable des affaires régionales - DRH Occitanie M. Gaël HAUTON Adjoint M. Gérard DESARMAUX Service Entreprises Métiers de la Banque BANQUE DE FRANCE
16h - 17h	AMPHI HEBRAUD Emplois et insertion des Diplômés de Masters - OFIP Être accompagné par un mentor professionnel - SUIO-IP & témoignage de mentor			AMPHI OURLIAC Choisir l'alternance à UT Capitole Executive Education & Digital University – EEDU Service Formation professionnelle – TSM	

AMPHI MONTANE	AMPHI HEBRAUD	AMPHI RAYNAUD	AMPHI DAUVILLIER	
M^{me} Caroline BERHOUZ Directrice juridique - Droit des affaires - Droit de la concurrence / Fusion-Acquisition - Secteurs immobilier / digital / industrie agroalimentaire <u>Métiers du Droit des affaires</u> SAFTI	 M^{me} Johanna HUZARD Coordinatrice de l'audit interne - Supervision juridique et bancaire BANQUE CENTRALE EUROPEENNE <i>(Francfort)</i>	M^{me} Christine VALES M^e Guillaume MANFREDI Commissaires de justice <u>Métier de Commissaire de justice</u> SCP JONCOUR VALES SCP GEORGEL MANFREDI	Directions des Ressources Humaines, Responsables & équipes RH des 5 structures <u>Métier de la Sécurité Sociale</u> CPAM - CAF - CARSAT - MSA - URSSAF	9h30 - 10h30
M. Mickaël DELEPAUL Directeur des Affaires Juridiques - Directeur du Site de Salies-du-Salat M. Julien MOREIRA Responsable recrutement mobilité M. Mathieu FERRANDO Resp. adjoint recrutement <u>Métiers en Droit et Gestion de la Santé</u> CHU TOULOUSE	M. Paul MURAT Avocat - Juriste Droit de la propriété intellectuelle, Droit du numérique GARDA WORLD <i>(Montréal)</i>	M. Loan NGUYEN VAN VINH Collaborateur au Cabinet de M. Moudenc, Référent Proximité M. Hugo DREUILHE-CORTES Collaborateur au Cabinet de M. Moudenc, Chargé de la com. et des éléments de langage <u>Métiers du Politique</u> MAIRIE DE TOULOUSE – TOULOUSE METROPOLE	M. Frank MARISA Chef de chambre territoriale M^{me} Elsa HARY Rapporteuse <u>Métiers du Droit d'asile & Droit européen et international</u> COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE	10h30 - 11h30
M^e David D'AMELIO Notaire M^{me} Véronique COUREAU Directrice INFN <u>Métiers du Notariat</u> CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES	M^{me} Marta THINNES ENGUIDANOS Policy officer - Politique extérieure, Affaires Internationales M. Alexandre MARTIN Policy officer - Green Deal, transition écologique SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION EUROPEENNE <i>(Bruxelles)</i>	M. Frédéric HONNORAT Président M^e Olivier WEBER Avocat Propriété intellectuelle, IT, Data M^{me} Rim ROUDIES Juriste - Droit Numérique, IA, DPO, Cybersécurité <u>Métiers du Numérique et de l'IA</u> NUMEUM (syndicat du numérique)	M^{me} Mathilde CHOLET M. Mathieu DEGY Inspecteurs du travail <u>Métiers de l'Inspection du travail</u> DREETS OCCITANIE	11h30 - 12h30
Major Stéphane RENAULT POLICE NATIONALE Adjudant-chef Yannick DUSOULIE Cheffe Yaël SEBBAN GENDARMERIE NATIONALE <u>Métiers de la Sécurité</u>	M^{me} Cyrielle AGUT Avocate en Droit du travail et Procédure prud'homale M^{me} Fanny MINDEGUIA Avocate à la Cour - Contentieux des affaires, Droit des étrangers AVOCATURE EN ESPAGNE - CONESA LEGAL <i>(Barcelone)</i>	M^{me} Nathalie PACAUD Associée - Juriste Conseil en Propriété Industrielle - Conseil Européen en Marques, Dessins et Modèles <u>Métiers de la Propriété Intellectuelle & Industrielle</u> GROUPE PLASSERAUD IP	M^{me} Cécile BRANDAM - Concours M. Christophe FOULQUIER - RH M. Alexandre BERNOT - Pôle de contrôle et d'expertise Ranguel M^{me} Madeline HERBRETEAU - Communication <u>Métiers des Finances publiques</u> DIRECTION REGIONALES DES FINANCES PUBLIQUES	12h30 - 13h30
PAUSE				
M. Stéphane Gely Directeur interrégional M^{me} Laurence SUHIT - DSP M^{me} Céline CORSETTI - DPIP M. Thierry BOISSELEAU Capitaine pénitentiaire <u>Métiers de l'Administration Pénitentiaire</u> ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	M^{me} Coralie RESPAUD Consultante, Manager, Formatrice <u>Métiers de la Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) et de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)</u> CABINET ORQUALI	M. Sébastien RICHARD Administrateur M. Brice DELILLE Administrateur adjoint Direction des Ressources humaines et de la Formation <u>Métiers de la Fonction publique d'Etat</u> SENAT	M. Tristan BARBIER M. Florian ESTABLET & intervenants <u>Métiers de l'Assurance : Sinistres, Conformité, Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u> MAIF - GROUPAMA D'OC	14h - 15h
M^e Alexandre PARRA-BRUGUIERE Avocat - Droit pénal <u>Métier d'Avocat</u> CABINET PARRA-BRUGUIERE & NABET-CLAVERIE	M^{me} Elisabeth PARRENO Responsable Juridique & RSE GROUPE ARTERRIS (COOPERATIVE) M^{me} Mélodie CAZENAVE Directrice Conseil en Communication Responsable AGENCE YAPAK <u>Métiers du Juridique, de la RSE & de la Communication</u>	M. Laurent QUESSETTE Magistrat administratif M^{me} Michelle PARADIS Greffière <u>Métiers de la Magistrature et des Greffes</u> TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE	M^{me} Julie NADAL DRH adjointe M. Mahfoud LALAOUI Directeur des affaires juridiques M^{me} Sandrine MARGUET Inspectrice Pédagogique Rég. pour l'économie et la gestion <u>Métiers de l'Acad. de Toulouse</u> ACADEMIE DE TOULOUSE	15h - 16h
AMPHI DESPAX Préparations de l'IEJ aux concours et examens professionnels M. Mathias AMILHAT - Directeur adjoint - IEJ Me Thierry CARRERE - Président - Ecole des Avocats de Toulouse Mme Céline AZEMA, Mme Nadège PUJO-MENJOUET - Magistrats - ENM		AMPHI MONTANE Préparations de Sciences Po Toulouse aux concours de la fonction publique : CPAG, Prépa+ / Talents+ M. Christopher CHARLES - Directeur CPAG M. Paul VINACHES - Directeur Prépa+ et Talents +		16h - 17h

PLAN D'ACCÈS



CONFÉRENCES – DE 9H30 À 17H
STANDS – DE 11H À 16H



Légende

 AMPHIS/SALLES	 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 DÉFENSE ET SÉCURITÉ	 FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT
 MENTORAT, COACHING, ENTREPRENEURIAT	 JUSTICE
	 SERVICES UT CAPITOLE

BON FORUM des métiers



Pour aller plus loin :



www.ut-capitole.fr > orientation-insertion

Service Universitaire d'Information, d'Orientation
et d'aide à l'Insertion Professionnelle - SUIO-IP

Tél. : 05 61 63 37 28

Mail : suio-ip@ut-capitole.fr

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Pour étudiants internationaux
Année universitaire 2024-2025



Département Langues et Cultures - Bureau AR 223

Trois propositions de cours

Cours de Langue et Culture Françaises (LCF)

Groupes de niveaux A0 à C1 (ouverture sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits)
24 heures par semestre : 2 cours de 1h30 par semaine pendant 8 semaines
Assiduité et présence obligatoires. Délivrance de 3 crédits sous conditions*

Ateliers de Français Langue Etrangère de Spécialité (réservés en priorité aux étudiants en mobilité ERASMUS)

3 ateliers proposés (ouverture sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits) :
Français juridique, Français des affaires, Débattre en FLE
13 heures 30 par semestre : 1 cours de 1h30 pendant 9 semaines
Niveau B1 minimum requis
Inscription à un atelier par semestre (à un seul atelier français de l'entreprise annuel)
Assiduité et présence obligatoires. Délivrance d'1 crédit sous conditions*

Ateliers de conversation du Centre de Ressources en Langues (CRL)

2 ateliers d'1h30 proposés chaque semaine pendant 10 semaines
Sans obligation d'assiduité, sans délivrance de crédits

INSCRIPTIONS :

Cours de Langue et Culture Françaises (LCF) et ateliers de Français Langue Etrangère de Spécialité

CONTACT : langues.etrangeres@ut-capitole.fr

Semestre 1 : inscriptions jusqu'au 13 septembre 2024

Semestre 2 : inscriptions jusqu'au 13 janvier 2025

Modalités d'inscriptions :

- Attester de son niveau en français par l'une de ces certifications ou test :
 - DELF/DALF, TCF, TEF, OLS
 - ou passer le test ELAO : [lien vers feuille de route](#)
- Compléter le [formulaire en ligne](#)
- Les étudiants recevront un mail de confirmation d'affectation dans un groupe.
Attention : l'inscription n'est validée définitivement que si l'étudiant est présent au premier cours

Dates des cours semestre 1 :

- du 23 septembre au 22 novembre 2024 pour les cours de LCF
- du 23 septembre au 29 novembre 2024 pour les ateliers FLES

Dates des cours semestre 2 :

- Du 27 janvier au 28 mars 2025 pour les cours de LCF
- Du 27 janvier au 4 avril 2025 pour les ateliers FLES

Ateliers de conversation du [Centre de ressources en langues](#)

(CRL : niveaux A1 à C1)

CONTACT: crl@ut-capitole.fr

Inscriptions systématiques chaque semaine auprès du CRL (Bibliothèque Arsenal)

Certification : TCF, test de connaissance du français Plus d'informations sur la page web [TCF](#)

Cours de Langue et Culture Françaises (LCF) : Niveaux A0 à C1

Objectifs	Acquisition d'une plus grande autonomie linguistique dans la vie quotidienne et universitaire, Approfondissement des connaissances sur la société et la culture françaises
Contenu	Activités pédagogiques centrées en priorité sur l'oral : compréhension de documents audio et vidéo authentiques) et activités de production orale (jeux de rôle, exposés, débats...) Compréhension et production écrites renforcées par des devoirs maison.
Validation	Contrôle continu avec présence obligatoire et travail régulier nécessaires. * La validation du cours ouvre droit à l'attribution de 3 ECTS sous conditions : selon les accords avec l'université d'origine.

Ateliers de Français Langue Etrangère de Spécialité : Niveaux B1 à C1

Validation	Contrôle continu avec présence obligatoire et travail régulier nécessaires. * La validation d'un atelier ouvre droit à l'attribution de 1 ECTS sous conditions : selon les accords avec l'université d'origine.
	FRANÇAIS JURIDIQUE
Objectifs	Mieux maîtriser la spécificité du français juridique en travaillant sur l'enrichissement du vocabulaire du droit.
Contenu	Analyse de textes juridiques et de supports liés à l'actualité, exercices sur le vocabulaire et la syntaxe juridiques, exposés et discussions.

	FRANÇAIS DE L'ENTREPRISE (ÉCONOMIE ET GESTION)
Objectif	Acquérir le lexique de base de l'économie et développer sa capacité à communiquer en français dans un contexte universitaire et professionnel.
Contenu	Vocabulaire et structures utiles pour commenter des données chiffrées et des graphiques, présenter une organisation, décrire le fonctionnement d'une entreprise et son environnement.

	DEBATTRE EN FLE
Objectif	Les étudiants choisiront les sujets de société qui leur tiennent à cœur, afin d'en débattre ensemble.
Contenu	Production d'arguments dans des interactions orales vivantes, recherche documentaire, travail de groupe.

Ateliers de conversation du CRL : niveaux A1 à C1

	ECHANGER SUR DIVERS SUJETS
Objectif	Les étudiants viennent échanger librement sur leurs cultures et leurs expériences à vivre et à étudier à Toulouse.
Contenu	Discussions et jeux de rôles à partir de supports divers (vidéo, affiches de films, titres de presse, photos...).



Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Annexe 6

Méthodologie

Promotion 2023-2024

Les résultats présentés dans ce document sont issus d'une analyse réalisée grâce à la valorisation des données de la plateforme Mon Master. L'ensemble des candidatures émises pour intégrer un cursus en Droit et Science Politique en 2023-2024 ont été incluses dans le périmètre. Un travail important de mise en qualité des données a été réalisé afin d'identifier les candidats, leurs parcours et leur profils. Les données Apogée (système d'information interne à l'Université) et SISE (données nationales collectées par le MESR - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ont été utilisées afin de vérifier et consolider la base de données. Dans un premier temps, ce travail a été réalisé sur le parcours antérieur à la candidature. Dans un second temps, ces jointures ont permis d'identifier et catégoriser les inscriptions effectives en 2023-2024 suite à la campagne Mon Master. Grâce aux données issues de SISE, toute inscription réalisée dans l'enseignement supérieur français (hors BTS et établissements non reconnus par le MESR) peut être identifiée.

L'identification des candidats est réalisée grâce à l'INE. Complété manuellement par les utilisateurs sur la plateforme Mon Master, il a été source de nombreux problèmes (absence de données, INE modifié, erreur de saisie, confusion entre l'INE et le code étudiant...). Pour les candidats ayant indiqué leur code étudiant, un travail de vérification regroupant plusieurs variables (cursus de formation et établissement d'inscription 22-23) a été réalisé entre les différents jeux de données afin d'identifier leur parcours. Pour les étudiants inscrits à UT Capitole précédemment, des vérifications complémentaires ont été réalisées :

- Dans la base Apogée, des extractions complémentaires ont été effectuées afin de voir s'ils ont fait l'objet d'un changement d'INE.
- Une consolidation a été faite en concaténant le nom, le prénom et la date de naissance. Le croisement entre les données Mon Master et Apogée a permis d'identifier le parcours de 72 candidats supplémentaires.

Afin de ne pas exclure les candidats ayant un INE manquant ou erroné, tout individu n'ayant pas de données exploitables ou cohérentes se voit attribuer la modalité "Non inscrit - Cursus inconnu " dans les variables correspondant à leur parcours d'études en 22-23 ou 23-24.

Il faut aussi noter l'absence de données issues de Mon Master pour les parcours suivants : Droit et Management Social des Entreprises, Juriste de Copropriété, Juriste d'Entreprise d'Assurances, les formations à distance et les LL.M (Magister Legum) portés par l'Ecole Européenne de Droit.

11 953 candidats sont analysés dans le cadre de cette étude. Les résultats présentés dans ce document sont arrondis, des approximations peuvent donc apparaître sur les pourcentages et le calcul des totaux.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Profil des candidats

Promotion 2023-2024

Quelques chiffres clés....



11 953 candidats*



25 318 candidatures

soit une moyenne de 2 candidatures par individu



8 690 (73%) femmes candidates



3 263 (27%) hommes candidats

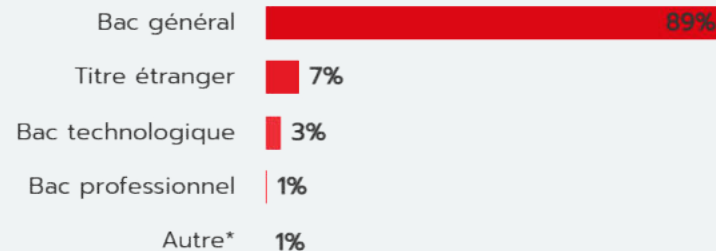


10 676 (89%) candidats sont de nationalité française

**Les étudiants n'ayant pas renseigné d'INE ou de code étudiant peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont réalisé plusieurs candidatures*

Le parcours pré-universitaire

Type de baccalauréat des candidats

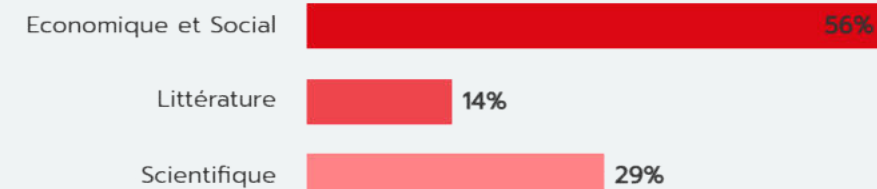


La majorité des candidats titulaires d'un **bac général (56%)** est issue de la filière ES. Les titulaires d'un bac S composent **29%** des bacheliers généraux.

Parmi les **bacheliers technologiques**, la filière la plus représentée est **Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)** suivie de **Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)**.

La quasi-totalité (**89%**) des candidats à un Master de Droit à UT Capitole sont titulaires d'un baccalauréat général. Les détenteurs d'un titre étranger représentent **7%** de la population analysée. La proportion de bachelier technologiques et professionnels (**4%**) est faible.

Série des candidats titulaires d'un baccalauréat général



Mention au baccalauréat général des candidats



49% des candidats titulaires d'un baccalauréat général l'ont obtenu avec mention bien ou très bien.

Parmi les bacheliers technologiques, ce taux est de **35%**

Mention au baccalauréat technologique des candidats



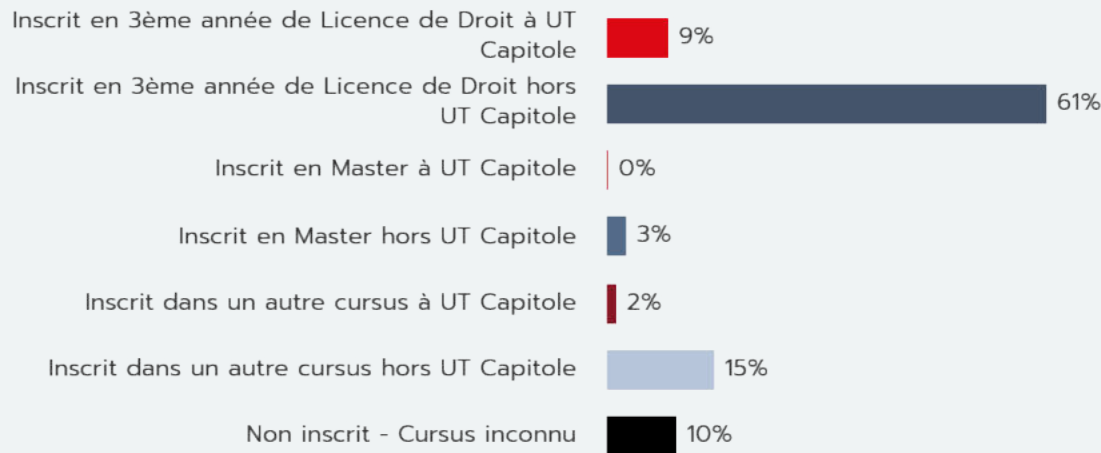
Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Profil des candidats

Promotion 2023-2024

Situation et cursus des candidats en 2022-2023

Situation des candidats en 2022-2023



Seuls **11%** des candidats souhaitant intégrer un Master de Droit à UT Capitole étaient inscrits dans cette même Université en 2022-2023. **89%** des candidats sont donc extérieurs à UT Capitole.

Le contingent le plus important (**61%**) est constitué des étudiants inscrits en L3 dans une autre université en 2022-2023. La proportion de candidats déjà inscrits dans un cursus de Master est faible qu'ils soient inscrits à UT Capitole ou non.

Les autres cursus regroupent majoritairement des cursus de Licence dans d'autres domaines de formation (science politique, AES, histoire pour citer les plus fréquents) et des diplômes universitaires en science juridique.

Le tableau sur votre droite recense l'ensemble des formations des candidats. Il est possible de filtrer les résultats selon leur situation en cliquant sur le profil qui vous intéresse dans le graphique ci-dessus.



Il est possible de filtrer les données du tableau ci-dessous selon la situation des candidats en 2022-2023. Pour cela, cliquer sur le profil qui vous intéresse dans le graphique situé à votre gauche

Cursus des candidats en 2022-2023	N	%
L3 Droit	7 929	66%
Non inscrit - Cursus inconnu	1 190	10%
L3 Science Politique	246	2%
L3 Administration Economique et Sociale	231	2%
Autre type de formation	143	1%
DU en Sciences Juridiques	140	1%
L3 Histoire	94	1%
L3 Langues etrangeres appliquees	79	1%
L3 Droit double diplômes internationaux	72	1%
LP Metiers du notariat	69	1%

◀ ◀ 1 2 3 4 5 ... ▶ ▶

Note de lecture : 7 929 (66%) candidats étaient inscrits en L3 Droit en 2022-2023.

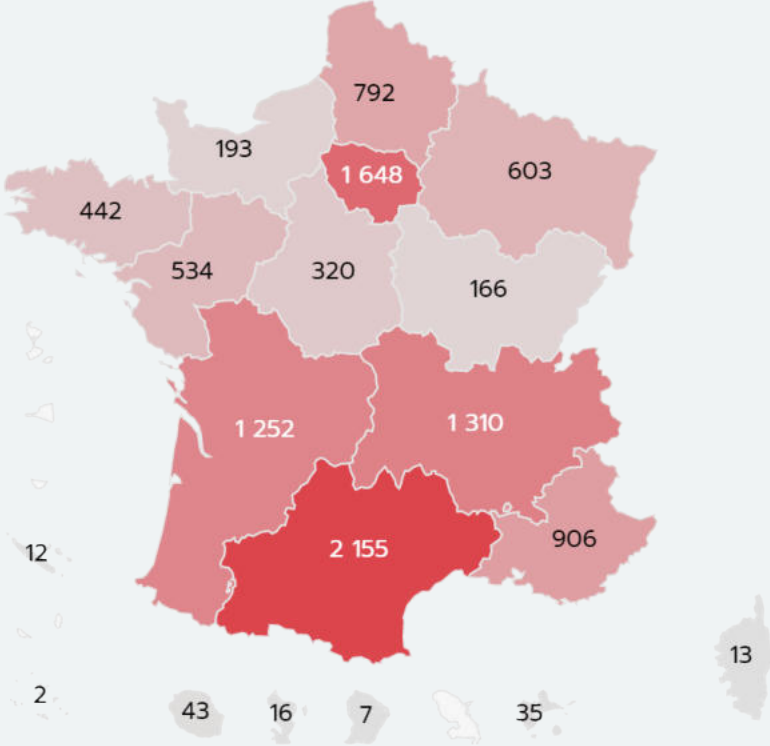
Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Profil des candidats

Promotion 2023-2024

Situation et cursus des candidats en 2022-2023

Localisation des établissements dans lesquels étaient inscrits les candidats en 2022-2023



Il est possible de filtrer les données des tableaux ci-dessous selon la localisation et l'établissement des candidats en 2022-2023. Pour cela, cliquer sur la région dans le graphique situé à votre gauche et/ou sur l'établissement dans le tableau ci-dessous qui vous intéresse

Établissement des candidats en 2022-2023	N	%
Université Toulouse Capitole	1 297	11%
Non inscrit - Etablissement inconnu	1 188	10%
Université de Bordeaux	664	6%
Université Aix-Marseille	577	5%
Université Jean Moulin Lyon 3	488	4%
Université Paris Panthéon-Assas	425	4%
Université de Montpellier	387	3%
Etablissement non connu	311	3%
Université de Lille	295	2%
Institut catholique de Lille	278	2%

1

Cursus des candidats en 2022-2023	N	%
L3 Droit	7 929	66%
Non inscrit - Cursus inconnu	1 190	10%
L3 Science Politique	246	2%
L3 Administration Economique et Sociale	231	2%
Autre type de formation	143	1%
DU en Sciences Juridiques	140	1%
L3 Histoire	94	1%
L3 Langues etrangeres appliquees	79	1%
L3 Droit double diplômes internationaux	72	1%
LP Metiers du notariat	69	1%

1

21% des candidats étaient inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur situé en **Occitanie** en 2022-2023. Une grande majorité des individus ayant candidaté pour un master de Droit à UT Capitole étaient donc issus d'une autre région lors de la campagne 2023. Les étudiants inscrits dans un établissement en **Ile-de-France (16%)** constituent le deuxième contingent de candidats le plus important.

En dehors de l'Université Toulouse Capitole, les établissements les plus représentés parmi les candidats sont : **Université de Bordeaux, Université Aix-Marseille, Université Jean Moulin Lyon 3**

8% des candidats indiquent avoir réaliser **une mobilité internationale** durant leurs cursus.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Profil des candidats

Promotion 2023-2024

Situation et cursus des candidats en 2022-2023

Sur les **10 763 candidats** pour lesquels **le cursus 2022-2023 est connu**, **8 523 (79,2%)** présentent **une note au 1er semestre 2022-2023** dans la plateforme MonMaster.

Elle est en **moyenne de 11,9**. Néanmoins ces résultats ne peuvent être interprétés sans contexte. Le tableau ci-contre présente donc la moyenne et la médiane des notes obtenues au 1er semestre par les candidats selon leur situation en 2022-2023.

Il est possible de remarquer que les résultats des candidats inscrits en L3 de Droit à UT Capitole et dans les autres établissements sont similaires.

Ceux déjà inscrits dans un Master à UT Capitole affichent la note moyenne la plus élevée toute situation confondue. Leurs résultats moyens au 1er semestre 2022-2023 dépassent de plus de 1 point ceux inscrits en Master dans un autre établissement.

L'interprétation des résultats obtenus par les candidats inscrits dans d'autres cursus est plus difficile, cette population regroupant des profils plus variés. Parmi eux, ceux inscrits dans une formation de grade Master affichent les résultats les élevés en moyenne (supérieurs à 14). Les candidats inscrits dans un diplôme de grade Licence et en DU arrivent ensuite avec des notes moyennes et médianes supérieures à 13.

SITUATION EN 2022-2023	NOTE OBTENUE AU 1ER SEMESTRE	
	MOYENNE	MÉDIANE
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit à UT Capitole	11,81	11,66
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit hors UT Capitole	11,73	11,64
Inscrit en Master à UT Capitole	12,92	12,50
Inscrit en Master hors UT Capitole	11,68	11,64
Inscrit dans un autre cursus à UT Capitole	12,59	12,63
Inscrit dans un autre cursus hors UT Capitole	12,72	12,74
TOTAL	11,89	11,78

Note de lecture : Les candidats inscrits en L3 de Droit à UT Capitole affichent une note moyenne de 11,81 au 1er semestre 22-23. La moitié d'entre eux ont obtenu plus de 11,66, l'autre moitié moins.

SITUATION EN 2022-2023	NOTE OBTENUE AU 1ER SEMESTRE						
	MOINS DE 8	DE 8 À 10	DE 10 À 12	DE 12 À 14	DE 14 À 16	16 ET PLUS	TOTAL
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit à UT Capitole	3%	14%	39%	28%	13%	3%	100%
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit hors UT Capitole	2%	14%	41%	30%	11%	2%	100%
Inscrit en Master à UT Capitole	0%	8%	30%	30%	22%	11%	100%
Inscrit en Master hors UT Capitole	4%	18%	33%	29%	13%	3%	100%
Inscrit dans un autre cursus à UT Capitole	1%	9%	28%	42%	15%	5%	100%
Inscrit dans un autre cursus hors UT Capitole	1%	6%	31%	35%	21%	6%	100%
TOTAL	2%	13%	39%	31%	12%	3%	

Le tableau ci-contre présente la distribution des notes obtenues au 1er semestre 22-23 selon la situation des candidats à cette période.

Ceux inscrits en L3 de Droit affichent des résultats similaires, qu'ils soient inscrits à UT Capitole ou ailleurs. La différence est par contre visible parmi les étudiants inscrits en Master en 22-23. La proportion de candidats ayant eu une note inférieure à 10 est plus importante parmi la population inscrite dans un autre établissement.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Profil des candidats

Promotion 2023-2024

Situation et cursus des candidats en 2022-2023

Le tableau ci-contre présente la note obtenue au 1er semestre des candidats inscrits dans une L3 de Droit en 22-23 selon leur établissement d'inscription.

Plusieurs indicateurs sont à votre disposition :

- la moyenne qui permet de résumer rapidement les résultats obtenues sur la distribution (ensemble des notes du périmètre concerné).
- la médiane qui sépare en deux parts égales les valeurs de la distribution. Ainsi la moitié des candidats inscrits en L3 à UT Capitole avait obtenu une note supérieure à 11,65 au 1er semestre 22-23, l'autre moitié moins.
- le quart inférieur qui permet de délimiter les notes obtenues par le quart de la population ayant eu les moins bons résultats. 25% des candidats inscrits en L3 à UT Capitole avaient obtenu une note inférieure à 10,47 au 1er semestre 22-23.
- le quart supérieur qui permet de délimiter les notes obtenues par le quart de la population ayant eu les meilleurs résultats. 25% des candidats inscrits en L3 à UT Capitole avaient obtenu une note supérieure à 13,10 au 1er semestre 22-23.



Seuls les établissements présentant plus de 50 candidats sont intégrés dans le tableau afin de limiter les aberrations statistiques

ETABLISSEMENT EN 2022-2023	NOTE OBTENUE AU 1ER SEMESTRE			
	MOYENNE	QUART INFÉRIEUR	MÉDIANE	QUART SUPÉRIEUR
Université Toulouse Capitole	11,81	10,47	11,66	13,11
Université de Bordeaux	11,70	10,56	11,53	12,76
Université Aix-Marseille	11,71	10,38	11,73	12,90
Université Jean Moulin Lyon 3	11,90	10,41	11,67	13,10
Université Paris Panthéon-Assas	11,48	10,04	11,28	12,80
Université de Montpellier	10,77	9,53	10,55	12,00
Institut catholique de Lille	12,44	11,33	12,36	13,38
Université de Strasbourg	11,47	10,23	11,24	12,50
Université Paris Nanterre	11,70	10,58	11,65	12,92
Nantes Université	12,08	10,97	11,85	13,23
Université de Rennes	11,64	10,27	11,46	12,76
Université de Lille	11,89	11,01	11,85	12,64
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	11,68	10,42	11,63	13,02

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse des candidatures

Promotion 2023-2024

Quelques chiffres clés....



11 953 candidats*



25 317 candidatures

soit une moyenne de 2 candidatures par individu



787 (7%) candidats ont accepté définitivement une admission dans un Master à UT Capitole



4 317 (36%) ont refusé la proposition d'intégrer un Master à UT Capitole



6 849 (57%) n'ont pas été sélectionnés par une formation d'UT Capitole

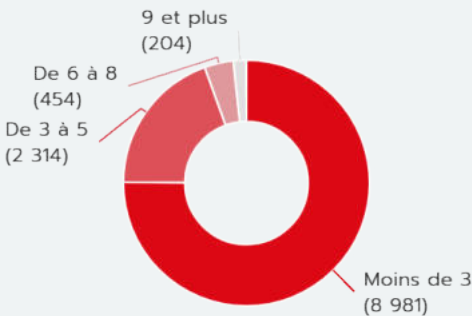
*Les étudiants n'ayant pas renseigné d'INE ou de code étudiant peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont réalisé plusieurs candidatures

Nombre de candidatures

Les 3 parcours réceptionnant le plus de candidatures sont : **Droit Pénal et Sciences Criminelles, Droit Privé fondamental, Droit des Personnes et de la Famille**. Ils totalisent ainsi **19%** des candidatures.

40% des candidats ont postulé à au moins un de ces 3 parcours.

Nombre de candidatures par individu



Le nombre moyen de candidatures à UT Capitole par individu masque une importante disparité selon les cas. Si **75%** des individus ont réalisé **moins de 3 candidatures**, la part ayant candidaté à plus de 6 parcours n'est pas négligeable.

 Il est possible de trier le tableau selon le nombre de candidatures en cliquant sur l'entête de la colonne correspondante.

Nombre de candidatures par parcours	N	%
Administration et Liquidation d'Entreprises en difficulté	205	1%
Contentieux et Arbitrage	782	3%
Contrats et Responsabilité des Professionnels	525	2%
Droit de l'Environnement	395	2%
Droit de la Coopération Economique et des Affaires Internationales	311	1%
Droit de la Propriété Intellectuelle	835	3%
Droit de la Santé	515	2%
Droit de l'Immobilier	880	3%
Droit des Collectivités Territoriales	461	2%
Droit des Libertés	865	3%
Droit des Médias et de la Communication	495	2%
Droit des Personnes et de la Famille	1 372	5%
Droit des Transports et de l'Aéronautique	356	1%
Droit du travail, emploi et protection sociale	1 053	4%

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse des candidatures

Promotion 2023-2024

Nombre de candidatures

Nombre de candidatures réalisées selon la situation en 2022-2023

SITUATION EN 2022-2023	NOMBRE DE CANDIDATURES	
	MOYENNE	MÉDIANE
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit à UT Capitole	5	4
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit hors UT Capitole	2	1
Inscrit en Master à UT Capitole	2	2
Inscrit en Master hors UT Capitole	1	1
Inscrit dans un autre cursus à UT Capitole	3	2
Inscrit dans un autre cursus hors UT Capitole	2	1
TOTAL	2	1

Le test de Fischer indique une **corrélation significative** entre le nombre de candidatures réalisées et la situation de l'individu en 2022-2023. Les candidats **inscrits en L3 à UT Capitole** affichent le **nombre de candidatures moyens et médians le plus élevé**. Parmi cette population, la moitié avait candidaté à 4 parcours ou plus.

Les candidats extérieurs à l'Université Toulouse Capitole réalisent quant à eux peu de candidatures et ce quel que soit leur situation en 2022-2023.

Il est intéressant de constater qu'**aucun lien n'existe** entre la **note obtenue au 1er semestre 22-23** et le **nombre de candidatures réalisées**. Parmi les différentes situations en 2022-2023, seuls les individus inscrits en Master dans un autre établissement voient leur nombre de candidatures légèrement augmenté s'ils ont une note inférieure à 10. L'hypothèse d'une multiplication de candidatures par les individus ayant un dossier moins solide afin de maximiser leur chance d'admission ne se vérifie pas, du moins à l'échelle d'UT Capitole.

Il est possible de trier le tableau selon le nombre de candidatures en cliquant sur l'entête de la colonne correspondante.

Nombre de candidatures par parcours selon la nationalité du candidat

NOMBRE DE CANDIDATURES PAR PARCOURS	NATIONALITE					
	FRANÇAISE		ETRANGÈRE		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Droit Fondamental des affaires	1 079	88%	152	12%	1 231	100%
Droit des Collectivités Territoriales	399	87%	62	13%	461	100%
Droit et Gestion des Entreprises Agricoles et Agroalimentaires	141	82%	31	18%	172	100%
Droit de la Propriété Intellectuelle	736	88%	99	12%	835	100%
Droit de la Coopération Economique et des Affaires Internationales	267	86%	44	14%	311	100%

Eléments sous-représentésEléments sur-représentés

Note de lecture : 152 (12%) candidatures émises pour le parcours Droit Fondamental des affaires sont réalisées par des individus de nationalité étrangère

Le croisement entre le nombre de candidatures par parcours et la nationalité du candidat est intéressant. Près d'une **candidature sur cinq** est émise par un individu de nationalité étrangère pour les parcours **Juriste d'Entreprise en alternance, Droit, Numérique, IA et Droit des Transports et de l'Aéronautique**.

A l'inverse le taux de candidatures étrangères est très faible dans les parcours **Droit Pénal et Sciences Criminelles** et **Droit Notarial**.

Nombre de candidatures

Nombre de candidatures par parcours selon la situation en 2022-2023										
NOMBRE DE CANDIDATURES PAR PARCOURS	SITUATION EN 2022-2023									
	INSCRIT EN L3 DROIT À UT CAPITOLE		INSCRIT DANS UN AUTRE CURSUS À UT CAPITOLE*		INSCRIT EN L3 DROIT HORS UT CAPITOLE		INSCRIT DANS UN AUTRE CURSUS HORS UT CAPITOLE*		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Administration et Liquidation d'Entreprises en difficulté	52	27%	19	10%	74	38%	48	25%	193	100%
Contentieux et Arbitrage	242	34%	15	2%	411	57%	54	7%	722	100%
Contrats et Responsabilité des Professionnels	222	45%	7	1%	233	47%	35	7%	497	100%
Droit de l'Environnement	80	23%	14	4%	221	63%	38	11%	353	100%
Droit de la Coopération Economique et des Affaires Internationales	57	21%	8	3%	167	61%	40	15%	272	100%
Droit de la Propriété Intellectuelle	194	25%	13	2%	472	61%	91	12%	770	100%
Droit de la Santé	129	27%	14	3%	237	50%	91	19%	471	100%
Droit de l'Immobilier	203	25%	44	5%	431	53%	133	16%	811	100%

Eléments sous-représentés
 Eléments sur-représentés

*les candidats inscrits en Master l'année précédente sont intégrés dans cette catégorie

Le tableau ci-dessus permet d'identifier la proportion de candidatures internes ou externes à UT Capitole et selon leur cursus par parcours. Les éléments sous-représentés ou sur-représentés sont colorés afin de simplifier la lecture des résultats.

Les parcours **Ethique du Soin et de la Recherche**, **Droit et Gestion des Entreprises Agricoles et Agroalimentaires**, **Contrats et Responsabilité des Professionnels** affichent le taux de candidats issus d'**UT Capitole** le plus élevé. Pour ces derniers, c'est la proportion d'inscrits en **L3 de Droit** l'année précédente qui constituent la quasi-totalité de ce contingent. C'est en **Administration et Liquidation des entreprises en difficultés** et en **Droit Fiscal de l'Entreprise** que la part de candidats issus d'**un autre cursus à UT Capitole** est la plus forte.

A l'inverse, les trois parcours réceptionnant le plus de candidatures externes sont : **Droit pénal et Sciences Criminelles**, **Droit Public Général** ainsi que **Politique et Sécurité**. Si pour les deux premiers, ce sont les inscrits en L3 Droit qui constituent la quasi-totalité des candidats, le cas du parcours Politique et Sécurité est singulier. De par sa thématique, ce parcours attire de nombreux candidats issus de Licence de Sciences Politiques, d'Histoire ou de langues.

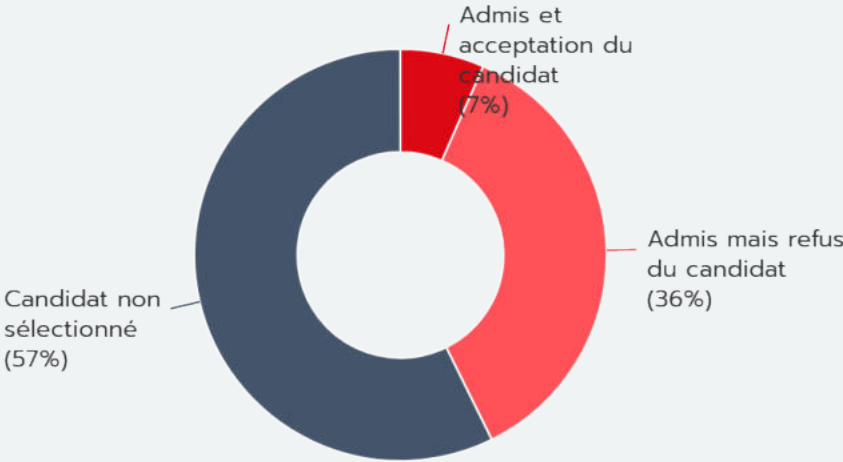
Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse des candidatures

Promotion 2023-2024

Le bilan des admissions

Bilan des candidatures en Master à UT Capito



Sur les 11 953 candidats, 5 104, soit 43%, ont vu au moins une de leurs candidatures à un Master à UT Capito être acceptée. Néanmoins, seuls 7% ont accepté définitivement une admission. Plus d'un tiers des candidats ont finalement refusé une ou plusieurs propositions émanant d'une formation prodiguée par UT Capito.

Pour rappel, une fois admis par une formation, le candidat peut accepter ou refuser cette admission dans un délai de 8 jours.

Bilan des candidatures en Master selon la situation en 2022-2023

SITUATION EN 2022-2023	BILAN DES CANDIDATURES							
	ADMISSION ACCEPTÉE PAR LE CANDIDAT		ADMISSION REFUSÉE PAR LE CANDIDAT		CANDIDAT NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit à UT Capito	524	50%	348	33%	170	16%	1 042	100%
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit hors UT Capito	152	2%	2 872	39%	4 260	58%	7 284	100%
Inscrit en Master à UT Capito	13	23%	21	37%	23	40%	57	100%
Inscrit en Master hors UT Capito	5	1%	108	31%	239	68%	352	100%
Inscrit dans un autre cursus à UT Capito	35	18%	98	49%	65	33%	198	100%
Inscrit dans un autre cursus hors UT Capito	28	2%	561	31%	1 241	68%	1 830	100%
Non inscrit - Cursus inconnu	30	3%	309	26%	851	72%	1 190	100%
TOTAL	787	7%	4 317	36%	6 849	57%	11 953	

■ Eléments sous-représentés ■ Eléments sur-représentés

Le croisement entre les résultats d'admissions et la situation des candidats en 2022-2023 est très significatif. La proportion d'individus admis ayant accepté la proposition d'au moins un Master d'UT Capito est forte parmi ceux issus de ce même établissement et ce quel que soit le type de cursus suivi. C'est parmi les inscrits en L3 de Droit qu'elle est la plus importante (50%). C'est aussi cette population qui affiche le taux d'admission (candidats admis ayant accepté ou non la proposition) le plus élevé (83%)

Les candidats inscrits dans un autre cursus à UT Capito et ceux de L3 de Droit issus d'un autre établissement présentent les taux de refus les plus importants. Pour ces derniers, seuls 152 des 3 024 des candidats admis acceptent la proposition d'une formation à UT Capito.

La proportion de candidats non sélectionnés est très élevée parmi les individus non inscrits dans l'enseignement supérieur ou dont le cursus est inconnu (72%). C'est aussi le cas pour les candidats inscrits en Master (68%) ou dans un autre type cursus (68%) dans un établissement différent d'UT Capito

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse des candidatures

Promotion 2023-2024

Le bilan des admissions

Bilan des admissions en Master selon la situation en 2022-2023

SITUATION EN 2022-2023	BILAN DES ADMISSIONS			
	ADMISSION ACCEPTÉE		ADMISSION REFUSÉE	
	N	%	N	%
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit à UT Capitole	524	60%	348	40%
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit hors UT Capitole	152	5%	2 872	95%
Inscrit en Master à UT Capitole	13	38%	21	62%
Inscrit en Master hors UT Capitole	5	4%	108	96%
Inscrit dans un autre cursus à UT Capitole	35	26%	98	74%
Inscrit dans un autre cursus hors UT Capitole	28	5%	561	95%
Non inscrit - Cursus inconnu	30	9%	309	91%
TOTAL	787	15%	4 317	85%

■ Eléments sous-représentés ■ Eléments sur-représentés
Note de lecture : Les candidats non sélectionnés sont exclus du tableau ci-dessus

Le tableau ci-dessus se focalise sur la décision des candidats ayant été admis dans un Master à UT Capitole. Ceux inscrits précédemment dans cette même Université présentent les taux d'admission les plus élevés. Ainsi, **60%** des candidats admis **inscrits en L3 Droit à UT Capitole** en 2022-2023 **acceptent la proposition d'une formation**.
A l'inverse, le **taux de refus** est **très élevé** parmi la population inscrite dans **un autre établissement** en 2022-2023, notamment chez les L3 Droit qui représentent **61%** des admis. Pour ces derniers, seuls **152** des **3 024** des candidats admis acceptent la proposition d'une formation à UT Capitole.
Le tableau ci-contre permet de visualiser les taux d'admission selon la distribution des notes obtenues par les candidats au 1er semestre 2022-2023. Ainsi, il est possible de remarquer **un basculement du taux d'admission** pour les candidats **ayant obtenu 12 ou plus** au 1er semestre. Toute chose égale par ailleurs (c'est à dire sans tenir compte des différents profils de candidats), le **taux d'acception** parmi les candidats admis **reste plutôt stable** quel que soit le résultat du 1er semestre (entre 15 et 20%).

Bilan des candidatures selon la note obtenue par les candidats au 1er semestre 2022-2023

BILAN DES CANDIDATURES	NOTE OBTENUE AU 1ER SEMESTRE 2022-2023			
	MOYENNE	QUART INFÉRIEUR	MÉDIANE	QUART SUPÉRIEUR
Admis et acceptation du candidat	12,5	11,2	12,3	13,9
Admis mais refus du candidat	12,4	11,1	12,4	13,7
Candidat non sélectionné	11,4	10,1	11,2	12,5
TOTAL	11,8	10,5	11,7	13,1

Sans surprise, les **notes moyennes et médianes** obtenues au 1er semestre 2022-2023 par les **candidats admis** sont **supérieures d'un point** comparées aux **individus non retenus** par une formation. Il est intéressant de constater les indicateurs de dispersion (moyenne, médiane...) présentent des chiffres similaires que le candidat admis ait accepté ou non une proposition d'un Master d'UT Capitole.

NOTE OBTENUE AU 1ER SEMESTRE	BILAN DES CANDIDATURES							
	ADMISSION ACCEPTÉE PAR LE CANDIDAT		ADMISSION REFUSÉE PAR LE CANDIDAT		CANDIDAT NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 8	5	3%	39	21%	146	77%	190	100%
De 8 à 10	29	2%	300	24%	907	73%	1 236	100%
De 10 à 12	210	6%	1 155	31%	2 353	63%	3 718	100%
De 12 à 14	216	8%	1 339	47%	1 277	45%	2 832	100%
14 et plus	140	10%	745	54%	491	36%	1 376	100%
TOTAL	600	6%	3 578	38%	5 174	55%	9 352	

■ Eléments sous-représentés ■ Eléments sur-représentés

Le bilan des admissions

Bilan des candidatures selon la situation et la note moyenne obtenue au 1er semestre 2022-2023

SITUATION EN 2022-2023	BILAN DES CANDIDATURES			
	ADMISSION ACCEPTÉE PAR LE CANDIDAT	ADMISSION REFUSÉE PAR LE CANDIDAT	CANDIDAT NON SÉLECTIONNÉ	TOTAL
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit à UT Capitole	12,5	11,6	10,2	11,8
Inscrit en 3ème année de Licence de Droit hors UT Capitole	12,3	12,4	11,2	11,7
Inscrit en Master à UT Capitole	13,2	13,0	12,7	12,9
Inscrit en Master hors UT Capitole	12,2	12,1	11,5	11,7
Inscrit dans un autre cursus à UT Capitole	13,3	12,7	11,8	12,6
Inscrit dans un autre cursus hors UT Capitole	13,0	13,2	12,4	12,7
TOTAL	12,5	12,4	11,4	11,9

■ *Eléments significativement inférieurs à la moyenne* ■ *Eléments significativement supérieurs à la moyenne*

Parmi les **candidats inscrits en L3 Droit** en 2022-2023, il est intéressant de constater des différences selon l'établissement d'inscription. De fait, si la note moyenne au 1er semestre des admis ayant accepté une proposition est à peu de chose identique, la **différence est assez marquée parmi les admis s'étant désisté**. Elle est **inférieure d'un point** pour les individus ayant réalisée leur **L3 Droit à UT Capitole**. Contrairement aux candidats ayant un meilleur dossier, il est possible que ceux se désistant n'aient pas été admis dans le parcours qu'ils priorisaient. Néanmoins sans hiérarchisation des vœux, cette hypothèse n'est pas vérifiable.

Pour les candidats inscrits en Master à UT Capitole en 2022-2023, la note obtenue au 1er semestre ne semble pas avoir été un élément déterminant dans les choix des responsables de formation. La moyenne est similaire quels que soit les résultats à l'admission.

Pour les individus issus d'un autre cursus, les notes moyennes au 1er semestre sont significativement au dessus de la moyenne générale quels que soit les résultats à l'admission pour les candidats hors UT Capitole.

Bilan des candidatures selon la localisation de l'établissement des candidats en 2022-2023

RÉGION DE L'ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION EN 22-23	BILAN DES CANDIDATURES							
	ADMISSION ACCEPTÉE PAR LE CANDIDAT		ADMISSION REFUSÉE PAR LE CANDIDAT		CANDIDAT NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Occitanie	636	30%	792	37%	727	34%	2 155	100%
Ile-de-France	15	1%	606	37%	1 027	62%	1 648	100%
Auvergne-Rhône-Alpes	22	2%	536	41%	752	57%	1 310	100%
Nouvelle-Aquitaine	24	2%	527	42%	701	56%	1 252	100%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	1%	359	40%	538	59%	906	100%
Hauts-de-France	11	1%	274	35%	507	64%	792	100%
Grand Est	5	1%	186	31%	412	68%	603	100%
Pays de la Loire	13	2%	188	35%	333	62%	534	100%

■ *Eléments sous-représentés* ■ *Eléments sur-représentés*

La proportion de candidats sélectionnés par au moins une formation d'UT Capitole est bien plus importante parmi ceux ayant réalisé leur cursus en Occitanie (**66%**). Parmi les candidats issus d'un établissement situé dans une autre région, ce sont ceux des deux territoires limitrophes, **Auvergne-Rhône-Alpes (43%)** et **Nouvelle-Aquitaine (44%)**, qui affichent les taux d'admission les plus élevés.

L'analyse de la part de candidats ayant accepté une proposition d'une formation d'UT Capitole est intéressante. Si seuls les admis sont comptabilisés, **45%** des candidats originaires d'un établissement d'**Occitanie** ont accepté au moins une proposition.

Ce taux est de **4%** pour la **population admise issue d'une autre région**. Au delà de la sélection opérée par les formations, le **refus quasi-systématique des candidats non originaires d'Occitanie admis** est un élément important dans la constitution de la population intégrant un Master à UT Capitole.

Le bilan des admissions

Bilan des candidatures selon l'établissement d'inscription des candidats en 2022-2023

ETABLISSEMENT EN 2022-2023	BILAN DES CANDIDATURES							
	ADMISSION ACCEPTÉE PAR LE CANDIDAT		ADMISSION REFUSÉE PAR LE CANDIDAT		CANDIDAT NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Université Toulouse Capitole	572	44%	467	36%	258	20%	1 297	100%
Université de Bordeaux	11	2%	302	45%	351	53%	664	100%
Université Aix-Marseille	7	1%	234	41%	336	58%	577	100%
Université Jean Moulin Lyon 3	8	2%	208	43%	272	56%	488	100%
Université Paris Panthéon-Assas	3	1%	175	41%	247	58%	425	100%
Université de Montpellier	4	1%	134	35%	249	64%	387	100%

■

Eléments sous-représentés

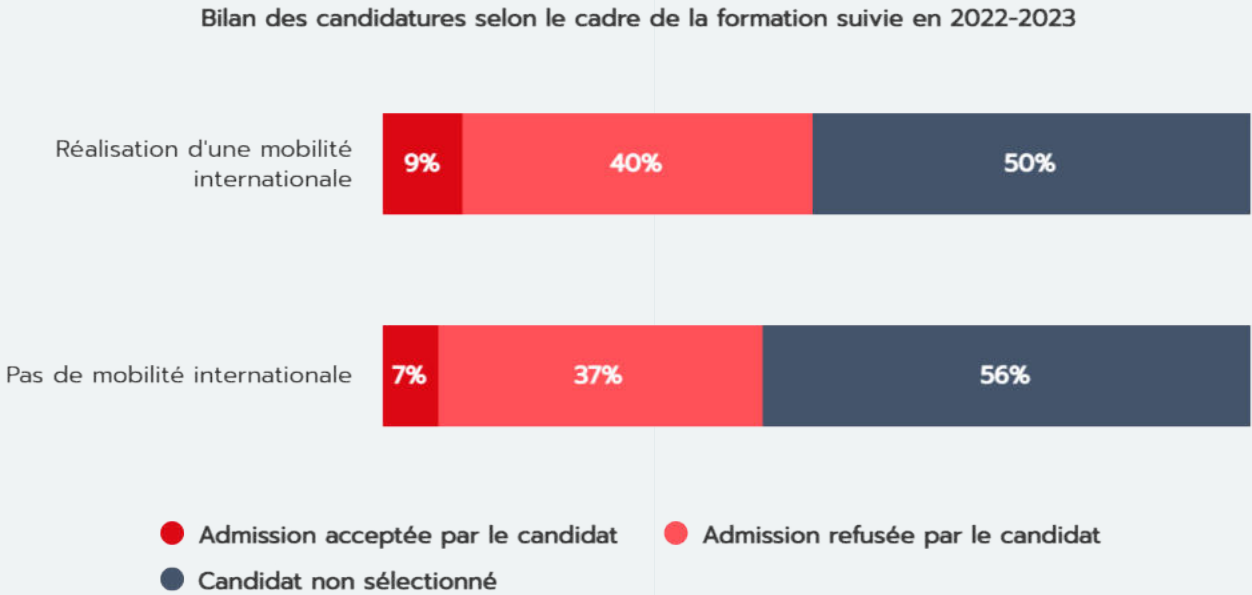
■

Eléments sur-représentés

Le croisement entre le bilan des candidatures et l'établissement d'origine des candidats est significatif. Ainsi, seuls **20%** des individus inscrits à **UT Capitole en 2022-2023** n'ont pas été admis dans une formation de Master de l'établissement.

Parmi les autres établissements présentant plus de 50 candidats, seuls l'**Institut Universitaire Champollion**, l'**Institut Catholique de Toulouse** et l'**Université de Perpignan** affichent des taux d'admission supérieurs à **50%**. Ils présentent aussi la **proportion de candidats ayant accepté une proposition la plus importante** après l'Université Toulouse Capitole.

De nombreux candidats ont réalisé leur cursus dans les **Universités de Bordeaux, Aix-Marseille, Lyon 3 et Panthéon-Assas**. Malgré des taux d'admission compris entre 40 et 50%, la proportion de candidats issus de ces établissements **ayant accepté une proposition** pour intégrer une formation d'UT Capitole est **très faible**.



L'influence d'une ou plusieurs mobilités internationales durant le cursus sur la trajectoire étudiante est souvent questionnée. Les tests statistiques démontrent une **corrélation** entre la **réalisation d'une mobilité internationale** et l'**admission dans un Master** à UT Capitole. Les candidats **ayant réalisé une mobilité dans leur cursus sont proportionnellement plus nombreux à être admis** que les autres (50% vs 44%).

Cela se vérifie dans une grande partie des situations. Ainsi si seuls les individus issus d'une **L3 Droit inscrits à UT Capitole** sont comptabilisés, la différence est de **9 points** en faveur des candidats ayant réalisé une mobilité.

Il faut tout de même noter que les candidats ayant réalisé une mobilité affichent des résultats moyens au 1er semestre 2022-2023 supérieurs de 2 points comparés au reste de la population.

Le bilan des admissions

Bilan des candidatures par parcours de Master								
	ADMIS ET ACCEPTÉE PAR LE CANDIDAT		ADMIS MAIS REFUSÉ PAR LE CANDIDAT		NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Droit Fondamental des affaires	21	2%	454	37%	756	61%	1 231	100%
Droit des Collectivités Territoriales	20	4%	106	23%	335	73%	461	100%
Droit et Gestion des Entreprises Agricoles et Agroalimentaires	15	9%	87	51%	70	41%	172	100%
Droit de la Propriété Intellectuelle	24	3%	380	46%	431	52%	835	100%
Droit de la Coopération Economique et des Affaires Internationales	9	3%	61	20%	241	77%	311	100%
Droit Notarial	25	3%	95	10%	879	88%	999	100%
Droit des Transports et de l'Aéronautique	24	7%	181	51%	151	42%	356	100%
Juriste d'Affaires	25	4%	41	7%	545	89%	611	100%
Droit Public des Affaires	18	4%	158	33%	297	63%	473	100%

Le tableau ci-dessus présente le résultat des admissions par parcours de Master. L'objectif n'est pas de mettre en concurrence les formations, ces dernières ayant un nombre de places, un taux de pression et des exigences différentes mais plutôt de mettre en évidence leurs spécificités. Ainsi, il est normal que le **taux d'admis ayant accepté la proposition en Droit Pénal et Sciences Criminelles** soit faible du fait du ratio entre le nombre de places disponibles et le nombre de candidats. Au contraire, la pression est plus faible pour le parcours **Éthique du Soin et de la Recherche**.

La proportion de candidats ayant **refusé une admission** malgré l'approbation d'une formation est intéressante à étudier. Il est crucial d'identifier les parcours pour lesquels ce taux de refus est fort afin de comprendre les facteurs influençant ce choix et le type de candidat concerné. Il est notamment possible de citer le **Droit du travail, emploi et protection sociale**, le **Droit de l'Immobilier** ou encore le **Droit et Sciences du Travail Européen** parmi les parcours fortement touchés par ce phénomène.

La **part de candidats non sélectionnés** constitue elle aussi un élément important. Au delà du degré de sélectivité, elle peut être valorisée afin de questionner le positionnement de la formation, la communication réalisée auprès des candidats, l'adéquation entre la formation et le type profil des candidats...

Les fiches réalisées à l'échelle du parcours permettront d'obtenir plus d'informations sur ce sujet.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

Promotion 2023-2024

Quelques chiffres clés....



11 953 candidats*



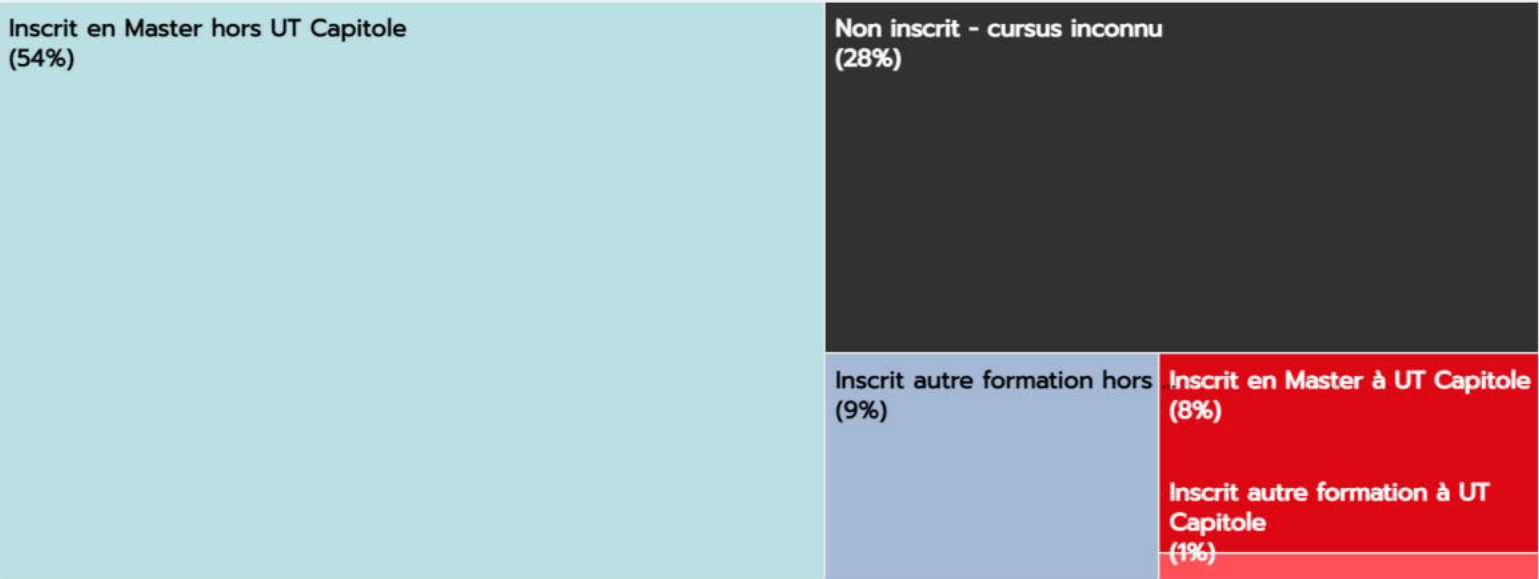
1 010 (8%) candidats inscrits en Master à UT Capitole en 2023-2024.



7 422 (62%) candidats inscrits en Master dans l'enseignement supérieur français en 2023-2024.

**Les étudiants n'ayant pas renseigné d'INE ou de code étudiant peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont réalisé plusieurs candidatures*

Situation des candidats en 2023-2024



Sur les 11 953 candidats à un Master à UT Capitole en 2023, 7 422 (62%) sont inscrits en Master dans l'enseignement supérieur français en 2023-2024. Plus de la moitié des candidats poursuivent leurs études de Master dans un autre établissement qu'UT Capitole. 8% des individus ayant candidaté dans une formation d'UT Capitole sur la plateforme sont finalement inscrits en Master dans cette même Université en 2023-2024.

Les candidats poursuivant une autre formation représentent 10% du contingent analysé. La quasi-totalité d'entre eux sont inscrits dans un autre établissement.

Enfin, la part de candidats non retrouvés dans Apogée ou SISE atteint 28%.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

Promotion 2023-2024

i Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

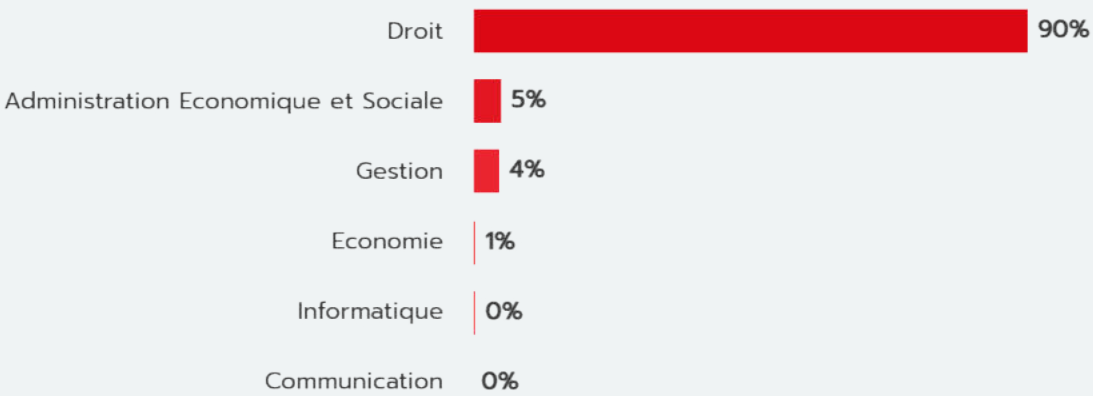
Les inscrits dans un Master à UT CapitoLe 2023-2024

Niveau d'inscription des candidats inscrits en Master à UT CapitoLe



97% des candidats poursuivant leurs études en Master à UT CapitoLe en 23-24 sont inscrits en 1ère année. Sans surprise, la quasi-totalité des étudiants en 2ème année étaient déjà inscrits dans un cursus de Master l'année précédente.

Domaine de formation des candidats inscrits en Master à UT CapitoLe



90% des candidats inscrits en Master à UT CapitoLe en 23-24 poursuivent leurs études dans le domaine du Droit. L'Administration Économique et Sociale constitue le deuxième domaine le plus représenté parmi cette population.

T Il est possible de filtrer les données du tableau ci-dessous selon le niveau et le domaine d'inscription. Pour cela, cliquez sur le profil qui vous intéresse dans les graphiques situés à votre gauche.

Parcours des candidats inscrits en Master à UT CapitoLe

Parcours d'inscription	N	%
M1 Ingénierie du patrimoine	35	3%
M1 Droit pénal des affaires publiques et privées	33	3%
M1 Politique et sécurité	33	3%
M1 Droit de l'immobilier	30	3%
M1 Administration économique et sociale	29	3%
M1 Droit des libertés	29	3%
M1 Droit des personnes et de la famille	27	3%
M1 Droit pénal et sciences criminelles	26	3%
M1 Droit du travail, et de l'emploi et de la protection sociale	25	2%
M1 Formation notariale	25	2%

1 2 3 4 5 ...

Afficher les items 1 - 10 de 102

Le tableau ci-dessus détaille les parcours d'inscription des candidats ayant souhaité intégrer un Master de Droit à UT CapitoLe via la plateforme Mon Master. C'est le M1 Ingénierie du patrimoine qui comptabilise le plus d'inscrits en 2023-2024.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

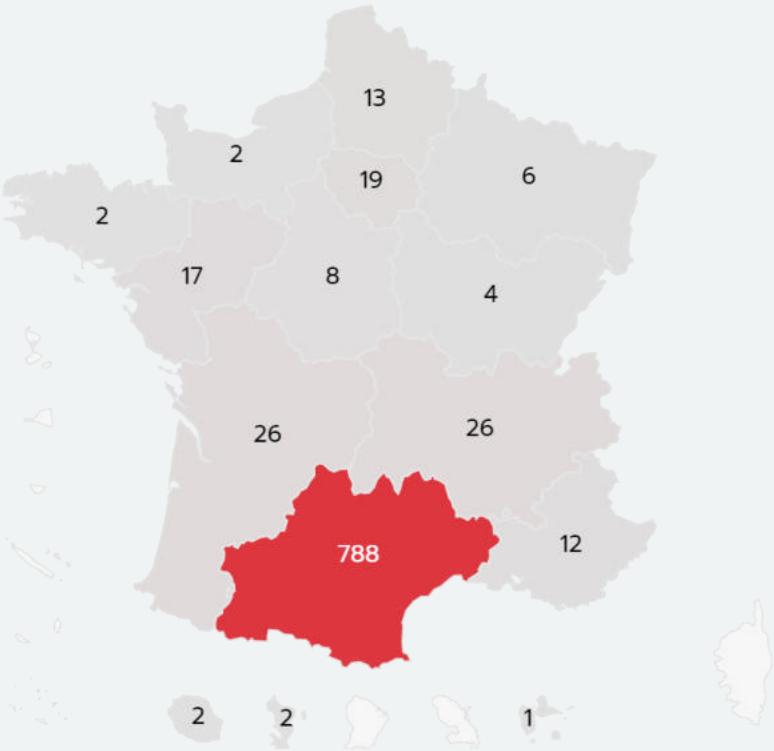
Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

Promotion 2023-2024

Les inscrits dans un Master à UT CapitoLe 2023-2024

i Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Localisation de l'établissement d'origine des candidats inscrits en M1 à UT CapitoLe



T Il est possible de filtrer les données des tableaux ci-dessous selon la localisation et l'établissement des candidats en 2022-2023. Pour cela, cliquer sur la région dans le graphique situé à votre gauche et/ou sur l'établissement dans le tableau ci-dessous qui vous intéressent

Établissement d'origine des candidats inscrits en M1 à UT CapitoLe	N	%
Université Toulouse CapitoLe	702	72%
Non inscrit - Etablissement inconnu	43	4%
Institut Catholique de Toulouse	33	3%
Institut Universitaire Champollion	18	2%
Université de Bordeaux	12	1%
Université de Perpignan	10	1%
Nantes Université	9	1%
Université Aix-Marseille	9	1%
Université Jean Moulin Lyon 3	9	1%
Etablissement non connu	7	1%

1

Cursus d'origine des candidats inscrits en M1 à UT CapitoLe	N	%
L3 Droit	602	61%
L3 Administration Economique et Sociale	76	8%
L3 Droit double diplômes internationaux	49	5%
Non inscrit - Cursus inconnu	43	4%
L3 Droit et Sciences Politiques	31	3%
L3 Droit Juriste d'Entreprise	21	2%
L3 Gestion	17	2%
L3 Economie double diplôme Economie et Droit	16	2%
DU en Sciences Juridiques	13	1%
L3 Droit et Gestion	11	1%

1

85% des candidats inscrits en 1ère année de Master à UT CapitoLe réalisaient leur cursus antérieur en Occitanie. La proportion d'inscrits issus d'une autre territoire est donc limité. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine sont les plus représentés hors Occitanie.

Si les étudiants issus d'UT CapitoLe ne représentent que 11% des candidats souhaitant intégrer un Master dans cette même Université, ils représentent 72% des candidats inscrits en 1ère année de Master à UT CapitoLe.

La grande majorité des candidats (61%) inscrits en M1 à UT CapitoLe poursuivaient un cursus de 3ème année de Licence de Droit l'année précédente, et ce quel que soit l'établissement d'origine

Enfin, Il est possible de remarquer le contingent issu d'une Licence AES qui représentent tout de même 8% des candidats inscrits en M1 à UT CapitoLe.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

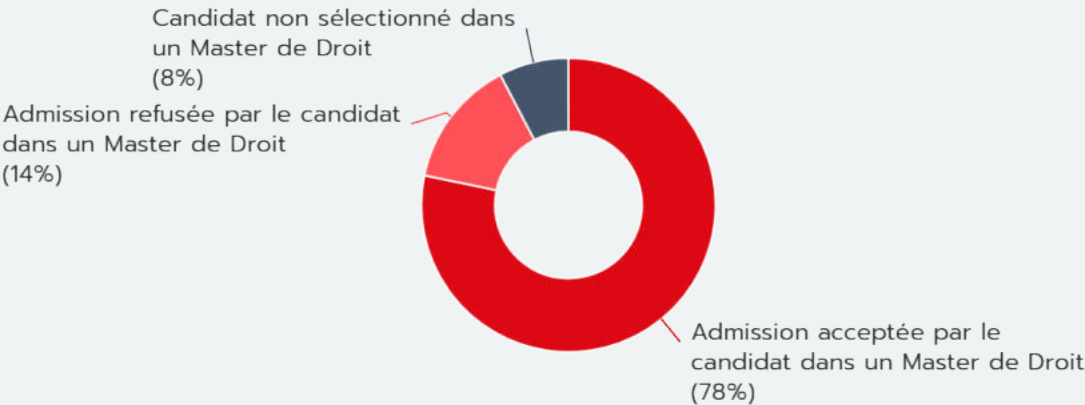
Promotion 2023-2024

Les inscrits dans un Master à UT Capitole 2023-2024



Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Bilan à l'admission sur la plateforme Mon Master des candidats inscrits en M1 à UT Capitole en 2023-2024



Il est intéressant de constater que certains candidats ayant refusé une admission ou n'ayant pas été sélectionnés par un Master de Droit d'UT Capitole se retrouvent tout de même inscrits dans un cursus de Master à l'Université.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation incohérente de prime abord. En premier lieu, une partie des candidats ayant refusé une admission ou n'ayant pas été sélectionnés s'inscrivent dans une discipline différente du Droit. Aucun candidat ayant accepté une formation de Droit n'est inscrit dans un Master d'un domaine disciplinaire différent. Au contraire, cette proportion atteint 47% pour les candidats inscrits en M1 à UT Capitole mais ayant refusé une admission ou n'ayant pas sélectionnés dans un Master de Droit.

L'absence de données issues de Mon Master pour les parcours suivants expliquent aussi certaines incohérences : Droit et Management Social des Entreprises, Juriste de Copropriété, Juriste d'Entreprise d'Assurances, les formations à distance et les LLM (Magister Legum) portés par l'Ecole Européenne de Droit. Les individus ayant postulé à ces formations peuvent donc avoir accepté une admission dans le domaine du Droit. ils se retrouvent dans le tableau ci-contre.

Domaine de formation des candidats inscrits en M1 à UT Capitole selon le bilan de leur admission à un Master de Droit

Domaine de la formation	Bilan des candidatures							
	Admission acceptée		Admission refusée		Non sélectionné		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
AES	0	0%	31	22%	17	23%	48	5%
Communication	0	0%	1	1%	0	0%	1	0%
Droit	766	100%	70	51%	43	57%	879	90%
Gestion	0	0%	29	21%	11	15%	40	4%
Informatique	0	0%	2	1%	2	3%	4	0%
Economie	0	0%	5	4%	2	3%	7	1%
TOTAL	766	100%	138	100%	75	100%	979	

Parcours d'inscription des candidats ayant refusé une admission ou n'ayant pas été sélectionnés par un Master de Droit inscrits en M1 à UT Capitole

Parcours d'inscription	N	%
M1 Administration économique et sociale	29	14%
M1 Droit et management social de l'entreprise	22	10%
M1 Juriste d'entreprise d'assurances	12	6%
M1 Emploi public	11	5%
M1 Comptabilité, contrôle, audit	9	4%

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

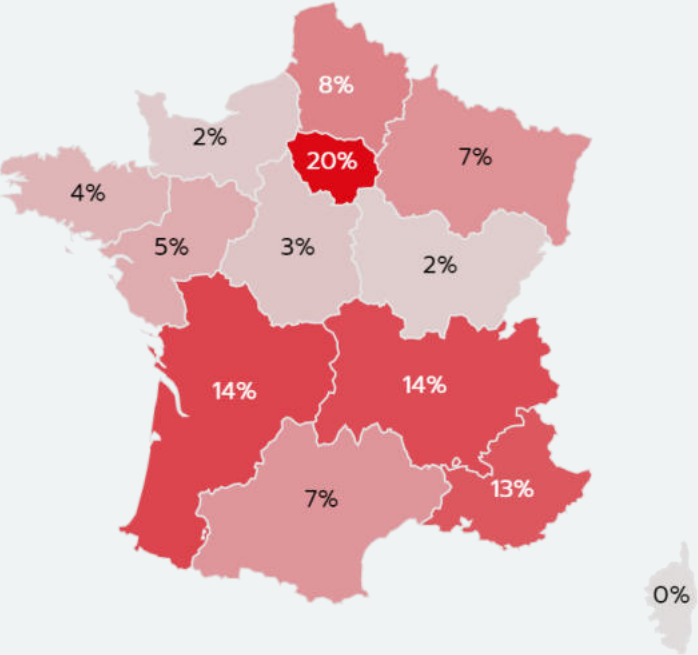
Promotion 2023-2024

Les inscrits dans un Master hors UT CapitoLe 2023-2024



Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Localisation de l'établissement d'inscription des candidats inscrits en Master hors UT CapitoLe



Il est possible de filtrer les données des tableaux ci-dessous selon la localisation et l'établissement des candidats en 2023-2024. Pour cela, cliquer sur la région dans le graphique situé à votre gauche et/ou sur l'établissement dans le tableau ci-dessous qui vous intéressent

Etablissement d'inscription des candidats inscrits en Master hors UTC		
Université de Bordeaux	510	8%
Université Aix-Marseille	506	8%
Université Jean Moulin Lyon 3	393	6%
Institut Catholique de Lille	320	5%
Université Paris Panthéon-Assas	320	5%
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	290	5%
Université de Montpellier	223	3%
Université de Strasbourg	208	3%
Université de Rennes	197	3%
Nantes Université	182	3%

1

Mention d'inscription des candidats inscrits en Master hors UTC		
M1 Droit des affaires	840	13%
M1 Droit privé	673	10%
M1 Droit public	632	10%
M1 Droit penal et sciences criminelles	419	7%
M1 Justice, proces et procedures	311	5%
M1 Droit social	290	5%
M1 Droit notarial	240	4%
M1 Droit international	198	3%
M1 Droit international et droit européen	198	3%
M1 Droit europeen	161	3%

1

20% des candidats inscrits dans un Master hors UT CapitoLe poursuivent leurs études dans un établissement d'Île-de-France. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont aussi bien représentées.

Les Universités de Bordeaux et d'Aix-Marseille captent une proportion importante de candidats à un Master à UT CapitoLe. Ainsi, 16% de la population analysée inscrite en Master hors UT CapitoLe réalisent leur cursus dans une de ces deux Universités.

Les mentions d'inscription les plus fréquentes parmi cette population sont les M1 Droit des affaires, M1 Droit privé et M1 Droit public. Il est intéressant de constater les différences selon l'établissement d'inscription.

A l'Université de Bordeaux, 87 candidats ayant postulé à un Master à UT CapitoLe sont finalement inscrits en M1 Droit penal et sciences criminelles.

Parmi les inscrits à Aix-Marseille, la mention M1 Droit des affaires représente 21% des candidats en Master dans cet établissement.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

Promotion 2023-2024

Les inscrits dans un Master hors UT Capito

Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Localisation des établissements d'origine des candidats inscrits en M1 hors UT Capito

Il est possible de filtrer les données des tableaux ci-dessous selon la localisation et l'établissement des candidats en 2022-2023. Pour cela, cliquer sur la région dans le graphique situé à votre gauche et/ou sur l'établissement dans le tableau ci-dessous qui vous intéressent

Établissement d'origine des candidats inscrits en M1 hors UT Capito	N	%
Université de Bordeaux	441	7%
Université Aix-Marseille	433	7%
Université Jean Moulin Lyon 3	368	6%
Non inscrit - Etablissement inconnu	287	5%
Université Paris Panthéon-Assas	283	5%
Institut catholique de Lille	230	4%
Université Toulouse Capito	217	3%
Université de Rennes	186	3%
Université Paris Nanterre	185	3%
Université de Strasbourg	159	3%

Cursus d'origine des candidats inscrits en M1 hors UT Capito	N	%
L3 Droit	4 823	77%
Non inscrit - Cursus inconnu	287	5%
L3 Science politique	134	2%
DU en Sciences Juridiques	92	1%
L3 Administration Economique et Sociale	84	1%
L3 Langues etrangeres appliquees	67	1%
L3 Histoire	64	1%
L3 Droits francais-droits etrangers	41	1%
L3 Economie et gestion	41	1%
LP Activites juridiques : metiers du droit de l'immobilier	29	0%

Seuls 217 inscrits en M1 dans un autre établissement en 2023-2024 sont issus d'UT Capito. 93% des candidats inscrits dans un M1 hors UT Capito réalisaient leur cursus précédent dans une région différente de l'Occitanie. Parmi cette population, les régions d'origine les plus fréquentes sont l'Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Sans surprise, la répartition des établissement d'origine est similaire à la répartition des établissements d'inscription en 2023-2024 (cf. page précédente). Ces résultats tendent à confirmer l'hypothèse que les candidats issus d'un autre établissement poursuivent majoritairement leur cursus dans le même établissement si ce dernier propose une continuité dans le parcours d'études.

A titre d'exemple, seuls 11% des candidats inscrits en Master à l'Université de Bordeaux en 2023-2024 sont issus d'UT Capito. 6% poursuivaient déjà leur cursus à l'Université de Bordeaux l'année précédente.

Vous avez à disposition un outil permettant d'identifier le cursus d'inscription selon plusieurs critères de sélection (région, établissement, cursus d'origine...) dans le bandeau situé à gauche ("Comparateur - Situation 2023-2024").

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

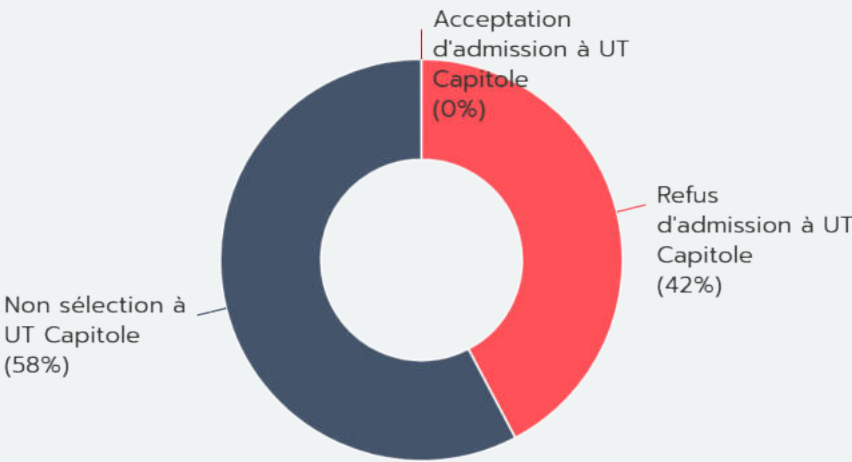
Promotion 2023-2024

Les inscrits dans un Master hors UT CapitoLe 2023-2024



Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Bilan à l'admission sur la plateforme Mon Master des candidats inscrits en M1 hors UT CapitoLe



ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION EN 23-24	BILAN DES ADMISSIONS À UT CAPITOLE					
	ADMISSION REFUSÉE		NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Université de Bordeaux	255	51%	247	49%	502	100%
Université Aix-Marseille	214	43%	281	57%	495	100%
Université Jean Moulin Lyon 3	205	52%	186	48%	391	100%
Institut Catholique de Lille	107	34%	211	66%	318	100%
Université Paris Panthéon-Assas	197	63%	114	37%	312	100%
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	170	60%	111	40%	281	100%
Université de Montpellier	92	42%	128	58%	220	100%

■ Eléments sous-représentés ■ Eléments sur-représentés

42% des candidats inscrits en M1 dans un autre établissement ont refusé une admission en Master de Droit à UT CapitoLe. Le tableau en haut à droite de votre écran croise le bilan à l'admission en Master de Droit à UT CapitoLe avec l'établissement d'inscription des individus poursuivant un M1 en 2023-2024.

Ainsi, parmi les candidats inscrits en M1 à l'Université de Bordeaux, 51% ont refusé une ou plusieurs propositions d'un Master de Droit d'UT CapitoLe. Parmi les établissements où le nombre d'inscrits en M1 dépasse les 50 individus, il est possible d'observer que le taux de refus atteint plus de 60% pour les étudiants des Universités Paris Panthéon-Assas et Panthéon-Sorbonne.

A l'inverse, le taux d'inscrits en M1 dans un autre établissement non sélectionnés à UT CapitoLe est élevé parmi les individus poursuivant leur cursus à l'Université Paris 8, l'Université d'Orléans, l'Université de Lorraine ou l'Université d'Angers

La quasi-totalité des inscrits en M1 dans un autre établissement ayant candidaté à UT CapitoLe réalisent leur cursus dans le domaine du Droit et des sciences juridiques en 2023-2024.

Répartition des candidats inscrits en M1 hors UT CapitoLe par domaine disciplinaire



Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

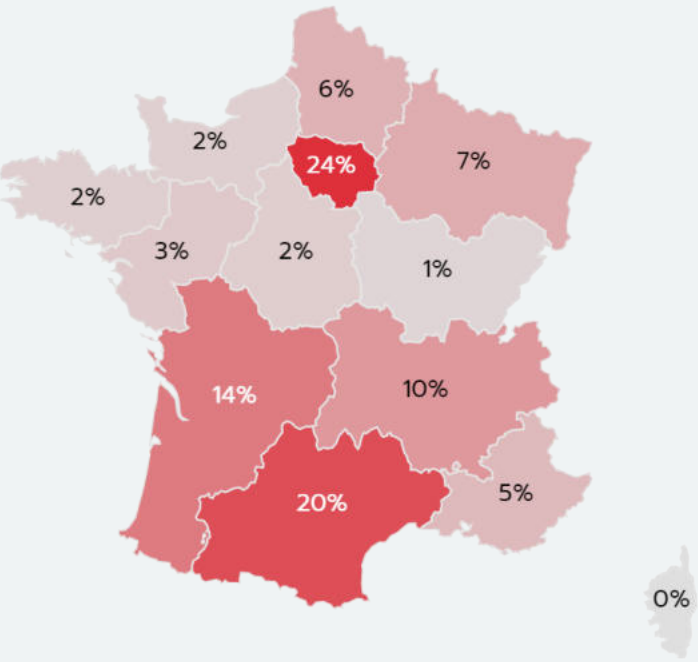
Promotion 2023-2024

Les inscrits dans une autre formation en 2023-2024



Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit gérés par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Localisation de l'établissement d'inscription des candidats inscrits dans une autre formation



Etab. d'inscription des candidats inscrits dans une autre fomation		
Université Toulouse Capitole	145	12%
Université de Bordeaux	116	10%
Université Paris Nanterre	53	5%
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	42	4%
Université Paris Panthéon-Assas	39	3%
Université Aix-Marseille	38	3%
Université de Lorraine	37	3%
Université de Montpellier	37	3%
Université de Strasbourg	33	3%
Université Jean Moulin Lyon 3	33	3%

Intit. de formation des candidats inscrits dans une autre formation			
L3 Droit	555	48%	
DU Droit - sciences politiques	114	10%	
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)	53	5%	
Préparation à l'examen d'entrée en Centre de Formation Professionnelle des Avocats (cfpa)	52	4%	
Diplôme de grade Master en Gestion - 1ère année	41	4%	
Diplôme Sciences Po - 4ème année	37	3%	
DU Certificat de criminologie et sciences pénales	11	1%	

20% des candidats inscrits dans une autre formation poursuivent leurs études dans un établissement **situé en Occitanie**. La région **Ile-de-France** est la **plus représentée** parmi la population analysée sur cette page.

En dehors de l'Université Toulouse Capitole, les **Universités de Bordeaux, Paris Nanterre et Panthéon-Sorbonne** comptabilisent une part importante de **candidats inscrits dans une autre formation**.

La proportion d'inscrits en **L3 de Droit**, pour la majorité des **redoublants**, atteint **48%** parmi les individus poursuivant une autre formation que le Master en 23-24.

A l'**Université Toulouse Capitole**, la **proportion d'inscrits en L3 de Droit** est de **63%** parmi les candidats ne réalisant pas de cursus de Master.

Dans les **Universités de Paris Nanterre et Panthéon-Sorbonne**, le contingent le plus important parmi la population analysée est constitué d'individus préparant le **certificat d'aptitude à la profession d'avocat** ou **l'examen d'entrée au centre de formation professionnelle des avocats**.

Candidatures, Admissions et inscriptions en Master de Droit

Analyse de la situation des candidats en 2023-2024

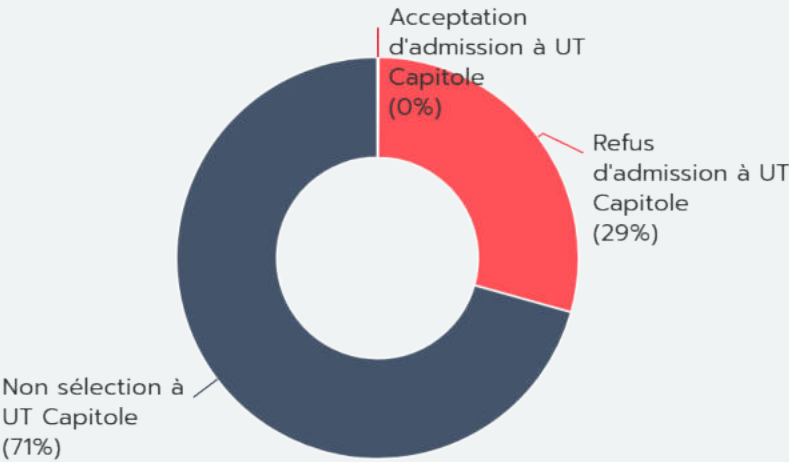
Promotion 2023-2024

Les inscrits dans une autre formation en 2023-2024



Seuls les individus ayant candidaté à un ou plusieurs Master de Droit géré par la composante Droit et Science Politique sont comptabilisés dans la population analysée.

Bilan à l'admission sur la plateforme Mon Master des candidats inscrits dans une autre formation



29% des candidats inscrits dans une autre formation ont refusé une admission en Master à UT Capitole. Le tableau en haut à droite de votre écran croise le bilan à l'admission en Master de Droit à UT Capitole avec le cursus d'inscription des individus dans une autre formation en 2023-2024.

Ainsi, parmi les candidats inscrits en L3 de Droit en 203-2024, 26% ont refusé une ou plusieurs propositions d'un Master de Droit d'UT Capitole. Parmi les cursus où le nombre d'inscrits dépasse les 50 individus, il est possible d'observer que le taux de refus atteint 42% pour les étudiants préparant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Le tableau ci-contre présente le bilan des admissions des candidats poursuivant une autre formation selon leur établissement d'inscription en 2023-2024. 46% des individus inscrits dans une autre formation à UT Capitole ont refusé une admission dans un Master dans cette même Université.

CURSUS EN 2023-2024		BILAN DES ADMISSIONS À UT CAPITOLE					
		ADMISSION REFUSÉE		NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
		N	%	N	%	N	%
L3 Droit		143	26%	411	74%	555	100%
DU Droit - sciences politiques		40	35%	74	65%	114	100%
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)		22	42%	31	58%	53	100%
Préparation à l'examen d'entrée en Centre de Formation Professionnelle des Avocats (cfpa)		14	27%	38	73%	52	100%
Diplôme de grade Master en Gestion - 1ère année		12	29%	29	71%	41	100%

■ Eléments sous-représentés ■ Eléments sur-représentés

ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION EN 23-24		BILAN DES ADMISSIONS À UT CAPITOLE					
		ADMISSION REFUSÉE		NON SÉLECTIONNÉ		TOTAL	
		N	%	N	%	N	%
Université Toulouse Capitole		67	46%	78	54%	145	100%
Université de Bordeaux		46	40%	70	60%	116	100%
Université Paris Nanterre		17	32%	36	68%	53	100%
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne		11	26%	31	74%	42	100%
Université Paris Panthéon-Assas		12	31%	27	69%	39	100%
Université Aix-Marseille		11	20%	27	71%	38	100%

■ Eléments sous-représentés ■ Eléments sur-représentés

ACORDA

Ensemble vers le sup !

Annexe 7

Immersions Croisées 19 avril 2022



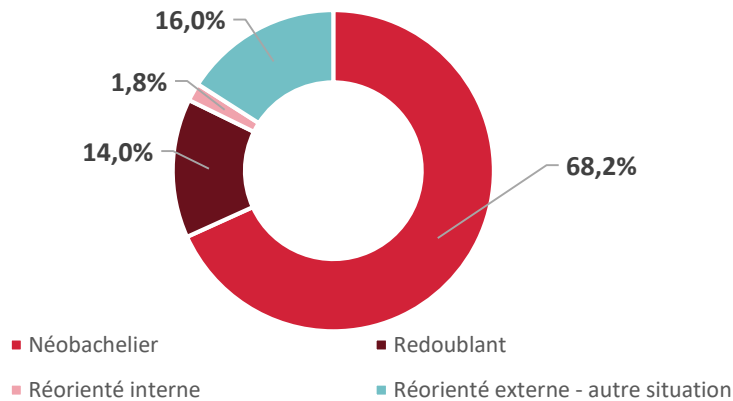
Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action
« Territoire d'innovation pédagogique » du Programme
d'Investissements d'Avenir, opéré par la Banque des Territoires.

Sommaire

- Le profil des inscrits en L1 en 2021-2022
- La réussite en 1^{ère} année de Licence
- Obtention de la licence en 3 et 4 ans
- La poursuite d'études après une Licence

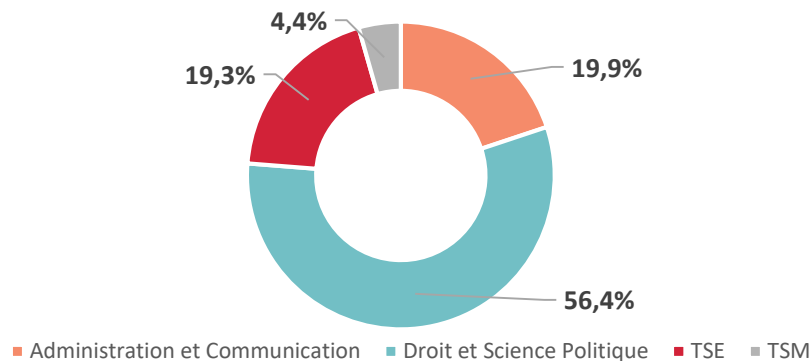
Le profil des inscrits en L1 en 2021-2022

Profil des inscrits



Près de **70%** des étudiants inscrits en L1 sont **néobacheliers**
Plus de **15%** étaient **déjà inscrits** dans une formation à **Toulouse Capitole** l'année précédente

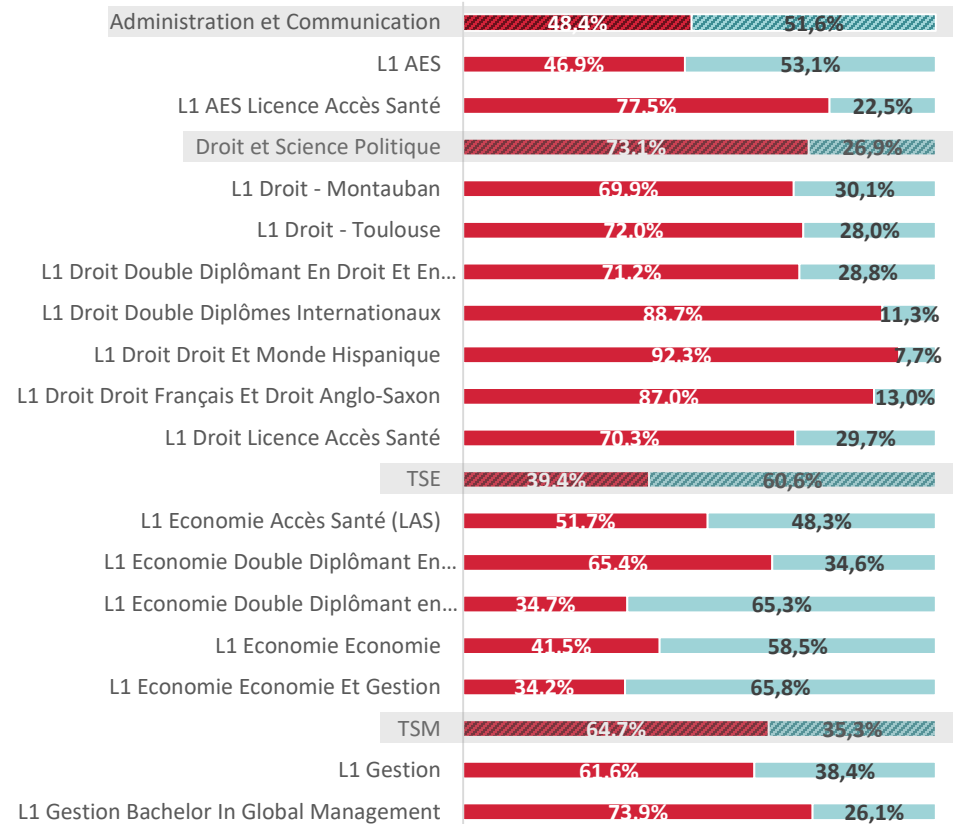
Composante des inscrits



Une **majorité** d'étudiants de L1 sont inscrits dans une formation de **Droit et Science Politique**

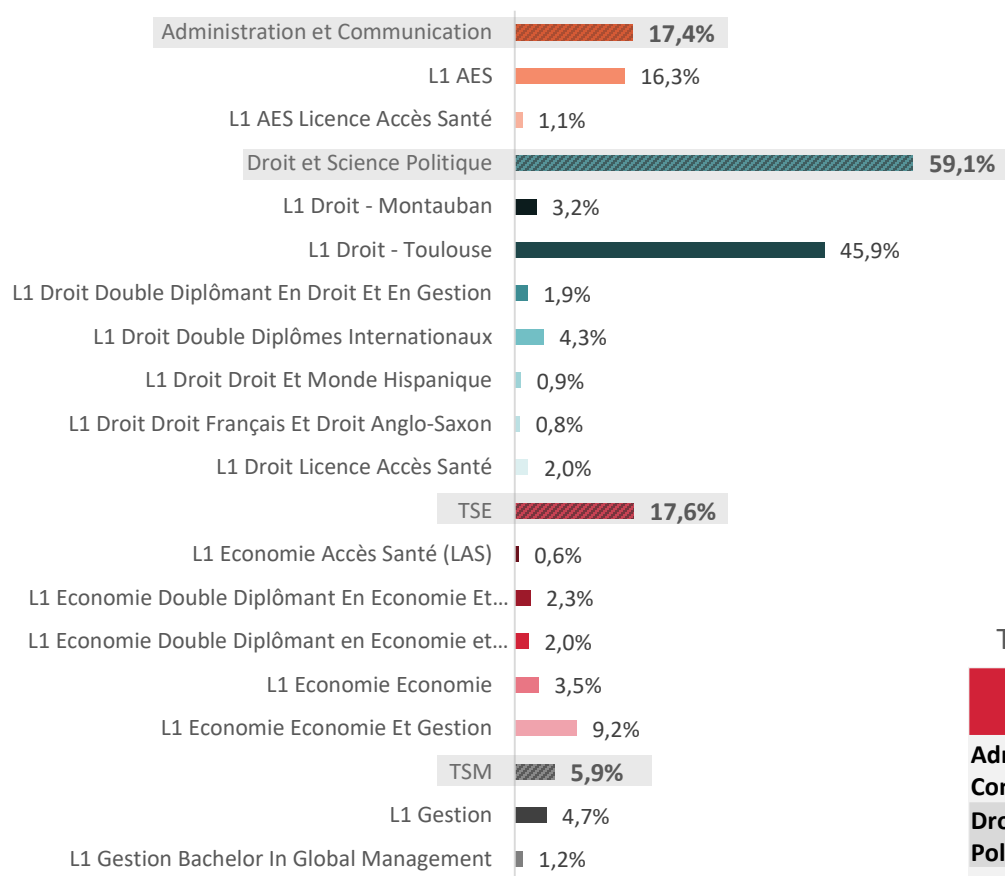
Les **femmes** représentent **61% des inscrits** en 1^{ère} année de Licence. Cette répartition diffère d'une composante ou d'une discipline à une autre

Répartition Femme/Homme par composante et discipline



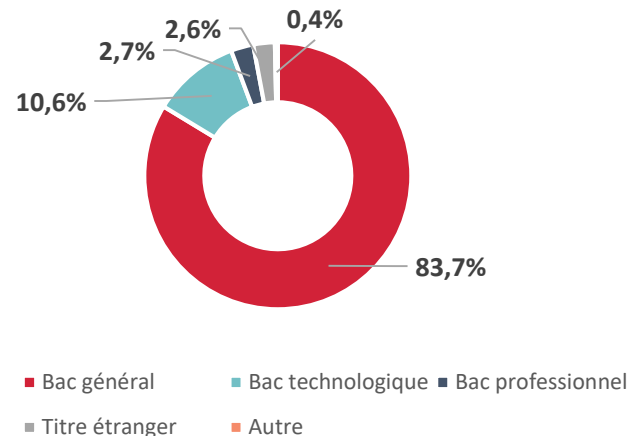
Les néobacheliers inscrits en L1 en 2021-2022

Répartition des néobacheliers par composante et discipline



Les disciplines **Droit (Toulouse)**, **AES** et **Economie-Gestion** concentrent **71% des néobacheliers** inscrits en L1

Type de baccalauréat des néobacheliers



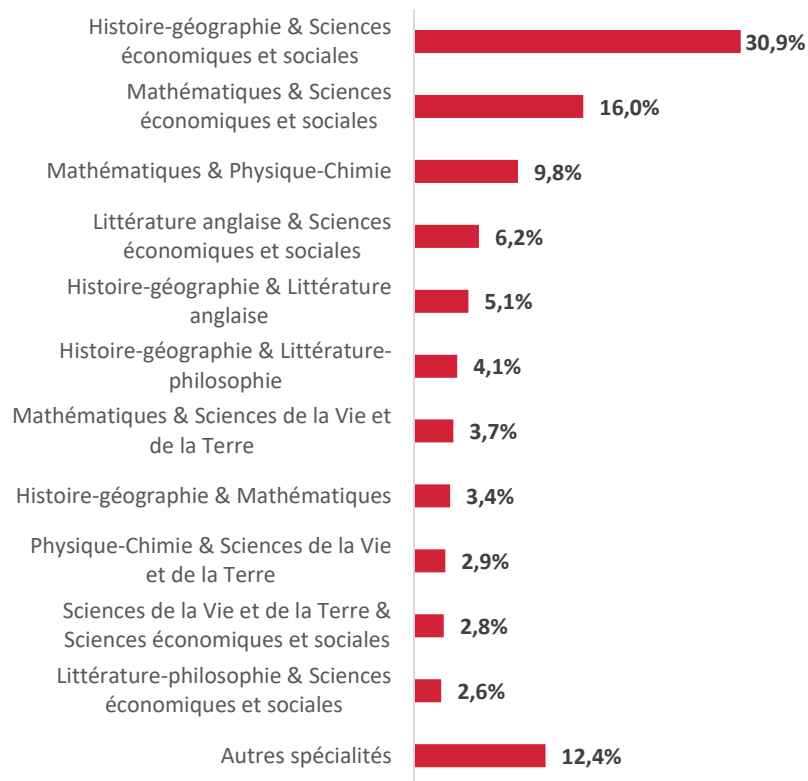
84% des néobacheliers inscrits en L1 ont suivi une **série générale**. Des différences importantes existent dans la distribution selon la composante d'inscription

Type de baccalauréat des néobacheliers selon la composante

Type de bac	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Titre étranger	Autre
Administration et Communication	68,6%	23,1%	5,7%	2,2%	0,4%
Droit et Science Politique	85,3%	10,1%	2,7%	1,5%	0,4%
TSE	88,2%	3,6%	0,8%	7,2%	0,2%
TSM	98,8%	0%	0%	1,2%	0%

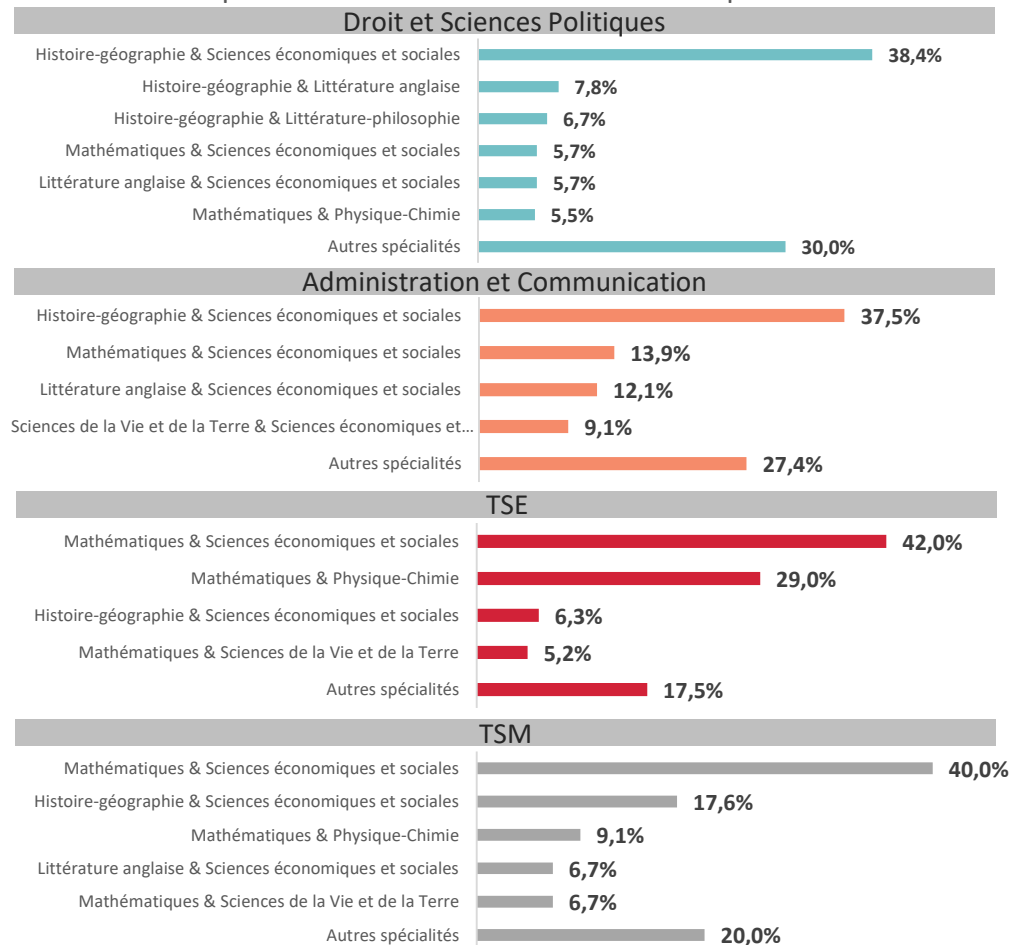
Les néobacheliers inscrits en L1 en 2021-2022

Spécialités au baccalauréat des néobacheliers



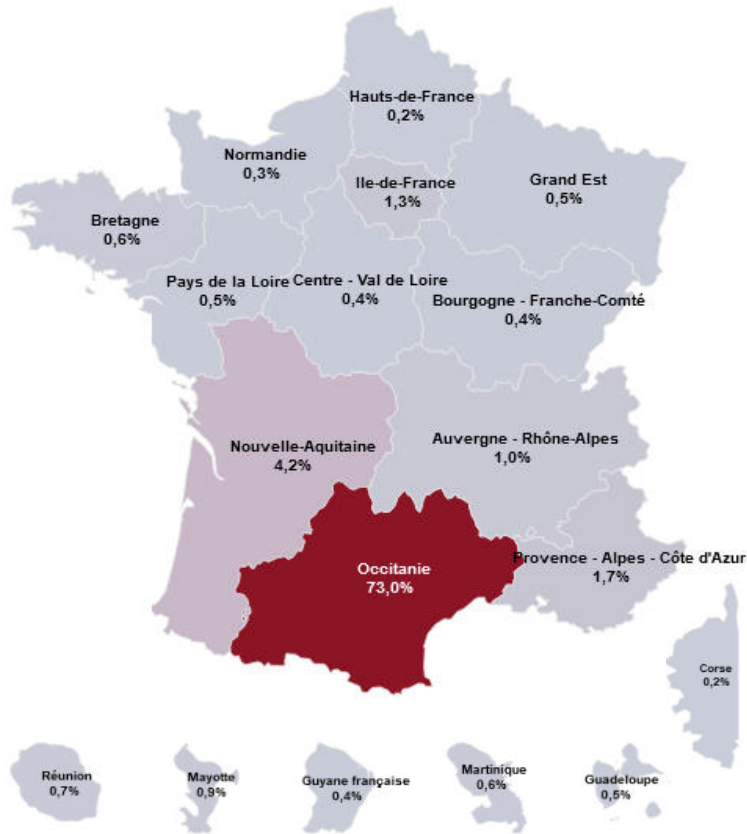
62% des néobacheliers inscrits en L1 ont choisi les **sciences économiques et sociales** parmi leurs spécialités. **48%** se sont spécialisés en **Histoire-Géographie**. Les **Mathématiques** ont été sélectionnés comme spécialité par **36%** des néobacheliers.

Spécialités au baccalauréat selon la composante



Les néobacheliers inscrits en L1 en 2021-2022

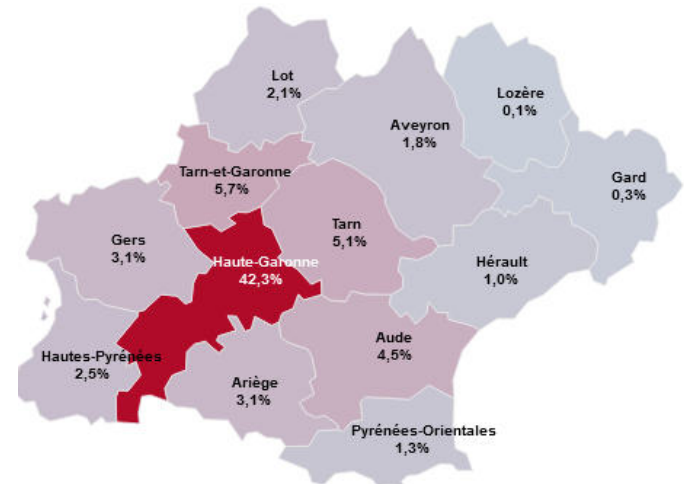
Région d'origine des néobacheliers



73% des néobacheliers inscrits en L1 sont originaires d'**Occitanie**. Les étudiants venant d'un **pays étranger** représentent **12% des néobacheliers inscrits en L1**.

Département d'origine des néobacheliers

Focus sur l'Occitanie (% calculé sur l'ensemble des néobacheliers inscrits)



Près de la moitié des néobacheliers inscrits en L1 sont originaires de la **Haute-Garonne**.

Principaux lycées d'origine des néobacheliers

Lycée d'origine	Nombre	%
1. Lycée général et technologique Pierre d'Aragon (31)	71	2,5%
2. Lycée général et technologique Toulouse-Lautrec (31)	65	2,3%
3. Lycée polyvalent Bellevue (31)	62	2,2%
4. Lycée polyvalent Raymond Naves (31)	61	2,2%
5. Lycée général Saint-Sernin (31)	58	2,0%
...		
24. Lycée polyvalent Leon Blum (31)	27	1,0%
59. Lycée polyvalent Jacques Ruffié (11)	9	0,3%
116. Lycée des Métiers Vincent Auriol (31)	3	0,1%

Les néobacheliers inscrits en L1 en 2021-2022

Lycée Léon Blum (31) – 27 inscrits

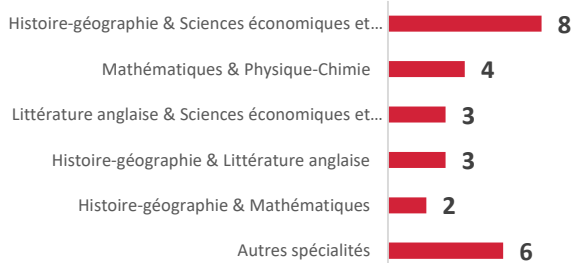
Sexe des néobacheliers



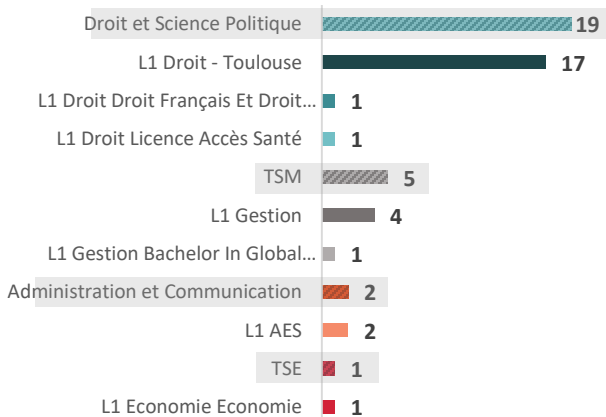
Type de baccalauréat des néobacheliers



Spécialités choisies au baccalauréat général



Répartition des néobacheliers par disciplines



Lycée J.J Ruffié (11) – 9 inscrits

Sexe des néobacheliers



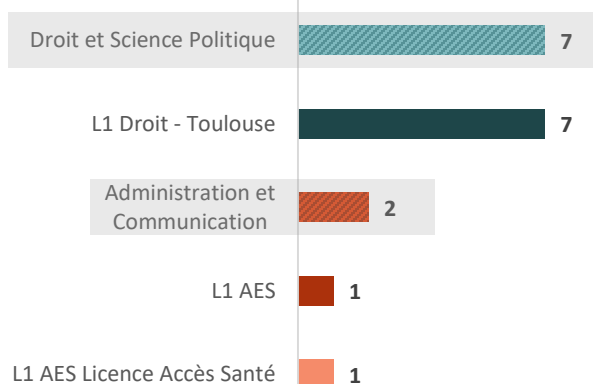
Type de baccalauréat des néobacheliers



Spécialités choisies au baccalauréat général



Répartition des néobacheliers par disciplines

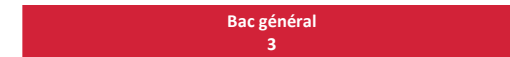


Lycée Vincent Auriol (31) – 3 inscrits

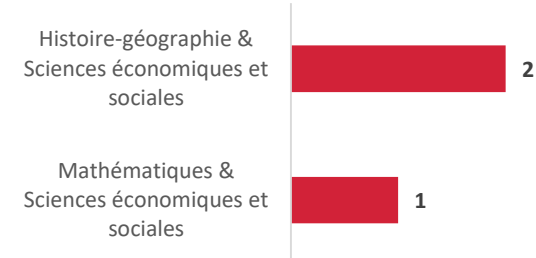
Sexe des néobacheliers



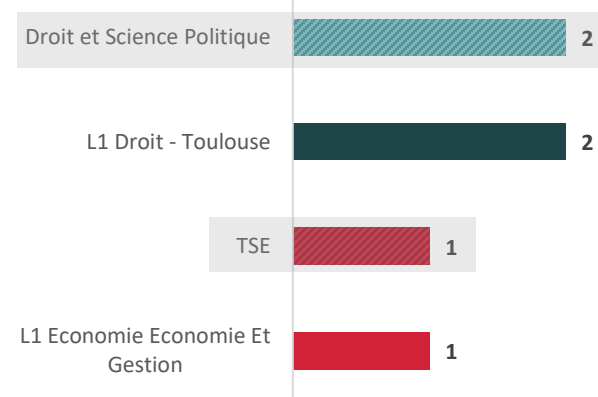
Type de baccalauréat des néobacheliers



Spécialités choisies au baccalauréat général

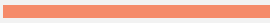
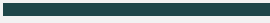
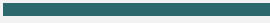
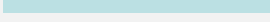


Répartition des néobacheliers par disciplines



La réussite des néobacheliers en L1 en 2020-2021

Taux de réussite en L1 par composantes et disciplines selon le sexe

Intitulés de formation	Femmes	Hommes	Pop. totale	Visualisation graphique du taux de réussite global
Administration et Communication	58%	36%	46%	 46%
L1 Administration Economique et Sociale	58%	36%	46%	 46%
L1 AES - Parcours accès Santé (LAS)	48%	46%	47%	 47%
Droit et Science Politique	57%	42%	53%	 53%
L1 Droit - Parcours accès Santé (LAS)	63%	47%	60%	 60%
L1 Droit parcours bilingue Droit et Monde hispanique	78%	100%	81%	 81%
L1 Droit parcours bilingue Droit français et Droit anglo-saxon	96%	-	92%	 92%
L1 Droit parcours double diplômant en Droit et en Gestion	88%	100%	91%	 91%
L1 Droit parcours Doubles diplômes internationaux	92%	81%	90%	 90%
L1 Droit parcours Général - Toulouse	53%	40%	49%	 49%
L1 Droit-Montauban	50%	41%	48%	 48%
TSE	65%	52%	57%	 57%
L1 Economie et Gestion Parcours accès Santé (LAS)	39%	38%	39%	 39%
L1 Economie parcours double diplômant en Eco et Droit	84%	85%	84%	 84%
L1 Economie parcours double diplômant en Eco et MIASHS	86%	91%	89%	 89%
L1 Economie parcours Economie et Gestion	61%	46%	51%	 51%
TSM	96%	95%	96%	 96%
L1 Gestion parcours Gestion	96%	95%	96%	 96%
Total	60%	45%	54%	

Annexe 8

Au niveau de l'université, des groupes de niveau en langues sont organisés pour toutes les composantes par le département des langues (test ELAO).

En grande majorité, il n'existe pas de dispositif de positionnement des étudiants par niveau au sein de l'université.

Le nombre massif d'étudiants de L1 (plus de 4000 étudiants) rend la mise en place de dispositifs d'accompagnement complexe et onéreux. L'établissement n'est pas en mesure, en termes de ressources enseignantes, immobilières et financières) de proposer autant de dispositifs qu'elle le souhaiterait.

La loi ORE a cependant permis quelques avancées en la matière avec l'attribution de crédits dédiés : un programme Réussir en Licence a ainsi pu être mis en place, regroupant le dispositif de remédiation et de soutien GAINS (TD de renforcement en mathématiques appliquées à l'économie à TSE et appliquées à la gestion à TSM - accès aux plateformes logicielles d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique -> plateforme Voltaire et Cogitest), des travaux de soutien universitaire en Droit, des actions de méthodologie de travail. Un tutorat documentaire a été mis en place au service commun de la documentation sur les ressources propres de l'université. Dans certaine composante, du tutorat disciplinaire a également été mis en place.

Quelques données chiffrées :

Pour 2021-2022 sur les étape ARL (Aide à la Réussite des étudiants en Licence hors TSU) : 781 étudiants inscrits

L1	nombre d'inscrits
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-AES	314
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-DROIT et GESTION	27
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-DROIT LAS	8
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-DROIT MONTAUBAN	2
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-DROIT	153
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-ECONOMIE	202
Aide à la Réussite des étudiants en Licence-GESTION	75

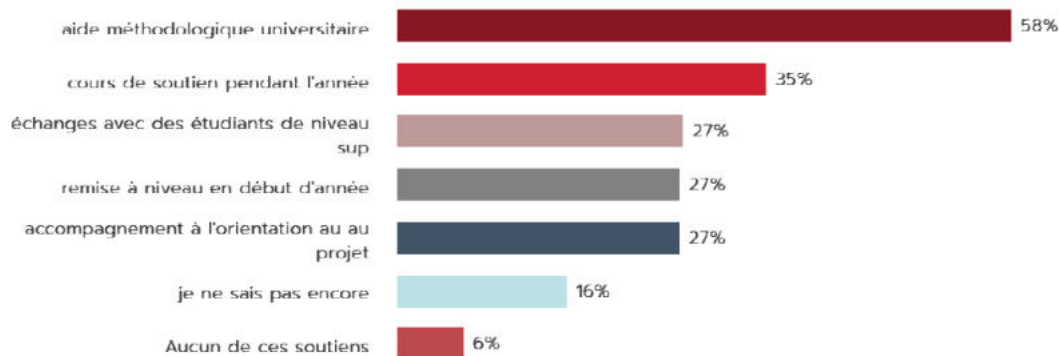
En ce qui concerne les heures d'enseignements ARL :

- AES - 3h CM + 21h TD
- Économie - 12h TD
- Droit & LAS - 27h TD
- Droit & Gestion - 15h TD
- Droit Montauban - 50h TD

Comme précisé précédemment, l'enquête menée en début d'année universitaire explore dorénavant les souhaits des étudiants en terme d'accompagnement.

6% des néobacheliers indiquent qu'ils n'auront besoin d'aucun soutien particulier et 16% ne savent pas encore s'ils en auront besoin. Les types de soutien souhaités varient en fonction de la composante d'inscription. Ainsi les néobacheliers inscrits dans la composante Droit souhaiteraient plus que les autres avoir en priorité une aide méthodologique, ceux inscrits à TSE avoir des cours de soutien pendant l'année et une remise à niveau en début d'année, ceux de TSM un accompagnement à l'orientation et une remise à niveau. Les néobacheliers inscrits à l'UFRAC se positionnent proportionnellement moins que les autres sur chacun des soutiens proposés.

Quels types de soutien prioritaires souhaiteriez vous au cours de cette année universitaire ?*



Source : extrait enquête néobacheliers septembre 2021 (cf. annexe 1)

A TSE, les étudiants peuvent s'inscrire sur la base du volontariat à des TD de mathématiques supplémentaires dans le cadre du dispositif GAINS. Néanmoins, la première semaine de la rentrée est consacrée à des rappels et introduction de concept de base en mathématique. Elle se clôt par une évaluation individuelle qui permet à chacun de se positionner par rapport à ce qui est attendu et de rencontrer les responsables pédagogiques pour envisager, si cela semble est souhaitable, une réorientation immédiate.

L'UFRAC a mis en place des dispositifs d'aide afin de mieux accompagner les étudiants dans la voie de la réussite. Voici leurs principales caractéristiques :

1/ Ces dispositifs restent facultatifs pour les étudiants. Leur généralisation reste impossible étant donné les flux drainés par la licence 1 AES (900 étudiants environ).

2/ L'expérience prouve que les étudiants ont tardé à s'en saisir, même si les résultats, cette année, sont encourageants.

3/ La composante a avancé avec beaucoup de pragmatisme et de patience.

Dans un premier temps, des dispositifs d'aide à la réussite en licence (AREL) furent mis en place. Ces dispositifs étaient proposés et non imposés aux étudiants dans les matières principales (droit économie, mathématiques) tout au long des deux semestres. Ils consistaient le plus souvent en des séances tous les 15 jours avec des contenus variables et différents de ceux des TD pour tenter de remédier aux difficultés rencontrées par les étudiants. Malgré les différents ajustements apportés au fil des années (innovations pédagogiques), ce dispositif n'a pas trouvé son public. Les étudiants ne se sont pas saisis de ces séances de soutien, séances qui avaient, sans doute, l'inconvénient de venir surcharger un emploi du temps déjà très lourd.

Dans un second temps, le dispositif d'aide a été mieux ciblé et réorienté. En effet, devant le relatif échec du premier dispositif, le choix a été fait de porter l'aide sur les lacunes des étudiants en mathématiques (enseignées sous forme de mathématiques pures et d'économie appréhendée par les mathématiques). Une remise à niveau a été proposée sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés avant la rentrée universitaire (fin août/début septembre). Les étudiants sont accueillis en fonction de leur niveau, le but étant de donner une culture mathématique minimale à tous les étudiants leur permettant de réussir aux examens. Même s'il est encore tôt pour dresser un bilan, il semblerait que le dispositif rencontre plus intérêt que les précédents.

4/Ces dispositifs propres à la faculté sont complétés par des dispositifs communs à l'université (Projet Voltaire par exemple).

Annexe 9

IFORM5 - Loi ORE - Taux de réussite comparée entre les bénéficiaires des dispositifs ORE et le taux moyen de réussite

		2019-20	2020-21	2021-22
		2020	2021	2022
Dispositifs loi ORE	Nombre d'inscrits dans les dispositifs loi ORE	406	507	825
	Taux de réussite à l'issue du L1 bénéficiaires loi ORE	65,4%	60,9%	49,80%
	Taux de réussite à l'issue du L1 non bénéficiaires loi ORE	56,8%	54,8%	46%
	Taux de réussite comparée	1,15	1,11	1,08

		2019-20		2020-21		2021-22	
Disciplines		Inscrits	Réussite comparée	Inscrits	Réussite comparée	Inscrits	Réussite comparée
Dispositifs loi ORE	Droit	65	1,29	52	0,62	204	1,16
	Administration Communication	93	1,28	116	1,27	322	1,91
	Gestion	84	1,01	97	1,03	76	0,97
	Economie	174	0,82	242	0,81	223	0,58
	Ensemble	416	1,18	507	1,11	825	1,08

BU - Recrutement des tuteurs-étudiants 2022-2023

**À l'université,
vivez une expérience pédagogique rémunérée,
dans un environnement documentaire
propice à vos études.**

- **Vos missions :**

- Soutenir individuellement les étudiants dans leur [travail universitaire](#).
- Accompagner les étudiants à la recherche documentaire. Chaque tuteur bénéficiera d'une formation à l'accompagnement des étudiants.

- **Compétences nécessaires :**

- Pratique régulière de l'une des quatre bibliothèques universitaires de Toulouse Capitole.
- Utilisation des outils et des ressources numériques des bibliothèques : Archipel, bases de données, revues et livres numériques.
- Connaissance des services des bibliothèques.
- Compétences pédagogiques : explication de notions et exercices, évaluation des acquis des étudiants.
- Aisance relationnelle permettant de prendre la parole devant un groupe d'étudiants.
- Pratique des outils web de l'université : site web, Moodle...
- Une bonne pratique de l'anglais sera appréciée.
- Doubles parcours (droit / économie, droit / gestion, économie / gestion, ...) appréciés.

- **Conditions requises :**

- Etre étudiant en 2022-2023 à l'Université Toulouse Capitole.
- Niveau universitaire minimum :
 - Etudiants de TSE : à partir de la L3
 - Etudiants de la faculté d'Administration et communication, sciences politiques et TSM : à partir du M1
 - Etudiants de la faculté de droit : à partir du M2
- Etre inscrit à la sécurité sociale étudiante à titre principal.
- Ne pas être bénéficiaire d'une allocation de recherche ou d'un contrat de travail ou d'un acte d'engagement à Toulouse Capitole, ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur ou organisme de recherche. Les étudiants boursiers peuvent candidater.

- Votre candidature sera appréciée en priorité au regard de critères académiques et sociaux.

- **Contrat :**

- La durée du contrat peut s'étendre de septembre 2022 à avril 2023.
- La durée de travail hebdomadaire est de 5 h à 10h.
- La rémunération est fixée au taux horaire de 13,46 € brut (congrés payés inclus – sous réserve de modifications ultérieures).

- **Comment postuler ?**

Envoyez par email à [Mme Miquel](mailto:stephanie.miquel@ut-capitole.fr) (stephanie.miquel@ut-capitole.fr) ET [Mme Wolfarth-Garcia](mailto:jennifer.wolfarth-garcia@ut-capitole.fr) (jennifer.wolfarth-garcia@ut-capitole.fr)

ou envoyer par la poste à cette adresse :

Service commun de la documentation
Mme Miquel / Mme Wolfarth-Garcia
3 rue de la cité administrative
BP 37093
31070 Toulouse Cedex 07

- votre CV
- une copie de votre carte d'étudiant
- une lettre de motivation
- votre photo
- la [fiche de candidature](#) complétée

Date limite d'envoi des dossiers : vendredi 10 juin 2022 (18h)

- **Résultats de votre candidature :**

- Vous serez informé par messagerie des suites données à votre candidature
- Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué pour un entretien fin juin-début juillet.

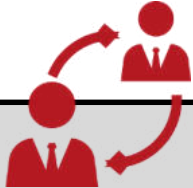
BILAN DU TUTORAT 2021-2022



Service commun de la documentation –
Département des services à la formation –
Marcel Marty

RAPPEL DU DISPOSITIF

Recrutement avec un bibliothécaire et un enseignant



Fiches de suivi complétées par les tuteurs à chaque séance



Missions du tutorat :

- Expliquer l'utilisation des méthodologies et outils les mieux adaptés pour mener l'étudiant à l'autonomie
- Accompagner les étudiants pour leurs recherches documentaires en lien avec leurs besoins dans les cours et TD
- Réorienter les étudiants vers les services appropriés



Formation avec les bibliothécaires, un enseignant, services de l'université : SUIO-IP, SIMMS, scolarité générale, Mission handicap



Réunions-bilan avec les tuteurs 2 fois par semestre



BILAN DU TUTORAT 2021-2022

■ Sources :

- ❑ « fiche de suivi » sur *Moodle*
- ❑ Questionnaires de satisfaction
- ❑ Réunions-bilan

■ Période :

- ❑ S1 : 20 septembre – 11 déc 2021
- ❑ S2 : 10 Janvier – 31 mars 2022

■ Données :

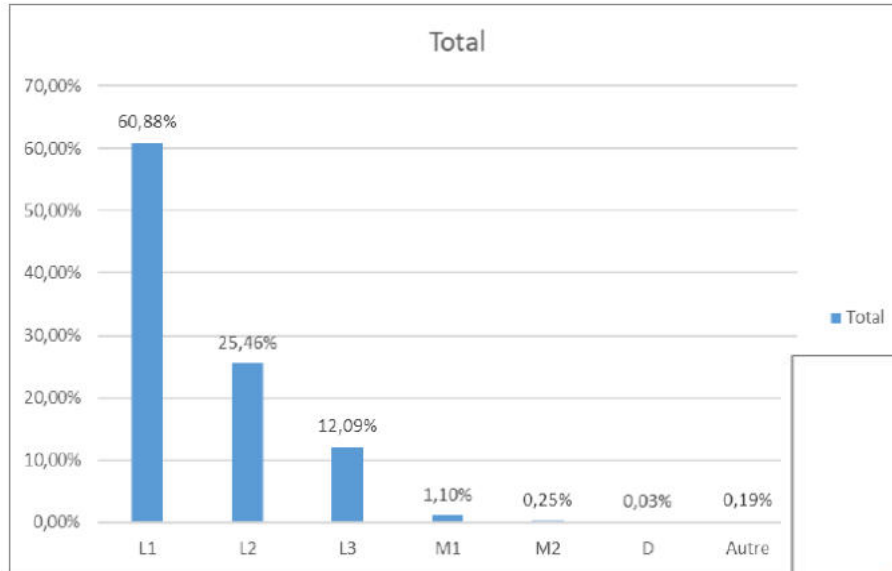
- ❑ 25 tuteurs (années précédentes entre 10 et 13)
- ❑ 9h30 à 20h du lundi au vendredi, samedi de 10h30 à 12h
- ❑ BU Arsenal et Manufacture



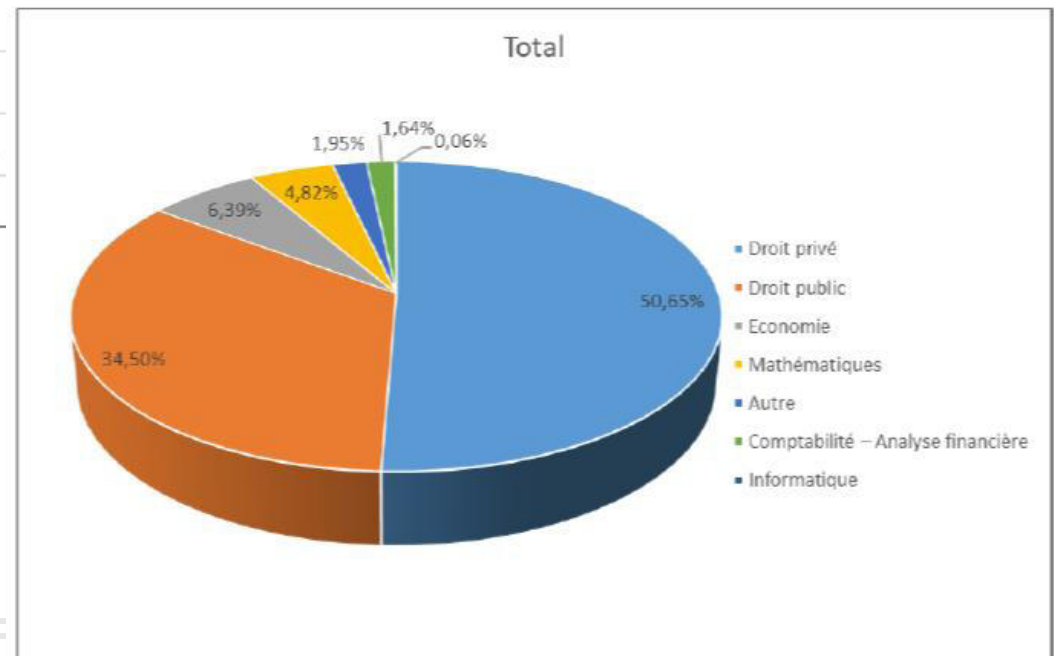


3283 étudiants accompagnés

Qui sont les étudiants?



Quelle est la matière travaillée ?



74 Créneaux aménagés
pour ESH



- **20 tuteurs** (25 en 2021-2022)
- **Tutorat – Mentorat** : Collaboration avec le SUIO-IP :
les tuteurs répondent aux questions en lien avec
la méthodologie universitaire posées via le mentorat
- Renouvellement des « **semaines de révision** » animées
par les tuteurs avant les examens
- Projet « **d'entraînement à l'oral** » animé par les tuteurs
avant les oraux
- Création d'un « **réseau tutorat** » : créer du lien entre les
nouveaux tuteurs et les anciens, échanger avec ceux qui
sont chargés de TD...

BILAN D'ACTIVITE DU SUIO-IP

2021-2022

POLE ORIENTATION

DISPOSITIF ETUDIANTS AMBASSADEURS

Depuis 2008 (Plan Licence, déc. 2007), les SUIO-IP financent et proposent un service de Tutorat : des étudiants en Licence 3 et Master accompagnent les étudiants afin de partager leur expérience sur leur parcours et sur la vie étudiante.

Par souci de distinction avec le dispositif de tutorat pédagogique proposé de la BU, ils ont été renommés « étudiants ambassadeurs » depuis 2019.

Leurs missions au sein du SUIO-IP :

- Accueil et information du public tous les jours de 12h30 à 14h ;
- Participation aux manifestations du service (Pré-rentree, Forum Campus, Salon Infosup, JPO ainsi que les événements à destinations du secondaire listés p.5)
- Aide à la recherche documentaire, information sur les ressources du SUIO-IP.

La loi ORE (2018) a par ailleurs permis le recrutement d'un service civique sur la mission de **l'orientation active auprès des lycéens**. Le SUIO-IP a mis en place ce dispositif dès janvier 2019 afin de **développer l'orientation par les pairs** et apporter aux lycéens un regard différent sur l'orientation et l'enseignement supérieur.

L'étudiant ambassadeur en service civique :

- Répond aux questions des lycéens sur Parcoursup via le mail etudiant.ambassadeur@ut-capitole.fr
- Permet aux lycéens de réaliser des **immersions au sein de l'Université** : assister à un cours de licence en amphithéâtre, faire une visite du campus et échanger sur les parcours et sur la vie étudiante. Ces immersions sont encadrées via une convention passée entre le Lycéen et l'Université.

Bilan des immersions :

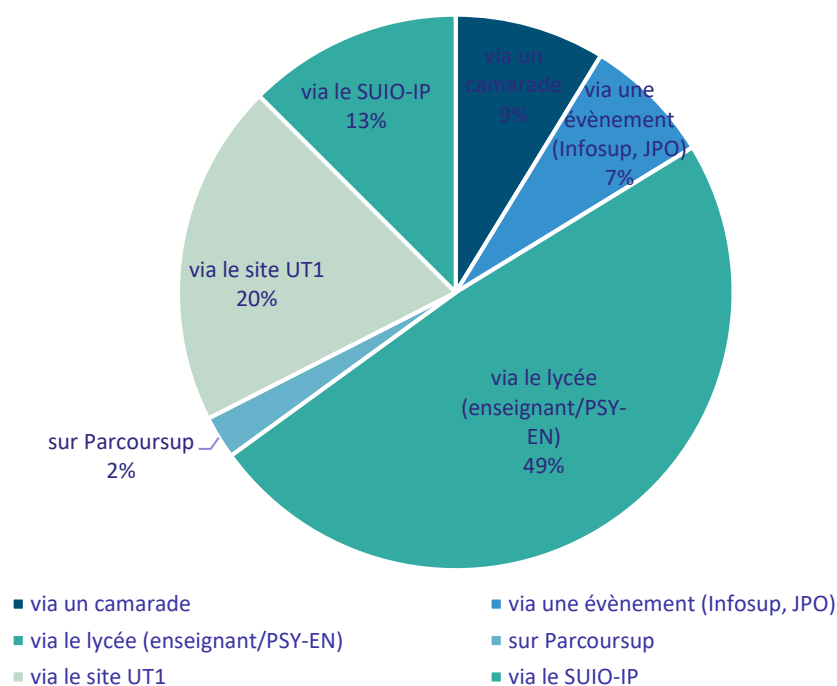
144 lycéens ont réalisé une immersion entre octobre 2021 et mars 2022

Les immersions sont réalisées par groupes de $\frac{3}{4}$ élèves afin de ne pas perturber les cours.

Une dérogation a été accordée à deux classes de terminales dont le lycée, éloigné de Toulouse, a pris en charge le déplacement.

Répartition des immersions	
AES	8
Droit	91
Eco-G	46
Provenance des lycéens	
élèves du lycée Jean Jaurès	34
élèves du lycée St Joseph de Villefranche	30
élèves d'autres lycées	80
étudiant en réorientation	1

Connaissance du dispositif



* sont exclus les données des 2 classes entières et étudiants en réorientation.



Prendre contact avec l'étudiant ambassadeur :

etudiant.ambassadeur@ut-capitole.fr

Permanence : tous les mercredis après-midi au SUIO-IP et sur rendez-vous les autres jours.

**Nouvelles
développées**

**s'adapter aux modalités du distanciel et toucher les lycées éloignés du site
toulousain :**

**actions
cette année pour**



Pour prendre contact sur le Tchat en ligne :
<https://miniutl.be/r-3ega>



Connectez-vous !
<https://ut-capitole-fr.zoom.us/j/93862931587>

Le recrutement 2020/2021 :

Cette année, le SUIO-IP a recruté 6 étudiants ambassadeurs (3 renouvellements et 3 nouveaux recrutements dont le service civique) :

- **Hichem Aberkane** : L3 Droit (service civique 6 mois puis contrat étudiant)
- **Léa Delporte** : M1 Droit Ethique (contrat de 20h)
- **Hamza Banouni** : M1 Droit Pénal
- **Yacine Noumaaza** : M2 AES
- **Matthieu Canovas** : L3 Economie
- **Jeanne Lenguin** : L3 Eco-MIASHS

« Lors de mes permanences d'accueil au SUIO-IP, je peux répondre aux questions par un accompagnement : présentation de l'offre de formation et plus particulièrement précisions sur celles de droit (matières, attendus, modalités d'examens, etc...), visites du campus de l'université et immersions en cours de droit pour des lycéens ou étudiants en réorientation pour qu'ils puissent mieux cerner de manière concrète ce qu'est un cours en amphithéâtre à la fac. »

LOAN,
ÉTUDIANT EN M2 MENTION DROIT PUBLIC
PARCOURS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

« L'accompagnement des étudiants se fait tous les midis au SUIO-IP, sans rendez-vous, par une prise de contact durant laquelle l'étudiant pourra expliquer sa situation et poser toutes ses questions. Le rôle de l'Étudiant Ambassadeur est de favoriser les échanges entre les étudiants des différents niveaux, en offrant une écoute attentive et des conseils avisés »

LAURINE,
ÉTUDIANTE EN PRÉPA CRFPA À L'IEJ

« Mon rôle au SUIO IP est d'accompagner les étudiants anxieux sur leur orientation en leur faisant part de mon expérience personnelle, et, dans la limite du possible et de mes connaissances, les accompagner vers le parcours qui leur faut, ou du moins celui qui convient le plus à leurs attentes ».

MATÉO,
ÉTUDIANT EN LICENCE 3 AES
PARCOURS GET

« Dans le cadre de mon service civique, j'accompagnais les lycéens et étudiants sur le campus afin de leur faire découvrir la vie étudiante mais également via l'adresse mail etudiant.ambassadeur@ut-capitole.fr où ils pouvaient me poser toute sorte de questions. »

LÉA,
ÉTUDIANTE EN L3 DROIT



Actions CVEC

de Janvier 2024 à Décembre 2024



Bureau de la Vie Etudiante

Actions mises en œuvre en 2024

■ Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE):

Rappel chiffres 2023

□ FSDIE Projets :

- ✓ 4 commissions : janvier, mars, avril et novembre
 - ✓ 25 projets financés (12 projets financés pour un total de 40 276,00€)
 - ✓ Pour un total de **70 115,77€** (octroyés par la commission)
- ✓ Versement à l'UT au titre du parlement étudiant de **11 894 €**
- ✓ Versement à TSE relatif au traitement des projets associatifs **22 297€**

□ FSDIE Social :

- ✓ 7 commissions : janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre
 - ✓ 147 aides octroyées (139 aides octroyées pour un total de 129 325,00€)
 - ✓ Pour un total de **81 072 €** (77 402€ + 4 030€ d'aide à l'installation) (octroyés par la commission)



Bureau de la Vie Etudiante

Actions mises en œuvre début 2025

■ Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE):

□ FSDIE Projets :

- ✓ 2 commissions : janvier, février,
- ✓ 6 projets financés
 - ✓ Pour un total de **18 354,45€** (octroyés par la commission)

□ FSDIE Social :

- ✓ 2 commissions : janvier, mars,
- ✓ 53 aides octroyées
 - ✓ Pour un total de **30 861 €** (octroyés par la commission)



FSDIE Projets

Catégorie	Association	Financement
Union Pour La Terre	Panier solidaire	2 000,00 €
Amphi Théâtre	Spectacle Shakespeare en folie	3 000,00 €
Europa Toulouse	Simulation Parlement Européen Specque	2 500,00 €
OSET	Concert de fin d'année de second semestre à la Halle aux grains	3 368,00 €
Les Engagés	Conférence DGSE	800,00 €
Bureau des Sports	Week end Ski	504,00 €
CIP	Concours Interdisciplinaire de plaidoirie	6 500,00 €
Amphi Théâtre	Roméo et Juliette : l'amour vache	2 000 €
Europa Toulouse	Simulation Parlement Européen Specque	3 000 €
OSET	Symphonie Mozaique	3 298 €
RAID INSA	RAID Insa-13ième édition	514 €
Les Jokers	La nuit de Médusa	988,75 €
Parlement des étudiants	Voyage Paris - Strasbourg	3 000 €
ESN Toulouse	Erasmus Generation Meeting	1 000 €
Les Engagés	Conférence Madame la Ministre Vallaud Belkacem	672,02 €
AJMT	Voyage institutionnel RABAT	6 000 €
Amphi Théâtre	Spectacle "je préférerais mieux pas"	3 000 €
To ceave	Formation en premiers secours e nsanté mentale	3 500 €
Move Your Fac	Voyage à Paris	2 213 €
La parenThèse Occitanie	Journée de rédaction 2024	2 258 €
OSET	Concert des pianistes & concert des solistes	3110 €
Union pour la Terre	Distribution de paniers solidaires	9600 €
Amphi Théâtre	« Déchirure théatrale »	3000 €
Association du Master DJCE	Colloque sur la conformité numérique : l'obligation de protection des données	790 €
Corpo Arsenal	4L Trophy 2025	3500 €



Aides financières et alimentaires

■ Aide alimentaire (dispositif SIMPPS/CROUS/Université de janvier au 31 décembre 2024) :

- ✓ 95 étudiants bénéficiaires de l'aide alimentaire
 - ✓ 1900 repas attribués (1 148 repas facturés)
 - ✓ Entre 7 et 20 repas attribués par étudiant

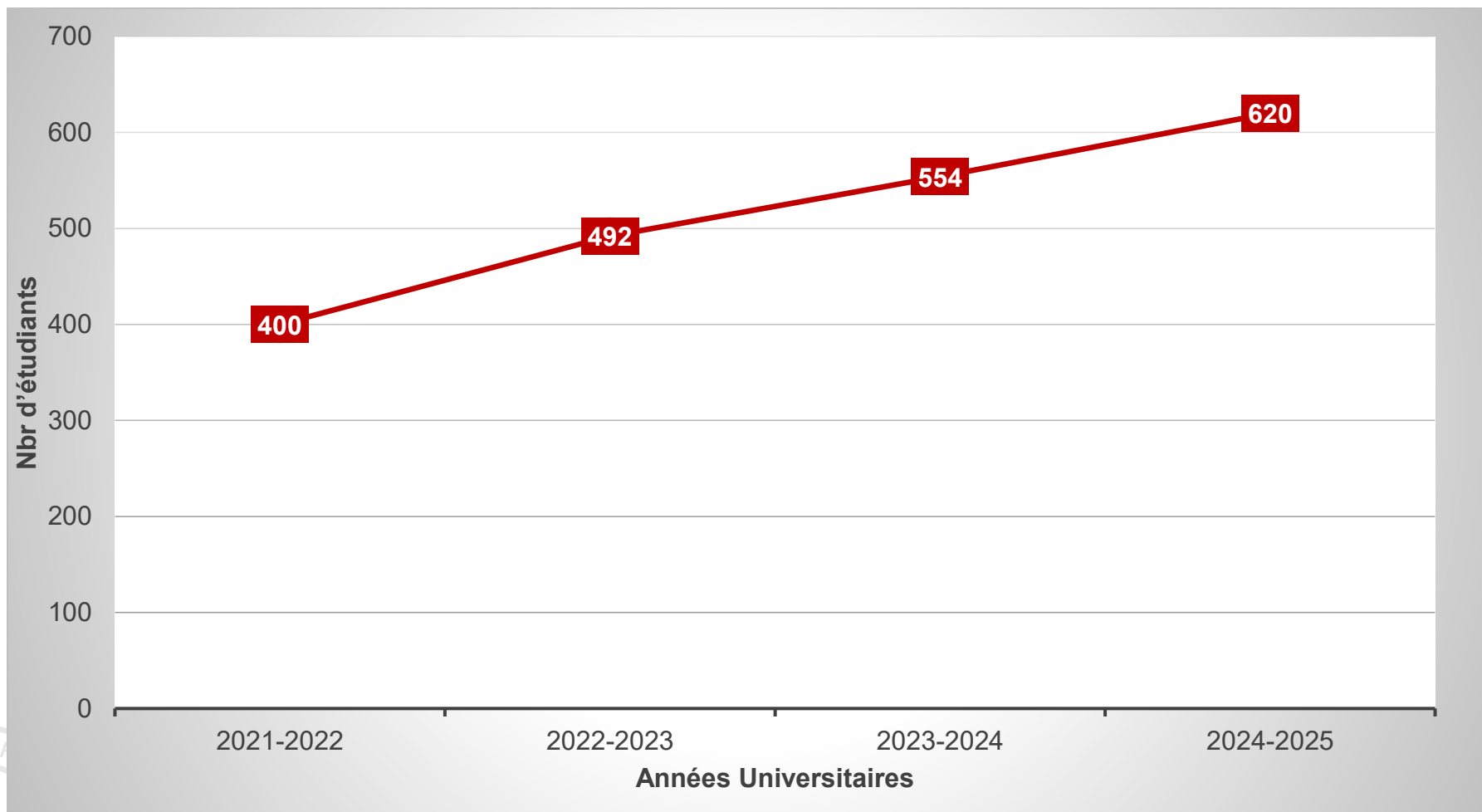
■ FSDIE Social:

- ✓ 147 aides octroyées pour un montant de **79 932 €**.

Cette aide est destinée aux étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés de précarité. Le montant n'est pas fixe même si nous tendons vers un montant fixe de 500€, que nous ajustons en fonction des particularités du dossier.

Bureau du Handicap

Evolution du nombre d'Etudiant en Situation de Handicap (aménagement définitifs et temporaires)



Bureau du Handicap

Aménagement d'examen comparatif 2023/2024 et 2024/2025

Types d'aménagement	2023/2024 sur 554 aménagements définitifs	2024/2025 sur 620 aménagements définitifs
Temps majoré (1/3 temps & ½ temps)	431	473
Autorisation de sortie	244	268
Salles petit effectifs (<10)	57	67
Seul en salle	26	39
Composition sur ordinateur	76	230
Secrétaire	25	48

Année budgétaire	Dépenses engagées assistances aux examens
2023	82 984 €
2024 (<i>jusqu'en septembre 2024</i>)	92 052€

Bureau du Handicap

Aménagements d'étude comparatif 2023/2024 et 2024/2025

Types d'aménagement	2023/2024 sur 554 aménagements définitifs	2024/2025 sur 620 aménagements définitifs
Preneurs de note	110	143
Autorisation d'impression au bureau handicap	375	411

Dépenses engagées	2023	2024
Gestion courante	2 762 €	802€
Contribution financières (atouts pour tous)	-	1 500€
Intervention / journées de sensibilisation	-	730€
Preneurs de notes	47 954 €	83 387€





BILAN / PERSPECTIVES

COMMISSION CVEC MAI 2025

(DONNÉES RECUEILLIES JUSQU'AU 08/04/2025)

Espace Culturel

« Faire vivre l'art et la culture »

Travail sur les 4 orientations de la circulaire CVEC 21/03/2019



Les pratiques artistiques

Ateliers hebdomadaires

. Semestre 1 : 6 disciplines hebdomadaires (13 groupes)

= 123,5h d'intervention

. Semestre 2 : 6 disciplines hebdomadaires (13 groupes)

= 123h d'intervention

Workshops et stages

7 sessions dans l'année dont 2 en partenariats avec le DAPS

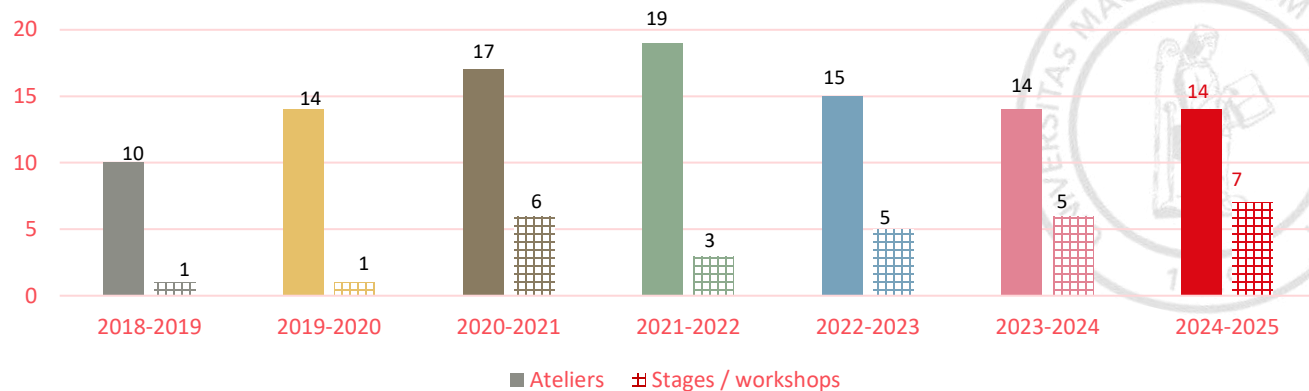
= 45,5h d'intervention

TOTAL = 274 h d'intervention

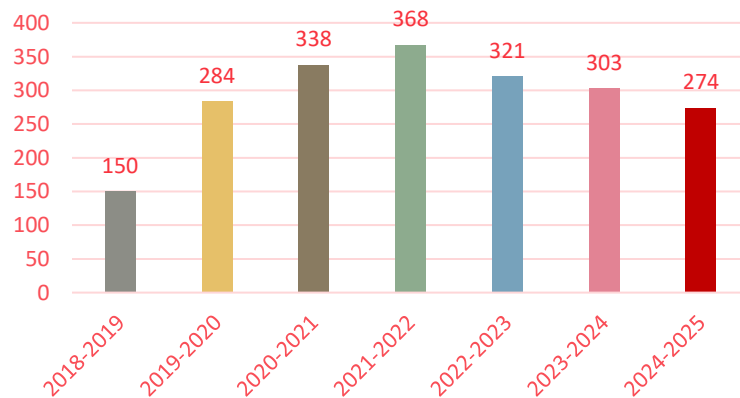
Les nouveautés :

- Ouverture d'un atelier de critique d'art « Voir l'art »
- Lecture à haute voix sur 2 semestres (au lieu d'un)
- Doublement de l'atelier photo num initiation au semestre 1

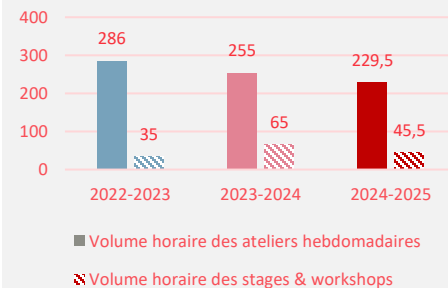
Nombre d'ateliers, stages et workshops



Volume horaire des ateliers



Volume horaire des ateliers hebdo et stages/workshops



Au total :

338 places disponibles

>> 332 participants

(taux de remplissage = 98%)

Pour les ateliers hebdomadaires :

taux de remplissage à 102%

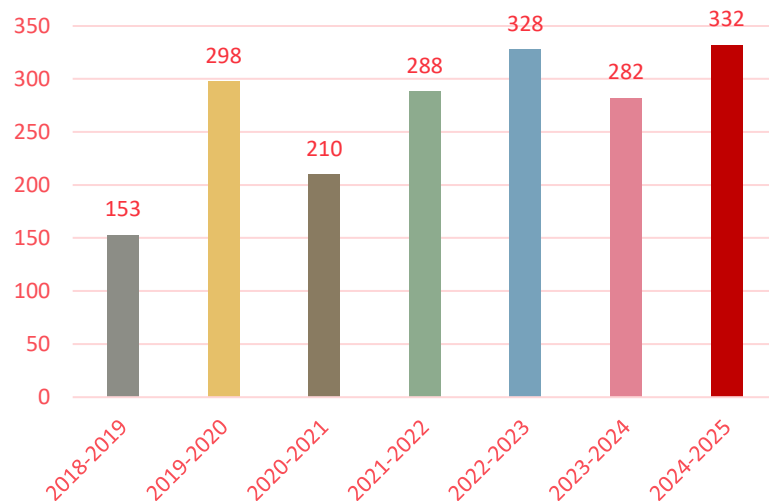
403 inscriptions non satisfaites =

Pas assez de places !

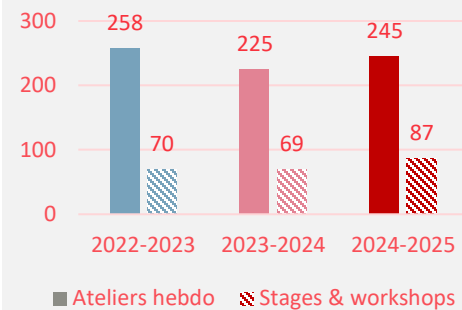
Cette année :

**Diminution du volume horaire
des ateliers mais augmentation
du nb de place et de
participants !!**

Nombre de participants



**Nombre de participants ateliers
hebdo et stages/workshops**



Inscriptions : Demande à la hausse chaque année !!

Pour 338 places

- 833 demandes d'inscriptions reçues en 24-25 (formulaire unique pour toutes les pratiques artistiques sauf OSET pour le moment)
- Pour les ateliers hebdomadaires : 331 personnes préinscrites et 72 sur liste d'attente = 403 demandes non satisfaites

Les ateliers photo et dessin sont complets en seulement 1 journée

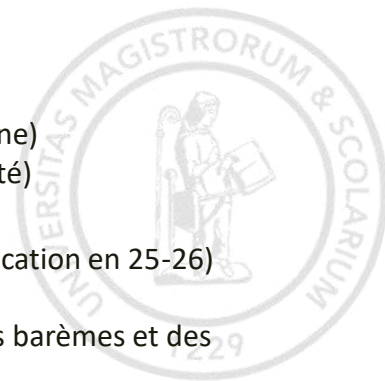
Développement des « samedis buissonniers »

4 samedis consacrés aux ateliers dans l'année

- 5 séances à l'université
- 2 séances dans l'espace public hors campus (dessin & photo numérique : gare Sncf, bord de la Garonne)
- 7 séances chez nos partenaires (Cave Po', CC Bellegarde, Château d'eau, Les Abattoirs, Théâtre de la Cité)

Simplification et Coordination par l'Espace Culturel

- Inscriptions centralisées via un formulaire unique (sauf OSET avec qui nous travaillons pour une application en 25-26)
- Communication par affichage physique
- Bonifications CULTURE centralisées au niveau de l'Espace Culturel (avec un travail de certification des barèmes et des notations a été effectué avec l'OSET et Amphi-Théâtre)
- Extension de la prise en compte des bonifications par l'IEP depuis cette année universitaire. Reste TSE à convaincre.



Les ateliers en 2025-2026

- ➡ Doublement des créneaux pour les ateliers dessin et voir l'art
- ➡ Ouverture d'ateliers de perfectionnement pour dessin et voir l'art
- ➡ Re conduite des workshops et des stages, y compris ceux organisés avec le Daps
- ➡ Mise en place de semaines artistiques pour ENGAGE (upcycling artistique) et TSM (initiation art et création)
- ➡ Et si possible, ouverture de nouveaux ateliers hebdomadaires (écriture, ...)

En terme de moyens :

Augmentation de la part du budget et du temps consacrée aux ateliers et à l'action de valorisation EXTRA Expos

Points de vigilance : Accès à des salles + Travail d'organisation, gestion supplémentaire à prendre en compte

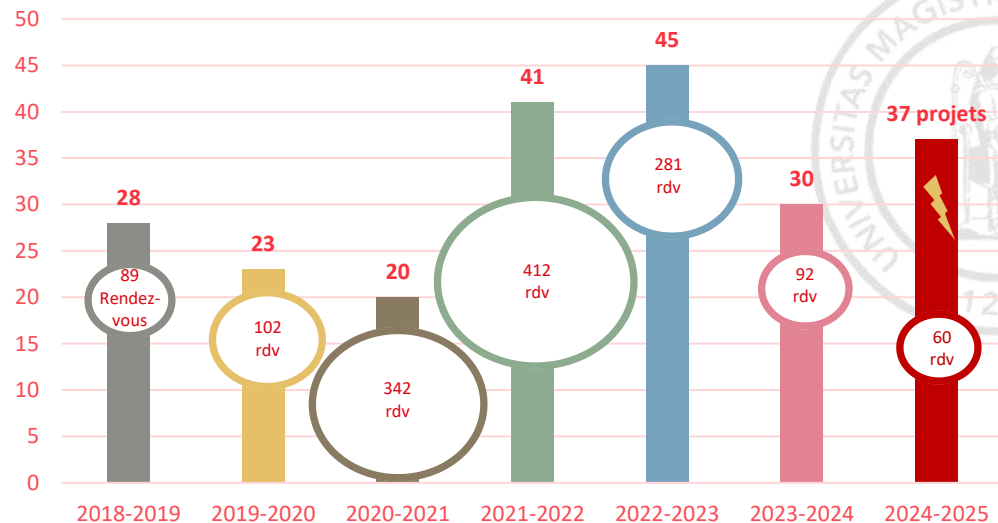
Évènements

2158 participants en 2024-2025
hors expositions
alors même que la programmation
de l'Espace culturel s'est beaucoup
ancrée sur des expositions depuis
18 mois.

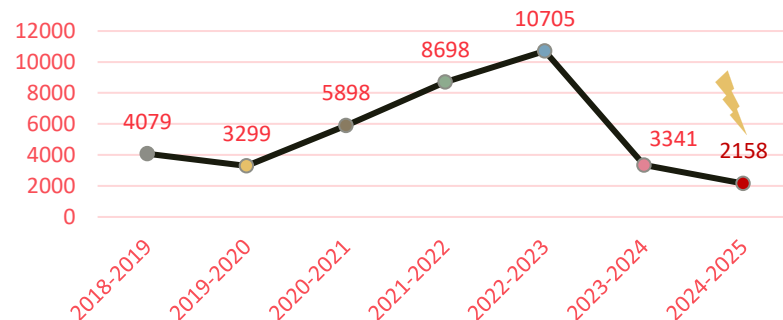


Données recueillies le 08/04/2025
(année en cours)
Ne sont pas encore comptabilisées les
expositions et manifestations avec le
Nouveau Printemps

Projets et rendez-vous culturels



nombre de participants aux évènements



- ➔ **En 2024-2025 :**
Pas de résidence d'artiste
Aucune édition des Effractions Philosophiques
Difficulté d'organisation d'évènements sur le campus

Recentrage de la programmation événementielle sur des expos

- > **Nouvelle exposition d'envergure au Petit Hall en partenariat avec Premier Exemplaire et Manifesto** (visiteurs non comptabilisés)
- > **Collaboration avec une artiste photographe pour documenter les pratiques artistiques du campus** (publication des images sur les réseaux, expos photo au mois d'avril : EXTRA Expos, alimentation d'une photothèque)
- > **Accueil du festival d'art contemporain Le Nouveau Printemps** (expositions, weekend d'ouverture, ...)

Développement des événements dans des lieux partenaires

- > **Des actions hors campus** : Pathé Wilson, ABC, Abattoirs, Musée de la Résistance, Musée St Raymond, Cc Bellegarde...

Travail en transversalité

- > **co-construction** avec des partenaires internes ou extérieurs (attention, plus de temps dans la conception et la réalisation= moins de projets) : Mission Égalité, ENGAGE.EU, Faculté Informatique, IRIT, Mission Handicaps, DLC, ESL, Faculté d'administration et Communication, Sciences Po, Comue Toulouse, UT2J, UT, Crous

Parcours pédagogiques

8 groupes classes ont bénéficiés de parcours construits en lien avec les enseignants cette année.

Chaque parcours a été composé d'au moins une sortie culturelle encadrée et d'une rencontre avec des professionnels ou artistes.

Au total, c'est 16 rendez-vous organisés dans le cadre des parcours pour **219 étudiants toutes filières confondues** de la L1 au doctorat.

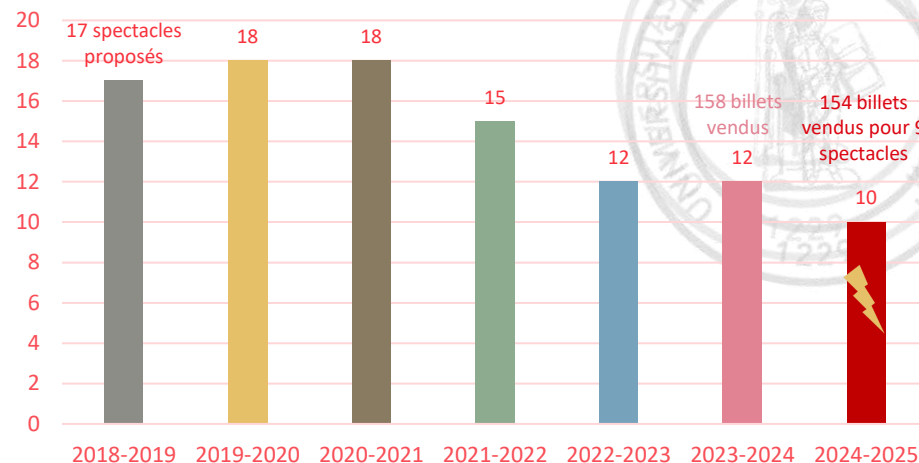
Bons plans

Travail sur les freins symboliques et financiers de l'accès à l'art et la culture par le biais des jeux concours et bons plans avec des festivals, des lieux ou structures partenaires, toujours plus nombreuses.

18 bons plans : billets offerts pour des visites aux musées, concerts, jeux-concours (concerts, théâtre, cinéma,...)

597 bénéficiaires (principalement des étudiants) (415 en 23-24)

Billetterie à tarifs réduits UT Capitole



Données recueillies le 08/04/2025
(année en cours)

Culturama

Opération avec la Fac d'informatique : 100 étudiants ont tiré au sort 2 billets pour un événement culturel. Financement par la fac d'informatique, organisation et gestion par l'Espace Culturel.

> Souhait de proposer ce dispositif à d'autres composantes

Soutien aux projets

- > Accompagnement toute l'année d'associations et de porteurs de projets culturels : club musique, projet « Le Rwanda et nous », Amphi Théâtre, OSET, Feu Folies, ... (plusieurs rendez-vous/semestre)
- > Aide logistique et communicationnelle pour les projets étudiants : conseils, réservation de salles, mise en contact avec les bons interlocuteurs, ...
- > Réflexion sur le statut étudiant-artiste avec la Dgesip, A+U+C... (vers une mise en place concrète sur notre campus).



Soutien à la création

Réactivation du LAB

Programme de soutien à la création étudiante

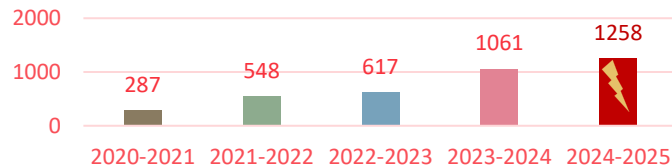
L'Espace Culturel a engagé Margaux Vilarem en contrat étudiant pour réactiver le dispositif LAB ! Après une large campagne de communication sur le campus, Estelle Gorce, étudiante en M1 droit de la famille et chanteuse de jazz pleine de talent a été sélectionnée pour bénéficier du LAB. Dans ce cadre, Estelle s'est vu offrir la captation vidéo d'une session live par un vidéaste professionnel qui lui permet de gagner en visibilité auprès de son public et s'adresser à un réseau de programmeurs.

Estelle a également été invitée à chanter à l'EXTRA Goûter le 2 avril.



Accueil et communication

nombre de personnes accueillies au bureau



➡ **1260 personnes accueillies au bureau** (avec ou sans rendez-vous).
Chiffre qui augmente tous les ans !!

>> **Besoin d'un espace d'accueil + visibilité sur le campus**



Données recueillies le 08/04/2025
(année en cours)

Actions de communication

- > Participation à 9 événements pour présenter l'EC (amphi, stand, forum, etc...) = **1403 personnes rencontrées**
- > Distribution de brochures et flyers (indispensable pour pallier le manque de visibilité de l'EC).
 - . Dans une logique de respect de l'environnement : baisse très importante du nb de flyers et d'affiches pour les événements, vers des supports moins périssables (brochures semestrielles, panneaux ateliers + flyers unique Gaspard...)
 - . Travail de terrain bouche-à-oreille par Léa en service civique (environ **55h cette année**)
- > Accent sur Instagram : lettre culture hebdo, stories quotidiennes, jeux-concours... + **612 abonnés cette année** (2756 le 08/04/25)
- > **168 actus** mises en ligne dans l'agenda culturel de l'université

Nouveautés !!!

Ouverture d'un compte Tiktok + nouvelle identité visuelle à la rentrée !

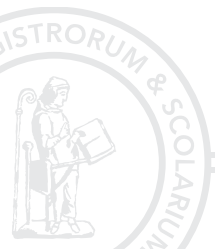
Commission CVEC

06 mai 2025

DEPARTEMENT DES **A**CTIVITES **P**HYSIQUES ET **S**PORTIVES



BILAN 2024



- Tableau récapitulatif des Evenements « Sport Event » sur l'année 2024 :
- https://docs.google.com/spreadsheets/d/1PMbMiB-Ap3NJcf7VUfNWAqdmbg_RQQ1hK7YnGAPsL3s/edit?usp=sharing

Bilan Sport / Vie de Campus

- **50 évènements VDC en 2024. (=)**
- Moyenne de 4 évènements par mois
- 15 APPN (280 ETUD), 9 développement personnel (575), 6 sports collectifs (132), 9 danses (702), 8 sports raquettes (196), 2 Events DAPS (1600).
- **Plus de 3350 étudiants participants. (+++)**
- 40 évènements gratuits pour les étudiants (++)
- **Coût total pour le DAPS : 28562 € (+)**
- Coût total étudiants : 18480 (Participation à 64%) (+)
- Coût masse salariale : 900 Heures d'accompagnement des projets

■ Objectifs prioritaires :

Fidéliser les projets qui ont le plus de succès.

Diversifier les pratiques pour toucher plus de publics.

Continuer à développer notre communication PAR les Events type Village sport, SOP etc.

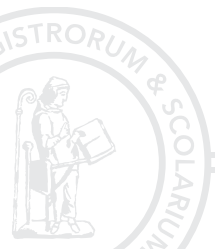
Rationaliser notre offre de formation et l'adapter aux enjeux actuels (Formation qualifiante et personnelle, Approche par compétence).

ASSOCIATION SPORTIVE (UT Cap), COMPETITIONS, SPORT SANTE

- **Nombre de licenciés : 788**
- + de 50 équipes de sports collectifs
- Sports individuels : Athlétisme, Golf, Badminton, Boxe, Escrime, Kick Boxing, Tennis de Table, Escalade
- Participation de nos étudiants dans les équipes de l'AS UToulouse
- Nombreux titres de champion d'académie et plusieurs médailles aux championnats de France.
- **Principaux postes de dépenses** : Licences, Assurances, Matériels (Ballons compétitions, maillots...), Arbitrage, Transport, Hébergement, Restauration, Frais bancaires
- Masse salariale 850 heures d'encadrement sportif (entraînements, compétitions CFU)

D'une année sur l'autre il est difficile de prévoir les dépenses liées aux compétitions nationales et internationales : Equipes qualifiées ou non, distance des sites de compétition.

- **Sport santé** : ateliers bien-être, cours aide à la perte de poids, collaboration SIMPPS, **UE Sport Santé L3 AES (Abandonnée à la demande de la composante).**



Annexe 16

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 7 des statuts annexés,

Vu la délibération 14 décembre 2020 relative au plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les années 2021 à 2023,

DECIDE :

Article 1^{er}

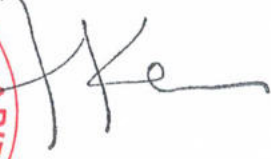
Le plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les années 2021 à 2023, annexé à la présente décision, est renouvelé pour la période 2024-2026.

Article 2

La chargée de mission égalité et le directeur général des services sont, chacun en ce qui concerne ses attributions, chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 4 février 2025




Hugues KENFACK,
président

ANNEXE

PLAN D'ACTIONS POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021-2023

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe inscrit dans la Constitution française. Le préambule de la Constitution de 1946 dispose ainsi que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes ». La Constitution du 4 octobre 1958 précise que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Ce principe a été traduit dans la fonction publique par des lois et protocoles d'accord successifs qui, malgré la bonne intention de leurs auteurs, ont été peu suivis d'effets. Aussi, le Président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes grande cause nationale.

Dans la fonction publique, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 30 novembre 2018. L'une de ses mesures a été reprise par l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prescrivant l'élaboration d'un plan d'actions sur l'égalité professionnelle avant le 31 décembre 2020 composé de quatre grands axes :

1. L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
2. La garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
3. L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
4. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations.

Sensible à l'enjeu d'égalité des femmes et des hommes, l'Université Toulouse Capitole entend se doter d'un plan d'actions d'une durée de 3 ans qui va se décliner en plusieurs actions positives pour favoriser l'égalité professionnelle dans une démarche partenariale d'amélioration continue. La méthode retenue est donc celle de la concertation avec les représentants du personnel, les directeurs des composantes et les services centraux sur les différentes thématiques proposées de manière à approfondir le diagnostic et à proposer des solutions adaptées à notre établissement, réalistes et opérationnelles.

Des groupes de travail seront donc proposés sur les grandes actions envisagées qui sont décrites dans les fiches figurant en annexe. Les groupes de travail pourront utilement se fonder sur les différentes données qui seront mises à leur disposition issues notamment du bilan social et du rapport de situation comparée et ultérieurement du rapport social unique (RSU) qui a vocation à rassembler à compter du 1^{er} janvier 2021 en un seul document le bilan social et le rapport de situation comparée. Dès à présent, une synthèse des chiffres clés vous est communiquée.

Diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes

Les données sont issues du bilan social 2019 présenté lors du Comité technique en date du 1^{er} décembre 2020.

Au 31/12/2019, l'université compte 1239 agents. Le taux de féminisation est de 58% toutes populations confondues avec une proportion de 45% de femmes parmi les enseignants et de 74% parmi les personnels BIATSS.

La proportion des personnels féminins sous contrat à durée déterminée est proche de la moyenne de l'établissement par population. Ainsi, les personnels féminins sous contrat à durée déterminée représentent 46% parmi les enseignants et 74% chez les personnels BIATSS.

Agents en activité ou détachés ayant une affectation et occupant un poste à UT1 C Au 31/12/2019	2019						Part des femmes	Part des agents par statut
	Agents			ETP				
	M	F	Total	M	F	Total		
Titulaires	193	156	349	193,0	156,0	349,0	45%	29%
Contractuels CDI	10	5	15	10,0	5,0	15,0	33%	1%
Contractuels CDD	168	143	311	142,8	127,0	269,8	46%	23%
ENSEIGNANT	371	304	675	345,8	288,0	633,8	45%	54%
Titulaires	103	282	385	102,1	271,7	373,8	73%	32%
Contractuels CDI	3	20	23	3,0	18,8	21,8	87%	2%
Contractuels CDD	40	116	156	40,0	114,0	154,0	74%	13%
BIATSS	146	418	564	145,1	404,5	549,6	74%	46%
TOTAL	517	722	1239	490,9	692,5	1183,4	58%	100%

Plus spécifiquement, la répartition entre les femmes et les hommes parmi les catégories d'enseignants permet de mieux constater les disparités, notamment entre les professeurs (28% de femmes) et les maîtres de conférences (52% de femmes) dans l'enseignement supérieur.

		ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS							
		M		F		TOTAL		% FEMMES (effectifs)	% ETP / filière ou type de contrat
		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP		
A S S I M I L E S	Profes seur des universités	90	90,0	35	35,0	125	125,0	28%	
	Maître de conférences des universités	81	81,0	89	89,0	170	170,0	52%	
	Enseignants chercheurs titulaires	171	171,0	124	124,0	295	295,0	42%	47%
	Profes seur de l'ENSAM	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
	Pers. des grands établissements	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	ns
	Chercheur CDD	12	12,0	14	14,0	26	26,0	54%	
	Enseignant chercheur CDI	6	6,0	0	0,0	6	6,0	ns	
	Enseignant chercheur CDD	24	23,0	13	11,5	37	34,5	35%	
	Enseignants chercheurs assimilés ⁵	42	41,0	27	25,5	69	66,5	39%	10%
TOTAL ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ASSIMILES		214	213,0	151	149,5	365	362,5	41%	57%
E S S I M I L E S	Profes seur agrégé	14	14,0	17	17,0	31	31,0	55%	
	Profes seur certifié	3	3,0	10	10,0	13	13,0	77%	
	Profes seur d'EPS	4	4,0	5	5,0	9	9,0	ns	
	Enseignants du 2nd degré	21	21,0	32	32,0	53	53,0	60%	8%
	Profes seur associé					0	0,0	ns	
	Profes seur associé (temps partiel)	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
	Maître de conférences associé					0	0,0	ns	
	Maître de conférences associé (temps partiel)	18	16,0	5	4,5	23	20,5	22%	
	Enseignant CDI	4	4,0	5	5,0	9	9,0	ns	
	Enseignant CDD	17	12,8	17	14,5	34	27,3	50%	
	Lecteur (personnel)	0	0,0	1	1,0	1	1,0	ns	
	Mait lang. (perso.)					0	0,0	ns	
Enseignants assimilés ⁶		40	33,8	28	25,0	68	58,8	41%	9%
TOTAL ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET ASSIMILES		61	54,8	60	57,0	121	111,8	50%	18%
D O C T O R A N T S	ATER	2	2,0	8	8,0	10	10,0	ns	
	ATER mi-temps	36	18,0	23	11,5	59	29,5	39%	
	ATER	38	20,0	31	19,5	69	39,5	45%	6%
	Doctorant contractuel	58	58,0	62	62,0	120	120,0	52%	19%
	TOTAL DOCTORANTS ET POST-DOCTORANTS ⁷		96	78,0	93	81,5	189	159,5	49%
Ensemble personnels enseignants		371	345,8	304	288,0	675	633,8	45%	100%

Le taux de féminisation est de 49% dans les disciplines Droit – Sciences Politiques et de 35% dans les disciplines Economie – Gestion.

Les avancements de grade dans le corps des professeurs sont principalement en faveur des hommes qui sont majoritaires dans ce corps à l'exception des professeurs d'EPS.

Corps	Promotions dans le grade de	Nombre de candidatures			Promus			Part des femmes	Durée moyenne en an
		H	F	Total	H	F	Total		
PR	PR. Classe Exceptionnelle			0	2		2	0%	
	PR. 1ère classe			0	4	1	5	20%	
MCF	MCF hors classe			0	3	5	8	63%	
PRAG	PRAG Classe Exceptionnelle			0			0		
	PRAG hors classe			0	2		2	0%	
PRCE	PRCE Classe Exceptionnelle			0			0		
	PRCE Hors classe			0			0		
EPS	PR EPS Classe Exceptionnelle			0	1		1	100%	
	PREPS hors classe			0			0		

Concernant les personnels BIATSS, la mixité professionnelle est peu équilibrée en raison de la représentation importante des femmes (70% pour les ITRF, 78% pour les personnels des bibliothèques, 83% pour les AENES).

L'analyse de la proportion des femmes par catégorie indiciaire fait apparaître qu'elle est plus importante en catégorie C qu'en catégorie A à l'exception des personnels des bibliothèques.

		BIATSS							
		M		F		TOTAL		% FEMMES (effectifs)	% ETP filière ou type de contrat
		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP		
B I A T S S T I T U L A I R E S	A AC EPCSCP - Agent comptable	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
	A AENESR - Administrateur	0	0,0	0	0,0	0	0,0	ns	
	A AAE - Attaché d'administration de l'Etat	5	4,9	10	9,9	15	14,8	67%	
	B SAENES - Secrétaire d'administration	2	2,0	11	10,8	13	12,8	85%	
	C ADJAENES - Adjoint d'administration	3	2,8	32	31,2	35	34,0	91%	
	Pers. de l'AENES	11	10,7	53	51,9	64	62,6	83%	11,4%
	A Conservateur Général des bibliothèques	1	1,0	2	2,0	3	3,0	ns	
	A Conservateur	3	3,0	10	9,7	13	12,7	77%	
	A Bibliothécaire	0	0,0	7	6,4	7	6,4	ns	
	B BIBAS - Bibliothécaire assistant spécialisé	3	3,0	17	15,8	20	18,8	85%	
	B Technicien d'art	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
	C Magasinier des bibliothèques	6	6,0	15	14,2	21	20,2	71%	
	Pers. des bibliothèques et musée	14	14,0	51	48,1	65	62,1	78%	11,3%
	A IGR RF - Ingénieur de Recherche	8	8,0	5	4,8	13	12,8	38%	
	A IGERF - Ingénieur d'Etudes	24	24,0	53	51,0	77	75,0	69%	
	A ASIRF - Assistant ingénieur	7	6,8	14	13,3	21	20,1	67%	
	B TECH RF - Technicien	19	18,8	42	40,6	61	59,4	69%	
	C ATRF - Adjoint technique	20	19,8	64	62,0	84	81,8	76%	
	Pers. ITRF	78	77,4	178	171,7	256	249,1	70%	45,3%
	BIATSS TITULAIRES	103	102,1	282	271,7	385	373,8	73%	68,0%
C O N T R A C T U E L S	A CDI	2	2,0	7	6,1	9	8,1	ns	
	B CDI	0	0,0	1	0,7	1	0,7	ns	
	C CDI	1	1,0	12	12,0	13	13,0	92%	
	Contrat à durée indéterminée	3	3,0	20	18,8	23	21,8	87%	4,0%
	A CDD	6	6,0	20	19,0	26	25,0	77%	
	B CDD	10	10,0	41	41,0	51	51,0	80%	
	C CDD	24	24,0	55	54,0	79	78,0	70%	
	Contrat à durée déterminée	40	40,0	116	114,0	156	154,0	74%	28,0%
	BIATSS CONTRACTUELS	43	43,0	136	132,8	179	175,8	76%	32,0%
	TOTAL BIATSS	146	145	418	405	564	549,6	74%	

S'agissant des promotions de corps des personnels BIATSS, elles ont été pour l'année 2019 exclusivement en faveur des femmes.

	Promotions			Détachement	Total
	Concours interne	Liste d'aptitude	Concours externe		
M					0
F		1			1
CONS. GENERAL	0	1	0	0	1
M					0
F		1			1
CONSERVATEUR	0	1	0	0	1
BIBLIOTHEQUES	0	2	0	0	2
M					0
F	2	1		1	4
IGE	2	1	0	1	4
M					0
F	1	1	1		3
ASI	1	1	1	0	3
M					0
F	1	1			2
TECH RF	1	1	0	0	2
ITRF	4	3	1	1	9
TOTAL	4	5	1	1	11

Les promotions de grade des personnels BIATSS sont majoritairement en faveur des personnels féminins.

	TABEAU D'AVANCEMENT AU CHOIX	TABEAU D'AVANCEMENT AVEC EXAMEN PROF	TOTAL
M	2		2
F	2	1	3
AENES	4	1	5
M		1	1
F	1	1	2
Bibliothèques	1	2	3
M	3	2	5
F	3	4	7
ITRF	6	6	12
TOTAL	11	9	20

Les formations sont dispensées aux femmes à hauteur de 82,5% et aux hommes à hauteur de 77,4%.
 En proportion des effectifs de l'université, les hommes se forment davantage.

BIATSS (titulaires et contractuels)	EFFECTIF de l'établissement			Agents formés (pers. Physiques)*			Taux d'accès à la formation
	photo du 31/12/2019			Année civile 2019			
	H	F	S/total	H	F	S/total	
CATEGORIES							
Cat. A	57	128	185	46	99	145	78,4%
Cat. B	35	112	147	22	85	107	72,8%
Cat. C	54	178	232	45	161	206	88,8%
TOTAL	146	418	564	113	345	458	81,2%
Taux d'accès à la formation				77,4%	82,5%		

Fiches action

Action n°1

Promouvoir l'égalité et la mixité professionnelle dans le recrutement, la carrière et la rémunération des agents

Objectifs

Agir en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité dès le processus de recrutement et tout au long de la carrière en sensibilisant les « recruteurs » à ces problématiques. Des actions de communication à destination des étudiants et du personnel pourront compléter utilement le parcours formatif.

S'agissant de l'évolution de carrière, les lignes directrices de gestion prévoient que les instances appelées à se prononcer sur les promotions et avancements de grade seront destinataires de données genrées sur les populations des agents promouvables de manière à pouvoir tenir compte de leur représentativité dans les effectifs du corps d'origine lorsque cela est possible.

Lutter contre les écarts de rémunération

Description des mesures et calendrier associé

- Mesurer les écarts de rémunération : 2021
- Identifier des mesures correctives aux écarts de rémunération : 2021/2022
- Intégration dans le plan de formation annuel de formations sur l'égalité professionnelle et sur la lutte contre les stéréotypes dans le recrutement et l'évolution de carrière: 2021/2022
- Actions de communication et de sensibilisation: 2021/2022
- Rédaction des offres d'emploi sans stéréotypes de genre : 2021
- Constitution mixte des jurys de recrutement dans la mesure du possible dans les mêmes conditions que les jurys de concours : 2021/2022

Indicateurs de suivi

- Nombre de sessions de formation organisées, de managers et d'agents présents aux formations
- Nombre d'actions de communication
- Nombre de jurys de recrutement mixte

Indicateurs de résultats

- Augmentation de la mixité dans les services et les composantes
- Correspondance entre la proportion femmes/hommes promus et leur représentativité au sein de chaque corps

Action n°2

Favoriser un environnement de travail inclusif prévenant les stéréotypes de genre et les discriminations fondées sur le genre

Objectifs

Lutter contre les stéréotypes de genre qui constituent un obstacle à la réalisation d'une égalité entre les femmes et les hommes et favorisent la discrimination fondée sur le genre.

Faciliter le développement des talents et des compétences des femmes. Les stéréotypes féminins sont à la fois le résultat et la cause d'attitudes, de valeurs et de préjugés profondément enracinés. Ils peuvent empêcher les femmes de progresser.

Description des mesures et calendrier associé

- Intégration dans le plan annuel de sessions de formation pour dynamiser la carrière des femmes : 2021
- Mise en place d'actions de sensibilisation par du « théâtre d'entreprise » : 2021

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents inscrits en formation
- Suivi de l'évolution de leurs actions en termes d'évolution de carrière

Indicateurs de résultats

Augmentation du nombre de femmes nommées dans des postes de responsabilité

Action n°3
Articuler vie professionnelle et vie personnelle

Objectifs

Faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et/ou familiale pour les agents.
Lutter contre les représentations au travail des congés familiaux

Description des mesures et calendrier associé

- Mise en place du télétravail depuis mars 2020 à titre expérimental. Il sera déployé dès le 1^{er} janvier 2021 avec trois formules permettant une souplesse. Une évaluation annuelle du dispositif sera effectuée.
- Bonnes pratiques en matière de temps de travail :
 - > possibilité de quitter son poste à 16 heures sous réserve d'avoir réalisé les 7 heures de travail quotidien : déjà appliqué
 - > tenue des instances les mardi et jeudi : déjà appliqué
 - > pas de réunion qui se termine après 17h45: 2021.
- Accompagner la parentalité en renseignant les agents sur leurs droits et en anticipant leur retour avec un accueil dédié de l'encadrant pour faciliter le retour au travail : 2021

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents télétravailleurs et évolution d'une année sur l'autre
- Nombre d'entretiens de retour des agents revenus de congés familiaux et obtenir leur réaction

Indicateurs de résultats

Retour du questionnaire de satisfaction sur le télétravail et les entretiens de retour

Action n°4
Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Objectifs

- Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le cadre professionnel, y compris les nouvelles formes de violences tel que le cyberharcèlement
- Détecter et traiter les signalements
- Faciliter la poursuite des relations de travail pour les agents victimes qui le souhaitent

Description des mesures et calendrier associé

- Informer et sensibiliser les personnels et étudiants sur la thématique des violences sexuelles et sexistes, y compris les nouvelles formes de violences : 2022/2023
- Intégration dans le plan de formation annuel d'actions de formation pour le référent, les managers, les responsables de laboratoires, les agents de la DRH, ... : 2022/2023
- Revoyure et portée à la connaissance auprès des agents et des étudiants des acteurs et du dispositif de signalement des situations de violences sexuelles et sexistes et de la réalisation d'enquêtes en cas de suspicion : 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre de sessions de sensibilisation et de formation organisées et de personnes présentes aux formations
- Nombre d'actions de communication
- Nombre de signalements effectués, évaluation de la nature des mesures adoptées et du temps de réactivité des acteurs

Indicateurs de résultats

Diminution des cas de signalement des violences sexuelles et sexistes correspondant à une baisse des situations.

Annexe 17

L'Université Toulouse Capitole s'est dotée d'une mission Égalité qui vise à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'égalité de traitement entre les étudiantes et les étudiants, et lutte contre les VSS, le harcèlement et les discriminations. Dans ce cadre, une cellule d'écoute a été lancée à l'université afin de recueillir les signalements des plaignantes et des plaignants et de les accompagner dans leur procédure.

La **mission Égalité** de l'université veille au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement et les discriminations. Elle s'adresse à tous les personnels et aux étudiantes et étudiants de l'université.

Pour ce faire, un **dispositif de signalement** des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes a été créé à l'université. Une cellule d'écoute "**Stop Violences**" est à disposition des personnels et des étudiants de l'université afin d'accueillir, en toute confidentialité, leur signalement et les accompagner dans leur procédure.

Une chargée de mission Égalité femmes / hommes est nommée au sein de l'Université Toulouse Capitole : Mme Lycette Corbion

Contact : egalite@ut-capitole.fr

La mission Égalité à UT Capitole

La mission Égalité vise à promouvoir l'égalité professionnelle des genres, l'égalité de traitement entre les étudiantes et les étudiants, et lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Elle s'adresse à tous les personnels et aux étudiantes et étudiants de l'université.

Il s'agit de :

- Veiller au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le recrutement, le suivi et le déroulement des carrières.
- Repérer les besoins et travailler à des améliorations possibles de la qualité de vie au travail et de l'articulation vie privée-vie professionnelle.
- Sensibiliser l'ensemble de l'établissement sur les questions d'égalité, de parité et de diversité ; émettre des recommandations pour faire progresser l'égalité des genres dans l'établissement ainsi que pour prévenir toute forme de discrimination.
- Promouvoir des actions pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement et les discriminations.

Un réseau de personnes référentes (personnel administratif et enseignantes et enseignants chercheurs) appuie et relaie les actions de la mission à travers toutes les composantes et services de l'université ; elles ont notamment pour mission d'informer et sensibiliser les personnels et la communauté étudiante aux risques de discrimination. Certaines de ces personnes sont également membres de la cellule d'écoute Stop Violences.

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes



Main Cellule Un **dispositif d'écoute** a été créé à l'université. La cellule d'écoute vous accueille dans un cadre **confidentiel et neutre** pour vous écouter, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches de saisine si vous le souhaitez.



Arrêté relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes à UT Capitole

Le Président

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le Code pénal ;
Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 17 mars 2021 portant application, dans les établissements relevant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
Vu la circulaire n°2015-193 du 25 novembre 2015 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu la circulaire du 9 mars 2018 sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,
Vu le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'Université Toulouse Capitole ;

DECIDE :

Section 1 : Objet et champ d'application du dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes, harcèlements et discriminations

Article 1 : Est créé à l'Université Toulouse Capitole un dispositif de signalement actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes. Le dispositif a pour objet de recueillir dans un cadre confidentiel et neutre les signalements relatifs à des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, d'écouter, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches les plaignantes, plaignants ou témoins et, le cas échéant, d'alerter les autorités compétentes.

Sa mise en place contribue à la prévention de toute forme de violence et à la lutte contre le harcèlement et les discriminations au sein de l'Université.

Article 2 : Le dispositif de signalement est ouvert aux personnes s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes perpétrés à UT Capitole et/ou à l'occasion d'activités en lien avec les études ou le travail à l'Université.

Il s'adresse :

-à tous les agents d'UT Capitole, à l'exclusion de ceux exerçant leurs fonctions dans les établissements-composantes, quel que soit leur statut, confrontés à des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, quel qu'en soit l'auteur, dans le cadre de leur travail à UT Capitole ;

- à toutes les étudiantes et tous les étudiants d'UT Capitole, à l'exclusion de ceux inscrits dans les établissements-composantes, quels que soient leur filière et leur statut, confrontés à des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, quel qu'en soit l'auteur, dans le cadre de leurs études à UT Capitole.

- à toutes les personnes extérieures à UT Capitole, s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes perpétrés à UT Capitole et/ou à l'occasion d'activités en lien avec les études ou le travail à l'Université, à l'exclusion de ses établissements-composantes.

Article 3 : Le dispositif repose sur :

- le recueil et le traitement des signalements et des témoignages par une cellule composée des référentes et référents égalité (agents volontaires, personnels enseignantes ou enseignants chercheurs et BIATSS) et coordonnée par le ou la chargée de mission égalité, toutes et tous tenus au secret professionnel de l'article L 121-6 du code général de la fonction publique

- l'écoute, l'orientation et l'accompagnement dans leurs démarches des plaignantes, plaignants ou témoins

- le recensement et le bilan statistique anonymisé des actes et situations rencontrés à UT Capitole ou à l'occasion du travail pour l'Université.

Section 2 : Cellule STOP VIOLENCES de signalement des violences sexuelles et sexistes, harcèlements et discriminations à UT Capitole

Article 4 : La cellule STOP VIOLENCES de veille, d'information et de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes est composée du ou de la chargée de mission égalité et des référentes et référents égalité des différentes composantes de l'Université, membres nommés par le Président de l'Université.

Une charte, jointe en annexe, définit les modalités de fonctionnement de la cellule dans le respect des principes et des garanties définis aux articles 8 et 9 du présent arrêté.

Article 5 : La cellule peut être saisie anonymement ou non par tout étudiant, toute étudiante, tout membre du personnel ou toute personne extérieure, s'estimant victime ou témoin d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes perpétrés à UT Capitole et/ou à l'occasion d'activités en lien avec les études ou le travail à l'Université, à l'exclusion de ses établissements-composantes.

Cette saisine s'effectue par tous moyens et notamment :

- par l'envoi par courriel du formulaire de signalement, en ligne sur l'intranet, à l'adresse dédiée stop-violences@ut-capitole.fr pour les membres du personnel et les étudiantes et étudiants ;

- par un courriel libre adressé à l'adresse dédiée de la cellule d'écoute et d'accompagnement egalite@ut-capitole.fr ;

- par téléphone : 05 61 63 56 49

- par prise de contact directe avec les membres de la cellule d'écoute, dont les identités et coordonnées professionnelles figurent sur la page internet de la mission égalité

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées conformément au Règlement Européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La saisine de la cellule peut se faire de façon anonyme et par une personne extérieure. Dans cette hypothèse, la cellule ne pourra assurer qu'une mission de veille et d'alerte de la Présidence.

Article 6 : Les signalements sont étudiés par la cellule conformément aux règles de procédure définies par sa charte de fonctionnement. Cette procédure garantit l'impartialité, la neutralité et l'objectivité des membres de la cellule ainsi que la confidentialité des informations confiées ou constatées.

Article 7 : La cellule de recueil des signalements n'est ni une instance disciplinaire, ni une commission d'enquête. Elle entend, informe, conseille et oriente la personne s'estimant victime ou témoin d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes perpétrés à UT Capitole et/ou à l'occasion d'activités en lien avec les études ou le travail à l'Université. Afin de lui proposer un accompagnement psychologique, juridique et institutionnel adapté et fait éventuellement des recommandations à la Présidence pour le suivi du signalement.

Aucune orientation ne peut être réalisée sans l'accord exprès de la personne délivré après une information complète, claire, loyale et appropriée. A cette fin, les membres de la cellule suivent une formation juridico-éthique de sensibilisation à l'écoute.

Section 3 : Principes et garanties

Article 8 : Le dispositif fonctionne dans le respect des principes énumérés ci-après :

- **Accessibilité** grâce notamment à la création d'une page dédiée sur le site de l'Université

- **Objectivité, neutralité et impartialité** dans le traitement de toutes les demandes, quelles qu'elles soient. Tout acteur du dispositif doit demander à être dessaisi ou se déporter s'il lui apparaît qu'il a un lien avec la partie ayant effectué un signalement ou un intérêt quelconque au traitement du signalement de nature à faire naître un doute légitime sur son impartialité dans le traitement de ce signalement. Les personnes faisant appel au dispositif doivent être traitées de manière égale indépendamment notamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions politiques ou religieuses. Leur liberté de conscience et leur dignité doivent être obligatoirement respectées.

- **Confidentialité des informations** directement ou indirectement délivrées ou constatées dans le cadre du dispositif. Les acteurs du dispositif sont soumis à une obligation de discrétion, de réserve et de confidentialité conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et au secret professionnel en application de l'article L. 121-6 du code général de la fonction publique. Ces règles de confidentialité les engagent non seulement vis-à-vis des personnes faisant appel au dispositif mais également vis-à-vis des tiers et, plus généralement, de l'établissement. Les opinions et avis exprimés par les membres de la cellule sur les cas qui leur sont soumis sont et demeurent secrets. Sauf autorisation expresse de la Présidence, aucune information relative aux situations constatées à UT1 Capitole ne pourra être transmise à un tiers. Les données personnelles, dont l'identité des personnes et des acteurs impliqués, sont exclues d'une telle autorisation.

- **Participation de la personne** aux décisions qui la concernent. L'accord express et éclairé de la personne s'estimant victime à UT Capitole d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, est requis pour toute décision d'orientation vers les services internes à l'Université ou l'un de ses partenaires extérieurs. Pour les personnes mineures et les personnes majeures protégées, s'applique le droit commun de la capacité civile et de la représentation. Ces principes s'appliquent à toute personne intervenant dans le dispositif à quelque titre que ce soit. Les données relatives aux signalements sont traitées dans le respect des règles de protection des données personnelles. À ce titre, le dispositif fait l'objet d'une déclaration auprès du ou de la déléguée à la protection des données de l'établissement.

Les auteurs d'un signalement et toute autre personne impliquée à une étape du traitement de la demande disposent, conformément aux lois en vigueur, d'un droit d'accès à leurs données. Ils peuvent à tout moment rectifier, compléter ou demander la suppression de ces données. Ils sont informés dès la saisine des modalités de recueil, de traitement et de circulation des données.

Article 9 : Les informations recueillies dans le cadre du dispositif sont traitées sur un espace partagé protégé et archivées sur un espace de stockage sécurisé. Elles sont conservées dans le respect des durées légales de conservation.

Les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits directement auprès de la déléguée ou du délégué à la protection des données de l'Université

Section 4 : Entrée en vigueur et suivi d'évaluation

Article 10 : Chaque année, un bilan anonymisé des signalements reçus dans le cadre du dispositif et des suites qui y ont été données sera présenté au CHSCT (ou CSA) de l'établissement.

Article 11 : Les dispositions de l'arrêté n° 21062022-01 du 21 juin 2022 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes à UT Capitole sont abrogées.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2024

Hugues KENFACK
président



CHARTRE A L'USAGE DES MEMBRES DE LA CELLULE DE RECUEIL DE SIGNALEMENTS DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES A UT1 CAPITOLE

Article 1. OBJET

En application de l'arrêté du président n°2024-02-01 en date du 1^{er} février 2024 sur le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes à l'Université Toulouse Capitole, la présente charte a pour objet, d'une part de préciser les règles et consignes générales à respecter par les membres de la cellule de recueil des signalements, d'autres part, de déterminer les procédures à suivre dans le traitement des cas individuels. Les membres de la cellule sont tenus de signer la présente charte et s'engagent à en respecter les principes.

Article 2 : REGLES GENERALES

2.1 Composition de la cellule et situations visées

La cellule de recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes est composée du ou de la chargée de mission égalité et des référents et référentes égalité, membres nommés par le Président, tenus au secret professionnel de l'article L121-6 du code général de la fonction publique et formés à l'écoute et à l'appréhension des violences sexuelles et sexistes, harcèlements et discriminations.

Elle est compétente pour connaître de toute situation intéressant les membres de la communauté universitaire (étudiantes étudiants et personnels) voire des personnes extérieures, confrontés à des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, quel qu'en soit l'auteur, subis au sein d'UT Capitole et/ou à l'occasion d'activités en lien avec les études ou le travail à l'Université, à l'exclusion de ses établissements-composantes.

2.2. Principes directeurs

Dans le cadre de leurs fonctions au sein de la cellule, les membres désignés sont tenus au strict respect des règles déontologiques fixées par la présente charte.

- Confidentialité et secret professionnel concernant les situations et informations directement ou indirectement portées à la connaissance de la cellule.
- Impartialité et objectivité dans le cadre du traitement des cas individuels et engagements de ne pas participer à son instruction pour tout membre directement concerné par un dossier (relation personnelle ou professionnelle de proximité, témoin, auteur présumé ou victime déclarée) ou se sentant en situation de conflit.
- Participation de la personne à l'origine de la saisine à son orientation. Les membres de la cellule s'engagent à solliciter et à respecter l'accord de la personne s'estimant victime avant toute orientation vers un service interne ou un prestataire externe à l'Université.

- Devoir de réserve et de discrétion relatif aux opinions et avis exprimés par les membres de la cellule sur les cas qui sont soumis.
- Engagement à suivre les formations spécialement organisées par l'Université (formation à l'écoute, formation juridique...).
- Assiduité et participation aux travaux, réunions

Article 3 : PROCEDURES ET SUIVI DES SITATIONS

3.1 Cadre général

La cellule de recueil des signalements n'est ni une instance disciplinaire, ni une commission d'enquête. Elle entend, informe, conseille et oriente la personne s'estimant victime ou témoin, à l'Université dans le cadre de ses études ou missions et fonctions, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, pour qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement psychologique, juridique et institutionnel adapté. La cellule s'efforce de respecter des délais raisonnables dans le traitement des situations portées à sa connaissance en fonction de leur urgence, de leur complexité et des contraintes inhérentes au calendrier universitaire et aux fonctions par ailleurs exercées par ses membres.

Après leur anonymisation, les principales données des dossiers sont intégrées dans le fichier statistique créé pour établir le bilan annuel visé ci-après.

Les informations relatives à la composition et aux missions de la cellule sont rendues publiques par tous moyens (affiches, flyers, cartes, page d'accueil sur le portail de l'Université...). Ces supports de communication rappellent l'adresse électronique de la cellule.

3.2. Saisine

La saisine de la cellule s'effectue par tous moyens, et notamment :

- par l'envoi par courriel du formulaire de signalement, en ligne sur l'intranet, à l'adresse dédiée stop-violences@ut-capitole.fr pour les membres du personnel et les étudiantes et étudiants ;
- par un courriel libre adressé à l'adresse dédiée de la cellule d'écoute et d'accompagnement egalite@ut-capitole.fr ;
- par téléphone : 05 61 63 56 49
- par prise de contact directe avec les membres de la cellule d'écoute, dont les identités et coordonnées professionnelles figurent sur la page internet de la mission égalité

Dans les deux premiers cas, le demandeur ou la demanderesse reçoit un accusé de réception l'informant de la suite de la procédure.

3.3. Composition d'un binôme en charge de la demande

Lorsque la saisine émane d'une personne s'estimant victime ou témoin souhaitant entrer en contact avec la cellule, la chargée de mission égalité constitue un binôme spécialement chargé de la demande.

Tout acteur du dispositif doit demander à être dessaisi ou se déporter sans avoir à justifier des motifs de son départ, s'il lui apparaît qu'il a un lien avec la partie ayant effectué un signalement ou un intérêt quelconque au traitement du signalement de nature à faire naître un doute légitime sur son impartialité dans le traitement de ce signalement.

3.4. Traitement du signalement

Dans les 72 heures ouvrées suivant le signalement, le binôme prend contact avec le demandeur pour convenir d'un premier entretien (hors période de congés et de fermeture de l'université).

Ce premier rendez-vous, qui pourra être suivi d'autres entretiens notamment en cas de nécessité de collecte de preuves, est proposé dans un délai raisonnable apprécié en fonction des données de l'espèce.

Ce rendez-vous a pour objet :

- d'assurer le recueil des éléments factuels et circonstanciés (chronologie des faits, conséquences des faits sur la santé, les études, la vie sociale...),
- de déterminer si les faits relatés justifient un accompagnement psychologique, juridique et/ou institutionnel particulier,
- d'informer, de conseiller et d'orienter la personne.

La cellule informe la personne qui fait le signalement des suites qui peuvent être données à ce signalement (possibilités d'accompagnement, mesures de protection, enquête administrative, signalement au procureur, procédure disciplinaire...).

3.5. Orientation

La cellule oriente selon les cas la personne vers :

- les autorités judiciaires le cas échéant
- la direction générale des services, après information de la Présidence, si les faits relatés nécessitent une mesure de protection, notamment fonctionnelle, et/ou une enquête administrative,
- le service des Ressources Humaines
- la médecine de prévention du travail/ Service santé des étudiants
- le psychologue de l'Université
- les services sociaux
- les représentants du personnel
- les associations d'aide aux victimes
- le défenseur des droits ou son réseau de délégués

La cellule assure la liaison avec les services internes.

L'orientation se fait impérativement avec l'accord préalable de la personne qui doit être pleinement informée de ses conditions et de ses suites.

3.6. Recommandations à la Présidence pour le suivi du signalement

Sur la base du rapport qui lui est transmis par le binôme en charge de l'écoute et de l'accompagnement, sauf signalement manifestement infondé, le ou la chargée de mission égalité fait, avec le consentement du ou de la plaignante, des recommandations au Président pour le suivi du signalement.

Article 4 : Bilans statistiques anonymisés

La cellule contribue à l'élaboration du bilan annuel du dispositif réalisé sous la responsabilité de la DRH (nombre de saisines, mesures d'accompagnement, nombre de procédures disciplinaires déclenchées suite à une saisine du dispositif, etc.)

Toutes les informations transmises doivent faire l'objet d'une anonymisation. La cellule doit veiller à supprimer l'ensemble des éléments de fait ou de lieu qui permettraient d'identifier les personnes impliquées.

Le bilan fait l'objet d'une présentation annuelle devant le CHSCT (ou CSA) de l'établissement.

Premiers résultats de l'enquête étudiante par questionnaire

Bien-être, santé, sécurité



Chères étudiantes, Chers étudiants,

Notre mission est de vous accueillir, de nous assurer de votre santé, sécurité, de vous apporter des compétences en vue d'assurer votre insertion professionnelle réussie. L'université Toulouse Capitole a ainsi pris l'initiative de recueillir des informations sur votre sentiment de bien-être général, votre santé et votre vécu.

Dans ce contexte, la Mission Égalité et Diversité, avec le soutien technique de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle, a mis en place un questionnaire anonyme en ligne entre le 28 octobre 2022 et le 29 janvier 2023.

95% des personnes ayant répondu à l'enquête ont estimé qu'il est « très important » ou « assez important » d'être interrogées sur leurs expériences afin de comprendre leur impact sur leur bien-être, leur santé et leur sécurité. Vous trouverez ci-après une première restitution de vos réponses. Nous poursuivrons cette analyse afin d'améliorer vos situations et contribuer ainsi à la réussite de vos études. L'ensemble des enseignants chercheurs et les équipes administratives reste mobilisé pour votre bien-être et l'amélioration des conditions de vie étudiante.

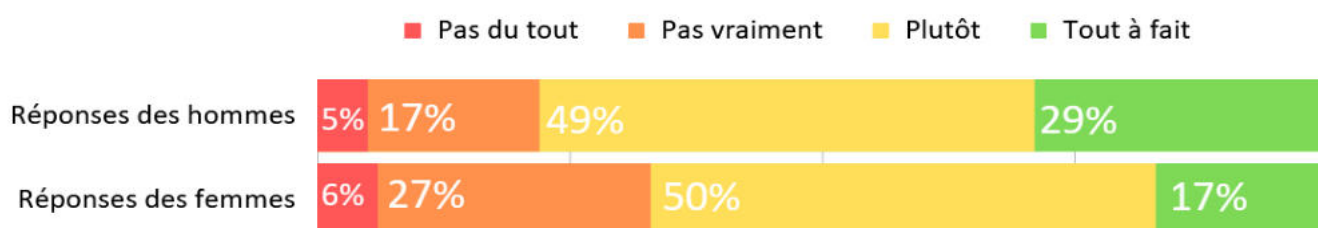
Nous restons à votre écoute. Ma porte et celle de mon équipe vous sont ouvertes.

Hugues Kenfack
Président de l'Université Toulouse Capitole

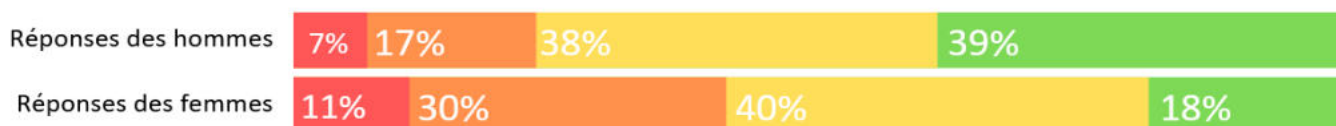
Sentiment de bien-être général de la communauté étudiante

71% estiment **réussir leurs études**
65% estiment avoir un **état de santé** satisfaisant
66% estiment avoir **assez d'argent** pour couvrir leurs besoins mensuels
94% estiment **être en sécurité** sur le campus

Dans quelle mesure avez-vous le sentiment de réussir vos études ?



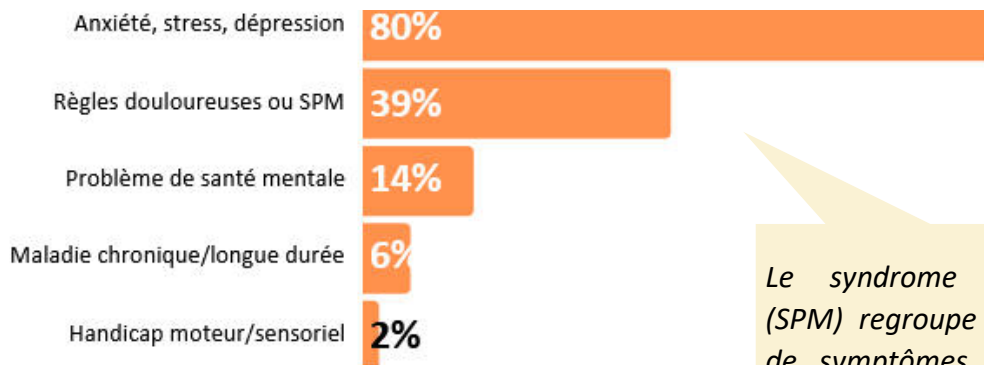
Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre état de santé est satisfaisant ?



Les femmes sont proportionnellement **moins nombreuses (17%)** que les **hommes (29%)** à avoir le sentiment de « tout à fait » **réussir leurs études** et **elles sont deux fois moins nombreuses (18%)** que les **hommes (39%)** à penser que leur **état de santé** est « tout à fait » satisfaisant.

La santé

Sur les 12 derniers mois elles et ils ont déclaré avoir été concernés par *au moins l'une* de ces situations :



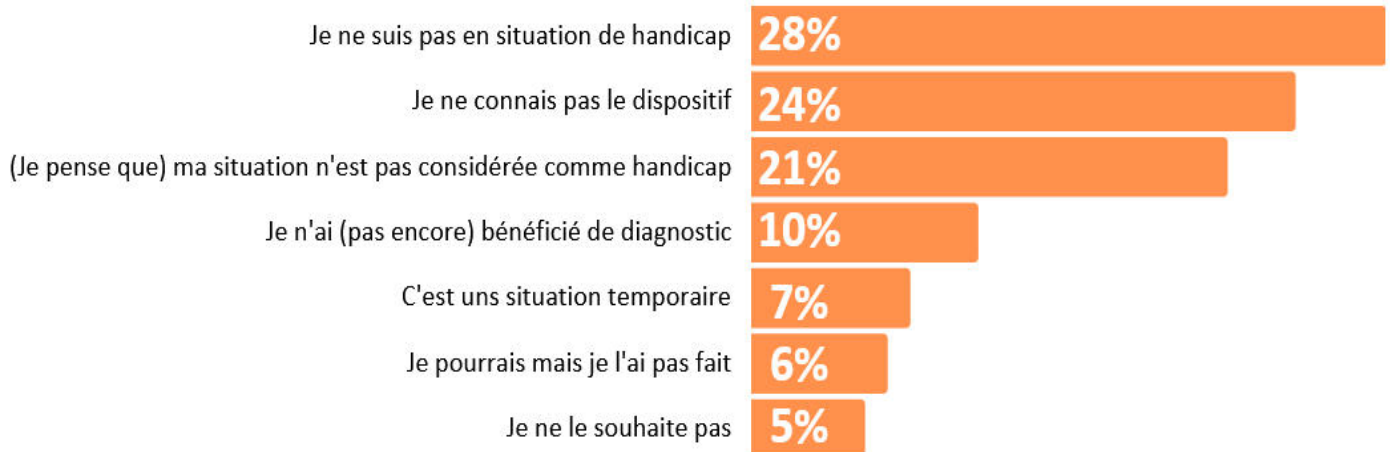
Parmi les **femmes interrogées**, **63%** déclarent être concernées par des **règles douloureuses ou un syndrome prémenstruel***.

Le syndrome prémenstruel (SPM) regroupe un ensemble de symptômes physiques et psychologiques qui débutent quelques jours (ou plus) avant la période menstruelle. [Source](#)

Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête, **80%** déclarent avoir été concernées par de l'anxiété, des crises d'angoisses, du stress, une dépression sur les 12 derniers mois.

Pour les personnes qui ont déclaré avoir un handicap moteur/sensoriel et/ou une maladie chronique et/ou un problème de santé mentale, **87%** n'ont pas le statut ESH.

Les raisons de cette situation peuvent être multiples et celles avancées sont les suivantes :



Que faire ?

Si vous avez des interrogations concernant l'obtention du statut ESH, vous pouvez contacter le service handicap, vous pouvez aussi rencontrer des professionnels et professionnelles de santé au SIMPSS.

Que ce soit pour des douleurs menstruelles ou si vous avez d'autres questions, un accueil est assuré par les infirmières et infirmiers sans rendez-vous, pour vous conseiller et vous orienter vers le corps médical approprié dont les consultations se font sur rendez-vous.

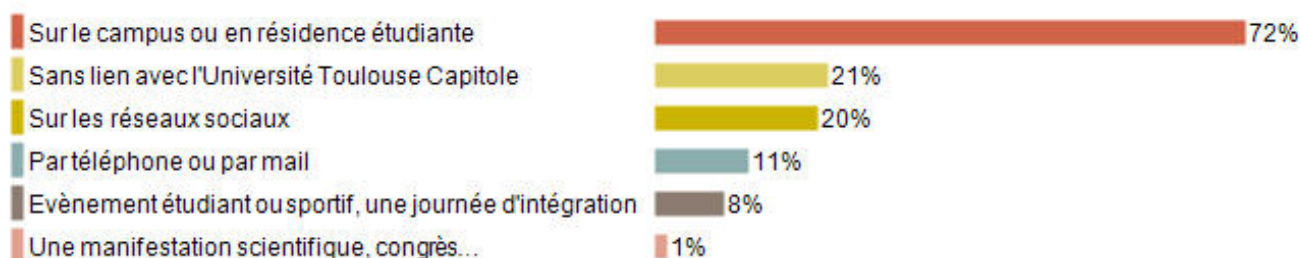
[Informations relatives au service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé](#)

Vos vécus de situations difficiles à l'université

A la question « Sur les 12 derniers mois à l'Université Toulouse Capitole, avez-vous vécu des événements difficiles (violences physiques ou verbales, harcèlement moral ou sexuel ...) ? », un peu plus de **70 personnes** ont répondu être concernées et **plus de 170 pour les événements vécus il y a plus de 12 mois**. Ces faits, qui peuvent être multiples, relèvent de :

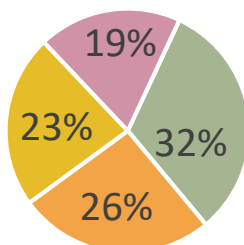
- Moqueries/de l'humiliation : **64%**
- Insultes/une diffusion de rumeurs : **48%**
- Mise à l'écart : **38%**
- Intimidations/menaces : **33%**
- Atteinte à la vie, agression ou menace armée : **12%**
- Violences physiques (jets d'objets, coups) : **12%**
- Vol ou une appropriation du travail : **9%**

Ils sont déroulés, en majorité, sur le campus de l'université ou en résidence étudiante :



Parmi ces personnes, **un peu plus d'une personne sur deux** a ignoré la personne et n'a rien fait.
Trois personnes sur quatre en ont parlé avec un tiers.

Les faits ont entraîné plusieurs conséquences sur la vie universitaire de ces personnes



- Absence de 2 semaines ou plus pendant l'année universitaire
- Changement ou souhait de changement d'orientation
- Echec aux examens ou redoublement
- Arrêt d'un enseignement

Que faire ?

Les témoins ou victimes de discriminations, violences physiques ou morale, harcèlement, violences sexistes ou sexuelles peuvent contacter différentes structures. Celles-ci proposent, anonymement et gratuitement, un accueil, une écoute, une orientation, et/ou un accompagnement.

Quelques contacts externes à l'université :

- [Tchat En Avant Toutes](#) : Sécurisé et anonyme, accompagne plus spécifiquement les jeunes.
- [3919](#) : Anonyme, 24/24 pour les femmes victimes de violences. N'apparaît pas dans les relevés.
- [France Victimes](#) / 116 006 : Pour un accueil et une écoute en cas de tout type de fait
- [Le CIDFF](#) : Des équipes pluri disciplinaires à l'écoute des victimes de violences sexistes et sexuelles

Contacts à l'université :

- La [cellule d'écoute Stop-Violences](#) accueille en toute confidentialité toute personne (étudiant.es et personnel), victime ou témoin de situation ou fait discriminant. Une écoute n'engage pas de procédure sans consentement. Vous pouvez la saisir via : stop-violences@ut-capitole.fr / 05 61 63 56 49. Plus d'informations sur son fonctionnement sur [la page intranet](#).
- La cellule d'écoute de [l'association étudiante To Ceave](#) propose une écoute en toute confidentialité et de pair à pair. Informations et contact [ici](#).

Vos vécus de situations difficiles en ligne

Une personne sur trois ayant répondu à l'enquête déclare avoir subi ou connaître une personne proche ayant subi une situation compliquée en ligne.

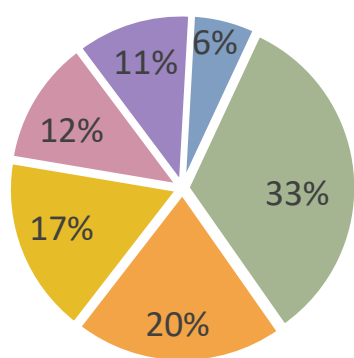
Les personnes ayant déclaré avoir subi elles-mêmes ou connaître un proche ayant subi une ou des situations de violences en ligne décrivent :

- **22%** : photos, audios ou vidéos **reçues à caractère sexuel non sollicitées**
- **16%** : **humiliations** concernant l'attitude ou l'apparence physique
- **8%** : **propagations de rumeurs**
- **8%** : **diffusions ou menaces de diffusion sans consentement** d'un contenu audio/photo/vidéo
- **7%** : **diffusions ou menaces de diffusion sans consentement** d'un contenu audio/photo/vidéo à **caractère sexuel**
- **7%** : messages privés contenant des **insultes** en raison du sexe/identité de genre/orientation sexuelle
- **5%** : **menaces de viol**
- **4%** : **messages incitant au suicide**
- **4%** : **publications d'informations privées**
- **2%** : utilisations de l'image dans un **photomontage dégradant**

Les peines encourues pour harcèlement moral ou sexuel sont aggravées par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. Certaines infractions n'ont pas besoin d'être répétées pour être condamnées.

Le harcèlement en ligne est un délit punissable, que les échanges soient publics ou privés. Les cas de violences peuvent aussi relever du cybersexisme (réception de messages à caractère sexuel, sexiste ...) ou de *porno divulgation* (diffusion de contenus privés sans le consentement de la personne).

Les réactions citées face à ces situations



- "J'ai ignoré la personne et je n'ai rien fait"
- "J'ai évité la personne autant que possible"
- "J'ai dit à la personne d'arrêter"
- "J'ai demandé du conseil et du soutien à quelqu'un"
- "J'ai dénoncé la personne"
- "J'ai traité la situation comme une blague"

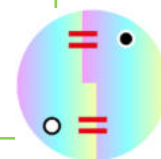
Que faire ?

- Les personnes victimes ou témoins de cyberharcèlement peuvent signaler les faits en ligne (Pharos), contacter le 3018. Il est aussi utile de réunir les preuves pour la constitution éventuelle d'un dossier en justice.
- Le collectif [stopfisha](#) aide et accompagne les victimes et témoins de cyberviolences.

Vos contacts à l'université

La [Mission Egalité](#) promeut l'égalité professionnelle à l'université, l'égalité de traitement entre les étudiantes et étudiants ainsi que la lutte contre tout type de violences et discriminations. Elle s'adresse à toutes et tous, personnels, étudiantes et étudiants.

Pour tout renseignement : egalite@ut-capitole.fr



La [cellule d'écoute Stop-Violences](#) accueille toute personne (étudiant.es et personnel), victime ou témoin de situation ou fait discriminant.

Une écoute n'engage pas de procédure sans consentement.

Vous pouvez la saisir via : stop-violences@ut-capitole.fr / 05 61 63 56 49.

Plus d'informations sur son fonctionnement sur [la page intranet](#).



La cellule d'écoute de [l'association étudiante To Ceave](#) propose une écoute en toute confidentialité et de pair.e à pair.e.

Informations et prises de rendez-vous sur [le formulaire](#).



Le [Service UT Capitole Handicap](#) accueille, conseille et accompagne les étudiantes et étudiants dans leurs démarches tout au long de leur cursus universitaire. Vous pouvez bénéficier de mesures spécifiques pour un problème de santé grave, un handicap temporaire ou définitif.

Renseignements au bureau AR31 (Arsenal) ou handicap@ut-capitole.fr

05 31 63 35 28 / 05 61 63 37 05



A l'université vous pouvez découvrir de nouvelles activités sportives grâce au Sport handicap. Renseignements : sport-handicap@ut-capitole.fr



Le Service Médical et Social étudiant accueille tout étudiante et étudiant. Sur rendez-vous vous pouvez consulter une médecin généraliste, une infirmière, une psychologue, une assistante sociale, sexologue etc.

Plus d'informations sur : simpps-toulouse.fr.

Vous pouvez les contacter au 05 61 63 37 25



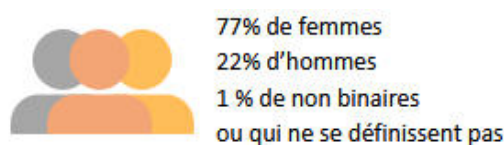
Mise en place et profil des réponses à l'enquête

La Mission Égalité et Diversité, avec le soutien technique de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle, a mis en place un questionnaire anonyme en ligne en français et en anglais entre le 28 octobre 2022 et le 29 janvier 2023.

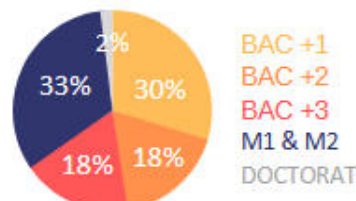
Tous les messages personnalisés du Président et des Directions des composantes ont été suivis d'une vague de participation de la communauté étudiante commençant dans l'heure qui suivait le message. Le Service Communication a affiché des supports visuels sur les écrans du campus et inclut une information dans la newsletter étudiante.

En tout, 1 909 personnes ont participé depuis tous les domaines d'études depuis la Licence jusqu'au Doctorat, ce qui représente un taux positif de participation de plus de 11% de la population étudiante totale.

Réponses à l'enquête :



Inscriptions à l'université :



Ressources consultées pour la réalisation du questionnaire :

Enquête sur les modes de vie, la santé et la sécurité des étudiant-es (Document de travail des questions), Université Paul Sabatier, 2021.

Enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : Recommandations pour l'élaboration d'une enquête, Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Novembre 2021.

Guidance for Measuring Sexual Harassment Prevalence Using Campus Climate Surveys, M. Merhill, N. M., K. A. Bonner & A. L. Baker. Evaluation Working Group of the Action Collaborative on Preventing Sexual Harassment in Higher Education, sans date.

Guiding Principles for Development of Student-Focused Climate Surveys, Administrator Research Campus Climate Collaborative (ARC3), not dated.

Les violences subies dans le cadre des études universitaires : Principaux résultats des enquêtes Violences et rapports de genre (Virage) réalisées auprès d'étudiants de 4 universités françaises, Lebugle, A. & J. Dupuis, Institut National d'Études Démographiques, 2018.

Predicting the Effects of Sexual Assault Research Participation: Reactions, Perceived Insight, and Help-Seeking, Kirkner, A., M. Relyea & S. E. Ullman, Journal of Interpersonal Violence. 2019 September, 34(17): 3592–3613.

Understanding Sexual Aggression in UK Male University Students: An Empirical Assessment of Prevalence and Psychological Risk Factors, Hales, S. & T. Gannon. *Sexual Abuse*, 2021, Vol. 0(0) 1–27.

Sexual Experiences Survey: Sexual Violence and Harassment Experiences in a National Survey of Higher Education Institutions, Active* Consent & Union of Students in Ireland, 2020.

Sexual Misconduct and Perceived Campus Response Survey, University of Illinois at Urbana-Champaign, sans date.

Vade-mecum à l'usage des établissements : Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche, ANEF-CLASCHES-CPED avec le soutien du MESRI, de la CDEFI, de la CGE et de la CPU, 2e édition, 2017.